


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EM. III NAPOLI
B. Prov.
276
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num° d'ordine



HISTOIRE
METALLIQUE
DES XVII PROVINCES
DES
PAYS-BAS.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE
METALLIQUE
DES XVII PROVINCES
DES
PAYS-BAS,

DEPUIS L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT,
JUSQU'A' LA PAIX DE BADE EN MDCCXVI.

TRADUITE DU HOLLANDOIS

DE MONSIEUR

GERARD VAN LOON.

TOME TROISIEME.



A LA HAYE,

Chez {*P. GOSSE, J. NEAULME.*
P. DE HONDT.}

MDCCXXXII.





HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE PREMIER.


A PAIX de Breda venoit d'assurer aux Provinces-Unies, d'une façon bien glorieuse, la liberté du Commerce, non-seulement avec la Grande-Bretagne, mais même avec les Nations les plus éloignées. Et comme le Langage, qui est le moyen le plus propre dont les hommes soient convenus pour se communiquer leurs pensées, differe beaucoup suivant les Païs & les Côtes où les Négocians étendent leur trafic; un des premiers soins des Etats de Hollande, après l'érection de l'Université de Leyden, avoit été d'y appeller (1) des Professeurs capables d'instruire la Jeunesse, non-seulement dans le Grec, l'Hébreu & le Chaldaïque, mais encore dans les Langues vivantes de l'Orient. Thomas van Erp, (ou Erpenius) natif de Gorcum, fut un de ceux que l'on choisit pour cet emploi. Il s'y dis-

1667.

(1) Regist. de l'Université, pag. 71.

1667. distingua si fort, que l'Archevêque de Seville, & le Roi d'Espagne lui-même le prierent de traduire certains vieux Mémoires que personne n'entendoit. Ce savant homme mourut le 13 de Novembre (1) 1624, âgé de 40 ans; & sa place fut remplie par (2) Jaques Gool, (ou Golius) son Disciple, né à La Haye en 1596. On ne pouvoit faire un meilleur choix; personne, de son tems, ne l'ayant égalé dans la connoissance de l'Arabe. Il avoit fait d'ailleurs un long séjour en Syrie, où il s'étoit extrêmement exercé dans les Langues Orientales. Quelque tems auparavant, il avoit accompagné un Ambassadeur que les Etats envoyoient à Muley Sidam, Roi de Maroc. Ce fut dans cette occasion qu'il présenta au Roi un Mémoire en Arabe, qu'il avoit dressé lui-même, & dont ce Prince fut si charmé, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise, en le donnant à lire à ses plus savans Talips, (3) ou Ecrivains. Les Etats, connoissant son habileté, se servoient toujours de lui pour la traduction des Pieces Arabes & Turques. Ce fut à sa sollicitation, & pour étendre la connoissance des Langues Orientales, qu'ils envoyerent en 1656 à leur Résident à Salé, une Liste de Cartes Géographiques & de Livres Arabes, avec ordre de tâcher de les recouvrer par le moyen du Gouverneur de la Ville, & de les acheter aux frais de l'Etat. Mais ses connoissances ne se bornoient pas là. Son habileté dans les Mathématiques le fit nommer pour enseigner cette Science, après la mort de Willebrord Snel (4). Il s'acquitta de cet emploi jusqu'à sa mort, qui arriva en 1667, le 28 de Septembre (5), comme on le voit par la Médaille suivante. Il étoit âgé de soixante & onze ans. Ce fut Jean-Frederic Gronovius, Professeur en Histoire, qui prononça son Oraison funebre, suivant l'usage établi dans cette Université.

(1) Suivant l'Inscription qui se voit dans l'Eglise de S. Pierre à Leyden. J. Meursii Ath. Bat. pag. 303.

(2) Regist. de l'Univ. pag. 73.

(3) Brandt Leeven van de Ruyter. fol. 94.

(4) Regist. de l'Univ. pag. 61.

(5) Ibid. pag. 74.





La Médaille représente d'un côté son Ecu, timbré d'un Casque; avec cette Légende sur le tour & dans l'Exergue:

JACOBUS GOLIUS, MATHESIOS ET ARABICÆ LINGUÆ PROFESSOR, OBIIT 28 SEPTEMBRIS, 1667.

JAQUES GOOL, PROFESSEUR EN MATHEMATIQUES ET EN LANGUE ARABE, DECEDE LE 28 DE SEPTEMBRE 1667.

De l'autre côté, on voit au milieu d'une Guirlande, l'Inscription suivante, en Arabe & en Latin:

QUICQUID PRÆTER DEUM VANUM EST.

HORS DIEU TOUT EST VANITE.

Les secours que l'Electeur de Brandebourg avoit donnés aux Provinces-Unies contre l'Evêque de Munster, porterent les Etats à lui en témoigner leur reconnoissance. Ils eurent soin de faire comprendre ce fidele Allié (6) dans la Paix de

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 51.

de Breda. Mais, non contens de lui avoir donné cette marque essentielle de leur amitié, ils s'empressérent d'en donner de leur estime à la Princesse son Epouse, pendant le séjour qu'elle fit cette année à La Haye, où elle vint faire un voyage avec le plus jeune des Princes ses Fils. Ayant été avertis par Mr. Ysbrants, que la Princesse avoit résolu de s'en retourner vers le milieu d'Avril, ils députerent Messieurs van Gendt, de Witt, Boschvelt, Pieterson, Renswoude, Glinstra, Schriek & Swarte, pour lui aller souhaiter un heureux voyage; & la firent conduire par Messieurs Boocsma & Schriek, suivis d'un grand nombre de Carosses, jusqu'au-delà de Voorbourg. Elle étoit déja incommodée, & très foible, lorsqu'elle partit de La Haye, & à peine futelle arrivée à Berlin, qu'elle y mourut le 8 de Juin, âgée de près de quarante ans. L'Electeur fit d'abord communiquer par lettres aux Etats, la perte qu'il venoit de faire; & dans la suite, il la leur fit annoncer d'une maniere plus solemnelle par son Ministre Schooningh, (1) qui fut conduit à la Cour dans un Carosse d'Etat à deux chevaux, le 28 de Juin. Mr. de Renswoude, Président de l'Assemblée, alla faire les complimens de condoléance au Ministre de Brandebourg, de la part des Etats; & Mr. de 's Gravemoer, Major & Capitaine de Cavalerie, fut chargé d'une pareille commission auprès de l'Electeur. Cette Princesse étoit Fille de Frederic-Henri Prince d'Orange, & d'Emilice Princesse de Zolms (2). Elle étoit née à La Haye le 17 de Novembre 1627, & ses noces furent celebrées dans le Lieu de sa naissance, avec beaucoup de solemnité, (3) le 27 de Novembre 1646. C'est par ce mariage que la Maison de Brandebourg a acquis le Droit, sur lequel le Roi de Prusse qui regne aujourd'hui fonde ses prétentions sur la Succession de Guillaume III, Roi d'Angleterre. J'ai été bien aise de rapporter ceci, parce que la mémoire de cette Princesse, & celle du lieu & du tems de sa naissance, de son mariage & de sa mort, sont conservées sur cette Médaille.

1667.

(1) Aitzemaken van staat en oorl. VI. deel, fol. 346.

(2) Hubn. Geslachtk. tafel 156.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 16 Dec. 1646. fol. 371.





La Face représente le Buste de la Princesse, habillée & coëffée selon la mode de ces tems-là; avec cette Inscription:

LUDOVICA, DEI GRATIA, MARCHIO AC ELECTRIX BRANDEBURGICA, NATA PRINCEPS ARAUSIONENSIS.

LOUISE, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUISE ET ELECTRICE DE BRANDEBOURG, NEE PRINCESSE D'ORANGE.

Le Revers offre aux yeux une Couronne Electorale; & au-dessous, cette Inscription:

NATA HAGÆ, ANNO 1627, 17 NOVEMBRIS:
NUPTA IBIDEM, 1646, 27 NOVEMBRIS:
DENATA COLONIÆ AD SPREAM, ANNO, 1667, 8 JUNII.

1667.

NÉE A LA HAYE, LE 17 DE NOVEMBRE 1627 :
MARIÉE DANS LE MEME LIEU, LE 27 DE NOVEMBRE 1645 :
*ET DECEDÉE A * COLOGNE SUR LA SPRÉE,*
LE 8 DE JUIN 1667.

* *C'est la Ville de Berlin, qui est coupée en deux par la* Sprée, *&* *dont une partie porte le nom de* Berlin, *&* *l'autre celui de* Coln, *ou* Cologne.

Les Provinces-Unies ne jouïrent pas longtems du bonheur que leur procuroit la Paix de Breda, concluë par la Médiation des Envoyés de Suede. Cette Paix sembloit avoir entierement éteint le feu de la Guerre : mais il se ralluma cette même année dans les Païs-Bas Espagnols, avec plus de fureur qu'auparavant, à la mort de Philippe IV Roi d'Espagne. A peine ce Prince eut-il fermé les yeux, que le Roi de France prétendit que le Duché de Brabant, les Comtés de Flandre & de Haynaut, de même qu'une bonne partie du reste des Païs-Bas Espagnols, étoient dévolus à la Reine son Epouse, comme étant l'ainée de tous les Enfans de Philippe ; fondé sur la Coutume de ces Païs-là, qui appelle à la Succession les Filles du prémier lit, au préjudice des Mâles nés d'un second mariage. Louis XIV avoit déja fait faire diverses représentations sur ce sujet à la Cour de Madrid, par son Ambassadeur, & avoit demandé qu'on mît l'affaire en négociation. La Reine-Mere même, quoique malade au lit (1), en avoit parlé à l'Ambassadeur d'Espagne à Paris, & l'avoit prié de faire tous ses efforts pour porter la Reine d'Espagne à accorder au Roi de France ce qu'il lui demandoit avec tant de justice, afin d'entretenir la Paix entre les deux Couronnes. Mais la Reine Régente d'Espagne ne voulut point entendre à ces propositions, sous prétexte que le feu Roi avoit très expressément défendu par son Testament (2) de démembrer, de quelque maniere que ce fût, les Etats du Prince son Fils. Cette réponse peu satisfaisante n'empêcha pas Louis XIV, tant que la Reine sa Mere vêcut, de tâcher de terminer l'affaire à l'amiable, plutôt que d'en venir à une rupture. Cependant, la demande que le Roi de France avoit faite, donna de l'ombrage aux Espagnols (3). Ils craignirent que cette affaire n'eût de plus grandes suites de la part de la France ; & ils travaillerent à se mettre en état de lui faire tête, au cas qu'elle voulût soutenir son droit par les armes. Dès l'année précédente, le Gouverneur Espagnol, examinant avec attention l'état des frontieres du côté de la France, & s'étant apperçu qu'entre le Haynaut & Namur, il n'y avoit pas une seule Place fortifiée qui pût couvrir le Brabant contre une invasion de ce côté-là, résolut d'y élever une Forteresse qui éternisât son nom dans les Païs-Bas, & qui les mît à couvert des entreprises de la France. Il choisit pour cela le Village de Charnoy, Terre Seigneuriale qui appartenoit (4) au Prince d'Isenghien. Ce Village étoit situé au Nord-Est de la Sambre, près de Marchienne-au-Pont, à quatre lieues de Namur, à six de Mons, & à quatre de Nivelle. Le 3 de Septembre 1666 on avoit commencé à fonder la nouvelle Ville, qui fut nommée *Charleroy*, en mémoire du Roi d'Espagne. Le Plan de cette Place étoit admirable : il avoit été tracé par les plus fameux Ingénieurs. Elle ressembloit à Cambray, par sa situation ; à Anvers, (5) par ses remparts ; à Arras, par la disposition de ses Ouvrages ; & l'emportoit de beaucoup, pour la régularité, sur toutes les autres Places Espagnoles de ces Provinces. C'est ce qu'on peut voir en partie sur le Jetton que voici, qui fut frappé cette année dans les Païs-Bas, à l'honneur du jeune Roi d'Espagne, qui venoit d'assurer les frontieres par cette nouvelle Forteresse.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 248.

(2) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. III. pag. 495.

(3) Holl. Merkur. 1666. pag. 96.

(4) Delices des Païs-Bas, Tom. III. p. 28.

(5) Holl. Merkur. 1666. pag. 97.



Le jeune Roi, en Buste armé, & entouré de cette Légende :

CA-

1667.

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. 1667.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES. 1667.

Au Revers, la nouvelle Forteresse de Charleroy, entourée de ce Chronographe:

ProPVGnaCVLVM patrIæ Dat nobIs.

IL ELEVE CE BOULEVART POUR LA DEFENSE DE LA PATRIE.

La mort d'Anne-Marie, Mere de Louis XIV, suivit de près celle du Roi Philippe. Cette perte fut fatale à l'Espagne, qui jusqu'alors avoit tiré de grands avantages du pouvoir (1) que cette Princesse avoit sur l'esprit du Roi son Fils. Dès que ce Prince ne se vit plus retenu par le respect qu'il portoit à la Reine sa Mere, il insista plus fortement que jamais sur la satisfaction qu'il demandoit; quoique la Reine, avant son mariage, (2) eût renoncé solemnellement à tous les Etats de la Couronne d'Espagne. L'Isola, Envoyé d'Espagne à Bruxelles, répondit à la demande du Roi par un Ecrit, (3) dans lequel il refutoit les prétentions de ce Prince; & la Reine d'Espagne déclara qu'elle ne pouvoit point entrer en négociation sur cette affaire, parce que les demandes de la France étoient destituées de tout fondement (4). Mais Louis ne fit aucune attention à ces démarches. Il se hâta de conclure, le dernier de Mars de cette année, une Alliance offensive & défensive avec le Portugal (5), qui étoit encore en guerre avec l'Espagne; & écrivit aux Etats (6) & à la Reine-Mere d'Espagne, qu'il avoit résolu de se mettre en possession (7) des Etats qui étoient échus à la Reine son Epouse; protestant, qu'il n'avoit point dessein par-là de rompre la Paix, & qu'il étoit prêt de terminer l'affaire par un accommodement. En conséquence de cette résolution, on vit bientôt marcher vers les frontieres des Païs-Bas, vingt-deux Régimens d'Infanterie qui faisoient près de quarante-mille hommes, & cinq-mille Chevaux (8), sous la conduite du Maréchal de Turenne. Le Roi lui-même, sans attendre de réponse à la lettre qu'il avoit écrite à la Reine d'Espagne, partit de Saint Germain à petites journées, & arriva le 21 de Mai à Amiens; d'où il prit sa route par Ancre (9), & se rendit, sous une Escorte de cinq-mille Chevaux & de quelques Compagnies de ses Gardes, sur les frontieres des Païs-Bas, pour se mettre à la tête de son Armée qu'il vouloit commander en personne. Douze-mille Fantassins & trois-mille Chevaux s'étoient déja rendus près de La Ferté; & le reste de l'Armée devoit être assemblé le 26 de Mai. En attendant l'arrivée de ces Troupes, le Roi fit afficher par-tout sur les frontieres des Païs-Bas, des Lettres circulaires, par lesquelles il ordonnoit aux habitans des Païs qui lui étoient échus par droit de succession, de lui ouvrir leurs portes, & de le recevoir comme leur Seigneur (10); promettant à ceux qui se soumettroient volontairement, de les maintenir dans leurs Privileges; & menaçant au contraire de punir comme criminels de Leze-Majesté, ceux qui refuseroient de se ranger sous son obeïssance. Tels étoient les préparatifs de la France pour l'Expédition des Païs-Bas, à l'occasion de laquelle on frappa la Médaille suivante.

(1) Nani Hist. van Veneetf. II. deel pag. 411.

(2) Vrankryks wapenen tegen Spanje, pag. 141. 173. &c.

(3) Bouclier d'Etat & de Justice.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 248.

(5) Ibid. fol. 264.

(6) Ibid. fol. 267.

(7) Ibid. fol. 268.

(8) Ibid. fol. 249.

(9) Ibid. fol. 251.

(10) Holl. Merkur. 1667. pag. 91.





La Tête du Roi; & sur le tour, son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, on voit le Roi à cheval, armé de pied en cap, le Bâton de commandement à la main; avec cette Inscription sur le tour:

JUS AUGUSTÆ CONJUGIS VINDICATUM.

POUR MAINTENIR LES DROITS DE SON AUGUSTE EPOUSE.

Et comme cette Inscription est trop générale, & par conséquent obscure, on a ajouté ces mots dans l'Exergue:

EXPEDITIO BELGICA. MDCLXVII.

CAMPAGNE DES PAYS-BAS. MDCLXVII.

On ne peut exprimer la frayeur que causa cette invasion imprévue. Les habitans du plat-païs se pressoient si fort de se sauver dans les Villes murées, qu'on eût dit que tout étoit déja perdu, & que l'approche de l'Ennemi annonçoit une ruïne générale & certaine. Le Gouverneur Castelrodrigo, se voyant hors d'état de faire tête au Roi de France, lui écrivit le 14 de Mai (1) une lettre très honnête, pour le porter à se désister des voyes de fait, & à remettre ses interêts au jugement de deux Princes neutres, ou à celui des Princes de l'Empire, de la Couronne d'Angleterre, ou des Etats Généraux. Il envoya à ces derniers la Déclaration que le Roi avoit fait afficher, & leur écrivit (2) une lettre pour les engager à entrer en négociation avec Gamarra, Ambassadeur ordinaire d'Espagne, & à soutenir les droits du Roi Mineur. Mais voyant que les François avançoient toujours, il fit (3) sauter les Ouvrages qu'on avoit commencés à Charleroy, rasa ceux des autres Places qui n'étoient pas tenables, & fit publier un ordre à tous les habitans des Païs-Bas, de faire tête aux François. Ceux-ci s'emparerent le 28 de Mai, d'Armentieres, & trois jours après, de Charleroy qui étoit à demi rasé: après quoi ils obligerent Bergue S. Vinoc à se rendre le 6 de Juin, après un Siege de sept (4), ou selon d'autres, de deux jours. La prise de Bergue S. Vinoc fut suivie de celle de Furnes. Don Juan de Tolede, qui y commandoit, se défendit avec beaucoup de bravoure: mais, après trois jours de Tranchée ouverte, le Mineur ayant été attaché à la Demi-lune, il fut contraint de rendre la Place. De là, le Roi alla en personne mettre le Siege devant Tournay. La Place fut investie le 21 de Juin, & le lendemain, après qu'on eut fait deux fausses Attaques, le Maréchal de Grammont, Colonel d'un Régiment des Gardes, attaqua en plein jour le Chemin-couvert, & s'étant rendu maitre des palissades, il s'y logea. Le Roi, (5) & Monsieur son Frere, étoient jour & nuit sous les armes, pour animer les Troupes par leur présence. Pendant ce tems-là, le Roi ayant fait menacer les habitans de son indignation, s'ils persistoient à se défendre malgré la foiblesse de la Garnison, la Capitulation fut signée le 24. Le Gouverneur (6), qui s'étoit retiré dans le Château, fit mine d'abord de vouloir se défendre, & menaça même les Bourgeois de battre en ruine leurs maisons, sous prétexte qu'ils ne l'avoient pas soutenu comme il faloit: mais se voyant dénué de tout, il se laissa fléchir par les prieres de la Bourgeoisie, & rendit le Château le lendemain. Le 13 de Juillet, le Roi fit investir Courtray, par le Maréchal d'Aumont. Cette Place, qui est située sur la Lys, entre Menin & Deinse, & qui passoit pour être plus forte que Tournay, ne tint pourtant que six jours, & se rendit au Roi, avec son Château, (7) le 19 du même mois. C'est pour immortaliser la gloire que le Roi acquit par ces deux dernieres Conquêtes, qu'on frappa la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1667. pag. 56.

(2) Ibid. pag. 57.

(3) Ibid. pag. 59.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom 1. pag. 360.

(5) Ibid. pag. 362.

(6) Aitzemazaken van staat en oorl. VI. deel fol. 256.

(7) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. 1. pag. 363.

Fa-





Face : La Tête du Roi, sans aucun ornement ; avec cette Légende sur le tour :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : La Victoire présentant deux Couronnes murales au Roi, qui paroit debout, le Bâton de commandement à la main, ayant à ses côtés la Lys & l'Escaut, qui sont les deux Rivieres sur lesquelles ces deux Villes sont situées ; & sur le tour :

TORNACUM ET CURTRACUM CAPTA. MDCLXVII.

PRISE DE TOURNAY ET DE COURTRAY. 1667.

De Tournay, le Roi se rendit devant Douay, qui avoit été investi deux jours auparavant par le (1) Comte de Duras, après que Mr. de Mazel, avec une Compagnie de Cavalerie & deux-cens Fantassins, eut chassé la Cavalerie Espagnole jusques sous les dehors de la Place. Le Roi étant arrivé au Siege, alla lui-même reconnoitre les environs, & marqua l'endroit où l'on devoit ouvrir la Tranchée, dont l'ouverture se fit la nuit du 3 de Juillet, par le Régiment des Gardes Françoises à la droite, & par celui de Picardie à la gauche. Le lendemain, le Roi se rendit dans la Tranchée, donna ses ordres pour pousser les travaux, & essuya pendant un tems considerable le feu des Assiegés, qui dans peu de tems tirerent plus de deux-cens coups de canon. Cette fermeté anima si fort les Troupes Françoises, que le quatrieme jour après l'arrivée du Roi, le Marquis de Castelnau (2) passa le fossé, emporta le Chemin-couvert l'épée à la main, & fit en même tems un logement sur la Demi-lune. L'heureux succès de cet Assaut, joint à une nouvelle Attaque qu'on fit ce même jour contre le Fort de Scarpe, étonna si fort les Assiegés, qu'ils capitulerent le jour même. Entre autres Articles, ils s'engagerent à payer vingt-mille écus pour le rachat de leurs Cloches. Ainsi l'on vit cette forte Place, & le Fort de Scarpe, tomber entre les mains de la France, faute de Garnison : car à peine en fortit-il trois-cens hommes (3) en état de porter les armes. Les Bourgeois firent tous leurs efforts pour obtenir qu'on ne mit point de Troupes dans la Ville : mais on ne se contenta pas de leur refuser (4) cette grace, on les desarma encore par ordre du Roi. La prise de Douay, & l'intrépidité que ce Monarque témoigna pendant le Siege, donnerent lieu à la Médaille que voici.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 156.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 362.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 156.

(4) Holl. Merkur. 1667. pag. 134.





La Face représente la Tête du Roi, avec la même Légende. Au Revers, on voit ce Prince commandant en personne dans la Tranchée ; & au haut, sur le tour :

1667.

REX DUX ET MILES.

LE ROI, GENERAL ET SOLDAT.

Et comme la prise de Douay avoit été le fruit de la valeur du Roi, on trouve dans l'Exergue ces paroles :

DUACUM CAPTUM. MDCLXVII.

PRISE DE DOUAY. 1667.

La Reine, qui s'étoit tenue sur la frontiere pendant toute la Campagne, s'étant rendue auprès du Roi; le 23 de Juillet (1) Leurs Majestés firent leur Entrée triomphante dans cette Ville, que le Roi venoit de conquérir au péril de ses jours. Sept jeunes Filles à cheval reçurent les nouveaux Souverains à la porte de la Ville; & après les avoir complimentés leur présenterent des branches de Laurier, pour marque de la Victoire que le Roi venoit de remporter. Après elles suivoit un Char de triomphe, sur lequel on voyoit trois Parties du Monde, représentées par des Emblèmes, qui s'empressoient de venir se soumettre à l'heureux Gouvernement du Roi; & au milieu un Jeune-homme, assis sur un Dauphin, chantoit les Conquêtes de ce Prince. En un mot, ce n'étoit par-tout que feux de joye & qu'acclamations : il sembloit que les habitans célébrassent l'Entrée de leur Prince naturel; & que, las de la confusion qui regnoit dans le Gouvernement d'Espagne, ils s'estimassent heureux de se voir sous la domination de la France. Le Roi fut si satisfait de l'affection que les Bourgeois de Douay lui avoient témoignée, qu'il résolut d'aller voir Tournay. Il y fit son Entrée le 25 (2), avec une magnificence extraordinaire. La marche commença par quatre Compagnies d'Infanterie, habillées d'un drap bleu, richement galonné d'or & d'argent; suivies des Chevaux-legers, en habits rouges tout galonnés, & portant des plumets blancs au chapeau. Ensuite venoient le Roi & la Reine, accompagnés d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs de la Cour, superbement vêtus. Leurs Majestés furent reçues à la porte par le Magistrat, qui leur présenta les Clefs de la Ville dans un bassin d'argent (3). Ils s'acquitterent de cet hommage avec tant de sincerité & d'affection, que le Roi, pour leur témoigner combien il y étoit sensible, accorda sur le champ aux habitans une exemption de droits pour plusieurs années (4). Et pour faire voir le cas qu'il faisoit de cette Ville, il y établit un Parlement, (5) auquel il donna pouvoir de juger les Causes dont on avoit coutume d'appeller au Grand-Conseil de Malines; & résolut d'en faire une Place imprenable, afin de l'unir pour toujours à la Monarchie Françoise. C'est cette derniere circonstance qui donna lieu au Jetton que voici, qui fut frappé l'année d'après.

(1) Holl. Merkur. 1667. pag. 134.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 361.

(3) Holl. Merkur. 1667. pag. 134.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 156.

(5) Delices des Païs-Bas. Tom. II. pag. 232.



Sur la Tête, on voit le Buste du Roi, entouré de cette Inscription :

AMOR LUDOVICI XIIII, REGis FRANciæ, NOBIS PALLADIUM.

L'AMOUR DE LOUIS XIV, ROI DE FRANCE, EST NOTRE PALLADIUM.

Pour entendre ceci, il faut savoir que les anciens Poëtes ont feint qu'on gardoit à Troye avec beaucoup de soin, une Statue de Pallas, qu'on prétendoit être descendue du Ciel, & qui avoit la ver-

vertu (1) de rendre la Ville imprenable. Aussi les Grecs ne s'en rendirent-ils les maitres, (2) qu'après qu'Ulysse eut enlevé cette Statue du Temple où elle étoit placée. C'est à quoi fut allusion le Revers, où l'on voit une Statue de Pallas, au milieu de la Citadelle de *TOURNAY*, (TORNACUM) qui n'étoit que tracée alors, mais qui fut bâtie dans la suite; avec cette Légende sur le tour: 1667.

(1) Nat. Com. Mythol. Lib. IV. cap. 5.
(2) Virg. Æneid. Lib. II. v. 165 & 166. Lib. IX. v. 150.

NON MARS, NON ALTER ULISSES. 1668.

PERSONNE NE LA RAVIRA, FÛT-CE UN MARS, OU UN SECOND ULYSSE. 1668.

La Cour de Bruxelles, irritée des honneurs excessifs que les habitans de Tournay avoient faits au Roi de France, ne tarda pas à leur en témoigner son ressentiment. Tous les biens & les revenus dont ils jouïssoient dans les Païs-Bas Espagnols, furent confisqués par ordre du Marquis de Castelrodrigo (3). Cependant, comme il faloit songer à se mettre en état d'arrêter les progrès rapides des François, qui faisoient mine d'en vouloir à Bruxelles, le Gouverneur obligea les habitans, sans en excepter les Ecclésiastiques, de travailler tour à tour à munir les remparts, ou d'entretenir chacun un Travailleur à leurs dépens. On ferma les Colleges de l'Université de Louvain, & l'on contraignit les Ecoliers de prendre la pioche, & de travailler aux fortifications, sous la conduite de leurs Régens. Le Comte d'Egmont, qui commandoit la Noblesse qu'on avoit convoquée, & le Prince de Salms, reçurent ordre de lever chacun un Régiment, le prémier de dix Compagnies d'Infanterie, & le second de six-cens Maitres. Les Villes d'Anvers & de Malines enrollerent chacune deux-mille hommes, pour se mettre en état de défense; & tous les habitans reçurent ordre du Gouverneur, de se pourvoir de vivres pour deux ou trois mois. Mais toutes ces précautions n'empêcherent point les François de pénétrer plus avant dans le Païs, sous la conduite du Maréchal d'Aumont. Ce Général (4) s'étant tenu quelque tems près du Pont de Fresein pour couvrir le Siege de Douay, alla le dernier de Juillet mettre le Siege devant Oudenarde, après avoir été joint le 23 du même mois par le Marquis de Peguillin, qui lui amenoit les Régimens de Champagne, du Roi, d'Orleans, & de Roussillon, faisant en tout quatre-mille hommes, & un Corps de deux-mille Chevaux. Comme il y avoit à peine septcens hommes de Garnison dans la Place, elle ne tint pas longtems: le soir même, on emporta d'assaut tous les Dehors, & le troisieme jour du Siege (5), la Ville fut remise aux François. Cet heureux succès ayant été suivi de la prise d'Alost, le Roi se rendit à Ath, & de là à l'Abbaye d'Afflighem, où il passa quelque tems: après quoi il mit toute la Flandre sous contribution, par des Détachemens qu'il envoya du côté de Gand. La mémoire de la prise d'Oudenarde a été conservée sur cette Médaille, qui fut faite à Paris par l'Académie des Inscriptions.

(3) Holl. Merkur. 1667. pag. 135.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 362.

(5) Holl. Merkur. 1667. pag. 135.





La Tête du Roi, entourée de son Titre ordinaire. Sur le Revers on voit le Dieu Mars, ayant à ses pieds les Armes d'Oudenarde, & mettant une Couronne murale sur la tête de l'Hymen; avec ces mots sur le tour:

MARS HYMENAEI VINDEX.

MARS VENGEUR DE L'HYMEN.

1667.

Pour faire voir en quoi consiste cette vengeance, on a mis ces paroles dans l'Exergue :

ALDENARDA CAPTA. MDCLXVII.

PRISE D'OUDENARDE. 1667.

Ce succès anima les François à entrer plus avant dans le Païs ennemi, & à entreprendre le Siege de Dendermonde, dans la vue de couper la communication du Brabant avec la Flandre, afin de pouvoir conquérir ces deux Provinces l'une après l'autre avec d'autant plus de facilité. Cette Ville, qui porte le nom de Dendermonde parce qu'elle est située à l'embouchure de la Dendre, étoit défendue par une Garnison de (1) deux-mille hommes d'Infanterie & de six-cens Chevaux, sous le commandement des Barons de Berlo & de Silly, des Srs. de Louvigny, Overmeer, & du Capitaine Altuna qui passoit pour un très bon Officier. La Garnison se défendit, dès le commencement du Siege, avec beaucoup de bravoure, non-seulement en faisant des Sorties très vives pour empêcher l'Ennemi de faire ses approches, mais encore en inondant le païs des environs par le moyen des Ecluses. Le débordement des eaux fut tel, qu'elles emporterent le Pont de bateaux des François. Ce malheur, joint à la vigoureuse résistance des Assiegés qui paroissoient résolus à se défendre jusqu'à la derniere extrémité, & au massacre que les Païsans faisoient de tous les François qui s'écartoient tant soit peu de l'Armée, fut cause de la levée du Siege : ce qui ne se fit pas sans beaucoup de perte du côté des Assiegeans. Mais le Roi, sans se laisser décourager par ce mauvais succès, alla mettre le 4 d'Août (2) le Siege devant Lille, dont la Garnison consistoit en deux-mille hommes de pied & deux-mille chevaux. Les travaux ayant été poussés le 22 jusqu'à cent pas du Chemin-couvert, on y fit donner l'Assaut deux jours après, vers le milieu de la nuit, par les Régimens des Gardes, de Picardie & d'Orleans, qui se logerent sur la palissade. Les Assiegés firent une Sortie, pour tâcher de regagner ce qu'ils avoient perdu ; mais ils furent d'abord repoussés : & le même jour, on se rendit maitre d'une Demi-lune. Tandis que la Garnison étoit occupée à se défendre contre l'Ennemi qui la serroit de près, elle avoit dans la Ville même un Ennemi non moins à craindre. La Bourgeoisie, irritée de voir réduire ses maisons en cendres par le feu des Assiegeans, s'étoit soulevée, & avoit même déja pillé (3) plusieurs maisons. Ces fâcheuses conjonctures contraignirent les Assiegés de faire plusieurs signaux du haut de la Tour, pour faire connoitre l'extrémité à laquelle ils étoient réduits. Mais ne voyant point venir de secours, ils envoyerent le 27 d'Août le Marquis de Richebourg, Frere du Prince d'Espinoy, & un Capitaine Anglois, pour offrir au Roi de lui ouvrir les portes, si dans quatre jours ils n'étoient secourus par le Comte de Marcin. Leur offre ayant été rejettée, ils se virent contraints de capituler, n'étant pas en état de défendre plus longtems la Place, que les François battoient avec 120 pieces (4) de gros canon. Ils obtinrent, que la Bourgeoisie seroit maintenue dans ses Privileges, & que la Garnison sortiroit sous les armes, drapeaux déployés, & seroit conduite à Ypres avec trois pieces de canon & deux mortiers. Le Roi eut beaucoup de joye de la prise de cette importante Place. Il résolut d'en augmenter considerablement les fortifications, de l'embellir autant qu'il lui seroit possible, & de la rendre la plus florissante Ville de commerce de toute la Flandre Walonne. C'est le sujet de la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1667. pag. 135.

(2) De Riencourt, Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 363.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 256.

(4) Holl. Merkur. 1667. pag. 137.



D'un côté, l'on voit la Tête du Roi, avec son Titre ordinaire : de l'autre, la Ville de Lille, re-

représentée par une Femme à genoux, qui présente les Clefs de ses Portes à une Victoire ailée, laquelle lui donne en échange une Corne d'abondance. Sur le tour : 1667.

REX VICTOR ET LOCUPLETATOR.

LE ROI QUI NOUS A SOUMIS NOUS ENRICHIT.

Et pour faire connoître l'objet des bienfaits du Roi, on a mis ces paroles dans l'Exergue :

INSULA CAPTA. MDCLXVII.

PRISE DE LILLE. 1667.

Ce n'étoit pas sans raison, que la Garnison de Lille avoit demandé un délai de quatre jours. Elle avoit eu avis qu'il se formoit un Corps de Troupes, par les soins du Marquis de Castelrodrigo, sous la conduite du Comte de Marcin & du Prince de Ligne. D'ailleurs L'Isola, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour d'Angleterre, avoit obtenu par ses sollicitations huit-cens hommes (1), qui débarquerent à Ostende, & l'on savoit que quelques Soldats, levés dans les Païs étrangers, avoient passé par eau devant Lillo, pour se rendre à Anvers. Toutes ces Troupes s'étant jointes ensemble, formerent en Flandre un petit Camp-volant de huit-mille hommes. Le Prince de Ligne qui les commandoit, ayant été joint par le Duc de Holstein, le Prince de Zalms, & les Marquis de Robaix & de Conflans, eut le bonheur, pendant le Siege de Dendermonde, de surprendre & de tailler en pieces un Détachement de six-cens Chevaux de l'Armée de France, qui vivoient à discretion dans la Flandre Walonne. Le Marquis de Vaubrun (2) Commandant de Philippeville, qui étoit à la tête de ce Détachement, fut fait prisonnier dans cette occasion, de même que quantité d'autres Officiers considerables, & 150 Cavaliers. Après cette Expédition, le Comte de Marcin & le Prince de Ligne se mirent en marche avec leur petite Armée, vers le 20 d'Août (3), pour tâcher de jetter du secours dans Lille. Mais à peine furent-ils arrivés près d'Ypres, qu'ils apprirent que Lille avoit capitulé, & que les François paroissoient en vouloir à Gand : ce qui les fit retourner sur leurs pas en diligence, pour couvrir cette derniere Place. Cependant le Roi, averti de leur marche, envoya contre eux les Marquis de Crequi & de Bellefonds, par deux chemins differens, & s'avança lui-même avec quelque Cavalerie, pour les soutenir en cas de besoin. L'Infanterie Espagnole eut le bonheur de se sauver dans Bruges ; mais l'Avant-garde de la Cavalerie, composée de quatorze Escadrons, fut attaquée & mise en fuite par le Marquis de Crequi. Le Prince de Ligne, qui commandoit cette Avant-garde, fut dangereusement blessé, & le Rhingrave (4) fait prisonnier. Le Marquis de Bellefonds, qui pendant ce tems-là faisoit grand feu sur le reste de la Cavalerie, qui consistoit en quarante-huit Escadrons commandés par le Marquis de Marcin, ayant défait l'Arriere-garde, la poursuivit vivement jusqu'auprès de Bruges. Les Espagnols perdirent beaucoup de monde dans ce Combat, sans compter plus de 1500 Chevaux, (5) cinq paires de Timbales, dix-huit Etendards, plusieurs Drapeaux, & quelques Officiers & Soldats, qui tomberent entre les mains des François. C'est en mémoire de l'avantage remporté par le Roi dans cette occasion, qu'on a frappé la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1667. pag. 137.

(2) Ibid. pag. 136.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 156.

(4) Ibid. fol. 157.

(5) Medaill. Histor. de Louis XIV. fol. 99. verso.





La Tête de ce Prince, avec cette Légende sur le tour :

1667.

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, un Cavalier Espagnol fuyant à toute bride, à la vue des Troupes Françoises qui s'approchent. Sur le tour & dans l'Exergue, on lit cette Inscription :

FUSO HOSTIUM EQUITATU AD FOSSAM BRUGENSEM.
MDCLXVII.

DEFAITE DE LA CAVALERIE ENNEMIE PRES DU CANAL DE BRUGES. 1667.

L'Espagne, convaincue de sa propre foiblesse par la perte de tant de Places en si peu de tems, fit de fortes instances auprès de l'Empereur, des Princes de l'Empire, du Pape, & des Provinces-Unies, pour en obtenir du secours ; ou du moins, qu'ils s'employassent à terminer le differend à l'amiable, en portant la France à moderer ses prétentions. Les Etats-Généraux, qui regardoient les Païs-Bas Espagnols comme la plus forte barriere qu'ils eussent à opposer à la puissance formidable de la France, & qui par conséquent étoient particulierement interessés à la conservation de ces Provinces, montrerent le plus d'ardeur dans cette occasion. En conséquence de la résolution prise dans leur Assemblée le 25 d'Août, (1) ils envoyerent à Messieurs Boreel & Rhede de Renswoude, leurs Ambassadeurs en France & en Espagne, des ordres exprès de faire tous leurs efforts pour porter les deux Puissances ennemies à mettre bas les armes. L'approche de l'Hiver, qui avoit déja contraint les Armées à quitter la campagne, paroissoit favoriser ce dessein, en donnant le tems aux Espagnols de se mettre en état d'agir avec plus de vigueur la Campagne prochaine. Mais les François ne leur permirent pas de profiter de cet avantage : car, après avoir eu soin de fournir leurs Villes frontieres, de toute sorte de munitions de guerre & de fourage, le Prince de Condé (2) se mit en campagne au commencement de l'année 1668 ; & malgré la rigueur de la saison, il alla le 6 de Fevrier mettre le Siege devant Bezançon, Capitale de la Franche-Comté. Les habitans, surpris de cette invasion imprévue, & n'ayant point assez de Garnison pour se défendre contre les Armes victorieuses de la France, offrirent de se soumettre, pourvu qu'on les traitât sur le pied d'une Ville Impériale. Mais les François leur ayant répondu, qu'il s'étoit fait de grands changemens à cet égard (3) par la derniere Paix de Munster, ils se contenterent du maintien de leurs anciens Privileges. Cette Conquête donna lieu à la Médaille que voici, qu'on frappa à la louange du Roi.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel, fol. 261.

(2) Hist. du Prince de Condé. pag 451.

1668.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 365.





La Tête est la même que celle de la Médaille précédente. Le Revers représente la Ville de Bezançon, sous la figure d'une Femme à genoux, qui présente les Clefs de la Ville à une Renommée qui publie les louanges du Roi ; avec ces mots sur le tour :

TERROR NOMINIS.

EFFET DE LA TERREUR QU'INSPIRE SON GRAND NOM.

Et cela, sans doute, parce que l'Armée Françoise n'avoit fait que se présenter devant la Ville. Dans l'Exergue, on lit cette Inscription :

VE-

VESUNTIO CAPTA. MDCLXVIII. 1668.

PRISE DE BEZANÇON. 1668.

Après la prise de la Capitale, le Duc de Luxembourg marcha contre Salins, qui ne fit pas beaucoup de résistance (1). Le Roi, qui vouloit être présent aux entreprises qui se feroient dans la suite, partit le 8 de Fevrier, & étant arrivé à l'Armée deux jours après, fit investir Dole le jour même. Cette Ville, située sur le Doux, étoit autrefois la Capitale de la Franche-Comté. Avant que de l'attaquer dans les formes, le Roi envoya sommer les habitans par le Comte de Chamilly, un de ses Maréchaux de Camp, qui leur promit de sa part la conservation de leurs Privileges, s'ils se soumettoient. Mais ces offres ayant été rejettées, les François se virent contraints, malgré la rigueur de l'Hiver, de faire leurs approches. Après que la Tranchée eut été ouverte, le Roi fit attaquer les Dehors le 12 de Fevrier, par trois endroits. L'Assaut fut soutenu par les Assiegés avec beaucoup de valeur, & couta la vie, entre autres, au Marquis de Fourilles, Capitaine aux Gardes. Cette résistance fut cause que le Roi envoya le lendemain le Comte de Grammont dans la Ville, pour représenter au Parlement, quelle témérité c'étoit que de vouloir résister à un Prince victorieux (2), sans aucune esperance de secours: qu'ainsi, le meilleur parti pour eux étoit de se soumettre, tandis que le Roi étoit encore disposé à les maintenir dans leurs Privileges. Cette sommation ayant été mieux reçue que la prémiere, le Comte de Grammont retourna au Camp, avec quelques Députés de la Ville, qui signerent la Capitulation le 14. La prise de Dole, dont le Siege avoit été entrepris au milieu de l'Hiver, fait le sujet de la Médaille suivante, que l'Académie des Inscriptions fit frapper à Paris à la louange du Roi.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 365.

(2) Ibid. pag. 366.





La Face est semblable à celle des Médailles précédentes. Sur le Revers on voit un Soldat François ouvrant la Tranchée, malgré les Vents qui remplissent l'air de brouillards, de neige & de grêle. Sur le tour & dans l'Exergue, on trouve ces paroles:

DOLA SEQUANORUM EXPUGNATA. XIV FEBRUARII MDCLXVIII.

PRISE DE DOLE EN FRANCHE-COMTE', LE 14 DE FEVRIER 1668.

Après la prise de Dole, les François formerent le Siege de Gray, qui est sur la frontiere du Duché de Bourgogne. Cette Ville, située sur la Saone, à six lieues de Dole, & à la même distance de Dijon & de Bezançon, étoit défendue par un Château. Mais les habitans, (3) desesperant de pouvoir résister à un Prince qui sembloit avoir attaché la Victoire à son char, se rendirent le 19 du même mois, deux jours après que la Place eut été investie. Les Châteaux de Joux & de (4) Sainte Anne suivirent l'exemple de Gray. De sorte qu'au grand étonnement de toute l'Europe, on vit la Franche-Comté, qui a du moins quarante lieues d'étendue du Nord au Sud, & trente de l'Est à l'Ouest, conquise toute entiere dans l'espace de dix jours: tems qui suffiroit à peine pour en faire le tour.

(3) Ibid. pag. 367.

(4) Hist. du Prince de Condé, pag. 453.

1668. Cette Province, qui faisoit autrefois une partie considérable du Royaume d'Arles, étoit échue par succession à la Maison de Bourgogne; d'où elle avoit passé à celle d'Autriche le 19 d'Août 1477, par le mariage de Marie Fille de Charles le Hardi, avec (1) Maximilien d'Autriche. Louis XIV eut tant de joye de cette Conquête, qu'il ordonna à toutes les Cours de Justice de Paris, de se rendre le 14 de Mars à l'Eglise de Notre-Dame, (2) pour y rendre graces à Dieu d'un succès si signalé. C'est pour en conserver la mémoire, qu'on a frappé les cinq Pieces que voici.

(1) Mém. de Phil. de Commin. pag. 510.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 367.



I. La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire. Au Revers, une Renommée qui conduit un Char tiré par deux Chevaux ailés; & sur le tour, cette Inscription:

VICTORIÆ CELERITAS.

RAPIDITE DE LA VICTOIRE.

Et pour faire voir quelle est cette Victoire si rapide, on lit dans l'Exergue:

SEQUANORUM PROVINCIA X DIEBus SUBACTA. MDCLXVIII.

LA FRANCHE-COMTE SOUMISE EN 10 JOURS. 1668.

II. Le Buste du Roi, armé d'une Cuirasse, ayant un Soleil rayonnant sur la poitrine; & autour:

LUDovicus XIIII, Dei Gratia, FRanciæ ET NAVarræ REX.

LOUIS

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. 1668.

Au Revers : La Victoire dans son Char, tenant de la main droite une Couronne de Laurier & une Palme ; & de la gauche, les brides des deux Chevaux ailés attelés à son Char. Sur le tour :

VICTORIÆ CELERITAS INCREDIBILIS.

INCROYABLE RAPIDITÉ DE LA VICTOIRE.

Et dans l'Exergue :

COMITATU BURGUNDIÆ X DIEBUS SUBACTO. 1668.

LA FRANCHE-COMTÉ SOUMISE EN 10 JOURS. 1668.

III. Le Buste du Roi, en cuirasse, avec cette Légende sur le tour :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : Un Coq, emblême de la France, perché sur un Laurier ; & un Lion, représentant l'Espagne, qui prend la fuite, effrayé par le chant du Coq. On trouve sur le tour, ce mot si connu de César (1) :

VENI, VIDI, VICI.

JE SUIS VENU, J'AI VU, J'AI VAINCU.

Pour marquer à quel usage cette Piece a été frappée, on lit dans l'Exergue :

L'ORDINAIRE DES GUERRES. 1661.

IV. Le Buste de la Reine, entouré de cette Inscription :

MARIA THERESA, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGINA.

MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Ce qui a fourni l'idée du Revers de cette Piece, c'est la conformité qu'il y a entre l'Histoire de Jason, (2) qui ravit la Toison d'or au Pere de son Epouse ; & la conquête que le Roi de France, fondé sur le droit de succession de la Reine, venoit de faire de ces Provinces, où l'Ordre de la Toison fut autrefois institué par un de leurs Souverains. Cette idée est exprimée par le Navire Argo, que Jason montoit lorsqu'il entreprit cette Expédition, & qui porte la Toison d'or pendue au bâton de pavillon ; avec ces mots sur le tour :

MEUS ET MIHI VICIT IASON. 1668.

POUR MOI, COMME POUR LUI, MON JASON A VAINCU. 1668.

(1) Sueton. in Vita Jul. Cæs. cap. 37.

(2) Ovid. Metam. Lib. VII. Fab. I.



V. La derniere, que j'ai découverte à La Haye dans le Cabinet de Mr. Henri van Heteren ; & qui n'est venue à ma connoissance qu'après que la Planche précédente a été gravée, a la même Tête que la troisieme. Le Revers représente une peau de Lion, symbole de l'Espagne, étendue sur la Massue d'Hercule. Sur le tour on trouve ces paroles, prises d'Horace (1) :

(1) Horat. Carm. Lib. I. Od. III. ℣ 36.

HERCULEUS LABOR. 1668.

EXPLOIT DIGNE D'HERCULE. 1668.

On met au nombre des Travaux d'Hercule, le Combat de ce Héros contre le Lion de Nemée, (2) qu'il tua, & dont il porta depuis la peau sur ses épaules. C'est à quoi fait allusion la Médaille que l'on vient de voir.

(2) Sen. Trag. in Herc. fur. ℣ 223 & 224. Ovid. Herotd. Ep. IX.

L'étonnante prosperité des Armes de la France donna l'allarme à tous ses Voisins. Le Roi d'Angleterre, entre autres, craignant les funestes suites que pouvoit avoir l'accroissement d'une puissance si formidable, envoya le Chevalier Guillaume Temple (3) aux Etats, pour concerter avec eux les moyens d'arrêter les progrès rapides de cette Couronne. Il leur fit représenter, qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour porter Louis XIV à conclure une Paix raisonnable avec l'Espagne ; & qu'en cas de refus, il faloit unir leurs forces (4) pour lui faire tête, & pour conserver le reste des Païs-Bas Espagnols. Quoique les Etats ne parussent pas fort disposés à reprendre les armes, qu'ils venoient à peine de quitter ; ils ne laisserent pourtant pas de conclure à La Haye, le 23 de Janvier, un Traité avec l'Ambassadeur d'Angleterre, par lequel les deux Puissances contractantes s'engageoient à contraindre le Roi d'Espagne de satisfaire la France au sujet de ses prétentions, en lui cedant ce qu'elle avoit déja conquis ; ou en lui donnant en échange, la Franche-Comté, ou le Duché de Luxembourg, (5) Cambray, Douay, Saint Omer, Bergue S. Vinoc, Furnes, & Linck, avec leurs Bailliages, leurs Châtellenies, & les Terres qui en dépendent. Le Traité contenoit de plus un engagement formel de prendre conjointement les armes contre celui des deux Rois qui refuseroit d'accepter ces conditions ; & de commencer par insister auprès du Roi de France, pour obtenir une suspension d'armes. Pour exécuter ce Traité, auquel le Roi de Suede se joignit dans la suite (6), les Etats donnerent ordre de faire une levée de douze-mille hommes, & de mettre en mer quarante-huit Vaisseaux (7). Cette Triple Alliance, qui a tant fait de bruit dans le monde, parut insupportable aux deux Rois. L'Ambassadeur d'Espagne représenta, qu'il étoit injuste de vouloir obliger le Roi son Maitre à donner une pareille satisfaction à la France, vû le peu de fondement de ses prétentions. D'un autre côté la France se plaignit, que par cette conduite (8) on offensoit le Roi, & en sa personne le droit des Têtes couronnées ; puisque, sous prétexte de chercher des voyes d'accommodement, on entreprenoit de prescrire aux deux Rois, des Loix dictées par le seul interêt de la République. Cette démarche des Etats inspira au Roi de France une forte haine contre eux. Il jugea néanmoins à propos de la dissimuler ; & non seulement il consentit à la suspension d'armes (9), mais il conclut encore le 15 d'Avril un Traité, qui fut signé à Saint Germain par les Plénipotentiaires du Roi, & par Mrs. (10) Conrad van Beuningen & Trevor de la part des Etats & du Roi d'Angleterre, par lequel le Roi de France promettoit de poser les armes sous une des deux conditions dont il a été fait mention, & l'Angleterre & les Etats s'engageoient à lui faire accorder l'une ou l'autre par l'Espagne. C'est ainsi que le Soleil de la France fut arrêté au milieu de sa brillante carriere ; & c'est ce qui donna lieu à la Médaille extraordinaire que voici, de laquelle beaucoup de gens ont écrit (11), mais que je n'ai vue nulle-part que dans le Médailler de Mr. Gerard-Amelis de Hoogeveen, Echevin & Conseiller de la Ville de Leiden.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 383.

(4) Ibid. fol. 384.

(5) Ibid. fol. 391.

(6) Ibid. fol. 393.

(7) Ibid. tom. V. fol. 509.

(8) Ibid. tom. VI. fol. 392.

(9) Ibid. fol. 707.

(10) Ibid. tom. VI. fol. 703.

(11) Neuv. Hist. van Holl. II. deel, p. 311. Volpiliere, la Holl. aux pieds du Roi, pag. 18 & 60. Aubery, Gegdenkschr. van Holl. pag. 64. Larrey Hist. d'Angl. tom. IV. pag. 467. 468.

D'un




D'un côté, l'on voit un Soleil levant, qui éclaire cette partie du Monde qui comprend les Païs-Bas, la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne; & autour, cette Inscription:

ECQUIS CURSUM INFLECTET?

QUI EST-CE QUI DETOURNERA SON COURS?

De l'autre côté, on voit Josué, Conducteur du Peuple d'Israël, qui ordonne au Soleil de s'arrêter un jour entier, pour lui donner le tems d'achever la défaite du Roi Adonizedek & de ses Alliés, près de Gabaon. Sur le tour & dans l'Exergue, on trouve ces paroles:

STETIT SOL IN MEDIO COELI. LIBRO JOSUÆ: CAPITE X.

LE SOLEIL S'ARRETA AU MILIEU DU CIEL. LIVRE DE JOSUE, CHAPITRE X. (1)

Cette Médaille a été faite en Allemagne, comme il est aisé de le voir au type; & très certainement, elle n'a été frappée qu'après coup, & sans que Mr. van Beuningen y ait eu la moindre part. Car, ayant appris qu'on parloit de lui en fort mauvais termes, dans un certain Poëme (2) dédié au Roi, & qu'on l'y traitoit de faux Josué; il écrivit à l'Auteur (3), pour lui apprendre que la Médaille en question n'existoit que dans le cerveau de ses ennemis; & pour lui remontrer, qu'en qualité d'Ecclésiastique, il étoit de son devoir de lui faire une reparation publique, puisqu'il avoit attaqué publiquement son honneur & sa réputation. Ce qu'il y a de certain, c'est que van Beuningen avoit trop de jugement pour s'attirer la haine du plus grand Prince de la Chrétienté, par une invention qui pouvoit, à la vérité, flater sa vanité, mais qui dans le fond étoit très méprisable. Ayant acquis dans sa jeunesse beaucoup de réputation au Barreau, il fut fait Secretaire d'Amsterdam (4) en 1643. En 1650, on l'éleva (5) à la Charge de Conseiller-Pensionaire de la Ville; & ayant eu par-là occasion de paroitre dans l'Assemblée des Etats, il y donna de si grandes preuves de sa capacité, qu'en 1652 on l'envoya en Suede, (6) en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour porter cette Couronne à déclarer la guerre à la nouvelle République d'Angleterre. Deux ans après (7), il alla dans la même qualité à Breme, avec Mrs. Bootsma & Lusborgh; & en 1656, on l'envoya à la Cour de Danemarc, (8) avec Mrs. de Rheede & de Viersen. De retour de cette Ambassade, il fut fait Conseiller (9) en 1666, & en 1668 (10), Echevin d'Amsterdam. Enfin, l'année suivante (11), il fut élu Bourguemestre de cette Ville, que son Commerce a rendu la plus puissante de toutes les Villes des Païs-Bas. Outre deux Députations dont il s'acquitta, l'une en (12) Gueldre, & l'autre en (13) Zélande, il fut envoyé deux fois (14) en France en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & particulierement dans la situation fâcheuse où se trouvoient alors les Païs-Bas Espagnols. Le 15 de Septembre (15) 1672, on l'élut Bourguemestre pour la seconde fois. Pendant les trois années suivantes (16), il fut Député à l'Assemblée des Etats-Généraux. Ayant été de nouveau élu Bourguemestre en 1680 & en 1681 (17), il fut nommé l'année suivante pour la seconde fois Député aux Etats-Généraux: mais on le rappellà l'année d'après, (18) pour venir remplir la Charge de Bourgue-

(1) Verset 13.

(2) Volpiliere, la Holl. aux pieds du Roi, pag. 18 & 60.

(3) Lettre de Mr. Conrad van Beun. à La Haye 23 Mars 1673.

(4) Dapper Beschr. van Amsterdam, in de Naamlyst der Secretarissen, fol. K 2.

(5) Ibid. in de Naamlyst der Pension. fol. K verso.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel, fol. 753.

(7) Ibid. fol. 892.

(8) Ibid. fol. 1245.

(9) Dapper Beschr. van Amsterd. in de Naamlyst der Vroedsch. fol. A 4. verso.

(10) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 374.

(11) Ibid. fol 375.

(12) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 377.

(13) Ibid. fol. 1010.

(14) Ibid. fol. 699. V. deel fol. 288. VI. deel fol. 770.

(15) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 377.

(16) Ibid. fol. 312.

(17) Ibid. fol. 381.

(18) Ibid. fol 382. & 383.

1668. guemestre, dont il fut encore honoré en 1684, pour la sixieme fois. C'est de quoi l'on a voulu conserver la mémoire sur cette Médaille *incuse*, qui paroit n'avoir été faite que trois ans après. Je l'ai trouvée dans le Cabinet de Mr. Conrad Christoffers, fameux Négociant Suedois, établi à Amsterdam.



Ce Magistrat, dont on a gravé ici le Buste, eut le malheur dans la suite de tomber en démence, & devint par-là incapable de la conduite des affaires d'Etat. Les Lettres qu'il écrivit, quelque tems après, sur des matieres de Religion, en sont une preuve. Quant à ce qu'un Auteur étranger (1) rapporte de sa mort, ce qu'il en dit est si extraordinaire, qu'on a lieu de tenir pour suspect le récit qu'il en fait. Mais comme ce n'est pas ici le lieu d'approfondir la vérité de ce Fait, nous nous contenterons de rapporter le Chronographe qu'on trouve sur le tour de cette Piece:

(1) Voyag. Historiq. de l'Europe tom V. pag. 231, &c.

KONRADVS BEVNINGIVS, SEXTVM CONSVL.

CONRAD VAN BEUNINGEN, BOURGUEMESTRE POUR LA SIXIEME FOIS.

Cependant, comme le tems pressoit, on trouva à propos de dresser provisionnellement les Préliminaires de la Paix, (2) conformément au Traité dont nous avons parlé, & l'on entama sans differer les négociations à Aix-la-Chapelle, sous la médiation du Pape. Le S. Pere, en qualité de Chef de l'Eglise Romaine, s'étoit donné de grands mouvements, depuis quelque tems, pour procurer la Paix entre les Rois de France & d'Espagne, & c'étoit dans cette vue qu'il avoit envoyé, vers la fin de Juillet (3) de l'année précédente, son Neveu Rospigliosi à la Cour de France, pour tâcher de la porter à une suspension d'armes, & pour lui offrir sa Médiation. Le prémier article fut rejetté, mais le Roi accepta celui de la Médiation, & protesta qu'on le trouveroit toujours prêt à donner les mains à un accommodement raisonnable. Cet heureux commencement encouragea le Pape à faire faire de pareilles propositions à la Reine Régente d'Espagne, (4) par le Cardinal Visconti, qui ayant été favorablement écouté, en donna avis au Roi de France. Les choses étant ainsi disposées, le Pape ordonna à Augustin Franciotto Archevêque de Trebizonde, son Légat ordinaire à Cologne, de se rendre à Aix. Celui-ci, pour paroitre au Congrès avec plus d'éclat, fit faire à Bruxelles un Carosse qui lui coûta (5) vingt-mille florins. Le Chevalier Guillaume Temple, accompagné de Mrs. (6) vander Tocht & Burgersdyk de la part des Provinces-Unies, s'étoit déja rendu à Bruxelles pour travailler à cette grande affaire, & avoit obtenu du Marquis de Castelrodrigo, que Mr. Jean de Brockhoven, Baron de Bergeyk, Chevalier de S. Jaques, & Membre du Conseil de Flandre, du Conseil d'Etat & du Conseil des Finances, seroit nommé de la part de l'Espagne pour assister aux Conferences qui devoient se tenir à Aix-la-Chapelle. Il partit en effet le (7) 25 de Fevrier pour s'y rendre, & prit sa route par Louvain. Les Etats de leur côté y envoyerent Mr. de Beverning, en qualité de Plénipotentiaire; & Mr. Colbert, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, y arriva de la part de la France, & y fit son Entrée publique (8) le 23 d'Avril, avec beaucoup de magnificence. Après quelques Conferences, qui se tinrent chez (9) le Légat du Pape, l'Angleterre & les Provinces-Unies s'engagerent à secourir l'Espagne de toutes leurs forces, au cas que la France refusât d'exécuter les Préliminaires qui avoient été réglés à La Haye le 23 de Janvier, par ces deux prémieres Puissances, comme nous l'avons dit: sur quoi le Marquis de Castelrodrigo remit au Chevalier Temple

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 703.

(3) Ibid. fol. 257.

(4) Ibid. fol. 261.

(5) Holl. Merkur. 1668. pag. 30.

(6) Aitzema zaaken van staat VI. deel fol. 781.

(7) Ibid. fol. 786.

(8) Ibid. fol. 814.

(9) Holl. Merkur. 1668. pag. 73.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 813.
(2) Ibid. fol. 816.

ple (1) un Plein-pouvoir pour le Baron de Bergeyk, de signer au nom du Roi d'Espagne les Traités qu'on avoit projettés. La signature s'en fit de part & d'autre le 2 de Mai (2), sous la Médiation du Pape, dont le Légat souscrivit le Traité. Comme le Roi de France avoit témoigne au S. Pere, dans une de ses lettres, que (3) ses sollicitations avoient plus contribué à lui faire poser les armes, que tous les efforts de ceux qui s'étoient joints à ses Ennemis pour les soutenir; il n'est pas étonnant qu'on ait voulu conserver sur ces deux Médailles la mémoire des heureux fruits de cette Médiation. 1668.

(3) Holl. Merkur. 1668. pag. 78.



I. Le Buste du Pontife, ayant la Tiare sur la tête; & autour:

CLEMENS IX, PONTIFEX MAXIMUS.

CLEMENT IX, PAPE.

Au Revers, (4) l'Amour & la Paix qui s'embrassent, & qui foulent aux pieds l'Envie. La Légende du tour fait allusion au nom du Pape; mais cette allusion ne sauroit avoir lieu en François, qu'en l'exprimant de cette maniere, qui est plus fidele qu'élégante:

(4) Joan. Pierii Valeriani Hierogl. Lib. XLII. cap. 9. & 10.

CLEMENS FOEDERIS OPUS.

CLEMENT EFFET DE L'ALLIANCE.

II. La seconde Médaille a la même Face. Sur le Revers on voit le Pape, suivi d'un nombreux cortege d'Ecclésiastiques, en marche vers l'Eglise de S. Pierre, pour y aller rendre graces à Dieu, de la Paix qui vient d'être conclue. Dans l'Exergue, on lit ces paroles:

PACE POPULIS SUIS A DOMINO CONCESSA.

LE SEIGNEUR AYANT ACCORDE' LA PAIX A SES PEUPLES.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 816.

Le même jour de la signature du Traité, qui se fit le 2 de Mai, Mr. Colbert dépêcha un Courier pour le porter au Roi son Maitre, quoiqu'il fût déja tard (5) avant qu'on eût pu en délivrer les Copies, à cause des difficultés survenues sur l'enregitrement des Plein-pouvoirs. Trevor, Ambassadeur d'Angleterre, envoya peu de tems après son Secretaire à Paris, avec la Ratification de la Cour d'Espagne (6) qu'on lui avoit remise à Bruxelles; & le Roi de France n'ayant point fait difficulté d'approuver le Traité, l'échange des Ratifications se fit à Saint Germain le 26 de Mai (7), par Mrs. Trevor & van Beuningen. Cette grande affaire étant ainsi

(6) Ibid. fol. 820.
(7) Holl. Merkur. 1668. Pag. 77.

1668. ainsi heureusement terminée, le Magistrat de Paris se rendit en habits de céremonie à l'Hôtel de Ville, où il fut régalé magnifiquement. De là il alla aux Thuilleries, pour y assister à la publication de la Paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut proclamée par le prémier Héraut, après qu'un Sergent d'Armes eut fait faire silence par trois fois. Cette Proclamation se fit ensuite dans les autres lieux accoutumés, au bruit du canon, & aux acclamations du Peuple. Le même jour, (1) qui avoit été fixé pour rendre graces à Dieu de la conclusion de la Paix, le Roi se rendit à l'Eglise de Notre-Dame; & le soir, on tira un très beau Feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville. Le Peuple parut prendre beaucoup de part à ces réjouïssances; & il en donna des marques, par les Feux de joye qu'il alluma dans toutes les rues. C'est à l'occasion de cette Paix, que l'Académie des Inscriptions fit faire la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1668. pag. 79.



Le Buste du Roi de France, entouré de cette Inscription:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, le Roi, habillé à la Romaine, recevant à bras ouverts une branche d'Olivier que lui présente la Paix; avec cette Légende, sur le tour & dans l'Exergue:

PAX TRIUMPHIS PRÆLATA. AQUISGRANI. MDCLXVIII.

LA PAIX PREFERÉE AUX TRIOMPHES. A AIX-LA-CHAPELLE. 1668.

Le 28 de Mai on reçut à Bruxelles, par un Exprès, la nouvelle que le Roi de France avoit accepté la Ratification de l'Espagne, & qu'il avoit remis la sienne à Mrs. Trevor & van Beuningen. Sur quoi Mr. Burgersdyk, (2) Ambassadeur des Etats, alla le lendemain complimenter le Marquis de Castelrodrigo, & le pria instamment de faire publier la Paix, & de mettre ainsi la derniere main à cet important ouvrage. Le Gouverneur ne paroissant pas disposé à faire cette démarche, jusqu'à ce qu'on eût fait vuider le païs aux Troupes Françoises, qui ce jour-là-même avoient encore poursuivi les Espagnols jusqu'aux portes de Bruxelles; Mrs. Burgersdyk & Temple jugerent à propos de faire signifier par écrit au Duc de Roannois qui commandoit les Troupes de France, que la Paix alloit être publiée incessamment, & qu'ainsi il eût à s'abstenir de commettre aucune hostilité. En effet, à peine cet ordre fut-il expédié, que les Bourguemestres, les Echevins, les Tréforiers, & les autres Magistrats de la Ville de Bruxelles, accompagnés (3) des deux Ambassadeurs dont nous avons parlé, se rendirent à l'Hôtel de Ville le 30 de Mai, à l'heure de midi, pour y entendre la Proclamation, qui fut faite par Vander Leene, Héraut d'Armes de Brabant, en présence de la Bourgeoisie qu'on avoit assemblée au son de la grosse Cloche. La même Cérémonie se fit aussi ce jour-là à Anvers, à six heures du soir, au bruit des trompettes, devant l'Hôtel de Ville qu'on avoit orné de tapis, & qui fut illuminé le soir d'un grand nombre de flambeaux (4) de cire blanche. Quoique cette Paix, qui fut publiée à Madrid le 28 (5) de Juin, fit perdre à l'Espagne une grande étendue de Païs, (6) on a pourtant voulu en conserver la mémoire sur la Médaille suivante, qui fut frappée en Brabant.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 811.

(3) Noblesse de Brabant. pag. ....

(4) Holl. Merkur. 1668. pag. 78.

(5) Mau. fol. de la Toison d'Or, pag. 447.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 732.

D'un

1668.




D'un côté, on voit le Buste du jeune Roi d'Espagne, avec cette Légende:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.

Revers: Au haut, une Couronne Royale; & au-dessous, l'Ecu des Armes d'Autriche, renfermé dans un C, (qui est la prémiere lettre du nom du Roi.) L'Ecu est entouré de deux branches d'Olivier, & attaché à un Sceptre, à une Epée, à une Beche, & à une Ancre. Sur le tour:

HINC VIGOR, INDE ROBUR.

C'EST DE LA QUE ME VIENT LA VIGUEUR ET LA FORCE.

Quoique la hauteur, avec laquelle les Etats s'étoient conduits dans cette affaire, ne parût pas moins insupportable à l'Espagne qu'à la France, le Roi d'Espagne ne laissa pas de leur écrire, (1) pour les remercier du zèle qu'ils avoient fait paroitre dans cette occasion. Ainsi, s'applaudissant d'avoir rétabli la Paix entre ces deux puissantes Monarchies, ils se croyoient dans une entiere sureté. Les Princes de l'Empire, ni l'Empereur même, ne leur donnoient aucune inquietude, persuadés, qu'ils étoient en état de leur résister; & l'Espagne, à qui ils venoient de faire sentir leur pouvoir, avoit donné de trop grandes marques de sa foiblesse, pour qu'ils crussent avoir rien à craindre de sa part. D'ailleurs, les Alliances qu'ils avoient formées avec divers Princes de l'Europe, & en particulier la Triple Alliance par laquelle ils s'étoient si étroitement unis avec l'Angleterre & la Suede, paroissoient les mettre à couvert du côté de la France; & ils se flatoient que cette Puissance formidable (2) n'auroit ni le courage ni la force de rien entreprendre contre eux, tant qu'elle les verroit soutenus par de si puissans Alliés. Dans cette persuasion, ils congédierent les Troupes nouvellement levées, & résolurent de n'entretenir sur pied que (3) 418 Compagnies d'Infanterie, & 25 de Cavalerie. Ces forces leur parurent suffisantes, dans les conjonctures où ils se trouvoient: conjonctures glorieuses, où, après avoir reformé la Religion dans le Synode de Dordrecht, maintenu par les armes & affermi par la Paix de Breda la liberté de leur Navigation, ils avoient enfin, par leur puissante médiation, donné la Paix à toute l'Europe, en reconciliant la France avec l'Espagne. C'est ce qu'exprime la Médaille suivante, qui fut frappée par ordre du Conseil d'Etat des Provinces-Unies.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 819.

(2) W. Temple Gedenkschriften pag. 254.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 583.

1668.





Dans l'éloignement, on voit plusieurs Vaisseaux à la voile sur une Mer calme. Sur le devant, les Provinces-Unies, représentées par une Femme appuyée contre un Trophée, ayant à son côté une Bible ouverte, & l'Ecu des Armes de la République, & foulant aux pieds des fers. Elle tient à sa main une Lance, au haut de laquelle on voit le Chapeau de la Liberté. De l'autre côté, l'on trouve cette pompeuse Inscription, entourée d'une Guirlande formée par les sept Ecussons des Provinces-Unies, & par autant de faisceaux composés chacun de sept Fleches :

ASSERTIS LEGIBUS, EMENDATIS SACRIS,
ADJUTIS, DEFENSIS, CONCILIATIS REGIBUS,
VINDICATA MARIUM LIBERTATE,
PACE EGREGIA VIRTUTE ARMORUM PARTA,
STABILITA ORBIS EUROPÆI QUIETE,
NUMISMA HOC SENATUS FOEDERATI BELGII
CUDI FECIT. CIƆ IƆ CLXVIII.

APRÈS AVOIR AFFERMI LES LOIX, REFORMÉ LA RELIGION,
SECOURU, DEFENDU, RECONCILIÉ LES ROIS,
MAINTENU LA LIBERTÉ DES MERS,
ACQUIS PAR LES ARMES UNE PAIX GLORIEUSE,
ASSURÉ LE REPOS DE L'EUROPE,
LE CONSEIL DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS A FAIT
FRAPPER CETTE MEDAILLE. 1668.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 717.

Par le troisieme Article du Traité, (1) on étoit convenu que le Roi de France demeureroit en possession de Charleroy, de Binch, d'Ath, de Douay, du Fort de Scarpe, de Tournay, d'Oudenarde, de Lille, d'Armentieres, de Courtray, de Bergue S. Vinoc, & de Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies, Jurisdictions, Gouvernemens, Charges, & toutes leurs dépendances. Le Roi, de son côté, devoit ceder à l'Espagne toutes les Places de la Franche-Comté. Cependant, malgré cette convention, les Troupes de France restoient toujours dans cette Province, sous differens prétextes, quoique les Ratifications eussent déja été échangées : elles mettoient les habitans sous contribution, démanteloient les Places, en emportoient le canon, démolissoient les Magasins du Roi; &, non contentes de s'être emparées des munitions de guerre qui appartenoient (2) à la Ville de Bezançon, elles en enleverent les cloches, & abattirent tous les gros arbres, dont elles envoyoient le bois en France par la Saone (3), pour servir à la construction des Vaisseaux du Roi. Il est vrai que la Cour de France fit expédier le 28 un ordre d'évacuer ce Païs-là : mais le Gouverneur François, dissimulant la Dépêche de la Cour, ne laissa pas de continuer à démolir (4) les fortifications de Dole, & à accabler les habitans de contributions & de toute sorte de mauvais traitemens. Ceux-ci, poussés à bout, écrivirent le 2 de Juin une lettre à la Cour de Fran-

(2) Ibid. fol. 725.

(3) Holl. Merkur. 1668. pag. 87.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 727.

France, dans laquelle ils se plaignoient en termes très forts; & par-là ils obtinrent enfin leur délivrance. Les Espagnols donnerent d'abord le Gouvernement de Bezançon (1) au Baron de Sue; & nommerent provisionellement le Duc d'Arenberg Gouverneur de la Franche-Comté. L'évacuation de cette Province a donné lieu à la Médaille que voici, qui fut frappée pour célébrer la fidelité du Roi dans l'accomplissement de ses promesses. 1668.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 818.





La Tête du Roi, entourée de son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, une Victoire volante, tenant d'une main les Ecussons des Villes cedées à la France; & de l'autre, une Couronne de Laurier qu'elle met sur la tête du Roi. Ce Prince présente à l'Espagne, désignée par le Lapin (2) qu'on voit à ses pieds, l'Ecu de la Franche-Comté. Sur le tour, on trouve cette Légende:

(2) Oudaan R. Moog. pag. 172.

PROMISSI CONSTANTIA.

CE QU'IL PROMET, IL LE TIENT.

Ce qui est expliqué plus particulierement dans l'Exergue, par ces paroles:

PROVINCIA SEQUANORUM HISPANIS REDDITA.
MDCLXVIII.

LA FRANCHE-COMTE' RENDUE AUX ESPAGNOLS. 1668.

Les François n'eurent pas moins de peine à quitter le Brabant, qu'ils en avoient eu à évacuer la Franche-Comté; & par-là ils porterent la Peste dans les Païs-Bas Espagnols. Cette maladie, qui faisoit de grands ravages à (3) Soissons, à Amiens, & dans plusieurs autres Villes de France, se communiqua d'abord au plat-païs de la Flandre par le moyen des Troupes Françoises, & gagna bientôt les Villes murées par le commerce qu'elles avoient avec les habitans de la campagne, qui venoient toutes les semaines y vendre leurs denrées. Le Parlement de Paris, pour se garantir de la Contagion, défendit l'abord des Etrangers (4) à la Foire de S. Denis; & ordonna d'enterrer les morts dans leurs propres maisons, & de mettre à l'air toutes les marchandises qui viendroient du dehors, avant que de les faire entrer dans la Ville. Les Colleges de l'Université de Louvain, malgré l'affluence de Jeunesse qui s'y rend pour faire ses Etudes, furent encore fermés cette année pour quelques mois à cause de la Contagion, comme ils l'avoient été l'année précédente à cause de la Guerre. Afin qu'on pût éviter les maisons infectées, on les marquoit sur la porte, d'un grand P. Aucun Voyageur n'étoit admis dans les Villes, sans être muni de bons Certificats, qui attestoient qu'il n'avoit logé dans aucun endroit qui ne fût du moins à quelques maisons de distance de celles qui étoient ainsi marquées. Ceux qui avoient soin des malades, ou qui entroient seulement dans les maisons où il y en avoit, étoient obligés de porter dans la rue des bâtons verts, dont l'écorce étoit enlevée en rond de distance en distance. Ce fut (5) sur-

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 369.

(4) Holl. Merkur. 1668. pag. 85.

(5) Ibid. pag. 127.

1668. ſur-tout en Flandre, que ce fléau fit ſentir toute ſa violence. A Oudenarde, entre autres, on fit ſortir de la Ville tous les malades, & on fut obligé de faire plus de douze-cens baraques en raze campagne, pour les loger. A Bruxelles, il y eut plus de huit-cens maiſons infectées; ce qui fit réſoudre le Magiſtrat de faire venir d'Angleterre le fameux Medecin Laurent Arbillem, qui s'étoit rendu célebre à Londres dans la derniere Peſte, & de lui aſſigner une Penſion (1), & un logement ſur le coin du vieux Marché, pour avoir ſoin des pauvres malades de la Ville. Outre tous ces moyens humains, on ordonna partout des Prieres publiques; on porta ſolemnellement en proceſſion, dans les rues de Bruxelles, (2) les trois Hoſties qui furent autrefois profanées par les Juifs, & qui étoient ſuivies de tout le Clergé de la Ville & de tous les Corps de Métiers; & l'on eut recours à l'interceſſion des Saints glorifiés, qui pendant leur vie ſe ſont non-ſeulement recommandés eux-mêmes aux prieres de leurs Freres, mais leur ont encore ordonné (3) de prier les uns pour les autres: uſage autoriſé par la Doctrine de l'Egliſe Romaine, qui ne prétend point par-là faire aucun tort à la Médiation de Jeſus-Chriſt. Car quoique cette Egliſe n'ait jamais enſeigné que les Morts ſavent ce qui ſe paſſe ici-bas, & qu'elle n'ait garde de leur attribuer la Toute-ſcience; on croit néanmoins dans cette Communion, que quand même les Bienheureux n'auroient aucune connoiſſance, ni des prieres, ni de ceux qui les font; cependant, comme leurs connoiſſances ont dû plutôt augmenter que diminuer, ils ſe ſouviennent du moins de cet uſage établi pendant leur vie; & que comme (4) ils demandent vengeance de leur ſang qui a été répandu ſur la Terre, de même auſſi ils prient Dieu d'accorder aux hommes les graces qu'ils ſouhaitent eux-mêmes que les hommes demandent. Sur ce fondement, & à l'exemple du Patriarche (5) Jacob, ils eurent recours à l'interceſſion de S. Michel, qu'on regardoit à Bruxelles comme l'Ange Tutelaire de la Ville, ſur-tout dans ce tems de Peſte: ce qui paroit par le Jetton ſuivant.

(1) Holl. Merkur. 1668. pag. 168.

(2) Ibid. pag. 117.

(3) Rom. XV. 30. II Corinth. I. 11. Jaq. V. 16.

(4) Apoc. VI. 10.

(5) Geneſe XLVIII. 16.



Sur la Face on voit les Armes de Mr. Pierre-Juſte Armſtorf, qui étoit cette année-là (6) Tréſorier de Bruxelles; & ſur le Revers, l'Image allégorique de l'Archange Michel, entourée de ce Chronographe:

(6) Troph. de Brab. Tom. II. fol. 465.

DIVVs MICHaeL In peste patronVs.

SAINT MICHEL, PROTECTEUR CONTRE LA PESTE.

Telle étoit la ſituation des Païs-Bas Eſpagnols, dans le tems que le Marquis de Caſtelrodrigo ſongeoit à ſe démettre du Gouvernement de ces Provinces, & à s'en retourner en Eſpagne. Il y avoit déja quelque tems que le bruit couroit que ce Poſte important alloit être rempli par Don Juan, Frere-naturel du Roi; & l'on diſoit même que ce Prince devoit ſe rendre inceſſamment dans les Païs-Bas, avec de groſſes ſommes d'argent. Mais ſa conduite lui ayant attiré la diſgrace de la Cour, on apprit depuis, que c'étoit le Connêtable de Caſtille (7) qui avoit été nommé à cet Emploi. Le Marquis de Caſtelrodrigo ayant reçu cette nouvelle, prépara toutes choſes pour ſon départ, & fit demander des Paſſeports à la Cour de France, par Mr. van Beuningen. Mais la Cour, irritée de la conduite qu'il avoit tenue pendant les dernieres négociations, les lui refuſa, ſous prétexte qu'il n'en avoit pas beſoin, (8) puiſque la Paix étoit conclue, ratifiée & publiée. C'eſt pourquoi, ayant appris que le nouveau Gouverneur étoit arrivé par mer à Oſtende le 13 de Septembre, il ſe rendit à Anvers avec une ſuite de ſept perſonnes vêtues à l'Allemande, & publia qu'il alloit s'embarquer à Oſtende (9) ſur les mêmes Vaiſſeaux qui avoient amené le Connêtable. En effet, étant

(7) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. VI. deel fol. 737.

(8) Ibid.

(9) Holl. Merkur. 1667. pag. 161.

étant parti d'Anvers à six heures du matin, au bruit du canon, & ayant été conduit au-delà de l'Escaut jusqu'à la Tête de Flandre par le Gouverneur de la Ville & par le Baron de Hoboken, Bourgmestre, il se rendit à Gand; où il se démit (1), à la vérité, du Gouvernement des Païs-Bas; mais, au-lieu d'aller s'embarquer à Ostende, il prit la poste & passa par Dunquerque, pour continuer sa route par la France. Il arriva le 30 à Paris, s'y tint *incognito*, & dina chez le Comte de Toulongeon, Frere du Maréchal de Grammont; après quoi il partit sans avoir (2) salué le Roi, passa par Bayonne, & fit tant de diligence, qu'il arriva le 14 d'Octobre à Madrid. Il fut reçu à Florida, Maison de campagne qu'il avoit aux portes de la Ville, par toute la Cour & par l'Ambassadeur (3) des Etats, avec les marques de la plus haute estime. Son Gouvernement avoit été extrèmement troublé, & l'on peut dire qu'il s'étoit vu dans des conjonctures très délicates. Aussi aspiroit-il depuis long-tems à retourner dans sa Patrie, pour y jouïr, le reste de ses jours, du repos qu'il avoit perdu, & des délices de la Cour du Roi son Maitre. C'est ce qu'exprime la Médaille suivante, qui fut frappée à l'occasion de son départ.

1668.

(1) Holl. Merkur. 1668. pag. 163.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 747.

(3) Ibid. fol. 852.





Il est représenté sur la Face, avec des Cheveux longs, & un Collet à l'Espagnole. Sur le tour, on trouve ces paroles :

DOMINUS FRANCISCUS DE MOURA, MARCHIO CASTELLI-RODERICI, GUBERNATOR GENERALIS BELGII.

DON FRANCISQUE DE MOURA, MARQUIS DE CASTELRODRIGO, GOUVERNEUR GENERAL DES PAYS-BAS.

Au Revers, la Ville de Gand paroît dans l'éloignement ; & au-dessus, un Arc-en-ciel, emblème de l'Alliance (4). Sur le devant, on a représenté l'ancien & le nouveau Gouverneur, tous deux à cheval avec leur Suite, & prêts à faire la cérémonie de l'abdication du Gouvernement ; & sur le tour, ces paroles du Psalmiste (5) :

(4) Genese IX. 13. &c.

(5) Ps. XXVII. 4.

UNAM PETII A DOMINO, HANC REQUIRAM.

J'AI DEMANDÉ UNE CHOSE AU SEIGNEUR, ET JE LA RECHERCHERAI.

Pour entendre ceci, il faut ajouter la suite : *C'est que j'habite dans la Maison du Seigneur tous les jours de ma vie, pour contempler les délices du Seigneur, & visiter soigneusement son Palais.*

Le 28 de Septembre (6), Don Estevan de Gamarra, Ambassadeur d'Espagne à La Haye, ayant notifié par écrit aux Etats-Généraux le départ du Marquis de Castelrodrigo, & l'arrivée de Nicaise de Velasco Grand-Connétable de Castille, on lui accorda un Yacht de l'Etat, pour aller en Brabant s'acquitter des complimens de félicitation auprès du nouveau Gouverneur. Celui-ci étoit parti de Biscaye avec trois Vaisseaux, sur lesquels il avoit embarqué neuf-cens Espagnols; & il apportoit avec lui cinq-cens-mille ducats en especes. Après avoir été installé à Gand dans le Gouvernement des Païs-Bas, comme nous l'avons dit, il partit dans un Carosse à six chevaux (7) appartenant à Don Pedro Savola, Gouverneur de Gand, passa par Dendermonde, & se rendit à Malines.

(6) Holl. Merkur. 1668. pag. 161.

(7) Ibid. pag. 163.

1668. nes. C'étoit là qu'il avoit dessein de tenir sa Cour, à cause qu'il avoit eu avis que la Peste faisoit de grands ravages à Bruxelles, & qu'elle s'étoit même manifestée dans plusieurs maisons proche de la Cour (1). Le Magistrat ayant appris cette résolution, lui envoya des Certificats, par lesquels il paroissoit que la Contagion n'avoit pas emporté dans Bruxelles plus de six ou sept-cens habitans; & le pria instamment de venir demeurer au Palais Royal. Mais il demeura ferme dans son premier dessein: d'autant plus que la Ville de Bruxelles, aussi bien que celle de Gand & quelques autres Places, refusoit opiniâtrement de recevoir Garnison, fondée sur un ancien Privilege du Duc Albert de Brabant, & qu'elle prétendoit en être quitte pour trente-mille florins de rachat par an. Quoi qu'il en soit, on ne fit point de réjouissances dans les Villes où il passa, ainsi qu'il l'avoit lui-même ordonné, à cause de la maladie qui regnoit dans le Païs. On se contenta, au commencement de la nouvelle année, de conserver la mémoire de son entrée dans le Gouvernement, sur le Jetton suivant.

(1) Holl. Merkur. 1668. pag. 168.




Les Armes de Charles Taye (2), Tréforier de Bruxelles, entourées de cette Légende:

(2) Troph. de Brab. Tom II. fol. 465.

CARolus JACobus TAJE, EX BARonibus DE WEMMEL, FUIT ÆRARII BRUXELlensis PRÆFECTUS, ANNO 1669.

CHARLES-JAQUES TAYE, DE LA MAISON DES BARONS DE WEMMEL, A ETE GRAND-TRESORIER DE BRUXELLES, EN 1669.

Le Revers ne contient autre chose que cette Inscription:

EXCELLentissimo DOMINo
INACHo MELchiori FERDinando DE VELASCO,
CASTILIæ ET LEONis COMITE STABILI,
PRO CAROLo II,
HISPaniarum INDIARumque REGE CATHolico,
BELGIUM GUBERNANte.

LE TRES EXCELLENT SEIGNEUR
INACHUS-MELCHIOR-FERDINAND DE VELASCO,
CONNETABLE DE CASTILLE ET DE LEON,
ETANT GOUVERNEUR DES PAYS-BAS,
POUR CHARLES II
ROI CATHOLIQUE D'ESPAGNE ET DES INDES.

1669. La perte que les Païs-Bas Espagnols venoient de faire avant la fin de l'année précédente, par le départ du Gouverneur Castelrodrigo, fut suivie de celle que l'Université de Leyden fit vers la fin de celle-ci, par la mort du fameux Professeur Jean Kok, connu sous le nom de Coccejus. Ce Grand-homme, qui s'est acquis un nom immortel par son savoir, & par la maniere dont il a exercé son Emploi,

ploi, étoit né en 1603, le 9 d'Août, d'une famille considerable de Breme (1). Tyman Kok son Pere avoit exercé la Charge de Secretaire de la Ville, depuis sa vingt-septieme année jusqu'à sa soixante-quatrieme. Il eut deux autres Fils, qui furent Conseillers de la Ville. Jean Kok, leur Frere, ayant fait ses Etudes avec beaucoup de succès sous divers Maitres, s'acquit de très bonne heure une grande réputation, par sa prodigieuse connoissance dans le Grec, mais sur-tout dans l'Hébreu; jusques-là que le savant Amama, (2) bon Juge dans ces matieres, lui rend ce témoignage, qu'il paroissoit destiné à dévoiler les Mysteres des Juifs, personne, parmi les Chrétiens, n'ayant pénétré aussi avant que lui dans la connoissance du Talmud. Son grand savoir fut cause, qu'à son retour d'un voyage qu'il avoit fait à Hambourg, à Groningue & en Hollande, dans lequel il avoit fait connoissance avec les plus habiles gens de ces differens endroits, il fut choisi pour enseigner les Langues Saintes dans la Ville de sa naissance. Ce poste lui ayant donné occasion de faire connoitre ses talens, à peine l'eut-il rempli six ans, qu'on l'appella à Franeker (3) pour y enseigner l'Hébreu; & le 28 de Décembre 1643, il fut fait Professeur en Théologie dans la même Université. Sept ans après, Fr. Spanheim étant mort à Leyden, Coccejus fut (4) unanimement élu pour y venir enseigner les mêmes Sciences. Le jour de sa reception dans cette Université, il prononça un Discours très savant, *sur les Causes de l'Incredulité des Juifs.* 1669.
Pendant qu'il exerça cet Emploi, il écrivit contre les Juifs & contre diverses Sectes, & combattit Socin & ses adhérens avec tant de succeès, que le Synode de la Nord-Hollande & celui de la Sud-Hollande lui en firent compliment, & lui témoignerent leur satisfaction de la victoire qu'il venoit de remporter sur ce nouvel Amalec, le prémier, par la bouche de Mrs. J. Trigland & D. Knyff, & le second, par une longue lettre datée de Dordrecht le 20 de Juillet 1656. Cependant, sa nouvelle méthode d'expliquer les Propheties, & ses opinions singulieres sur l'Alliance de Grace (5) & sur l'observation du Sabbath, lui attirerent bientôt des disputes très vives. Ses plus redoutables Adversaires furent Gysbert Voet & Samuel Desmarets, tous deux Professeurs, le prémier à Utrecht, & l'autre à Groningue. Ils écrivirent plusieurs fois contre lui avec beaucoup d'aigreur. Mais tous leurs efforts n'ont pu empêcher qu'un grand nombre de Théologiens célebres des Provinces-Unies n'ayent adopté son Système & sa Doctrine; ce qui leur a fait donner le nom de *Cocceiens*, par où on les distingue encore aujourd'hui. Ce Grand-homme, dont la mémoire nous a été conservée sur les deux Médailles suivantes, mourut (6) le 5 de Novembre 1669.

(1) Regitr. de l'Université, pag. 41.
(2) Hofmanni Lexic.
(3) Biblioth. Univers. Tom. VII.
(4) Regitr. de l'Univ. pag. 41.
(5) Biblioth. Univers. Tom. I. & V.
(6) Regitr. de l'Univ. pag. 41.



I. Le Buste de Coccéius, en robbe & en collet, entouré de cette Légende:

JOHANNES COCCEJUS THEOLogus: NATus BREMÆ, 1603; DENATus LUGDUNI BATAVORUM, 1669.

1669.

JEAN COCCEIUS, THEOLOGIEN: NE' A' BREME, EN 1603; MORT A' LEYDEN, EN 1669.

Sur le Revers on trouve, au-dessus de deux Plumes de Jerusalem, ou de deux branches de Palmier, attachées ensemble, l'Inscription suivante en Hollandois :

HIER TOOND DE KUNST, DOOR SMELTZINGS HAND,
COCCEJUS, 'T LIGT VAN NEDERLAND,
IN ZYN GODVRUCHTIG BEELD EN WEZEN:
WAARVOOR DE LASTER BEEFT EN VLIED.
DIE ZIG HIER AAN NIET ZAT EN ZIET,
MAG ZYN BERUCHTE SCHRIFTEN LESEN.

LE PORTRAIT QUE TU VOIS, TRACE' PAR LA SAVANTE MAIN DE SMELTZING, OFFRE A' TES YEUX L'IMAGE DU PIEUX COCCEIUS, CETTE LUMIERE DES PAYS-BAS, QUI SUT FAIRE TREMBLER LA CALOMNIE, ET LA METTRE EN FUITE. SI CECI NE TE SUFFIT PAS, TU N'AS QU'A' LIRE SES FAMEUX ECRITS.

II. La Face de la seconde Médaille, qui est plus petite, représente le même Buste; & sur le tour les Titres suivans, differens de ceux de l'autre Médaille :

JOHANNES COCCEJUS, SACRÆ THEOLOGIÆ PROFESSOR
IN ACADEMIA LUGDUNO-BATAVA.
NATUS BREMÆ MDCIII.

JEAN COCCEIUS, PROFESSEUR EN THEOLOGIE DANS L'UNIVERSITE' DE LEYDEN. NE' A' BREME EN 1603.

Au Revers, le Livre des sept Sceaux ouvert; & au haut, l'Agneau (1) qui vient de remporter cette Victoire, environné d'une lumiere céleste. Dans l'Exergue :

(1) Apoc. V. 5. 6.

VICIT.

IL A VAINCU.

Cocceïus eut un Fils, nommé Jean-Henri, qui fut Professeur en Théologie, comme son Pere; & outre cela, Greffier des Domaines de Hollande, & (2) Secretaire de la Chambre des Comptes des Etats-Généraux. Son corps a été enterré à Leyden, auprès de celui de son Pere, dans l'Eglise de S. Pierre; où sa Veuve Marie Heinsius, de laquelle il n'eut point d'enfans, a fait ériger un Monument en marbre, avec une Inscription à sa mémoire, & à celle de Jean Cocceïus son Pere. Ce dernier avoit eu pendant dix-neuf ans pour Collegue, Abraham Heidanus. Ce fut lui qui, suivant la coutume, prononça le 20 de Novembre (3) un Discours très éloquent sur la mort de Cocceïus. Heidanus étoit né à Frankendal, le 11 d'Août 1597. Gaspar Heidanus son Pere, qui étoit (4) Ministre à Frankendal, ayant été appellé à Amsterdam, y mena son Fils. Celui-ci, après s'être fort appliqué à l'étude des Langues, & sur-tout à la Théologie, fut appellé en 1621 à l'Eglise de Naarden, & en (5) 1627 à celle de Leyden, où il fut installé au mois de Juillet. Il s'y distingua si fort dans la Prédication, que les Curateurs de l'Université de cette Ville le choisirent en 1648, pour (6) remplir la Chaire de Pro-

(2) Suivant l'Inscription de Leyden.

(3) Heidan. Orat. de luctuosa calam.

(4) M. Voeris Kerkl. Alphabet pag. 64.

(5) Soetmans Kerkl. Regist. p. 37.

(6) Regître de l'Univ. pag. 41.

Professeur en Théologie, vacante par la mort de Constantin van Oppyk. Il mourut le 15 d'Octobre 1678, âgé de 81 an. Il avoit eu pour Femme Sara Loten, qui étoit née le 26 d'Août 1608, & qui mourut le 15 du même mois 1669, comme il paroît par la Médaille suivante. *1669.*





Les Armes de la Femme du Professeur Heidanus, d'Argent, à trois fleurs de Melilot, qui font allusion à son nom de famille. Au haut, une banderolle; & au bas, un drap étendu, chargés l'un & l'autre de cette Inscription:

SARA LOTEN, HUYSVROUWE VAN ABRAHAM HEYDANUS.
GHEBOOREN DEN 26 AUGUSTI, 1608.
GHESTORVEN DEN 15 AUGUSTI, 1669.

SARA LOTEN, EPOUSE D'ABRAHAM HEIDANUS.
NÉE LE 26 D'AOUT, 1608.
DECEDÉE LE 15 D'AOUT, 1669.

Au Revers, on trouve la Légende suivante, tirée des Proverbes de Salomon (1), au milieu d'une Guirlande formée de deux branches de Palmier: (1) Chap. XXXI. ℣. 30.

DE BEVALLIGHEYD IS BEDROGH, ENDE DE SCHOONHEYT YDELHEYT: MAER EEN' VROUWE, DIE DEN HEERE VREEST, DIE SAL GEPRESEN WERDEN.
PROVERBIORUM CAPITE 31. ℣. 30.

LA GRACE TROMPE, ET LA BEAUTÉ S'EVANOUIT: MAIS LA FEMME QUI CRAINT L'ETERNEL, EST CELLE QUI SERA LOUÉE.
PROVERBES, CHAP. 31. VERS. 30.

Quoique la Paix eût été signée à Aix-la-Chapelle, les plus habiles Politiques jugeoient avec raison qu'elle ne seroit pas de durée, vû les dispositions des Cours de France & d'Espagne. En effet, lorsque Mr. van Beuningen (2) rendit compte de son Ambassade dans l'Assemblée des Etats, il leur fit connoitre que la Cour de France étoit très choquée de la conduite qu'ils avoient tenue pendant les dernieres Négociations, & qu'aussi elle n'auroit garde d'accepter leur Médiation pour le règlement des limites avec l'Espagne: Qu'à la vérité, elle avoit déja nommé quelques Commissaires pour faire ce règlement; mais que comme elle prétendoit que la Ville de Condé & le Fort de Link étoient compris dans les Places qu'on

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 744.

1669. qu'on lui avoit cedées, & que les Espagnols soutenoient le contraire, il étoit très apparent que cette difficulté serviroit de prétexte pour reprendre les armes l'année suivante : conjecture d'autant mieux fondée, que le Roi de France, malgré la reforme qu'il venoit de faire parmi ses Troupes, pouvoit encore mettre en campagne près de quarante-mille hommes (1), & qu'il avoit donné ordre d'augmenter ses forces navales jusqu'à cent Vaisseaux. Ainsi, quoique Mr. de Pomponne, Ambassadeur de France à La Haye, protestât (2) que le Roi son Maitre n'avoit nul dessein de rien entreprendre contre les Païs-Bas Espagnols, & que l'armement extraordinaire qu'il faisoit n'étoit qu'en vue de secourir les Vénitiens contre les Turcs ; cet armement ne laissa pas de jetter l'allarme dans les Païs-Bas : d'autant plus qu'on eut avis que le Roi avoit résolu d'assieger Cambray, & qu'il y avoit même déja huit-mille hommes de la Maison du Roi, assemblés près de Saint Cloud dans ce dessein. Outre ces Troupes, le Roi avoit quatre-mille hommes dans Tournay, ou aux environs ; cinq ou six-mille aux environs d'Ath ; pour le moins autant dans Lille ; & l'on voyoit (3) tous les jours filer vers les frontieres quantité de Troupes, qui prenoient leur route par Amiens. L'Ambassadeur Gamarra donna avis aux Etats de tous ces mouvemens, par un Mémoire qu'il leur présenta le 24 d'Avril, & les pria d'y faire une sérieuse attention, comme étant des présages d'une Guerre prochaine. On fit aussi courir le bruit à Bruxelles, mais sans aucun fondement, que le Roi de France alloit desormais tenir sa Cour à Marimont, où les Ducs de Brabant avoient autrefois (4) fait leur résidence. D'autres, pour enchérir encore par-dessus tous ces bruits, publioient qu'on alloit voir en campagne, au Printems prochain, une Armée de quatre-vingt-mille hommes ; & qu'on avoit dessein d'élever un Fort près de Saint Cotte, l'une des huit Paroisses (5) de la Chaussée qui va à Tournay, & que le Roi soutenoit être de la dépendance de Furnes qui lui avoit été cedé. Quoique l'évenement fit voir le peu de fondement de tous ces bruits, & que Mr. de Pomponne eût assuré les Etats, lorsqu'il fit son Entrée publique, que le Roi son Maitre n'avoit en vue (6) que d'entretenir une amitié constante avec la République ; cependant, ces allarmes donnerent lieu au Roi de se flater que, dans le sein même du repos, il étoit en état de se faire craindre de ses Voisins. C'est ce qui paroit par le Jetton que voici.

(1) Aitzezaaken van staat en oorl. VI. deel, fol. 725.
(2) Holl. Merkur. 1669. pag. 30.
(3) Ibid. pag. 45.
(4) Ibid. pag. 63.
(5) Ibid. pag. 145.
(6) Ibid. pag. 93.




Le Buste du Roi, en cuirasse, avec cette Inscription sur le tour :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Un Lion qui, quoique couché paisiblement, fait trembler tous ceux qui l'approchent, par la fierté & la force qui lui sont naturelles. Sur le tour :

ET DUM TENET OTIA TERRET.

TOUT TREMBLE A SON ASPECT, MEME QUAND IL REPOSE.

Et dans l'Exergue :

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES. 1669.

Les

1669.

Les Espagnols, pour applanir, autant qu'il dépendoit d'eux, toutes les difficultés qui auroient pu donner lieu à une rupture, nommerent le Duc d'Aremberg & Leon-Jean de Pape, le prémier du Corps de la Noblesse, & le second, homme de Robe, pour aller à Lille règler les limites avec la France. A peine y furent-ils arrivés, qu'on leur fit de grandes plaintes (1) de ce que les bateaux François, qui venoient de Liege chargés de Charbon, avoient été saisis en passant par les Terres d'Espagne, pour le payement des Péages (2). Les Commissaires Espagnols tâcherent d'excuser ce procedé, du mieux qu'il leur fut possible : mais ces excuses n'empêcherent point les François d'user de représailles, & de saisir (3) les biens de ceux qui étoient établis sur les Terres d'Espagne. Les Espagnols leur donnoient assez à connoitre, dans toutes les occasions, qu'ils n'étoient plus d'humeur de leur rien ceder, & qu'ils croyoient n'en avoir déja que trop fait à cet égard (4), sur les fortes instances des Etats. C'est ce qui porta le Roi de France, qui voyoit avec beaucoup d'impatience la lenteur des Commissaires d'Espagne, à leur faire signifier à Lille (5), que si on ne lui faisoit pas justice, il sauroit bien se la faire lui-même. Philippe-François, Duc d'Aremberg & (6) d'Arschot, prémier Commissaire de la part des Païs-Bas Espagnols, étoit né en 1625. Il étoit Fils ainé de Philippe Comte d'Aremberg, & de Claire-Isabelle, Fille de Florent Comte de Barlemont, & de Marguerite Comtesse de Lalayn. Son mérite éclatant lui valut la Charge de Commandant (7) de la Garde de Bourguignonne, & celle de Grand-Amiral (8) des Païs-Bas Espagnols. En 1646 (9), le Roi d'Espagne l'avoit honoré de l'Ordre de la Toison d'or; & sa Principauté d'Aremberg avoit été érigée en Souveraineté à la Paix de Munster. Charles-Albert de Longueval, Comte de Bucquoy, étant mort, il lui succeda en 1663 (10) dans la Charge de Gouverneur du Haynaut; & c'est sans doute à cause de cet Emploi, qu'il fut choisi pour règler les limites de ce Païs-là. J'ai cru devoir rapporter toutes ces circonstances, à cause du Jetton suivant, qui a été frappé à sa mémoire.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 18 July 1669. fol. 13.
(2) Holl. Merkur. 1669. pag. 123.
(3) Ibid. pag. 63.
(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 744.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 27 Sept. 1669. fol. 39.
(6) Holl. Merkur. 1669. pag. 123.
(7) Imhof Not. S.R. Imp. Proc. fol. 300.
(8) Sand. Chorogr. Bevern. fol. 1.
(9) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 300.
(10) Delices des Païs-Bas, Tom. II. p. 262.



Un Aigle déployant ses ailes, ayant sur la tête une Couronne, pour marque de la Souveraineté accordée à la Principauté d'Aremberg, & regardant fixement un Soleil, emblême de la faveur du Roi; avec cette Légende sur le tour :

SUO INTENTA SOLI.

LES YEUX FIXEZ SUR SON SOLEIL.

Au Revers, les Armes du Prince, de Gueules à trois fleurs (11) de Quintefeuille d'Or, timbrées d'une Couronne Ducale, & entourées du Cordon de la Toison d'or. Sur le tour :

(11) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 301.

PHILIPPUS FRANCISCUS, DEI GRATIA, DUX ARENBERGÆ; DUX ARSCHOTANUS.

PHILIPPE-FRANÇOIS, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC D'AREMBERG; DUC D'ARSCHOT.

Il eut pour Femme, Magdeleine Borgia, Fille de Charles Duc de Gandie, prémier Noble d'Espagne, & d'Artemise Doria Princesse de Melfi. Il l'épousa en Espagne (12), & n'en eut qu'un Fils & une Fille, François & Isabelle, qui moururent tous deux en bas âge. Desorte qu'étant mort lui-même (13) en 1674, ou selon d'autres, en 1675 (14), sans Enfans, Charles-Eugene d'Aremberg, son Fre-

(12) Le Blason de la Tois. d'or fol. 447.
(13) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 300.
(14) Mauf. de la Tois. d'or p. 388.

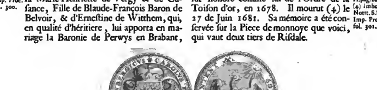
1670. Frere paternel, hérita de tous ses biens, comme étant l'aîné des mâles de cette Maison. Ce dernier étoit fils de Philippe Comte d'Aremberg, dont nous avons parlé, & de sa troisieme Femme Marie-Cleophas, Fille de Charles II, Prince de Hohenzollern. Il avoit été destiné à l'Eglise dès sa jeunesse, & il étoit actuellement Grand-Chanoine de la Cathédrale de Liege, lors que son Frere mourut: mais le voyant décédé sans posterité, il quitta l'état Ecclésiastique (1), & épousa Marie-Henriette de Vergy & de Cusance, Fille de Blaude-François Baron de Belvoir, & d'Ernestine de Witthem, qui, en qualité d'héritiere, lui apporta en mariage la Baronie de Perwys en Brabant, & les Comtés de Champlite & de Faucogney, situés en Bourgogne. Elle lui donna trois Enfans, (2) deux Fls & une Fille, dont l'aîné Philippe-Charles Duc d'Aremberg mérite une attention particuliere, comme ayant été le Pere du Duc d'Aremberg d'aujourd'hui. Ce Duc Charles-Eugene, dont il s'agit ici, n'ayant pas moins succedé à son Frere dans ses éminentes qualités, que dans ses grands biens, obtint en 1675 le Gouvernement (3) du Haynaut, vacant par la mort de son Frere, & fut honoré comme lui de l'Ordre de la Toison d'or, en 1678. Il mourut (4) le 27 de Juin 1681. Sa mémoire a été conservée sur la Piece de monnoye que voici, qui vaut deux tiers de Risdale.

(1) Imhof Notit. S R. Imp. Proc. fol. 300.

(2) Ibid. fol. 301.

(3) Delices des Païs-Bas. Tom. II. pag. 162.

(4) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 301.




L'Ecu de ses Armes, timbré d'une Couronne Ducale, avec un Manteau d'hermine, ou Ducal, & ayant un Griffon & un Lion pour supports. Sur le tour:

CAROLUS EUGENIUS, DEI GRATIA, DUX ARENBERGICUS.

CHARLES-EUGENE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC D'AREMBERG.

Le Revers de cette Piece est le même que celui de la précédente, avec cette seule difference, que l'Aigle est perché sur le sommet d'une montagne. On y trouve aussi ces paroles sur le tour:

SUO INTENTA SOLI. ANNO 1670.

LES YEUX FIXEZ SUR SON SOLEIL. 1670.

La Maison d'Aremberg, qui ne porte ce nom que depuis que le Comté d'Aremberg a passé dans cette famille par le mariage de Jean de Barbançon avec Marguerite héritiere de Robert Comte d'Aremberg, tire son origine en droite ligne de la Maison de Ligne, par Michel Seigneur de Barbançon, Fils de Jean Seigneur de Ligne, (5) & d'Eustache de Barbançon: de sorte que, selon le Droit Civil, le Duc d'Aremberg dont nous venons de parler, étoit parent au treizieme degré du Prince Claude-Lamoral de Ligne, son contemporain. Celui-ci étoit Fils de Florent Prince de Ligne, & de Louise de Lorraine Comtesse de Chaligny. Albert-Henri, son Frere aîné, étant mort sans Enfans, il hérita non-seulement de sa Principauté & de ses biens, mais il épousa encore sa Veuve, Claire-Marie, (6) Fille de Jean de Nassau-Siegen. Ses grands talens, tant pour la Guerre que pour le Cabinet, lui attirerent la faveur du Roi d'Espagne, qui le fit Chevalier (7) de la Toison d'or, & lui donna en 1669 la Vice-Royauté de Sicile. (8) Dès qu'il eut été pourvu de cet important Emploi, il fit embarquer ses meubles & ses plus gros bagages dans le Vaisseau l'Isabelle; & de peur que ce Vaisseau

(5) Hubn. Geslachtk. tafel 240.

(6) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 398.

(7) Mauf. de la Toif. d'or p. 391.

(8) Holl. Merkur. 1669. pag. 172.

1670.

ſeau ne fût pris par les Corſaires, il envoya un Gentilhomme aux Etats-Généraux, pour les prier de le faire conduire à Meſſine par deux de leurs Vaiſſeaux de guerre bien armés : ce qui lui fut accordé (1), en conſideration de ſon mérite. Avant que de partir, il fit ſolemnellement ſes dévotions dans l'Egliſe Cathédrale de Bruxelles, & y reçut la Communion de la main de Rourmond Lancelot de Gottignies, nommé à l'Evêché de cette Ville, en préſence de tout le Chapitre & d'un grand nombre de Nobleſſe de la prémiere diſtinction : après quoi il prit congé du Gouverneur, des principaux Conſeillers des differens Conſeils, & de toutes les perſonnes de conſideration ; & ayant reçu du Connêtable de Caſtille les Lettres de décharge néceſſaires, (2) il partit pour Louvain avant la fin d'Avril ; après quoi il alla en Pélerinage à Montaigu, & continua ſa route pour ſe rendre au-plutôt en Sicile. La mémoire de ſa Vice-Royauté a été conſervée ſur la Médaille ſuivante.

(1) Holl. Merkur. 1670. pag. 54.

(2) Ibid. pag. 47.



Son Buſte, orné du Colier de l'Ordre de la Toiſon, & entouré de cette Légende :

CLAUDIUS, PRINCEPS A LIGNE, ET SACRI ROMANI IMPERII, SICILIÆ PROREX.

CLAUDE, PRINCE DE LIGNE ET DU SAINT EMPIRE ROMAIN, VICEROI DE SICILE.

Le Village de Ligne, où l'on voit un magnifique Château, eſt ſitué en Haynaut (3), à une lieue de Chievres, & à deux d'Ath. C'étoit autrefois une Baronie, qui fut érigée en Comté l'an 1549, par l'Empereur Charles (4), en faveur de Jaques de Ligne, pour le recompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſon Ambaſſade à la Cour de Rome. Cette Terre fut depuis érigée en Principauté l'an 1602, en faveur de Lamoral de Ligne, qui fut élevé la même année à la Dignité de Prince de l'Empire. C'étoit l'Ayeul de celui dont il s'agit ici (5).

Au Revers, un Vaiſſeau de guerre à la voile, ayant ſur la poupe & ſur le pavillon les Armes de la Maiſon de Ligne (6), d'Or, à la bande de Gueules. La même bande partage auſſi la Médaille en deux parties égales. Sur le tour on trouve l'Inſcription ſuivante, dont le commencement eſt pris d'un Vers de Virgile (7), & la fin fait alluſion au nom & aux Armes du Prince ; ce qui nous oblige à la traduire literalement, afin de faire ſentir l'alluſion :

QUO RES CUMQUE CADUNT, SEMPER LINEA RECTA.

QUOI QU'IL EN PUISSE ARRIVER, TOUJOURS EN DROITE LIGNE.

(3) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 366.
(4) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol 298.
(5) Hubn. Geſlachtk. tafel 240.
(6) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 299.
(7) Æneid. Lib. II. v. 709.

La Charge de Général de la Cavalerie du Roi dans les Païs-Bas, vacante par le départ du nouveau Vice-Roi de Sicile (8), ayant été donnée à Don Carlos d'Arragon Duc de Villa-Hermoſa (9), ce Seigneur arriva à Bruxelles au mois de Juin, pour en prendre poſſeſſion. Tout le monde étoit alors fort occupé dans cette Ville à ériger des Arcs de triomphe, & à orner les Egliſes & le devant des Maiſons, pour célébrer avec une pompe extraordinaire le troiſieme Jubilé des Hoſties maltraitées par les Juifs. Voici comme on raconte cet évenement. Un riche Juif, nommé Jonathan, qui demeuroit en 1369 à Anguien, à cinq lieues de Bruxelles, avec ſa Femme & ſon Fils Abram (10), pouſſé par la haine qu'il portoit à la Religion Chrétienne, & irrité de voir le reſpect que les Chrétiens té-

(8) Annal. de la Comte d'Hayn. fol. 216.
(9) Holl. Merkur. 1670. pag. 72.
(10) Hiſt. van 't H. Sakr. pag. 3.

1670. moignoient pour le Sacrement de l'Eucharistie, avoit depuis longtems formé avec plusieurs de ses parens, le projet de recouvrer quelques Hosties consacrées. Ayant enfin jetté les yeux sur un Juif converti qui demeuroit à Bruxelles, nommé Maitre Jean de Louvain, il lui écrivit au mois d'Octobre (1) de cette même année, pour le prier de se rendre à Anguien. Celui-ci y étant allé, Jonathan lui proposa l'affaire, & lui promit, s'il pouvoit lui livrer quelques Hosties consacrées, de lui donner soixante Moutons d'or, pieces de monnoye de la valeur d'environ huit florins, & qui étoient ainsi nommées (2) parce qu'elles portoient l'empreinte d'un Mouton. Maitre Jean, plus sensible à l'interêt qu'à sa Religion, promit au Juif de le satisfaire; & étant retourné à Bruxelles, il trouva le moyen de percer la nuit (3) dans l'Eglise de Ste. Catherine, près de la Porte de Flandre, & d'en enlever un Ciboire d'or avec seize Hosties consacrées, qu'il alla porter à Jonathan. Le Sacrilege ne fut pas plutôt parti, que Jonathan répandit toutes les Hosties sur une table, & se mit à les insulter de paroles, en présence de sa Femme, de son Fils, & de plusieurs autres Juifs. Mais ayant été massacré (4) quinze jours après dans son Jardin par des Voleurs de grand-chemin, sa Femme résolut de se défaire des Hosties. Elle les porta à Bruxelles, & les remit à la Synagogue. L'année suivante 1370, ceux qui composoient cette Synagogue, voyant avec quelle dévotion les Catholiques-Romains s'assembloient le Vendredi-Saint (5) pour célébrer la mort de leur Redempteur, jetterent ces Hosties sur une table dans leur Synagogue, près de l'escalier des Juifs, & pour se moquer du Dieu des Chrétiens, se mirent à cracher sur les Hosties, à les percer, & à vomir mille blasphèmes: sur quoi, selon le témoignage (6) de tous les Auteurs Catholiques-Romains, on vit sortir une grande quantité de sang des playes qu'ils avoient faites aux Hosties; ce qui effraya si fort les Juifs, qu'ils tomberent tous à la renverse. Ce Vol se découvrit dans la suite. Les Coupables furent saisis, & Wenceslas Duc de Brabant leur fit faire leur procès par le Conseil d'Etat. La veille de l'Ascension, ils furent convaincus du crime qu'on leur imputoit, & condamnés à être menés sur des chariots, depuis la Prison nommée la Porte de pierre (*), jusqu'au Marché; de là, à l'Eglise de Ste. Catherine; à être tenaillés à tous les coins de rue, avec des tenailles rougies au feu; & brûlés ensuite tout vifs près de la Tour de Wollendries (7), qui est sur le rempart, entre la Porte de Halle & celle de Namur. La Sentence fut exécutée; & l'on vendit leurs biens qui avoient été confisqués, & dont on trouve encore la somme dans les Livres de la Chambre des Comptes. Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pais-Bas, pour expier ce sacrilege, a établi depuis une Procession, qui se fait tous les ans le prémier (8) Dimanche après la Ste. Marguerite dont elle portoit le nom, & dont la Fête se célebre le 13 de Juin; à laquelle tout le Clergé de la Ville, les Cours de Justice, & les Corps de Métiers sont obligés d'assister. Et comme cette année-ci étoit celle du troisieme Jubilé de cent ans établi en mémoire du Crime dont nous venons de faire l'histoire, & de la punition des Coupables, on ne se contenta pas de le célébrer avec plus de solemnité qu'à l'ordinaire; on fit encore frapper à cette occasion la Médaille & le Jetton que voici.

(1) Hist. van 't H. Sakr. pag. 6.

(2) Ibid. pag. 8.

(3) Ibid. pag. 16.

(4) Ibid. pag. 26.

(5) Ibid. pag. 34.

(6) Ibid. pag. 37.

(*) De Steenpoort.

(7) Ibid. pag. 89.

(8) Ibid. pag. 137.



I. La Châsse, dans laquelle on garde encore à Bruxelles trois de ces Hosties, entourée de ce Chronographe tiré du Psalmiste (9):

(9) Ps. LXXVII. v. 15.

T V

1670.

tV es DeVs, qVI faCIs MIrabILIa.

TU ES LE DIEU QUI FAIS DES CHOSES MERVEILLEUSES.

Les trois Couronnes & le Manteau, sous lesquels on a représenté les trois Hosties au milieu d'une Croix d'or, sont brodées de perles, à carreaux, & enrichies par-tout de pierres précieuses. On estime cet ornement dix-mille Ducats d'or. C'est un présent de l'Archiduchesse Isabelle (1). Au Revers, on trouve le Chronographe suivant:

(1) Hist. van 't H. Sakr. in de Voorrede.

perfossVs DoMInVs treCentIs IVbILat annIs.

JUBILE' DE TROIS-CENS ANS, EN MEMOIRE DES PLAYES FAITES AU CORPS DE NOTRE SEIGNEUR.

II. La même Châsse, avec les Hosties, auxquelles une Main liberale fait son offrande; & sur le tour, cet autre Chronographe:

Deo sVo IVbILantI MVnIfICa.

LIBERALE ENVERS SON DIEU, A' L'OCCASION DU JUBILE'.

C'est à dire, à l'honneur de Dieu, envers ceux qu'il a laissé à sa place. Au Revers, les Armes du Trésorier (2) Thierry d'Elshout, Seigneur de Middelswaale, de Sinople au Lion d'Argent, ayant pendu à son cou l'Ecu des Armes de Heusden, qui (3) est d'Or à la roue de Gueules. Les supports sont deux Léopards d'or, qui ont été accordés à son Pere Jean d'Elshout (4) par Philippe IV, le 22 d'Avril 1656. Sur le tour:

(2) Troph. de Brab. tom. II. fol. 466.
(3) J. van Oudenhoven Beschr. van Heusden, pag. 20.
(4) Noblesse de Brab. pag. * 19.

Theodorus AB ELSHOUT, EX HEUSDANA FAMilia,*
BRUXellæ THEsaurarius.

THIERRY D'ELSHOUT, DE LA MAISON DE HEUSDEN, TRESORIER DE BRUXELLES.

A peine eut-on achevé de célébrer cette grande Fête, qu'on vit le Connêtable de Castille se préparer à quitter les Païs-Bas, quoiqu'il n'y eût pas encore été un an entier. Ce qui l'obligeoit à retourner si-tôt en Espagne, étoit que la Reine l'avoit nommé Prémier Ministre d'Etat à la place du Marquis d'Aytone, qui venoit de mourir (5). Il partit secretement de Bruxelles le 22 de Juillet, après s'être contenté, sous prétexte de la foiblesse de sa santé, de donner simplement audience au Général Marcin, à Don Estevan de Gamarra Ambassadeur auprès des Etats, à Antoine Pimentel Gouverneur du Château d'Anvers, & à Mrs. Hovines, Berliere & Tierland, tous Membres (6) du Conseil d'Etat. Le jour suivant, tous ces Conseillers se rendirent au Château d'Anvers, où le Chancelier de Brabant fit l'ouverture des Lettres du Roi, par lesquelles le Comte de Monterey, Fils du fameux Don Louis de Haro, étoit nommé Gouverneur des Païs-Bas. Comme il étoit déja arrivé depuis quelque tems dans le Païs, il fit ce jour-là même son entrée dans le Château, & après avoir reçu solemnellement la bénédiction de l'Evêque dans l'Eglise Cathédrale, il fut reconduit chez lui par quarante des principaux Gentilshommes, ayant chacun un flambeau de cire blanche à la main. Un de ses prémiers soins fut d'écrire aux Etats-Généraux (7), pour leur donner avis qu'il venoit de prendre possession du Gouvernement. Le choix que le Roi d'Espagne avoit fait de sa personne, causa une joye universelle dans les Païs-Bas: comme il étoit à la fleur de son âge, on se flatoit qu'il seroit en état de soutenir le fardeau des affaires, que les conjonctures délicates où l'Etat se trouvoit alors, & les grands préparatifs de la France, rendoient très difficiles à manier. Louis XIV étoit parti dès le 24 (8) d'Avril, accompagné de la Reine, du Dauphin, du Duc & de la Duchesse d'Orleans, de la plupart des Princes & des Princesses du Sang, & des Grands de sa Cour, & s'étoit rendu sur la frontiere, avec un superbe équipage, sous l'escorte (9) de seize-mille hommes bien disciplinés, pour visiter les Villes que l'Espagne venoit de lui ceder, & pour faire prendre possession à la Rei-

(5) Holl. Merkur. 1669. pag. 172.
(6) Ibid. pag. 106.
(7) Ibid. pag. 107.
(8) Ibid. pag. 49.
(9) Ibid. pag. 51.

1670. ne & au Dauphin, des Terres qui leur étoient échues par succession. Il avoit outre cela dessein d'employer ses Soldats à fortifier le plus régulierement qu'il seroit possible, les Villes qu'il avoit conquises par leur valeur. C'est ce voyage du Roi, & le dessein dont nous venons de parler, qui ont donné lieu au Jetton que voici.




Le Buste du Roi, en cuirasse, entouré de ce Titre :

LUDovicus XIIII, Dei Gratia, FRanciæ ET NAVarræ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, le Roi des Abeilles, suivi de son Essain ; & sur le tour :

INSTANT OPERI BELLISQUE. 1670.

APPLIQUEZ AU TRAVAIL, AUSSI BIEN QU'A LA GUERRE. 1670.

La Cour, après avoir été superbement régalée à Chantilly (1) par le Prince de Condé, partit l'après-midi, & alla coucher à Senlis, & le lendemain à Compiegne ; d'où elle se rendit le 1. de Mai à S. Quentin, après avoir passé par Noyon : & le lendemain, elle arriva au Quesnoy, où le Roi se reposa deux jours avec toute sa suite. Du Quesnoy, le Roi prit sa route par Landrecy, Avesnes, Marienbourg, & Philippeville, où il se reposa un jour ; & arriva enfin le 10 de Mai, après cinq heures de marche, à Charleroy. Cette Ville avoit été cedée à la France par la derniere Paix, & on étoit actuellement occupé à la fortifier, suivant l'ordre que le Roi en avoit donné. Après avoir visité les Ouvrages qu'on y faisoit, la Cour se rendit à Binch, & de là à Ath : ces deux Places avoient pareillement été cedées au Roi. La derniere avoit été revêtue, suivant le Plan qu'en avoit donné Mr. de Vauban Ingénieur-Général, de huit Bastions, auxquels on avoit donné les noms (2) de Brabant, Malines, Luxembourg, Gueldre, Flandre, Haynaut, Artois, &c..., comme s'ils avoient dû être desormais le boulevard de la France contre toutes ces Provinces. On étoit alors occupé à élever entre chaque Bastion, une Demi-lune, entourée d'un profond fossé ; & le tout devoit être revêtu d'une Contrescarpe. Après avoir passé deux jours à examiner ces Ouvrages & à faire hâter les travaux, la Cour se rendit à Tournay, que le Roi faisoit aussi fortifier sur le Plan de Mr. de Vauban, mais suivant une méthode jusqu'alors inconnue. Outre douze Demi-lunes, quatre Ouvrages à corne, & un Chemin-couvert, que le Roi avoit fait ajouter aux fortifications de la Place ; il fit bâtir du côté le plus élevé de la Ville, une Citadelle très forte, composée de cinq Bastions, d'autant de Demi-lunes coupées, & d'un Chemin couvert ; & sous tous ces Ouvrages, on avoit pratiqué des souterrains doublement minés. La présence du Roi, & les Troupes qu'il avoit amenées, firent tellement avancer les travaux, que ce grand ouvrage fut achevé dans huit jours : ce qui fut cause qu'on plaça sur l'un des Bastions, une Inscription Latine (3) gravée sur le marbre. En voici le sens. *Louis XIV, non moins grand dans la Paix que dans la Guerre, secondé des mêmes Troupes, du même Conseil, de la même valeur, de la même rapidité & du même succès, avec lesquels il s'est rendu maître de Tournay, l'an 1667, en quatre jours ; a commencé & achevé cette Citadelle en moins de huit jours, à l'aide de ses Troupes victorieuses, animées par sa présence.* Cet ouvrage, qui surpassoit en grandeur tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors dans ce genre, ayant été achevé pendant le Voyage du Roi, qui n'étoit qu'un Voyage de plaisir ; il est aisé de découvrir ce qu'on a voulu dire par ce Jetton.

(1) Holl. Merkur. 1670. pag. 49.

(2) Ibid. 1667. pag. 133.

(3) Delices des Pais-Bas. tom. II. pag. 230.

Le

1670.



Le Buste du Roi, avec cette Légende sur le tour:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, le Roi représenté sous l'emblème d'Amphion, dont les anciens Poëtes ont dit, que les pierres se remuoient au son de sa Lyre, & que c'étoit de cette maniere qu'il avoit bâti les murs de Thebes (1). On l'a dépeint ici, un pied appuyé sur un tas de pierres, & jouant du Violon. Sur le tour, on trouve ces paroles:

(1) Senec. Trag. in Herc. fur. Act. II. v. 261. & 262 Horat. de Arte Poët. v 394. & 395.

FACIT HÆC MIRACULA LUDENS.

CES PRODIGES NE SONT QU'UN JEU POUR LUI.

Les Etats, (2) apprenant que le Roi étoit si près de chez eux, envoyerent en Flandre le Baron d'Obdam (3), avec une nombreuse suite de Gentilshommes & de Domestiques, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour complimenter ce Prince de leur part. Il fut reçu du Roi, de la Reine, des Princes & des Ministres d'Etat (4), avec de grandes marques d'estime pour sa personne, & de grandes assurances de leur amitié pour la République. Le Roi, après avoir visité les Villes d'Oudenarde & de Courtray, arriva le 21 de Mai (5) à Lille, avec toute la Cour. Cette Ville étoit la plus peuplée, la plus considerable, & la plus belle de toutes ses nouvelles Conquêtes; & c'étoit principalement pour la voir & pour la faire fortifier, que le voyage du Roi avoit été entrepris. Ce Prince, non content de l'avoir agrandie, & d'y avoir fait ajouter plusieurs Bastions, un Ouvrage à corne, quelques Demi-lunes, & un Chemin-couvert, voulut encore y bâtir une Citadelle, comme il avoit fait à Tournay. Ce fut encore Mr. de Vauban (6) qui traça le Plan de cette importante Forteresse. Elle consistoit en cinq Bastions, revêtus chacun d'une Demi-lune, & entourés d'un Chemin-couvert. De Lille, le Roi passa par Douay, Arras, Hesdin, Montreuil & Boulogne, & se rendit avec toute sa Cour à Calais. Ce fut là que la Duchesse d'Orleans, Sœur du Roi de la Grande-Bretagne, quitta la Cour, qu'elle avoit suivie jusques-là, & passa en Angleterre. Elle fut reçue à Douvres par le Roi son Frere & par le Duc d'Yorck (7), suivis chacun de leurs Favoris & de leurs Conseillers les plus affidés. Le principal de son voyage étoit de détacher le Roi d'Angleterre de l'étroite Alliance qu'il avoit contractée avec les Etats, & de l'engager à se joindre avec la France pour abattre l'orgueil de cette fiere République, qui sembloit vouloir prescrire des Loix aux Têtes couronnées; & pour maintenir la Religion Romaine, à laquelle le Roi Charles étoit attaché dans le cœur, & que la Reine professoit ouvertement. La Duchesse, qui étoit naturellement très propre à une pareille négociation, mit en œuvre toute sorte de moyens pour y réussir. Elle ne garda aucune mesure, dans les liberalités qu'elle fit à ceux dont elle pouvoit avoir besoin; jusques-là qu'elle fit donner dix livres sterling (8) à un simple Palfrenier, pour savoir seulement ce que l'on disoit de sa négociation dans la maison de son Maitre. On peut juger par-là, quelles sommes elle prodigua pour gagner les Prémiers Ministres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc de Buckingham, Favori du Roi, fut accusé dans la suite par la Chambre Basse, (9) d'avoir acquis des richesses immenses en entretenant des intelligences criminelles. Dans le tems que ceci se traitoit en Angleterre, les Emissaires de la France employoient les mêmes

(2) Resol. der Staat. van Holl. 22 April 1670. fol. 19. & 37.

(3) Ibid. 26 April 1670. fol. 35.

(4) Holl. Merkur. 1670. pag. 96.

(5) Ibid. pag. 50.

(6) Délices des Pais-Bas. tom. II. pag. 183.

(7) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 466.

(8) Ibid. pag. 467.

(9) Gesch. van 1674. & 1675. pag. 47.

1670. mêmes moyens pour attirer dans son parti les Evêques de Munster & de Cologne, & le Roi de son côté travailloit sans relâche à munir ses frontieres, à exercer ses Troupes, & à augmenter le nombre de ses Vaisseaux. Ce furent ces négociations, & ces grands préparatifs de Guerre, qui donnerent lieu au Jetton que voici.



Le Buste du Roi, armé d'une Cuirasse; & à l'entour:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, un nuage, d'où l'on voit sortir d'un côté la Foudre, & de l'autre une Pluye d'or: avec ces mots sur le tour:

UTROQUE JUPITER. 1670.

SEMBLABLE A' JUPITER, A' L'UN ET A' L'AUTRE EGARD.

La Duchesse d'Orleans, après avoir eu le bonheur de jetter les prémiers fondemens de ce grand ouvrage, jugea à propos, pour y mettre la derniere main, de laisser à la Cour du Roi son Frere une jeune Demoiselle nommée Querouaille, sur laquelle ce Prince avoit jetté les yeux: après quoi elle partit le 22 de Juin (1), pour s'en retourner en France. Huit jours après son départ d'Angleterre, elle mourut à sa Maison de S. Cloud, pour avoir bu trop subitement un verre d'eau à la glace. Sa mort fit prendre le grand deuil à toute la Cour, qui étoit déja arrivée à Saint Germain (2) dès le 11 du mois, quoique le Roi eût publié qu'il avoit résolu d'attendre le retour de la Duchesse à Dunquerque. On travailloit aussi à fortifier considérablement cette Place, que l'Angleterre avoit venduë à la France, comme nous l'avons dit (*). Il y avoit déja deux ans qu'il avoit assigné douze-cens-mille livres (3) pour cet ouvrage, auquel trois-mille hommes travailloient depuis cinq ans. Et comme dans ce même tems on équipoit en France quatre-vingt-quatorze tant Vaisseaux de guerre que Brulots, savoir, vingt-six à Toulon, dix à Brest, & le reste dans les autres Ports; & que le Roi avoit dessein de se rendre redoutable sur Mer, il résolut de faire de Dunquerque un Port qui pût servir de retraite assurée à ses Vaisseaux dans la Mer du Nord. Dans ce dessein, il y fit faire un Bassin d'une étendue & d'une profondeur surprenante, capable de contenir trente gros Vaisseaux de guerre & un grand nombre d'autres Bâtimens, sans être jamais à sec: il falut pour cela couper un banc de sable de cinq ou six-cens toises de large. Il fit agrandir la Ville, & la fortifia du côté de terre, de Bastions, de Demi-lunes, & d'un Chemin-couvert, malgré le desavantage du terrein qui est extrèmement sablonneux: & pour mettre le Port en sureté, il fit construire deux Jettées de charpente qui s'étendoient bien avant dans la Mer, (4) au bout desquelles on éleva deux Batteries maçonnées en demi-cercle, dont le canon défendoit non seulement l'entrée du Port, mais empêchoit même les Vaisseaux ennemis d'approcher assez près pour pouvoir canonner ou bombarder la Ville ou les Navires qui étoient dans le Havre. Cet Ouvrage incomparable fut achevé en 1671, comme il paroit par la Médaille suivante. 1671.

(1) Larrey Hist. d'Angleter. tom. IV. pag 468.

(2) Holl. Merkur. 1670. pag. 51.

(*) II. Part. pag. 489.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 741.

(4) Médailles historiq. de Louis XIV. fol. 116 verso.

1671.





La Tête du Roi, avec cette Légende sur le tour :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, la Ville de Dunquerque paroît dans l'éloignement, dans l'état où le Roi venoit de la mettre. On l'a encore représentée sur le devant, sous la figure d'une Femme couronnée de Tours, ayant à côté d'elle une proue de Vaisseau, & tenant d'une main une Ancre, & de l'autre un Gouvernail. Sur le tour :

FRETI GALLICI DECUS ET SECURITAS.

L'ORNEMENT ET LA SURETÉ DU DETROIT DE FRANCE.

Et dans l'Exergue :

DUNQUERCA MUNITA ET AMPLIATA. MDCLXXI.

DUNQUERQUE FORTIFIÉE ET AGRANDIE. 1671.

L'envie de voir ces nouveaux Ouvrages (1) auxquels on travailloit encore, & le plaisir que le Roi avoit eu dans son dernier Voyage, l'engagerent à en entreprendre un autre au commencement de cette année. Il partit le 23 d'Avril, suivi de la Reine & de tous les Seigneurs de la Cour, & arriva le soir même à Chantilly, où le Prince de Condé le reçut encore avec une magnificence royale. Il y eut cinquante tables, couvertes pour les seules Dames de la Cour. La nuit, on tira un Feu d'artifice, & le lendemain matin il y eut Chasse : après quoi la Cour alla coucher à Creil (2), & prenant ensuite sa route par Saint Just, Breteuil, Amiens, Abbeville & Gravelines, elle se rendit enfin à Dunquerque. On avoit tracé un Camp près de cette Ville, dans lequel s'étoient rendues toutes les Troupes de la frontiere, au nombre de seize-mille hommes. Le Roi, en approchant du Camp, monta à cheval & se mit à la tête de l'Armée, qui étoit en bataille sur le chemin de Mardick. A son arrivée, il fit distribuer des rafraichissemens à plus de neuf-mille Soldats qui travailloient tous les jours aux fortifications, pour les animer au travail : après quoi il fit la revue (3) de la Cavalerie de sa Maison, & la fit exercer en sa présence dans les Dunes, par le Duc d'Orleans son Frere. Après avoir pris plusieurs fois ce divertissement, il fit avancer l'Armée dans la plaine ; & le signal ayant été donné par un coup de canon, l'Armée se partagea en deux Lignes, & en seize Corps, & employa le reste de la journée à faire l'exercice. Tout ceci se passa en présence de la Reine, qui étoit sous une Tente, & qui fut régalée pendant tout ce tems-là (4) d'un Concert de timbales, de trompettes, de haut-bois, & de quatre-vingts pieces de campagne. Quatre jours après, le Roi fit encore la revue de ses Troupes, qu'il divisa en vingt-quatre Corps, dont il forma d'abord huit Lignes, & ensuite quatre. Le surlendemain il sortit, à la tête de sa Cavalerie, par la Porte de Nieuport, & exerça ainsi ses Troupes de differentes manieres, à diverses reprises. C'est ce qui a donné lieu au Jetton que voici.

(1) De Riencourt, Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 379.

(2) Holl. Merkur. 1671. pag. 43.

(3) Ibid. pag. 55.

(4) Ibid. pag. 56.

1671.



Le Buste du Roi, en cuirasse; avec cette Inscription sur le tour:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, un vieux Lion, qui par sa contenance fiere inspire le courage à une jeune Lion qui est auprès de lui; & autour, ces mots de Virgile (1):

(1) Æneïd. lib. VII. v. 457.

ANIMIS AUDACIBUS IMPLET.

IL LEUR INSPIRE LE COURAGE.

Et dans l'Exergue:

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES. 1671.

Ce Voyage donna l'allarme à tous les Etats voisins, quoiqu'il n'eût été entrepris que pour le divertissement de la Cour, qui se vit même obligée de s'en retourner à Saint Germain plutôt qu'elle n'auroit voulu, à cause de la Contagion causée par la grande affluence de monde. Le Roi d'Angleterre feignit (2) aussi d'en concevoir de l'ombrage, malgré ses secretes intelligences avec la France; & pour mieux donner le change, il fit marcher vers les Côtes douze Compagnies de Soldats bien disciplinés, & fit avertir la Bourgeoisie de Londres & la Cavalerie, de se tenir prête à marcher au prémier ordre. Comme on avoit bien plus lieu de craindre dans les Païs-Bas Espagnols, qu'ailleurs, aussi l'allarme y étoit-elle bien plus grande. On prit donc toutes les précautions possibles pour n'être pas surpris; & l'on suivit en cela l'exemple du Duc d'Aremberg, Gouverneur du Haynaut, qui, dans le tems du prémier Voyage du Roi, avoit fait fortifier (3) Mons, ouvert les Ecluses, & inondé les environs de cette Ville & ceux de Condé. Il est vrai que le Roi de France avoit fait assurer la Cour d'Espagne par son Ambassadeur, qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre les Païs-Bas Espagnols; & que sur cette déclaration, la Reine Régente lui avoit non seulement permis de passer avec son Armée sur les Terres d'Espagne, mais qu'elle avoit encore (4) ordonné à tous les habitans de recevoir le Roi de France avec les mêmes honneurs qu'ils auroient pu rendre au Roi leur Maitre. Mais on se souvenoit encore des protestations que la France avoit fait faire, avant sa derniere invasion dans les Païs-Bas: ainsi, la moindre nouvelle étoit capable de faire naitre des soupçons au Gouverneur Espagnol. En effet, le bruit ayant couru que le Marquis de Trelon étoit en traité pour ceder à un certain Prince étranger son Château d'Argenteau, Place considerable, située sur le bord de la Meuse entre Mastricht & Liege; le Gouverneur envoya (5) sur le champ le Comte de Marcin avec quelques Troupes Espagnoles, pour en prendre possession. Il résolut aussi de revêtir de Bastions & d'Ouvrages avancés les anciens Remparts de la Ville de Bruxelles, résidence ordinaire du Gouverneur, & d'élever un Fort sur une hauteur qui est à deux-cens pas de la Porte de Halle. Ce Fort devoit être composé de quatre Bastions (6) entou-

(2) Ontroerd. Nederl. I. deel pag. 27.

(3) Holl. Merkur. 1670. pag. 50.

(4) Ibid. 1671. pag. 42.

(5) Ibid. pag. 59.

(6) Délices des Païs-Bas. tom. I. pag. 111.

1671.

tourés d'un Chemin-couvert, & communiquer aux Ouvrages avancés de la Place, par un long Retranchement. Comme c'étoit le Trésor de la Ville qui fournissoit à toutes ces dépenses, on a voulu en conserver la mémoire sur le Jetton que voici, qui fut frappé pour l'usage de la Trésorerie de Bruxelles.





Les Armes du Chevalier Thierry d'Elshout, timbrées d'un Casque. Il étoit de la Maison de Heusden, Seigneur de (1) Middelswaale & de Zeyffelen, (2) ancien Echevin, Bourguemestre, & Inspecteur du Canal de Bruxelles. Il eut pour Femme, Isabelle Patter van der Loo. Sur le tour, on trouve cette Légende :

(1) Troph. de Brab. tom. II. fol. 466.
(2) Noblesse de Brabant pag. 20.

THEODORUS AB ELSHOUT, EX HEUSDANA FAMILIA, BRUXELLÆ THESAURARIUS.

THIERRY D'ELSHOUT, DE LA MAISON DE HEUSDEN, TRESORIER DE BRUXELLES.

Au Revers, la nouvelle Forteresse; & au milieu, un Coffre-fort, d'où une Main tire de l'argent; qu'elle répand pour faire avancer l'ouvrage. Sur le tour :

NE PATEAM, PATEO.

JE M'OUVRE, AFIN DE N'ETRE PAS OUVERT.

C'est à dire, la Ville de Bruxelles a ouvert son Trésor, afin de n'être pas ouverte à l'Ennemi. On trouve encore ce Chronographe dans l'Exergue :

DEPROMENS IN PROPVGNACVLA THESAVROS SERVO.

C'EST CONSERVER MES TRESORS, QUE DE LES EMPLOYER A' MA DEFENSE.

Pour hâter d'autant plus l'ouvrage, le Comte de Monterey écrivit à l'Archevêque de Malines, pour le prier d'ordonner au Clergé de Bruxelles de mettre la main à l'œuvre. Sa demande lui ayant été accordée, la plus grande partie du Clergé Régulier, en robes retroussées, s'assembla l'après-midi hors de la Porte de Scharnebeek, par ordre de l'Archevêque (3), passa en revue devant lui, & se mit à travailler avec tant d'ardeur, qu'en peu de tems ils eurent achevé un Bastion, sur lequel on planta le Mai, au bruit des trompettes. Pendant ce tems-là, on travailloit à Malines à refondre l'Artillerie qui n'étoit plus en état de servir; & l'on eut soin de faire porter de la poudre dans le Château d'Anvers. Après avoir ainsi pourvu à la sureté de ces Places, le Comte de Monterey alla lui-même visiter Mons, Valenciennes, & les autres Villes frontieres. Il eut le bonheur à Valenciennes d'obtenir du Magistrat une grosse somme d'argent, (4) pour la reparation des Murailles, des Bastions & des Portes de la Ville, qui tomboient en ruïne. Il établit le Marquis de Richebourg, Gendre du Prince de Masmines, Gouverneur de Gand: il obligea les Ecclésiastiques de cette Ville, à travailler aux fortifications; & contraignit les gens aisés qui tenoient carosse, à prêter leurs chevaux pour (5) transporter la terre de la Montagne de S. Amand, qu'il fit raser parce qu'elle commandoit la Ville. Le Clergé de Bruges, & des autres grandes Villes des Païs-Bas, ne témoigna pas moins d'ardeur pour le travail, que celui de Bruxelles & de Gand. Mais lorsque le Gouverneur fut arrivé à Ostende, qu'on regardoit, depuis la per-

(3) Holl. Merkur. 1671. pag. 112.
(4) Ibid. pag. 102.
(5) Ibid. pag. 112.

1671. te de Dunquerque, comme le meilleur Port de mer que l'Espagne eût dans ces quartiers-là, il trouva qu'on avoit presque entierement laissé dépérir une certaine Ecluse, située entre le Zwanenhoek & le Fossé de Blankenberg, par le moyen de laquelle on empêchoit l'eau de la Mer d'entrer dans le Canal de Bruges. Il considera d'ailleurs, que cette Ecluse n'étoit défendue par aucun Ouvrage. Afin donc de remedier à ce desordre, il fit marché avec des Entrepreneurs de Bruxelles, (1) pour la construction de deux Levées de terre dans le Canal de Bruges: il fit construire entre ces deux Levées, de nouvelles Ecluses doubles; & il éleva du côté de l'Ouest sur le Zwanenhoek, un Fort régulier, de quatre Bastions; & de l'autre côté, à l'Est du Fossé de Blankenberg, un Ouvrage à corne couronné, entouré d'un Chemin-couvert. Par ce moyen il mit l'Ecluse hors d'insulte, & en état d'inonder les terres basses & marécageuses des environs, & de les rendre impratiquables à l'Ennemi. Ces Ouvrages étoient absolument nécessaires pour couvrir une bonne partie de la Flandre, & pour mettre Ostende en sureté. La reconnoissance qu'on en eut donna lieu, l'année suivante, à la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1671. pag. 11.




Le Buste du jeune Roi d'Espagne, orné du Colier de la Toison, & entouré de cete Inscription:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX; FLANDRIÆ COMES.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES; COMTE DE FLANDRE.

Au Revers, sur le devant, on voit l'Ouvrage à corne couronné, la double Ecluse, & le Fort quarré de S. Philippe: la Ville d'Ostende paroit dans l'éloignement; & au-dessus de cette Ville & du Plat-païs de Flandre, on lit sur le tour ces paroles:

FLANDRIA: OSTENDÆ.

FLANDRE: OSTENDE.

On voit outre cela trois Enfans ailés, qui soutiennent une Guirlande, une Palme, & une Banderolle sur laquelle on trouve ce Chronographe:

NEPTVNO ID FRENVM CAROLVS APPOSVIT.

C'EST PAR-LA QUE CHARLES TIENT EN BRIDE LA MER.

Tandis que toutes les Puissances voisines travailloient à l'envi à munir leurs frontieres, à augmenter & à exercer leurs Troupes, les Provinces-Unies étoient déchirées par des divisions intestines, qui augmentoient à mesure que le jeune Prince d'Orange avançoit en âge. L'entreprise du feu Prince d'Orange contre Amsterdam & contre quelques Membres de l'Etat, dont nous avons parlé *, avoit entierement étouffé, chez certaines personnes, l'amour qu'elles portoient autrefois à la Maison d'Orange, & l'avoit changé en aversion: jusques-là que la Province de Hollande, en vue d'assurer la Liberté qu'elle venoit d'acquérir par les armes, avoit

* II. Part. pag. 319.

1671.

voit fait une Loi perpétuelle, par laquelle la Charge de Stadhouder de cette Province étoit supprimée pour toujours (1), & qu'on obligeoit tous les Magistrats à jurer l'observation & le maintien de cette Loi fondamentale. Quelques autres Provinces, au contraire, souhaitant avec passion de voir le jeune Prince revêtu des Charges de ses Ancêtres, faisoient tous leurs efforts pour les lui faire obtenir. Les Zélandois avoient fait paroitre leur attachement pour lui dès l'année 1667, en sollicitant fortement en sa faveur (2), pendant les délibérations qui se tinrent au sujet du choix qu'on devoit faire d'un Capitaine-Général des forces de terre. Pour contribuer à son élevation autant qu'il dépendoit d'eux, ils le déclarerent, le 18 de Septembre 1668, Prémier Noble de leur Province, & après qu'il eut prêté le serment requis (3), ils lui firent prendre séance en cette qualité dans l'Assemblée de leurs Etats. La Gueldre (4) & la Frise se joignirent à la Zélande, & soutinrent fortement le parti du Prince. Mais, comme les Etats de Hollande s'opposoient de tout leur pouvoir à son élevation, & qu'ils la regardoient comme très préjudiciable à leur Liberté, il étoit à craindre que la mesintelligence, dont l'Etat n'avoit déja que trop ressenti les funestes effets, ne fût enfin poussée au plus haut point. Pour prévenir ce malheur, les Etats-Généraux s'étant assemblés le 31 de Mai 1670, firent un Decret, par lequel le jeune Prince d'Orange étoit déclaré capable d'être élu Capitaine-Général des forces de terre & de mer de la République, dès qu'il auroit atteint l'âge de vingt-deux ans (5): ce même Decret lui assignoit une pension annuelle de vingt-cinq-mille florins (6), & lui donnoit droit de séance dans le Conseil d'Etat, afin qu'il pût s'instruire d'avance de tout ce qui concernoit la Guerre, les Finances, & le Gouvernement; prérogative dont il commença de faire usage le jour-même (7). Cette Résolution, qui fut prise uniquement dans la vue de calmer l'agitation des esprits, en differant pour quelque tems la décision de l'affaire principale, fut nommée l'*Acte d'Harmonie*. Le rétablissement de l'union dans les Provinces-Unies, qui en fut la suite, & l'élevation du jeune Prince d'Orange, donnerent lieu à la Médaille suivante, qui fut frappée au commencement de cette année.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 58.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 141.

(3) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 63.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 144-145.

(5) Ontroerd Nederl. tom. I. pag. 68.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 15 April 1671. fol. 115 & 25 Febr. 1672. fol. 120.

(7) Ontroerd Nederl. I. deel. pag. 64.



Le Buste du Prince, entouré de cette Inscription:

GUILHELMUS III, AURANIÆ PRINCEPS; COMES NASSAVIÆ. 1671.

GUILLAUME III, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU. 1671.

Au Revers, la République, représentée par une Femme appuyée contre un Autel couvert d'un feu allumé, & assise sur le Lion Belgique, qui tient dans une de ses griffes un faisceau de sept Fleches. Elle a à côté d'elle deux Bouclíers, sur l'un desquels on a dépeint deux Mains jointes; & sur l'autre, un faisceau de Fleches étroitement serrées d'un cordon; emblémes de la Concorde. Sur le tour, & dans l'Exergue, on trouve cette Légende:

SALUS POPULORUM CONCORDIA.

L'UNION EST LE SALUT DES ETATS.

1671. Rien n'étoit plus nécessaire que cette union, dans les circonstances où la République se trouvoit : car, outre ce qu'elle avoit à craindre de la part de la France, elle voyoit encore s'élever contre elle un nouvel Ennemi. C'étoit l'Evêque de Munster, qui depuis quelque tems augmentoit ses forces du côté des frontieres des Etats, & qui faisoit de si grands préparatifs, qu'on avoit jugé à propos de lui envoyer le Sr. de Mortagne (1) pour découvrir, s'il étoit possible, les desseins de ce Prélat guerrier, & les motifs de ce grand armement. L'Envoyé ayant été très bien reçu, & ayant rapporté aux Etats de grandes protestations d'amitié de la part de l'Evêque, ils crurent n'avoir pas grand' chose à craindre de ce côté-là. Ils se flaterent même que la France n'avoit aucun mauvais dessein contre eux, fondés sur les assurances que le Roi & toute la Cour avoient données à Mr. d'Obdam, de leur estime pour la République, lorsqu'il fut complimenter ce Prince sur les frontieres de Flandre. Dans cette pensée, ils se contenterent de lever quelque peu de Troupes, de fortifier les Villes de la Flandre Hollandoise, & d'ordonner à Mr. de la Lek (2) de se rendre à L'Ecluse dont il étoit Gouverneur. En même tems ils armerent (3) trente-six Vaisseaux de guerre, douze Frégates, douze Brûlots, & douze Galiotes. Cependant, on avoit toujours l'œil sur les démarches du Roi de France: mais peu de gens se persuadoient qu'on dût avoir la Guerre avec ce Prince. Les deux Alliances défensives contractées avec l'Angleterre & la Suede chacune en particulier, & la fameuse Triple Alliance (4) qui avoit serré les liens de cette union, paroissoient devoir mettre ces Provinces à couvert du côté de l'Empire, de l'Espagne, & même de la France; d'autant plus, qu'en cas de Guerre avec cette derniere Puissance, on croyoit pouvoir compter sur le secours de l'Espagne & de l'Empereur. D'ailleurs, le Roi de France ne pouvoit attaquer les Etats, sans passer sur les Terres de l'Espagne ou de l'Empire; & il n'étoit pas de l'interêt de l'Espagne de lui accorder cette permission, puisque les Pais-Bas Espagnols n'auroient pu tenir longtems contre la France, si une fois elle avoit fait la conquête des Provinces-Unies. Ils se flaterent donc, en cas que le feu de la Guerre vint à s'allumer quelque-part, de pouvoir l'éteindre facilement sur les frontieres de leurs Voisins, (5) avec le secours de leurs Alliés. Ainsi, comptant sur la durée de la Paix, ou croyant du moins pouvoir demeurer neutres, & n'être pas obligés de prendre les armes, comme ils y avoient été forcés au commencement des Troubles, ils firent revenir (6) les Vaisseaux qu'ils avoient mis en mer, les (7) desarmerent, &, pour faire voir leur sécurité, ils firent faire le Jetton que voici, qui est le dernier qu'on ait frappé dans les Provinces-Unies, du moins de ceux qui sont venus à ma connoissance.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 9 Febr. 1671. fol. 47.

(2) Holl. Merkur. 1670. pag. 47.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 18 Maart 1671. fol. 18.

(4) W. Temple Gedenkschriften pag. 154.

(5) Ibid. pag. 155.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 19 Sept. 1671. fol. 61.

(7) Ibid. 6 Oct. 1671. fol 95.



Le Lion des Provinces-Unies, couronné, tenant d'une de ses griffes, au-lieu d'un sabre, un faisceau de sept Fleches; & de l'autre, une Balance en équilibre.

Au Revers, le Chapeau de la Liberté, entouré des Ecussons des sept Provinces. Sur le tour, tant de la Tête que du Revers, on trouve ces deux Vers Latins:

NON TELIS, PRIMIS BELGI SEPTEMPLICIS ARMIS,
SED CONSTANT LIBRA LIBERA REGNA PARI. 1671.

CE N'EST PAS PAR LES FLECHES, ANCIENNES ARMES DES SEPT PROVINCES-UNIES, MAIS PAR UN JUSTE EQUILIBRE, QUE LES ETATS LIBRES SE SOUTIENNENT. 1671.

Mais

1672.

Malgré toutes ces raisons sur lesquelles les Etats croyoient pouvoir établir leur tranquillité, ils ne laissérent pas de recevoir bientôt avis, tant de Pierre de Groot leur Ambassadeur en France, que de toutes les autres Cours de l'Europe, que les grands préparatifs de la France, la construction de tant de Vaisseaux de guerre, son attention à exercer ses Troupes & à les rassembler de toutes parts, n'avoient pour but que de faire la Guerre à la République. Ils s'apperçurent alors, qu'ils s'étoient trop pressés de congédier leurs meilleures Troupes (1) après la conclusion de la Paix d'Aix-la-Chapelle; & pour reparer en quelque sorte cette faute, ils dressérent un projet pour augmenter le peu de forces qui leur restoient sur pied, jusqu'à soixante-trois-mille hommes d'Infanterie, (2) & six-mille Chevaux. Mais la défiance mutuelle, causée par les précédentes divisions, retarda l'exécution d'un projet si salutaire; & l'on se contenta d'équiper une Flotte considérable (3), ce qui emporta la meilleure partie des Finances de l'Etat. Cependant, on se flatoit encore de conjurer l'orage qui s'élevoit, en écrivant au Roi de France (4) une Lettre très obligeante. Mais l'affectation de ce Prince à differer de jour en jour l'Audience que l'Ambassadeur des Etats lui demandoit, & la réponse fiere qu'il fit enfin (5) à la lettre qu'ils lui avoient écrite avant la fin de l'année, leur fit comprendre qu'il n'y avoit que la saison qui l'empêchât de se mettre en campagne pour les attaquer. Ces allarmes furent encore augmentées par la conduite équivoque de l'Evêque de Liege, & par les préparatifs que l'Evêque de Munster continuoit de faire, malgré les protestations d'amitié qu'il avoit faites aux Etats. Mais ce qui acheva de répandre la consternation dans ces Provinces, ce fut la nouvelle qu'on reçut à La Haye (6), que l'Angleterre, bien loin d'être disposée à remplir les conditions de l'Alliance en secourant la République dans ce pressant danger, paroissoit au contraire vouloir favoriser les entreprises de la France. Cependant, malgré le découragement général, les Etats, après avoir ordonné un Jour de jeûne & de prieres, résolurent vers la fin de Fevrier 1672, de lever dix Régimens d'Infanterie (7), & quinze de Cavalerie; & dans la suite, ils convinrent encore d'une levée de plus vingt-un-mille hommes. Mais la grande difficulté étoit (8), de convenir d'un Chef qui eût le commandement de toutes ces forces. Les Etats de Hollande n'avoient garde de donner leur voix au Prince d'Orange, persuadés que c'étoit mettre leur Liberté en danger, que de contribuer à l'élévation de cette Maison. Les autres Provinces, au contraire, se moquoient de cette crainte, qu'elles croyoient mal fondée: comme il paroit par la Médaille suivante.

(1) W. Temple Gedenk-schr. pag. 253.

(2) Ibid. pag. 302.

(3) Ibid. pag. 259.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 10 Dec. 1671. fol. 73.

(5) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 50. & 51.

(6) W. Temple Gedenk-schr. pag. 261.

(7) Valkenier verward Europa, p. 304.

(8) Ibid. pag. 303.



Un Chat, (ancien emblème de la Liberté Germanique (9)) à qui, après le renversement du Pot au lait causé par les brouilleries précédentes, on a confié la garde du Fromage de Hollande, pour empêcher la Souris d'Orange d'en approcher; avec cette Légende dans l'Exergue:

PAUCI DIGNOSCERE POSSUNT VERA BONA.

PEU DE GENS SAVENT DISCERNER LEURS VERITABLES INTERETS.

Le Revers ne contient que ce Quatrain Hollandois:

(9) J. Pierii Valer. Hierogl. fol. 637. Hierogl. collect. ex vet. & neot. Lib. IV. fol. 111. Paradyn Prinsel. Devyzen, pag. 93 & 94. O. Dapper Beschr van Amsterd. fol. 150.

1672.

HOE IDEL WORD DE MUIS MISTROUD,
WANNEER EEN KAT DE SCHILWAGT HOUD;
WAAR VAN MEN TOT ZYN SCHADE WEET,
DAT ZY HET ZUIVEL GAREN EET!

QU'ON A TORT DE SE MEFIER DE LA SOURIS, TANDIS QUE L'ON SE CONFIE AU CHAT, QUOIQU'ON SACHE PAR EXPERIENCE COMBIEN IL AIME LE LAITAGE!

Quoi qu'il en soit, les disputes au sujet du Commandement en Chef des forces de terre & de mer, qui avoient été assoupies pour quelque tems par l'*Acte d'Harmonie*, se renouvellerent avec plus de vivacité que jamais. La Guerre, qui paroissoit inévitable avec la France, mettoit les Etats dans la nécessité de nommer un Capitaine-Général. Cependant, comme Prince d'Orange n'étoit entré dans sa vingt-deuxieme année que depuis le 14 de Novembre (1) 1671, il n'avoit pas encore atteint l'âge requis pour pouvoir être nommé à cette Charge. La Zélande, la Frise, la Gueldre, & quelques autres Provinces, qui soutenoient son parti de tout leur pouvoir, alleguoient, que puisqu'il ne s'en faloit que de quelques mois qu'il n'eût les vingt-deux ans accomplis, on devoit passer par-dessus cette considération (2). Mais la Hollande s'obstinant à vouloir exécuter l'Acte à la lettre, & craignant d'accorder au Prince un pouvoir si étendu, refusa de lui donner sa voix. Ainsi, au grand dommage de l'Etat, au-lieu d'employer un tems si précieux à se mettre en état de défense en levant des Troupes & en fortifiant les Places frontieres, on passa tout l'Hiver (3) dans l'agitation de ces disputes. Jusqu'à ce qu'enfin vers la fin (4) de Fevrier, voyant que le tems de se mettre en campagne pressoit, & qu'on alloit avoir l'Ennemi sur les bras dès qu'il y auroit de l'herbe, on comprit qu'il n'étoit plus tems de differer. Les Etats de Hollande consentirent donc à l'élection du Prince, & lui accorderent (5) huit-mille florins d'appointemens par mois. Desorte qu'après avoir dressé divers projets pour les Instructions de sa Charge, & après y avoir fait bien des ehangemens & des corrections, on parvint enfin à les mettre au net : mais la Hollande trouva le moyen d'y faire inserer des Clauses qui limitoient (6) extrèmement son pouvoir. Ce pas étant fait, il fut introduit le 25 de Fevrier dans l'Assemblée des Etats, par le Greffier Fagel, qui lui donna la main & le conduisit le long de la Gallerie dans la Chambre de l'Assemblée; & ayant pris séance vis à vis du Président, il prêta serment en qualité de Grand-Amiral, & de Capitaine-Général des forces de terre, conformément aux Instructions qui avoient été dressées. Après cete cérémonie, il reçut les félicitations de tous les Membres de l'Assemblée, & fut reconduit à son Palais par le Greffier, qui lui remit sa Commission dans une boite d'argent. Le Prince, en reconnoissance de l'honneur qu'il venoit de recevoir, régala le 1. d'Avril (7) toute l'Assemblée des Etats, avec une magnificence presque royale, au bruit de trente-deux pieces de campagne qu'on avoit placées le long du Vivier, & d'un Concert de vingt-quatre Musiciens qui étoient dans un coin de la Salle. Ce festin superbe attira un si grand nombre de spectateurs, qu'on fut obligé de fermer la Cour l'après-midi. C'est dans ces circonstances que furent frappées les trois Médailles suivantes, pour célébrer la mémoire de l'élevation du Prince à la Charge de Capitaine-Général.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 68.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 19 Jan. 1672. fol. 90.

(3) Ibid. van fol. 73 tot 81; & 27 Febr. 1672. van fol. 51 tot 70; & 23 Febr. 1672. van fol. 75 tot 96.

(4) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 69.

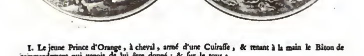
(5) Resol. der Staat. van Holl. 8 April 1672. fol. 40.

(6) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 72 & 75.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 26 Febr. 1672. fol. 123 & 124.

I. Le





I. Le jeune Prince d'Orange, à cheval, armé d'une Cuirasse, & tenant à la main le Bâton de commandement qui venoit de lui être donné; & sur le tour:

WILHELMUS III, Dei Gratia, PRINCeps AURAniæ,
Comes NASsaviæ.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

Au Revers, on voit les Armes du Prince, entourées de la Jarretiere, sur laquelle on trouve cette Légende:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

1672.

II. La Cour de La Haye, avec son Vivier ; & sur le devant, le Prince à cheval, le Bâton de commandement à la main. Sur le tour :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ, ETC.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU, ETC.

Au Revers, les Armes du Prince, timbrées d'une Couronne, & entourées de la Jarretiere dont il avoit été honoré dix-neuf ans auparavant (1), & sur laquelle on lit la Devise de l'Ordre :

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 824.

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

III. Le Prince à cheval, avec le Bâton de commandement. Au Revers, une Renommée qui embouche deux Trompettes, & qui publie partout les louanges du Prince ; avec ces mots, sur une banderolle :

LANG LEVE DE PRINS VAN ORANGE!

VIVE LE PRINCE D'ORANGE!

Le choix que les Etats venoient de faire ne pouvoit qu'être très agréable au Roi d'Angleterre, puisqu'il avoit lui-même fortement sollicité les Etats de Zélande (2) de faire obtenir cette Dignité au Prince. Mais la satisfaction qu'il en reçut, n'apporta aucun changement aux dispositions où il étoit envers la République. La feue Duchesse d'Orleans sa Sœur, & la Demoiselle Françoise qu'elle avoit laissée en Angleterre, & dont le Roi eut un Fils qui porta le nom de Duc de Richemont, avoient su l'attacher si fortement aux interêts de la France, qu'il n'attendoit plus qu'une occasion favorable pour se déclarer contre les Provinces-Unies. Cependant, il fit assurer les Etats de sa bienveillance, par son Ambassadeur à La Haye ; tandis que d'un autre côté il mettoit en mer une Flotte de trente-huit Vaisseaux de guerre, commandée par le Chevalier Holmes. Cette Flotte rencontra le 14 de Mars (3), à la hauteur de l'Ile de Wight, soixante & douze Navires marchands Hollandois, qui revenoient de Smirne sous le convoi de cinq Vaisseaux de guerre ; & les attaqua (4), quoique la Guerre ne fût pas encore déclarée. Le Combat dura trois jours, pendant lesquels la Flotte des Etats se défendit avec tant de bravoure, que les Anglois, malgré leur superiorité, ne purent se rendre maitres que d'un Navire de guerre & de trois Vaisseaux marchands ; le reste ayant eu le bonheur de se retirer dans les Ports de Hollande. Cet acte d'hostilité fut suivi peu de jours après, de la part du Roi d'Angleterre, (5) d'une Déclaration de Guerre dans les formes. Ainsi le Roi de France eut la satisfaction de voir rompre le nœud de la Triple Alliance, qui lui tenoit si fort au cœur. Ce fut-là le fruit de l'étroite union des deux Rois, qui s'appelloient Freres, comme il paroit par ce Jetton.

(2) Ibid. VI. deel fol. 610.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 470.

(4) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 85.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 7 April 1672. fol. 31.



La Tête du Roi de France, entourée de cette Inscription :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Her-

Hercule au bord de la Mer, assis sur la peau du Lion de Nemée; foulant aux pieds une Massue, emblème de la violence; & brisant contre son genou un faisceau de trois Fleches, qui marque la fameuse Triple Alliance. Sur le tour: 1672.

VINCIT CONCORDIA FRATRUM. 1671.

L'UNION FRATERNELLE L'EMPORTE. 1672.

La Déclaration de Guerre de Louis XIV contre les Etats fut publiée le même jour à Paris (1), à son de trompe. Les Troupes que ce Prince avoit assemblées pour cette Guerre consistoient en 144000, ou selon d'autres, en 146000 (2) hommes; bien aguerris, qu'il partagea en quatre Corps d'Armée. Il prit lui-même le commandement du prémier, & donna celui des trois autres au Prince de Condé, au Maréchal de Crequi, (3) & au Duc de Luxembourg. Quoiqu'une partie de ces Troupes eût déja pris les devans pour se rendre sur les frontieres des Païs-Bas, le Roi ne partit que le 27 d'Avril, après avoir laissé la Régence du Royaume à la Reine son Epouse. La suite de ce Prince se trouva si nombreuse, que les habitans de Paris furent obligés de fournir plus de (4) 36000 chevaux pour la faire sortir de la Ville avec toute la diligence nécessaire. Le Roi arriva le 5 de Mai à Charleroy, où il fit la revue de ses Troupes, & renvoya tous les Valets inutiles, les Goujats, & les Femmes. Quatre jours après, il détacha le Maréchal de Turenne, avec 15000 hommes, 28 pieces de canon, & 4000 chariots de bagage, pour se rendre devant Mastricht, (5) par la Chaussée qui passe sur les Terres d'Espagne. Dans le même tems, le Prince de Condé ayant pris sa route par La Ferté, Reims, Sedan, & le Païs de Limbourg, marchoit vers le Païs de Liege. Après tous ces mouvemens, le Roi partit le 11 avec le Duc d'Orleans, & le reste de ses Troupes qu'il fit marcher des deux côtés de la Sambre; & arriva le 14 à la Commanderie d'Oudbiesen, qui n'est qu'à deux lieues de Mastricht, sur les Terres des Provinces-Unies. Il prit possession de cette Commanderie au nom des Chevaliers de Malte, & se logea dans le Château. Toutes les Troupes s'étant rassemblées là, Mastricht fut investi de tous côtés; & pour assurer le passage de la Meuse, on prit possession de Maseik, qui est situé au bas de la Ville. C'est par-là que commencerent les operations de cette Campagne, sur laquelle on frappa la Médaille que voici.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel. pag. 91.
(2) Valk. verward Europa, pag. 345.
(3) Ibid. pag. 346.
(4) Ibid. pag. 347.
(5) Ibid. pag. 349.





La Tête du Roi, avec cette Inscription sur le tour:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, le Roi, à cheval & armé, tenant à la main un Bâton de commandement; précédé de la Victoire qui vole devant lui, & qui tient d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre une Palme. Sur le tour:

PRÆVIA VICTORIA.

PRECEDE' DE LA VICTOIRE.

1672. Et pour faire voir en quels lieux la Victoire le conduit, on a mis dans l'Exergue :

EXPEDITIO BATAVICA. MDCLXXII.

EXPEDITION CONTRE LA HOLLANDE. 1672.

Le Roi, se voyant sur les frontieres des Provinces-Unies avec des forces si considerables, assembla (1) son Conseil de guerre en pleine campagne, pour déliberer si l'on assiegeroit Mastricht; ou si on se contenteroit de le tenir bloqué, afin de pénétrer plus avant dans le Païs, & d'attaquer tout à la fois plusieurs Places du Païs de Cleves, qui n'étant pas pourvues, se trouvoient hors d'état de défense. Comme Mastricht étoit la seule Place sur laquelle les Etats eussent fondé leur sureté, ils l'avoient pourvue pour six mois, & y avoient mis une Garnison de plus de (2) dix-mille hommes de bonnes Troupes. Ils comptoient qu'elle seroit attaquée la prémiere, ne croyant pas que les François osassent laisser derriere eux une Place de cette importance; & qu'elle les occuperoit la meilleure partie de la Campagne. Ils se flatoient d'ailleurs, qu'en cas qu'elle fût obligée de se rendre, ce ne seroit qu'à de bonnes conditions; & que la Garnison qui en sortiroit, serviroit à munir les Villes (3) situées plus avant dans le Païs. Il faut convenir, que la gloire que le Roi acquit dans cette Expédition auroit été bien plus éclatante encore, si on eût ouvert la Campagne par le Siege de cette importante Place. Mais le Conseil de guerre ne fut pas de cet avis. On représenta, que l'Electeur de Cologne favorisoit les desseins de la France; que d'un autre côté, l'Evèque de Munster, après avoir levé une puissante Armée par le moyen de l'argent qu'on lui avoit fourni, devoit ce jour-là même (4) déclarer la Guerre aux Etats; qu'ainsi, l'Armée pourroit tirer ses vivres, tant du Païs de Cologne, que de celui de Munster. On conclut donc, qu'il étoit inutile de s'arrêter au Siege d'une Place si bien pourvue; mais qu'après avoir eu soin d'en assurer le Blocus, il faloit se jetter sur le Païs de Cleves. Suivant cette résolution, le Prince de Condé mena son Armée au travers du Païs de Juliers, jusqu'à Keizerswert, où il passa le Rhin sur un Pont de bateaux; & le 1. de Juin, il arriva devant Wezel. D'un autre côté, l'Armée du Maréchal de Turenne, après avoir traversé la Meuse à Maseik, marcha vers Nuys; & côtoyant (5) le bord occidental du Rhin, passa devant Orsoy & Rhinberk, & s'arrêta devant Burik. Enfin, le Roi lui-même décampa le 27 de Mai, & le 1. de Juin il investit tout à la fois, Orsoy & Rhinberk. Ainsi on vit ce jour-là, au lever du Soleil, former tout à la fois non-seulement le Siege de ces deux Places, mais encore celui de Wezel par le Prince de Condé, & celui de Burik par le Maréchal de Turenne. Comme on n'avoit point cru ces Places menacées d'un Siege, elles se trouverent presque sans Garnison, & dépourvues de tout; ce qui y causa un si grand desordre, qu'Orsoy se rendit le lendemain (6) à discretion; & que Rhinberk ne tint que (7) six jours; Wezel, que (8) quatre; & Burik, que (9) trois. C'est la prise de ces quatre Places, qui a donné lieu à la Médaille suivante, frappée à la louange du Roi de France.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 141.
(2) Valk. verward Europa. pag. 351.
(3) W. Temple Gedenkschr. pag. 167.
(4) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 140.
(5) Ibid. pag. 141.
(6) Ibid. pag. 144.
(7) Ibid. pag. 151.
(8) Ibid. pag. 164.
(9) Ibid. pag. 173.



La Tête de ce Prince; & autour :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au

1672.

Au Revers, le Rhin, effrayé de voir une Victoire ailée, qui lui montre quatre Couronnes murales, marques de la prise des quatre Places. Sur le tour:

URBES IV. SIMUL EXPUGNATÆ.

QUATRE VILLES PRISES EN MEME TEMS.

On voit ces Villes dans l'éloignement, & leurs noms sont placés dans l'Exergue:

ORSOVIA, RHINBERGA, BURICHIUM, WESALIA.
MDCLXXII.

ORSOY, RHINBERK, BURIK, WEZEL. 1672.

Avant que ceci se passât sur terre, la Flotte des Etats, forte de plus de soixante Vaisseaux sans les Brûlots & les Galiotes, ayant mis en mer (1) le 24 de Mai par l'habileté consommée du Pensionaire Jean de Witt, étoit allée chercher la Flotte Angloise; après avoir envoyé à la découverte sur les Côtes d'Angleterre (2) le Capitaine Philippe de Munnik, avec un Vaisseau de guerre, deux Frégates, & un Yacht. Comme on apprit que la Flotte Françoise s'étoit jointe aux Anglois, on ne jugea pas à propos de se tenir à la hauteur de (3) Wight, & on aima mieux se mettre en ordre de bataille entre Wielingen & la Meuse, pour y attendre les Flottes combinées. Malgré cette résolution, la nouvelle étant venue que les Ennemis se tenoient à la hauteur de Souldsbay, les Hollandois firent voile de ce côté-là; & le 7 de Juin, vers les (4) sept ou huit heures du matin, ils engagerent de tous côtés un furieux Combat. Entre autres belles actions qui se firent ce jour-là, le Capitaine Jean van Brakel se signala beaucoup par la hardiesse qu'il eut d'accrocher le Vaisseau de l'Amiral Montaigu, monté de 104 canons & de mille hommes, quoiqu'il n'eût lui-même que 62 canons & 300 hommes. Il l'attaqua avec tant de furie, que l'Amiral fut sur le point de se rendre, & qu'il se feroit rendu en effet, si Brakel eût porté Pavillon quarré. Quoique (5) Montaigu eût eu le bonheur de couler à fond deux ou trois Brûlots, & de se défaire de Brakel, on lui en détacha un autre, qui l'accrocha: desorte que son Vaisseau fut brûlé; & luimême se noya, avec son Fils, en voulant se sauver dans la Chaloupe. Le Combat recommença le lendemain, avec la même opiniâtreté. Dès les prémiers coups qui se donnerent, le Lieutenant-Amiral Van Gent fut tué: c'étoit un très brave Officier, d'une naissance illustre, & qui comptoit parmi ses Ancêtres, le fameux (6) Martin van Rossem. Le calme qui survint, ayant fait deriver les Vaisseaux pêle-mêle, fut cause qu'on s'endommagea encore plus de part & d'autre, parce qu'il n'étoit pas possible de manœuvrer; & donna lieu à quantité d'actions héroïques. Les Hollandois mirent le feu à un Vaisseau Anglois (7) de 70 pieces de canon, par le moyen d'un Brûlot qui le consuma entierement; & on prétend qu'ils en coulerent à fond deux autres. En revanche, les Anglois coulerent bas le Vaisseau le Josué, & se rendirent maitres d'un autre, nommé Stavere. La Division de Van Gent se trouvant affoiblie par-là, ils tomberent avec d'autant plus de furie sur celle de Ruiter, & lui détacherent (8) deux Brûlots: mais l'un se consuma inutilement, & Ruiter eut le bonheur d'écarter l'autre. Ainsi finit, avec le jour, (9) cette sanglante Bataille: car les Hollandois eurent beau faire tous leurs efforts (10) pour recommencer le Combat le lendemain; l'Ennemi, qui avoit le vent sur eux, ne voulut jamais se laisser approcher. Malgré cela, les François & les Anglois oserent s'attribuer une Victoire complete, comme il paroit par la Médaille qu'on va voir. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce furent les François qui la firent frapper, quoiqu'ils se fussent moins signalés dans le Combat, que les Anglois.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 650.
(2) Ibid. fol. 656.
(3) Ibid. fol. 659.
(4) Ibid. fol. 667.
(5) Ibid. fol. 671.
(6) Ibid. fol. 671.
(7) Ibid. fol. 672.
(8) Ibid. fol. 673.
(9) Ibid. pag. 975.
(10) Ibid. fol. 676.

1672.



La Tête du Roi de France, dont quelques-uns prétendent que la Flotte ne consistoit qu'en 33 Vaisseaux de guerre, 8 Brulots, & 4 Flûtes, montés d'un peu plus de quatre-mille canons, & d'onze-mille hommes d'équipage. On lit sur le tour :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, Neptune dans son Char, menaçant de son Trident les Provinces-Unies effrayées ; & pour Légende :

VICTORIA NAVALIS. MDCLXXII.

VICTOIRE NAVALE. 1672.

Il s'en faloit bien que les Hollandois témoignassent autant de courage sur terre, qu'ils en avoient fait paroitre sur mer. Le Roi de France, après la prise des quatre Places situées sur le Rhin, s'étoit encore rendu maitre de (1) Rees, du Château d'Ulst, de 's Herenberg, & de Deutekom ; & songeoit aux moyens de faire passer commodément le Rhin à son Armée, afin de pénétrer jusques dans le cœur du Païs. La secheresse extraordinaire de l'Eté avoit fait manquer l'eau qui vient ordinairement du haut de la Riviere ; ce qui, malheureusement pour les Provinces-Unies, la rendoit guéable en plusieurs endroits. Ce fut ce qui détermina les François à essayer de la traverser à gué ; à quoi ils furent encore encouragés par deux Gentilshommes, nommés Barrevelt & Bentingh (2) de Kemmade, qui s'offrirent de leur montrer les endroits les moins profonds. Le Roi ayant vérifié par d'autres informations le rapport de ces gens-là, partit la nuit du 10 au 11 de Juin (3), éclairé de deux-cens flambeaux, & passant devant Emmerik, il alla se poster sur la prairie du Chapitre d'Elten, vis à vis le Tolhuis. Dès qu'il fut arrivé, il fit au plus vite (4) élever une Batterie de douze pieces de canon sur le bord le plus élevé, pour favoriser le passage qu'il méditoit ; & fit charger à Emmerik sur des chariots tous les petits Pontons qui étoient sur le Rhin, afin de faire construire un Pont de bateaux près d'Elten. Pendant ce tems-là, le Prince de Condé ayant été examiner en personne les endroits guéables qu'on lui avoit indiqués, monta à cheval la nuit du 11 au 12, suivi d'un grand nombre de personnes de distinction ; & s'étant fait accompagner par les deux Gentilshommes dont j'ai parlé, il arriva à la pointe du jour sur le bord du Rhin. Trente-six ou quarante Cavaliers François armés à la legere, conduits par les Comtes de Guiche & de Revel, se jetterent dans l'eau avec une intrépidité extraordinaire ; &, malgré le feu des Hollandois postés de l'autre côté de la Riviere, ils parvinrent jusqu'auprès du bord opposé, où ils firent ferme jusqu'à ce que le reste de la Cavalerie se fût mise dans l'eau, & que la Batterie eût fait une décharge à cartouche sur les Troupes Hollandoises. Comme le Retranchement que les Hollandois avoient commencé d'élever, étoit fort bas, cette décharge mit leur Infanterie dans un grand desordre, & fit prendre la fuite à leur Cavalerie. Les François (5) s'en étant apperçus, se presserent si fort de traverser la Riviere, que plusieurs (6) furent emportés par le courant, & se noyerent. Ce malheur ne rallentit point l'ardeur des Troupes, & enfin elles gagnerent l'autre bord. Le Prince de Condé les ayant sur le champ rangées en bataille, elles se préparoient à

(1) Valk. verwardt Europa, pag. 432. 433. 434.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1672. fol. 106 & 107.

(3) Valk. verward Europa, pag. 454.

(4) Ibid. pag. 455.

(5) Ibid. pag. 456.

(6) Hist. de la Guerre de Holl. Tom. I. pag. 29.

à fondre fur le peu d'Infanterie Hollandoife qui n'avoit point lâché le pied. C'étoit le Régiment d'Aylva, Frifon; qui fe voyant abandonné de fa Cavalerie, & couvert feulement d'un Retranchement imparfait, mit bas les armes, de peur de n'être pas reçu à compofition, & (1) demanda quartier. Le Prince de Condé leur accorda la vie, & s'approcha du Retranchement, avec une trentaine des plus grands Seigneurs de la Cour. Dans ce tems-là, malheureufement, le Duc de Longueville qui avoit le piftolet à la main, ayant voulu faire un figne à la Cavalerie qui étoit encore dans l'eau, le piftolet lâcha. A peine le coup fut-il parti que les Frifons, croyant que c'étoit un fignal pour fondre fur eux, reprirent les armes, & firent leur décharge fur ce gros de Gentilshommes. Ce mal-entendu coûta la vie au Duc de Longueville & à beaucoup d'autres Seigneurs; & le Prince de Condé lui-même fut bleffé de deux bales, au bras. Les François, irrités de cette action, fe jetterent avec fureur fur les Frifons, dont la plupart furent taillés en pieces; & le refte, après s'être défendu vaillamment, fut fait prifonnier, & (2) conduit à Emmerik. Cependant le Roi, qui étoit à un quart de lieue de là, près d'un Moulin à vent fur le panchant de la hauteur d'Elten, voyoit avec beaucoup d'impatience ce qui fe paffoit. Cette Action, qui fit répandre tant de fang illuftre, le rendit maitre en peu de tems de tout (3) le Betuwe, l'une des plus fertiles Contrées des Provinces-Unies. C'eft fur cette Conquête que furent faites les trois Médailles fuivantes.

1672.

(1) De Riencourt Hift. de Louis XIV. tom. I. pag. 385.

(2) Valk. verward Europa. pag. 457.

(3) Refol. der Staat. van Holl. 13 Juny 1672. fol. 227.



I. La prémiere a été faite par l'Académie des Infcriptions. On y voit, d'un côté, la Tête du Roi de France, avec ces mots :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

1672. De l'autre côté, dans l'éloignement, la Cavalerie Françoise traversant le Rhin à gué; & sur le devant, une Victoire ailée, qui couronne le Roi. Ce Prince y est représenté armé, tenant de la main droite un Bâton de commandement, & foulant le Rhin du pied gauche. Sur le tour, & dans l'Exergue, on lit ces paroles:

TRANATUS RHENUS, HOSTE RIPA ADVERSAM OBTINENTE. MDCLXXII.

LE RHIN TRAVERSE' A LA NAGE, MALGRE' L'ENNEMI POSTE' SUR LE BORD OPPOSE'. 1672.

II. Le Buste armé du Roi, avec cette Inscription differente sur le tour:

LUDOVICUS XIV, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, sur le devant, le Rhin, effrayé de voir la Cavalerie Françoise traverser le Fleuve à gué, & la Cavalerie Hollandoise prendre la fuite. Autour:

RHENO BATAVISQUE UNA SUPERATIS. 1672.

LE RHIN ET LES HOLLANDOIS SOUMIS EN MEME TEMS. 1672.

III. Le Buste armé du Roi; & pour Légende:

LUDOVICUS MAGNUS, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX, PATER PATRIÆ.

LOUIS LE GRAND, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, PERE DE LA PATRIE.

Au Revers, le Roi à cheval, prêt à être couronné d'une Couronne de Laurier, qu'une Victoire ailée lui présente. Sous les pieds de son cheval on voit le Rhin, qui exprime son effroi par son attitude. Dans l'éloignement, la Cavalerie Françoise, traversant le Rhin à gué; & le Lion de la Hollande prenant la fuite. Ce Revers n'a point de Légende; on y trouve seulement ce millésime:

1672.

La blessure du Prince de Condé l'ayant mis hors d'état d'assister en personne aux operations de la Campagne, il se fit porter en litiere à Emmerik (1), & laissa le Commandement de son Armée au Maréchal de Turenne. Celui-ci la partagea d'abord en trois Corps, dont il envoya l'un au Fort de Knotzenbourg, situé vis à vis de Nimegue, & les deux autres à Isseloort & à Arnhem. Quoique le Fort d'Isseloort tombât en ruïne, cependant, on y avoit élevé une Batterie, & posté un Régiment. Le 13 de Juin, les François ayant tenté le passage du Rhin en cet endroit, ce Régiment fit si grand feu, (2) qu'ils ne purent passer ce jour-là. Mais le peu de profondeur de la Riviere leur rendit le passage facile, la nuit suivante. Après avoir franchi cette barriere, rien ne les empêchoit plus desormais de prendre par derriere l'Armée commandée par le Prince d'Orange. Dès les prémiers préparatifs de Guerre, les Etats, faisant attention au peu de profondeur de la Riviere en plusieurs endroits, avoient donné ordre au Veld-Maréchal (3) Maurice de Nassau d'élever des Lignes dans le Veluwe, tout le long de l'Issel, depuis Isseloort en descendant la Riviere, jusqu'à 15 ou 16 lieues plus bas. Cet ordre ayant été exécuté avec beaucoup de peine & de dépense, le Prince d'Orange se posta derriere les Lignes avec son Armée, qui ne consistoit qu'en 21 Régimens, & s'y tint constamment campé, afin de couvrir en même tems le Veluwe, &

(1) Valk. verward Europa, pag. 458.

(2) Ibid. pag. 461.

(3) Ibid. pag. 296.

& la Province d'Utrecht. Mais l'entrée des François dans le Betuwe par le Tolhuis, & dans le Veluwe par Isseloort, rendant desormais ses Retranchemens inutiles, il les abandonna (1), & envoya son canon dans les Villes situées sur l'Issel. Deux Régimens d'Infanterie furent détachés pour aller renforcer la Garnison de Nimegue, & le Colonel Nieuland fut envoyé à Doesbourg, Ammema & Vrybergen à Arnhem, & Zwartsenbourg à Zutphen; après quoi le Prince, avec le reste de l'Armée, passa le soir devant Arnhem, & se retira du côté d'Utrecht, dans le dessein de couvrir au moins cette derniere Place (2). Mais une Résolution expresse, prise à La Haye dans l'Assemblée des Etats-Généraux le (3) 16 de Juin, l'obligea bientôt à abandonner cette Ville & tout le Païs des environs, & à se retirer du côté de la Hollande, afin de défendre cette Province. Ainsi les François, maitres des Rivieres, & des Lignes qu'on avoit élevées pour en disputer le passage, ne voyoient plus rien qui les empechât de continuer leur marche jusqu'aux portes d'Utrecht. C'est sur le passage de ces Rivieres, qui font la plus forte défense des Provinces-Unies, qu'on a frappé dans la suite la Médaille que voici.

1672.

(1) Valk. verward Europa, pag. 463.

(2) Ibid. pag. 613.

(3) Ibid. pag. 615.





La Tête du Roi, avec cette Légende:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Le Rhin & l'Issel, effrayés de la foudre qui sort d'un nuage, & de voir les Lignes abandonnées. Ce qui est expliqué par cette Inscription:

PERRUPTIS BATAVIÆ CLAUSTRIS. MDCLXXII.

LES BARRIERES DE LA HOLLANDE FORCEES. 1672.

Les François s'étant frayé le chemin à de plus grandes Conquêtes, le Maréchal de Turenne, le lendemain de la prise de Knotzenbourg (4), alla mettre le Siege devant Arnhem; & après avoir jetté un Pont sur la Riviere au-dessous de la Ville, & avoir fait investir la Place du côté de la terre, il la fit sommer. Tout y étoit dans la derniere confusion; & comme chacun étoit disposé à entrer en pourparler, on envoya bientôt des Députés au Camp. Tandis qu'on dressoit les Articles, il y eut des gens de la Ville dont la précipitation alla jusqu'à livrer aux François la Porte de Zavel (5), avant que la Capitulation fût signée; desorte que la Garnison fut faite prisonniere de guerre. Le Maréchal de Turenne alla dans le même tems se présenter devant le Fort de Schenk, fameux par sa situation & par la régularité de ses Ouvrages, & qui d'ailleurs étoit pourvu de tout ce qu'il faloit pour soutenir un Siege. Mais les François n'eurent pas la peine de le former: le Gouverneur peu expérimenté, & âgé seulement (6) de vingt-deux ans, se rendit sans coup férir. Pendant que ceci se passoit, le Maréchal de Rochefort avoit pénetré plus avant dans le Veluwe, avec une partie de l'Armée de Mr. de Turenne, & avoit mis Garnison dans Wageningen, (7) Rhenen, Wyk te Duurstede, & Amersfort; d'où il envoya cent-soixante hommes devant Naarden, qui se rendit à composition. Cinq Chevaux-Legers de la Garnison Françoi-

(4) Ibid. pag. 471.

(5) Ibid. pag. 467.

(6) Ibid. pag. 474.

(7) Ibid. pag. 477.

1672. ſe de cette Ville ayant trouvé moyen d'entrer dans Muiden, y causerent une telle confusion, qu'on envoya des Députés à Amersfort pour traiter : mais le Comte Maurice de Naſſau (1) s'étant jetté dans la Place, la ſauva, & pourvut à ſa défenſe. Grave n'eut pas le même bonheur ; abandonnée par ſa Garniſon, elle fut contrainte de ſe rendre (2) par Capitulation, à l'approche des François. Pendant que l'Armée du Maréchal de Turenne s'emparoit des Places du Veluwe & de la Province d'Utrecht, les François, commandés par le Comte d'Aſpremont, s'étoient rendus maitres de Culenbourg, de Buren & de Tiel. Ces Conquêtes furent bientôt ſuivies de celle des Forts de Voorn & de S. André, qui, n'étant pas bien pourvus, ſe rendirent l'un après l'autre par Capitulation au Comte d'Aſpremont, le 22 de Juin (3). Après avoir ainſi conquis tout le Betuwe, l'Armée de France commandée par Mr. de Turenne, paſſa le Vahal à Gent, & alla le 3 de Juillet mettre le Siege devant Nimegue. Comme les Etats s'attendoient que cette Place ſeroit attaquée, ils avoient permis aux Magiſtrats (4) de faire de la monnoye de papier. La Garniſon étoit compoſée de quarante Compagnies d'Infanterie, & quatre de Cavalerie, ſans compter les Soldats deſtinés pour la garde ordinaire de la Ville, ce qui faiſoit en tout (5) 2500 ou 2600 hommes, tous réſolus de ſe bien défendre. La Place ayant donc été ſommée inutilement, on ouvrit la Tranchée, on dreſſa les Batteries, & on commença à faire grand feu. Les Aſſiegeans, qui s'étoient trop preſſés de deſcendre dans le foſſé, furent d'abord repouſſés. Mais ayant eu le bonheur d'éventer une Mine, ils ſe rendirent maitres, par deux endroits differens, du Chemin-couvert (6), que les Aſſiegés avoient abandonné trop tôt ; après quoi ils attaquerent le Baſtion, & y attacherent le Mineur : ce qui contraignit ceux de la Ville à battre la chamade. On leur accorda des conditions honorables, de même qu'aux Garniſons des Forts de Crevecœur & d'Engelen, qui ſe rendirent peu de tems après. Le Roi, qui vouloit avoir part aux Lauriers de cette Campagne, étoit cependant parti le 16 de Juin d'Emmerik avec le reſte de ſes Troupes, qui s'étoient tenues campées juſqu'alors près de cette Ville ; & étoit allé mettre le Siege devant Doesbourg. Cette Place étoit défendue par neuf Baſtions, quatre Ravelins, & un Ouvrage à corne ; & pourvue d'une Garniſon de plus de (7) trois-mille hommes. Mais dès que la Tranchée fut ouverte, & que les Bombes eurent mis le feu à quelques maiſons, les Femmes effrayées s'attrouperent (8) tumultuairement ; & les Soldats ayant refuſé de ſe défendre, la Ville fut remiſe au Roi. Tandis que ce Prince aſſiegeoit Doesbourg, il avoit fait inveſtir Zutphen par le Duc d'Orleans, qui avoit fait ſommer deux fois cette Ville. La conſternation y étoit ſi grande, qu'on ne paroiſſoit occupé que du ſoin d'obtenir une Capitulation avantageuſe. Mais un certain Jean Koeleman ayant fait reprendre courage aux Aſſiegés, leur perſuada de ſe mettre en défenſe. Le Duc fut donc obligé (9) d'attaquer la Place dans les formes ; on ouvrit la Tranchée, & les Approches furent bientôt pouſſées juſqu'à l'Avant-foſſé, à la faveur des Bombes qu'on jettoit dans la Ville. Les François ayant outre cela trouvé le moyen de ſaigner le Foſſé, les Aſſiegés perdirent courage, & la Capitulation fut ſignée le (10) 25 de Juin. La priſe de tant de Places en ſi peu de tems, donna lieu à la Médaille ſuivante.

(1) Valk. verward Europa, pag. 479.

(2) Ibid. pag. 515.

(3) Ibid. pag. 486, 487.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Jul. 1672. fol. 251.

(5) Valk verward Europa. pag. 518.

(6) Ibid. pag. 521.

(7) Ibid. pag. 491.

(8) Ibid. pag. 595.

(9) Ibid. pag. 505.

(10) Ibid. pag. 507.



La Tête du Roi, avec l'Inſcription ordinaire :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Le

1672.

Le Roi, dans un Char de triomphe qu'il conduit lui-même, tenant un Javelot à la main, & couronné par une Victoire qui vole devant son Char. Sur le tour :

BATAVIA VICTORIIS PERAGRATA.

LA HOLLANDE SOUMISE EN LA PARCOURANT.

Et dans l'Exergue :

XL URBes DIEBus XXII CAPTæ. MDCLXXII.

40 VILLES PRISES EN 22 JOURS 1672.

L'heureux succès des armes de la France favorisa extrêmement les desseins, que l'Evêque de Munster avoit formés depuis longtems contre les Provinces-Unies. Ce Prélat guerrier ayant reçu de l'argent de la France, & levé par ce moyen une Armée formidable, déclara la Guerre aux Etats, comme nous l'avons vu ; & après avoir été joint par quelques Troupes Françoises & de l'Electeur de Cologne, il partit du Comté de Benthem pour se rendre sur la Bruyere de (1) Brankligt, où étoit le lieu du rendez-vous. Toutes ses Troupes s'y étant rassemblées, il alla le 1. de Juin, (le même jour que les François formerent le Siege des quatres Places situées sur le Rhin) assieger Grol avec une partie de son Armée; tandis que l'autre entra dans le Pais de Twente, où elle s'empara d'Oldenzeel, d'Otmarse, d'Enschede, d'Almelo, de Delde, de Goor, & de la Ville & Seigneurie de Borkelo ; toutes Places sans défense. Grol, déja fameuse par les Sieges qu'elle avoit autrefois soutenus *, étoit une Place (2) réguliere, & d'ailleurs bien pourvue de munitions. Mais comme elle manquoit de Garnison, & que les habitans refuserent de prendre les armes pour leur défense, elle se rendit à des conditions avantageuses, neuf (3) jours après avoir été investie. L'Evêque, animé par ce succès, ayant fait reparer en diligence les breches de Grol, alla mettre le Siege devant Brevoort, dont le terrein marécageux rendoit la conquête très difficile, & l'abord presque impraticable. Malgré cet obstacle, on ouvrit la Tranchée du mieux que l'on put, (4) par deux differens côtés ; & le 13 on commença de tirer sur la Ville, où le feu des Assiegeans causa tant de dommage, que les Bourgeois se souleverent. Cette émeute, & la nouvelle qu'on eut que Lochem avoit été pris & Deventer investi le (5) 16 du même mois, par le second Corps d'Armée de l'Evêque, fut cause de la reddition de la Place. Les Magistrats de Deventer, prévoyant le danger qui les menaçoit, (6) avoient donné commission aux Trésoriers de prendre l'Argenterie de la Ville, & les plus vieilles Tasses, pour en faire frapper de la *Monnoye de necessite*. Outre cela, dès le mois de Mars ils avoient (7) chargé Thierry Stekke, Gouverneur de la Place, de faire reparer les fortifications avec toute la diligence possible, & lui avoient donné pouvoir d'employer à cet ouvrage les Païsans des environs, & les Bourgeois, aussi bien que la Garnison, qui étoit d'environ 4500 hommes, y compris les Milices de la Ville, & qui paroissoit résolue de se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Mais un differend (8) qui s'émut entre les principaux Officiers, & qui alla fort loin, fut cause que dès le commencement du Siege on abandonna tous les Dehors. Ainsi les Assiegeans, qui avoient formé trois Attaques differentes, ne se voyant point troublés dans leurs Travaux, les perfectionnerent si bien en peu de tems, que dès le 20 ils commencerent de l'autre côté de l'Issel à (9) bombarder la Ville. Comme l'usage des Bombes n'étoit pas encore fort connu, & qu'elles firent un grand fracas, on songea bientôt à capituler ; & dès le jour-même, on envoya au Camp sept Députés, tant du Magistrat que de la Garnison, munis des Sauf-conduits nécessaires. Le même soir (10), on convint de tous les Articles ; & après qu'ils eurent été approuvés par les Magistrats & par les Habitans, on livra le lendemain la Porte de Berg aux Assiegeans. Comme la Ville avoit été prise avant qu'on eût eu le tems de frapper la *Monnoye Obsidionale* dont j'ai parlé ; on ordonna depuis au (11) Trésorier Niland, de recevoir de l'Orfevre Lucas Lucaszoon ce qui s'en trouvoit de fait, montant à la somme de 997 florins, 17 sols & demi ; de distribuer cette somme pour les besoins de la Ville, & d'en tenir compte. Les Pieces qu'on avoit frappées, étoient de quatre sortes.

(1) Valk. verward Europa, pag. 435.

(*) *Voy. I. Partie, pag.* 481. *II. Part. pag.* 23. 167.

(2) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 186.

(3) Valk. verward Europa, pag. 439.

(4) Ibid. pag. 441.

(5) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 199.

(6) Resol. der Stad Deventer, 18 May 1672.

(7) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 210.

(8) Ibid. pag. 204.

(9) Ibid. pag. 200.

(10) Ibid. pag. 202. & 203.

(11) Resol. der Stad Deventer, 30 July 1672.

1672.







I. II. III. Ces trois Pieces, dont l'une valoit un Ecu, (*Risdale*) l'autre un demi Ecu, & la troisieme un quart d'Ecu, ont d'un côté l'empreinte des Armes de la Ville, qui sont un Aigle couronné; & au-dessous l'année 1672. Sur le Revers de la plus grande, on trouve ces deux Vers Hollandois, que le Trésorier Henri Niland y a fait graver dans la suite, en mémoire de l'occasion dans laquelle elle a été frappée :

DOOR VYANDS MAGHT EN PAAPS GEWELDT,

VERKEERT ONS' GLANS IN VIERKANDT GELDT.

LA PUISSANCE DE L'ENNNEMI, ET LA VIOLENCE DU PAPISME, NOUS FORCENT A CONVERTIR EN MONNOYE QUARREE CE QUE NOUS AVONS DE PLUS PRECIEUX.



IV. La quatrieme Piece n'est venue à ma connoissance, qu'après avoir fait graver les trois prémieres. Elle est de la valeur d'un demi-quart d'Ecu, & a la même empreinte que les trois autres.

Comme, de la maniere dont l'Evêque de Munster attaquoit Deventer, il avoit plus besoin de Bombes que de Soldats, il ne fit point de difficulté d'envoyer pendant le Siege une partie de ses Troupes devant Hattem. Cette petite Ville, située sur la Riviere (1) de Gist, n'étoit défendue que par 76 Soldats, & 180 Bourgeois armés. Néanmoins, lorsqu'on les somma de se rendre, ils répondirent avec beaucoup de courage; desorte que les Ennemis furent contraints d'ouvrir la Tranchée, de dresser leurs Batteries, & de faire feu sur la Ville. Les Assiegés se défendirent vaillamment: mais enfin l'Armée entiere s'étant rendue au Siege, ils capitulerent; & après avoir obtenu que la Garnison sortiroit librement, & que les Bourgeois auroient la vie sauve, & conserveroient leurs Biens & leurs Privileges, la Ville fut remise à l'Evêque, le soir du 22 de Juin. Cependant, malgré cette Capitulation, le Magistrat eut la douleur de voir le Colonel (2) Nagel enlever de force l'Argenterie qu'on gardoit à l'Hôtel de Ville, & qui avoit été donnée à la Ville en differens tems par les Membres de la Magistrature. La prise de Hattem fut suivie de celle (3) d'Elbourg, qui se rendit par composition. De-là l'Armée marcha contre Harderwyk, mauvaise Place, dont les fortifications tomboient en ruine, & qui n'avoit pour toute Garnison que trois-cens Bourgeois armés (4). Elle ne voulut pourtant se rendre qu'à des conditions honorables, qu'elle obtint par l'entremise de deux Députés de la Magistrature, qui signerent la Capitulation. Zwol auroit pu faire plus de résistance, puisqu'il y avoit une Garnison

(1) Valk. verward Europa, pag. 562.

(2) Ibid. pag. 564.

(3) Ibid. pag. 565.

(4) Ibid. pag. 567.

1672.

nison de vingt Compagnies d'Infanterie, (1) & six de Cavalerie. Mais l'épouvante y étoit si grande, que le Magistrat ayant assemblé les Capitaines de la Bourgeoisie, leur représenta le danger que la Ville couroit d'être ruinée par ces feux d'artifice nouvellement inventés, c'est à dire les Bombes: sur quoi les Bourgeois ayant été appellés, on convint enfin de se soumettre aux Evêques de Cologne & de Munster (2), sans attendre que la Ville fût attaquée; & la Capitulation fut signée le 26. Ceux de Campen ne témoignerent pas plus de courage. L'Espiere, Bourguemestre de Deventer, accompagné des Députés de la même Ville & d'un Trompette de l'Armée ennemie, étant arrivé à Campen la nuit du 22 au 23 (3), exagera si fort le dommage que les Bombes avoient fait à Deventer, que dès le lendemain, entre neuf & dix heures, on envoya des Députés à Zwol pour traiter avec le Colonel Nagel. Celui-ci, après les avoir congédiés, partit avec quelque monde, & arriva vers les trois heures après-midi devant Campen, qu'il fit sommer sur le champ par un Trompette. Ceux de la Ville répondirent, qu'ils avoient déja envoyé de leurs gens à Zwol pour entrer en accommodement. Mais cela n'empêcha point qu'à (4) la seconde sommation, ils n'entrassent en pourparler; & la Capitulation ayant été signée avant le retour des Députés qui étoient allés à Zwol, le Colonel mit Garnison dans la Ville. Comme on savoit de quelle maniere cet Officier avoit violé la Capitulation de Hattem, en enlevant l'Argenterie de l'Hôtel de Ville; les Bourguemestres, Echevins & Conseillers de Campen prirent le parti de mettre toute l'Argenterie de la Ville entre les mains du Bourguemestre Harn, en qualité de Maitre de la Monnoye, & d'en faire frapper des Pieces de 28 sols. On n'en réserva que deux Aiguieres & deux Tasses, dont on fit présent au Duc de Luxembourg, & au Comte de Gacé qui fut nommé Gouverneur de la Place. Tout le reste, excepté deux Tasses & une Aiguiere que la Ville conserva, fut fondu (5) en présence de Mrs. Crachsen, Stuirman, de Voogt, & du Secretaire Rutger van Breda, & produisit le poids de 394 Marcs, à 16 (*) onces le Marc: ce qui étant réduit au titre de 8 deniers 2 grains, & mettant pour chaque Marc 12 pieces de 28 sols pesant 154 Engels (†), au remede de 2 Engels, auroit fait une somme de 3635 florins, 6 sols. Mais il paroit par le Compte qu'on en a fait depuis, & par d'autres informations plus particulieres, que ce calcul n'a pas été fait sur le véritable Essai. Il est clair aussi, que ce ne furent point des Pieces de 28 sols qu'on frappa dans cette occasion, puisque chacune de ces *Pieces de nécessite* vaut près d'une fois autant.

(1) Valk. verward Europa, pag. 573.

(2) Ibid. pag. 589.

(3) Ibid. pag. 590.

(4) Ibid. pag. 591.

(5) Resolutieb. der Stad Campen, 2 July 1672.

(*) *Il y a ainsi dans l'Original.*

(†) *Un Engels est la vingtieme partie d'une Once.*



Ces Pieces ont d'un côté les Armes de Campen, & au-dessous, le nom de la Ville; & de l'autre l'Inscription suivante, qui réfléchit sur la nécessité où la Ville s'étoit déja vue 94 ans auparavant (*), dans la Guerre contre l'Espagne, de convertir en monnoye l'Argenterie de la Ville:

(*) Voy. I. Part. pag. 25.

NECESSITAS ALTERA. 1672.

SECONDE NECESSITE'. 1672.

Le jour-même que Campen se rendit, le Sr. Roelink Greffier d'Overissel écrivit au nom de la Noblesse & des Villes de la Province, à toutes les Places qui ne s'étoient pas encore soumises à l'Ennemi, d'envoyer incessamment des Députés pour assister à la conclusion du Traité que les Evêques de Munster & de Cologne proposoient (6) pour la soumission entiere de l'Overissel. Ces Lettres circulaires produisirent un tel effet, que toutes les Villes & les Forts de la Province, comme Vollen-

(6) Valk. verward Europa, pag 592.

 ho-

1672. hove, Steenwyk, Hasselt, Geelmuyde, Zwartesluis, Blokzyl, Kuinder & Roveen, se soumirent aux deux Evêques. Avant que de déclarer la Guerre aux Etats, ces Princes avoient fait avec le Roi de France un Accord pour le partage des Conquêtes qui se feroient pendant la Guerre. Suivant ce Traité, le Roi devoit avoir pour sa part, tout le Païs situé (1) entre la Meuse, le Vahal, le Rhin & l'Issel, avec les Villes de Zutphen & de Doesbourg; & toutes les Terres & Places que les Etats-Généraux possedoient en commun dans le Brabant. Et comme, en vertu de ce partage, nonseulement les Villes de Hattem, Elbourg, & Harderwyk, mais aussi celle de Deventer, devoient revenir à la France; les Troupes des deux Evêques ne s'en furent pas plutôt emparées, qu'elles les remirent aux François. Ainsi le Duc de Luxembourg, avec quarante Soldats, prit possession de Harderwyk le jour-même de sa reddition; après en avoir fait autant à Elbourg, où le Marquis de Chamilly, qui y étoit entré le 10 de Juillet, conclut le jour suivant un nouveau Traité avec le Magistrat, (2) au nom du Roi son Maitre. C'est pour cette raison qu'on trouve la Ville de Deventer représentée sur la Médaille suivante, & mise avec Nimegue, Grave, Bommel, Orsoy, Rhinberk, Wezel, Emmerik, le Fort de Schenk, Arnhem, Doesbourg & Zutphen, au rang des Conquêtes de la France, quoiqu'elle se fût rendue, non au Roi, mais aux (3) Evêques de Munster & de Cologne.

(1) Valk. verward Europa, pag. 571.

(2) Ibid. pag. 566.

(3) Ibid. pag. 559.





I. Le Buste du Roi, avec cette Légende sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX;

PATER PATRIÆ.

LOUIS LE GRAND, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE;

PERE DE LA PATRIE.

Le Roi, sous l'emblème d'Apollon conduisant son Char, au milieu d'un Cercle formé, à l'imitation des douze Signes du Zodiaque, des Plans des douze Villes que je viens de nommer. Le nom de la Ville est placé au-dessus de chacun de ces Plans; & au-dedans du Cercle, on trouve ces paroles, prises de Virgile (4):

(4) Æneid. Lib. I. v. 746.

SOLISQUE LABORES.

LA COURSE DU SOLEIL.

II. Cet-



1672.





II. Cette seconde Médaille, que quelques-uns croyent avoir été faite sur le même sujet par le fameux Routier, a d'un côté la Tête du Roi, entourée de cette Légende:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

De l'autre côté on voit ce Prince, sous le même emblème d'Apollon, conduisant (1) le Char du Soleil au-dessus du Globe de la Terre, dans le Signe du Lion; & au haut:

(1) Metam. d'Ovide, Liv. II. ꝟ. 59. 60. & 399.

ASSIDUITAS.

ASSIDUITE.

Les Conquêtes de la France n'en demeurerent pas là. Le Prince d'Orange ayant exécuté l'ordre que les Etats lui avoient donné de mener son Armée dans la Province de Hollande, & d'abandonner Utrecht; cette Ville envoya au Roi de France un Trompette, (2) demander un Sauf-conduit pour des Députés, qui conclurent le 26 de Juin un Traité pour la soumission de la Ville & de toute la Province: après quoi le Marquis de Rochefort entra dans la Ville, (3) avec cent Mousquetaires. Tant de malheurs arrivés coup sur coup, & la retraite de l'Armée du Prince, répandirent si fort la terreur en Hollande, que la Grand'-mere du Prince résolut de demander au Roi (4) une Sauvegarde, tant pour sa personne, que pour les effets qu'elle avoit à La Haye. Quoique cette résolution, dont elle fit part aux Etats, les eût extrêmement choqués, le Prince son Petit-fils ne laissa pas de les prier de trouver bon qu'il demandât une pareille sureté pour sa Ville de Grave; &, qu'à l'exemple des Etats eux-mêmes, il entrât en négociation avec le Roi pour ses interêts particuliers (5). L'épouvante étoit générale parmi le Peuple: on voyoit une frayeur mortelle répandue sur tous les visages: (6) dès qu'on appercevoit quelque monde dans la campagne, on couroit aux armes, croyant voir approcher les François: le moindre bruit suffisoit pour mettre toute une Ville en allarme. Il n'est pas possible de décrire le pitoyable état de ceux qui fuyoient devant l'Ennemi. Contraints d'abandonner leurs maisons & leurs biens, on les voyoit arriver par troupes; les uns, chargés seulement de leurs hardes, les autres, dépouillés eux & leurs familles, trainant quelque peu de Bêtail échapé à l'avidité du soldat, & incertains de trouver un asyle. Les mugissemens des Troupeaux affamés, les cris des tendres Enfans pendus à une mammelle aride, les gémissemens des Peres & des Meres, dont les Femmes ou les Maris avoient été maltraités ou massacrés par le soldat furieux, remplissoient tous les assistans de terreur. Le nombre des habitans de la Campagne, qui croyoient ne pouvoir trouver de sureté que dans les Villes fermées, étoit si grand, qu'on ne trouvoit plus ni bateaux ni chariots, à quelque prix que ce fût; (7) & que dans plusieurs Villes, on fut obligé

(2) Valk. verward Europa, pag. 628.

(3) Ibid. pag. 629.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 20 Juny 1672. fol. 160.

(5) Ibid. 28 Juny 1672. fol. 260.

(6) Valk. verward Europa, pag. 636.

(7) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 274.

1672. obligé de laisser les Portes ouvertes la nuit, pour donner retraite ou passage aux fuyards, dont les chemins & les canaux étoient remplis. Quelques-uns, qui avoient eu la précaution d'envoyer hors du Païs leur bien & leur famille, sous la conduite de leurs Domestiques, eurent le malheur de perdre ce qu'ils avoient cru conserver. Enfin, les Etats de Hollande eux-mêmes, ne se croyant plus en sureté à La Haye, avoient résolu dès le 14 de Juin (1) de se retirer à Amsterdam, avec toutes les Cours Souveraines de l'Etat, & d'y faire transporter de Delft le Magasin de munitions de guerre. On prit aussi dans l'Assemblée des Etats de Hollande une Résolution, qui fut approuvée le lendemain par les Etats-Généraux, d'envoyer trois Ambassadeurs au Roi d'Angleterre, pour le prier de proposer des voyes d'accommodement; & de députer Mrs. (2) de Groot, van Gent, d'Odyk, & Ek au Roi de France, pour (3) lui demander ses prétentions. Suivant cette résolution, les trois Envoyés passérent en Angleterre; & les quatre derniers partirent de La Haye le 16 de Juin pour se rendre à Woerden, où on leur envoya un sauf-conduit. De là on les conduisit, sous une Escorte de (4) vingt Cavaliers, à l'Armée de France qui étoit devant Doesbourg. Mais le Roi ne voulut point les voir, & ils ne purent obtenir d'Audience que de Mrs. de Louvois & de Pompone, Secretaires d'Etat. C'est ainsi que Louis XIV eut la satisfaction de voir implorer sa clémence, par ceux-là même qui l'avoient offensé pendant les Conferences d'Aix-la-Chapelle, & dont la conduite lui avoit paru (5) injurieuse à sa gloire, & au Droit des Têtes couronnées. Les trois Pieces suivantes font voir que ce Prince crut avoir tiré une ample vengeance de cette injure, par la maniere inouie dont il châtia (6) ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire.

(1) Valk. verward Europa, pag. 639.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 15 Juny 1672. fol. 136.

(3) Valk. verward Europa, pag. 638.

(4) Ibid. pag. 642.

(5) Déclaration de Guerre du Roi de France.

(6) Hist. de Louis XIV. par Médaill. fol. 124. verso.



I. La Tête du Roi, avec cette Inscription :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, un tronc d'Arbre, auquel pend une peau de Lion, percé de sept Fleches détachées; & au-dessus une Couronne murale, sur laquelle on lit ces mots: URBES XL CAPTÆ: 40 *VILLES CONQUISES.* Au pied de l'Arbre, on voit une Femme éplorée, emblème des Provinces-Unies, dont les attributs sont représentés par une Vache, un Balot de marchandises, une Ancre, un Bateau de Pêcheur, & des Filets. Sur le tour:

ULTOR REGUM.

LE VENGEUR DES ROIS.

Et pour faire connoitre en quoi consistoit cette Vengeance, on a mis dans l'Exergue:

BATAVIA DEBELLATA. MDCLXXII.

LA HOLLANDE VAINCUE. 1672.

II. La

II. La seconde Piece, qui est un Jetton, a la même Tête, avec cette Légende differente: 1672.

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Le Revers est pareil à celui de la prémiere Médaille, excepté que les Figures ne sont pas tout à fait rangées de même, & qu'il n'y a point d'Inscription dans l'Exergue. On trouve seulement sur le tour cette Légende:

ULTOR REGUM.

LE VENGEUR DES ROIS.





III. Le Revers de celle-ci est semblable à celui de la prémiere; pour les Inscriptions; & au Revers du Jetton, pour les Figures. L'autre côté représente le Buste du Roi, ayant un Soleil sur la poitrine; avec ces mots sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Après avoir eu plusieurs Conférences avec les Ministres de France, de Groot partit, laissant au Camp les trois autres Députés, & arriva à La Haye le 25 de Juin au matin. Il rendit compte de sa commission à (1) l'Assemblée des Etats, & leur rapporta, que le Roi refusoit de traiter avec les Députés, à moins qu'ils ne fussent munis d'un Plein-pouvoir. Il ajouta, qu'il ne doutoit point que S. M. ne consentit à laisser aux Provinces-Unies leur Souveraineté, pourvu qu'on lui cedât les Terres de la Généralité, c'est à dire, celles que les Etats des differentes Provinces possedent en commun, & qu'on l'indemnisât des frais de la Guerre. Cette proposition, qui étoit d'une très grande conséquence, fut discutée le même jour (2) dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Pendant la déliberation, les Députés d'Amsterdam, voyant que la plupart des Villes panchoient à accorder le Plein-pouvoir dont il s'agissoit, déclarerent qu'ils n'avoient aucun pouvoir d'y consentir; & quelques-uns même d'entre eux (3) partirent sur le champ pour Amsterdam, où ils firent part aux Bourguemestres & aux trente-six Conseillers, des dispositions où étoient les Députés des autres Villes. Le Conseil parut fort surpris de cette nouvelle; & l'Ancien-Bourguemestre Gilles Valkenier & le Grand-Bailly Gerard Hasselaar ayant pris la parole, s'opposerent (4) avec beaucoup de force à la proposition des autres Villes. Ils représenterent, entre autres: Que la situation de l'Etat n'étoit pas assez desesperée, pour se résoudre à subir le joug d'une servitude éternelle, & à sacrifier honteusement une Liberté si cherement acquise, si courageusement défendue, & si glorieusement conservée: Qu'une pareille lâcheté rendroit, à bon droit, leur mémoire odieuse à la Posteri-

(1) Valk. verward Europa, pag. 643.
(2) Ibid. pag. 645.
(3) Ibid. pag. 647.
(4) Ibid. pag. 645.

1672. té : Que quoique les discordes civiles, qu'une jalousie mutuelle avoit autrefois excitées parmi eux, eussent affoibli & énervé l'État ; il étoit encore tems d'en reparer les forces : Qu'il faloit tâcher de gagner du tems, employer tous les moyens humains dont on pourroit s'aviser, se confier en la Providence, & attendre tout de son secours. Les autres Membres du Conseil ne témoignerent pas moins de fermeté, (1) & firent voir que le courage des anciens Bataves n'avoit point dégéneré chez eux : tels furent Mrs. Jean Corver, Corneille Graafland, Jean Hudde, Vincent van Bronkhorst, Nicolas Witsen, & Corneille Bakker, Grand-pere de Mr. Corneille Bakker qui a été fait deux fois Echevin d'Amsterdam, en 1723 & en 1725, & dont la Collection de Jettons concernant l'Histoire des Païs-Bas, est la plus ample qu'il y ait. Le Prémier & le plus âgé des Membres du Conseil, Nicolas Tulp, (2) dont le sang paroissoit glacé dans les veines, se signala aussi dans cette occasion. Malgré son extrème vieillesse, il parla avec tant de force, qu'on eût dit que son courage avoit augmenté avec le nombre de ses années. Il avoit pris son nom d'une maison nommé *de Tulp*, (la Tulipe,) située sur le *Keyzers-gracht*, (le Canal de l'Empereur,) dans laquelle il demeuroit. Il avoit été Chirurgien, dans sa jeunesse. Mais son génie, propre à de plus grandes choses, & la connoissance parfaite qu'il avoit de la Langue Latine, le porterent à embrasser la Medecine, où il fit de très grands progrès, comme on peut s'en convaincre par les Observations qu'il a fait imprimer, & (3) qu'il a dédiées à Pierre Tulp, son Fils. Comme il s'étoit acquis une estime générale par sa conduite, il fut élu Conseiller de la Ville en 1622 ; & 32 ans après, on le nomma Bourguemestre. Dans la suite, il fut encore élevé trois fois à la même Dignité (4) ; ce qui paroit par cette Médaille, qui fut faite cette année-ci, en mémoire de ce qu'il avoit exercé cinquante ans la Charge de Conseiller.

(1) Valk. verward Europa, pag. 646.

(2) Ibid. pag. 647.

(3) Nic. Tulpii Observat. Medicar. Lib. III. Amstel. 1641.

(4) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 367. 368. 373. & 376. Ao. 1654. 1655. 1666. & 1671.



Il paroit ici en Buste, revêtu de la Robe de Bourguemestre. (J'ajouterai ici, que l'année suivante (5) il fut nommé Conseiller-Député des Etats de Hollande ; & qu'il mourut en 1679.) L'Inscription porte :

(5) Ibid. fol. 310.

N. TVLP. AMSTERD. COS. IIII.
SENATOR ANNIS QVINQVAGINTA.

NICOLAS TULP, D'AMSTERDAM, QUATRE FOIS BOURGUEMESTRE, ET CINQUANTE ANS CONSEILLER.

Au Revers, un Plane fort haut, perçant les nues de son sommet ; & autour, ces mots de Virgile : (6)

(6) Æneid. lib. VI. v. 114.

VIRES ULTRA SORTEMQUE SENECTÆ.

LA VIEILLESSE CHEZ LUI N'ETEINT POINT LA VIGUEUR.

La conduite des Magistrats d'Amsterdam répondit parfaitement à la fermeté qu'ils avoient témoignée dans le Conseil. Dès qu'ils eurent nouvelle de la prise de Naarden, ils chargerent (7) le jour-même Mrs. Graafland & Bronkhorst, d'aller avec quelques Bourgeois armés percer la Digue du Diemer-Meer ; & Mrs. Maarseveen & Kapelle eurent ordre de prendre 50 ou 60 Travailleurs, pour en faire autant à celle de l'Amstel. On envoya outre cela Mrs. de Grootenhuis & van

(7) Valk. verward Europa, pag. 706.

van Neck, avec quelques Cavaliers, pour mettre le Bylemer-Meer sous l'eau, & empêcher l'Ennemi d'y prendre poste. On n'eut aucun égard aux belles Maisons de campagne dont tous ces Lieux-là étoient remplis; on inonda toutes les Terres des environs, en lâchant les Ecluses à toutes les hautes marées. On ferma les avenues, on rompit les ponts, on fortifia les grands-chemins; & on éleva des Forts sur les trois principaux, savoir, sur celui de Haarlem, près du Château ter Hart; sur celui de l'Overtoom; & sur celui de Muiden & de Weesp, près du pont nommé le Schulpbrug. Tous les arbres qui étoient autour de la Ville & de la Maison des Pestiferés, furent coupés: le bois & les toiles qui couvroient les ailes des Moulins à scier, furent portés dans la Ville; & on ne laissa ces Moulins sur pied, que sur la promesse que firent les propriétaires, d'y mettre le feu pour peu que l'Ennemi approchât. Afin de mettre la Ville en sureté du côté de l'eau, on plaça plusieurs Vaisseaux bien armés sur l'Y, au Pampus, & dans le Zuiderzée; & on donna ordre de mettre le feu au Bureau du Péage (*Tolhuys*) qui est près du Volewyk, & de percer en plusieurs endroits le chemin qui va de là à Buyksloot, dès que l'Ennemi feroit mine d'entrer dans la Nord-Hollande & dans le Waterland. Pour être en état d'exécuter cet ordre, on leva seize Compagnies de Matelots, de cent hommes chacune, qu'on arma de fuzils & de sabres, & qui furent distribués dans les Postes les plus considerables du côté de l'eau, sous le commandement de l'Amiral Zweerts, qui faisoit la Charge de Colonel. Mrs Ranst & Roch firent percer le chemin des deux côtés de l'Amstel; & pour s'assurer encore mieux de cette Riviere, on y mit des Bateaux de garde; & Mrs. Boreel & Nicolas Witsen (1) furent chargés de la faire fermer par une estacade dans l'endroit où elle entre dans la Ville. Nicolas Witsen avoit un Frere nommé Corneille, qui fut pris cette année par les François dans le Château de Cronenbourg, & conduit à Utrecht, où on le (2) jetta dans un Cachot infect. Ils étoient tous deux Fils de Corneille Witsen, qui, après avoir été élu Echevin en 1636, & sept ans après Conseiller de la Ville d'Amsterdam, fut fait Bourguemestre de la même Ville (3) en 1653, & Grand-Bailly cinq ans après. Il avoit épousé Cornelie Opt, & étoit mort dans la Ville de sa naissance, en 1669, âgé de 63 ans; comme il paroit par ces Médailles.

1672.

(1) Valk. verward Europa, pag. 707.

(2) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 1207.

(3) Ibid. fol. 359. 360. 367. 374 & 375.



I. Le Buste de ce Magistrat, avec cette Légende:

1672. CORNELIUS WITSEN, JURIS CONSULTUS, AMSTELODAMENSIS, PRÆTOR, CONSUL, SENATOR; OBIIT MDCLXIX; ÆTATIS LXIII.

CORNEILLE WITSEN, D'AMSTERDAM, JURISCONSULTE, GRAND-BAILLY, BOURGUEMESTRE, ET CONSEILLER; MORT EN 1669, AGÉ DE 63 ANS.

Au Revers, le Buste de sa Femme; & autour:

CORNELIA OPTIA, CONSULIS CORNELII WITSEN CONJUX.

CORNELIE OPT, EPOUSE DU BOURGUEMESTRE CORNEILLE WITSEN.

II. La seconde Médaille a la même Face que la prémiere; & au Revers, l'Ecu timbré de ses Armes, parti de gueules, à la demi-Fleur-de-lys d'argent; & d'azur, à la Croix d'argent. Au dessous de l'Ecu, on lit sur une banderolle les paroles suivantes, qui formoient sa Devise ordinaire:

CANDIDE ET CORDATE.

AVEC CANDEUR ET AVEC PRUDENCE.

En 1654 (1), & les trois années suivantes, il remplit la Charge de Député au Conseil de l'Amirauté; & en 1664, 1665 & 1666, (2) celle de Député aux Etats-Généraux, de la part de la Province de Hollande. C'est ce qui fait le sujet de la Légende qu'on trouve sur le tour:

(1) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 313.
(2) Ibid. fol. 312.

PRIMUM AD SENATUM SUPREMUM MARITIMUM, POSTEA DOMINORUM ORDINUM GENERALIUM DELEGATUS.

DEPUTÉ, PREMIEREMENT AU CONSEIL SOUVERAIN DE L'AMIRAUTÉ; ET ENSUITE, A L'ASSEMBLÉE DES ETATS-GENERAUX.

Tous les ordres qui regardoient les dehors de la Ville étant donnés, le Magistrat songea aussi à munir le dedans. On revêtit les Remparts de Parapets & de Banquettes, on remplit de terre les Bastions & les Courtines; & on employa à ces travaux, non seulement les Bourgeois commandés par leurs Capitaines, mais encore les plus âgés d'entre les Orphelins, (3) qu'on tira des differentes Maisons où on les éleve. Les Anabaptistes, qui par principe de Religion & par délicatesse de conscience se font un scrupule de porter les armes, travaillerent avec d'autant plus d'ardeur à cet ouvrage; & même plusieurs d'entre eux prêterent, de leur propre mouvement, leurs chevaux & leurs chariots. On transporta sur les remparts deux-cens pieces d'Artillerie, la plupart de fonte; on y fit des Plate-formes pour le Canon; & on les garnit de poiles à feu pour éclairer la nuit dans le fossé, de Guérites, & de Baraques pour les Canonniers & les Mousquetaires. On eut soin de faire porter dans les souterrains toutes sortes de munitions, comme boulets, bales, mitraille, (4) meche, poudre, à proportion de l'Artillerie qu'on avoit rangée sur les murailles, qu'on garnit outre cela de pieux & de pallissades: on nettoya le Fossé, & on mit des Barrieres devant les Portes. Comme la secheresse étoit fort grande, & que la plupart des Citernes se trouvoient à sec, le Magistrat chargea Mrs. Bontemantel & Witsen d'y pourvoir incessamment, ce qui fut exécuté par le moyen de trois Flûtes, de tous les Bateaux de Brasseurs, & des Traineaux de la Ville, qui allerent chercher dans le Vecht une bonne provision d'eau douce. Il n'étoit pas moins important de maintenir la tranquillité dans la Ville: dans ce dessein, les Magistrats formerent trois Compagnies de Volontaires à cheval, tirés de la Bourgeoisie. Ils donnerent le commandement de ces Compagnies à Mrs. Thierry Tulp, Henri (5) Hooft, & Jean van Vlooswyk, &

(3) Valk. verward Europa, pag. 708.
(4) Ibid. pag. 709.

1672.

& le commandement en Chef de la Milice à Mr. van Beveren, qui eut soin de doubler toutes les Gardes bourgeoises. Lorsque le danger fut passé, la Ville, voulant reconnoitre la fidelité & le zèle que les Bourgeois avoient témoigné dans cette occasion, fit distribuer à chacun de ceux qui avoient pris les armes, une Médaille pareille à celle que j'ai fait graver ici.



Une Femme (qui représente la Ville d'Amsterdam) au milieu d'un Enclos bien fermé, armée d'un Casque, d'un Bouclier & d'une Lance. Dans l'éloignement, on voit l'Armée & la Flotte des Ennemis; & au haut:

VIGILANDO.

PAR LA VIGILANCE.

Le Revers ne contient que ces six Vers Hollandois:

D'AMSTERDAMSCHE BURGERY
TART DES VYANDS RAZERNY;
EN STAAT MOEDIG, DAG EN NACHT,
VOOR DE VRYHEIT OP DE WACHT:
DIES WORT AEN HAER TROU, MET RECHT,
DEEZE PENNING TOEGELEGT.

LA BOURGEOISIE D'AMSTERDAM, QUI, BRAVANT LA FUREUR DE L'ENNEMI, A PASSÉ LES JOURS ET LES NUITS SOUS LES ARMES, POUR DEFENDRE COURAGEUSEMENT SA LIBERTÉ; MERITE QU'ON RECOMPENSE SA FIDELITÉ PAR CETTE MEDAILLE.

Après que le Magistrat d'Amsterdam eut pris la résolution vigoureuse dont j'ai parlé, & les mesures nécessaires pour la soutenir, Mr. Hop, Conseiller-Pensionaire de la Ville, partit pour en aller faire le rapport aux Etats assemblés à La Haye. Pendant l'absence des Députés d'Amsterdam, & la veille (1) de l'arrivée du Pensionaire à La Haye, les Etats de Hollande avoient résolu à la pluralité des voix, d'accorder le Plein-pouvoir que le Roi de France demandoit, & leur résolution ayant été approuvée de la même maniere dans l'Assemblée des Etats-Généraux, Mr. de Groot, muni de cette Piece importante, étoit parti le matin même pour se rendre auprès du Roi. Sur ces nouvelles, Mr. Hop se rendit le 27 de Juin dans l'Assemblée des Etats de Hollande, & y protesta (2) de la maniere la plus solemnelle, au nom de la Ville d'Amsterdam, contre la résolution qu'on avoit prise. Lors que De Groot eut été député au Roi pour la prémiere fois, les Etats de Zélande en ayant eu avis, avoient envoyé sur le champ à La Haye quelques Députés Extraordinaires, tant aux Etats de Hollande (3) qu'aux Etats-Généraux, avec ordre de faire tous leurs efforts pour les porter à rompre la Négociation commencée. Mais ces Députés voyant que, malgré toutes leurs instances,

(1) Valk. verward Europa. pag. 645.

(2) Ibid. pag. 649.

(3) Ibid. pag. 656.

1672. De Groot étoit parti avec le Plein-pouvoir, retournerent au-plutôt en Zélande, après avoir fait le 26 de Juin, conjointement avec les Députés de Frise & de Groningue, leur Protestation contre la résolution. La disposition où étoient les Etats de Zélande, parut être aussi celle des Sujets. Une centaine des plus considerables Bourgeois de Middelbourg s'étant assemblés, résolurent de sacrifier leurs biens & leurs vies à la défense de leur Liberté; (1) de n'entrer jamais dans aucun des Traités que la Hollande, ou les autres Provinces, pourroient faire avec la France; & de prier le Prince d'Orange d'accourir à leur défense, avec tous ceux de son Parti. Cette Résolution fut communiquée aux Etats de la Province; & le 29 de Juin, ceux-ci écrivirent une Lettre très vigoureuse aux Etats de Hollande & de West-Frise, dans laquelle ils disoient, entre autres : *Que la Liberté étoit, par elle-même, un des biens les plus precieux dont on pût jouïr sur la Terre; mais qu'étant redevables de cette Liberté à la valeur héroïque de leurs Ancêtres, qui la leur avoient acquise aux dépens de tant de richesses & de tant de sang, elle devoit leur être infiniment plus precieuse encore: Qu'il étoit par conséquent du devoir (2) de tous les Chefs de l'Etat, de maintenir le Gouvernement légitime, de travailler à unir inséparablement les differentes parties de l'Etat, & d'employer tous les moyens imaginables pour réunir à la Republique ce qui en avoit été arraché; bien loin de permettre qu'on la demembrât en aucune maniere.* Cette Lettre fut suivie d'une autre, (3) dans laquelle ils protestoient, *qu'ils ne consentiroient jamais qu'on cedât ni Iles, ni Villes, ni Places frontieres; parce que ce seroit se mettre hors d'état de défendre ce qu'ils avoient de plus précieux, leur Religion & leur Liberté, & soumettre honteusement l'Etat au joug d'une éternelle servitude: Qu'ainsi ils étoient résolus de s'exposer à toutes les horreurs de la Guerre, plutôt que de se couvrir d'une telle infamie; esperant que la Misericorde divine ne les abandonneroit point dans ce danger.* Pour inspirer encore plus fortement cette généreuse résolution à tous les Officiers, tant civils que militaires, & à tous ceux dont les appointemens étoient assignés sur l'Etat, on mit sur la Monnoye de Zélande des Devises tout à fait propres à produire cet effet. Cette Monnoye fut frappée de l'Argenterie des habitans, qu'on avoit rassemblée dès le commencement de l'année, (4) par voye d'emprunt. Voici une de ces Pieces.

(1) Valk. verward Europa, pag. 657.

(2) Ontroerd Nederl. I. deel. pag. 312.

(3) Ibid. pag. 313.

(4) Ibid. pag. 331.



C'est un Escalin, ou Piece de six sols, de Zélande, en Hollandois *Schelling*; sorte de Monnoye qui, selon (5) quelques-uns, tire son nom du Sicle des Hébreux. On y voit d'un côté un Lion couché, pourtant au bout d'une Lance le Chapeau de la Liberté; & sur le tour:

(5) Franç. van Mieris, Munt der Bissch van Utrecht.

UT ACCEPTA, ITA RELINQUENDA.

(*) *LA PERDRE, COMME NOUS L'AVONS ACQUISE.*

(*) C'est l'explication de l'Auteur.

C'est à dire, les armes à la main, en exposant nos biens & nos vies. Le Revers est marqué aux Armes de Zélande, avec cette Inscription:

MONeta NOVA ARGENtea ORDINUM ZEELANDIæ. 1672.

NOUVELLE MONNOYE D'ARGENT DES ETATS DE ZELANDE. 1672.

De Groot étant arrivé à l'Armée de France, fit d'abord plusieurs propositions differentes: mais enfin, il fut obligé d'en venir à la derniere offre des Etats; savoir, que les Provinces-Unies consentoient, pour obtenir la Paix, à ceder au Roi toutes les Terres de la Généralité, & à lui payer (6) dix millions pour les frais de la Guerre. Mr. d'Odyk, Député de Zélande (7) aux Etats-Généraux, & qui avoit

(6) Valk. verward Europa, pag. 652.

(7) Ibid. 651. 652.

avoit été envoyé au Roi avec De Groot, ayant appris ce que celui-ci avoit offert, protesta, que les Etats de la Province ne consentiroient jamais à des propositions si honteuses. Cette opposition, jointe au refus que le Roi fit d'accepter les offres dont De Groot étoit chargé, fut cause que les deux Députés s'en retournerent à La Haye; où ils rapporterent, que les Ministres de France avoient rejetté toutes les conditions qu'on leur avoit proposées, & prétendoient que la France demeurât maitresse de tout ce qu'elle avoit conquis, excepté le Betuwe. Les Etats de Hollande ayant (1) absolument rejetté ces propositions, les Négociations furent rompues: mais on convint pourtant, que les deux autres Députés demeureroient dans l'Armée de France, pour voir ce que produiroit l'arrivée des Ambassadeurs d'Angleterre, (2) que le Roi Charles, jaloux des succès étonnans de la France, avoit envoyés à Louis XIV. Le Roi d'Angleterre étoit particulierement interessé à cette Guerre. Louis s'étoit engagé à n'attaquer la Province de Hollande, qu'après qu'il auroit conquis celle de Zélande, dont Charles devoit être mis en possession. Pour donner donc quelque satisfaction aux Anglois, le Roi de France, qui s'étoit emparé de Woerden (3) le 24, & d'Oudewater le 25 de Juin, abandonna ces deux Places le (4) 11 de Juillet; & donna ordre de faire marcher ses Troupes vers le Brabant & la Zélande. Les Négociations des Etats avec la France avoient d'abord été tenues fort secretes: mais lorsque le Peuple apprit, d'un côté, les grandes offres des Etats, & de l'autre, les oppositions vigoureuses de quelques Provinces, (5) on vit bientôt tous les Habitans en mouvement; &, comme c'est l'ordinaire, les moins instruits étoient ceux qui portoient plus loin le murmure, & qui, jugeant des choses par l'évenement, déclamoient plus ouvertement contre les mesures qu'on avoit prises. Les gens de ce caractere, qui faisoient le plus grand nombre, publioient hautement, que ceux du Parti de Louvestein (c'étoit le Parti opposé au Stadhouderat, dont le Conseiller-Pensionaire Jean de Wit étoit le Chef) étoient d'intelligence avec l'Ennemi, & qu'ils avoient vendu l'Etat, aimant mieux le voir soumis à la France, (6) que de consentir à l'élévation du Prince d'Orange. Ces sortes de bruits étoient (7) très propres à porter au plus haut point d'agitation, des esprits que les malheurs de la Guerre n'avoient déja que trop mis en mouvement. Ce qui étoit arrivé à Dordrecht avant même qu'on eût entamé les Conférences, faisoit assez voir quelles étoient les dispositions du Peuple. La Populace de cette Ville s'étoit assemblée tumultuairement, & après avoir pillé la maison du Bourguemestre Halling, étoit allée à l'Hôtel de Ville, où elle avoit mis en pieces un Tableau qui représentoit la Victoire remportée près de Chattam, & qu'on y conservoit en mémoire de ce glorieux avantage. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que les séditieux couperent la figure de Corneille de Witt, Bourguemestre & (*) Ruwart, qui étoit représenté dans ce Tableau, & en allerent clouer la tête au Gibet; dans le tems-même que ce Magistrat, qui s'étoit embarqué sur la Flotte en qualité de Député muni du pleinpouvoir des Etats, exposoit (8) courageusement sa vie pour le salut de la République, & contraignoit les Flottes de France & d'Angleterre à prendre la fuite après une (9) perte considerable. Dans une autre sédition (10) qui suivit de près celle-ci, le Magistrat de Dordrecht fut forcé d'envoyer des Députés au Prince, & de lui promettre par écrit (11), lorsqu'il se fut rendu dans cette Ville, de l'élever à la Dignité de Stadhouder. Dordrecht ne fut pas la seule Ville qui se ressentit de ces émotions populaires. Le 25 de Juin, quelques Chariots chargés d'argent & de meubles, qu'on vouloit faire sortir de Harlem, ayant été pillés, les Femmes commencerent à s'attrouper; & cet exemple fut bientôt suivi par le reste de la Populace. Il est vrai que la sédition fut bientôt appaisée: mais cinq jours après, elle recommença avec tant de fureur, que le Magistrat fut contraint de faire publier à son de trompe par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, (12) qu'il étoit résolu d'offrir le Stadhouderat au Prince. Le 30 (13) du même mois, les Pêcheurs de Maaslandsluis prirent les armes; & étant entrés dans la Ville de Delft par-dessus les remparts, par le moyen des Bourgeois mécontens qui leur préterent la main, ils se rendirent maitres du Marché, & forcerent le Magistrat à abolir l'Edit perpétuel, & à leur promettre l'élection du Prince: après quoi on arbora le Pavillon d'Orange sur la Tour. Ce fut de la même maniere que les Païsans de Moordrecht, de Capelle (14), de Waddinxveen, de Boskoop, d'Ouwerkerk & de Nieuwerkerk, se rendirent maitres de Tergau (Gouda), où ils pillerent la maison du Bourguemestre Cink, & forcerent pareillement le Magistrat à consentir à l'élevation du Prince. Rotterdam (15) & Leyden (16) se virent aussi exposées, deux differentes fois, à de pareilles séditions. Ces mouvemens violens faisoient as-

1672.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 21 July 1672. fol. 19.

(2) Valk. verward Europa, pag. 660.

(3) B. Kosterus Hist. verhaal pag. 108 & 110.

(4) Ibid. pag. 119.

(5) Valkenier verward Europa, p. 664.

(6) Ibid. pag. 668.

(7) Ibid. pag. 675.

(*) *Grand-Baily.*

(8) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 668, 669, & 719.

(9) Ibid. fol. 676.

(10) Valk. verward Europa, pag. 678.

(11) Ibid. pag. 681.

(12) Ibid. pag. 683.

(13) Ibid. pag. 684.

(14) Ibid. pag. 690.

(15) Ibid. pag. 693.

(16) Ibid. pag. 685.

1672. assez connoitre jusqu'où alloit le mécontentement; & la persuasion où étoit le Peuple, que rien n'étoit plus propre à guérir les plaies du Lion Belgique, & à rétablir les forces que la discorde lui avoit fait perdre, que d'avoir recours (1) au jeune Prince d'Orange, & de l'élever à la Dignité de Stadhouder. Ils le regardoient comme un vigoureux Rejetton de l'ancienne Souche d'Orange, qui les avoit autrefois si favorablement couverts de son ombre, en leur faisant remporter tant de glorieux avantages sur les Espagnols; & qui, après être parvenu au point où il étoit par un soin tout particulier de la Providence, paroissoit être destiné du Ciel à remplir ce Poste éminent. C'est ce qu'expriment assez clairement les deux Pieces suivantes.

(1) Valk. verward Europa, pag. 714.



I. Le Lion Belgique, percé d'une fleche. Une Main, qui sort d'un nuage, lui montre une jeune branche sortant d'un vieux tronc d'Oranger, à laquelle le Lion a recours pour sa guérison. Sur le tour, on trouve ces paroles du Psalmiste: (2)

(2) Pf. CXVIII. v. 23.

A JEHOVAH HOC FACTUM EST, ET MIRABILE IN OCULIS NOSTRIS. 1672.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR, ET C'EST UNE CHOSE ADMIRABLE A' NOS YEUX. 1672.

Au Revers, l'Ecu des Armes du Prince, entouré de la Jarretiere, sur laquelle on lit cette Devise:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Et pour expliquer plus clairement l'emblème de la Face, on a ajouté sur le tour, comme une suite des paroles de David:

GERMINI QUOD AURIACO FIDAT LEO BELGICUS GALLO LÆSUS.

QUE LE LION BELGIQUE, BLESSE' PAR LE COQ DE LA FRANCE, AIT RECOURS AU REJETTON D'ORANGE.

II. Cette Médaille a la même Tête que l'autre, excepté que l'année 1672 ne s'y trouve point, & qu'on n'y lit que cette Inscription abregée:

A JEHOVAH HOC FACTUM EST.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR.

C'est encore le même Revers, avec cette difference, qu'il n'y a pour toute Légende que la Devise de l'Ordre de la Jarretiere:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Après que les Magistrats de la plupart des Villes eurent promis, de la maniere qu'on vient de voir, au Peuple mutiné l'élevation du Prince d'Orange à la Charge de Stadhouder; les Membres des Etats de Hollande s'étant assemblés (3) le 1. de Juil-

(3) Valk. verward Europa, pag. 694.

Juillet, se déchargerent mutuellement du serment qu'ils avoient prêté autrefois contre le Stadhouderat. Et le 3 du même mois, sur la proposition qui en fut faite par (1) la Ville de Leyden, & en vertu des Plein-pouvoirs que les differentes Villes avoient envoyés pour cette importante affaire, on prit unanimement la résolution d'élever le Prince d'Orange à la Dignité de Stadhouder & de Capitaine-Général des Forces, tant de terre que de mer, avec la même autorité (2) & les mêmes prérogatives dont ses Ancêtres avoient joui dans l'exercice de cette Charge éminente. Conformément à cette résolution, on abolit l'Edit perpétuel; on (3) lacera le Livre où étoient les signatures de ceux qui avoient souscrit l'Edit; & on envoya au Prince, qui étoit au Camp de Bodegrave, une Députation composée de Mrs. de Duivenvoorde de la part de la Noblesse, Halling de la part de Dort, Deyman de Harlem, Onderwater de Delft, van Zanen de Leyden, De Graaf d'Amsterdam, van der Tocht de Tergau, Pesser de Rotterdam, van der Lyn d'Alkmar, De Groot de Hoorn, & Admiraal d'Enkhuysen. Ces Députés étant arrivés le 4 de Juillet auprès du Prince, le déchargerent du Serment (4) qu'il avoit autrefois prêté contre le Stadhouderat, & lui offrirent celui de la Province de Hollande. Il l'accepta, avec des assurances fort tendres de son zèle pour le bien de l'Etat, & pour celui de la Hollande en particulier: après quoi la Princesse sa Grand'mere fut complimentée (5) de la part des Etats de la Province, des Etats-Généraux, & des autres Cours Souveraines. Ce pas étant fait, le Prince partit pour La Haye, où Mrs. de Duivenvoorde Député de la Noblesse, & Vivien Conseiller-Pensionaire de Delft, Député des Villes, l'introduisirent le 8 de Juillet, vers les dix heures matin, dans l'Assemblée des Etats, pour lui (6) faire prêter le Serment ordinaire. La cérémonie faite, il prit séance dans l'Assemblée, environ à une heure après-midi. De là il alla dîner chez la Princesse, & partit l'après-midi pour l'Armée, où le lendemain (7) il reçut les complimens de tous les Ministres Etrangers, & des Députés de tous les Corps Souverains de l'Etat, sur son élevation. C'est cet évenement qui a donné lieu, entre autres, à la Médaille que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 3 July 1672. fol. 229.

(2) Ibid. 3 July fol. 242.

(3) Ibid. 8 July fol. 266.

(4) Valk. verward Europa, pag. 695.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 6 July 1672. fol. 256.

(6) Ibid. fol. 270.

(7) Valk. verward Europa, pag. 697.



Le Buste du Prince, armé; & autour:

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICUS, COMES NASSAVIUS.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

Au Revers, d'un côté un Oranger parvenu à sa hauteur ordinaire; de l'autre, un Phénix renaissant des cendres de celui qui vient d'être consumé; & entre-deux, le Prince, représenté sous l'emblème d'une Pallas, éclairée des rayons qui partent du Ciel, & tenant d'une main une demi-Pique, & de l'autre un Bouclier sur lequel on voit encore un Oranger. Et pour faire voir que le Prince n'étoit pas redevable au *Hazard*, du pouvoir qu'on venoit de lui conferer, tant dans le Civil que dans le Militaire, mais à l'affection du Peuple qui s'étoit soulevé en sa faveur; & que son *Destin* paroissoit devoir l'en éloigner pour jamais, on a mis ces mots sur le tour:

NEC SORTE, NEC FATO.

NI PAR LE HAZARD, NI PAR LE DESTIN.

1672. Le Prince n'avoit pas attendu, pour veiller à la sureté de l'Etat, qu'on l'eût élevé à cette haute Dignité. Dès qu'il eut abandonné Utrecht, & conduit son Armée jusques sur les frontieres de la Province de Hollande, il songea à prendre les mesures les plus justes pour empêcher les François de pénétrer plus avant dans le Païs. Et faisant attention, que Bodegrave, Muiden, Gorcum (Gornichem), Goverwellensluis, & Schoonhoven, étoient les seuls endroits par où l'Ennemi pût passer, il fit fortifier tous ces passages avec beaucoup de diligence. Après quoi il partagea son Armée en cinq Corps differens; & s'étant mis à la tête de l'un de ces Corps, composé de trois Régimens de Cavalerie, savoir, celui de ses Gardes, celui du Comte de Nassau, & celui d'Eppe, & des deux Régimens d'Infanterie des Comtes de Stirum & de Zolms, il alla se poster (1) à Bodegrave. Le Veldmaréchal Maurice de Nassau fut chargé de défendre Muiden, avec les Régimens du Prince de Zalms, d'Obdam & d'Almelo, Cavalerie; & celui d'Aquila, Infanterie. Le Gouvernement de Gorcum fut donné au Veldmaréchal Wurts, qui avoit sous lui deux Régimens de Cavalerie, 's Gravemoer & Joseph; & son propre Régiment, avec celui de Goldstein, Infanterie. Le Comte de Hornes, à la tête de son Régiment d'Infanterie, & de ceux de Waldek, Merode, Yberge & Haarsolte, Cavalerie, fut envoyé à Goverwellensluis. Et le Marquis de Louvigny alla se jetter dans Schoonhoven, avec les deux Régimens de Cavalerie de Ginkel & de Sarmiento, & celui de Westerloo, Infanterie. Le Prince fit outre cela fortifier plusieurs Postes situés entre ces cinq Places en-deçà des Canaux, & les joignit les uns aux autres par des Lignes. Les deux côtés de la Riviere du Vegt (2) jusqu'à moitié chemin de Breukelen, & plusieurs autres grands-chemins, furent rendus impraticables par des coupures, des fossés couverts & garnies de chaussetrapes, & par tout ce qu'on put imaginer pour se garantir des approches de l'Ennemi. Enfin, on donna permission (3) à toutes les Villes, de faire entrer l'eau de la Mer: de sorte que dans peu de tems on perça toutes les Digues, on rompit toutes les Levées qui font la séparation des Terres, & on ouvrit toutes les Eclusés en haute marée: ce qui mit sous l'eau toute la Hollande, depuis Muiden jusqu'à Bois-le-Duc, & en rendit (4) l'entrée impossible aux François. Louis XIV se voyant ainsi arrêté tout court, publia un Manifeste par lequel il déclaroit, que puisque, pour lui résister, on avoit percé les Digues & mis le Païs sous l'eau, il viendroit pendant les glaces mettre tout à feu & à sang, & qu'il (5) ne feroit quartier à personne. Mais ces menaces n'eurent pas de grandes suites. Le parti extrême que la nécessité avoit fait prendre aux Hollandois dans cette occasion, donna lieu aux deux Jettons suivans, qui ne furent pourtant frappés que l'année d'après.

(1) Valk. verward Europa, pag. 631.

(2) Vervolg van 't verward Europa, p. 132.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 13 July 1672. fol. 116.

(4) Vervolg van 't verward Europa, pag. 140.

(5) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 274.



I. Le Roi, en Buste armé, & entouré de cette Légende:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Sur le Revers on voit ce Prince, sous l'emblême d'Hercule, tenant d'une main sa Massue, & de l'autre une Corne qu'il vient d'arracher au Fleuve Acheloüs. Ce Fleuve, qui paroît ici sous la figure d'un Taureau, & qui représente la Hollande submergée, cacha, dit-on, sa tête entre les roseaux, comme le seul moyen de se soustraire à la fureur d'Hercule. La Légende est prise d'Ovide: (6)

(6) Heroid. Epist. IX. p. 140. Metam. Lib. IX. p. 97.

TRUNCUM CAPUT ABDIDIT UNDIS. 1673.

IL CACHE SOUS LES FLOTS SA TETE MUTILÉE. 1673.

II. Le



II. Le second Jetton, que je n'ai eu entre les mains qu'après avoir déja fait graver le prémier, représente aussi, d'un côté, le Combat d'Hercule & d'Acheloüs; & a la même Légende:

TRUNCUM CAPUT ABDIDIT UNDIS. 1673.

IL CACHE SOUS LES FLOTS SA TETE MUTILE'E. 1673.

De l'autre côté, on voit les Armes de Paris, entourées de cette Inscription, en l'honneur du Prévôt des Marchands de cette année-là:

CLAUDE LE PELLETIER, DE LA 3e. PREVÔTE' DE MERCATURE (*).

La construction de tous les Ouvrages dont nous avons parlé, & la levée d'une Armée que les Etats avoient ordonnée, demandoient de très grosses sommes. Pour fournir à des dépenses si considérables avec toute la diligence nécessaire, le 14 de Juillet les Etats de Hollande ordonnerent à tous leurs Sujets de prêter à l'Etat, à 4 pour cent d'intérêt, le double de la somme (1) à laquelle ils étoient personnellement taxés pour le Deux-centieme denier. Cette somme devoit être fournie, ou en especes, ou en matieres d'or ou d'argent; & dans ce dernier cas, l'once d'or devoit être reçue sur le pied de 48 florins 12 sols, & celle d'argent sur le pied de 65 sols, par (2) les Magistrats des Villes & les Juges de la Campagne. A peine cet ordre eut-il été publié, qu'on vit paroitre de toutes parts une quantité incroyable de Vaisselle d'or & d'argent. La foule étoit si grande aux Bureaux, qu'un grand nombre de Bourgeois étoient obligés d'attendre deux ou trois jours, avant qu'on pût les expédier. Les Etats de Hollande, après avoir ainsi ramassé des sommes immenses en or & en argent non monnoyé, résolurent, (3) de l'avis du Prince d'Orange, de faire porter toutes ces richesses aux Monnoyes de la Province, mais à differentes reprises; & d'en faire frapper (4) des *Ducats* d'argent. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui des Risdales (*Ryksdalers*). On ne donna à ces Pieces le nom de Ducats, que parce qu'autrefois le Ducat ne valoit que cinquante sols. Mais, soit qu'on ait fait dans la suite quelque changement à ce Règlement, soit par quelque autre raison, il est certain que le *Ducaton* que j'ai fait graver ici fut frappé à Enkhuisen l'année suivante, de l'Argenterie que les Sujets avoient prêtée à l'Etat. Les souhaits ardens pour la Paix, qui y sont exprimés, font voir la situation dangereuse où la République se trouvoit encore alors.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 14 July 1672. fol. 298.

(2) Ont-roerd Nederl. I. deel pag. 317.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1672. fol. 109.

(4) Ibid. 17 Aug. fol. 119.



Les Armes de West-Frise; & au-dessus, un Cavalier armé, le sabre à la main. Sur le tour:

MO-

(*) *C'est ainsi que l'Auteur remplit ce mot: mais il se trompe certainement, car* Mercature *n'est pas un mot François. Son erreur vient de ce qu'il a commencé à lire la Légende par* Claude *&c., au-lieu de commencer par* De la 3e. *Voici comme il faut la lire:* DE LA 3e. PREVÔTE' DE MESSIRE CLAUDE LE PELLETIER.

1672. MOnETA NOvA ARGentEA CONFOEDeRATI BELGii PROvinciÆ WESTFRISiÆ.

NOUVELLE MONNOYE D'ARGENT POUR LES PROVINCES-UNIES, DE LA PROVINCE DE WEST-FRISE.

L'Ecu des Armes des Provinces-Unies, timbré d'une Couronne, & soutenu par deux Lions. Au-dessous, les Armes d'Enkhuisen, où cette Piece a été frappée. Et autour, la Devise ordinaire de la République :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT. 1673.

UN ETAT FOIBLE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE. 1673.

[Ce fut pour procurer cette union, & pour reprimer les séditions dangereuses dont l'Etat avoit été affligé, que les Etats de Hollande donnerent cette même année (1) plein-pouvoir au Prince d'Orange, de changer les Magistrats des Villes, commme il le jugeroit à propos.] On trouve encore sur la tranche, ces mots Hollandois :

(1) Resol. der Staat. van Holl. 26 Aug. 1672. fol. 164; & 27 Aug. fol. 171.

GEEFT ONS VREEDE, HEERE, IN ONSE DAGEN!

SEIGNEUR, DONNEZ-NOUS LA PAIX DANS NOS JOURS!

Avant qu'on eût pris la résolution de faire monnoyer l'Argenterie des Particuliers, les Députés d'Amsterdam (2) avoient communiqué aux Etats de Hollande, que les Négocians & les principaux Habitans de leur Ville, allarmés du danger où se trouvoit l'Etat, & n'osant plus laisser leur argent à la Banque, en avoient déja retiré des sommes si considerables, qu'il n'y restoit plus d'argent monnoyé, mais seulement des lingots d'or & d'argent. Sur quoi ils prierent les Etats de leur permettre de faire monnoyer ces lingots dans leur Ville, par le Maitre de la Monnoye d'Enkhuisen, afin de pouvoir rembourser les Particuliers. Ils réitererent la même demande (3) quelque tems après, sans avoir dessein de préjudicier en rien aux droits des Villes qui ont le privilege de battre Monnoye : mais, comme celles-ci s'y opposerent toujours, & que les autres prirent du tems pour en déliberer, l'affaire en demeura là pour lors. Cependant, lorsqu'on eut emprunté l'Argenterie des Habitans, le besoin pressant où se trouverent les Etats, les porta enfin à accorder à ceux d'Amsterdam (4) la permission qu'ils demandoient ; mais pour cette fois seulement, & sans préjudice des Droits des autres Villes. Ils y ajouterent encore cette condition : que le Maitre-monnoyeur & les Ouvriers qu'on employeroit, seroient censés exercer leur emploi à Dort ou dans quelque Ville de West-Frise, & comme ayant seulement obtenu le domicile à Amsterdam pour un tems. Les Villes de Dort, de Hoorn, d'Enkhuisen & de Medenblik ne tarderent pas à faire leur protestation contre cette permission ; & dans la suite, celles que j'ai nommées les premieres sollicitèrent (5) fortement les Etats de la revoquer, représentant qu'elles étoient, elles seules, en état de frapper deux-cens-mille florins par semaine. Mais toutes ces oppositions n'empêcherent pas qu'on n'érigeât une Monnoye à Amsterdam. On prit pour cela une Porte de la Ville, qu'on nommoit *de oude Reguliers Poort*, dont le haut servoit autrefois de Lieu d'assemblée à differens Corps de métiers, & le bas, de Corps de garde pour la Bourgeoisie. C'est celle qui au bout de la rue nommée le *Kalverstraat*, & qui se trouve à présent enfermée dans la Ville même. Après qu'on eut approprié ce Bâtiment avec toute la diligence possible, on engagea vingt-quatre ou vingt-cinq Ouvriers, & on établit pour Directeur de la Monnoye celui (6) qui l'avoit été autrefois à Enkhuisen. Cet établissement ne fut pas inutile : en dix mois (7) de tems, on frappa dans Amsterdam la valeur d'environ cinq millions d'Especes. Ce qui m'a déterminé à en faire graver ici quelques-unes, c'est que les Curieux ont soin de les recueillir, & qu'ils les regardent comme de véritables *Pieces de nécessité*, tant parce qu'elles ont été fabriquées de l'or & de l'argent que les Particuliers avoient fourni, qu'à cause de l'érection extraordinaire d'une Monnoye à Amsterdam.

(2) Ibid. 24 Juny fol. 165.

(3) Ibid. 5 Aug. fol. 74.

(4) Ibid. 27 Sept. fol. 18.

(5) Ibid. 24 Sept. fol. 50.

(6) Ibid. 24 Juny fol. 185.

(7) Valk. verward Europa. pag. 704.

I. La



I. La prémiere est un *Ducaton*, ou une Piece de 63 sols. On y voit d'un côté les Armes de Hollande ; & au-dessus, un Cavalier armé de toutes pieces. C'est ce qui a fait donner à cette Monnoye le nom de *Cavalier d'argent*, (*Zilveren Ryder.*) Sur le tour :

MONETA NOVA ARGENTEA CONFOEDERATARUM BELGII PROVINCIARUM HOLLANDICA.

NOUVELLE MONNOYE D'ARGENT POUR LES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS, DE LA PROVINCE DE HOLLANDE.

De l'autre côté, l'Ecu des Provinces-Unies, soutenu par deux Lions ; & au-dessous, celui d'Amsterdam, pour marquer que c'est là que la Piece a été frappée. Autour :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT. 1673.

L'AGRANDISSEMENT DES PETITS ETATS EST LE FRUIT DE LA CONCORDE. 1673.

Quelques-uns de ces Ducatons (entre autres, celui qui est entre les mains de Mr. Jaques de Roode, Négociant d'Amsterdam) ont outre cela la Légende suivante, sur la tranche :

TER GEDACHTENISSE VAN DE MUNT VAN AMSTERDAM, ANNO 1673.

EN MEMOIRE DE LA MONNOYE D'AMSTERDAM, L'AN 1673.

1672. II. La seconde Piece est un *Ducat* d'or, ainsi nommé du mot DUCATus, *DUCHE*, qu'on mettoit autrefois sur cette Monnoye. Il y a de l'apparence que c'est Guillaume V de Baviere qui lui a donné ce nom, parce qu'il est le prémier des Comtes de Hollande qui ait porté le Titre de Duc, (1) & qui ait fait frapper de ces sortes de Pieces, où il étoit représenté tout armé. Quoi qu'il en soit, au-lieu de l'image de ce Prince, on trouve sur le Ducat que voici, un Guerrier armé, tenant le sabre d'une main, & de l'autre un faisceau de sept Fleches; avec ces mots:

(1) Corn. van Alkemade, Munt der Graven van Holland, fol. 88.

CONCORDIA RES PARvæ CRESCUNT HOLLANDIÆ. 1673.

L'AGRANDISSEMENT DE LA FOIBLE HOLLANDE EST LE FRUIT DE LA CONCORDE. 1673.

On trouve quelquefois sur la tranche de ce Ducat la Légende suivante, qui fait voir où il a été frappé:

DE GEDACHTENIS VAN DE MUNTE VAN AMSTERDAM.

EN MEMOIRE DE LA MONNOYE D'AMSTERDAM.

(2) Ibid.

[C'est une chose remarquable, que le poids & le titre (2) de cette monnoye ont toujours été les mêmes, depuis Guillaume V jusqu'à présent, malgré les révolutions des tems & des Etats; tandis que toutes les autres Nations ont, chacune à leur gré, fait frapper des Especes differentes les unes des autres, tant pour le poids, que pour le titre.] Au Revers on voit, dans un quarré fort orné, les mots suivans:

MONETA AUREA PROVINCIARUM CONFOEDERATARUM BELGII, AD LEGEM IMPERII.

MONNOYE D'OR DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS, AU TITRE DE L'EMPIRE.

III. La troisieme Piece se trouve dans le Médailler de Mr. Henri van Heteren, à La Haye. Elle est semblable à la prémiere; à cela près, qu'elle est frappée en 1672, que les Armes d'Amsterdam sont placées au-dessus de celles de la République, & qu'il n'y a point de Légende sur la tranche.

Tandis que les Etats prenoient les mesures générales que l'on vient de voir, pour garantir la République de la ruine dont elle étoit menacée, chaque Ville, en particulier, en prenoit d'aussi efficaces pour sa propre sureté. On a déja vu de quelle maniere on s'y prit à Amsterdam. La Ville de Leyden ne témoigna pas moins d'ardeur à se mettre en état de défense. Les Etudians de cette Université, animés par Mr. Chrétien Melder, Professeur en Mathématiques, résolurent de prendre les armes pour la sureté de la Ville, & firent communiquer leur résolution aux Bourguemestres par le Professeur que je viens de nommer. Cette généreuse proposition ayant été reçue avec de grands témoignages de reconnoissance, les Bourguemestres firent distribuer à la nouvelle Milice, des armes, de la poudre & du plomb; & lui donnerent deux Tambours, dont l'habit couleur d'orange étoit richement chamarré d'or, & qui furent entretenus aux dépens de la Ville. La Troupe choisit pour son Capitaine (3) le Professeur Melder, pour son Lieutenant, le Professeur en Chymie, Maas, & pour Enseigne, un Etudiant nommé Nostis. Après cette élection, les Etudians conduits par leurs Officiers se rendirent en armes au Doele, où les Bourguemestres leur firent prêter serment de fidelité, de la même maniere que le prêtent les Troupes de l'Etat; & leur confierent la garde de la Porte blanche, du Bastion qui la couvre, & de la demie-Tour qui est à côté sur le bord du Rhin. Le tiers des Etudians étoit employé à la garde de ces Ouvrages, & étoit relevé tous les jours à midi. Mais on fut bientôt obligé de faire une nouvelle promotion d'Officiers. Le Professeur Maas, se lassant de porter les armes, retourna à son Cabinet, & l'Enseigne Nostis, dont l'humeur guerriere lui valut une Compagnie d'Infanterie que le Prince lui donna, quitta les Etudes & se donna tout entier à la Guerre. Deux Etudians leur succe-de-

(3) Je tiens toutes ces particularités de la bouche de Mr. le Bourguemestre Conrad Ruysch, qui fut fait Enseigne des Etudians.

1672.

derent : Mr. André Rivet fut fait Lieutenant ; & Mr. Conrad Ruisch, Enseigne. Ce dernier est actuellement Bourguemestre de la Ville de Leyden. Son Drapeau, qu'il conserve chez lui, est de soye couleur d'orange, avec des branches d'oranger dorées aux quatre coins. De chaque côté, au milieu du Drapeau, on voit à côté des Armes du Prince, une Pallas peinte en grand, avec sa Chouette ; & tenant de la main gauche son Bouclier, couvert de la tête de Meduse ; & de la droite, une Banniere où sont peintes deux Clefs de gueules, qui sont les Armes de la Ville. Au-dessous, il y a une Banderolle, où on lit ces paroles : ***Tuta est Ægide Pallas :*** (*Pallas est en sureté sous son Egide.*) Ce fut de cette maniere que les Etudians veillerent à la sureté de la Ville, pendant plus de six mois. Onze ans après, (en 1683) les Bourguemestres voulant enfin recompenser leur fidelité & leur zèle, les firent inviter publiquement à se rendre le 11 d'Octobre à l'Académie, dans l'Auditoire de Théologie. Le jour venu, le Secretaire de la Ville, Jean de Groenendyck, connu par ses Poësies, prononça (1) un très beau Discours en Vers Latins, dans lequel, après avoir rappellé le danger où l'Etat s'étoit vu, & donné de grandes louanges au courage que les Etudians avoient témoigné, il les remercia au nom des Bourguemestres ; & déclara que ces Magistrats, se sentant redevables de la tranquillité de la Ville, & par conséquent en quelque sorte de la conservation de l'Etat, à la vigilance de cette généreuse Jeunesse, (2) avoient résolu pour en conserver le précieux souvenir, de donner à chacun des Etudians qui avoient pris les armes, une Médaille d'argent, pareille à celle que voici.

(1) Carm. Consul. Lugdun. Joan à Groenendyck.

(2) Ibid. pag. 11.



La Ville de Leyden, représentée par une Femme appuyée sur l'Ecu des Armes de la Ville, & assise, paroît ici, consternée du danger qui la menace. Pallas, emblème de l'Université, lui présente sa Troupe d'Etudians, qu'on voit sous les armes dans l'éloignement. Sur le tour :

SEMPITERNO HONORI STUDIOSI MILITIS.

A LA GLOIRE IMMORTELLE DE L'ETUDIANT GUERRIER.

On avoit gravé dans l'Exergue de chaque Médaille, le nom de l'Etudiant à qui elle avoit été donnée.

Revers : Au haut, l'année 1672 ; & au bas, la Ville de Leyden, dans le lointain. Le milieu du Revers est rempli par ces quatre Vers Latins :

GRÆCIA DEVICTAM JACTET PER PALLADA TROJAM,
IMMENSÆ STRUERET CUM MODO MOLIS EQUUM.
DIVA MINERVA SUIS LEYDAM CONSERVAT ALUMNIS;
I NUNC, ET DUBITA QUEIS MAGIS ÆQUA FUIT.

1672. *QUE LES GRECS SE VANTENT D'AVOIR ETE' PROTEGEZ PAR MINERVE,*
LORSQU'ILS SE RENDIRENT MAITRES DE TROYE, PAR LE MOYEN DU CHEVAL ENORME QU'ILS CONSTRUISIRENT:
AUJOURD'HUI, QUE CETTE DE'ESSE A CONSERVE' LEYDEN PAR LE SECOURS DE SES NOURRIÇONS,
ON PEUT DOUTER AVEC RAISON, DANS QUELLE OCCASION SA FAVEUR A LE PLUS ECLATE'.

Après qu'on eut donné à chaque Etudiant une de ces Médailles, le Secretaire reprit son Discours. Et lorsqu'il eut fini, il en donna à chacun un Exemplaire imprimé, à la fin duquel il avoit écrit de sa main, par ordre des Bourguemestres, le Témoignage suivant, au-dessous du nom de l'Etudiant à qui l'Exemplaire étoit destiné. Voici celui de Mr. Ruysch:

DOMINO CONRADO RUYSCH.
QUAMVIS DEMERITOS SIBI GLORIA REDDAT HONORES,
ET VIRTUS MERCES SIT PRETIOSA SUI:
INGRATUM TAMEN ESSE NEQUIT, MANDANTE SENATU,
SUBSCRIBI MERITIS, VIR GENEROSE, TUIS.
JOANNES VAN GROENENDYCK,
SECRETARIUS.

A Mr. CONRAD RUYSCH.
QUOIQUE LES ACTIONS GENEREUSES PORTENT AVEC ELLES LA LOUANGE QUI LEUR EST DUE,
ET QUE LA VERTU TROUVE EN ELLE-MEME SA PLUS PRECIEUSE RECOMPENSE:
CEPENDANT LE CONSEIL S'ATTEND, O GENEREUX JEUNE-HOMME, QUE VOUS RECEVREZ AVEC PLAISIR CE TEMOIGNAGE DE SA RECONNOISSANCE, QU'IL M'ORDONNE DE VOUS RENDRE.
JEAN DE GROENENDYCK,
SECRETAIRE.

C'étoit principalement dans la vue de prévenir les tumultes, que les Etudians de Leyden avoient pris les armes. La précaution étoit très néceſſaire: pluſieurs Villes de Hollande avoient déja reſſenti de terribles effets du danger où ſe trouvoit l'Etat; & le petit-peuple étoit tellement animé, que tous ceux qui paſſoient dans leur eſprit pour n'être pas du parti du Prince, devoient s'attendre à perdre leurs Charges, leurs biens, & même la vie. Ces diſpoſitions furent cauſe que la Populace de Leyden prit ombrage de cette Jeuneſſe armée. Les Femmes s'attroupérent en grand nombre, & ayant attaché un tablier bleu au bout d'un manche à balai, en guiſe de Drapeau, & battant la caiſſe ſur un tonneau à biere, ſemblables à des Furies infernales, & jettant de grands cris, elles coururent en foule, & avec beaucoup de deſordre, vers le Corps de garde des Etudians, afin de voir ſi, comme de bons *Patriotes*, ils portoient les Armes du Prince dans leur Drapeau. Malheureuſement, on n'avoit point ſongé à les y mettre. L'Enſeigne Noſtis ayant appris de quoi il s'agiſſoit, alla au-devant de cette Troupe furieuſe, & leur dit: (1) *Qu'ils étoient trop bien intentionnés, pour ſe contenter de porter ſimplement les Armes du Prince dans leur Drapeau: Qu'ils y avoient fait peindre le Prince lui-même, armé de pied en cap pour la défenſe de la Patrie; & qu'ils n'avoient pas même oublié le Faucon qu'il portoit à la Chaſſe.* Sur le champ, il déploya ſon Drapeau, pour les convaincre de ce qu'il avançoit: ſur quoi cette Trou-

(1) Sur le rapport de Mr. le Bourguemeſtre Ruyſch, qui le tenoit de la bouche de l'Enſeigne Noſtis.

1672.

Troupe grossiere, voyant la figure de Pallas avec sa Chouette, jetta de grands cris de joye, & se mit à danser & à boire à la ronde. Cependant le Magistrat jugea à propos, pour ôter cette pierre d'achoppement, de faire mettre les Armes du Prince dans un des coins du Drapeau. L'exemple des Etudians fut suivi par soixante-six des plus riches Bourgeois de Leyden, qui offrirent de monter eux-mêmes à cheval, & de former ainsi à leurs dépens une Compagnie de Cavalerie, pour veiller à la tranquillité de la Ville; moyennant qu'on les exemptât d'en sortir avec les autres Bourgeois. Les Magistrats ayant reçu cette offre avec reconnoissance, les Bourguemestres établirent pour Capitaine de cette nouvelle Compagnie, un Catholique-Romain nommé (1) Corneille Sprong, & surnommé *le Furieux*, à cause de son intrépidité: Mr. Corneille Vlietentoorn fut fait Lieutenant; & Mr. Jean Gys, Cornette. L'Etendard que l'on donna à ce dernier, étoit de Satin rouge, brodé en or & en argent. On y voyoit d'un côté le Lion de Hollande, portant au bout d'une Lance le Chapeau de la Liberté; & au-dessus: HÆC LIBERTATIS ERGO: *POUR LA LIBERTE'*: De l'autre, l'Ecu des Armes de Leyden, d'où sort un Lion à mi-corps; avec ces mots: GODT BEHOEDE LEYDEN: *DIEU CONSERVE LEYDEN.* On garde encore cet Etendard dans la Salle d'armes de la Ville; aussi bien que la Trompette, qui est de cuivre; avec ses houppes, & sa banniere, où l'on trouve les mêmes Emblèmes & les mêmes Devises. Cette Compagnie de Volontaires, qui avoit le *Burg* (ou l'ancien Château de la Ville) pour Corps de garde, empêcha la Populace de piller les Maisons du Bourguemestre van Zaanen, du Colonel Assendelft, du vieux Heemskerk, & de plusieurs autres; & dissipa tous les Attroupemens. Ce fut ce qui porta dans la suite le Magistrat à témoigner sa reconnoissance à ces Cavaliers, en leur faisant présent à chacun d'une Médaille d'or gravée, pareille à celle-ci.

(1) Je tiens ceci de la bouche de Mr. Clignet, Maitre des Postes, qui étoit lui-même de cette Compagnie.



La Ville de Leyden, entre deux Palmes; & au-dessous, l'année 1672. Au-dessus, un Lion, soutenant les Armes de la Ville. Au Revers, un Cavalier qui tire un coup de pistolet; & sur le tour:

PRO PATRIA.

POUR LA PATRIE.

Les moyens dont je viens de parler, & plusieurs autres, furent employés avec succès pour reprimer les séditions: mais ils ne changerent pas la disposition des esprits. L'opinion où bien des gens étoient, que l'Etat avoit été trahi & vendu à l'Ennemi par ceux qui avoient eu jusqu'alors le Gouvernement en main, s'étoit si fort enracinée dans l'esprit de bien des gens, qu'on voyoit paroitre tous les jours des Satires & des Libelles, où l'on attaquoit surtout (2) Jean de Witt, Conseiller-Pensionaire des Etats de Hollande. Sa conduite y étoit peinte de si noires couleurs, qu'enfin, les deux Fils du Conseiller van der Graaf, Pierre & Jaques, se promenant le soir du 21 de Juin sur le Vivier (*) à La Haye, avec Adolphe Borrebach & Corneille de Bruin, comploterent entre eux de délivrer leur Patrie de ce Traitre: c'est ainsi qu'ils le nommoient. Ils l'attaquerent comme il sortoit de l'Assemblée des Etats, entre onze heures & midi, lui porterent (3) plusieurs coups dangereux, & le laisserent pour mort sur la place. Il eut cependant le bonheur de guérir bientôt de ses blessures. Trois de ses Assassins se sauverent dans l'Armée du Prince. Jaques van der Graaf n'eut pas le même bonheur: il fut pris, & décapité le 29 du même mois, comme coupable de Leze-Majesté. Mais cette exécution ne fit qu'augmenter la haine qu'on portoit au Pensionaire: de sorte que, voyant d'ailleurs le Prince élevé à la Dignité de Stadhouder de Hollande &

(2) Resol. der Staat. van Holl. 21 Jul. 1672. fol. 274. & 12 July fol. 282.

(*) *De Vyverberg.*

(3) Ibid. 21 July 1672.

1672. & de Zélande, il jugea à propos de fuir l'orage qui le menaçoit, & de se démettre de sa Charge (1) dans l'Assemblée des Etats, pour aller prendre possession de celle de Conseiller au Haut-Conseil. Cinq jours auparavant, savoir le dernier de Juillet, son Frere Corneille de Witt, Ruart (ou Grand-Bailly) du Païs de Putten, & ancien Bourguemestre de Dort, avoit été arrêté dans cette Ville par l'Avocat-Fiscal, & conduit à la Châtellenie de La Haye, d'où on le transfera à la Prison qui est au-dessus de l'avant-porte de la Cour. Il étoit accusé par un Barbier nommé Guillaume Tichelaar, qui avoit demeuré dans le Village de Piershil, d'avoir voulu le corrompre, le 8 de Juillet, pour ôter la vie au Prince d'Orange. Cet emprisonnement surprit tout le monde, & principalement ceux qui jugeoient qu'en sa personne, on attaquoit l'autorité & le Corps même de l'Etat; puisqu'il étoit encore actuellement revêtu de la qualité de Député-Plénipotentiaire des Etats sur la Flotte, sa maladie l'ayant empêché, depuis quelques jours qu'il étoit de retour, de faire son rapport à l'Assemblée, & de se démettre de son autorité. Mais la maniere dont on proceda contre lui, augmenta de beaucoup la surprise. Le devoir de sa Charge l'avoit autrefois obligé de poursuivre en Justice ce Tichelaar dont j'ai parlé, pour plusieurs (2) mauvaises actions qu'il avoit commises; en conséquence de quoi, les Députés de Dort aux Etats de Hollande avoient déclaré ce malheureux, (*) *infame & reprochable*. Malgré cela, sur la simple accusation de cet homme, qui ne fut appuyée d'aucun Témoin, le Grand-Bailly de Witt fut appliqué à la Question, qu'il soutint sans rien avouer, quelque rude qu'elle fût. Après quoi, le 20 d'Août la Cour de Hollande prononça sa Sentence; dans laquelle, sans faire mention ni du crime, ni de la confession de l'Accusé, mais uniquement (†) *pour raisons à ce mouvants la Cour* (3), il étoit déclaré déchu de ses Charges & Dignités, condamné aux dépens du Procès, & banni à perpétuité de la Province de Hollande & de West-Frise. Dès que la Sentence eut été publiée, la Servante du Geolier, sans qu'on ait jamais pu savoir qui lui en donna l'ordre, alla chez Jean de Witt, le prier de se rendre sur le champ auprès du Prisonnier: sur quoi le Pensionnaire monta en carosse, pour aller prendre son Frere, & l'emmener. Ils sortirent tous deux vers les onze heures du matin: mais les Bourgeois, qui depuis quelque tems (4) faisoient la garde à la porte de la Prison, les contraignirent de rentrer. Cependant, le tumulte augmentoit, malgré la précaution que les Etats de Hollande avoient prise de faire mettre sous les armes la Garnison, & les Bourgeois les plus fideles, & de faire hausser les ponts-levis, afin de s'opposer par la force aux séditieux, si on ne pouvoit en venir à bout par la douceur. Les Bourgeois eux-mêmes, au-lieu de s'opposer à la violence, se mirent à tirer sur la porte de la Prison, & à l'enfoncer à coups de maillet: mais comme elle étoit trop forte, le Geolier l'ouvrit lui-même, soit par crainte, soit pour d'autres raisons. Dès qu'ils se virent maitres de la porte, quelques-uns d'entre eux, jettant de grands cris, monterent les degrés de la Prison, à dessein d'en tirer de force les deux Freres. Ces deux infortunés eurent beau protester de leur innocence, & tâcher d'adoucir les Bourgeois irrités; rien ne put les fléchir. Ils descendirent donc vers les quatre heures après-midi, se tenant tous deux par la main, au travers des bourrades, des menaces & des malédictions dont on les chargeoit. Jean de Witt, qui avoit été blessé au-dessus de l'œil dans cette confusion, étant arrivé au bas de l'escalier & croyant se sauver en se glissant derriere la Bourgeoisie qui étoit en armes, fut saisi, & poussé à coups de pieds & de poings du côté de l'Echaffaut qui est près de là. Mais avant que d'y arriver, il reçut un coup de crosse de fusil qui le terrassa; & s'étant envelopé de son manteau, on lui tira plusieurs coups de fusil, qui acheverent de lui ôter la vie. Dans le même tems, son Frere, qui étoit un peu plus avancé, ayant reçu deux coups d'épée au travers du corps, tomba par terre, & périt de la même maniere, assommé de coups, & percé d'une infinité de coups d'épée & de fusil. Après ce massacre, on traina leurs corps sur l'Echaffaut qu'on nomme *het groene Zoodtje*, où on les pendit (5) tout nuds par les pieds à l'Estrapade; on leur coupa les doigts, les orteils, le nez, les oreilles, & les parties honteuses; on leur arracha le cœur & les entrailles, qu'on vendit avec le reste au plus offrant: après quoi leurs cadavres ainsi mutilés, & fendus d'un bout à l'autre, demeurerent pendus, de la même maniere qu'on voit pendre des bêtes tuées à la boucherie. Sur les onze heures du soir, cinq Laquais vinrent prendre les deux corps, & les porterent dans un carosse au logis du Pensionaire; d'où on les transporta secretement pendant la nuit dans l'Eglise neuve, où ils furent enterrés. Mais les Ecussons de leurs Armes qu'on avoit attachés, selon la coutume, (6) auprès de leurs Tombeaux, furent ar-

(1) Resol. der Staat. van Holl. 4 Aug. 1672. fol. 69.

(2) E. van der Hoeven, Leev. en Dood van Corn. en Jan de Witt, II. Boek pag. 346. 347. Brandt Leeven van de Ruyter fol. 734.

(*) *Ce sont les propres termes de l'Arrêt.*

(†) *Ce sont encore les termes de l'Arrêt.*

(3) E. van der Hoeven, Leev. en Dood van Corn. en Jan de Witt, II. Boek pag. 358.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 20 Aug. 1672. fol. 138.

(5) Ibid. 20 Aug. fol. 139.

(6) Zwart, Tooneelgordyn, I. deel pag. 12; & II. deel p. 1. E. van der Hoeven, Leev. en Dood van Corn en J. de Witt, II. Boek pag. 378.

1672.

arrachés & mis en pieces par la Populace effrénée; qui joignit ainsi au crime de *Sedition*, de *Meurtre*, & de *Violence ouverte*, celui d'attenter sur les Tombeaux-mêmes des victimes de sa fureur. La haine contre ces infortunés alla si loin, qu'on ne voulut point permettre (3) à leurs Enfans de porter le deuil. Ainsi périrent les deux Freres De Witt, dont l'un étoit reconnu dans toutes les Cours de l'Europe pour le plus habile Politique de son tems; & dont l'autre s'étoit acquis une haute réputation, par la maniere dont il conduisit l'Entreprise de Chattam. Leur fin tragique a donné lieu à ces sept Médailles.

(1) Zwart. Tooneel-gordyn, II. deel pag. 40 & 41.



I. Ces deux Freres étoient Fils de Jaques De Witt, Bourguemestre de Dordrecht, & ensuite Conseiller & Receveur des Domaines de Hollande; & d'Anne van de Korput. L'ainé avoit épousé

1672. (1) Marie van Berckel, Fille de Jean van Berckel, Receveur-général de Hollande, & d'Elisabeth Prins. Le Cadet eut pour Femme Wendela Bikker, Fille de Jean Bikker Fils de Gerard, Bourguemestre d'Amsterdam & Conseiller de l'Amirauté, & d'Agnès de Graaf. Ils sont ici représentés l'un & l'autre en Buste; l'ainé, armé; & l'autre, en robe de Conseiller. Leurs noms sont écrits sur le tour:

(1) E. van der Hoeven Leev. en Doodt van Corn en J. De Witt, I. Boek pag. 13 & 15.

CORNELIUS DE WITT: NATUS ANNO 1623.
JOHANNES DE WITT: NATUS ANNO 1625.

CORNEILLE DE WITT: NÉ EN 1623.
JEAN DE WITT: NÉ EN 1625.

Au-dedans de cette Inscription, & derriere le Buste de Jean de Witt, on a mis ces mots (2) d'Horace.

(2) Lib. I. Od. 22. v. 1.

INTEGER VITÆ.

IRREPROCHABLE DANS SA CONDUITE.

Dont la suite (3) se trouve derriere le Buste de Corneille:

(3) Ibid.

SCELERISQUE PURUS.

EXEMPT DE CRIME.

Au bas de la Face, & au-dessous des deux Bustes, on trouve les Armes des De Witt, qui sont (4) de sinople, au Levrier, Braque, & Lievre courant, d'argent. Au-dessus de l'Ecu il y a une Banderolle, sur laquelle on lit ces mots, tirés d'Ovide, (5) ou de C. Pedo Albinovanus:

(4) Mat. van Balen, Besche. van Dordrecht, pag. 1293.
(5) Consol. ad Liviam, v. 14.

HIC ARMIS MAXIMUS, ILLE TOGA.

L'UN FUT GRAND DANS LA GUERRE, ET L'AUTRE DANS LA PAIX.

Revers: Les corps des deux Freres, mis à mort, foulés aux pieds & déchirés par un Monstre à plusieurs têtes, emblème de la Bourgeoisie (6) forcenée de La Haye. Sur le tour:

(6) Zwart, Tooneel-gordyn, II. deel pag. 27, 28, 29.

NUNC REDEUNT ANIMIS INGENTIA CONSULIS ACTA,
ET FORMIDATI SCEPTRIS ORACLA MINISTRI.

AUJOURD'HUI, MAIS TROP TARD, NOUS RAPPELLONS LA MEMOIRE DES GRANDES ACTIONS DE NOTRE BOURGUEMESTRE; ET LES ORACLES DE NOTRE MINISTRE D'ETAT, QUI FAISOIT TREMBLER LES ROIS JUSQUES SUR LEUR TRONE.

Au-dedans de cette Légende, on voit une Guirlande d'épines, entortillée d'une Banderolle, sur laquelle on a mis ce Vers de Virgile: (7)

(7) Virg. Æneid. Lib. VI. v. 727.

MENS AGITAT MOLEM, ET MAGNO SE CORPORE MISCET.

L'AME UNIVERSELLE, QUI SE MÊLANT DANS CE VASTE CORPS, LUI DONNE LE MOUVEMENT.

Enfin, dans l'Exergue, on trouve ce Chronographe:

noBILe par fratrVM sæVo fVror ore trVCIDat.
XX. AUGUSTI.

CE NOBLE COUPLE DE FRERES A ÉTÉ MIS À MORT PAR LA FUREUR INHUMAINE, LE 20 D'AOUT.

II. Se-

II. Sesostris, Roi d'Egypte, assis sur son Char de triomphe, trainé par quatre Rois (1) vaincus. On rapporte, que l'un de ces Rois tournant à tout moment la tête du côté des roues, Sesostris lui en demanda la raison; & que le Roi prisonnier lui répondit, qu'il voyoit dans les roues de son Char, une image de l'inconstance de la Fortune. Ce qui frappa si fort le Roi d'Egypte, qu'il les fit mettre tous quatre en liberté. C'est à quoi fait allusion l'Inscription de l'Exergue: 1672.

(1) Hubn. Staatk. Hist I.stuk. I. deel pag. 113. Ph. Camerar Hor. subsec. Cent. I. cap. 12.

IN WEELDE SIET TOE: ALLES MET BEDACHT.

PRENEZ GARDE A' VOUS DANS LA PROSPERITE': AGISSEZ PRUDEMMENT EN TOUTES CHOSES.

Pour faire le contraste, on a mis au-dessus de Sesostris les corps des De Witt, attachés à l'Estrapade, & exposés à la fureur de deux hommes qui les découpent & leur arrachent les entrailles; & au-dessus:

JAN EN CORNELIS DE WITT, IN DEN HAEG GEDOOT EN MISHANDELT: ANNO 1672.

JEAN ET CORNEILLE DE WITT, MASSACREZ ET MIS EN PIECES, A' LA HAYE: EN 1672.

Le Revers ne contient que ce Sixain Hollandois:

WIE OP 'T GELUK TE VEELE STEUNT,
HEEFT OP 'T KRANCKEN RIET GELEUNT:
'T IS WANCKEL, RONDT, EN SLIBBERGLADT;
HET DRAEYT EN KEERT GELYCK EEN RADT.
DUS NIEMANT STEL SYN HOOP TE SEER
OP 'S WEERELTS STAET, OP MACHT, EN EER.

QUICONQUE SE FIE TROP SUR LA FORTUNE, S'APPUYE SUR UN FOIBLE ROSEAU. ELLE EST CHANCELANTE, RONDE ET GLISSANTE: ELLE TOURNE, AINSI QU'UNE ROUE. QUE PERSONNE DONC NE METTE TROP SA CONFIANCE DANS LES DIGNITEZ, LA PUISSANCE, ET LES HONNEURS DU MONDE.

III. Les Bustes des deux Freres, avec cette Légende sur le tour & sur la tranche:

ILLUSTRISSIMI FRATRES JOHANNES ET CORNELIUS DE WIT, VIOLENTA MORTE DELETI; HAGÆ COMITIS, 20 AUGUSTI, ANNO 1672.

LES TRES ILLUSTRES FRERES JEAN ET CORNEILLE DE WITT, MASSACREZ A' LA HAYE, LE 20 D'AOUT 1672.

Au Revers, on trouve ces huit Vers Hollandois, de Vander Goes, (2) au-dessous de deux Guirlandes de fleurs:

(2) Antonides van der Goes Byschriften, pag. 309.

TWEE WITTEN, EENSGESINT,
GEVLOEKT, GEHAAT, GEMINT,
TEN SPIEGEL VAN DE GROOTEN,
VERHEVEN EN VERSTOOTEN,
IN ALLES LOTGEMEEN,
STAAN NAAR HUN DOOT BYEEN,
GELYK ZY HIER NAE 'T LEVEN
ZOO KONSTIG ZYN GEDREVEN.

1672.

LES DEUX DE WITT SONT REPRESENTEZ ICI AU NATUREL. ILS ONT ETÉ EGALEMENT MAUDITS, HAÏS, AIMEZ, ELEVEZ, ABAISSEZ, ET ONT SERVI D'EXEMPLE AUX GRANDS: ANIMEZ DU MEME ESPRIT, ILS ONT EU LE MEME SORT.

IV. Celle-ci a la même Face; & la même Légende, tant sur le tour que sur la tranche. Le Revers représente deux gros Vaisseaux, qu'une Mer fort agitée brise en pieces contre un Rocher; & au-dessus:

UNA MENTE ET SORTE.

ANIMEZ DU MEME ESPRIT, ILS ONT EU LE MEME SORT.



V. Le Buste du Pensionaire, avec cette Légende:

JOHANNES DE WIT: NATus 1625.

JEAN DE WITT: NÉ EN 1625.

Au Revers: Deux branches, liées & entrelassées; & au-dessous, ce Sixain Hollandois:

HOE

1672.

HOE DRAAIT DES WERELDS LOT!
DE WIT, OP 'T MOORDSCHAVOT
WELEER GEKERFT, GESNEÊN,
STAAT DUS WEÊR GAAF IN EEN.
WAT MIST NU 'T VADERLAND?
HAAR MOND EN REGTERHAND.
20 AUGUSTI 1672.

QUE LES CHOSES DE CE MONDE SONT SUJETTES AU CHANGEMENT! DE WITT, QU'ON A VU METTRE EN PIECES SUR UN ECHAFFAUT, SE RETROUVE ICI EN SON ENTIER. O PATRIE, C'EST TA BOUCHE, C'EST TA MAIN DROITE, QUE TU VIENS DE PERDRE! LE 20 D'AOUT 1672.

VI. Les Bustes des deux Freres; & sur le tour:

JOHANNES ET CORNELIUS DE WIT.

JEAN ET CORNEILLE DE WITT.

Le milieu du Revers est rempli par un quarré entouré d'une bordure, soutenu par deux Enfans nuds. Au-dessous de ce Tableau quarré on voit une tête de mort, deux os, & deux palmes. Le quarré représente les corps mutilés des De Witt, attachés à l'Estrapade. Et sur le devant de l'Echaffaut, on lit cette date:

AUGUSTI 20, ANNO 1672.

LE 20 D'AOUT, 1672.

VII. Les Bustes des De Witt, sans Inscription. Le Revers est semblable à celui de la Médaille précédente, à cela près, qu'au-lieu des figures que représente le Tableau, on n'y trouve que cette Légende:

JOAN DE WIT, PENSIONARIS VAN HOLLANT, Etc.
EN SYN BROEDER
CORNELIS DE WIT, RUART VAN DEN LANDE VAN PUTTEN:
BEYDE OMGEBRAGHT IN 'S GRAVENHAGE,
AUGUSTI 20, ANNO 1672.

JEAN DE WITT, PENSIONAIRE DE HOLLANDE, ETC.
ET SON FRERE
CORNEILLE DE WITT, RUART DU PAYS DE PUTTEN:
MASSACREZ TOUS DEUX A LA HATE,
LE 20 D'AOUT 1672.



HISTOIRE
METALLIQUE
DES
PAYS-BAS.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE SECOND.

1672.



Nous avons vu quelles furent les mesures que l'on prit en Hollande pour se défendre contre l'Ennemi. Avant le massacre des De Witt, & dans le tems qu'on étoit occupé à inonder le Païs, à faire des levées d'argent, & à mettre en œuvre tous les moyens dont on put s'aviser; le Roi de France prit la résolution d'aller voir Utrecht, Capitale de la Province de ce nom. Il partit en effet de Zeyst le 5 de Juillet, accompagné des Ducs d'Orleans, de Monmouth, & de Luxembourg, des Marquis de Rochefort & de Louvois, & d'un grand nombre d'Officiers-Généraux, & autres; & escorté de ses Gardes du Corps, & de plusieurs autres Régimens. Il se rendit à cheval au Bilt (1), & de là par la chaussée jusques devant la * Porte blanche; d'où il prit son chemin le long des fossés jusqu'à la Porte du Waart, où il fut reçu par le Duc de la Feuillade. Il employa deux heures de tems à parcourir à cheval la Ville, examinant avec beaucoup d'attention les Eglises & les Edifices les plus remarquables, qu'il trouvoit sur son passage: après quoi il ressortit par la Porte blanche, & retourna à son Camp de (2) Zeyst. Jusqu'alors, les Troupes Françoises avoient célébré le Service divin en plein air, sur le Cimetiere de S. Jean. Mais le Cardinal de Bouillon étant venu à Utrecht quatre jours après que le Roi eut examiné les Eglises de cette Ville, il demanda aux Magistrats, de la part du Roi, qu'on cedât aux Catholiques-Romains l'Eglise de S. Martin, qui est la Cathédrale. La demande ne fut pas plutôt accordée, que les Catholiques commencerent à sonner la grosse Cloche, en signe de joye; (3) ce qui dura presque toute la nuit. A ce signal, on vit accourir de toutes parts un grand nombre de Religieuses séculieres, de Dévotes, de servantes des Catholiques, chargées de tous les ustensiles dont on se sert en Hollande pour nettoyer les maisons. Elles commencerent par ôter les bancs, les planches & les chaises inutiles, dont elles vendirent une partie pour ce qu'on leur en voulut donner, & brûlerent le reste sur le Cimetiere. L'Eglise ayant ensuite été bien nettoyée, on y éleva en diligence trois Autels, que chacun s'empressa d'orner magnifiquement, pour rendre aussi pompeuse qu'il seroit possible la Consécration (4) qui s'en devoit faire le lendemain par le Cardinal de Bouillon. Elle se fit en effet; & la Cérémonie finit par un Sermon que le P. du Doit, Jésuite, prononça après la Grand' Messe. Le lendemain, Jean Neerkassel, Evêque de Castorie, fit son Entrée solemnelle dans la Ville d'Utrecht, par ordre exprès de Louis XIV. Il avoit eu jusqu'alors la conduite de l'Eglise Catholique dans les Provinces-Unies, sous le Titre de Vicaire Apostolique; & résidoit ordinairement à Ams-

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 296.
* De Witte-vrouwen-poort.

(2) Valk. verward Europa, pag. 659.

(3) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 297.

(4) Dagregister van het gepass. te Uytrecht, pag. 41.

Amsterdam. Trente Prêtres, tant séculiers que (1) réguliers, portant les habits de leurs Ordres, le reçurent & le conduisirent en cérémonie dans la Ville, où il prononça un Discours en Latin. C'étoit un homme très savant, fameux par son éloquence, & qui possédoit à fond plusieurs Langues. Ce fut ce qui l'engagea à faire toutes les semaines un Sermon (2) de Controverse. La Cathédrale d'Utrecht ne fut pas la seule Eglise que le Cardinal de Bouillon consacra : il fit encore la même cérémonie à Nimegue, à Grave, & dans les autres Villes conquises. On mit les Armes de France sur l'Autel qu'on éleva dans l'Eglise de Nimegue, avec cette Inscription en Latin : (3) *AU ROI TRIOMPHANT.* En un mot les choses allerent si loin, que l'Evêque de Munster, croyant demeurer toujours maitre des Villes dont il s'étoit emparé, obtint de la Cour de Rome la Collation de tous les Bénéfices des Païs conquis, pour (4) trente ans. Des conjonctures si favorables à la Religion Catholique donnerent lieu à cette Médaille, qui fut frappée à Rome l'année suivante, à la louange de Louis XIV.

1672.

(1) Holl. Merkur. 1672. pag. 105.

(2) Batav. Sacra, fol. 483.

(3) Holl. Merkur. 1672. pag. 108.

(4) Valk. verward Europa, pag. 779.



Le Roi de France, à cheval, & armé. Dans l'éloignement, une Ville assiegée. Et sur le tour:

LUDOVICUS XIV, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Cette Ville est apparemment Nimegue, cette Place étant presque la seule qui ait soutenu un Siege. D'ailleurs, c'est à Nimegue qu'on éleva l'Autel avec l'Inscription dont j'ai parlé. Le nom du Graveur se trouve dans l'Exergue :

JOANNES HAMERANUS FECIT, ROMÆ.

GRAVÉ PAR JEAN HAMERANUS, A' ROME.

Au Revers, l'Eglise Romaine, représentée par une Femme tenant un Calice à la main. Plusieurs Harpies prennent la fuite, à son aspect. Le Roi de France, armé d'une épée flamboyante, foule aux pieds le Lion Belgique & une figure hideuse qui représente les Provinces-Unies, & qui, au lieu d'un faisceau de Fleches, tient à la main plusieurs Serpens. Au haut de la Médaille, on trouve ces mots :

QUIS CONTRA NOS? 1673.

QUI POURRA NOUS RESISTER? 1673.

Cependant, les Troupes Françoises qu'on avoit fait marcher du côté de Bois-le-Duc & de la Flandre Hollandoise pour satisfaire les Ambassadeurs d'Angleterre, n'avoient presque rien fait. Elles donnerent deux fois l'Assaut à Ardenbourg: mais (5) ayant été repoussées chaque fois avec grande perte, elles furent contraintes de repasser le Canal de Bruges, & de se retirer vers Courtray. L'entreprise des François sur Bois-le-Duc n'eut pas un meilleur succès. Favorisés d'abord par la secheresse de la saison, ils n'eurent pas de peine à passer les Rivieres : mais les pluyes continuelles qui survinrent, inonderent tellement le terrein des environs qui est très marécageux (6), qu'ils ne purent jamais attaquer la Place. Ces obstacles furent

(5) Ibid. pag. 731.

(6) Ibid. pag. 720.

1672. furent cause que le Roi, prévoyant que de tout le reste de la Campagne il ne pourroit gueres ajouter de nouveaux Lauriers à ceux qu'il avoit déja cueillis, résolut de retourner en France. Il partit en effet de Boxtel le 26 de Juin, (1) accompagné du Duc d'Orleans & de plusieurs grands Seigneurs, & escorté d'un Corps de quinze-mille hommes; rompant dans sa marche tous les Ponts de la Riviere de Chaine, pour n'être point exposé aux insultes de la Garnison de Mastricht. Il prit sa route par Postel, Lummen, Diest, Hiblou, Charleroy & le Quesnoy, & arriva le 1. d'Août à S. Germain, où il fut reçu (2) avec beaucoup de pompe, par la Reine, les Dames de la Cour, & les Cours souveraines; & comblé d'éloges & de félicitations. La Ville de Paris signala dans cette occasion son zèle pour le Roi, en lui élevant un Arc de triomphe à la Romaine. Le Roi avoit laissé en partant, le Commandement de toutes les Places conquises dans les Païs-Bas, au Duc de Luxembourg; & avoit donné le Gouvernement d'Utrecht au Colonel Stoupe, (3) qui commandoit un Régiment Suisse. Ce nouveau Gouverneur fit faire quelques Ouvrages près de la Porte de Ste. Catherine, autrement nommée la Porte de Leyden; fit abattre quantité d'arbres, pour en faire des palissades; & fit construire des fours dans l'Auditoire de l'Université, afin d'y faire cuire le pain (4) pour la Garnison. On employa les Païsans du Païs de Cleves à démanteler Rees, Emmerik, & d'autres mauvaises Places, afin d'en tirer les Garnisons pour renforcer celles des Places plus importantes. Cependant, le fourage étoit extrèmement rare à Utrecht, la Garnison étant obligée de l'aller chercher à plus de quatre lieues de la Ville; & l'on y manquoit même de vivres, parce que toute communication étoit coupée avec Amsterdam. Cette disette obligea le Roi à tirer de ses Magasins une grande quantité de farine, & à la faire descendre le long du Rhin jusqu'à Utrecht, (5) où l'on en fit un amas considerable pour la Campagne prochaine, dans l'Eglise de Ste. Marie qui servit de Magasin. On en fit outre cela plusieurs autres, tant de munitions de guerre que de bouche, dans d'autres Villes: ce qui donna lieu, dans la suite, à l'Académie des Inscriptions, de faire frapper la Médaille que voici.

(1) Valk. verward Europa, pag. 724.

(2) Ibid. pag. 725.

(3) Ibid. pag. 718.

(4) Holl. Merkur. 1672. pag. 118.

(5) Onterord. Nederl. I. deel pag. 295.



La Tête du Roi, avec ce Titre:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, la Prévoyance, debout entre un tas de gerbes de blé & d'instrumens de guerre; tenant d'une main un Gouvernail, & de l'autre une Corne d'abondance; & couronnée par une Victoire ailée. La Légende porte:

PROVIDENTIA VICTRIX.

LA PREVOYANCE VICTORIEUSE.

En



1672.

En effet, c'étoit principalement par sa prévoyance que le Roi avoit remporté tant d'avantages cette Campagne, & qu'il esperoit d'en remporter de plus grands encore dans la suite. La Légende de l'Exergue fait allusion aux ordres que ce Prince donna, de faire de nouveaux Magasins de munitions de guerre & de bouche:

HORREA ET ARMAMENTARIA UBIQUE CONSTITUTA.

MDCLXXII.

MAGASINS DE MUNITIONS DE GUERRE ET DE BOUCHE ETABLIS PAR-TOUT. 1672.

C'est ainsi que les François finirent la Campagne. Mais celle des Evêques de Munster & de Cologne dura plus longtems. Après s'être rendu maitres de l'Overissel, comme on l'a vu, leur Armée prit la route de Coevorde, Place qui avoit passé jusqu'alors pour imprenable, tant à cause de ses fortifications, que parce qu'elle est située sur une langue de terre sablonneuse (1) de deux-mille pas de long, entre deux Marais impraticables qui couvrent toute la Frise, le Quartier de Drente, & le Païs des environs. L'Evêque de Munster s'étant rendu en personne devant Coevorde le 4 de Juillet, & s'étant logé au Château de Scheer, fit d'abord ouvrir la Tranchée, & jetter quelques Bombes qui mirent le feu à plusieurs maisons, de même qu'au Magasin de munitions de guerre. Cet accident l'engagea d'envoyer sommer la Place par un Tambour, le 7 du même mois: mais la Garnison ayant refusé de se rendre, le feu recommença. Malgré cette réponse vigoureuse, l'Evêque ayant fait faire une seconde sommation (2) deux jours après, trois Députés sortirent de la Ville le 12, & signerent la Capitulation. La Garnison sortit Enseignes déployées, & fut conduite à Harlingue. Après la conquête de cette importante Place, qui leur avoit si peu coûté, les Troupes de Munster ravagerent tout le Païs de Twente, & s'emparerent d'Oudeschans, de Nieuweschans, d'Eilerschans, de Wynschooterzyl, du Château de Wedde, & de tous les Postes des environs, que les Troupes des Etats (3) abandonnerent lâchement, à leur approche. Animée par ces heureux succès, l'Armée ennemie parut le 17 de Juillet devant (4) Groningue, Capitale de la Province du même nom. Ceux de la Ville avoient eu à tems la précaution de détruire les maisons, les jardins & les arbres qui étoient autour des remparts; de mettre les environs sous l'eau, autant qu'il leur avoit été possible, en ouvrant toutes les Ecluses; & de prévenir l'écoulement des eaux du dedans de la Ville, par le moyen de deux Levées: de sorte que la Place ne pouvoit être attaquée que du côté qui regarde le Païs de Drente, l'Ennemi ayant négligé de s'assurer du * Roezerbrug & du Hoogerbrug. Pour reparer cette faute, les Troupes des Evêques attaquerent ces Postes (5) à deux differentes reprises. Mais on avoit eu le tems d'élever un retranchement pour en défendre les avenues, & de le garnir d'un bon nombre de Soldats, & de Païsans armés: de sorte que la Ville conserva toujours la communication avec ceux de dehors. Par ce moyen la Garnison, qui n'étoit au commencement que de douzecens hommes (6) de Troupes règlées, étoit renforcée aussi souvent que le besoin le requéroit. Elle étoit d'ailleurs soutenue par dix-huit Compagnies de Bourgeois, qui firent parfaitement bien leur devoir. Ce fut pendant ce Siege, que la Ville fit faire ces quatre differentes sortes de *Pieces de nécessité*, quoique le Trésor de la Ville se trouvât bien garni. Elles sont toutes quatre d'argent.

(1) Bor. Nederl. Beroert. XXIX. boek fol. 25.

(2) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 283.

(3) Ibid. pag. 284.

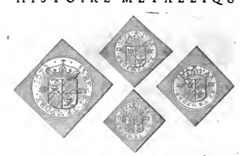
(4) Ibid. pag. 345.

* *Ce sont deux Ponts.*

(5) Valk. verward Europa, pag. 784.

(6) Ibid. pag. 782.

1672.



I. II. III. & IV. La I. a eu cours pour une Rixdale, (50 sols); la II. pour la moitié; la III. pour le quart; & la IV. pour le demi-quart; comme il paroit par les Chiffres Arabes qui sont à côté de l'Ecu. Elles portent les Armes de Groningue, timbrées d'une Couronne; & autour:

JURE ET TEMPORE. 1672.

PAR LE DROIT, ET PAR LE TEMS. 1672.

Dès que l'Armée fut arrivée devant la Ville, elle se partagea en deux Corps. Les Troupes de Cologne ouvrirent la Tranchée le 25 de Juillet, du côté de la Maison bleue; où elles éleverent deux larges remparts de terre, pour couvrir leur Cavalerie (1) contre le grand feu des Assiégés. Les Troupes de Munster, de leur côté, formerent leur attaque derriere la Montagne du Gibet, & travaillerent avec tant d'ardeur, que le jour suivant leurs travaux furent poussés depuis le * Heerenweg jusqu'à l'Oosterweg. Elles éleverent une Batterie de cinq canons, entre ces Chemins & le Port des bateaux, & commencerent à tirer sur la Place. Mais leur canon ayant été bientôt démonté par le feu des Assiegeans, on eut recours aux bombes. Les mortiers commencerent à tirer le 28, environ à midi; & comme on jettoit neuf bombes à la fois, il y eut avant la nuit plusieurs maisons au Sud de la Ville (2) réduites en cendres, ou fort endommagées. Ce desordre obligea le Magistrat à ordonner à chaque Bourgeois, de tenir un tonneau plein d'eau dans son grenier, un autre devant sa porte, & la nuit une lanterne allumée au devant de sa maison; afin de prévenir, autant qu'il seroit possible, les effets du bombardement. Les Anabaptistes, à qui leur Religion défend de porter les armes, furent partagés en trois Bandes, qui veilloient la nuit, tour à tour, pour étouffer les bombes & pour éteindre le feu. Ces précautions furent cause que les bombes ne firent pas le dommage qu'elles causent d'ordinaire, & rassurerent les Bourgeois, qui avoient été d'abord fort effrayés. Cependant, l'Ennemi fit sommer la Place par un Tambour, le dernier de Juillet. Mais les Assiegés ayant répondu qu'ils étoient résolus à tout risquer, & à perdre (3) les biens & la vie, plutôt que de se rendre, les Attaques recommencerent. La Garnison, ayant reçu de Frise deux-cens trente hommes de renfort, fit plusieurs sorties qui lui réussirent. Le 7 d'Août à la pointe du jour, les Assiegeans pour avoir leur revanche attaquerent tout à la fois, avec beaucoup de furie, le Retranchement près de la petite Porte, & le Hoogerbrug qui est à un quart de lieue de la Ville. Ils eurent le bonheur d'approcher fort près du Retranchement, avant que d'être découverts; ce qui leur facilita le moyen de monter sur le Parapet, (4) d'emporter le Retranchement, & de poursuivre les Assiegés jusqu'à la Fausse-braye. Mais la Garnison étant accourue aux cris des fuiards, tomba sur l'Ennemi, fit prisonniers six ou sept soldats des Troupes de Cologne, chassa le reste hors des Ouvrages, & repoussa l'Attaque du Hoogerbrug. Les Ennemis, cependant, ne perdirent point courage: ils redoublerent leur feu, tirerent sur la Ville à boulets rouges, & la bombarderent avec plus de fureur que jamais. Parmi les bombes qu'ils jetterent dans la Place, il y en eut plusieurs où l'on trouva de petites plaques de cuivre rouge, pareilles à celle que j'ai fait graver ici.

(1) Valk. verwand Europa, pag. 785.

* Ce sont deux Chemins.

(2) Ibid. pag. 786.

(3) Ibid. pag. 787.

(4) Ibid. pag. 789.

Le

1672.





Le commencement de l'Inscription est en très mauvais Latin ; après quoi viennent quelques caractères inintelligibles, suivis de quelques mots de mauvais Allemand ; ce qui, pris ensemble, fait un sens impie. Voici l'Inscription, telle que j'ai pu la déchiffrer :

PATER PRINCIPIUM SAPIENCIAE, FILIUS UNIGENITUS, SPIRITUS SANCTI SACRANEMTO, IC DEMC EINS DE DCDDCE OPE HOPSTEKHN AB. AMEN.

O PERE PRINCIPE DE LA SAGESSE, FILS UNIQUE, PAR LA SANCTIFICATION DU SAINT ESPRIT, CÈST AVEC ESPERANCE QUE JE VAIS METTRE LE FEU A' CECI. AMEN.

Malgré la vigoureuse défense de la Garnison, le Prince d'Orange craignoit fort que le grand feu des Assiegeans n'obligeât enfin la Place à capituler. Pour prévenir ce malheur, il fit entrer dans la Ville, le 20 d'Août, cinquante-mille livres de poudre, & quatorze Compagnies d'Infanterie, sous les ordres du Colonel Jorman (1). Peu de tems après, la Garnison fut encore renforcée de quatre Compagnies de la Province, & de sept Compagnies Frisonnes qui avoient été en garnison à Coevorde, & qui avoient longtems erré çà & là. La Place ayant ainsi été mise hors d'insulte, la hardiesse des Assiegés s'accrut à tel point, que, non contens de repousser l'Ennemi, ils firent une sortie le 26 d'Août, sous la conduite du Sergent-Major Wyler; & tomberent avec tant de furie sur les Troupes de Cologne, qu'ils les menerent battant jusqu'à un certain épaulement, (2) après en avoir tué un grand nombre, & fait quantité de prisonniers. Enfin l'Ennemi, voyant presque tout son canon démonté, ses mortiers ou crevés, ou hors d'état de servir, son Armée diminuée de la moitié, (3) ses Tranchées remplies d'eau par les pluyes continuelles, & desesperant de prendre une Place dont on pouvoit à tout moment rafraichir la Garnison; prit le parti de lever le Siege la nuit du 26 au 27 d'Août, faisant marcher ses Troupes avec toute la diligence que son Artillerie & ses Bagages lui permirent de faire. A la pointe du jour, les gens de la Ville n'appercevant personne dans les Approches, se hazarderent d'avancer, & n'y trouverent autre chose que des armes de toutes sortes, (4) semées çà & là. Le bruit que causa cette nouvelle tant desirée, mit toute la Ville sur pied, & fit verser des larmes de joye à la plupart des habitans, dont l'empressement à sortir de la Ville étoit si grand, qu'on s'étouffoit aux Portes. Le 29, on mit le feu aux Batteries des Ennemis, quoique leur Arriere-garde parût encore, ce jour-là & le lendemain, aux environs de la Montage (5) du Gibet, n'ayant pu faire plus de diligence, à cause des chemins sablonneux, & de la grosse Artillerie dont elle étoit chargée. Ce ne fut même que le dernier du mois, que, n'appercevant plus d'Ennemis, on rendit à Dieu, le matin, des actions de graces solemnelles de l'heureuse délivrance de la Ville, dans les trois principales Eglises. C'est sur cet évenement, qu'on a fait les cinq Médailles que voici.

(1) Valk. verward Europa, pag. 791.

(2) Ibid. pag. 794.

(3) Ibid. pag. 797.

(4) Ibid. pag. 795.

(5) Ontroerd Nederl. I. deel. pag. 373.

1672.



I. La prémiere, qui eſt la plus petite, repréſente d'un côté le Bombardement de Groningue ; & de l'autre, on trouve cette Inſcription :

ANNO 1672, GRONINGEN BELEGERT DOOR DE BISSCHOP VAN CEULEN ENDE VAN MUNSTER, DEN 9 JULI; VERLATEN DEN 17 AUGUSTI.

GRONINGUE ASSIEGÉE PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET 1672 : ABANDONNÉE LE * 17 D'AOUT.*

* Vieux Stile.

II. C'eſt la même Face, à laquelle on a ajouté cette Légende ſur le tour :

GRONINGE IS BELEGERD DOOR DE BISSCHOPPEN VAN CEULEN EN MUNSTER, DEN 9 JULY; VERLAATEN DEN 17 AUGUSTI, 1672.

GRO-

GRONINGUE A ETE' ASSIEGE'E PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET; ABANDONNE'E LE 17 D'AOUT 1672.

Le Revers ne contient que ce Quatrain, en Hollandois:

GRONINGEN CONSTANT,
BEHOUT VAN 'T LANT,
DOOR GODES KRACHT,
BRAK VIANTS MACHT.

PAR LE SECOURS DE DIEU, ET PAR SA FERMETE', GRONINGUE, LA SURETE' DU PAYS, A FAIT ECHOUER LES FORCES DE L'ENNEMI.

III. C'eſt encore la même Tête, mais ſans Légende. Sur le Revers on trouve, au-deſſous des Armes de la Ville, l'Inſcription ſuivante:

1672.

GRONINGEN VAN DE BISSCHOPPEN VAN CEULEN EN MUNSTER DEN 9 JULII STERCK BELEGERT, WREDELICK AANGETAST; DEN 17 AUGUSTI SCHANTLICK VERLATEN.

1672.

GRONINGUE VIGOUREUSEMENT ASSIEGE'E, ET ATTAQUE'E AVEC FURIE, PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET; HONTEUSEMENT ABANDONNE'E LE 17 D'AOUT.

Au-deſſous de cette Inſcription, on trouve les Lettres initiales du nom du Graveur, M. H. S; & ſur le tour, cette Légende:

NAAST GOD, SI EER DE MAGISTRAET, EN BORGERI, EN MILITIE.

APRES DIEU, HONNEUR AU MAGISTRAT, A LA BOURGEOISIE, ET A LA MILICE.

1672.



IV. C'eft la même Face que celle du N°. III. Le Revers contient l'Infcription fuivante, au haut de laquelle on voit les Armes de la Ville, & au-deffous les mêmes Lettres initiales, M. H. S.

ANNO CIↃ IↃ CLXXII. GRONINGA
AB EPISCopis COLONiensi ET MONASTeriensi
IX JULii FORTITER OBSESSA,
DURITER OPPUGNATA;
XVII AUGusti TURPITER DESERTA.

GRONINGUE VIGOUREUSEMENT ASSIEGEE, ET ATTAQUEE AVEC FURIE, PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET 1672; HONTEUSEMENT ABANDONNEE LE 17 D'AOUT 1672.

Et fur le tour :

SIT SUMMA GLORIA DEO, NEC NON HONOS DOMinis,
CIVIBus, MILITIÆque.

GLOIRE A DIEU, ET HONNEUR AUX MAGISTRATS, AUX CITOYENS, ET A LA MILICE.

V. Le Siege & le Bombardement de Groningue; & pour Légende :

DEI VIRTUTE, PROCERUM ET CIVIUM CONCORDIA,
DUCIS ET PROPUGNANTIUM FORTITUDINE,
RESPublica SERVATA.

PAR

PAR LE SECOURS DE DIEU, L'UNION DES GRANDS ET DU PEUPLE, LA VALEUR DU CHEF ET DES SOLDATS, NOUS AVONS CONSERVÉ NOTRE LIBERTÉ. 1672.

Le Revers est rempli de cette longue Inscription Latine :

GRONINGA A COLONIENSI ET MONASTERIENSI EPISCOPIS
IX JULII OBSESSA,
ET DEI GRATIA XVII AUGUSTI LIBERATA.

CONSULIBUS,

JOHANNE A JULSINGA, HENRICO CLUIVINGE,
SICCONE EECK, WILHELMO AB ACKEMA:

SENATORIBUS,

LUDOVICO CONDERS, JOHANNE ISBRANTS,
BERNARDO GRUIS, GERARDO DE MEPSCHE,
ANDREA LUDOLPHI, MENSONE ALTINGH,
FRANCISCO JUNIO, WARNARO EMMEN,
HENRICO MUNTINGH, SCATONE GOCKINGA,
ABRAHAMO BARLINGHOF, SIMEONE WICHEL.
MDCLXXII.

GRONINGUE ASSIEGÉE PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER,
LE 9 DE JUILLET;
ET DELIVRÉE PAR LA GRACE DE DIEU, LE 17 D'AOUT.

SOUS LES BOURGUEMESTRES,

JEAN DE JULSINGA, HENRI DE CLUIVINGE,
SICCO EECK, HENRI D'ACKEMA:

ET LES ECHEVINS,

LOUIS CONDERS, JEAN ISBRANTS,
BERNARD GRUIS, GERARD DE MEPSCHE,
ANDRÉ LUDOLFI, MENSO ALTINGH,
FRANÇOIS JUNIUS, WARNAR EMMEN,
HENRI MUNTING, SCATO GOCKINGA,
ABRAHAM BARLINGHOF, SIMEON WICHEL.
1672.

Dès qu'on fut assûré que l'Ennemi avoit décampé, on fit combler les Travaux par les Soldats de la Garnison, auxquels se joignirent volontairement un grand nombre de Bourgeois, & plusieurs (1) Etudians. Ces derniers avoient donné de grandes marques de fidelité. Dès le commencement du Siege, voyant le courage extraordinaire des Magistrats malgré le peu de Garnison qu'il y avoit alors dans la Place, ils offrirent leurs services pour la défendre ; &, à l'exemple des Etudians de Leyden, ils abandonnerent leurs Livres, & prirent les armes. On en forma une Compagnie de 150 hommes, dont Mr. Wicher Wichers fut fait (2) Capitaine, Mr. Roger ten Berge Lieutenant, & Mr. Scato Gockinga En-

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 372.

(2) Valk. verward Europa, pag. 783.

1672. Enseigne. Le tiers de cette Compagnie montoit tous les jours la garde, dans l'endroit de la Fausse-braye qui étoit le plus exposé aux insultes de l'Ennemi. Ils défendirent ce poste avec toute la bravoure imaginable; mettant la nuit des torches (1) sur le parapet, pour mieux voir les Travaux des Assiegeans, sur lesquels ils faisoient (2) de fréquentes & de furieuses décharges. Les Curateurs de l'Université, pour immortaliser le courage héroïque de cette généreuse Jeunesse, ordonnerent au Professeur Mensinga d'en faire le sujet d'une Harangue, qui fut prononcée le 8 de Novembre, dans le Chœur de l'Eglise de l'Université, en présence des Magistrats, des Professeurs, & de tous ceux qui avoient été invités à la cérémonie. Après quoi, on lut à haute voix (3) les noms de tous les Etudians qui avoient pris les armes; & on leur donna à chacun, en reconnoissance de leur fidelité, une Médaille d'argent, semblable à celle que voici.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 351.
(2) Ibid. pag. 363.
(3) Ibid. pag. 376.




Les Armes de l'Université, qui sont, un Livre ouvert, sur lequel sont représentées les Armes de la Province de Groningue & des Ommelandes. Au haut, une Pallas, au milieu d'un Trophée d'armes. Et des deux côtés, ces mots-ci:

UNITA VIRTUS.

LE COURAGE UNI.

Le Revers ne contient que cette Inscription:

IN MEMORIAM OBSIDIONIS ET LIBERATIONIS GRONINGÆ, CIVIBUS ACADEMIÆ AB ORDINIBUS OB BENEMERITA DONO DATUM.

PRESENT FAIT PAR LES ETATS AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITE', POUR LEURS BONS SERVICES, EN MEMOIRE DU SIEGE ET DE LA DELIVRANCE DE GRONINGUE.

On trouve outre cela sur le tour la Légende suivante, qui commence sur la Face, & finit sur le Revers:

CURATORES ACADEMIÆ GRONINGÆ ET OMMELANDIÆ, CUM DEO, AD UTRUMQUE PARATI. ANNO 1672.

LES CURATEURS DE L'UNIVERSITE' DE GRONINGUE ET DES OMMELANDES, AVEC LE SECOURS DE DIEU, PRETS A L'UN ET A L'AUTRE. 1672.

Quoique le courage des Magistrats, des Bourgeois, & des Etudians eût beaucoup contribué à la conservation de Groningue; cependant, cette Ville fut principalement redevable de son salut, après Dieu, à l'expérience & à la bravoure de son Gouverneur. Les Etats de la Province, prévoyant le danger qui les menaçoit, avoient songé de bonne heure à choisir un Commandant pour leurs Troupes; & pour cet effet ils avoient jetté les yeux sur (4) Charles Rabenhaupt, Baron de Sucha, qui demeuroit dans le Païs de Hesse, & qui étoit reconnu pour un très bon Officier. Le Capitaine Pot, Sous-Gouverneur du Bourtang, lui ayant été

(4) Valk. verward Europa, pag. 599.

été envoyé pour le presser instamment d'accepter la place qu'on lui destinoit, il partit, & d'abord après son arrivée, il fut revêtu de la Charge de Lieutenant-Général de la Province, & de Gouverneur de la Ville de Groningue. Il mit d'abord ordre à tout, & soutint le Siege avec beaucoup de valeur, comme on a pu en juger par le récit que j'en ai fait. Ayant eu le bonheur de sauver la Ville, & voyant le Siege levé, il résolut de délivrer le plat-païs des courses perpétuelles des Ennemis, en les chassant à leur tour de tous les Postes fortifiés des environs, dont il s'étoient emparés avec tant de facilité. Pour exécuter ce dessein, le Colonel Jorman fut détaché avec un Corps de deux-mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, (1) la nuit du 10 de Septembre, pour aller attaquer les Ennemis qui étoient postés à Winschooten au nombre de quatorze-cens hommes, sous les ordres du Colonel Ramsdorf. Quoique ces Troupes fussent bien retranchées, Jorman les fit attaquer si vivement à la pointe du jour, par deux endroits differens, qu'elles abandonnerent tous les passages aux environs de Winschooten. Mais s'étant postées en rase campagne, & partagées en quatorze pelotons pour combattre avec plus d'avantage, le Combat recommença avec plus de furie qu'auparavant, & dura jusqu'à la nuit; pendant laquelle l'Ennemi jugea à propos d'abandonner le Champ de bataille, après avoir eu soin de jetter du monde dans tous les Forts des environs. Celui de Winschooten étoit muni de quatre Bastions, d'un Fossé profond, & d'une Haye vive qui tenoit lieu de palissades. (2) Malgré cela, les Troupes de l'Etat se mirent en marche pour l'attaquer. Mais l'Ennemi ayant pris l'épouvante, elles le trouverent abandonné, aussi-bien que Winschooterzyl, & le Château de Wedde qui étoit très bien fortifié. Après avoir pris possession de toutes ces Places, Jorman s'empara encore du Bruggeschans, & des passages de Finsterwarderzyl & Bestehamering; & ayant coupé la communication entre Oudeschans & Nieuweschans en faisant percer une digue qui étoit près de là, il fit investir le prémier de ces Forts. Au commencement, les travaux furent poussés fort lentement: mais le Général Rabenhaupt s'étant rendu au Siege, on attaqua la Place si vivement, que les Assiegés, voyant combien tous les efforts que la Garnison du Nieuweschans faisoit pour les secourir étoient inutiles, capitulerent le 27 d'Octobre (3), & livrerent le Fort aux Troupes de Rabenhaupt. Tant de Places reconquises en si peu de tems, & la belle défense du Gouverneur de Groningue, donnerent lieu à ces deux Médailles qui furent frappées à son honneur, & dont le but est de faire voir que la Province lui étoit redevable de la conservation de sa Religion & de sa Liberté.

1672.

(1) Valk. verward Europa, pag. 798.

(2) Ibid. pag. 799.

(3) Ibid. pag. 801.



I. Ce Général, en Buste armé; & sur le tour:

CAROLus RABENHAUPT, GUBERnatōr GRONINGÆ ET OMMELANdiæ.

1672.

CHARLES RABENHAUPT, GOUVERNEUR DE GRONINGUE ET DES OMMELANDES.

Au Revers, l'Inscription suivante, entre des branches de Laurier & des Palmes:

DE KRYGSDEUGT EER' DIT BEELT,
VAN MOET EN TROUW GETEELT,
DE SCHRIK DER OORLOGSKNEGTEN
DIE STAD EN LAND BEVEGTEN.
NU DRYFT DE KUNST ZYN LOF
EN BEELD, IN STEMPELSTOF;
OM, ZONDER MOND, VEEL' EEUWEN
ZYN' DEUGDEN UYT TE SCHREUWEN.

QUE TOUTES LES VERTUS MILITAIRES HONORENT CE PORTRAIT. LE COURAGE ET LA FIDELITE' FONT LE CARACTERE DE CELUI QU'IL REPRESENTE. IL EST LA TERREUR DES ENNEMIS DE LA PATRIE. C'EST POUR APPRENDRE SES VERTUS A LA POSTERITE' LA PLUS RECULE'E, QUE CE COIN A E'TE' GRAVE'.

II. La seconde, que je n'ai pu trouver que dans le Médailler de Mr. Jean Emants, Directeur des Orphelins de La Haye, & Essayeur-général des Monnoyes des Etats-Généraux, représente aussi d'un côté le Buste de Rabenhaupt, armé, avec ces mots sur le tour:

CAREL RABENHAUPT, LUYTENANT GENERAAL VAN DE PROVINSI GRONINGÆ.

CHARLES RABENHAUPT, LIEUTENANT-GENERAL DE LA PROVINCE DE GRONINGUE.

De l'autre côté, la Religion & la Justice, se tenant embrassées; & au haut:

HOC VINDICE STAMUS. 1672.

C'EST LUI QUI NOUS SOUTIENT. 1672.

Les Flottes d'Angleterre & de France, qui s'étoient remises en mer depuis le dernier Combat, avoient formé une entreprise sur Brouwershaven & sur le Texel: mais, par une direction toute particuliere de la Providence, (1) le Flux dura ce jour-là deux fois autant qu'à l'ordinaire, & fit aller leurs projets en fumée. Il s'en faloit bien, cependant, que les Etats n'eussent le même bonheur sur les frontieres de Hollande. Les Troupes que le Roi avoit laissées dans la Province d'Utrecht, s'étant emparées des Châteaux de Cronenbourg, de Loenen, & de Jaarsvelt, ravageoient toute la Province, & avoient pillé ou réduit en cendres les Villages de Loenen, (2) Waveren, Botschol, Abkoude & Ameyde, afin d'étendre plus loin

(1) Valk. verward Europa, pag. 809. Brandt, Leev. van de Ruiter, fol. 697.

(2) Valk. verward Europa, pag. 815.

loin leurs Contributions. Pour arrêter ces courses, & mettre en même tems les frontieres de la Hollande en sureté, le Prince d'Orange se détermina enfin à faire le Siege de Woerden, dont les François s'étoient encore rendus maitres le 18 de Septembre. Et afin de n'avoir rien à craindre du côté d'Utrecht, il envoya, la nuit du 10 au 11 d'Octobre, son Oncle-naturel Mr. de Zuilenstein, Général de l'Infanterie, avec quelques Troupes, pour fermer le passage du Pont de Groven, (1) & s'y retrancher. Le Baron de Libergen ayant fait la même chose du côté de Montfort, le Comte de Horne se rendit la même nuit devant Woerden avec douze Compagnies, tant de Troupes de terre que de marine; & fit sur le champ élever une Batterie de douze pieces de canon, afin de commencer dès le lendemain à tirer sur la Place. La Garnison, surprise de cette attaque imprévue, en donna avis à ceux d'Utrecht par un grand feu qu'elle alluma sur la Tour, qui étoit très élevée; ce qui mit le feu à la Tour, dont tout le haut fut consumé, aussi bien que l'Eglise, & (2) plusieurs maisons voisines. Le signal fut apperçu par les François qui étoient à Utrecht; ils y répondirent par trois coups de canon, qui annonçoient (3) un prompt secours aux Assiegés. En effet, le Duc de Luxembourg jugeant que la Place étoit trop mal fortifiée pour pouvoir tenir longtems si elle n'étoit promptement secourue, se mit en marche le soir-même, à la tête de trois-mille hommes, & donna ordre au Corps d'Armée qui campoit à 's Graveland pour couvrir Naarden, de le suivre avec toute la diligence possible. Il arriva, entre deux & trois heures après minuit, près du Quartier de Mr. de Zuilenstein, ayant été renforcé en chemin de quelques Troupes; & sur le champ, (4) il fit attaquer le retranchement. Mais la résistance extraordinaire des Hollandois l'obligea de se retirer, avec perte. Cependant le Prince d'Orange, qui s'étoit rendu au Siege, ayant fait donner le 12 du mois un vigoureux Assaut, & se flatant déja de se rendre maitre de la Place; les François résolurent de tenter encore une fois le secours. Deux-mille hommes choisis, qui furent obligés de se mettre dans l'eau jusqu'aux genoux, tomberent sur le Quartier de Mr. de Zuilenstein, l'emporterent, & mirent ses Troupes en fuite, après avoir fait perdre la vie au Général. De là ils marcherent vers le Quartier du Comte de Horne (5), s'emparerent des maisons voisines, & attaquerent le retranchement. Mais ils ne purent jamais le forcer. Quoique les François eussent été repoussés à cette derniere attaque, le Prince d'Orange desespera cependant d'empêcher le secours de la Place. Ainsi, après l'avoir fait sommer inutilement, il ordonna de lever le Siege; ce qui qui se fit en bon ordre. Le Prince alla camper avec ses Troupes à Bodegrave, & le Comte de Horne avec les siennes à Oudewater. C'est cet évenement, qui a donné lieu à la Médaille que voici.

1672.

(1) Valk. verward Europa, pag. 816.

(2) Kosterus Hist. Verhaal, pag. 168. 169.

(3) Valk. verward Europa, pag. 817.

(4) Ibid. pag. 818.

(5) Ibid. pag. 819.





La Tête du Roi, avec cette Légende:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Au milieu d'une Campagne platte, & couverte de roseaux, on voit une Colomne où sont attachées les Armes de la Ville de Woerden, sur lesquelles une Victoire met une Guirlande de fleurs. Sur le tour:

1672.

CASTRIS BATAVORUM CAPTIS ET DIREPTIS.

LE CAMP DES HOLLANDOIS PRIS ET PILLE'.

Ce qui est expliqué plus clairement dans l'Exergue, par ces mots :

WURDA OBSIDIONE LIBERATA. MDCLXXII.

L'ENNEMI FORCE' A LEVER LE SIEGE DE WOERDEN.

1672.

Le mauvais succès de ce Siege ne fit point perdre courage au Prince d'Orange. Il projettoit une entreprise, par le moyen de laquelle il comptoit de couper aux François la communication avec leur Pais, & de faire des frontieres de la France le Théatre de la Guerre, qui s'étoit faite jusqu'alors dans le cœur des Provinces-Unies. Ce fut dans ce dessein qu'il assembla ses Troupes auprès de Breda (1), où il les passa en revue le 7 de Novembre. Son Armée s'étant trouvée forte de vingt-quatre-mille hommes, il se mit en marche le lendemain du côté de Mastricht, & fit courir le bruit qu'il en vouloit à Tongres, ou à Mazeik. Pour faire croire que c'étoit véritablement son dessein, il fit faire de très grands préparatifs à Mastricht, & les Espagnols, qui favorisoient les projets des Etats, en firent autant de leur côté, à Namur, à Ruremonde, & à Venlo. Enfin, après plusieurs fausses marches & contre-marches, & après avoir été joint par quelques Troupes Espagnoles, le Prince fit investir Charleroy (2) par le Comte de Marcin, le 16 de Décembre. Cette nouvelle surprit tellement la Cour de France, que le Roi partit pour se rendre sur la frontiere, malgré la rigueur de la saison; afin de pourvoir à la sureté de cette Place, dont le Gouverneur étoit absent, & la Garnison très foible. Le Prince d'Orange étant arrivé le lendemain, fit tout préparer pour l'ouverture de la Tranchée, espérant de se rendre maitre en peu de tems de cette importante Place, qui étoit dépourvue de tout. Le Comte de Montal, qui en étoit Gouverneur, étant allé à Tongres pour mettre ordre à la défense de cette Place, résolut de tout risquer pour rentrer, soit par la force ou par la ruse, dans celle qu'il avoit quittée. Dans ce dessein, il se mit en chemin avec soixante Cavaliers déterminés, portant (3) des cocardes couleur d'orange à leurs chapeaux. Ils eurent le bonheur de passer les Gardes avancées; & étant parvenus à la derniere, ils firent une décharge de leurs pistolets, & se rendirent au grand galop devant la porte de la Ville, à travers une grêle de mousquetades. Le Gouverneur fut reçu à bras ouverts par la Garnison, qui lui ouvrit d'abord les portes; & après avoir mis ordre à la défense de la Place, il fit plusieurs sorties, afin de gagner du tems. Malgré ce secours, les Assiegeans étoient résolus à continuer le Siege. Mais une forte gelée qui survint rendit la terre si peu propre à être remuée, & engourdit tellement les Travailleurs, que l'Armée fut contrainte d'abandonner son entreprise sans avoir ouvert la Tranchée, & de se retirer par le petit Brabant, laissant après elle un grand nombre de soldats, que le froid excessif avoit rendu (4) perclus, ou malades. La joye que causa cette nouvelle, fut égale à l'allarme que celle du Siege avoit répandue d'abord; & donna lieu, entre autres, à la Médaille suivante.

(1) Valk. verward Europa, pag. 832.

(2) Outroerd Nederl. I. deel pag. 477.

(3) Valk. verward Europa, pag. 836.

(4) Ibid. pag. 837.

La Tête du Roi, sans aucun ornement; avec son Titre ordinaire :

LU-

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : La Ville de Charleroy, repréſentée par une Femme, ayant ſur la tête une Couronne murale, & mettant une Guirlande de fleurs ſur celle du Roi, en reconnoiſſance de ſa délivrance. Avec cette Légende :

CAROLOREGIUM OBSIDIONE LIBERATUM.

MDCLXXII.

L'ENNEMI CONTRAINT DE LEVER LE SIEGE DE CHARLEROY. 1672.

La même gelée, qui fut cauſe de la levée du Siege de Charleroy, engagea le vaillant Rabenhaupt à former une entrepriſe ſur Coevorde. Un certain (1) Meinard van Thynen, qui avoit été autrefois Marguiller dans cette Ville, mais qui étoit en même tems très habile Ingénieur, l'ayant inſtruit de l'état de cette Forteresse, dont l'Evêque de Munſter avoit fait ſa Place d'armes ; il fit faire en diligence un bon nombre de ponts de jonc, d'échelles, & d'autres inſtrumens néceſſaires pour une pareille entrepriſe. Le 26 de Décembre, on tint les portes de Groningue fermées, & on employa toute la journée à charger cet attirail ſur des chariots, & à préparer tout pour l'expédition. Le lendemain, la Cavalerie ſortit en bon ordre de la Ville, à une heure après-midi, & l'Infanterie deux heures après. Cette Troupe, qui étoit d'environ mille hommes choiſis, fit halte à Helpen ; & après s'être arrêtée la prémiere nuit à Gieten, & la ſeconde à Oderen, elle arriva enfin vers le midi à Errem. Ce fut là qu'on diſtribua à chaque Soldat, (2) de la poudre, du plomb, & des fers à glace ; après quoi on leur ordonna de ſe tenir prêts à marcher vers Coevorde ſur les dix heures du ſoir. Dès le prémier jour de la marche, on y avoit eu avis de l'entrepriſe, par trois Déſerteurs : mais la Garniſon, après avoir paſſé deux nuits ſous les armes, ne voyant point paroitre l'Ennemi, crut n'avoir rien à craindre la troiſieme, & s'abandonna au ſommeil. Ce fut cette même nuit vers les trois heures du matin, que Rabenhaupt partit d'Errem. Il s'avança juſqu'aux dehors de la Place, à la faveur d'un brouillard fort épais ; & ayant partagé ſon monde en trois Corps, il fit étendre ſes ponts de jonc ſur la glace, paſſa les Foſſés, & fit attaquer la Place avec une bravoure extraordinaire, par trois differens endroits. Cette attaque imprévue répandit l'allarme dans la Ville, & fit courir tout le monde aux armes. Mais, quoique la Garniſon fit grand feu ſur les Aſſaillans, la confuſion étoit ſi grande, que les Hollandois réuſſirent à monter ſur le rempart ; & le Capitaine (3) Klinge ayant enfoncé la Porte de Friſe à coups de hache, la Cavalerie entra dans la Ville. Elle trouva ſur le Marché quelques Soldats de la Garniſon, qui ſe tenoient ſerrés, & ſe défendoient avec beaucoup d'opiniâtreté : mais elle les contraignit de mettre bas les armes, & de ſe rendre priſonniers. Ainſi le ſuccès de l'entrepriſe répondit à la hardieſſe de l'exécution, & Coevorde (4) retourna à ſes prémiers Maitres. C'eſt ce qui fait le ſujet des Médailles que voici.

(1) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 506.

(2) Ibid. pag. 508.

(3) Ibid. pag. 513.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Jan. 1673. fol. 10.



1672.



I. La prémiere, qui n'est que gravée, représente d'un côté le Bombardement de Groningue, avec cette Légende :

GRONINGEN IS BELEGERT DEN 9 JULY;
VERLATEN DEN 17 AUGUSTI, 1672.

GRONINGUE A ETE' ASSIEGE'E LE 9 DE JUILLET;
ABANDONNE'E LE 17 D'AOUT, 1672.

Le l'autre côté on voit un très beau Plan de Coevorde, avec son Château & ses dehors ; & au-dessus :

COEVERDEN STORMENDERHANDT INGENOMEN,
OP DEN 30 DECEMBER 1672.

COEVORDE PRISE D'ASSAUT, LE 20 DECEMBRE 1672. 1672.

Selon le Vieux Stile, que l'on suivoit encore cette année-là :

II. Le Siege de Groningue ; & au tour:

GROENINGA,
URBS FRISIÆ OCCIDENTALIS PRIMARIA,
OBSESSA IX JULII,
ET DERELICTA XVII AUGUSTI, ANNO 1672.

GRONINGUE,
CAPITALE DE LA FRISE OCCIDENTALE,
A ETE' ASSIEGE'E LE 9 DE JUILLET,
ET ABANDONNE'E LE 17 D'AOUT, 1672.

Le Revers représente Coevorde prise d'assaut, avec cette Inscription sur le tour :

COVORDIA, CAPITALIS DRENTIÆ,
A ROMANIS ANNO DOMINI X CONSTRUCTA,
FOELICITER FOEDERATI BELGII
ARMIS RECUPERATA, XX DECEMBRIS 1672.

COEVORDE, CAPITALE DU PAYS DE DRENTE,
BATIE PAR LES ROMAINS L'AN 10 DE N. S.
HEUREUSEMENT REPRISE PAR LES ARMES DES PROVINCES-UNIES,
LE 20 DECEMBRE 1672.

III. La troisieme représente encore, d'un côté, le Siege de Groningue, comme nous l'apprend cette Légende :

BELEGERINGE VOOR GRONINGEN.

SIEGE DE GRONINGUE.

Et de l'autre, Coevorde, & les Troupes des Etats qui accourent de toutes parts pour l'attaquer. Sur le tour :

COEVERDEN MET STORMERHANDT INGENOMEN,
DEN 20 DECEMBER 1672.

COEVORDE PRISE D'ASSAUT,
LE 20 DECEMBRE 1672.

1672.



IV. La quatrieme a la même Face. Le Revers représente la surprise de Coevorde, avec cette Légende, continuée dans l'Exergue :

GRONINGE IS BELEGERD
DOOR DEN BISSCHOP VAN CUELEN EN MUNSTER, DEN 9 JULY;
VERLAATEN DEN 17 AUGUSTI 1672.
COEVORDEN MET STORMERHANT INGENOMEN,
DEN 20 DECEMBER.

GRONINGUE A ETE' ASSIEGEE
PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET;
ABANDONNEE LE 17 D'AOUT, 1672.
COEVORDE A ETE' PRISE D'ASSAUT,
LE 20 DECEMBRE.

V. La cinquieme ne differe de la précédente, que dans la représentation de Coevorde. C'est ce qu'on peut mieux voir dans la Planche, que je ne saurois l'expliquer ici.

VI. La sixieme, enfin, a pour Face le Siege de Groningue, avec ces mots :

GRO-

1672.

GRONINGE IS BELEGERD DOOR DE BISSCHOPPEN VAN CEULEN EN MUNSTER, DEN 9 JULY; VERLAATEN DEN 17 AUGUSTI, 1672.

GRONINGUE A ETE' ASSIEGE'E PAR LES EVEQUES DE COLOGNE ET DE MUNSTER, LE 9 DE JUILLET; ABANDONNE'E LE 17 D'AOUT, 1672.

Sur le Revers, on voit trois Troupes de Fantassins, & deux de Cavaliers, en marche vers Coevorde; & autour:

COEVERDEN STORMERHANDT INGENOMEN VAN DE GRONINGERS, DEN 30 DECEMBER 1672.

COEVORDE PRISE D'ASSAUT PAR LA GARNISON DE GRONINGUE, LE 30 DECEMBRE 1672.

La Garnison de Coevorde étoit forte de sept à huit-cens hommes, dont environ quatre-cens furent faits prisonniers, sans compter six Capitaines, (1) douze Lieutenans, & treize Enseignes avec leurs Drapeaux; & les Assaillans ne perdirent que cinquante ou soixante hommes. Tout le Païs des environs se ressentit de cette Conquête, d'autant plus importante, qu'elle couvroit non-seulement Groningue & le Païs de Twente, mais encore la Frise, & qu'elle privoit l'Ennemi des Magasins qu'il avoit faits dans cette Place. Comme elle passoit pour imprenable, & qu'elle étoit à portée, on y avoit fait des amas considerables (2) de munitions de guerre & de bouche, pour la Campagne prochaine. Le Courier qui porta cette nouvelle à La Haye, fut regardé comme un Imposteur; & le Peuple n'y ajouta foi, que lorsque les Etats-Généraux eurent ordonné (3) un jour d'actions de graces pour le 1. de Fevrier de l'année suivante, afin de remercier le Ciel du secours dont il les avoit favorisés dans cette occasion. Les Etats-Généraux nommerent le Lieutenant-Colonel Eybergen, Commandant de Coevorde; & donnerent l'Intendance des Equipages & des Munitions de guerre à Meinard van Thynen, qui avoit été le principal Auteur de l'entreprise. Le brave Rabenhaupt, qui l'avoit conduite, ne fut pas oublié: les mêmes Etats lui donnerent le Gouvernement de sa nouvelle Conquête, & l'établirent (4) Drossart du Païs de Drente. Ce fut pour éterniser sa gloire, qu'on frappa, avant la fin de l'année, la Médaille suivante.

(1) Ont-roerd Nederl. I. deel pag. 517.

(2) Ibid. pag. 518.

(3) Ibid. pag. 516.

(4) Ibid.





Rabenhaupt, en Buste armé; & sur le tour:

CAROLUS RABENHAUPT, GENERALIS GRONINGÆ ET OMMELANDIÆ.

1672.

CHARLES RABENHAUPT, GENERAL DE GRONINGUE ET DES OMMELANDES.

Le Revers repréſente dans l'éloignement, Groningue bombardée ſans ſuccès ; & ſur le devant, un Trophée érigé à l'honneur de ce Général, en mémoire des Conquêtes qu'il avoit faites depuis la levée du Siege de Groningue. Et pour Légende :

CEDIT MAJORI. 1672.

ELLE CEDE A' UN PLUS GRAND. 1672.

Les François s'attendoient que la gelée leur faciliteroit l'entrée de cette partie de la Hollande où l'inondation les avoit juſqu'alors empêché de pénétrer ; & ils regardoient déja cette Conquête comme aſſurée. Leur ſurpriſe fut extrème, quand ils apprirent que les Hollandois s'étoient ſervis du méme moyen pour ſurprendre Coevorde. Cependant, lorſqu'ils virent que la glace étoit aſſez forte pour pouvoir la traverſer ſans danger, ils tirerent de Zutphen, de Doesbourg, d'Arnhem, de Nimegue, & des Places des environs, tout ce qu'ils purent ramaſſer de Troupes, en formerent auprès de Woerden une Armée de (1) quatorze à quinze-mille hommes, & marcherent ſur la glace vers Zegveld & ce qu'on appelle le *Mye* de Bodegrave. L'allegreſſe étoit ſi grande parmi les François, qu'on eût dit à les voir qu'ils avoient déja pris Leyden, pillé & brûlé La Haye, & conquis toute la Hollande. Etant arrivés à un Canal nommé le Slimwatering, ils trouverent contre leur attente, que le courant avoit rompu la glace ; ce qui les obligea à démolir quelques maiſons voiſines, pour jetter un pont ſur le Canal. Mais pendant qu'ils étoient occupés à cet ouvrage, le tems ſe radoucit, le vent tourna de l'Eſt à l'Oueſt, & la gelée ſe changea en pluie ; de ſorte que la glace, ſe trouvant trop foible pour porter ce fardeau, rompoit à chaque pas. Ce contretems fut cauſe qu'il n'y eut que 3500 hommes qui traverſerent le Canal, & que le reſte fut obligé de rebrouſſer chemin vers Woerden. Ceux qui avoient paſſé, attaquerent d'abord le Navire qui faiſoit la garde dans le Mye près de la Canardiere : mais ayant été rudement repouſſés, auſſi-bien qu'à Nieukoop où les Païſans avoient pris les armes, ils prirent leur chemin par la Digue du Mye, vers Bodegrave & Zwammerdam. Mr. Nicolas Clignet, Maitre des Poſtes de Leyden, s'étoit rendu au pont de ce dernier Village, afin de donner ſes ordres pour envoyer des Exprès de tous côtés, & donner avis de ce qui ſe paſſoit. Il rencontra un Déſerteur Suiſſe, qui lui apprit tout le détail qu'on vient de voir, & ajouta, que le dégel faiſoit déja rompre la glace, que plus de (2) huit-cens hommes des Troupes de France étoient tombés dans l'eau, & qu'il s'en étoit noyé une bonne partie. Sur le champ, Mr. Clignet dépêcha des Exprès à Amſterdam, à Tergau, & à Rotterdam, pour y porter cette bonne nouvelle ; & prit la poſte avec le Déſerteur, afin de l'apprendre lui-même aux Bourguemeſtres de Leyden. Ces Magiſtrats, ſe voyant garantis du danger, moins par les ſoins que les Bourgeois avoient pris de fortifier la Ville, que par la pluie & le dégel, réſolurent, pour conſerver à jamais la mémoire d'un bonheur ſi ſignalé, de faire graver ſept Médailles d'or, dont l'une fut donnée à Mr. Clignet, en reconnoiſſance des peines qu'il s'étoit données. C'eſt d'après celle-ci, que j'ai fait graver la Planche ſuivante.

(1) Ontroerd Nederl. I deel pag. 485.

(2) C'eſt de Mr. Clignet lui-même que je tiens ce detail.





Au-deſſus des Armes de Mrs. Thierry van Leeuwe van Leyden, Ripperd van Groenendyk, Her-

Herman Schuyl, & Henri Brouwer, qui étoient alors les quatre Bourguemestres en charge, on voit la Ville de Leyden du côté de la Porte du Zeyl, avec le Bastion qu'on avoit élevé tout auprès, & qui fut achevé en très peu de tems, tout le monde ayant mis la main à l'œuvre, hommes, femmes, jeunes & vieux. C'est à quoi la Légende fait allusion : 1672.

NIL CURA, NILVE CIVIUM PIUS LABOR.

LE SOIN, NI LE TRAVAIL DES FIDELES CITOYENS, NE SERVENT DE RIEN.

De l'autre côté, on voit la glace rompue par la pluie qui tombe en abondance ; & les Habitans témoignant au Ciel leur reconnoissance d'un si grand bienfait : ce qui est exprimé par ces mots :

LEYDAM TUETUR, HOSTES QUI PLUVÎIS PREMIT. 1672.

MAIS CELUI QUI ENVOYE LA PLUIE POUR CHASSER L'ENNEMI, C'EST CELUI-LA' QUI DEFEND LEYDEN. 1672.

Mr. van Leeuwe van Leyden, Bourguemestre Président, jugea la nouvelle si importante, qu'il envoya sur le champ le Maitre des Postes, accompagné d'un Messager de la Ville, au Baron d'Asperen (1) Président des Conseillers Députés, à La Haye. Ce Conseil s'étant assemblé la nuit-même, envoya des Exprès à tous les Villages du Westland, avec ordre à tous les Païsans de prendre les armes au son de la cloche, & de se rendre à Leyden avec toute la diligence possible, afin de se poster au bas de la Digue du Rhin, & d'enfermer l'Ennemi qui se trouvoit fort embarassé sur cette Digue. Ces ordres furent exécutés avec tant de promptitude, qu'à la pointe du jour on vit arriver près de Leyden plusieurs milliers de Païsans armés, qui marcherent au plus vite vers l'Ecluse du Gouw, pour occuper ce passage & couper les Ennemis. Mais pendant ce temslà, ceux-ci avoient tourné du côté de Bodegrave & de Zwammerdam, que les Troupes des Etats avoient abandonnés de bonne heure, craignant d'avoir toute l'Armée Ennemie sur les bras. Ainsi ces deux beaux Villages devinrent la proie des François. Après les avoir pillés, ils (2) les réduisirent en cendres, dépouillerent les habitans, & les maltraiterent si cruellement, que la nouvelle en étant venue à La Haye, les Bourgeois prirent la fuite avec ce qu'ils purent emporter (3), comme si l'Ennemi eût été sur le point de paroitre. En un mot, l'effroi étoit si grand, que les Equipages de plusieurs Bâtimens de garde qui se trouvoient enfermés dans les glaces, coulerent eux-mêmes leurs Navires à fond ; & que la Garnison du Fort de Nieuwerbrug, commandée par le Colonel Painetvin, abandonna ce Poste, & se retira (4) à Tergau. Cependant, le dégel qui continuoit obligea les François de retourner à Woerden. Mais cette retraite n'empêcha pas les Magistrats de Leyden de sentir à quoi la Ville feroit exposée, si les eaux venoient encore à se glacer. Ils comprirent que l'Ennemi pourroit venir camper jusques sous les murailles de la Ville, à la faveur des Jardins & des arbres qui étoient tout à l'entour. C'est ce qui leur fit prendre la résolution de détruire tous ces Jardins, jusqu'à la distance de quatre-cens pieds (5) au-delà du fossé. L'affaire étoit délicate, & demandoit de grands ménagemens. On en confia le soin à l'Avocat Gerard de Munt. Il commença par raser ce qui étoit situé hors de la Porte nommée *de Koepoort* ; & anima tellement les Bourgeois par ses exhortations & par son exemple, que tous les Jardins furent détruits en moins de tems qu'on n'avoit osé l'esperer, & sans que personne branlât. Les Magistrats furent si satisfaits de la conduite de De Munt, qu'ils lui firent présent de cette Médaille ; & dans la suite, il fut fait Trésorier de la Ville. 1673.

(1) Sur le rapport de Mr. Cliguet.

(2) Ontroerd Nederl. I. deel pag. 486.

(3) Ibid. pag. 491.

(4) Ibid. pag. 494-495.

(5) Valkenier verward Europa, p. 844.

1673.



(*) Voy. I. Part. pag. 179. La Face est la même que celle de la Monnoye de papier (*), qui fut faite environ cent ans auparavant, pendant le Siege de Leyden. Ce sont les Armes de la Ville, entourées de cette Inscription :

NUMMUS OBSESSÆ URBIS LUGDUNI, SUB GUBERNATIONE ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS AURAICI CUSUS.

MONNOYE DE LA VILLE DE LEYDEN ASSIEGÉE, FRAPPÉE SOUS LE GOUVERNEMENT DU TRES ILLUSTRE PRINCE D'ORANGE.

Et sur le tour extérieur :

GODT BEHOEDE LEYDEN!

DIEU CONSERVE LEYDEN!

(†) Voy. I. Partie, pag. 193. Comme la Légende qu'on met sur les Jettons des Conseillers de la Ville, exhorte (†) les Magistrats à imiter la valeur que leurs Ancêtres ont témoignée pendant ce Siege ; & que De Munt, en qualité de Membre de la Magistrature, avoit glorieusement suivi cet exemple ; on a mis sur le Revers, la Ville de Leyden dépouillée de ses Jardins, avec cette Légende :

AVITÆ VIRTUTIS MEMOR. 1673.

IL MARCHE SUR LES TRACES DE SES VAILLANS ANCETRES. 1673.

On ne donna pas de moins bons ordres à Amsterdam, pour la tranquillité de la Ville. On fit couper la glace dans (1) les fossés ; & l'on publia un Règlement, contenant ce que chacun devoit observer en cas d'Incendie (2). Les mesures que l'on prit pour cela, ne pouvoient être plus justes ; & elles étoient d'autant plus nécessaires, que depuis (3) trois ans le feu avoit fait pour près de trois-cens-mille florins de dommage dans cette Ville. Jusqu'alors, on avoit employé pour éteindre le feu, des échelles, des seaux, des crochets, des voiles, & d'autres instrumens, dont on étoit abondamment pourvu : on avoit même fait faire plusieurs grosses Pompes, pour jetter l'eau. Mais on s'apperçut que ces Pompes ne mouilloient que le dehors des maisons embrasées, & qu'elles ne portoient pas l'eau dans le dedans, ni dans les endroits éloignés des Canaux. On remarqua aussi, que l'eau (4) portée dans les seaux, se répandoit presque toute avant que d'arriver au lieu de l'embrasement. Ces inconvéniens, & les malheurs qui en résultoient, engagerent Jean van der Heide, qui en qualité d'Inspecteur-général des Incendies en avoit été témoin dans plusieurs occasions, à tâcher d'inventer quelque Machine qui pût y remedier. Il eut le bonheur de réussir ; & le feu ayant pris cette année à une Corderie près de la Porte S. Antoine (5), on fit l'essai de la nouvelle Machine, avec tant de succès, qu'on cessa dès-lors de faire usage de la plupart de celles qu'on avoit employées jusques-là, & qu'on introduisit à Amsterdam celui des Pompes nouvellement inventées. L'utilité de cette invention

(1) Ontroerd Nederl. I. deel. pag. 504.

(2) Ibid. pag. 463.

(3) J. van der Heide, Beschr. der Brandsp. fol. 13. 14. 15. 16.

(4) Ibid. fol. 2.

(5) Ibid. fol. 16.

1673.

(1) Resol. der Staat. Gener. 29 Sept. 1673.

(2) J. van der Heide, Beschr. der Brandsp. fol. 17.

tion ayant été généralement reconnue, les Etats-Généraux (1) & ceux de Hollande accorderent à van der Heide un Privilege exclusif pour faire ces sortes de Pompes, pendant l'espace de 25 ans. Leur plus grande utilité consiste en certains conduits de toile & de cuir, qui vont depuis la Pompe jusqu'au tuyau qui jette l'eau, & qui sont si longs, qu'on peut les conduire aisément (2) à travers les escaliers & les differens détours qu'on est obligé de faire, sur les toits & sur les endroits élevés, & porter ainsi l'eau partout où il est nécessaire. L'usage de ces Machines a aussi été introduit depuis dans les autres Villes, & entre autres à Leyden, où elles furent établies cette année; comme il paroit par la Médaille suivante, qui est d'or, & qui fut donnée aux quatre Bourguemestres en charge, comme Directeurs des Pompes.




Une Renommée, volant au-dessus de la Ville de Leyden; & au-dessous, les Armes de la Ville, d'argent, aux deux Clefs de gueules en sautoir, soutenues par deux Lions. Au Revers on voit une de ces Pompes de nouvelle invention, entourée d'un Serpent entortillé; ce qui fait allusion au nom de ***Pompes serpentines***, que l'on donna à ces Machines. Cette Médaille n'a point de Légende.

(3) Valk. verward Europa, Bewysstuk. No. 12.

(4) Ibid. pag. 857.

(5) Vervolg van 't verward Europa, pag. 209.

Dans ces conjonctures malheureuses, où la République, affoiblie par les divisions intestines, & ébranlée par l'invasion imprévue des François, trembloit sur ses fondemens, & paroissoit menacer ruïne; l'Electeur de Brandebourg fut le prémier de ses Alliés qui s'arma pour la défendre. Cette démarche étoit la suite d'une Alliance offensive & défensive, conclue à Berlin (3) entre l'Electeur & les Etats, le 6 de Mai de l'année précédente. Ce Prince partit de Berlin le 19 d'Août de la même année, pour se mettre à la tête de son Armée. Mais on fut bien surpris, lorsqu'après avoir joint les Troupes Impériales commandées par le Général Montecuculi, on lui vit prendre (4) le chemin de Francfort. Après avoir perdu par-là un tems si précieux, il tourna enfin ses armes contre les Evêques de Cologne & de Munster. Ce dernier, pour arrêter les progrès de l'Electeur qui s'étoit déja rendu maitre de plusieurs Places, publia un Ordre qui portoit, que de quatre Païsans il y en auroit un qui seroit tenu, sous peine de la vie, de se mettre en campagne, sous les ordres des (5) Colonels Enschade & Houtyn; & il écrivit au Maréchal de Turenne, pour lui demander un prompt secours. Comme l'Empereur avoit déja sommé l'Evêque d'abandonner la France, le Maréchal craignit qu'il ne prit enfin ce parti, si on tardoit à le secourir. C'est pourquoi, après avoir tiré du monde de la France par le Brabant, aussi bien que des frontieres de la Hollande, il partit d'Aldenaar au commencement de cette année; & prenant sa route par le Païs de Juliers & de Cleves, il traversa le Rhin près de Wezel. De là il alla passer la Lippe à Dorste; & après avoir pillé Kestern, (*) Kleyndortmond, Bukom, & Grimberge, il mit le Siege devant (6) Unna, le 3 de Fevrier. L'Electeur de Brandebourg s'avança pour secourir la Place: mais le feu s'y étant mis, elle fut obligée de se rendre à discretion dès le second jour. Ce fut en-vain que ce Prince offrit la Bataille au Maréchal; ce dernier n'avoit garde de hazarder un Combat dont le succès étoit incertain: il aimoit mieux forcer son Ennemi à quitter le parti des Hollandois, en lui prenant ses Places, en mettant ses Sujets sous contribution, & en ravageant le plat-païs. Et en effet, les grands progrès de la France & des deux Evêques, la lenteur des Troupes Impériales qui venoient au secours de l'Electeur, la dissension qui se mit entre leurs Généraux, & le retardement des subsides que les Etats lui avoient promis, (7) furent

(*) *Le petit Dortmont.*

(6) Ibid. pag. 210.

(7) Ibid. pag. 218.

1673. rent cause enfin que ce Prince, se voyant serré de près, entra en négociation avec la Cour de France (1) au mois d'Avril de cette année, par l'entremise de Straatman, Envoyé de Nieubourg. Le projet d'accommodement ayant été dressé en France, on s'assembla à Nieuhuise pour en règler les conditions; & enfin, la Paix fut conclue entre le Roi de France & ses Alliés d'un côté, & l'Electeur de Brandebourg de l'autre. Les heureux succès qui forcerent l'Electeur à faire cette Paix, donnerent lieu à la Médaille que voici, qui a été faite par l'Academie des Inscriptions.

(1) Onrocrd Nederl. II.deel pag. 72.




La Tête du Roi, avec ce nouveau Titre:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

De l'autre côté, une Victoire ailée, appuyée sur un Trophée d'armes, & écrivant sur un Bouclier les noms des Villes conquises par les François sur l'Electeur de Brandebourg. Sur le tour:

A RHENO AD ALBIM PULSO BRANDEBURGICO ELECTORE. MDCLXXIII.

L'ELECTEUR DE BRANDEBOURG POUSSÉ DEPUIS LE RHIN JUSQU'A L'ELBE. 1673.

Ces heureux commencemens animerent le Roi de France à pousser avec d'autant plus de vigueur la Guerre contre les Provinces-Unies. Il partit de Paris le 1. de Mai, & prenant sa route par Monchy, Peronne, La Bassée & Lille, il arriva le 15 à Courtray. Après avoir employé quelque jours à visiter les Places des environs, & à rassembler ses Troupes, il passa avec son Armée (2) devant Bruxelles; & le 6 de Juin il envoya devant les Comtes de Lorges & de Montal, investir dans les formes Mastricht, qui étoit déja bloqué depuis quelque tems. Quatre jours après, le Roi se rendit en personne au Siege avec le reste de l'Armée, forte de quarante-mille hommes. Le Colonel (3) Fariaux, qui s'étoit acquis une gloire immortelle en défendant Valenciennes contre les François, commandoit dans la Place. Elle étoit défendue par un grand nombre d'Ouvrages, & par une Garnison de plus de six-mille hommes bien aguerris; & pourvue abondamment de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Dès que la Ville fut investie, la Garnison fit de fréquentes Sorties sur les Assiegeans; qui pour se mettre à couvert de ces insultes, & se garantir des attaques du dehors, firent faire par les Païsans des environs de bonnes Lignes de circonvallation & de contrevallation. Enfin, après avoir employé trois jours à préparer des gabions, des fascines, & tout ce qui est nécessaire pour un Siege; le 17 de Juin, (4) le Duc de la Feuillade & le Marquis de Vaubrun, à la tête de douze-cens chevaux, ouvrirent la Tranchée, chacun de leur côté. On ajouta deux nouvelles Batteries aux trois prémieres, qu'on avoit élevées dès le commencement pour arrêter les Sorties de la Garnison; après quoi l'on commença de tirer vigoureusement sur la Place. A la faveur de ce feu continuel, les Assiegeans pousserent tellement leurs Travaux, que le 24 (5) ils donnerent l'Assaut au Chemin-couvert qui est devant la Porte de Tongres, & à la Demi-Lune qui couvre l'Ouvrage à cornes. Ce fut le Comte

(2) Vervolg van 't verward Europa, p. 267.

(3) Ibid. pag. 274.

(4) De Riencourt, Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 399.

(5) Vervolg van 't verward Europa. pag. 297.

te de Montal qui attaqua la Demi-Lune. Les Italiens qui la défendoient, commandés par Don Manrique d'Orilla, soutinrent l'Assaut avec tant de bravoure, que presque tout le Régiment Dauphin y périt, & que les Assiegeans furent contraints de se retirer avec une perte considerable, sans avoir pu gagner un seul pouce de terre. La perte ne fut pas moins grande à l'Attaque du Chemin-couvert, commandée par le Duc de Monmouth, Fils-naturel du Roi d'Angleterre. Il eut pourtant le bonheur d'en emporter une partie, après un combat très opiniâtré. Dans la suite, les François donnerent encore plusieurs Assauts : mais, quoique le succès n'en fût pas toujours également heureux, ils réussirent cependant à se rendre maitres, peu à peu, de la plupart des Dehors. De sorte qu'enfin la Garnison, ne voyant point d'apparence d'être secourue, capitula (1) le 30 de Juin, & fut conduite à Bois-le-Due, au nombre (2) de 3300 hommes, avec toutes les marques d'honneur. Le Roi dépêcha sur le champ des Exprès à la Reine, pour lui apprendre la nouvelle de cette importante Conquête, sur laquelle on frappa ces trois differentes Médailles.

1673.

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 312.
(2) Ibid. pag. 314.



I. La Tête du Roi, & autour :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : La Victoire, un Foudre à la main, & tenant le pied droit sur l'Urne du Dieu de la Meuse, qui paroît effrayé, & à qui elle arrache une Couronne murale qu'il a sur la tête. Sur le tour :

VIRTUS ET PRAESENTIA REGIS.

LA VALEUR ET LA PRESENCE DU ROI.

Et pour faire voir que c'est à ce Prince qu'on attribuoit la prise d'une Place si bien fortifiée, on a mis dans l'Exergue :

1673.

TRAJECTUM AD MOSAM EXPUGNATUM.
MDCLXXIII.

PRISE DE MASTRICHT.
1673.

II. Le Roi en Buste, couronné de Laurier ; & sur le tour :

LUDOVICUS XIV, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

En 1632, lorsque les Espagnols étoient maitres de Mastricht, le Roi de France avoit (*) beaucoup contribué à faire tomber cette Place entre les mains des Hollandois, tant par les Troupes qu'il leur envoya (1) sous la conduite du Duc de Bouillon, que par l'argent qu'il leur fournit. C'est à quoi fait allusion le Revers, où l'on voit le Roi, sous l'emblème de Neptune, qui abat à coups de Trident (2) les murailles de Troye, qu'il avoit autrefois bâties lui-même. Sur le tour, on trouve cette Légende :

(*) *Voy. II. Part. pag.* 202.
(1) Aitzezaaken van staat en oorl. I. deel, fol. 1189.
(2) Ovid. Metam. Lib. XI. ✝. 202. & seqq. Lib. XII. ✝. 26. Virg. Æneid. Lib. II. ✝. 610. & seqq.

QUAS CONDIDIT, ERUIT ARCES. 1673.

IL RENVERSE LES FORTERESSES QU'IL A BATIES. 1673.





III. Le Buste du Roi, armé ; & autour :

LUDOVICUS XIV, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : La Déesse Pallas, le pied appuyé sur l'Urne de la Meuse ; & tenant d'une main un Foudre, & de l'autre une Lance. Sur le tour :

VIRTUS REGIS INVICTISSIMI. 1673.

LA VALEUR DE NOTRE INVINCIBLE MONARQUE. 1673.

Et dans l'Exergue :

MOSÆ TRAJECTUM XIII DIEBUS EXPUGNATUM.

MASTRICHT PRIS EN 13 JOURS.

Les

1673.

Les armes de la France n'eurent pas le même bonheur sur Mer. Le 25 de Mai, la Flotte Françoise, forte de trente gros Vaisseaux, sept Frégates, dix Brûlots & quelques Galiotes, sous les ordres du Comte d'Estrées, joignit celle d'Angleterre, commandée par le Prince Robert. Ces deux Flottes combinées, qui formoient une Armée navale de plus de cent-quarante voiles, allerent chercher celle des Hollandois qui étoit aux environs de Schonevelt, & qui, quoique sous le vent & bien plus foible, les attendit avec beaucoup de courage. Le 7 de Juin (1), vers les deux heures après-midi, le Combat commença avec furie de part & d'autre, & ne finit que le soir. Le succès n'en fut pas favorable aux Anglois & aux François, qui y perdirent environ (2) quatorze Vaisseaux, y compris les Brûlots. Après qu'on eut employé quelques jours à reparer le dommage, la Flotte des Etats, animée par l'avantage qu'elle venoit de remporter, alla à son tour chercher les Ennemis, qui tâchoient d'éviter le Combat (3) en se retirant sur leurs côtes. Cette manœuvre fut cause que les Hollandois ne purent les atteindre que le 14. Ce jour-là, à quatre heures après-midi, on en vint aux mains. Tromp fut le prémier qui attaqua, suivi de Zweerts & de Ruiter. Le Combat fut très rude, entre leurs Vaisseaux & ceux du Prince Robert: mais celui-ci s'étant retiré en combattant vers les côtes d'Angleterre, & la nuit ayant terminé le Combat, les Hollandois ne virent (4) plus d'Ennemis le lendemain. Les Etats-Généraux ordonnerent un Jour d'actions de graces pour cette Victoire; & afin d'en profiter, ils eurent soin de renforcer leur Flotte. Cependant, ils n'étoient pas moins occupés à chercher les moyens d'éloigner l'Ennemi de leurs frontieres. Ce fut dans ce dessein que le fameux Rabenhaupt résolut de se rendre maitre, à tout prix, du Nieuweschans. Il s'étoit pourvu d'avance de tout ce qui lui étoit nécessaire pour une pareille entreprise; & il avoit même tenu cette Place bloquée, une bonne partie de l'Hiver. Il commença par s'emparer du Boonerschans; après quoi il alla camper devant Nieuweschans sur la Digue (5) de Bonder, de l'autre côté du Dollaart, de maniere qu'il pouvoit attaquer la Place par trois endroits. L'Evêque de Munster, connoissant l'importance de cette Forteresse, envoya pour la secourir six-cens Chevaux-legers & quatre-cens hommes de pied, sous les ordres du Colonel Myndershagen. Mais ces Troupes furent entierement défaites par la bonne conduite de Rabenhaupt; & cette tentative ne servit qu'à faire pousser les Travaux avec plus de vigueur. Cependant, l'Evêque ne se rebuta point: il envoya Saint Paul, avec un Corps de Troupes beaucoup plus considerable que le prémier, pour attaquer le Régiment d'Aquila, du côté du Marais. Mais Rabenhaupt (6) ayant été averti de ce dessein, détacha le Major Dham avec neuf Compagnies, pour soutenir ce Régiment. Ces Troupes reçurent si bien les Ennemis, qu'ils furent contraints de se retirer avec perte de trois-cens hommes, & sans avoir rien avancé. Pendant ce tems-là, la Tranchée ayant été poussée jusqu'à un coup de fuzil de la Place, on la fit sommer le 8 de Juillet: mais les Assiegés ayant répondu qu'ils étoient résolus de se défendre en gens d'honneur, la nuit du 21 aux 22 les Assiegeans donnerent un si furieux Assaut à la Demi-Lune, que non-seulement ils l'emporterent, mais qu'ils entrerent même dans la Place, pêle-mêle avec les fuiards. C'est ainsi qu'ils se rendirent maitres de cette Forteresse, dont (7) la Garnison fut forcée de se rendre à discretion. Cette Conquête, qui fit beaucoup de bruit dans ces quartiers-là, encouragea extrêmement les Etats, & donna lieu à la Médaille suivante, qui fut faite à la louange du victorieux Rabenhaupt.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter. fol. 798.

(2) Ibid. fol. 803.

(3) Ibid. fol. 815.

(4) Ibid. fol. 816.

(5) Vervolg van 't verward Europa. pag. 383.

(6) Ibid. pag. 384.

(7) Ibid. pag. 385.





On y voit d'un côté, ce Général en Buste; & de l'autre, la Forteresse nouvellement conquise: avec l'Inscription suivante, continuée sur le Revers:

DOOR GODT, EN 'T BELEIT VAN SYN EXCELLENTIE RABENHAUPT, DE NIEUWESCHANS MET STORMERHANDT INGENOMEN, DEN 12 JULY 1673.

PAR LE SECOURS DE DIEU, ET PAR LA CONDUITE DE SON EXCELLENCE Mr. DE RABENHAUPT, LE NIEUWE SCHANS A ETE PRIS D'ASSAUT LE 12 DE JUILLET 1673.

Le Comte Jean de Nassau ne fut pas si heureux, (1) à l'attaque de Zwartesluis. Mais la bonne conduite de Ruiter consola bientôt les Etats de cet échec. Après que leur Flotte eut remporté l'avantage dont nous avons parlé, les Ennemis publierent qu'elle avoit été chassée dans ses Ports. Ce fut pour détruire ce faux bruit, que Ruiter fit voile (2) vers les côtes d'Angleterre, où il ne trouva point d'occasion de signaler son courage. Ayant donc tourné du côté des côtes de Flandre, il apprit le 28 de Juillet par les Vaisseaux de garde, que les Flottes de France & d'Angleterre étoient sorties de leurs Ports; & comme le vent lui étoit favorable, il fit force de voiles pour aller à leur rencontre. Les Ennemis, tantôt en s'approchant, tantôt en s'éloignant, ne cherchoient qu'à attirer les Hollandois loin de la côte, afin de pouvoir mettre à terre, pendant cet éloignement, les Troupes (3) qu'ils avoient embarquées dans cette vue. Ruiter, jugeant de leur intention par leur manœuvre extraordinaire, prévint leur dessein en ramenant sa Flotte sur la côte jusqu'à la hauteur de Scheveningen. Mais comme on vouloit assurer le retour des Vaisseaux des Indes Orientales (4) qu'on attendoit, il fut résolu de ne pas laisser plus longtems la Flotte dans ce parage, & d'aller attaquer l'Ennemi. Ruiter ayant donc pris le large, découvrit le (5) 21 d'Août l'Armée navale des Ennemis, dont il ne put approcher à la portée du canon que le lendemain. Ce jour-là, tandis que toute la Hollande (6) étoit en prieres pour implorer le secours du Ciel, la Bataille se donna. Elle commença sur les huit heures & demie, entre le Lieutenant-Amiral Bankert & les Vaisseaux François. Quelques-uns de ces derniers combattirent vaillamment, mais les autres firent très peu de résistance; & enfin, tous ensemble firent route du côté de l'Est, où ils mirent en panne. Comme on s'apperçut qu'ils ne retournoient point au Combat, les Vice-Amiraux Evertzen & Enno Doedes Star (7) se mirent à leur poursuite, sans pouvoir les atteindre, parce qu'à mesure qu'ils avançoient, les autres reculoient. Pendant ce tems-là, l'Escadre de Ruiter combattoit contre celle du Prince Robert avec tant de furie, qu'elles se mêlerent à diverses reprises, & percerent plusieurs fois l'une au travers de l'autre; comme si les deux Partis eussent eu un pressentiment secret, que ce devoit être le dernier Combat où l'on feroit voir (8) jusqu'où peuvent aller la bravoure & la conduite. Les Anglois perdirent plusieurs Brûlots, qui se consumerent inutilement: & Ruiter ayant été joint par la Division de Bankert, qui ne pouvoit plus rien faire contre les François parce qu'ils se tenoient hors de portée, l'Amiral Hollandois eut le bonheur de mettre en fuite le Prince Robert. Cet avantage lui donna le tems d'accourir au secours de Tromp, qui s'étoit déja battu plusieurs heures de suite (6) avec une intrépidité incroyable, & sans remuer les voiles, contre le Chevalier Spragh, (9) Amiral de l'Escadre bleue. Après trois heures de Combat dans lesquelles Tromp n'eut presque point de blessés, Spragh, dont le Vaisseau étoit criblé de coups, prit la fuite (10) environ à midi, quoiqu'il fût soutenu par quinze ou seize Navires Anglois, qui forcerent enfin Tromp à changer de Vaisseau. Spragh, qui fut obligé d'en faire autant, se noya en passant d'un bord à l'autre, sa Chaloupe ayant été coulée à fond d'un coup de canon. Ce fut dans ce tems-là, précisément, que Ruiter & le Prince Robert arriverent au secours des Escadres de Tromp & de Spragh. Dès qu'ils se furent approchés, ils recommencerent un affreux Combat. Mais vers les six heures & demie, les Anglois ayant perdu deux Brûlots & un Vaisseau de guerre qui furent consumés par les flâmes, & un autre de leurs Vaisseaux ayant coulé à fond; le Prince Robert, (11) qui vit que les François ne se mettoient point en devoir de le secourir, prit le parti de se retirer sur les côtes d'Angleterre, où il fut poursuivi par les Hollandois jusqu'après le Soleil couché. Cette Victoire coûta la vie à plu-

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 388.

(2) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 831.

(3) Ibid. fol. 837.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 11 Aug. 1673. fol. 69.

(5) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 856.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 8 Aug. 1673. fol. 65. & 12 Aug. fol. 74.

(7) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 857.

(8) Ibid. fol. 858.

(9) Ibid. fol. 859.

(10) Ibid. fol. 860.

(11) Ibid. fol. 862.

plusieurs personnes de marque parmi les Hollandois, entre autres, aux Capitaines David Zweerts, & Jean van Gelder Fils de Paul. C'est pour leur assurer la louange qu'ils ont méritée en mourant au lit d'honneur pour la défense de leur Patrie, qu'on a fait les deux Médailles que voici. 1673.



I. Zweerts, armé de pied en cap, & étendu sur un Tombeau. Au-dessus, on voit l'Ecu de ses Armes, adossé contre un Trophée d'Armes navales; & sur le devant du Tombeau, cette Inscription:

JONKER DAVIT ZWEERTS, CAPITEYN, VIER ZEESLAGEN MANNELYCK BYGEWEEST, IN DEN LAETSTEN SONDER WYKEN GEVELT, DEN 21. AUGUSTI 1673.

MESSIRE DAVID ZWEERTS, CAPITAINE, APRES AVOIR COMBATTU VAILLAMMENT SUR MER DANS QUATRE BATAILLES, A ETE' TUE' LES ARMES A' LA MAIN DANS LA DERNIERE, LE 21 D'AOUT 1673.

Et sur le tour de la Médaille:

1673.

DOE NAM MY DAER ICK VOCHT EEN YZER UYTER TYT.
WIE SOUD' EEN STERFLYCK LYF VOOR SOO VEEL EERS NIET WAGEN?

UN FER MEURTRIER ME FIT PERDRE LA VIE AU MILIEU DU COMBAT. QUI EST-CE QUI N'EXPOSEROIT UN CORPS MORTEL, POUR ACQUERIR TANT DE GLOIRE?

Le Revers repréſente le dernier Combat dont je viens de parler ; & ſur le tour, on trouve la ſuite de l'Inſcription de la Face :

DUS MOET MEN JUYCHEN, EN GEEN OORLOGSHELT BEKLAGEN,
DIE 'T LIEVE VADERLAND VOOR DWINGLANDY BEVRYT.

FAITES DONC ENTENDRE DES CHANTS DE TRIOMPHE, ET NE PLAIGNEZ POINT LE SORT D'UN HEROS QUI A SU DEFENDRE LA LIBERTE' DE SA PATRIE.

Et dans l'Exergue, PUGNANDO : *EN COMBATTANT.*

II. Les Armes de Jean van Gelder, Beau-fils de Ruiter ; & au-deſſous, la Légende ſuivante :

GEDAGTENIS VAN JONKHEER JAN PAULZOON VAN GELDER, CAPITEYN, OP 'T BED VAN EER GESTORVEN, DEN 21 AUGUSTI, ANNO 1673 : OUT 26 JAREN.

EN MEMOIRE DE MESSIRE JEAN VAN GELDER FILS DE PAUL, CAPITAINE, MORT AU LIT D'HONNEUR, LE 21 D'AOUT 1673 : AGE' DE 26 ANS.

Le tour de la Médaille contient ces quatre Vers Hollandois, dont les deux derniers ſont ſur le Revers :

VAN GELDER, 'S ZEEVOOGDS SOON, EN HULP, EN EER, BLEEF DOODT,
DOEN VIERMAAL 'T FRANS EN 'T BRITS GEWELD VOOR HOLLAND VLOOT.
DE VADER WON DE SLAG, DE ZOON VERLOOR ZYN BLOED:
DE WINST IS DIER GEKOGT, 'T VERLIES IS WEL GEBOET.

VAN

VAN GELDER, LE FILS, LE SOUTIEN, L'HONNEUR DE NOTRE AMIRAL, PERIT DANS LE COMBAT OÙ LES HOLLANDOIS FORCERENT QUATRE FOIS LES FRANÇOIS ET LES ANGLOIS A PRENDRE LA FUITE. LE PERE GAGNA LA BATAILLE, ET LE FILS Y PERDIT LA VIE. SI L'AVANTAGE EST CHEREMENT ACHETE', LA PERTE EST BIEN RECOMPENSEE.

Le Revers représente le même Combat, & a la même Légende dans l'Exergue.

Les Etats-Généraux firent publier un Jour d'actions de graces solemnelles (1), pour remercier le Ciel de cette Victoire signalée. Ils témoignerent aussi leur reconnoissance aux Commandans de la Flotte, & leur firent (2) de riches présens. Tant que les Ennemis avoient paru sur les côtes, on avoit craint qu'ils n'y fissent enfin une descente. Mais la Victoire que les Hollandois venoient de remporter ayant dissipé cette inquiétude, le Prince d'Orange, qui jusqu'alors avoit principalement (3) songé à la sureté du Païs du côté de la Mer, résolut de faire quelque entreprise importante par terre. Il profita pour cela de l'absence des Troupes Françoises, qui pour la plupart avoient marché vers le Haut-Rhin, afin d'observer les mouvemens des Allemands qui avoient pris les armes. Pour donner le change aux François, il fit faire de fausses Attaques à Bommel, par des Bâtimens qu'on avoit armés à Gorcum (*) & à Louvestein; & par ce stratagème il attira de ce côté-là le Duc de Luxembourg, qui accourut au secours de la Place avec un Corps de plus de cinq-mille hommes. Alors le Prince, profitant de l'éloignement de ces Troupes, alla mettre le Siege devant Naarden, avec une Armée de vingt-cinq-mille hommes; & avant que l'Ennemi pût s'y opposer, (4) il eut le tems de s'y retrancher de maniere à n'avoir rien à craindre. La Place fut investie le 6 de Septembre. Comme on ne s'attendoit point qu'elle dût être attaquée, il ne s'y trouva que dix-neuf petites pieces de canon: de sorte que Mr. Du Pas, qui en étoit Gouverneur, n'étoit gueres en état de s'opposer aux Approches des Assiegeans, quoiqu'il eût une Garnison de près de trois-mille hommes. Dès le second jour, la Circonvallation fut perfectionnée, la Tranchée ouverte, & les Batteries dressées; & les Assiegeans ayant reçu du canon d'Amsterdam, commencerent le même jour à tirer vigoureusement sur la Place. On poussa si fort les Travaux, à la faveur du feu continuel des Batteries, que les Assiegés, se sentant serrés de près, firent plusieurs signaux du haut de la Tour, pour donner avis à ceux d'Utrecht du danger où ils se trouvoient. Ces signaux ayant été apperçus, le Duc de Luxembourg rassembla au plus vite environ (5) dix-mille hommes près de Zeist, afin de tenter le secours de la Place. Cependant, D. Francisco d'Agurto, qui commandoit les Troupes Espagnoles auxiliaires, ayant proposé de donner l'Assaut au Chemin-couvert, le Marquis de Wargnies & le Rhingrave l'attaquerent le 11 de Septembre sur le soir, couperent les palissades, & malgré le grand feu que les Assiegés faisoient de leur mousqueterie, apres trois heures de combat ils se rendirent maitres non-seulement du Chemin-couvert, mais encore d'un (6) Ravelin. La perte des Assiegés fut si grande dans cette rencontre, qu'ils demanderent le lendemain une suspension d'armes, pour pouvoir enterrer leurs morts. Mais on ne jugea pas à propos de la leur accorder; & sans perdre de tems, on commença de battre en breche, & de préparer les fascines & tout ce qui étoit nécessaire pour combler le fossé. Les Assiegés, se voyant attaqués si vigoureusement, envoyerent le même jour deux Otages pour entrer en composition. La Capitulation fut signée; & le 13 du mois (7) la Garnison fut conduite à Arnhem, avec deux pieces de canon & toutes les marques d'honneur. Cette Conquête fut célébrée par un Jour d'actions de graces, & par les deux Médailles que voici, qui furent faites en l'honneur du Prince d'Orange.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 25 Aug. 1673. fol. 91.
(2) Ibid. 28 Sept. 1673. fol. 45. & 30 Sept. fol. 53.
(3) Brandt Leev. van de Ruiter, fol. 845.
(*) Gornichem.
(4) Vervolg van 't verward Europa, pag. 404.
(5) Ibid. pag. 485.
(6) Ibid. pag. 487.
(7) Resol. der Staat van Holl. 14 Sept. 1673. fol. 14.

1673.



I. Le Prince, en Buste armé; & sur le tour, cette Légende en Hollandois :

SYN CONINCKLYKE HOOGHEYDT WILLEM HENRICK, PRINS VAN ORANIE EN NASSOU, STADTHOUDER, CAPYTAIN, ADMIRAEL GENERAEL DER VRYE NEDERLANDEN.

SON ALTESSE ROYALE GUILLAUME-HENRI, PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, STADHOUDER, CAPITAINE, AMIRAL-GENERAL DE LA REPUBLIQUE DES PAYS-BAS.

Revers : La Ville de Naarden, attaquée par deux Tranchées ; & sur le tour :

DE BELEGERINGE DER STADT NAERDEN, SYNDE DE EERSTE OVERWINNINGE DI SYN CONINCKLYKE HOOGHEYT HEEFT GEDAEN; DEN 12 SEPTEMBER 1673.

SIEGE DE LA VILLE DE NAARDEN, LA PREMIERE CONQUETE DE SON ALTESSE ROYALE; LE 12 DE SEPTEMBRE 1673.

II. C'est la même Tête, avec cette Légende :

GUILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ; HOLLANDIÆ ET WESTFRISIÆ GUBERNATOR.

GUIL-

1367.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, GOUVERNEUR DE LA HOLLANDE ET DE LA WEST-FRISE.

Revers : Le Siege de Naarden, avec cette Inscription sur une Banderolle :

DE BELEGERING EN 'T INNEMEN VAN NAERDEN.
12 SEPTEMBER 1673.

SIEGE ET PRISE DE NAARDEN.
LE 12 SEPTEMBRE 1673.

III. La troisieme a la même Face que les précédentes. Le Revers représente le Prince, à cheval, & armé de pied en cap ; avec cette Legende :

REGIT ET TEGIT.

IL GOUVERNE ET IL DEFEND.

La défense dont il est parlé dans la derniere de ces Pieces, ne regardoit pas tant la prise de Naarden, que les Traités avantageux par lesquels les Etats avoient su engager leurs Voisins les plus puissans à leur donner du secours contre la France ; dans la vue de défendre non-seulement ce qui leur restoit, mais de reconquérir encore ce qu'on leur avoit enlevé. Simon de Beaumont, qu'ils avoient envoyé au Roi de Danemarc dans ce dessein, eut le bonheur de conclure le 20 de Mai une Alliance défensive avec ce Prince, par laquelle il s'engageoit de secourir les Provinces-Unies contre tous leurs Ennemis, & de leur fournir pour cet effet quatre-mille chevaux, six-mille hommes d'Infanterie, & quarante Vaisseaux de guerre ; à condition que les Etats lui payeroient 720000 Risdales pour la levée de ces Troupes (1), & 80490 Risdales par mois pour leur entretien. Heemskerk ayant été envoyé à Vienne (2) dans la même vue, l'Ambassadeur de l'Empereur conclut à La Haye, le 30 d'Août, un Traité par lequel S. M. I. promettoit d'envoyer au secours des Etats, contre la France, dix-mille chevaux & vingt-mille hommes de pied ; moyennant quoi les Etats devoient lui fournir 45000 Risdales par mois. Ils signerent le même jour leur Traité avec l'Espagne : cette Couronne s'engageoit de déclarer la Guerre à la France (3) & à ses Alliés ; à condition que les Provinces-Unies ne feroient point de Paix avec la France, que le Roi d'Espagne n'eût été remis en possession de toutes les Villes, Païs & Places, qui lui avoient été enlevées par cette Couronne (4) depuis la Paix des Pyrenées. En conséquence de ce Traité, le Comte de Monterey Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, qui s'étoit préparé de longue main à la Guerre, la fit publier à son de trompe à Bruxelles, le 16 d'Octobre ; & le lendemain, il alla avec ses Troupes joindre l'Armée des Etats, qui campoit près de Herentals sous les ordres du Prince d'Orange. L'Armée se trouvant forte alors de vingt-cinq-mille hommes, alla passer la Meuse près de Venlo, & traversant le Païs de Juliers & l'Archevêché de Cologne, se rendit sur le Rhin ; où elle joignit, (5) le 4 de Novembre, les Troupes Impériales commandées par le Comte de Montecuculi. Ces Troupes réunies allerent investir Bonn, (6) Place appartenante à l'Electeur de Cologne. Après quelques jours de Siege, la Capitulation (7) fut signée le 12. Ce changement subit dans les affaires causa une surprise générale. On étoit surtout très étonné que le Roi d'Espagne, en donnant du secours aux Provinces-Unies, eût fait connoitre dans un âge si peu avancé, la vigueur avec laquelle il exerceroit un jour le Pouvoir suprème. C'est ce qu'exprime le Jetton suivant.

(1) Vervolg van 't verward Europa, Cop. Memoriaal, p. 33. & 34.
(2) Ibid. pag. 457.
(3) Ibid. Cop Memor. pag. 50.
(4) XVI. Art. du Traité d'Alliance.
(5) Vervolg van 't verward Europa, pag. 608.
(6) Ibid. pag. 611.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 23 Nov. 1673. fol. 21.

1673.



Ce jeune Prince y est représenté en Buste, & armé, pour marquer qu'il venoit de déclarer la Guerre à la France :

CAROLus II, Dei Gratia, HISPaniarum ET INDIARum REX. 1673.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES. 1673.

De l'autre côté on voit une griffe de Lion, qui tient un Sceptre passé au travers d'une Couronne ; avec cette Légende :

EX UNGUE LEONEM. 1673.

JUGEZ DU LION PAR LA GRIFFE. 1673.

La prise de Bonn assuroit aux Alliés le passage du Rhin, & la communication avec l'Empire. Cet avantage, & les Alliances que les Etats venoient de conclure avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, auxquels le Duc de Lorraine s'étoit encore joint depuis, firent comprendre à la France qu'il se formoit contre elle un furieux orage ; & qu'elle ne pourroit défendre ses frontieres contre tant d'Ennemis à la fois, qu'en mettant de puissantes Armées en campagne. Le meilleur moyen pour assembler au-plutôt les Troupes nécessaires, étoit de retirer les Garnisons des Villes conquises dans les Provinces-Unies : ce fut à quoi l'on se détermina. Le 2 de Novembre, le Duc de Luxembourg ordonna (1) au Gouverneur de Woerden d'arrêter les travaux qu'on faisoit aux fortifications, d'envoyer dans la Province d'Utrecht tout ce qui vaudroit la peine d'être emporté, & d'abandonner la Place. L'ordre fut exécuté le 7, & la Garnison sortit, après que la Ville se fut rachetée du feu & du pillage pour seize-mille florins, dont neuf-mille (2) furent payés comptant ; & douze des principaux Bourgeois furent donnés en otage pour le reste de la somme. Dans le même tems, à peu près, Vianen se racheta du logement & du passage des Troupes Françoises, (3) pour neuf ou dix-mille florins. Avant cela, Harderwyk avoit déja été abandonné : mais comme la Ville ne se trouva pas en état de fournir les dix-mille florins à quoi elle avoit été taxée, à cause que les plus riches habitans s'étoient sauvés ailleurs ; les François la démantelerent avant que de la quitter. Crevecœur, qui n'étoit qu'un simple Fort, & qui par conséquent ne pouvoit être rançonné, fut rasé & (4) abandonné ; de même que Bommel, dont le rachat fut taxé à trente-six-mille florins, quoiqu'il en eût couté au Roi plus de soixante-mille pour le faire fortifier. Cette Place n'eut pas plutôt été abandonnée, que les Etats y envoyerent des Troupes, qui en prirent possession (5) le 14 de Novembre. Enfin, la Garnison d'Utrecht se mit aussi en mouvement. Mais cette Ville n'en fut pas quitte à si bon marché. Les Habitans, après avoir essuyé de grandes menaces, furent enfin contraints de donner cinq-cens-mille florins pour se racheter du pillage. La moitié de cette somme fut payée comptant ; & dix-huit des plus considérables Habitans furent donnés en otage pour l'autre moitié, & conduits en lieu de sureté sous une Escorte de trois-cens Chevaux. Après avoir employé plusieurs jours à charger & à faire partir les bagages, on ordonna enfin le 23 aux Bourgeois de tenir leurs maisons fermées. Le même jour, la Garnison s'étant mise sous les armes, sortit par la (*) Porte blanche, & le Gouverneur François (6) remit les clefs de la Ville aux Magistrats. Les deux Médailles que voici furent frappées en mémoire de la délivrance de cette Ville.

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 638.

(2) Ibid. pag. 639.

(3) Ibid. pag. 640.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 23 Nov. 1673. fol. 20.

(5) Vervolg. van 't verward Europa, pag. 643.

(*) *De Wittevrouwepoort.*

(6) Ibid. pag. 643.

I. Un

1673.





DEI. O. M. MUNERE. VIRTVTE. AC. CONSILIO. PRINCIPIS. ARAVSIACI. TRAIECTVS. AD. RHENVM. POST. XVII. MENSIVM. CAPTIVITATEM. RENATA. XIII. NOV. CIƆ.IƆCLXXIII.

I. Un Habitant des Païs-Bas montrant du doigt un Fromage de Hollande, qui désigne la prise de Naarden ; & levant les yeux vers le Soleil de la France, auquel il adresse ces mots de Josué : (1)

(1) Josué, chap. X. ỳ. 12.

STA SOL.

ARRETE-TOI, SOLEIL.

Sur le Fromage même, on a mis :

FROMAGE D'HOLLANDE.

Et dans l'Exergue, la date de la prise de Naarden par le Prince d'Orange :

XII SEPTEMBRE 1673.

De l'autre côté, un Cavalier François armé de toutes pieces, l'épée à la main, & prenant la fuite :

IL NE SÇAIT OÙ ALLER. XIII NOVEMBRE 1673.

Ce fut en effet le 13 Novembre, Vieux Stile, que les François quitterent Utrecht.

II. Un Phénix, symbole du renouvellement de toutes choses, au-dessus d'un Globe terrestre, ayant de chaque côté une Corne d'abondance. Et sur le tour :

INSTAURATIO SECULI FELICIS.

NOS JOURS HEUREUX RENAISSENT.

Le Revers ne contient que cette Inscription :

DEI OPTIMI MAXIMI MUNERE,
VIRTUTE AC CONSILIO PRINCIPIS ARAUSIACI,
TRAJECTUS AD RHENUM,
POST XVII MENSIUM CAPTIVITATEM,
RENATA XIII NOVEMBRIS CIƆ IƆCLXXIII.

1673. *UTRECHT, APRÈS AVOIR ÉTÉ 17 MOIS AU POUVOIR DE L'ENNEMI, VOIT RENAITRE SA LIBERTÉ LE 13 DE NOVEMBRE 1673, PAR LA FAVEUR DU CIEL, ET PAR LA VALEUR ET LA CONDUITE DU PRINCE D'ORANGE.*

Dès que les Bourguemestres, qui avoient accompagné le Gouverneur François dans sa sortie, furent rentrés dans la Ville, on ferma toutes les Portes, on ouvrit les maisons & les boutiques, & on arbora le Pavillon d'Orange sur le Clocher. Les Bourgeois, voulant marquer leur inclination pour le Prince, mirent des cocardes couleur d'orange à leurs chapeaux; ils s'assemblerent presque tous dans la rue, pour se féliciter mutuellement de leur délivrance: après quoi ils allerent à l'Hôtel de Ville, où on leur rendit les armes (1) que les Ennemis leur avoient ôtées. Quatre jours avant la sortie des François, les Magistrats, après s'être mutuellement déchargés du Serment qu'ils avoient autrefois prêté contre le Stadhouderat suivant la teneur de l'Edit perpétuel, avoient envoyé Mrs. van Dykvelt, Zandenburg & vander Voort au Prince d'Orange, pour lui offrir la Charge de Stadhouder (2) de la Province d'Utrecht, & pour implorer son secours. Ces Députés s'étant acquittés de leur Commission, le Prince détacha Fariaux avec trois Régimens, qui entrerent à cinq heures du soir dans la Ville, aux acclamations du peuple, le jour même que les François en étoient sortis. On crut alors n'avoir à craindre ni les insultes de l'Ennemi, ni les discordes des Habitans. Mais un certain Prédicateur, nommé (3) Thadée Landman, d'un esprit inquiet & brouillon, qui étoit entré dans la Ville avec les Troupes du Prince, s'étant joint avec deux autres Ministres, eut la hardiesse de présenter au Comte de Horne une Requête, au nom des Habitans, par laquelle on demandoit que les Finances fussent mieux administrées, qu'on élût un Stadhouder, & qu'on délivrât l'Eglise de l'oppression sous laquelle elle gémissoit. Non content de cette démarche, prêchant un jour sur le I. Livre des Rois, Chap. XII. ♮. 13, il en prit occasion de déclamer (4) avec son aigreur ordinaire, contre les précédens Magistrats de la Ville & les Etats de la Province, & d'élever jusqu'au Ciel la conduite du Prince. Mais les éloges qu'il lui prodigua, n'empêcherent point Guillaume de lui faire de fortes reprimandes, de l'audace avec laquelle il débitoit tout ce qui lui venoit dans l'esprit. Il y avoit déja du tems que Landman s'étoit attiré la haine des Etats, par une conduite tout semblable: car, non content de déclamer contre les Catholiques-Romains & les Cocceiens, il avoit dès-lors l'habitude de parler toujours d'affaires Etat dans ses Sermons; & comme il étoit grand partisan du Stadhouderat, il remplissoit l'esprit de ses Auditeurs des insinuations les plus odieuses contre le Gouvernement des Etats, qu'il représentoit comme très préjudiciable à la République. Sa licence alloit si loin, qu'en 1665 les Etats de Hollande (5) ayant défendu à tous les Prédicateurs de parler d'affaires d'Etat dans leurs Sermons, sous peine (6) d'être déposés; il ne laissa pas de prêcher avec son emportement ordinaire. Ce fut un jour de Jeûne de la même année, qu'étant monté en Chaire à La Haye, il se déchaina avec tant de fureur (7) contre le secours qu'on attendoit de la France, soutenant qu'on ne pouvoit se promettre rien de bon de la part des Catholiques, que les Etats furent obligés de lui interdire la Chaire, & de lui retenir ses appointemens (8) jusqu'à ce qu'il leur eût donné satisfaction. Il fut cependant rétabli dans la suite: mais il n'oublia jamais cet affront; & il témoigna tant d'animosité contre les De Witt & tous ceux de leur Parti, qu'on peut dire qu'il a mérité le rôle qu'Oudaan (*) lui fait jouer dans sa Tragédie intitulée, *Le Massacre des deux Freres* (†). Malgré cela, son zèle pour la Religion lui avoit acquis des partisans, comme il paroit par cette Médaille, qui a été faite à l'occasion de sa mort.

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 648.

(2) Ibid. pag. 649.

(3) Basnage Annal. des Prov. Un. Tom. II. pag 476.

(4) Ibid. pag. 477.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 7 Nov. 1665.

(6) Ibid. 5 Dec. 1665.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 502.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 7 Nov. 1665.

(*) *Jochem Oudaan, De Haagsche Broedermoord.*

(†) Act. I. Scene 1.

[En



[En 1650, il fut fait Ministre de l'Eglise de Zevenbergen; six ans après, de celle de Delft; & enfin, en 1663 il fut appellé à La Haye.] Il est représenté ici en manteau & en rabat, avec cette Légende sur le tour:

THADÆUS DE LANDMAN, SACRO SANCTÆ THEOLOGIÆ DOCTOR, ECCLESIÆ HAGANÆ PASTOR. ÆTATIS 52. OBIIT 1681.

THADEE DE LANDMAN, DOCTEUR EN THEOLOGIE, PASTEUR DE L'EGLISE DE LA HAYE, MORT EN 1681, AGE' DE 52 ANS.

Le Revers ne contient que ces huit Vers Hollandois:

IN 'T BEELTNIS DAT HIER STAAT,
BLINKT LANDMANS FIER GELAAT,
ONS CIERLYK ONDER D' OGEN:
DIEN BOUHEER VAN GODS KERK,
ZO IVRIG IN ZYN WERK,
ZO SCHIELYK ONS ONTOGEN.
DUS ERFT DE DEUGT HAAR LOON:
ZYN ZIEL JUIGT VOOR GODS TROON.

UNE MAIN HABILE OFFRE ICI A' NOS YEUX
LA NOBLE FIERTE' QU'ON VIT BRILLER DANS LES TRAITS DE LANDMAN;
CET HOMME SI ZELE' POUR L'EDIFICATION DE L'EGLISE,
ET QU'UNE MORT PREMATURE'E NOUS A ENLEVE'.
SON AME TRIOMPHE DEVANT LE TRONE DE DIEU:
C'EST AINSI QUE LA VERTU EST RECOMPENSE'E.

Outre les Députés qui étoient allés trouver le Prince de la part de la Ville d'Utrecht, les Etats de la Province avoient aussi envoyé quelques-uns de leurs Membres à La Haye (1) pour y reprendre séance, comme à l'ordinaire, dans l'Assemblée des Etats-Généraux. Mais ceux-ci firent difficulté de les admettre en cette qualité, avant que d'avoir pris l'avis des differentes Provinces. Celles de Gronin-

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 649.

1673. ningue & de Frise prétendirent même que les Provinces abandonnées ne devoient plus être admises dans l'Union, & qu'on ne devoit les regarder que sur le pied des autres Pais conquis. Comme cette affaire étoit d'une très longue discussion, & qu'il faloit en attendant pourvoir au Gouvernement de la Province; les Etats-Généraux envoyerent le 25 Novembre des Députés pour prendre possession de la Province d'Utrecht, en leur nom. On chargea de cette commission le Conseiller-Pensionaire Fagel, & Mrs. J. Geelvink pour la Province de Hollande, Guillaume van Krommom pour la Zélande, B. Gemmenich pour la Frise, & Scato Gockinga pour Groningue. Ces Commissaires, agissant au nom des Etats-Généraux, suspendirent de leurs Emplois (1) ceux qui avoient part au Gouvernement, aussi-bien que les Conseillers de la Cour; leur défendirent d'en exercer à l'avenir les fonctions; & firent même affermer les revenus de la Province. Cependant, pour ne point laisser la Ville sans gouvernement, Mrs. Ruysch Grand-Bailly, Quint Secretaire de la Ville, Lichtenberg Secretaire de la Justice, Van Beuzichem Secretaire des Etats, & de Leeuw Receveur, furent mis provisionellement en possession de leurs Charges, afin de recevoir les revenus de la Province; mais avec ordre de n'en disposer que lorsque les Etats-Généraux le leur ordonneroient. Le 29 du même mois, le Comte de Horne, qui avoit le Commandement en chef pour les affaires de la Guerre, établit huit Capitaines de la Bourgeoisie, pour avoir soin de ce qui regardoit la Ville en particulier, conformément (2) à la Requête qui lui avoit été présentée par Landman. L'administration de ces Capitaines devoit durer jusqu'à la décision de l'affaire importante qui étoit sur le tapis. Pendant cette incertitude, la plupart de ceux qui avoient eu des Emplois, craignant qu'on ne les en eût privés pour toujours, s'attachoient à faire leur cour au Prince. Ce fut sans doute dans ce dessein, que le Directeur des Monnoyes de la Province fit frapper la Piece que l'on va voir. Le Prince y est représenté couronné: chose inouie jusqu'alors, & qui n'avoit été pratiquée qu'à l'égard de son Bisayeul, à qui pendant la Guerre on avoit offert la Souveraineté, & à qui dans la suite on avoit dessein de l'offrir pour toujours.

(1) Ont-roerd Nederl. II.deel pag. 757.

(2) Ibid. pag. 756.





Le Prince en Buste, couronné, & armé de toutes pieces, tenant de la main droite une épée nue, & de l'autre l'Ecu des Armes de la Province d'Utrecht; avec ces mots:

MOneta ARGentea PRO CONFoederato BELgio TRAJecti.

MONNOYE D'ARGENT POUR LES PROVINCES-UNIES, FRAPPE'E A' UTRECHT.

Les Armes des Provinces-Unies, entourées de cette Sentence de Micipsa (3) Roi de Numidie:

(3) Sallust. in Bello Jugurth. cap. 10.

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT. 1673.

L'AGRANDISSEMENT DES FOIBLES ETATS EST LE FRUIT DE LA CONCORDE.

Com-

1673.

Comme on ne pouvoit convenir, à La Haye, de l'admiſſion de la Province d'Utrecht dans le Corps des Etats-Généraux, Mr. van Beuningen (1), & quelques autres Commiſſaires de LL. HH. PP. pour les Affaires étrangeres, furent députés pour aller conferer avec le Prince ſur cette difficulté, & prendre ſon avis. Peu de jours après, le Penſionaire Fagel fit rapport aux Etats, que le Prince trouvoit qu'il y auroit trop de dureté à traiter les Provinces abandonnées, ſur le pied de Païs de conquête; & qu'il croyoit qu'en vertu de l'Union d'Utrecht, (2) les Provinces d'Utrecht, de Gueldre & d'Overiſſel devoient être admiſes à reprendre ſéance dans l'Aſſemblée générale, dès qu'elles ſeroient en état de rétablir leur Gouvernement. Cependant, (3) Geelvink & les autres Députés ayant écrit aux Etats, que les longueurs qu'on apportoit à la déciſion de cette importante affaire, réduiſoient la Province d'Utrecht dans un état déplorable, & que la confuſion y augmentoit chaque jour par rapport au Gouvernement; les Etats-Généraux ſommerent ceux de Groningue & de Friſe, à deux (4) différentes repriſes, de communiquer leurs réſolutions à l'Aſſemblée. Ils les communiquerent en effet: mais elles ſe trouverent ſi differentes entre elles, qu'on prit le parti de nommer Mrs. Pompe, Fagel, Renswoude, Krommom, Huybert, Gemmenich, Bootsma, Gokkinga, & Eek, pour les examiner & pour dreſſer, de concert avec le Prince & ſous ſa direction, (5) le projet d'une Réſolution unanime. Cela fut exécuté; & le (6) conſentement des différentes Provinces arriva enfin, après bien des oppoſitions: mais ce ne fut qu'au mois de Fevrier de l'année ſuivante. En conſéquence de cette Réſolution, le 20 d'Avril (7) de la même année, le Prince d'Orange fut autoriſé à régler au nom des Etats-Généraux, le Gouvernement de la Ville & de la Province d'Utrecht, ſelon le Plan qui en avoit été fait, & à diſtribuer les Emplois à des perſonnes capables; mais pour cette fois ſeulement. Trois jours après, le Prince partit pour Utrecht, ſuivi de pluſieurs Seigneurs, & le 26, il établit la nouvelle forme de Gouvernement (8), tant dans la Ville que dans la Province. Parmi les differens changemens qu'il y introduiſit, il déclara entre autres, qu'*en conſideration de la grande capacité, de la longue expérience, de la bonne conduite, du zèle & de la fidelité pour l'Etat, & en particulier pour la Province d'Utrecht, dont Mr. de Renswoude avoit donné des marques dans toutes les occaſions; nonobſtant les fortes inſtances que le dit Sr. lui avoit faites pluſieurs fois pour s'en exempter, il l'établiſſoit Chef perpétuel de l'Aſſemblée des Etats de la Province d'Utrecht, & Conſeiller Extraordinaire de ladite Province.* La capacité de ce Seigneur alloit de pair avec ſa naiſſance. Il avoit été très longtems Député aux Etats-Généraux, de la part de la Nobleſſe d'Utrecht; & dans le tems dont je parle, il étoit âgé de 79 ans. En conſideration de ſa longue expérience, lorſque la Province d'Utrecht eut été rétablie dans l'Aſſemblée des Etats, il fut député pour y aller prendre ſéance, avec Mrs. d'Amerongen & Hoolck. La cérémonie ſe fit (9) le 8 de Mai, après qu'ils eurent reçu les complimens de l'Aſſemblée. On a conſervé la mémoire de ce Seigneur ſur la Médaille ſuivante, qui fut frappée en 1671, pour célébrer la cinquante-cinquieme année de ſon mariage avec Jaqueline van Heede.

(1) Reſol. der Staat. Gener. 26 Jan. 1674.

(2) Ibid. 29 Jan. 1674.

(3) Ibid. 16 Febr. 1674.

(4) Ibid. 27 Febr. 1674. & 22 Febr. 1674.

(5) Ibid. 9 Maart 1673.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Febr. 1674. fol. 56.

(7) Reſol. der Staat. Gener. 8 Mey 1674.

(8) Reſol. der Staat. van Utrecht, 16 April 1674.

(9) Reſol. der Staat. Gener. 8 Mey 1674.





Il y eſt repréſenté en Buſte, orné du Colier de l'Ordre de l'Eléphant, qui lui fut donné par le Roi de Danemarc, pendant ſon Ambaſſade à la Cour de ce Prince. Ses Titres, ſes differens Emplois, & le ſujet de la Médaille, ſont exprimés dans cette Légende, qui eſt continuée ſur le Revers:

1673.

JOHANNES BARO DE REEDE,
LIBER DOMINUS DE RENSWOUDE ET EMMIKHUYSEN;
INTER ORDINES FOEDERATI BELGII GENERALIS,
ET EORUM AD CAROLUM I BRITANNIÆ REGEM
LEGATUS EXTRAORDINARIUS;
REGII DANIÆ ORDINIS ELEPHANTINI EQUES;
VIRIDI SENECTA ÆTATIS ANNO LXXVIII,
PATER, AVUS, PROAVUS;
CUM IPSE ET UXOR JACOBA AB HEEDE
ANNO LXXVII VIDERENT SUPERSTITES
FILIOS, NEPOTES ET PRONEPOTES,
EISDEM POSTERISQUE EORUM
HOC
TANTÆ FELICITATIS GRATIQUE IN DEUM ANIMI
MONUMENTUM RELIQUERUNT:
ANNO CONJUGII LV, SALUTIS CIƆ IƆC LXXI.

JEAN BARON DE REEDE,
SEIGNEUR DE RENSWOUDE ET D'EMMIKHUYSEN;
MEMBRE DE L'ASSEMBLE'E DES ETATS-GENERAUX,
ET LEUR AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE (*)
AUPRE'S DE CHARLES I ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE;
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE L'ELEPHANT;
DANS UNE VIGOUREUSE VIEILLESSE, A' L'AGE DE 78 ANS,
PERE, AYEUL, BISAYEUL:
LUI, ET SA FEMME JAQUELINE VAN HEEDE
AGE'E DE 77 ANS,
SE VOYANT DES FILS, DES PETITS-FILS, ET DES ARRIERE-PETITS-FILS,
ONT VOULU LEUR LAISSER, ET A' LEUR POSTERITE',
CE MONUMENT
D'UN SI GRAND BONHEUR ET DE LEUR RECONNOISSANCE ENVERS DIEU:
LA 55e. ANNE'E DE LEUR MARIAGE, ET LA 1671e. DU SALUT.

(*) Voy. II. Part. pag. 272.

Tandis que l'affaire de la Réunion étoit ſur le tapis dans l'Aſſemblée des Etats, les François retirerent les Garniſons qu'ils avoient dans Amersfort, Reenen, (1) Wyk te Duurſtede, & Elbourg, après avoir exigé avec violence, des habitans de la derniere de ces Villes, douze-mille florins pour ſe racheter du pillage. La Garniſon de Campen, Ville dépendante de l'Overiſſel, quoique ſituée ſur l'Iſſel dans le Veluwe ſur le territoire de Gueldre, ſe prépara enfin à ſuivre l'exemple des autres Garniſons. Les Evêques de Munſter & de Cologne auroient fort ſouhaité d'y faire entrer de leurs Troupes, pour remplacer les François: mais le Gouverneur n'y voulut jamais conſentir, eſperant d'obtenir par-là plus aiſément les cent-mille florins à quoi il avoit taxé la Ville. Le Magiſtrat eut beau repréſenter l'impuiſſance où les habitans ſe trouvoient de fournir une ſomme ſi conſiderable, & employer l'entremiſe du Maréchal Magalotti, à qui l'on fit un préſent de deux-cens piſtoles pour l'engager à parler au Gouverneur: tout fut inutile; & la Ville fut enfin forcée de s'engager à payer quatre-vingt-mille florins, en trois termes. Mais comme les payemens furent retardés par la diſette d'argent, la Garniſon ſe mit à raſer les fortifications. Trois Tours, nommées *de Leeuwen-Toren*,

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 652.

de

de Jan van Ens-Toren, & *de Kalverbekken-Toren*, (1) furent abattues jusqu'à la hauteur des murailles, de même qu'une quatrieme Tour plus petite que les autres, & le parapet de maçonnerie. On démolit le Fort qui couvroit le Pont de l'Issel, & l'on fit plusieurs breches dans les murailles de la Ville, les Bastions, & la Fausse-braye. Enfin, après avoir crevé soixante pieces de Canon de fer qui se trouverent dans la Place, & envoyé à Arnhem tout le Canon de fonte, les munition de guerre & les Bagages, le Maréchal Magalotti remit aux Magistrats les Clefs de la Ville, & la Garnison (2) sortit en bon ordre le 24 Décembre, par la Porte nommée *de Veenpoort*. Quelque tems après, les Etats-Généraux envoyerent quatorze-cens hommes, sous les ordres du Colonel Golstein, (3) prendre possession de cette Ville. Mais en attendant, on y établit quelques Capitaines de la Bourgeoisie, pour avoir soin du Gouvernement jusqu'à ce que les affaires fussent réglées. On esperoit que, par la faveur & la médiation du Prince d'Orange, la Résolution que l'on prendroit à ce sujet, contribueroit à reparer en peu de tems le dommage que la Ville & la Province avoient souffert en 1672. C'est ce qu'exprime la Piece suivante, qui fut frappée immédiatement après que les François eurent abandonné Campen, & avant que l'Overissel eût été admis à rentrer dans l'Union. Elle est si rare, que je n'ai pu la trouver nulle-part que dans le Médailler de Mr. Henri van Heteren à La Haye.

1673.

(1) Verwolg van 't verward Europa, pag. 653.

(2) Ibid. pag. 655.

(3) Ibid. pag. 656.





Cette Piece n'a point d'emblème. La Légende du tour fait voir qu'elle a été frappée à Campen :

MONETA NOVA CAMPIS CUSA.

MONNOYE NOUVELLE FRAPPÉE A CAMPEN.

Celle du Champ fait allusion aux discordes intestines, source de tous les malheurs de l'Etat, & de l'invasion imprévue de l'Ennemi :

LITE PERIT REGNUM. 1672.

LA DISCORDE EST LA RUINE DES ETATS. 1672.

Enfin, celle du Revers fait voir qu'on se flatoit que le Prince d'Orange, après avoir par sa bonne conduite délivré la Ville de ces Hôtes fâcheux, rétabliroit les affaires dans leur prémier état :

WILHELMus Henricus, Dei Gratia, PRINCeps AURAICæ, 1673. RESTITUIT REM.

GUILLAUME-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, RETABLIT NOS AFFAIRES. 1673.

Comme les habitans de Campen ne purent payer la somme dont on étoit convenu, les François, quelques jours avant que de sortir de la Ville, assemblerent les Magistrats à l'Hôtel de Ville, & les arrêterent, aussi-bien que quelques-uns des principaux Bourgeois, au nombre de seize (4) personnes, qui furent gardées à vue par des soldats. Quatre d'entre eux trouverent le moyen de se délivrer,

(4) Ibid. pag. 653.

1673. par des présens : mais les autres furent mis sur deux chariots, le 10 de Décembre de grand matin, & conduits à Arnhem sous une Escorte de quarante Chevaux. Dès qu'ils furent arrivés, on les jetta inhumainement dans un trou de l'Hôtel de Ville, qui avoit autrefois servi de Corps de garde. On les y laissa étroitement resserrés toute la matinée, sans leur rien donner à manger ni à boire; & tout le soulagement qu'ils reçurent, fut un peu de pain & de vin, qu'une Veuve nommée Muys (1) leur donna par charité, au travers des grilles. Cependant, quelques-uns des principaux Bourgeois, touchés de leur état, obtinrent l'après-midi qu'on les transportât à la Cour du Prince, dans un appartement moins incommode, où plusieurs honnêtes-gens leur firent (2) porter des lits, & tout ce qui leur étoit nécessaire. Malgré ce secours, ils ne laissérent pas de souffrir encore beaucoup dans leur prison. Leurs Collegues dans la Magistrature avoient été déposés par les Etats-Généraux, qui avoient nommé provisionellement en leur place quelques Capitaines de la Bourgeoisie, avec une autorité très limitée, pour avoir soin des affaires jusqu'à ce qu'on eût pris une résolution finale touchant le rétablissement de l'Overissel dans l'Union. Et comme ces Magistrats provisionels ne pouvoient disposer des deniers de la Ville que sur un ordre exprès des Etats-Généraux, les prisonniers ne pouvoient gueres esperer de se voir si-tôt élargis. Afin donc de se délivrer d'une prison si incommode, ils firent emprunter en leur nom, par leurs amis, la somme qui restoit à payer; & le 6 de Mars ils la firent délivrer aux François, pour le compte de la Ville : sur quoi ayant été élargis (3) le lendemain, ils reprirent le chemin de Campen. Dans la suite, lorsque les Magistrats furent rétablis, on rendit cette somme aux Otages : & afin de leur témoigner la reconnoissance qu'on leur devoit pour avoir souffert douze semaines de prison, & pour avoir payé la rançon de la Ville, on leur donna à chacun une Médaille d'or de la valeur de 70 à 80 florins, pareille à celle (que l'on va voir) sans compter quelques autres Médailles d'argent. C'est Mr. Jean Beeldsnyder Steenbergen, Fils du troisieme de ces Otages, & grand Amateur des Médailles des Païs-Bas, à qui je dois la description de celle-ci. Il est Trésorier de la Ville de Campen, & Député de la Province d'Overissel à l'Assemblée des Etats-Généraux.

(1) Vervolg van 't verwerd Europa, pag. 654.

(2) Ibid. pag. 655.

(3) Ibid. pag. 655.



Les Armes de Campen, timbrées d'une Couronne, & ayant deux Lions pour supports; & au-dessous, l'année 1673. Le tour est rempli de ces deux Vers Latins, qui sont continués sur le Revers :

QUICQUID DEBEBANT CAMPI, PRÆSTANTIBUS HOSTI OBSIDIBUS NUMMUM, CURIA SALVA DEDIT.

LE MAGISTRAT DE CAMPEN, REMIS EN LIBERTÉ, A RENDU AUX OTAGES TOUTES LES SOMMES QU'ILS AVOIENT PAYÉES À L'ENNEMI.

Les noms des Otages sont marqués sur le Revers :

(1) Eve-

1673.

(1) EVERARD RAM : PETER EEKHOUT :

ANTONI BEELDSNYDER STEENBERGEN : (2) RUTGERD VAN BREDA :

(3) APER HERWEYER : SEVEREYN HOEMAKER :

REYNIER VAN MERLE : FRANS VAN INGEN :

(4) AREND VAN DEN VEENE : ABRAM VAN DEN GRUNDE :

HENDRIK WOLTHUIS : JAN PETERSZ. OEDEKERK.

(1) Les 3 prémiers, Conseillers ou Bourguemestres.
(2) Le plus ancien des Secretaires, & dans la suite Greffier de la Province.
(3) Ces 4. Elus-jurés du Peuple.
(4) Les 4 derniers, de la Bourgeoisie.

Après que les François eurent encore abandonné Hattem, (5) Steenwyk & Meppel, le Duc de Luxembourg rassembla près de Rhinberck les Garnisons de toutes ces Places, & en forma un Corps de dix-huit à dix-neuf-mille hommes. Il conduisit ces Troupes du côté de Meurs, & côtoyant le Rhin jusqu'à Nuys, il marcha vers Mastricht à travers le Païs de Juliers, d'où enfin il tourna vers les frontieres de France. Il courut beaucoup de danger dans cette marche, le Prince d'Orange s'étant mis en campagne avec l'Armée des Etats & les Troupes Espagnoles commandées par le Comte de Monterey, pour l'attaquer dans sa retraite; & le Duc de Bournonville (6) ayant rassemblé les Troupes Impériales le long du Rhin, dans la crainte que les François n'eussent dessein de traverser le Païs de Cologne, pour se jetter dans l'Evêché de Treves. Ce Duc étoit Petit-fils d'Odert de Bournonville, dont j'ai parlé ailleurs (*), & d'une Fille du Comte Lamoral d'Egmont, qui fut décapité au commencement des Troubles de ces Provinces. Son Pere s'appelloit Alexandre de Bournonville, Comte de Hennin-Lietard, Baron de Barlin, & Seigneur de plusieurs (7) Terres; & sa Mere, Anne de Melun, Fille de Pierre de Melun Prince d'Espinoy, & d'Hippolyte de Montmorency. Il avoit été élevé à Bruxelles, à la Cour de l'Archiduchesse Isabelle-Claire; & se sentant dès sa jeunesse beaucoup d'inclination pour les Armes, il se mit au service de l'Empereur, où il parvint par divers degrés à la Charge de Chambellan de S. M. Impériale, & de Général de ses Armées & de celles du Roi d'Espagne. Il fut fait encore par le Roi d'Espagne, Membre du Conseil de Guerre, Colonel de l'Infanterie Allemande, Capitaine (8) d'une Compagnie d'ordonnance, Gouverneur de Valenciennes, & Gouverneur & Grand-Maréchal d'Artois. Il étoit, outre cela, Grand-Bailly héréditaire du Païs de Waas. Il avoit épousé Ernestine Princesse d'Aremberg, Fille de Philippe (9) Prince d'Aremberg & Duc d'Arschot, dont j'ai parlé dans le Tome II. (*); & d'Isabelle-Claire de Barlemont, qui étoit morte en couche dix ans auparavant, regretée de tout le monde, à cause de sa grande vertu & de ses excellentes qualités. Le Roi Philippe, voulant recompenser les services que le Duc de Bournonville avoit rendus à la Maison d'Autriche, tant en Allemagne que dans les Païs-Bas, & la bonne conduite qu'il avoit tenue sous les ordres du Prince de Condé, dans la marche de l'Armée Espagnole vers Paris en 1653, érigea sa Terre de Buggenhout (10) en Principauté, l'an 1658, sous le nom de Bournonville. La Maison de ce Seigneur étoit si ancienne, qu'on peut dire qu'elle méritoit cette illustration. Car on trouve qu'en l'an 1071, (11) Guillaume, Chevalier, Seigneur de Bournonville, qui avoit épousé Alix, ceda ses Dîmes à un certain Chapitre de Flandre, en faveur du Clergé de cette Eglise. C'est de ce Chevalier que descendoit Alexandre de Bournonville dont il s'agit ici, & qui porte sur cette Médaille le Titre de Prince de Bournonville.

(5) Resol. der Staat. Gener. 2 Febr. 1674.

(6) Vervolg van 't verward Europa, pag. 660.

(*) *Voy. I. Part. pag.* 262.

(7) Blason de la Toif. d'or fol. 393.

(8) Noblesse de Brab. pag. 51.

(9) Imhof Not S. R. Imp. Proc. fol. 300.

(*) *Pag* 248.

(10) Suppl. aux Troph. de Brab. Tom. I. Liv. VIII. fol. 291.

(11) Jurisp. Heroica. fol. 68.



Le Buste de ce Prince, armé, & orné du Colier de l'Ordre de la Toison d'or, dont il a-

1673.

voit été honoré (1) par Charles II, Roi d'Espagne. Ses Armes, de sable au Lion d'argent, entourées du meme Colier, sont sur le Revers. Ses Titres sont marqués dans la Légende:

(1) Mausf. de la Tois. d'Or. pag. 452.

ALEXANDER, BOURNONVILLÆ DUX ET PRINCEPS;
HENINIÆ COMES;
AUREI VELLERIS EQUES;
SACRÆ CÆSAREÆ MAJESTATIS CAMERARIUS;
GENERALIS CAMPI MARESCALLUS;
ARTESIÆ, PRO REGE CATHOLICO,
GUBERNATOR ET CAPITANUS GENERALIS.

ALEXANDRE, DUC ET PRINCE DE BOURNONVILLE;
COMTE DE HENIN;
CHEVALIER DE LA TOISON D'OR;
CHAMBELLAN DE SA MAJESTE' IMPERIALE;
MARECHAL DE CAMP GENERAL;
GOUVERNEUR ET CAPITAINE GENERAL D'ARTOIS,
POUR LE ROI CATHOLIQUE.

Ce fut une révolution bien étonnante, de voir les François abandonner un si grand nombre de Places, avec la même rapidité qu'ils les avoient conquises. La surprise que cette nouvelle causa fut extrême, sur-tout en Angleterre, où le Peuple (2) étoit las d'une Guerre ruineuse, qu'on attribuoit uniquement à l'aveugle emportement du Lord Clifford; & où l'on étoit prévenu qu'elle avoit plutôt été entreprise contre les De Witt, que contre les Etats. D'un autre côté, le délai de la convocation du Parlement mettoit le Roi hors d'état de fournir aux frais de la Guerre, les subsides de la France (3) n'étant pas proportionnés aux dépenses que ce Prince étoit obligé de faire pour la soutenir, & les Combats qui s'étoient donnés jusqu'alors n'ayant servi qu'à affoiblir les deux Partis, sans abattre ni l'un ni l'autre. Enfin, l'Espagne venoit de conclure une Alliance avec la Hollande, & elle étoit sur le point de déclarer la Guerre à l'Angleterre, & de la priver du Commerce de la Méditerranée, à l'exemple des Etats qui lui avoient déja enlevé celui de la Mer Baltique. Toutes ces raisons disposérent le Roi Charles à entrer en accommodement; d'autant plus que le Parlement ne lui avoit accordé des subsides que dans cette vue, & que la somme n'étoit pas assez forte pour le mettre en état (4) de pousser la Guerre avec vigueur. Mais pour faire la Paix de concert avec la France, il faloit bien du tems, & applanir bien des difficultés.

(2) W. Temple Memor. pag. 277.

(3) Ibid. pag. 278.

(4) Ibid. pag. 279.

Ainsi, les Etats ayant déja prié instamment le Roi d'accorder des Passeports à leurs Ambassadeurs pour traiter de la Paix, la Cour d'Angleterre ne put pas differer plus longtems d'entrer en négociation, sans s'exposer à la haine du Peuple. Jusqu'alors, les Etats s'étoient servis de l'entremise du Marquis del Fresno, Ambassadeur d'Espagne, (5) pour porter le Roi Charles à la Paix; & ils autoriserent même cet habile Négociateur à la conclure. Leur plein-pouvoir arriva dans le tems que le Chevalier Temple étoit sur le point de passer en Hollande pour entamer les Négociations, & arrêta le départ de ce Ministre: mais il hâta tellement la conclusion du Traité, qu'en (6) trois Conferences on convint de tous les Articles, qui furent signés le 19 de Fevrier. Ce Traité avoit pour fondement celui de Breda, auquel on avoit ajouté l'honneur du Pavillon pour les Vaisseaux Anglois. Le Roi dépêcha un Exprès pour en porter la nouvelle (7) aux Etats; qui firent présent de trente-mille florins au Marquis del Fresno, & de quinze-mille à Don Bernardo de Salinas, en reconnoissance des bons services qu'ils leur avoient rendus dans cette affaire. Après qu'ils eurent ratifié (8) le Traité, & fait l'échange des Ratifications le 6 de Mars (9) avec les formalités requises, le Comte de Monterey, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, leur envoya (10) Don Antonio de Gavre, pour les féliciter de la conclusion de la Paix. Ce Ministre fut conduit à l'Au-

(5) Ibid. pag. 283.

1674.

(6) Ibid. pag. 285.

(7) Resol. der Staat. Gener. 25 Febr. 1674 & 25 Mey 1674.

(8) Ibid. 5 Maart 1674.

(9) Ibid. 6 Maart 1674.

(10) Ibid. 28 Febr. 1674.

à l'Audience par Mrs. Vrybergen & van Eek, qui l'allerent prendre chez lui avec (1) deux Carosses de l'Etat; après quoi on lui fit présent d'une bague (2) de mille florins. Les Etats firent part de la conclusion du Traité à toutes les Cours Souveraines; ils ordonnerent un Jour de prieres (3) & d'actions de graces solemnelles, pour remercier le Ciel de cette faveur signalée; & firent préparer un magnifique Festin, auquel le Prince d'Orange fut invité (4) par des Députés de leur Corps. C'est cette Paix qui a donné lieu à la Médaille que voici.

1674.

(1) Resol. der Staat. Gener. 27 Febr. 1674.
(2) Ibid. 1 Maart 1674.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 2 Maart 1674. fol. 3.
(4) Ibid. 12 Maart 1674. fol. 69.



On y voit dans le lointain la prise de Naarden; & sur le devant, le Prince à cheval & en cuirasse, ayant au-dessus de sa tête une branche d'Oranger entourée d'une banderolle, sur laquelle on a mis ces mots, imités de Virgile: *

* Æneid. lib. VI. v. 114.

VIRES ULTRA SORTEMQUE JUVENTÆ.

SA VIGUEUR N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNÉES.

Revers: Une Mer fort calme, au-dessus de laquelle vole un Pigeon, tenant dans son bec une Palme & une branche d'Olivier, symboles de la Victoire & de la Paix; & sur le tour, ce Chronographe:

A DoMIno VenIt paX et VICtorIa Læta.

C'EST LE SEIGNEUR QUI DONNE LA PAIX ET LA VICTOIRE.

Quoique le feu de la Guerre parût s'allumer toujours de plus en plus, depuis que l'Angleterre & la France avoient pris les armes contre les Provinces-Unies; cependant, le jeune Roi de Suede Charles XI, dont nous avons marqué l'avenement à la Couronne (†), ne laissa pas de faire faire de fortes instances par ses Ambassadeurs à toutes les Cours, & de proposer plusieurs Villes pour y traiter d'une Paix générale. Toutes les Puissances interessées dans la Guerre ayant enfin accepté sa Médiation, & choisi la Ville de Cologne (5) pour le Lieu du Congrès, les Etats Généraux y envoyerent leurs Plénipotentiaires, savoir, Mrs. (6) de Beverning & de Renswoude, pour la Hollande; Odyk, pour la Zélande; Haaren, pour la Frise, & Ysbrantzen, pour la Province de Groningue. Mais on ne voulut point recevoir Mr. de Renswoude en cette qualité, (7) sous prétexte qu'étant d'Utrecht, il ne pouvoit être regardé que comme un Sujet de la France. Les Plénipotentiaires de cette Couronne furent le Duc de Chaulnes, & Mrs. Courtin & Barillon; & ceux de l'Empereur, le Comte de Conigsek, le Baron de Lisola, & Mr. Frisecker. L'Espagne y envoya Don Emanuel de Lira, & Mr. d'Oudenhoven; & le Baron de Schwerin y assista de la part de l'Electeur de Brandebourg. Le Prince Guillaume de Furstemberg, Frere de l'Evêque de Strasbourg, (8) y parut de la part de l'Electeur de Cologne; & comme il étoit très porté pour la France, il prit hautement le parti de cette Couronne contre l'Empereur, quoiqu'il fût lui-même Sujet de l'Empire. L'Evêque de Munster envoya au Congrès le Baron de Smising; & le Roi de Suede, en qualité de Médiateur, chargea de cette importante commission les Comtes d'Erenstein, Tot, de la Gardie, & Sparre. Tant d'interêts differens apporterent de grands obstacles à la conclusion du Traité, & don-

(†) *II. Part. pag.* 454.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 22 Maart 1673. fol. 44.
(6) Ibid. 28 Maart 1673. fol. 61.
(7) Ibid. 20 April 1673. fol. 24.
(8) Geschied. van 't jaar 1674. en 1675. pag. 95.

1674. donnerent des peines infinies aux Médiateurs. Mais enfin, le 14 de Fevrier, l'Empereur ayant fait enlever dans la rue le Prince Guillaume de Furstemberg, comme Sujet de l'Empire, malgré le Caractere dont l'Electeur de Cologne l'avoit revêtu, & l'ayant fait conduire à Vienne; la France traita cette entreprise d'attentat contre le Droit des Gens. Elle fit de grandes plaintes; & comme elle ne put obtenir satisfaction, (1) elle rappella ses Ministres: ce qui rompit brusquement les Conferences. Cet évenement fit évanouïr toutes les esperances que le jeune Roi de Suede avoit conçues, de procurer la Paix entre les principales Puissances de la Chrétienté, par sa Médiation; & de signaler par-là le commencement de son Regne. Il n'y avoit pas encore un an (2) qu'il avoit été déclaré majeur, à la requisition des Etats du Royaume, & qu'il avoit pris le Gouvernement en main; comme il paroit par la Médaille suivante.

(1) Vervolg van 't verward Europa, p. 796.

(2) Holl. Merkur. 1672. pag. 144.





Ce Prince en Buste, couronné de Laurier; & autour:

CAROLUS XI, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, WANDALORUMQUE REX.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS ET DES VANDALES.

Le Revers ne contient que cette Inscription:

OB SUSCEPTUM IMPERIUM,
FILIO AUGUSTO, REGI, PRINCIPI,
MATER AUGUSTA, TUTORES, SENATUS, ORDINES,
ET UNIVERSA PATRIA GRATULATUR.
ANNO 1672. DIE 18 DECEMBRIS.

*LA REINE-MERE, LES TUTEURS, LE SENAT, LES ETATS,
ET LA PATRIE ENTIERE,
FELICITENT LE FILS AUGUSTE, LE ROI, LE PRINCE,
DE CE QU'IL A PRIS EN MAIN LE GOUVERNEMENT,
L'AN 1672, LE 18 DECEMBRE.*

Il y avoit alors à la Cour de Suede (3) un Envoyé Extraordinaire des Provinces-Unies, nommé Theodore Schaap. Il étoit Secretaire de la Ville d'Amsterdam, & avoit été nommé (4) par les Etats de Hollande. Après avoir pris congé des Etats-Généraux (5) le 9 Décembre de l'année précédente, il partit pour Stokholm; & le 1 de Mars 1674, il eut sa (6) première Audience du Roi, de la Reine, & des Sénateurs du Royaume, dans laquelle il complimenta le Roi au nom des Etats, sur ce qu'il (7) venoit de prendre le Gouvernement en main, & l'assura de l'amitié de ses Maitres. Cette Audience fut suivie de plusieurs Conferences & Négociations secretes, pour (8) tâcher d'engager cette Couronne à fournir aux Etats les secours auxquels elle s'étoit engagée par les Traités précédens; ou

(3) Resol. der Staat. Gener. 29 Oct. 1673.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 18 Oct. 1673. fol. 75.
(5) Sur le rapport qu'il en fit par écrit aux Etats.
(6) Ibid.

(7) Son Instruction, datée du 13 Dec. 1673. art. 3.
(8) Ibid. art. 16.

ou du moins, pour obtenir qu'elle n'en donnât point (1) aux Ennemis de la République. Mais malgré la grande affection que le Roi, la Reine & les Conseillers de la Cour témoignoient en toute occasion pour les Provinces-Unies, Schaap s'apperçut bientôt qu'il n'y avoit pas la moindre apparence de pouvoir engager le Roi à leur accorder le secours qu'il étoit venu solliciter. Il demanda donc (2) d'être rappellé d'une maniere honorable; & Mr. Chrétien Rumpf fut (3) nommé pour lui succeder, quoiqu'on l'eût déja choisi pour l'envoyer (4) à la Cour de Portugal. Celui-ci avoit été Secretaire de la derniere Ambassade en France, où il avoit d'ailleurs passé dix-sept ans en qualité de Ministre du Prince d'Orange. Il partit d'Amsterdam pour (5) Hambourg, d'où il prit sa route par (6) Elzeneur, & se rendit enfin à Stokholm. Mr. Schaap lui ayant remis (7) toutes les Pieces nécessaires, délivra au Roi & à la Reine (8) ses Lettres de rappel; & après avoir eu son Audience de congé le (9) 28 d'Octobre, il s'embarqua pour passer le Sund, & se rendit à La Haye (10) par la route de Hambourg. Le 18 de Fevrier de l'année suivante, il fit rapport de sa Commission dans l'Assemblée des Etats-Généraux; & le 27 de Mars il leur en remit par écrit un détail plus circonstancié. Dans (11) l'une & l'autre occasion, il fut remercié par LL. HH. PP. de ses soins, (12) de sa bonne conduite, de son zèle & de sa vigilance. Le Roi de Suede, voulant lui marquer l'estime qu'il avoit pour sa capacité, sa vertu & ses excellentes qualités, l'anoblit, & ajouta plusieurs Pieces honorables à l'Ecu de ses Armes. Il portoit auparavant, parti d'azur, au Mouton d'argent; & de gueules à la Fasce d'argent, chargée d'un Vanneau. Le Roi y ajouta (13) deux Quartiers, qui occupent le 1. & le 3., savoir, de gueules, à la Couronne d'or; & d'azur, à la griffe de Lion d'or tenant une branche d'Olivier chargée de trois olives. L'Ecu est timbré d'un Heaume fermé, qui a pour Cimier un Lion couronné issant en défense, & tenant de la griffe gauche une branche d'Olivier chargée de sept olives. La mémoire de cette faveur du Roi a été conservée sur la Médaille suivante.

1674.

(1) Son Instruction, datee du 23 Dec. 1673. art. 16.

(2) Resol. der Staat. Gener. 6 Juny 1674.

(3) Ibid. 23 Juny 1674.

(4) Ibid. 9 Jan. 1674.

(5) Ibid. 8 Aug. 1674.

(6) Ibid. 25 Sept. 1674.

(7) Ibid. 16 Oct. 1674.

(8) Ibid. 15 Nov. 1674.

(9) Ibid. 12 Dec. 1674.

(10) Ibid. 30 Jan. 1675.

(11) Ibid. 18 Febr. 1675.

(12) Ibid. 27 Maart 1675.

(13) Selon les Lettres patentes, données au Château Royal de Stokholm, le 18 Nov. 1674.




Le Buste de cet Envoyé, avec cette Légende:

THEODORUS SCHAEP, CELSORUM AC PRÆPOTENTIUM (14)

ORDINUM GENERALIUM ABLEGATUS EXTRAORDINARIUS

APUD REGEM SUECIÆ.

(14) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel. fol. 624.

THEODORE SCHAEP,

ENVOYE EXTRAORDINAIRE DE LEURS HAUTES PUISSANCES

AUPRES DU ROI DE SUEDE.

Il étoit Petit-fils de Theodore Schaap Fils de Corneille, Bailly de Tergou (Gouda.) Son Pere s'appelloit Jean Schaap; & sa Mere, Elisabeth Kieft. Il étoit né à Amsterdam, le 24 de Juin 1627. Il étudia en Droit à Utrecht, où il avoit un Canonicat dans le Chapitre de la Cathédrale; & dans la suite, il reçut le Bonnet de Docteur à Orleans. Ayant été fait Secretaire de la Ville d'Amsterdam en 1655, il se maria à Woerden le 28 de Septembre de la même année, avec Philippine vander Geer. De seize Enfans qu'il eut de ce mariage, il en reste encore six. C'est Mr. Guillaume Schaap, Avocat à Woerden, & l'un de ces six, qui a eu la bonté de me communiquer les Pieces que j'ai citées ci-dessus. Celui qui fait le sujet de cette Médaille, mourut à Amsterdam le 10 de Mars 1702, après avoir cedé volontairement à Mr. Lambert Witsen sa Charge de Secretaire, dont il conserva néanmoins les appointemens, à la reserve (15) de cinq-cens florins par an.

(15) Suivant l'Acte passé sous seing privé, entre N. Witsen, & L. Witsen, le 22 Janv. 1697.

1674. Ses Armes, avec les Pieces que le Roi de Suede venoit d'y ajouter, font fur le Revers, telles que je viens de les décrire; & autour:

HÆC FAVOR REGIUS AUXIT. MDCLXXIV.

ENRICHIES PAR UNE FAVEUR DU ROI. 1674.

Quoique l'enlevement du Prince de Furftemberg eut fait rompre les Conferences qui fe tenoient à Cologne pour la Paix générale, il ne laiffoit pas de s'y faire des Négociations particulieres, par la Médiation des Miniftres de l'Empereur, entre les Plénipotentiaires de Hollande & ceux de l'Évêque de Munfter. Ce Prince, voyant la Paix faite entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, fe détermina à fuivre cet exemple: ainfi le Traité fut heureufement conclu le 22 d'Avril, (1) entre l'Evêque de Munfter d'un côté, & les Etats-Généraux avec leurs Alliés, de l'autre. Les Articles ayant été approuvés par les Etats, furent rendus publics le 21 de Mai, par une (2) Proclamation folemnelle. Cinq jours auparavant, on avoit reçu la nouvelle que l'Electeur de Cologne avoit figné la Paix avec les Provinces-Unies & leurs Alliés, le (3) 11 du même mois. Le Roi de France, qui s'étoit attendu à tous ces changemens, ne fut point étonné de voir tant de Princes renoncer à fon Alliance: il réfolut au contraire d'employer toutes fes forces contre la Maifon d'Autriche, & fur-tout, de faire fentir au Roi d'Efpagne tout le poids de fon indignation. Ayant donc fait préparer toutes chofes fur les frontieres de la Franche-Comté, il envoya au mois d'Avril le Duc d'Enguien (4), avec quelques Troupes, pour former le Siege de Bezançon, dont la Garnifon (5) étoit forte de trois-mille hommes, commandés par le Prince de Vaudemont (6), Gouverneur de la Province & grand Capitaine, qui s'étoit jetté dans la Place. Le Roi, ayant été accompagné par la Reine & par le Dauphin jufques fur la frontiere, arriva le 2 de Mai au Siege avec le refte de l'Armée. La Tranchée, qui fut ouverte quatre jours après par le Duc de la Feuillade & le Chevalier de Lorraine, fut pouffée dans trois fois vingt-quatre heures à trente-cinq pas du Chemin-couvert; & les Batteries ayant été mifes en état, on commença le 10 à faire un feu continuel fur les Dehors de la Place. Ce grand feu fut caufe que la Garnifon, malgré les fréquentes forties qu'elle faifoit, fe vit contrainte d'abandonner la Ville le 14, & de fe retirer au Château qui paffoit pour imprenable. Il étoit fitué fur une Roche efcarpée, & fortifié (7) fuivant le Plan que les François en avoient tracé autrefois; & le Doux, qui coule au pied du Roc, n'en permettoit l'accès que d'un côté. Mais les François furmonterent tous ces obftacles. A la faveur de deux Batteries qu'ils éleverent fur deux hauteurs qui commandoient le Château, ils gagnerent le haut du Rocher, y planterent leurs Drapeaux, & forcerent la Garnifon à fe rendre, à condition qu'elle fortiroit (8) avec armes & bagage. C'eft ce qui fait le fujet des deux Médailles que voici.

(1) Refol. der Staat. Gener. 25 Apr. 1674. Refol. der Staat. van Holl. 4 Mey 1674. fol. 16.

(2) Refol. der Staat. Gener. 21 Mey 1674.

(3) Ibid. 24 Mey 1674. Refol. der Staat. van Holl. 9 Mey 1674. fol. 45.

(4) De Riencourt, Hift. de Louis XIV. tom. II. pag. 8.

(5) Vervolg van 't Ontroerd Nederl. pag. 147.

(6) De Riencourt Hift. de Louis XIV. tom. II. pag. 9.

(7) Médaill. hiftoriq. de Louis XIV. fol. 133. verfo.

(8) De Riencourt Hift. de Louis XIV. tom. II. pag. 10.



I. La prémiere a pour Face la Tête du Roi; & fur le tour:

LU-

1674.

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRÈS-CHRETIEN.

Revers: La Ville & le Château de Bezançon, & sur le devant, le Doux, appuyé sur son Urne, & qui paroît effrayé à l'aspect d'une Victoire ailée, qui d'une main tient un Foudre, & de l'autre une Couronne murale. Sur le tour:

VIRTUS GALLICA.

LA VALEUR DES FRANCOIS.

Cette Place avoit déja été prise par les François en 1668, comme on l'a pu voir *. C'est à quoi font allusion ces mots, placés dans l'Exergue: (*)*III.Part. pag.* 12.

VESUNTIO ITERUM CAPTA. MDCLXXIV.

BEZANCON PRIS POUR LA SECONDE FOIS. 1674.

II. La Tête du Roi, couronnée de Laurier, & entourée de cette Légende:

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Revers: Un Canon, tirant contre une Tour ronde; avec ces mots de Virgile: (†) (†) Æneid. lib. II. v. 701.

NULLA EST MORA.

RIEN NE L'ARRETE.

Et dans l'Exergue:

VESUNTIO CAPTA. 1674.

PRISE DE BEZANCON. 1674.

Le Roi s'étant ainsi rendu maitre de la plus importante Place de la Franche-Comté, envoya le Duc d'Enguien en Flandre pour se joindre au Prince de Condé son Pere, afin de faire tête aux Troupes Espagnoles; & le Duc de Luxembourg marcha vers Salins, pour observer les mouvemens des Ennemis. Après quoi le Roi décampa le 25 (1) de devant Bezançon, avec le reste de l'Armée, pour faire le Siege de Dole. Le canon étant arrivé trois jours après, le Duc de la Feuillade ouvrit la Tranchée. Et comme le Roi vouloit se rendre maitre au-plutôt de cette Place, on résolut de ne point aller à la sappe, mais d'attaquer le Chemin-couvert l'épée à la main. Le Régiment du Roi, soutenu de 650 Travailleurs, fut commandé pour cette Attaque, qui fut faite à la droite par le Comte du Lude, & à la gauche par le Marquis de Genlis. Ils eurent l'un & l'autre le bonheur de se loger dans le Chemin-couvert: mais la terre s'étant trouvée trop dure pour pouvoir joindre les deux logemens, les Assiegés firent une sortie, & chasserent les François jusques dans la Tranchée, où le Combat recommença avec plus d'opiniâtreté que jamais; jusqu'à ce qu'enfin les François, soutenus à tout moment par des Troupes fraiches, (2) repousserent à leur tour les Assiegés. Cependant, le Roi ayant inutilement fait sommer le Gouverneur, on poussa les Travaux avec tant de vigueur, que le 1. de Juin on ouvrit la Gallerie, & l'on fit deux Mines. Le 6, on en fit sauter une qui fit un grand effet; après quoi on en prépara une autre, pour faire sauter le Bastion. Alors les Assiegés perdirent courage: ils arborerent le Drapeau blanc, & envoyerent des Députés qui signerent la Capitulation. La prise de cette Place donna lieu aux deux Pieces suivantes.

(1) Vervolg van 't Ontroerd Nederl. pag. 150.

(2) Ibid. pag. 151.

1674.



I. La Face est pareille à celle de la Médaille précédente. Le Revers représente le Roi à cheval, tenant à la main un Bâton de commandement, au bout duquel il y a une Couronne murale ; avec cette Légende, continuée dans l'Exergue :

DOLA SEQUANORUM ITERUM CAPTA. MDCLXXIV.

DOLE EN FRANCHE-COMTE' PRISE UNE SECONDE FOIS. 1674.

II. Sur la seconde, qui est un Jetton, on voit d'un côté la Tête du Roi, couronnée de Laurier ; & sur le tour :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Revers : La Toison d'or, pendue à un jeune Grenadier qui sort d'un vieux tronc : Emblème du jeune Roi d'Espagne, qui comptoit parmi ses Ancêtres Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, Instituteur de l'Ordre de la Toison. Dole est la Capitale de ce Duché ; ce qui rend l'application de l'Emblème d'autant plus juste. Au pied de l'arbre, on voit le Dragon que (1) Jason endormit par ses enchantemens, afin d'enlever la Toison ; & sur le tour :

(1) Ovid. Metam. lib. VII. ꝟ 149. & seqq.

VICTORIS SPOLIUM.

DEPOUILLES REMPORTE'ES PAR LE VAINQUEUR.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue, par ces mots :

DOLA CAPTA. 1674.

PRISE DE DOLE. 1674.

Conformément à la Capitulation, le Marquis de S. Martin sortit le 7 de Juin avec sa Garnison, pour être conduit par le plus court chemin à Novare, dans le Duché de Milan. La Reine & le Dauphin étant arrivés au Camp la veille, le Roi voulut leur donner le plaisir de voir sortir la Garnison ; & pour cet effet il fit dresser des Tentes, où toute la Cour fut régalée magnifiquement. Ce Prince, après avoir donné le Gouvernement de la Place au Duc de la Feuillade, & celui de la Province au Duc de Duras Capitaine de ses Gardes, partit avec toute la Cour pour S. Germain, où il arriva le 29. Avant son départ, il avoit donné ordre au Duc de la Feuillade de se rendre maitre (2) de Salins ; desorte que la Tranchée fut ouverte devant cette Place le 14. Cinq jours après, les Travaux ayant été poussés jusqu'au pied du Chemin-couvert, les Assiegeans emporterent en très peu de tems tous les Dehors : ce qui obligea la Garnison à se rendre le 20, aux mêmes con-

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. II. pag. 14.

conditions qu'on avoit accordées à celle de Dole. Pendant ce tems-là, les François s'emparerent encore des Forts de Barçon, de Stax, & de S. André, & par-là ils se virent maitres de toute la Franche-Comté, (1) excepté du Château de Joux & de celui de Ste. Anne, où Don Alvedo, ci-devant Gouverneur de la Province, s'étoit jetté. Afin donc d'achever entierement la conquête de cette Province, le Duc de Duras forma le Siege de ces deux Châteaux, (2) & s'en rendit maitre en peu de tems. C'est ainsi que toute la Franche-Comté tomba entre les mains de la France, avant que les Alliés se fussent seulement mis en campagne. L'heureux succès de cette Expédition a été célébré par les Médailles suivantes, dont les deux prémieres ont été faites dans la suite, par l'Académie des Inscriptions.

1674.

(1) Vervolg van't Ontroerd Nederl. pag. 152.

(2) Medaill. Historiq. de Louis XIV. fol. 131. verso.



I. La Tête de Louis XIV, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Ce même Prince, sur un Char de triomphe tiré par quatre Chevaux, dans un chemin parsemé d'Armes, & de Bouclièrs sur lesquels sont représentées les Armes des Villes conquises; & sur le tour:

DE SEQUANIS ITERUM.

SECONDE CONQUETE DE LA FRANCHE-COMTE.

Et comme, par cette Conquête, le Roi venoit d'ajouter une nouvelle Province à ses Etats, on a mis dans l'Exergue:

ADDITA IMPERIO GALLICO PROVINCIA. MDCLXXIV.

LE ROYAUME DE FRANCE AUGMENTE D'UNE PROVINCE. 1674.

II. La seconde a la même Face. Le Revers représente une Victoire ailée, entre deux tas d'Instrumens de guerre, & tenant à chaque main une Couronne de Laurier; avec ces mots:

1674.

FORTUNA MANENS.

FORTUNE CONSTANTE.

En effet, le Roi n'avoit pas été moins heureux cette fois-ci, qu'à sa prémiere Expédition contre la Franche-Comté. Cette seconde Conquête est marquée dans l'Exergue :

SEQUANI ITERUM SUBACTI. MDCLXXIV.

LES PEUPLES DE LA FRANCHE-COMTE' SUBJUGUEZ POUR LA SECONDE FOIS. 1674.

III. La troisieme, qui est un Jetton, a d'un côté la Tête du Roi, couronnée de Laurier, & entourée de cette Légende :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Et de l'autre, ce même Prince, vêtu à la Romaine, entre la Victoire & l'Abondance, & tenant d'une main une branche de Laurier, & de l'autre une petite Statue qui représente la Victoire : ce qui est expliqué par cette Inscription :

LUDOVICO XIV,

OB SERVATAM, VICTIS SEQUANIS, PROVINCIAM.

A LOUIS XIV,

POUR AVOIR CONSERVE' SES CONQUETES

EN SOUMETTANT LES PEUPLES DE LA FRANCHE-COMTE'.

Avant que d'entreprendre cette Expédition, le Roi avoit envoyé le Maréchal de Turenne sur le Haut-Rhin avec un bon Corps de Troupes, pour s'opposer au Duc de Lorraine & aux Impériaux, qui avoient dessein de traverser le Duché de Wirtemberg pour venir au secours de la Franche-Comté. Ce Duc, après avoir tenté inutilement de traverser le Rhin (1) près de Basle, & ensuite à Strasbourg, résolut de prendre sa marche par Philisbourg & Heidelberg, pour se joindre au Duc de Bournonville, qui, après s'être tenu quelque tems sur le Bas-Rhin pour s'opposer à la retraite du Duc de Luxembourg, s'étoit mis en marche pour soutenir le Duc de Lorraine. Le Maréchal de Turenne, qui étoit occupé à faire fortifier Saverne, ayant appris cette nouvelle, se mit en marche au plus vite avec sa Cavalerie, l'Infanterie n'ayant pu le suivre. Il passa le Rhin à Philisbourg le 14 de Juin (2); & après avoir tiré du Camp-volant qui étoit près de là plusieurs Bataillons & quelques Dragons, il marcha à Sintzheim, situé sur la petite Riviere d'Elzats, au-delà de laquelle l'Armée Allemande étoit campée. Comme il ne pouvoit traverser la Riviere sans se rendre maitre auparavant de cette Place, il la fit attaquer brusquement le 16; & l'ayant emportée plutôt qu'il n'avoit cru, il donna ordre à ses gens de s'étendre le plus qu'il leur seroit possible de l'autre côté de la Riviere, sous les murailles de la Ville. Mais les Impériaux étant tombés sur eux, les repoussèrent jusques sous les remparts. Malgré cela, toute l'Armée Françoise trouva le moyen de traverser la Riviere; & s'étant rangée en bataille, on en vint aux mains avec beaucoup de furie. Le Duc de Lorraine (3) enfonça d'abord l'Aile gauche des François, & s'empara de leur canon; après quoi il fondit sur l'Aile droite, qui avoit combattu jusqu'alors de pied-ferme. Pendant ce tems-là, le Maréchal de Turenne, ayant rallié l'Aile gauche, tourna du même côté. Ce fut alors que le Combat recommença, avec beaucoup d'opiniâtreté. Mais les François, loin de se laisser mettre en desordre comme la prémiere fois, regagnerent leur canon, & s'en servirent si heureusement contre les Troupes du Duc de Lorraine, que ce Prince ne

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 885.

(2) Medaill. historiq. de Louis XIV. fol. 135. verso.

(3) Vervolg van 't verward Europa, pag. 896.

ne pouvant résister plus longtems, se retira en bon ordre à Wimpfen sur les sept heures du soir, avec son Bagage: d'autres néanmoins (1) prétendent qu'il le perdit, & que les François le menerent battant jusques sous les murailles de la Ville. Quoi qu'il en soit, ceux-ci firent sonner bien haut leur Victoire, sur laquelle on a frappé dans la suite la Médaille que voici. 1674.

(1) Medaill. historiq. de LouisXIV. fol. 135. verso.





La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire; & de l'autre côté, un Foudre ailé, entouré de cette Légende:

VIS ET CELERITAS.

LA VIGUEUR ET LA DILIGENCE.

Ce qui fait allusion à la promptitude de la marche du Maréchal de Turenne, & à la vigueur avec laquelle il attaqua l'Ennemi, à

LA BATAILLE DE ZINTSHEIM. 1674.

PUGNA AD ZINTZEIMIUM. MDCLXXIV.

Après la Bataille, le Maréchal repassa le Rhin près de Philisbourg, & renforça son Armée de deux Régimens d'Infanterie (2) & de six de Cavalerie, sans compter les Troupes qu'il tira de l'Alsace. Les Impériaux, de leur côté, après s'être tenus quelque tems campés à Lampartsheim près de Worms, résolurent de s'aller poster à Ladenbourg derriere le Nekre, pour couvrir le Bergstrass. Mais la Riviere s'étant trouvée guéable en plusieurs endroits à cette hauteur-là, à cause de la secheresse, ils ne jugerent pas le poste assez sûr: ainsi ils envoyerent leur grosse Artillerie, & la plupart de leur Infanterie, à Manheim & à Heidelberg; & le 4 de Juillet ils se mirent en marche le long du Bergstrass vers Francfort, pour y attendre en sureté le secours qu'on leur préparoit. Le Maréchal de Turenne ayant été averti à tems de ces mouvemens par ses Coureurs, fit encore une fois repasser le Rhin à son Armée (3) près de Philisbourg, le 3 de Juillet; & marcha du côté de Ladenbourg. Il apprit alors, que l'Armée Impériale avoit déja pris la route de Francfort: sur quoi, sans perdre de tems, il fit attaquer la petite Ville de Ladenbourg, dont il se rendit aisément maitre, parce qu'on y manquoit d'eau; & détacha le Comte de Roye avec quinze-cens Chevaux, pour courir à toute bride après les Impériaux, & tomber sur leur Arriere-garde, dans l'esperance de faire quelque butin. Cette Arriere-garde étoit commandée par le Colonel Dunewald, qui étoit demeuré au Camp avec cinq-cens Chevaux, jusqu'à ce que l'Armée Impériale, après une marche de trois ou quatre heures, eût gagné Zwingenberg pour s'y rafraichir. S'étant enfin mis lui-même en chemin pour rejoindre l'Armée, à peine eut-il quitté le Camp, que tout à coup un cri de guerre (4) l'avertit de l'approche des Ennemis, & l'obligea de se mettre à la tête de ses gens. Il y eut entre eux & les François un Combat très rude, qui donna le tems à l'Armée Impériale de continuer sa marche. Mais enfin Dunewald se voyant envelopé par le grand nombre, fondit sur les plus avancés, les culbuta; & à la faveur d'une épaisse poussiere qui s'éleva, il attaqua les derniers avec tant d'avantage, qu'ils se retirerent vers la petite Ville de Zwingenberg. S'étant ainsi ouvert un passage, il serra (5) ses Escadrons, & rejoignit heureusement le reste de l'Armée près de Darmstadt. Néanmoins, les François (6) soutiennent qu'il fut entierement défait dans

(2) Vervolg van 't verward Europa, pag. 900.

(3) Medaill. historiq. de LouisXIV. fol. 136. verso.

(4) Vervolg van 't verward Europa, pag. 901.

(5) Ibid. pag. 902.

(6) Medaill. historiq. de LouisXIV. fol. 136. verso.

1674. dans cette rencontre, & que leur Cavalerie l'ayant poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à l'Armée Impériale, l'Infanterie Allemande se débanda, & prit la fuite dans les bois & sur les hauteurs de Francfort. Sans entrer ici dans la discussion de ce fait, je me contenterai de rapporter la Médaille que fut frappée au sujet de cette Action.



La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Un Cavalier, portant un Etendard aux Armes de France, & poursuivant à bride abattue l'Ennemi qui prend la fuite. Derriere lui, le Nekre, qui témoigne sa surprise par son attitude. Et pour Légende :

GERMANIS ITERUM FUSIS, AD NICRUM.

MDCLXXIV.

LES ALLEMANDS BATTUS UNE SECONDE FOIS, SUR LES BORDS DU NEKRE. 1674.

La retraite des Allemands ayant ouvert aux François l'entrée du Palatinat, ils en profiterent, & ravagerent (1) impitoyablement tout le Païs : tandis que l'Armée Impériale, après avoir reçu les renforts qu'elle attendoit de divers Princes de l'Empire, marchoit à Strasbourg, sous les ordres du Duc de Lorraine, du Duc de Bournonville, & de plusieurs autres Généraux de l'Empereur. Le Maréchal de Turenne, qui étoit trop bien retranché dans son Camp près de Landau pour qu'on osât entreprendre de l'attaquer, n'eut pas plutôt appris la marche des Allemands, qu'il décampa, & marcha du même côté, afin d'engager les Magistrats de Strasbourg par toutes sortes de moyens, à lui permettre le passage du Rhin sur le pont de la Ville, (2) ou du moins, à ne point l'accorder aux Impériaux. Mais la vue de ses Troupes, qu'il avoit fait approcher afin d'appuyer sa demande par la force, produisit un effet tout contraire. La Bourgeoisie ayant pris les armes, favorisa le passage des Impériaux, qui (3) traverserent le pont, & marcherent à Enzisheim, à dessein de chasser les François de l'Alsace ; ce qui auroit vraisemblablement réussi, si les douze-mille hommes de Troupes de Brandebourg, qui étoient en marche, avoient pu joindre l'Armée. Le Maréchal de Turenne, pour ne pas donner à ces Troupes le tems d'arriver, décampa le 3 d'Octobre avec son Armée forte d'environ vingt-cinq-mille hommes, & alla se poster vers les quatre heures après midi sur les hauteurs de Molsheim. Après s'être assuré le même soir, en plusieurs endroits, le passage sur les Rivieres d'Ill & de Brusch, il parut le lendemain en bataille de l'autre côté de cette derniere Riviere, entre Holtsheim (4) & Einsheim ou Enzisheim. Les Impériaux posterent leur droite sur une hauteur à côté de la petite Ville d'Enzisheim, dans un terrein coupé de haies & de fossés ; & leur gauche de l'autre côté de la Ville, le long d'un Bois. Ce fut par-là que le Maréchal de Turenne fit commencer l'attaque, à la faveur de son canon, par deux Régimens de Cavalerie legere. Les François combattoient par pelotons, qui étoient relevés par d'autres après avoir été à la charge. Le Combat fut très rude, &

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 931.

(2) Ibid. pag. 947.

(3) Ibid. pag. 949.

(4) Ibid. pag. 951.

& dura depuis les huit heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi. Pendant ce tems-là, une partie de l'Aile droite des Impériaux n'ayant pu entrer en action, & l'autre (1) ayant été mise en desordre & contrainte de retourner au Camp, la gauche eut du pire, & perdit plusieurs pieces de canon. Le Duc de Bournonville détacha six Bataillons pour la soutenir: mais elle étoit trop fatiguée pour pouvoir regagner l'Artillerie qu'elle venoit de perdre. Ainsi elle se contenta de faire un feu continuel de celle qui lui restoit; jusqu'à ce qu'enfin le Combat ayant fini à l'entrée de la nuit, les Impériaux se retirerent à Ilkirchen & à Gravenstadt, & les François à Holtsheim, après avoir repassé les deux Rivieres que j'ai nommées. Comme les derniers gagnerent dans cette troisieme Action, non seulement beaucoup de terrein, mais encore dix pieces de canon, & trente (2) tant Drapeaux qu'Etendards; ce n'est pas sans raison qu'ils ont fait frapper la Médaille que voici.

1674.

(1) Vervolg van 't verward Europa, pag. 951.

(2) Medaill. Historiq. de Louis XIV. fol. 140. verso.





La Tête de Louis XIV, avec son Titre ordinaire. Au Revers, une Victoire ailée, foulant aux pieds un tas d'Armes; & tenant d'une main une Palme, & de l'autre une Couronne de Laurier: avec ces mots, tant sur le tour que dans l'Exergue:

DE GERMANIS TERTIO, AD EINSHEMIUM. MDCLXXIV.

TROISIEME VICTOIRE REMPORTÉE SUR LES ALLEMANDS, A EINSHEIM. 1674.

Quoique les Impériaux eussent encore reçu du renfort depuis la Bataille, il ne se passa pourtant rien de considerable de tout le reste de la Campagne, le Maréchal de Turenne s'étant tenu si bien retranché, qu'il n'y eut pas moyen de l'attaquer. Voyons à présent quelle étoit la face des affaires dans les Provinces-Unies, tant dans l'Etat, que par rapport à la Guerre.

Les soins assidus que le Prince d'Orange s'étoit donnés dans les plus grands dangers de la République, pour arrêter l'invasion des Ennemis, avoient inspiré à tous les habitans une haute estime pour sa valeur & sa bonne conduite. Mais leur reconnoissance n'eut plus de bornes, lorsqu'ils virent la Guerre contre l'Angleterre terminée par une heureuse Paix, l'Etat fortifié par diverses Alliances avec les plus puissans Princes de la Chrétienté, la Paix conclue avec les Evêques de Munster & de Cologne; & le Roi de France contraint d'abandonner, avant l'ouverture de la Campagne de cette année, non seulement les Villes dont j'ai parlé, mais encore toutes celles dont il s'étoit emparé, excepté Mastricht & Grave. Alors le Peuple, & les Magistrats nouvellement établis dans les Villes, regarderent le jeune Prince comme le Liberateur de l'Etat; & l'amour qu'on lui témoignoit, alloit de pair avec celui qu'on avoit autrefois porté au Prince Guillaume I, son Bisayeul. Les Etats de Hollande (3) lui en donnerent une marque bien sensible, en lui conferant la Charge de Stadhouder, de Capitaine-Général, & d'Amiral de leur Province, pour lui & pour tous ses Descendans mâles, nés en légitime mariage. Non contens de lui avoir donné ce témoignage de leur affection, le 3 de Fevrier ils en donnerent connoissance aux Etats-Généraux, & exhorterent les autres Provinces (4) à rendre la Charge de Capitaine-Général des Provinces-Unies héréditaire dans la Famille du Prince. Quoique tout le monde approuvât hautement cette proposition, l'affaire demeura pourtant indécise pour-lors, les Députés ayant voulu auparavant prendre l'avis des Etats de cha-

(3) Resol. der Staat. van Holl. 2 Febr. 1674. fol. 32. 35. 36.

(4) Resol. der Staat. Gener. 3 Febr. 1674 & 15 Maart 1674.

1674. chaque Province en particulier. Les Zélandois furent les prémiers à donner leur consentement, (1) après avoir déclaré le Prince, & ses Descendans légitimes, Stadhouders héréditaires, Capitaines-Généraux & Amiraux de leur Province particuliere. La Province de Groningue (2) & des Ommelandes suivit, quant à la Charge de Capitaine-Général seulement, parce qu'elle avoit son Stadhouder particulier, qui l'étoit aussi de la Frise. Enfin, les Députés de cette derniere Province communiquerent aussi à l'Assemblée générale, la résolution prise le 20 de Mars par leurs Etats particuliers, de consentir à la proposition de la Hollande. Tout étant ainsi règlé, ces Dignités éminentes furent conférées le 20 d'Avril, par les Etats-Généraux, au Prince & à ses Descendans légitimes, à perpétuité. Le Prince, & la Princesse Douairiere d'Orange, furent complimentés à cette occasion, au nom des Etats, par Mrs. Pompe, Nyenbourg, Alua, & Eek, qui lui mirent en main ses Patentes, dans (3) deux boites d'or, sur lesquelles on avoit gravé les Armes des Provinces-Unies. Cette Election serra d'un nouveau nœud l'union du Prince & de la République, & celle des Provinces entre elles, & donna un nouveau lustre à la Maison d'Orange. C'est ce qui est exprimé sur la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. Gener. 9 Febr. 1674.
(2) Ibid. 19 Maart 1674.
(3) Ibid. 20 April 1674.





Le Lion Belgique, blessé d'un coup de fleche, étend l'une de ses griffes vers une Orange, que lui tend une Main qui sort du Ciel; & de l'autre, il tient un faisceau de sept Fleches, dont le cordon est attaché à la jambe gauche du Prince: ce qui marque son union avec la République, fondée sur les Charges héréditaires qu'on venoit de lui conférer. Sur le tour, on trouve ces mots:

HINC HOSTES DEBELLO.

C'EST PAR-LA QUE JE REMPORTE LA VICTOIRE SUR LES ENNEMIS.

Au bas de la Médaille, il y a une Etoile; & dans l'Exergue:

WIE ZAG SOO VER
D'ORAENGIE STER?
1674.

QUI VIT JAMAIS L'ETOILE DE LA MAISON D'ORANGE ELEVÉE SI HAUT? 1674.

De l'autre côté, on voit les Armes du Prince, timbrées d'une Couronne, & entourées de la Jarretiere, sur laquelle on trouve la Devise ordinaire de cet Ordre; & sur le tour:

GERMINI QUOD AURIACO FIDAT LEO BELGICUS GALLO LÆSUS.

QUE LE LION BELGIQUE, BLESSE' PAR LE COQ (DE LA FRANCE), SE CONFIE AU REJETTON D'ORANGE.

Le

Le Prince, après son installation, prit congé des Etats de Hollande (1); & les Etats-Généraux ayant député Mr. Pompe, (2) Président de l'Assemblée, pour lui souhaiter un heureux voyage, il partit le jour-même pour le Brabant, afin de commencer les operations de la Campagne; pour les fraix extraordinaires de laquelle les Etats (3) accorderent, peu de tems après, une somme de neuf-cens-mille florins. Le 16 de Juillet, les Troupes Hollandoises & Espagnoles se mirent en marche vers Louvain, afin de joindre les Impériaux, commandés par le Comte de Souches. L'Armée se trouvant forte de plus de soixante-mille hommes après cette jonction, s'approcha le 9 d'Août de Senef, à dessein d'obliger le Prince de Condé à livrer Bataille. Mais ce Prince, se sentant plus foible, s'étoit retranché avantageusement derriere le Ruisseau de Piéton, & ne faisoit pas (4) le moindre mouvement pour combattre. L'Armée des Alliés ayant donc pris le parti de marcher vers Marimont & Binch, à la vue des François; ceux-ci ne parurent pas, au commencement, vouloir s'opposer à leur marche. Mais lorsque l'Avant-garde & le Corps de Bataille eurent passé, & que l'Arriere-garde, composée d'Espagnols commandés par le Prince de Vaudemont, se trouva engagée dans un défilé qui l'empêchoit de s'étendre; alors les François, sortant de leurs retranchemens, fondirent sur les Espagnols avec une bravoure extraordinaire, passerent sur le ventre à plusieurs Bataillons, & poursuivirent l'Arriere-garde jusqu'au Village de Senef. Les Espagnols perdirent beaucoup de monde dans cette prémiere Action: tous leurs Equipages & plusieurs Etendards tomberent entre les mains des François (5); & trois de leurs Officiers-Généraux furent blessés, ou pris. La frayeur les avoit tellement saisis, qu'on ne put jamais les engager à faire ferme, qu'après qu'ils eurent joint une partie de la Cavalerie Espagnole, qui étoit rangée en bon ordre entre eux & une hauteur près du Village du Fay. Les François, qui avoient vivement poursuivi jusques-là les fuiards, tomberent avec la même intrépidité sur cette Cavalerie; de sorte qu'il se fit là un nouveau Combat, aussi rude que le prémier. Les Espagnols, soutenus à propos par quatre Bataillons qui étoient postés sur la hauteur, soutinrent le choc avec beaucoup de valeur. Mais le Prince de Condé ayant trouvé le moyen de les faire prendre en flanc par un Détachement qu'il fit filer derriere les haies & les buissons dont ils se croyoient couverts, les (6) mit en fuite, & rompit non seulement les quatre Bataillons qui les soutenoient, mais encore le reste de l'Infanterie qui étoit rangée sur la hauteur. Dans cette seconde rencontre, les François firent un grand nombre de prisonniers; &, outre plusieurs Drapeaux & quantité de Bagage, ils eurent encore le bonheur d'enlever (7) la Caisse de l'Armée des Etats. Cependant le Prince d'Orange, esperant de reparer la perte que ces Troupes venoient de faire, rangea le reste de son Armée en bataille de l'autre côté du Village du Fay; & tandis que l'ardeur du pillage faisoit perdre aux Ennemis des momens si précieux, les Impériaux qui formoient l'Aile gauche, & qui avoient pris les devans, se joignirent à lui. Mais les François ne tarderent pas à retourner une troisieme fois à la charge, conduits encore par le Prince de Condé, qui avoit rassemblé toutes ses Troupes. Ce fut à midi que commença ce troisieme Combat, le plus terrible de tous. Les François chargerent plusieurs fois: mais ils furent toujours repoussés avec tant de bravoure, que la terre étoit teinte de sang, & les corps morts entassés par monceaux; desorte qu'ils payerent avec usure (8) la perte qu'ils avoient fait souffrir aux Alliés le matin. On étoit tellement acharné de part & d'autre, que la nuit n'ayant pu séparer les combattans, on se battit au clair de la Lune jusqu'à dix heures du soir. Alors la Lune s'étant couchée, les François firent leur retraite, & abandonnerent le Champ de bataille aux Hollandois. Ceux-ci y laisserent pendant la nuit quelques-unes de leurs Troupes, tant Cavalerie qu'Infanterie, sous les ordres de Mr. Fariaux, pour observer les mouvemens de l'Ennemi; tandis que le reste de leur Armée alla occuper le Camp qu'elle avoit tracé la veille. Les deux Partis s'attribuerent l'avantage du Combat: les Alliés, pour être demeurés les maitres du Champ de bataille dans la derniere rencontre, & pour avoir fait un grand carnage des François, sans avoir (9) perdu un pouce de terrein: & les François, pour avoir battu les Alliés dans les deux prémiers Combats, & leur avoir enlevé quantité de Prisonniers, d'Etendards, de Drapeaux, & de Bagage. C'est sur ce fondement qu'on frappa en France les Médailles que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 8 Mey 1674. fol. 43.
(2) Resol. der Staat. Gener. 11 Mey 1674.
(3) Ibid. 2 Juny 1674.
(4) Vervolg van 't verward Europa, pag. 969.
(5) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 253.
(6) Vervolg van 't verward Europa, pag. 973.
(7) Geschied des jaars 1674 en 1675. pag. 274.
(8) Ibid. pag. 255.
(9) Resol. der Staat. van Holl. 15 Aug. 1674. fol. 103. & 17 Aug. 1674. fol. 130.



I. La Tête du Roi de France ; & sur le tour :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Une Victoire ailée, tenant d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre un Drapeau aux Armes de France ; & au-dessous, un monceau d'Armes & d'Instrumens de guerre : avec cette Légende, continuée dans l'Exergue :

CÆSIS AUT CAPTIS HOSTIUM X MILLIBUS.
SIGNIS RELATIS CVII.
AD SENEFFAM. MDCLXXIV.

DIX-MILLE HOMMES TUEZ OU FAITS PRISONNIERS,
ET CENT-SEPT DRAPEAUX PRIS,
A LA BATAILLE DE SENEF. 1674.

II. La seconde, qui est un Jetton, a, de même que l'autre, d'un côté la Tête du Roi, avec cette Légende differente :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

C'est aussi le même Revers, avec cette Inscription:

PUGNA AD SENEFFAM.

BATAILLE DE SENEF.

Tous les Officiers-Généraux des Alliés donnerent de grandes preuves de leur expérience & de leur bravoure, dans cette fameuse Bataille. Mr. Fariaux, entre autres, & le Comte de Nassau, se signalerent extrèmement dans le troisieme Combat. Le prémier empêcha le Prince de Condé d'exécuter le dessein qu'il avoit de (1) faire filer ses Troupes sur la gauche, afin de prendre les Alliés en flanc. Le second ne rendit pas un service moins important : les Troupes de la Maison du Roi ayant défait deux Bataillons postés à l'écart, & ayant ensuite passé sur le ventre à deux autres qui devoient soutenir les prémiers ; il les arrêta tout court, les contraignit de prendre la fuite en desordre, & repara ainsi la perte qu'on venoit de faire. Mais personne, parmi les Alliés, n'acquit plus de gloire dans cette Journée,

(1) Geschied des jaars 1674 en 1675. pag. 159.

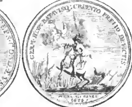
1674.

née, que le jeune Prince d'Orange, tant par la justesse des ordres qu'il donna pendant tout le Combat, que par l'intrépidité avec laquelle il mena lui-même plusieurs fois ses Troupes au feu. Aussi le Prince de Condé lui rendit-il ce témoignage : „ Qu'il s'étoit conduit en vieux „ Guerrier & en Capitaine expérimenté. Il ajouta seulement : „ Que pour animer „ davantage ses gens, il s'étoit trop exposé lui-même; & qu'à cet égard, (1) la „ fougue de la jeunesse l'avoir emporté „ sur la prudence d'un âge plus mûr ". La gloire dont le Prince de Condé se couvrit dans cette occasion, égala celle du Prince d'Orange; & elle auroit été plus grande, si, au-lieu de recommencer un troisieme Combat, il eût su se moderer après l'avantage considerable qu'il venoit de remporter dans les deux prémiers, & conserver ses Troupes victorieuses pour une meilleure occasion. S'il se fût contenté d'avoir battu deux fois les Ennemis, & de leur avoir tué bien du monde, il n'auroit pas eu la douleur d'en perdre lui-même beaucoup davantage dans le troisieme choc. Accablé du chagrin que lui causoit cette perte, & d'avoir été très mal secondé par les Suisses qui n'avoient presque rien fait d'important, il se retira (2) au coin d'une haie, après la retraite de son Armée, & s'envelopa dans son manteau, pour se reposer de la fatigue du Combat. Mais malgré la faute qu'il fit dans cette occasion, ses Ennemis, aussi bien que les François, ne purent lui refuser la louange qu'il méritoit, pour avoir tenu tête aux Alliés malgré son infériorité, & s'être habilement servi de l'occasion pour leur porter de rudes atteintes. Ce fut pour immortaliser la gloire qu'il acquit dans cette Journée, qu'on fit en France la Médaille que j'ai fait graver ici.

(1) Basnage Annal. des Prov. Unies, tom. II. pag. 525.

(2) Ibid. pag. 527.





Ce Prince, en Buste armé; & sur le tour :

LUDOVICUS, DUX BORBONIUS, PRINCEPS CONDÆUS.

LOUIS, DUC DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.

[Il étoit Fils de Henri II, Prince de Condé; & descendoit, aussi bien que Louis XIV, de Charles de Bourbon Duc de Vendôme, Ayeul de Henri IV. Il étoit né le 8 Septembre 1621; & avoit épousé Claire-Clemence de Maillé, Niece du Cardinal de Richelieu (3); de laquelle il eut Henri-Jules Prince de Condé, Ayeul de Louis-Henri de Bourbon, qui fut fait Prémier-Ministre de Louis XV, après la mort du Duc d'Orléans.]

(3) Hubn. Geslacht. tafel 56.

De l'autre côté, on voit ce Prince à cheval, précedé de la Victoire, & menant ses Troupes au Combat. Et sur le tour :

GERMANIS, HISPANIS, BATAVISQUE CRUENTO PRÆLIO DEVICTIS.

1674.

LES ALLEMANDS, LES ESPAGNOLS, ET LES HOLLANDOIS, VAINCUS APRES UN SANGLANT COMBAT.

Et comme cette Légende laisse beaucoup d'obscurité, tant pour le lieu que pour le tems, on a ajouté dans l'Exergue :

PUGNA AD SENEFFAM. 1674.

A LA BATAILLE DE SENEF. 1674.

(1) Verwolg van 't verward Europa, pag. 979.

Après cette sanglante Bataille, les deux Armées (1) firent plusieurs mouvemens, soit pour se remettre, soit pour tâcher de remporter quelque avantage, en profitant des fausses démarches qu'elles verroient faire à l'Ennemi. Cependant, les préparatifs des Alliés firent bientôt voir qu'ils avoient dessein d'entreprendre quelque Siege. Ils firent d'abord mine d'en vouloir à Ath. Mais après avoir reçu le secours qu'on leur préparoit à Bruxelles, ils décamperent le 12 d'Août, passerent la Haisne entre Ath & Tournay, & allerent le 14 de Septembre investir Oudenarde d'un côté, tandis que quelques Troupes sorties de Gand en faisoient autant de l'autre, après avoir rompu les Ponts de Deinse & de Harlebeek. Cette Place avoit (2) deux-mille hommes de Garnison, commandés par Rosspaire, qui étoit secondé par le Marquis de Ranes Colonel-Général des Chevaux-legers, & par Mr. de Vauban. En peu de tems les Assiegés se virent bien retranchés, par le secours des Paisans, & pourvus de cinquante pieces de gros canon, qu'on leur envoya de Gand sur trente-cinq bateaux plats. Ils travaillerent à leurs Batteries le 16; le lendemain ils ouvrirent la Tranchée; & trois jours après, ils commencerent à tirer sur la Place par six endroits differens, avec tant de vigueur, que le 19 ils furent en état de donner l'Assaut au Chemin-couvert, qu'ils emporterent. Le Prince de Condé, instruit de la marche des Ennemis, & du danger où se trouvoit la Place, jugea bien qu'il ne pouvoit la laisser perdre, sans confirmer l'idée où l'on étoit qu'il avoit perdu la derniere Bataille. Il résolut donc de marcher au secours (3) d'Oudenarde; & ayant décampé de Beaumont, il arriva le 17 près de Tournay, où il fut renforcé par les Troupes que le Maréchal d'Humieres avoit tirées des Places voisines : après quoi il traversa l'Escaut à Tournay, & ayant ordonné à ses Troupes de serrer leurs rangs, il marcha du côté de l'Armée des Alliés. Le Prince d'Orange ayant eu avis de ce mouvement, assembla le Conseil de guerre, & proposa de laisser du monde pour la garde des Travaux, & de sortir avec le reste de l'Armée pour combattre l'Ennemi en rase campagne. Les Généraux Espagnols furent du même avis. Mais le Comte de Souches (4) qui commandoit les Impériaux, ayant représenté qu'il n'étoit pas à propos, pour se rendre maitre d'une Ville, d'exposer & l'Armée & le reste du Païs au succès incertain d'une Bataille, la division se mit parmi les Chefs; & enfin on résolut de ne point attendre l'Ennemi, mais de lever le Siege, après avoir fait prendre les devans à la grosse Artillerie, pour la faire conduire à Gand. C'est ce qui a donné lieu à la Médaille suivante.

(2) Geschied des jaars 1674. en 1675. pag. 305.

(3) Ibid. pag. 306.

(4) Verwolg van 't verward Europa, pag. 981.





La Tête du Roi de France, avec ces mots :

LU-

1674.

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Une Victoire aîlée tenant un Dard d'une main, & de l'autre une Couronne de Chêne ; & courant de toute sa force au secours d'Oudenarde, qu'on voit dans l'éloignement. Sur le tour :

VICTORIA OPIFERA.

LA VICTOIRE PROMPTE A SECOURIR.

On a vu ci-dessus (*) ce que signifie la Couronne de Chêne : ainsi nous nous contenterons de rapporter la Légende de l'Exergue :

(*) Voy. I. Partie, pag. 149.

ALDENARDA OBSIDIONE LIBERATA. MDCLXXIV.

LE SIEGE D'OUDENARDE LEVE'. 1674.

Les deux Flottes que les Etats avoient équipées, dont l'une devoit agir en Europe & l'autre en Amerique, ne furent pas plus heureuses que l'Armée de terre. Le Lieutenant-Amiral Ruiter avoit mis en mer de la Rade de Torbay le 8 de Juin (1), avec quarante-huit Bâtimens, parmi lesquels il y avoit vingt Vaisseaux de guerre, pour se rendre en Amerique. Après avoir rangé l'Ouest de l'Ile de Madere, le 19 de Juillet il découvrit la Martinique, Colonie Françoise, & l'une des Iles Antilles, située dans la Mer du Nord. Quoiqu'on eût donné avis de France aux Habitans de se tenir sur leurs gardes, Ruiter ne laissa pas de se déterminer à attaquer le Fort de Culsac. Dans ce dessein, il mit environ mille hommes à terre, qu'il partagea en trois Corps, sous les ordres du Colonel (2) Uitenhove. Les François, pour empêcher la Descente, s'étoient rangés au nombre de trois-cens derriere des haies qui bordoient le rivage; & avoient posté dans la Baye cinq ou six Vaisseaux bien munis de canon. Malgré tous ces obstacles & le grand feu de ces Vaisseaux, les Hollandois sauterent courageusement à terre, & en étant venus aux mains, ils chasserent bientôt les Ennemis de derriere les hauteurs qui les couvroient, & les obligerent à prendre la fuite vers le Fort. Sans perdre de tems, ils donnerent l'Assaut au Fort même, & l'attaquerent de tous les côtés. Mais comme il étoit garni de bonnes murailles & de fortes palissades, & que l'abord en (3) étoit défendu par le canon des Vaisseaux qui étoient à l'ancre dans la Baye ; dans peu de tems tous les principaux Officiers furent blessés & mis hors de combat, & les Assaillans se virent contraints d'abandonner l'Assaut sans avoir rien avancé, après avoir eu grand nombre de morts & de blessés. Cette tentative leur ayant fait comprendre que le Fort n'étoit pas aussi facile à emporter qu'ils se l'étoient imaginé, il fut résolu de ne plus rien entreprendre ; mais de faire porter sur le rivage plusieurs tonneaux vuides, pour faire croire à l'Ennemi qu'on avoit quelque nouveau dessein. En effet, les François s'attendant à une nouvelle attaque, allumerent des feux pendant la nuit. Mais les Hollandois, profitant de leur erreur, (4) s'étoient retirés à bord dès le soir même. A minuit, la Flotte remit à la voile ; & desesperant de mieux réussir aux autres Iles, elle reprit la route de la Hollande. Le mauvais succès de cette entreprise fait le sujet de cette Médaille.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 896.

(2) Ibid. fol. 899.

(3) Ibid. fol. 900.

(4) Ibid. fol. 901.



1674.



La Tête de Louis XIV ; & autour :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, un Hollandois enchaîné, assis à côté d'un monceau d'armes & d'agrès de Navire ; & à côté de lui, un Americain debout, qui paroît étonné de le voir dans cet état. Au haut paroît une Renommée volante, qui publie par-tout la Victoire des Insulaires. Ce qui est expliqué par cette Légende :

COLONIA FRANCORUM AMERICANA VICTRIX.

COLONIE FRANÇOISE VICTORIEUSE EN AMERIQUE.

Et par celle de l'Exergue :

BATAVIS AD MARTINICAM CÆSIS AC FUGATIS.
MDCLXXIV.

LES HOLLANDOIS DEFAITS A LA MARTINIQUE.
1674.

Ruiter, de retour de son Expédition, en fit rapport (1) à l'Assemblée des Etats Généraux, le 5 d'Octobre, assis sur une chaise sans bras, & la tête couverte. Pendant qu'il avoit été en mer, le Lieutenant-Amiral Tromp étoit parti de Torbay le 18 de Juin, avec une Flotte bien plus forte que celle de Ruiter. Son dessein étoit de faire une Descente sur les côtes de France ; quoique l'intelligence qu'il avoit entretenue avec le Chevalier de Rohan pour lui livrer (2) Quillebeuf, eût été découverte, & que le Chevalier eût été mis en prison, avec un nommé Gaspar van den Ende, Auteur d'un Dictionaire François-Hollandois. Etant arrivé devant Belle-Ile cinq jours après son départ, il jetta l'ancre sur dix brasses d'eau, à l'Est de la côte de Bretagne. A la vue de cette Flotte le Duc de Chaulnes, qui commandoit dans ces quartiers-là, rassembla neuf ou dix-mille hommes de Milices, & quatre-cens Gentilshommes à cheval ; & détacha le Marquis de Coetlogon avec quatre-cens Fantassins & quatre-vingts Gentilshommes à cheval, pour défendre l'Ile. Tout étant prêt pour la Descente, la Flotte alla mouiller le 24 à l'Est du Château, sur treize brasses d'eau. Le 27 à la pointe du jour, la Descente (3) se fit, après que Tromp eut inutilement fait sommer l'Ile. Les Hollandois s'étant approchés de terre dans leurs Chaloupes le plus qu'il leur fut possible, sauterent dans l'eau jusqu'à la ceinture ; & après avoir chassé les Milices d'un retranchement à l'autre, les forcerent enfin vers les dix heures à se retirer au Château. Ce Château étoit extrèmement fort ; & comme il étoit bâti (4) sur le roc, il n'étoit pas possible de le miner. Cet obstacle, auquel les Hollandois ne s'étoient pas attendus, leur fit prendre le parti de retourner à bord de leurs Vaisseaux, avec trois pieces de canon dont ils s'étoient emparés. Le 2 de Juillet, la Flotte remit à la voile ; & après avoir sur sa route fait mettre tout le monde sous les armes sur les cô-

(1) Resol. der Staat. Gener. 5 Oct. 1674.

(2) Geschied. des jaars 1674. en 1675. pag. 316.

(3) Leev. van Corn. Tromp, pag. 461.

(4) Vervolg van 't verward Europa, pag. 1031.

côtes de France, elle alla enfin mouiller dans la Baye de Bourgneuf, vis à vis Noirmoustier. L'allarme n'y fut pas moins chaude, qu'à Belle-Ile; & ce n'étoit pas sans raison : car dès le lendemain, les Hollandois mirent du monde à terre, & attaquerent les François avec tant de bravoure, que ceux-ci, après avoir fait une décharge de leur mousqueterie, abandonnerent leur retranchement & le Château de l'Ile, & se sauverent en terre-ferme sur la côte du Poitou. Ainsi les Hollandois se rendirent maitres de l'Ile, qui n'est qu'à cinquante toises de la terre-ferme, & qui contient environ deux-mille maisons. Ils y trouverent dix-sept pieces de canon, (1) dont ils s'emparerent, aussi bien que de dix-neuf Navires qu'on avoit fait échouer. Mais comme ils s'apperçurent que l'espace qui est entre l'Ile & la terre-ferme demeuroit à sec en basse marée, ils jugerent qu'il ne leur seroit pas possible de conserver longtems leur conquête. Ainsi, après un séjour de trois semaines, ils démolirent le Château, raserent les retranchemens, & se rembarquerent, menant avec eux dix-huit Otages, pour sureté du payement de dix-sept-mille livres dont on étoit convenu pour le rachat du pillage. Une partie de la Flotte retourna en Hollande; & Tromp fit voile avec le reste vers la Méditerranée, pour y attendre la Flotte marchande qui revenoit de Smirne, & lui servir de Convoi. Le peu de fruit d'un armement si considerable fournit une ample matiere de raillerie aux François. Quoique la Flotte ennemie eût allarmé leurs côtes, & fait prendre (2) les armes à plusieurs milliers d'habitans, ils firent sonner bien haut leur prétendue tranquillité au milieu du danger; & jugerent même à propos d'en faire le sujet de la Médaille que voici, comme si ç'eut été un évenement bien mémorable.

1674.

(1) Verwolg van 't verward Europa, pag. 1034.

(2) Ibid. pag. 1036.





I. Le Roi, en Buste armé, & couronné de Laurier; avec la même Légende de la Médaille précédente.

Revers : La France, représentée par une Femme assise tranquillement sur le rivage de la Mer, sur laquelle on découvre la Flotte Hollandoise. L'assurance & la sécurité des François, à la vue de cette Flotte, est exprimée par trois Enfans qui se jouent sur le rivage en ramassant des coquilles, & dont l'un sonne l'allarme sur une Conque, pour se moquer de l'Ennemi. Sur le tour, & dans l'Exergue, on trouve les mots suivans :

TRANQUILLITAS ORÆ MARITIMÆ : SPECTANTE, NEC QUICQUAM AUDENTE, CLASSE HOSTIUM MAXIMA. MDCLXXIV.

LA TRANQUILLITE' DES COTES DE FRANCE, A' LA VUE D'UNE PUISSANTE FLOTTE ENNEMIE, QUI N'OSE RIEN ENTREPRENDRE. 1674.



1674.



II. Celle-ci, qui est plus petite, est pareille à la premiere, à cela près qu'on y voit la Tête du Roi, au-lieu de son Buste, & qu'il n'y a que deux Enfans sur le rivage.

Quoi qu'il en soit du succès de ces entreprises maritimes, il est certain que la Campagne ne se termina pas heureusement pour la France, sur les frontieres des Provinces-Unies. De ce grand nombre de Places dont elle s'étoit emparée deux ans auparavant, il ne lui restoit plus que Grave; & c'étoit là qu'on avoit rassemblé tout le butin dont le Duc de Luxembourg n'avoit pu se charger dans sa retraite. Les Etats avoient tâché de recouvrer cette Ville par l'entremise du Comte de Stirum (1) & du Gouverneur de Bois-le-Duc, en faisant offrir à la Garnison de lui accorder une retraite libre, & de donner dix florins à chaque Fantassin, & le double à chaque Cavalier, pour se conduire chez eux. Mais le Gouverneur, bien loin d'accepter cette proposition, força (2) les habitans de la campagne d'arrêter tous les Déserteurs de la Garnison, & de les lui amener. Il falut donc se résoudre d'en venir à un Siege. Le Prince d'Orange, qui s'étoit vu contraint de lever celui d'Oudenarde à cause de la division qui s'étoit mise parmi les Généraux, sentant bien que la même raison l'empêcheroit de rien exécuter d'important du côté de la France, quitta l'Armée des Alliés, résolu d'achever de fermer la frontiere des Provinces-Unies par la prise de Grave. La Place fut investie vers le milieu de Juillet par le brave Rabenhaupt, sans attendre l'arrivée du Prince. Elle étoit abondamment pourvue de tout ce qu'il faloit pour soutenir un Siege; & le Marquis de Chamilly qui y commandoit, disputa le terrein pied à pied, & se défendit avec beaucoup de valeur & de conduite. Les Batteries ayant commencé à tirer le 2 d'Août, les Assiegés y répondirent par de doubles décharges de leur canon. Mais ils ne purent empêcher les Hollandois de pousser leurs Travaux, qui se trouverent avancés le 20 d'Août jusqu'au pied du glacis. Après avoir été repoussés trois fois à l'Assaut du Chemin-couvert, ils l'emporterent enfin au quatrieme, & s'y logerent: mais une Mine, qu'on fit sauter à propos, les en rechassa. Quoiqu'ils eussent fait une perte si considerable dans cette occasion, qu'on fut obligé de convenir (3) d'une suspension d'armes pour enterrer les morts, ils ne laisserent pas de donner le 1. d'Octobre un nouvel Assaut, qui eut le même succès. Cependant le Prince d'Orange étant arrivé au Siege, & le Gouverneur ayant reçu ordre de la Cour de rendre la Place à des conditions honorables, la Capitulation fut signée le 26; & la Garnison sortit avec toutes les marques d'honneur, & avec la moitié du canon qui étoit aux Armes de France. Les Etats de Hollande furent si satisfaits de la maniere dont le Prince avoit conduit cette entreprise, qu'ils proposerent à l'Assemblée des Etats-Généraux (4), *de lui faire présent de la moitié du Canon de France qu'on avoit pris dans Grave, pour lui témoigner combien on lui étoit obligé de sa bonne conduite.* Tous les Députés étant tombés d'accord que le Stadhouder méritoit cette marque de distinction, le Canon lui fut offert de la part des Etats-Généraux; & lorsqu'il parut dans leur Assemblée pour y faire le rapport de ce qui s'étoit passé pendant la Campagne, il en fut remercié (5) avec de grandes marques de satisfaction. La prise de Grave, qui fut célébrée (6) le 7 de Novembre dans toutes les Provinces-Unies par un Jour d'actions de graces solemnelles, donna lieu, entre autres, à ces trois Médailles.

(1) Resol. der Staat. Gener. 8 Juny 1674.

(2) Ibid. 13 Juny 1674.

(3) Vervolg. van't verward Europa, pag. 1008.

(4) Resol. der Staat. Gener. 2 Nov. 1674.

(5) Ibid. 30 Nov. 1674.

(6) Ibid. 18 Oct. 1674.

I. [A-

1674.



I. [Avant ceci, les Etats de Hollande avoient déja donné une marque de leur reconnoiſſance au Prince, en le déchargeant d'une dette de deux millions qu'il avoit empruntés ſur ſes biens, & en ſe chargeant (1) du principal & des interêts échus.] Il eſt repréſenté ici en Buſte armé, avec les Titres ſuivans:

(1) Reſo- der Staat van Holl. 24 Maart 1674. fol. 136.

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, COMES NASSAVIÆ.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

De l'autre côté, on voit le Plan & le Siege de Grave, avec cette Légende:

DE STAD GRAAF GEWONNEN
DOOR SYN HOOGHEYD DEN HEER PRINS VAN ORANJE,
DEN 28 OCTOBER 1674.

LA VILLE DE GRAVE PRISE
PAR SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE,
LE 28 D'OCTOBRE 1674.

 II. La

1674. II. La même Tête, & la même Légende. Le Revers est aussi le même, & ne differe que dans l'Inscription, qui est en Hollandois, & gravée dans le champ même de la Médaille, au-lieu que l'autre est sur le tour. La voici :

DE GRAEF VEROVERD, DEN 25 OCTOBER,
DOOR SYN HOOGHEYT DEN HEER PRINS VAN ORANGIEN.

GRAVE PRISE LE 25 D'OCTOBRE,
PAR SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE.

III. Le Buste du Prince, entouré de cette Inscription :

SYN CONINKLEYKE HOOGHEYD,
DE HEER PRINS VAN ORANJE, ENZ.

SON ALTESSE ROYALE,
MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE, ETC.

Revers : Le Siege de Grave, avec cette Légende sur une Banderolle :

DE BELEGERING EN 'T INNEMEN VAN DE STERCKE STAD GRAVE,
DOOR SYN KONINGLYKE HOOGHEYD.

SIEGE ET PRISE DE LA FORTE VILLE DE GRAVE,
PAR SON ALTESSE ROYALE.

Nous avons vu ci-dessus, que les succès étonnans du Maréchal de Turenne avoient contraint l'Electeur de Brandebourg à se détacher de l'Alliance des Etats, & à faire sa Paix particuliere avec la France. Quoiqu'il eût été obligé de desarmer, il n'en étoit pas moins porté à soutenir la Cause commune. Il en donna des marques dans toutes les occasions, & entre autres en envoyant, en qualité de Membre de l'Empire, vingt-mille hommes sur le Haut-Rhin (1), au secours de l'Empereur. L'Envoyé de France fit tous ses efforts pour l'en détourner : mais toutes ses représentations ayant été inutiles, il crut devoir faire agir le Ministre de Suede. Celui-ci représenta donc à l'Electeur, qu'en donnant du secours aux Ennemis de la France, il rompoit la neutralité à laquelle il s'étoit engagé ; qu'il ne faisoit par-là que jetter les affaires dans une plus grande confusion, & éloigner de plus en plus la Paix, pour laquelle le Roi son Maître avoit offert sa Médiation & s'étoit déja donné tant de mouvemens. L'Electeur répondit, que comme la Paix qu'il avoit faite avec la France n'avoit point rompu son union avec le Corps Germanique, il se croyoit obligé en conscience à en soutenir les interêts ; & qu'ainsi le secours dont il s'agissoit n'avoit eu pour but que d'assurer (2) le repos de l'Empire. Malgré ces raisons, les divers mouvemens de l'Electeur, ses grandes levées de Troupes, & l'exercice continuel qu'il leur faisoit faire, persuaderent aux plus habiles, que ce Prince n'attendoit qu'une occasion favorable pour se déclarer contre la France. Quoi qu'il en soit, la Médaille suivante fait assez connoitre, que la tranquillité qu'il affectoit depuis la Paix, n'étoit qu'une tranquillité apparente ; & qu'au milieu de cette sécurité feinte, il ne laissoit pas d'être sur ses gardes.

(1) Ontroerd Nederl. II. deel pag. 195.

(2) Ibid. pag. 189.

Le

1674.





Le Buste de ce Prince, armé, & entouré des Titres suivans:

FRIDERICUS WILHELMUS, DEI GRATIA, MARCHIO ET ELECTOR BRANDENBURGII; SUPREMUS DOMINUS DUXQUE PRUSSIÆ.

FREDERIC-GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS ET ELECTEUR DE BRANDEBOURG, SEIGNEUR SOUVERAIN ET DUC DE PRUSSE.

Jusqu'à l'an 1657, les Ducs de Prusse n'ont possédé ce Duché (1) qu'à Titre de Fief du Royaume de Pologne. Mais cette année-là, le Roi & le Royaume de Pologne se désisterent de leur Souveraineté en faveur du Duc dont il est parlé ici, par un Traité dont l'Empereur Leopold fut Médiateur. C'est pour cette raison qu'on lui donne ici le Titre de *Seigneur souverain de la Prusse*.

(1) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 63.

Le Revers représente un Lion, qui repose les yeux ouverts; & sur le tour:

DORMIENDO VIGILO.

JE VEILLE, MEME EN DORMANT.

Les Etats, profitant de la disposition où l'Electeur de Brandebourg se trouvoit, l'engagerent à rompre le Traité qu'il avoit fait avec la France, & à en conclure un avec eux, dont le Duc de Nieubourg se rendit garant. Ce Traité, auquel l'Empereur & le Roi d'Espagne se joignirent le 1. de Juin, portoit, (2) que l'Electeur fourniroit aux Alliés un secours de seize-mille hommes. Après cette démarche, le Roi de Suede crut devoir cesser de faire l'office de Médiateur. Au mois de Décembre de cette année, il déclara la Guerre à l'Electeur de Brandebourg, en faveur de la France; & dès le commencement de l'année suivante, ayant assemblé ses Troupes en Pomeranie sous les ordres du Général Wrangel, il entra à main armée (3) dans les Etats de ce Prince. Pour justifier cette invasion, il allegua l'engagement où il étoit entré par le Traité de Westphalie, de prendre les armes contre le prémier qui entreprendroit d'y contrevenir. Mais ce n'étoit qu'un prétexte: son véritable but étoit de faire une diversion en faveur de la France, en divisant les forces de l'Empire, & en obligeant l'Electeur à rappeller ses Troupes pour défendre son Païs. Ce Prince ne manqua pas de porter de grandes plaintes de ces hostilités, à l'Empereur, aux Rois d'Espagne & de Danemarc, aux Etats-Généraux, & à la Diete de Ratisbonne, & de leur demander du secours. Ses sollicitations eurent le succès qu'il en esperoit: la Diete prit ses Etats sous sa protection; & l'Empereur, (4) le Duc de Lunebourg, & l'Evêque de Munster déclarerent la Guerre à la Suede, par représailles. Les Etats-Généraux en ayant fait autant (5) le 15 de Juin, firent saisir (6) tous les effets appartenans aux Suedois, & armerent (7) neuf Vaisseaux contre cette Couronne; & l'Espagne, dont la Déclaration de Guerre contre la Suede avoit été publiée à Bruxelles le 25, leur fournit (8) deux-cens-soixante-deux-mille florins pour les fraix de cet armement. Enfin, le Roi de Danemarc se joignit à toutes ces Puissances, & publia sa Déclaration (9) le 27 de Juillet, après avoir reçu trois-cens-mille florins des E-

(2) Ontroerd Nederl. II. deel pag. 486.

1675.

(3) Ibid. pag. 392.

(4) Ibid. pag. 666.

(5) Resol. der Staat. Gener. 15 Juny. 1675.

(6) Ibid. 28 July & 9 Aug. 1675.

(7) Ibid. 16 July 1675.

(8) Ibid. 17 Mey 1675.

(9) Resol. der Staat. Gener. 3 Aug. 1675.

1675. tats (1) pour équiper seize Vaisseaux de guerre. La Suede, menacée par tant de Puissances conjurées contre elle, se trouvoit dans un danger d'autant plus grand, qu'elle étoit déchirée intérieurement par la mesintelligence (2) des principaux Ministres d'Etat. Cependant, le jeune Roi ne perdit point courage: il espera que ce même Dieu qui lui avoit mis la Couronne sur la tête (*), l'y affermiroit par sa main toute-puissante. C'est ce qui paroit par les Médailles que voici.

(1) Resol. der Staat. Gener. 1 July. 1675.

(2) Hubn. staatk. Hist. III. deel I. stuk. pag. 719.

(*) Il fut couronné cette année à Upsal: Voy. le Merc Holl. 1675. pag. 239.



I. Le Buste de ce Prince, couronné de Laurier; avec ces deux mots pour toute Légende:

CAROLUS REX.

CHARLES ROI.

Ce même Prince à genoux, & recevant la Couronne d'une Main qui sort d'un nuage. Sur le tour:

QUEM DAT SERVABIT HONOREM. 1675.

ELLE MAINTIENDRA LA DIGNITE' QU'ELLE CONFERE. 1675.

II. Le même Buste, avec cette Légende differente:

CAROLUS XI, REX SUECIÆ.

CHARLES XI, ROI DE SUEDE.

Le Revers est pareil à celui de la prémiere.

Les Suedois, dont l'invasion arma tant de Puissances, commirent de furieux ravages. Après avoir saccagé toute l'Ukermarche (3) & une grande partie de la Marche Mitoyenne, pillé les maisons, ruiné le Païs, & réduit les habitans à la derniere misere, ils tomberent sur la Pomeranie ultérieure & sur la Nouvelle Marche, s'emparerent de plusieurs Places, où ils mirent Garnison; & ils étendirent leurs courses jusqu'aux portes mêmes de Berlin (4), Résidence de l'Electeur de Brandebourg. Ce Prince ayant enfin rassemblé quelques Troupes, avec le secours de ses Alliés, se mit en campagne (5) pour aller chercher l'Ennemi. Cinq-mille Cavaliers, & mille Fantassins choisis, eurent ordre de passer l'Elbe à Magdebourg: après quoi il se saisit de Ratenow. Mais ayant appris par ses Coureurs, que le Général Wrangel se retiroit avec précipitation pour éviter le Combat, il détacha sur le champ quelques Troupes pour le poursuivre; & laissant derriere lui son Infan-

(3) Holl. Merkur. 1675. pag. 54.

(4) Ibid. pag. 34.

(5) Ibid. pag. 112.

1675.

fanterie afin de faire plus de diligence, il passa par Havelbrug avec toute sa Cavalerie, & courut à bride abattue après les Ennemis. Ayant enfin atteint l'Arriere-garde des Suedois au passage de Nauwe, il fondit sur eux, leur tua (1) quelque monde, enleva plusieurs milliers de toute sorte de bétail qu'ils emmenoient, & les mit en desordre. Les autres, ne voyant point d'apparence de poursuivre leur marche sans en venir à un Combat, se rangerent en bataille derriere ce passage, à la faveur d'une Batterie qu'ils éleverent. Pour surmonter cet obstacle, l'Electeur fit passer pendant la nuit mille Chevaux de l'autre côté de la Riviere, sous les ordres du Général Leudeke; & le lendemain matin, 28 de Juin, il fit attaquer les Suedois par derriere. Cette attaque ayant facilité (2) le passage de la Riviere au reste de la Cavalerie, il eut le bonheur de mettre l'Ennemi en fuite, après un Combat très opiniâtré. L'Electeur gagna dans cette occasion plusieurs Drapeaux, Etendards, pieces de Canon, Chariots de bagage, & fit un grand nombre de prisonniers. Il dépêcha d'abord des Exprès (3), pour en porter la nouvelle aux Etats; & comme il les pria en même tems de lui envoyer incessamment les subsides promis, afin d'être en état de poursuivre sa Victoire, on somma sur le champ les Provinces qui n'avoient pas encore fourni leur contingent. Le 7 d'Août (4) fut marqué par les Etats, pour rendre graces à Dieu d'avoir accordé à l'un de leurs Alliés cette Victoire signalée; sur laquelle on a frappé les Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1675. pag. 124.

(2) Ibid. pag. 125.

(3) Resol. der Staat. Gener. 13. July 1675.

(4) Ibid. 22 July 1675.



I. La Bataille est représentée d'un côté, avec ces mots du Psalmiste: (*)

(*) PS. CXVIII. v. 23.

A DOMINO HOC FACTUM, ET MIRABILE EST IN OCULIS NOSTRIS.

 C'EST

1675. *C'EST LE SEIGNEUR QUI A FAIT CECI, ET C'EST UNE CHOSE MERVEILLEUSE A' NOS YEUX.*

Le Revers ne contient que l'Inscription suivante :

: FRIDERICUS WILHELMUS, ELECTOR BRANDENBURGICUS,
JUSTUM SUECORUM EXERCITUM,
QUI MARCHIAM, POMERANIAMQUE,
DUM IPSE OPPRESSIS IN IMPERIO ALIBI ADEST,
INVASERAT,
TANDEM AD FEHR-BELLINUM,
DIE XVIII JUNII ANNO MDCLXXV,
NACTUS, SOLO CUM EQUITATU SUO EUM AGGRESSUS,
SOLA OPE DEI FRETUS, CÆDIT, FUNDIT;
QUIQUE SEPTEM MENSES PROVINCIAS SUAS VASTARANT,
SEPTEM DIEBUS IISDEM EJICIT.
SOLI DEO GLORIA.

UNE ARME'E COMPLETE DE SUEDOIS
AYANT FAIT UNE INVASION DANS LA MARCHE
ET DANS LA POMERANIE,
TANDIS QUE FREDERIC-GUILLAUME, ELECTEUR DE BRANDEBOURG,
ETOIT OCCUPE' AILLEURS DANS L'EMPIRE
A' SECOURIR LES OPPRIMEZ;
CE PRINCE ATTEIGNIT ENFIN LES SUEDOIS A' FEHR-BELLIN,
LE 18 DE JUIN 1675;
ET SE CONFIANT UNIQUEMENT AU SECOURS DU CIEL,
IL LES ATTAQUE AVEC SA SEULE CAVALERIE,
LES MET EN DEROUTE;
ET DANS L'ESPACE DE SEPT JOURS,
IL LES CHASSE DE CES MEMES PROVINCES QU'ILS AVOIENT
RAVAGEES PENDANT SEPT MOIS.
A' DIEU SEUL EN SOIT LA GLOIRE.

II. Je ne m'arrêterai point à décrire la seconde, parce qu'elle ne differe de la prémiere qu'en ce qu'elle est plus petite.

III. La troisieme représente d'un côté l'Electeur, en cuirasse, & à cheval, l'épée à la main. Au-dessous, les deux Armées aux prises l'une contre l'autre. Et au haut :

OB SUBDITOS SERVATOS.

POUR AVOIR SAUVE' SES SUJETS.

Ce qui est encore expliqué par cette longue Inscription, qui commence sur le tour, & remplit tout le Revers :

FRI-

1675.

FRIDERICUS WILHELMUS,
DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGICUS,
SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS ET ELECTOR,
JUSTUM SUEOORUM EXERCITUM,
MARCHIAM POMERANIAMQUE VASTANTEM,
DUM IPSE ALIBI OPPRESSIS ADEST,
PROPE FEHRBELLINUM, DIE 18 JUNII ANNO 1675,
NACTUS, SOLO EQUITATU SUO,
IMO VERO SOLA DEI OPE FRETUS,
CÆDIT, FUNDIT;
SEPTIMESTRES PRÆDONES
SEPTEM DIEBUS TERRIS SUIS EJICIT.
SOLI DEO GLORIA.

FREDERIC-GUILLAUME,
PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDEBOURG,
ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN,
ETANT OCCCUPE' AILLEURS A' SECOURIR LES OPPRIMEZ,
TANDIS QU'UNE ARME'E COMPLETE DE SUEDOIS
RAVAGEOIT LA MARCHE ET LA POMERANIE;
LES ATTEIGNIT ENFIN PRE'S DE FEHR-BELLIN, LE 18 DE JUIN 1675;
ET, QUOIQUE SUIVI DE SA SEULE CAVALERIE,
OU PLUTOT, S'APPUYANT UNIQUEMENT SUR LE SECOURS DU CIEL;
IL LES MET EN DEROUTE;
ET DANS SEPT JOURS IL LES CHASSE DE SES ETATS,
QU'ILS AVOIENT PILLE' PENDANT SEPT MOIS.
A' DIEU SEUL EN SOIT LA GLOIRE.

Les Troupes de Brandebourg, après avoir remporté cet avantage, poursuivirent partout les Suedois, & s'emparerent de plusieurs Places, afin d'être plus en état de former quelque entreprise importante après leur jonction avec l'Armée du Roi de Danemarc. Ce Prince ayant déclaré la Guerre à la Suede, assembla autour de (1) vingt-mille hommes, qu'il fit filer insensiblement du côté de Hambourg: ce qui répandit l'allarme dans cette Ville, surtout lorsque vers la fin de Juin le Roi se fut venu mettre en personne à la tête de ses Troupes, près de Rensbourg. Il parut bientôt qu'il n'en vouloit point à Hambourg, mais au Duc de Holstein, qui venoit de conclure un Traité avec la Suede, par lequel il s'étoit engagé d'accorder le passage sur ses Terres aux Troupes de cette Couronne, (2) & de s'opposer à main armée à celui des Troupes ennemies. Le Roi de Danemarc étant arrivé à Rensbourg, fit venir le Duc de Holstein avec son Fils, & le Chancelier Kielman, afin de terminer leurs differends, & lui remit les Articles qu'il croyoit devoir servir de fondement au Traité. Le Duc trouvant ces conditions trop dures, & ayant refusé (3) d'y consentir, le Roi fit partir secretement quelques Troupes, qui se saisirent de Sleswick, de Gottorp, de Kilmar, & de toutes les Places de ce Prince. Dès que le Roi eut appris l'heureux succès de cette expédition, il fit fermer les portes de Rensbourg, posta du monde à toutes les avenues, & fit arrêter le Duc de Holstein, son Fils & plusieurs Seigneurs de sa suite. Après ce coup d'éclat, il fit citer la Noblesse du Holstein de venir lui rendre hommage, sous peine de confiscation de leurs biens; & détacha un bon Corps de Troupes pour se rendre maitre de Tonningen. Le Duc de Holstein, réduit à cette extrémité, fut obligé d'accorder tout ce que le Roi voulut. Il s'enga-

(1) Holl. Merkur. 1669. pag. 149.

(2) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 504.

(3) Ibid. pag. 707.

1675. gagea donc (1) *à faire mettre le Bailliage de Schwabstad sur le pied dont les Commissaires de part & d'autre étoient convenus en 1658 : A évacuer Tonningen & toutes ses autres Places, afin que le Roi y mit Garnison : A recevoir son Duché même de S. M., comme un Fief : A remettre ses Troupes au Roi, & à les joindre à celles de ce Prince, pour la défense du Royaume. Il promit encore, de n'entrer dans aucun Traité avec les Puissances étrangeres, au desavantage de l'Empereur, de l'Empire, ou du Danemarc : Et enfin, que les Bailliages de Rhibée & de Trettow, qui lui appartenoient, payeroient huit-mille Ecus par mois, pour l'entretien des Garnisons du Holstein.* Suivant cet Accord, les Danois entrerent en Garnison dans les Villes de ce Duché, & deux-mille hommes des Troupes du Duc passerent au service du Danemarc. Dès que le Traité fut conclu, le Roi retourna à Coppenhague, & l'on rendit au Duc ses Gardes du Corps; après quoi il partit pour Sleswick, avec son Fils & tous ceux qui l'avoient accompagné. C'est ainsi que les differends furent terminés entre ces deux Princes, & qu'on pourvut à la sureté du Duché de Holstein : sur quoi l'on frappa la Médaille suivante, (2) à la louange du Roi de Danemarc.

(1) Gesshied. des jaars 1674 en 1675. pag. 708.

(2) Jacobæi Mus. Reg. Dan. fol. 97.





Andromede enchainée à un rocher (3); & en-haut, Persée fondant sur le Monstre qui la garde. Sur le tour :

(3) Ovid. Metam. Lib. IV. Fab. 18.

AUXILIUM ET TUTELA.

LE SECOURS ET LA DEFENSE.

Pour faire voir à qui l'on étoit redevable de ce secours, & pour lui en témoigner sa reconnoissance, on a mis dans l'Exergue :

OPTIMO REGI, CHRISTIANO V.

AU TRES EXCELLENT ROI, CHRISTIERNE V.

Revers : Une Femme appuyée sur une Colomne, & tenant d'une main une branche d'Olivier, & de l'autre une Corne d'abondance; & au-dessus :

CIMBRIA RENASCENS.

LE HOLSTEIN RENAISSANT.

Ce qui est expliqué par la Légende du tour & de l'Exergue :

SECURITAS ET SALUS PUBLICA,
DANORUM STATORI ET CONSERVATORI.

LA SURETÉ ET LA FELICITÉ PUBLIQUE,
A' CELUI QUI RASSURE ET CONSERVE LES DANOIS.

Ce Prince est appellé ici *Stator*, à l'imitation des Romains, qui donnerent cette épithete à Jupiter, (4) lorsqu'à la priere de Romulus, il fit tourner visage à leurs Troupes qui fuyoient devant l'Ennemi.

(4) Cicer. Orat. in Catil. I. 11. Liv. Hist. Lib. I. cap. 12.

Le

Le Roi ne s'arrêta pas longtems à Coppenhague. Après avoir envoyé quelques Troupes à Oldenbourg sous les ordres du Général Baudits, pour se joindre aux Alliés, il partit lui-même le 20 d'Août, passa par Rensbourg, arriva le 2 de Septembre (1) à Itzehoa; & se rendit enfin le 9 à Mollen, où étoit le rendez-vous de l'Armée. Trois jours après il décampa, & marcha vers Gadebusche pour s'aboucher avec l'Electeur. Les Troupes de ce Prince étoient campées à Schwan; & les Impériaux avec les autres Troupes auxiliaires, à Goldenberg & Dobberan, près de Gustrow, sous les ordres du Général Kobs. Dès que l'Electeur eut appris l'arrivée du Roi à Gadebusche, il partit en diligence pour s'y rendre, escorté de trois-mille Cavaliers. D'abord après son arrivée, il se tint un Conseil de Guerre secret, le 25 & le 26 de Septembre, pour déterminer ce que les Armées réunies entreprendroient contre la Suede, (2) pendant le reste de la Campagne. Après bien des déliberations, on résolut de faire le Siege de Wismar. Pour exécuter ce dessein, l'Electeur fit la revue des Troupes Danoises, & parcourut tous les rangs avec beaucoup d'attention; après quoi il partit le 20 pour se rendre à son Armée qui étoit toujours à Schwan. Le Roi de Danemarc s'y rendit aussi avec la sienne; & le même jour, il traversa la Digue de Wismar. Le lendemain, il alla reconnoitre la Place, & le rivage du côté de Lubek; fit exactement fermer toutes les avenues, par six Régimens; & donna ordre d'assembler une grande quantité de munitions dans Rostok, dont il fit sa Place d'armes. Avant que d'attaquer Wismar dans les formes, il jugea à propos d'aller à Damgarten avec une partie de son Armée, pour en chasser les Suedois. Mais ceux-ci (3) ayant appris que leurs gens avoient été forcés par les Brandebourgeois d'abandonner leur Camp de Gutskow, en firent autant à Damgarten. Ainsi le Roi conduisit ses Troupes jusques devant Stralsund: & n'ayant rien pu faire de ce côté-là, il retourna devant Wismar. La marche qu'il fit pour aller assieger cette derniere Place (4), a donné lieu à la Médaille que voici.

(1) Geschied. van 't jaar 1674. en 1675. pag. 734.

(2) Holl. Merkur. 1675. pag. 198.

(3) Ibid. pag. 216.

(4) Jacobæi Mus. Reg. Daniæ, fol. 97.





Comme la Reine suivit (5) le Roi en Holstein, & qu'elle demeura même à l'Armée (6) pendant le Siege; elle est représentée ici avec le Roi son Epoux. La Face n'a point de Légende. Le Roi, à cheval, paroit sur le Revers, armé de pied en cap, & tenant son Bâton de commandement à la main. Dans le lointain, on voit ses Troupes s'approcher de Wismar pour en faire le Siege. Pour toute Inscription, on trouve sur les faux-fourreaux des Pistolets du Roi, & sur la housse & le caparaçon de son Cheval, la Lettre initiale du nom de ce Prince, surmontée d'une Couronne:

(5) Holl. Merkur. 1675. pag. 197.

(6) Ontroerd Nederl. II. deel pag. 768.

CHRISTIERNE 5.

Le Roi étant arrivé devant Wismar, la Tranchée fut ouverte la nuit du 5 au 6 Novembre, de trois côtés differens; & l'on éleva plusieurs Batteries, à la faveur desquelles les Assiegeans avancerent considérablement leurs Travaux, malgré les continuelles Sorties de la Garnison. Le 11, ils eurent le bonheur de se rendre maitres (7) du Vaisseau de Guerre le Faucon, nouvellement construit, monté de soixante-quatre hommes, & de quarante-six canons la plupart de fonte, & qu'on avoit posté dans le Port pour en assurer l'entrée. Le même jour ils prirent encore le *Walfisch*, ou le Fort de la Baleine, qui défendoit aussi l'entrée du Havre. Cette perte fut cause que les dix Vaisseaux, qui devoient partir de Stralsund pour jetter du secours dans

(7) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 768.

1675. dans la Place, n'oserent entreprendre le trajet, & que les vivres manqueront bientôt aux Assiegés. Afin de les faire durer le plus qu'il seroit possible, ils mirent dehors un bon nombre de Femmes du commun, & demanderent des passeports pour la Comtesse de Leeuwenhaupt & plusieurs autres Dames. Mais les prémieres furent rechassées dans la Ville, & on refusa aux autres les saufconduits qu'elles demandoient : après quoi l'on commença le 30 à bombarder vigoureusement la Place, & à se préparer à l'Assaut. Cependant, la nouvelle étant venue (1) que le Comte de Conigsmark étoit sorti de Stralsund avec trois-mille Cuirassiers & cinq-cens Chevaux-legers, à dessein de se faire jour à travers les Quartiers des Assiegeans & de jetter du secours dans la Place, le Roi détacha contre eux le Général Arensdorf avec trois-mille deux-cens Chevaux, auxquels se joignirent quelques Troupes de Brandebourg. Mais les Suedois n'attendirent point l'Ennemi : ils se contenterent de jetter du monde dans Ribnits, après quoi ils se retirerent à Demmin. Les Assiegés n'ayant plus rien à craindre du dehors, redoublerent leurs Attaques ; & à l'aide d'un Pont de clayes que le terrein marécageux les obligea d'employer, ils donnerent l'Assaut à l'Ouvrage neuf, & l'emporterent : ce qui fut suivi de la prise de la Place, qui se rendit (2) le 13 Décembre, à des conditions honorables ; comme il paroit par cette Médaille.

(1) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 769.

(2) Ibid. pag. 770.





Wismar, & le Fort de *Walfisch* ; avec ces mots d'Horace : (*)

(*) Lib. III Od. II. v. 17.

VIRTUS REPULSÆ NESCIA.

LA VERITABLE VALEUR NE SE LAISSE POINT REPOUSSER.

De l'autre côté, la même Ville, représentée par une Femme affligée, à genoux au pied d'un Trophée d'armes ; & pour Légende :

PULCHRUM ULCISCIER AVOS.

IL EST BEAU DE VENGER SES AYEUX.

En effet, sous Christierne IV, Ayeul du Roi dont il s'agit ici, le Danemarc eut beaucoup à souffrir de la part des Suedois, & fut obligé de ceder Wismar à la Suede, par le Traité de Westphalie.

On trouve encore ces mots dans l'Exergue :

VISMARIA EXPUGNATA, 13 DECEMBRIS 1675.

PRISE DE WISMAR, LE 13 DECEMBRE 1675.

Le Roi, après avoir donné le Gouvernement de la Place au Général Walter, y laissa cinq Régimens en garnison ; & partit (3) le 1. de Janvier de l'année suivante, avec la Reine, pour se rendre à Coppenhague. Ce fut par cette Conquête qu'il mit fin à une Campagne, dont à la vérité le succès lui avoit été avan-

(3) Geschied des jaars 1674 en 1675. pag. 771.

1675.

vantageux, mais qui avoit extrêmement affoibli l'Armée des Alliés sur le Haut-Rhin. Après les trois rencontres dont nous avons parlé, les Allemands, renforcés encore de quelques Troupes, avoient courageusement passé le Rhin, & tenoient (1) Brisac étroitement bloqué, espérant de s'en rendre maitres par famine. Le reste de leurs Troupes étoit répandu dans l'Alsace, où elles avoient pris leurs Quartiers d'hiver, afin de former quelque entreprise considerable dès l'entrée de la Campagne. Le Maréchal de Turenne, allarmé du projet des Ennemis, & craignant surtout pour Brisac, résolut de rompre leurs mesures; & pour cacher son dessein, il fit courir le bruit qu'il avoit ordre de couvrir la Lorraine & les trois Evêchés. Il fit en effet quelques mouvemens pour cela. Mais au-lieu de continuer sa marche, il envoya promptement ses Troupes dispersées (2) au rendez-vous qu'il leur avoit marqué; & ayant été joint par celles qu'on lui envoya des Païs-Bas où la Campagne étoit finie, il prit les devans avec sa Cavalerie, passa par Befort, & se rendit en Alsace avec une diligence extraordinaire. Il eut le bonheur, en plusieurs rencontres, de déloger les Allemands des Quartiers qu'ils avoient pris dans cette Province, de faire lever le Blocus de Brisac, & d'obliger l'Armée ennemie à repasser le Rhin. Ainsi les Impériaux, commandés par le Duc de Bournonville, furent contraints d'aller prendre leurs Quartiers d'hiver dans la Forêt-noire, les Lorrains dans le Kintzigerdal, les Troupes de Lunebourg dans la Souabe, celles de Brandebourg dans la Franconie, & celles (3) de Munster, accablées de fatigue & fort diminuées, dans leur propre Païs. C'est sur quoi l'on a frappé la Médaille que voici.

(1) Geschied. des jaars 1674. en 1675. pag. 397.

(2) Medaill. Histor. de Louis XIV. tom. II. fol. 142. verso.

(3) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 403.



La Tête du Roi de France, entourée de cette Légende:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Deux Soldats Allemands, qui prennent la fuite à la vue d'un Trophée d'armes; & sur le bord:

LX MILLIA GERMANORUM ULTRA RHENUM PULSA.
MDCLXXV.

SOIXANTE-MILLE ALLEMANDS FORCEZ DE REPASSER LE RHIN.
1675.

Quoique l'Armée Impériale se fût remise en campagne de meilleure heure qu'à l'ordinaire, sous les ordres de Montecuculi, le Maréchal de Turenne, qui étoit retourné à la Cour de France, ne laissa pas d'arriver assez à tems (4) en Alsace pour empêcher les Ennemis de passer le Rhin. Il fit même traverser cette Riviere à son Armée, & alla camper fort près des Impériaux, cherchant toutes les occasions d'en venir à une Bataille. Comme il étoit toujours en mouvement pour venir à bout de son dessein, il alla le 26 de Juillet (5), avec S. Hilaire Général de l'Artillerie, examiner une hauteur voisine, où il avoit dessein de faire élever une Batterie. Mais à peine y eurent-ils été quelque tems, qu'un boulet de canon, tiré du Camp des Impériaux, emporta le bras à S. Hilaire, & alla donner

(5) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 634.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 32.

1675. dans la poitrine au Maréchal, qui tomba roide mort, en rendant le sang par le nez & par la bouche. Mr. Bazin couvrit (1) d'abord le corps de son manteau, afin de cacher cette grande perte aux Soldats. En effet, elle ne pouvoit être plus considerable; & lorsque le Roi en apprit la nouvelle, il assura ceux qui étoient autour de lui, que la perte de deux Batailles ne lui auroit pas été aussi sensible (2) que celle de ce Général. Il étoit de la Maison de Bouillon, l'une des plus illustres de l'Europe; & par conséquent parent du Prince d'Orange, sous l'Ayeul duquel (Frederic-Henri) il avoit servi dans les Païs-Bas pendant la Guerre contre l'Espagne. Il ne croyoit pas que l'Or pût résister au Fer; c'est pourquoi il en faisoit peu de cas. Une prudence consommée, une pénétration profonde, une vigilance infatigable, une attention qui s'étendoit à tout, le rendoient le modele des Gens-de-guerre: aussi ne demandoit-il rien à ses Soldats, dont il ne leur donnât l'exemple. Ménager pour ce qui regardoit sa personne, il avoit soin d'entretenir toujours l'abondance dans son Armée; persuadé qu'une disette de quatre jours (3) est plus préjudiciable qu'une Défaite. Il appelloit ses Soldats, ses Enfans; & ceux-ci le nommoient leur Pere. Il avoit l'art de les animer, en attribuant à leur courage le gain d'une Bataille. Sachant tirer parti de tout, même de ses malheurs, il remporta un grand nombre de Victoires, qui ont rendu son nom immortel; sans que ses Lauriers ayent pu l'exempter lui-même du sort commun à tous les hommes. C'est-là le sens de la Médaille suivante, dont l'Emblème est fondé sur l'opinion des anciens Naturalistes, qui prétendoient (4) que le Laurier garantit de la Foudre. C'est pourquoi aussi l'Empereur Tibere (5) portoit toujours une Couronne de Laurier, pendant l'orage.

(1) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 678.

(2) Ibid. pag. 679.

(3) Ibid. pag. 680.

(4) Plin. Hist. Nat. Lib. II. cap. 55. & Lib. XV. cap. 30. Alciati Embl. CCXI.

(5) Sueton. in vita Tiber. cap. LXIX.





Ce Général en Buste; armé & sur le tour:

HENRICUS DE LA TOUR D'AUVERGNE, PRINCEPS, VICECOMES DE TURENNE.

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, PRINCE ET VICOMTE DE TURENNE.

De l'autre côté, un gros Chêne frappé de la Foudre, malgré plusieurs Couronnes de Laurier qui pendent à ses branches; & pour Légende:

NON LAURI MILLE TUENTUR. MDCLXXV.

MILLE LAURIERS NE SAUROIENT LE GARANTIR. 1675.

D'autres Mémoires, venus d'Allemagne, prétendent que le Prince Herman de Bade étant auprès du Canon des Impériaux, & voyant de loin le Maréchal monté sur un cheval blanc, demanda à un Canonnier (6) s'il croyoit pouvoir tirer assez juste pour tuer l'homme qu'il lui montroit: sur quoi le Canonnier ayant répondu qu'oui, pointa son Canon, & abattit le Maréchal. Quoi qu'il en soit, la consternation fut si grande dans l'Armée de France, que le Comte de Lorge, qui avoit pris le Commandement en Chef après la mort du Général, ne songea qu'à faire repasser le Rhin à ses Troupes, & à les conduire surement en Alsace. Il se mit donc en marche la nuit du 29 au 30 Juillet, passa la petite Riviere de

(6) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 678.

de Kintzig pour gagner le pont de bateaux d'Altenheim; & afin d'amuser cependant les Allemands, il laissa une partie de son Bagage dans un certain passage, avec quelques Anglois commandés (1) par le Comte de Hamilton, tant pour garder les Equipages, que pour assurer sa retraite. Montecuculi ayant appris la marche des François, envoya après eux le Général Schults avec un Régiment de Croates, & deux-cens Chevaux-legers. Ces Troupes rencontrerent bientôt les Anglois, postés au passage dont j'ai parlé, qui se défendirent jusqu'à ce qu'ils crurent leur Armée en sureté. En effet, elle avoit déja (2) quitté Wilstad: de sorte que les Impériaux s'étant emparés de cette Place, passerent une petite Riviere près de là, & coururent à toute bride après les François, qu'ils atteignirent enfin. Ce fut alors que le Combat commença avec beaucoup d'opiniâtreté. Le Comte de la Motte fit d'abord tête aux Allemands avec quelques Troupes, pour donner au reste le tems de se retirer. Mais enfin les deux Armées entieres en vinrent aux mains, parmi les hayes & les buissons. Les François, obligés d'abandonner une haye, en trouvoient d'abord une autre, derriere laquelle ils alloient se ranger. On se battit ainsi de differentes manieres, suivant la situation du terrein, jusques vers les sept heures du soir, que les François se retirerent sans (3) qu'on pût les poursuivre, à cause des hayes & des bois-taillis dont le païs étoit entrecoupé, & derriere lesquels ils s'arrêtoient à tout moment pour faire face à l'Ennemi. Ils gagnerent ainsi le pont de bateaux, & retournerent en Alsace sans avoir été battus, malgré tous les efforts des Impériaux. C'est ce qui a donné lieu à la Médaille que voici. 1675.

(1) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 684.

(2) Ibid. pag. 685.

(3) Ibid. pag. 686.





La Tête de Louis XIV, & son Titre ordinaire. De l'autre côté, le Rhin, à qui une Victoire ailée montre une Couronne de Laurier. De l'autre main elle tient un Javelot, dont la pointe est tournée derriere elle, pour n'être point surprise de ce côté-là. Sur le tour:

EXERCITUS REDUX.

L'ARME'E DE RETOUR.

Quoique les François ne pussent se vanter dans cette occasion, que d'avoir fait leur retraite sans se laisser battre, & qu'ils n'eussent pas remporté le moindre avantage; on a cependant ajouté ces mots dans l'Exergue:

VICTORIA AD ALTENHEMIUM. MDCLXXV.

VICTOIRE D'ALTENHEIM. 1675.

La retraite des François ayant ouvert aux Impériaux la communication avec Strasbourg, ils (4) passerent le Rhin sur le pont de cette Ville, & allerent camper à Ruprechtzaw. Après quoi, ayant jetté trois ponts sur le Preutz pour entrer dans la Basse-Alsace, ils décamperent le 13 d'Août pour marcher à l'Ennemi, qui étoit posté à Ichftersheim. Mais dès que les François eurent avis de leur marche, ils mirent le feu à leur Camp, rompirent tous les ponts après eux; & passant par Benfelde, ils se rendirent à Kestenholts, Village à une lieue de Schlestad dans les Montagnes, afin d'empêcher l'Ennemi de pénétrer en Lorraine. Cependant les Impériaux s'étoient emparés de Molsheim, Mutzug, Oberenheim, & de quelques autres petites Places de l'Alsace, qui firent peu de résistance, & où ils trouverent une assez bonne quantité (5) de vivres. Ils firent ensuite un Dé-

(4) Ibid. pag. 688.

(5) Ibid. pag. 689.

1675. Détachement pour aller attaquer le Château d'Andlau, situé sur les frontieres de la Lorraine. Deux Batteries qu'on éleva contre ce Château, le forcerent à se rendre après trois jours de Tranchée ouverte. Après cette conquête, les Allemands jetterent les yeux sur Haguenau, comptant qu'après la prise de cette Place, il leur seroit aisé de prendre leurs Quartiers d'hiver en Alsace. Mais le Prince de Condé, qui avoit quitté les Pais-Bas pour venir rétablir les affaires dans cette Province, ne leur donna pas le tems d'exécuter ce dessein. A peine eurent-ils commencé le Siege, qu'il décampa avec son Armée pour le faire lever. Les Impériaux, ayant appris qu'il s'étoit avancé le 22 jusqu'à Holtsheim pour le combattre, ne jugerent pas à propos de l'attendre dans leurs retranchemens: ils (1) leverent le Siege, & allerent à sa rencontre pour lui livrer Bataille en rase campagne. Mais cet habile Général, qui ne s'étoit proposé que de secourir Haguenau, évita le Combat, se contentant d'être venu à bout de son dessein. C'est ce qui fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Gescheid. des jaars 1674. en 1675. pag. 690.





La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

La France, tenant d'une main une Epée passée au travers d'une Guirlande de fleurs; & de l'autre un Bouclier, dont elle couvre une Femme assise à ses pieds, & qui représente l'Alsace. Sur le bord:

SALUS ALSATIAE.

L'ALSACE SAUVÉE.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue, par ces mots:

HAGENOIA OBSIDIONE LIBERATA. MDCLXXV.

HAGUENAU SECOURU. 1675.

La levée du Siege de Haguenau dérangea les affaires des Impériaux en Alsace. Mais ils eurent leur revanche sur la Moselle, où ils assiegerent (2) Treves, & battirent le Maréchal de Crequi, qui étoit accouru au secours de la Place assiegée: après quoi ils s'en rendirent maîtres, & finirent ainsi glorieusement la Campagne.

(2) Ibid. pag. 693.

Dès le commencement de l'année, on eut des nouvelles certaines dans les Pais-Bas, que le Duc de Villahermosa, qui avoit eu jusqu'alors le Commandement en Chef de la Cavalerie Espagnole, avoit été nommé par la Cour d'Espagne pour succeder au Comte de Monterey dans le Gouvernement des Pais-Bas Espagnols; avec ordre de se conformer provisionellement aux instructions de son Prédécesseur, jusqu'à ce qu'on lui en eût envoyé de nouvelles de Madrid. Les Etats-Généraux le féliciterent sur sa nouvelle Dignité, après qu'il leur (3) eut écrit pour leur donner avis de sa nomination & de son départ. Comme il étoit attendu incessamment, le Comte de Monterey ayant obtenu les Passeports nécessaires, se prépara de son côté à retourner en Espagne par la France. Lorsque la Com-

(3) Resol. der Staat. Gener. 24 Jan. 1675.

Comtesse son Epouse, qui avoit pris les devans dès la fin de Janvier, partit de Bruxelles, les prémieres Dames de la Ville l'accompagnerent jusqu'à Halle. Enfin le 8 de Mars, jour fixé pour le départ du Gouverneur, tous les Conseillers, les Magistrats, & la principale Noblesse de Bruxelles, dont il s'étoit acquis l'estime, se rendirent le matin au Palais, pour lui témoigner leur reconnoissance (1) & prendre congé de lui. Après avoir fait ses dévotions dans l'Eglise de Ste. Gudule, il monta à cheval, ayant à sa gauche le Duc de Villahermosa, & suivi d'une foule prodigieuse de la prémiere Noblesse. Il sortit par la Porte d'Anderleg, au bruit du canon, & trouva hors de la Ville quatre Compagnies sous les armes, qui le saluerent d'une décharge de leur mousqueterie. Lorsqu'il fut arrivé à Anderleg, il descendit de cheval, remit (2) le Bâton de commandement au nouveau Gouverneur; & ayant pris congé d'une maniere très obligeante de chacun de ceux qui l'avoient suivi, il poursuivit son voyage par la France. Il avoit su gagner le cœur de tous les Habitans, par la maniere dont il s'étoit conduit dans son Gouvernement. Il avoit reformé les abus & les mauvaises maximes qui s'étoient glissé dans l'administration des Finances; reparé & fortifié les Places mal entretenues; secouru fidelement les Provinces-Unies dans leurs plus pressans dangers, sans se laisser corrompre par les offres perfides de la France; rétabli la Discipline militaire; & construit plusieurs Ouvrages (*), pour mettre le Païs en sureté contre les entreprises des François. C'est à ce dernier égard que la Flandre eut particuliement lieu de se louer de lui: aussi est-ce pour lui en témoigner sa reconnoissance, que cette Province fit faire cette année la Médaille qu'on va voir, au sujet du soin qu'il avoit pris de faire fortifier les Ecluses dont nous avons parlé (†).

1675.

(1) Holl. Merkur. 1675. pag. 39.

(2) Ibid. pag. 40.

(*) Ci-dessus pag. 40. 41. & 42.

(†) Ci-dessus pag. 42.





Ce Seigneur, en Buste; avec cette Inscription:

JOANNES DOMINICUS, COMES MONTEREGIUS, ETC. BELGII ET BURGUNDIÆ GUBERNATOR. 1675.

JEAN-DOMINIQUE, COMTE DE MONTEREY, ETC. GOUVERNEUR DES PAYS-BAS ET DE LA FRANCHE-COMTÉ. 1675.

Monterey est le nom d'une Terre en Galice, sur les frontieres du Portugal, laquelle avoit appartenu autrefois au fameux Don Diego Lopez de Zuniga. Jean II, (3) Roi de Castille, lui donna le Titre de Vicomté, en faveur de Jean de Zuniga Petit-fils du précédent; & en 1474 elle fut érigée en Comté, en faveur de Don Sanche d'Ulloa, qui avoit épousé la Fille unique de Don Jean de Zuniga. Françoise, leur unique Héritiere, épousa Don Diego d'Azevedo, & fut Ayeule de Don Jeronimo d'Azevedo, quatrieme Comte de Monterey. Dans la suite, cette Terre passa par les Alliances dans la Maison d'Ayala, dont l'Héritiere, Agnès-Françoise de Zuniga, fut la Femme de ce Jean-Dominique de Haro & Gusman, Comte d'Ayala & de Fuentes, dont il s'agit ici; & c'est en vertu de ce mariage, qu'il étoit sixieme Comte (4) de Monterey. Il étoit outre cela, Marquis de Taraçone, Baron de Maldegem, Grand-Commandeur de Castille, Chevalier de S. Jaques, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Membre du Conseil d'Etat & du Conseil de Guerre; & il avoit autrefois été Viceroi de Catalogne.

(3) Etat présent de l'Espagne, Tom. III. pag. 129.

(4) Ibid. pag. 130.

1675. Sur le Revers de la Médaille, on voit du côté gauche la Vierge de Flandre, assise; & ayant derriere elle Mercure, Dieu du Commerce, qui montre de son Caducée les fortifications faites par le Comte de Monterey aux Eclufes d'Oftende. Cette Ville paroît dans l'éloignement; & au-dessus on voit une Renommée volante, avec ce Distique :

CEDE MARI, NEPTUNE, VAGIS MONSREGIUS UNDIS IMPERAT, ET DOMITAS FLANDRIA LÆTA STUPET.

NEPTUNE, ABANDONNEZ LES MERS; MONTEREY COMMANDE AUX FLOTS; ET LA FLANDRE SE REJOUIT ET S'ETONNE DE LES VOIR ASSUJETTIS.

Ces reparations que l'on fit aux Eclufes d'Oftende, n'avoient pour but que d'ouvrir aux Villes de Brabant & de Flandre la communication avec la Mer; celle qu'elles avoient auparavant par les embouchures de l'Escaut, ayant été cedée aux Provinces-Unies par le Traité de Munster. Il est vrai que Jaques I, d'abord après son avenement à la Couronne d'Angleterre, avoit insisté auprès des Etats-Generaux (1) par son Ambassadeur, pour les porter à ouvrir le passage de cette Riviere. Mais comme cela n'auroit pu se faire sans porter un grand préjudice aux Provinces-Unies, la proposition fut rejettée, (2) comme nous l'avons vu. Dans la suite, Charles II voulut y contraindre les Etats (*) par les armes: mais n'ayant pu réussir, on tâcha d'y suppléer par le moyen des Canaux & des Eclufes. L'importance de l'ouvrage fut cause néanmoins qu'on ne fit l'ouverture des Eclufes que l'année suivante. Je vais faire ici le récit de cette Cérémonie, pour n'être point obligé d'y revenir. Le 13 de Fevrier, le nouveau Gouverneur Villahermosa partit pour Ostende; & la nuit suivante il s'embarqua sur un Vaisseau de guerre nommé le Castelrodrigo, commandé par le Capitaine (3) Christofle Vincq. Il mit à la voile avec ce Vaisseau, & un autre nommé le S. François, suivi d'une Flotte entiere de Navires marchands; & se rendit au Sas de Slykenes. Après que l'Evêque de Bruges eut célébré solemnellement la Messe au Fort S. Philippe, il bénit avec beaucoup de cérémonies les nouvelles Eclufes; au travers desquelles le Duc de Villahermosa passa le prémier avec son Vaisseau, suivi de tous les autres, au bruit du canon, des trompettes, & de la mousqueterie, & entre deux hayes de Soldats rangés (4) sur les bords du Canal jusqu'à Bruges. Dès que cette Flotte fut arrivée à la Ville, le Gouverneur mit pied à terre, & fut reçu par le Magistrat avec de grands honneurs; & la Cérémonie finit par un magnifique festin. L'esperance que l'ouverture de ces Eclufes fit concevoir aux habitans de Bruxelles, dès cette année, de voir bientôt refleurir leur Commerce par le moyen de la Navigation, a donné lieu au Jetton que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 5 Maart 1605. fol. 48.

(2) Ibid. 7 Juny 1605. fol. 129.

(*) Voy. II. Part. pag. 511. 512.

(3) Holl. Merkur. 1676. pag. 20.

(4) Ibid. pag. 21.





On y voit d'un côté les Armes de (5) Pierre-Juste d'Armstorff, Bourguemestre de Bruxelles; & de l'autre, un Vaisseau cinglant à pleines voiles: avec ce Chronographe:

(5) Troph. de Brab. Tom. II. fol. 456.

VRBS FLORET BRVXELLA PER VNDAM.

LA VILLE DE BRUXELLES FLEURIT PAR LA NAVIGATION.

Le

(1) Resol. der Staat. Gener. 14 Febr. 1675.

(2) Resol. der Staat. van Vriesl. 20 Maart 1674.

(3) Resol. der Staat. Gener. 21 Maart 1675.

Le Duc de Villahermosa ayant notifié aux Etats-Généraux (1) son installation dans le Gouvernement des Païs-Bas, ils lui écrivirent pour l'en féliciter. Au commencement de cette année, il se fit aussi un changement considerable dans le Gouvernement des Provinces-Unies, & surtout de la Frise. On a vu que les Etats de cette Province avoient consenti (2) à revêtir le Prince d'Orange, & ses Descendans légitimes, de la Charge de Capitaine-Général des Forces de Terre & de Mer. Ils crurent que le Comte Henri-Casimir de Nassau, leur Stadhouder particulier, méritoit bien qu'ils lui donnassent aussi des marques de leur estime & de leur bienveillance. Ils lui déférerent donc cette année-ci le Stadhouderat de leur Province, pour lui (3) & pour tous ses Descendans mâles, nés en légitime mariage, à perpétuité; & en donnerent avis par lettres à l'Assemblée des Etats-Généraux. Groningue ne tarda pas à suivre cet exemple. Le 22 de Janvier il fit son entrée à cheval dans cette Ville, par la Porte nommée de Drapoort, où l'on avoit rangé en haye les Bourgeois armés, & trois Compagnies de Soldats. Il fut complimenté à son entrée par le Magistrat, & conduit au Palais, où il prit son logement. Après avoir passé quelques jours à Groningue, il partit (4) pour le Païs de Drente, où il fut pareillement reçu en qualité de Stadhouder héréditaire, & mis solemnellement en possession de cette Dignité. Il étoit Petit-fils d'Ernest-Casimir, qui fut tué devant Ruremonde en 1632; & Arriere-petit-fils de Jean (5) Comte de Nassau-Dillenbourg, Frere de Guillaume I, Prince d'Orange. Celui dont nous parlons ici avoit épousé Amelie, Fille de Jean-George II, Prince d'Anhalt-Dessau, dont il eut plusieurs Filles; & un Fils nommé Jean-Guillaume-Friso, qui se noya le 14 de Juillet 1711, dans le Hollands-Diep, en passant du Moerdyk au Stryensche Sas. La mémoire de son Pere, qui fut le prémier Stadhouder héréditaire de Frise, de Groningue & du Païs de Drente, est conservée sur la Médaille suivante, que j'ai cru devoir placer ici.

1675.

(4) Holl. Merkur. 1675. pag. 20.

(5) Hubn. Geslachtk. tafel 154.



Son Buste armé, & entouré de ses nouveaux Titres:

HENRicus CASIMirus, Dei Gratia, PRinceps NASSaviæ, GUBernator HÆReditarius FRISiæ.

HENRI-CASIMIR, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE DE NASSAU, GOUVERNEUR HEREDITAIRE DE FRISE.

De l'autre côté, une Femme debout, tenant d'une main l'Ecu de ce Prince, timbré d'une Couronne; & de l'autre, ceux de Frise, de Groningue & de Drente: & sur le bord:

VIRTUTE PARENTUM.

PAR LA VALEUR DE SES ANCETRES. 1675.

Quoique les Etats de Frise eussent donné de grandes preuves de leur affection au Prince Henri-Casimir, ceux de Gueldre en donnerent de plus fortes encore au jeune Prince d'Orange Guillaume III, en lui offrant à certaines conditions la Souveraineté de leur Province, sous le Titre de Duc de Gueldre & de Comte

Tt 2 de

1675. de Zutphen, (1) pour lui & ses Héritiers mâles, à jamais. Cette proposition, qui lui fut faite le 19 de Janvier, étoit tout à fait propre à flater l'ambition d'un jeune Prince. Il se modera néanmoins; & pour ne point s'attirer la jalousie des autres Provinces, il ne voulut rien résoudre sur une affaire de cette importance, sans prendre auparavant leur avis. Les Etats d'Utrecht, pleins de reconnoissance (2) d'avoir été délivrés de l'invasion des François par sa valeur & sa bonne conduite, furent unanimement pour l'acceptation. Les avis furent partagés dans l'Assemblée des Etats de Hollande, les uns conseillant au Prince (3) d'accepter sans balancer la Dignité qu'on lui offroit, & les autres alleguant des raisons très fortes pour l'en détourner. Mais la Zélande, qui jusqu'alors avoit embrassé avec ardeur toutes les occasions qui s'étoient offertes de contribuer à l'élevation de la Maison d'Orange, se déclara hautement cette fois-ci contre l'acceptation de cette Souveraineté. Cette opposition fit juger au Prince, que le nouveau Titre qu'on lui offroit, lui attireroit infailliblement la haine d'un grand nombre de personnes, jalouses d'une Liberté qui leur avoit coûté si cher; & lui aliéneroit les esprits, dans un Païs où il n'avoit pas moins d'autorité (4) sous le Titre de Stadhouder héréditaire, que s'il eût été revêtu du Pouvoir souverain. Il s'en tint donc à l'avis de la Zélande, remercia les Etats de Gueldre de leurs offres, & se contenta de la Charge de Stadhouder héréditaire de ces Provinces, qu'il accepta (5) le 21 de Fevrier. Ayant prêté serment en cette qualité, il prit séance dans la Cour de Justice, confirma dans leurs Charges quelques-uns des Membres de cette Cour, & en établit de nouveaux. Cette moderation, qui fut mal interpretée par quelques-uns, redoubla chez la plupart l'amour qu'on lui portoit déja; & donna lieu entre autres, si je me trompe, à la Médaille suivante.

(1) Ge-schied. der jaars 1674. en 1675. pag. 414.

(2) Ibid. pag. 422.

(3) Ibid. pag. 431.

(4) Ibid. pag. 416.

(5) Ibid. pag. 454.



Ce Prince, en Buste armé, & couronné de Laurier; & sur le tour:

WILHELMUS A WILHELMO.

GUILLAUME FILS DE GUILLAUME.

Sur la tranche:

GODT BEWAERT ZYN KOONINCKLYKE HOOGHEYT
DEN HEERE PRINS VAN ORANJE!

DIEU CONSERVE SON ALTESSE ROYALE,
MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE!

Revers: Une Guirlande de branches d'Oranger chargées de leurs fruits, au haut de laquelle est suspendu un Faisceau de sept fleches; & au milieu:

HONOR ET DECUS PATRIÆ. 1675.

L'HONNEUR ET L'ORNEMENT DE LA PATRIE. 1675.

Le

1675.

Le Prince ayant mis ordre à ces affaires domestiques, partit pour le Brabant (1) afin de s'opposer aux grands projets de la France. Louis XIV avoit mis en campagne une Armée formidable, & s'y étoit rendu lui-même (2) pour la commander en personne. Après avoir fait la revue de ses Troupes à Câteau-Cambresis, il fit investir Dinant par le Maréchal de Crequi, le 19 de Mai. Cette Place, qui dépend de l'Evêché de Liege, est située au côté droit de la Meuse, dans un fond, à cinq lieues de Charlemont, & à une pareille distance de Namur; & elle est commandée par le Château, qui est bâti sur un rocher. L'Armée entiere étant arrivée le lendemain, les habitans ouvrirent leurs portes au Roi: desorte que l'on n'eut plus à faire qu'au Château, devant lequel la Tranchée fut ouverte le 22, & poussée avec tant de vigueur, qu'on s'en rendit maitre (3) le sixieme jour. Quoique le Roi eût affoibli son Armée après la prise de cette Place, en détachant le Maréchal de Crequi avec quelques Troupes pour aller renforcer l'Armée d'Allemagne; il ne laissa pas de faire investir Huy le 1. de Juin, par le Marquis de Rochefort. La Garnison étoit d'environ cinq-cens hommes, commandés par le Marquis Migrelli, Lieutenant-Colonel du Régiment de Pio, qui, sans se laisser intimider par les menaces des François, parut déterminé à se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Le lendemain, on éleva deux Batteries sur une hauteur (4) qui commandoit la Ville, & l'on tira si vigoureusement sur les murailles, qu'en peu de tems on en abattit une grande partie. Alors la Garnison, de peur d'être coupée, se retira au Château, devant lequel la Tranchée fut ouverte le 4 au soir, par un Bataillon du Régiment de Piémont; & l'on attacha même le Mineur à l'endroit où la muraille de la Ville joint le Château. Les Assiegés firent une sortie avec cinquante hommes, soutenus par cent autres, pour déloger les François: mais ceux-ci soutinrent l'attaque, & se maintinrent dans leur poste. Dans peu de tems, ils eurent (5) démonté le canon de la Place, & préparé une Mine pour faire sauter le Bastion. Alors le Roi étant arrivé au Siege, on somma le Gouverneur, & le Château se rendit par Capitulation. La prise de ces deux Places a donné lieu à cette Médaille.

(1) Resol. der Staat. Gener. 18 Mey 1675.

(2) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 610.

(3) Ibid. pag. 612.

(4) Ibid. pag. 613.

(5) Ibid. pag. 614.





La Tête du Roi de France, & sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

De l'autre côté, le Dieu de la Meuse appuyé sur son Urne, tenant d'une main les Armes de Dinant, & de l'autre celles d'Huy. Ces deux Villes paroissent dans l'éloignement; & au-dessus, on trouve cette Légende:

PROLATI AD MOSAM IMPERII SECURITAS.

LA SURETÉ DES CONQUETES SUR LA MEUSE.

Ce qui est expliqué plus clairement dans l'Exergue, par ces mots:

DIONANTUM ET HUYONUM CAPTA. MDCLXXV.

PRISE DE DINANT ET D'HUY. 1675.

1675. Namur ayant perdu, par la prise d'Huy & de Dinant, la communication par eau avec Liege, & se trouvant extrèmement resserré, il y avoit de l'apparence que ce seroit le prémier Siege que le Roi entreprendroit. Albert-François de Croy, (1) Comte de Mege, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur & Grand-Bailly de Namur, Fils de François Comte de Mege, étant mort l'année précédente; le Roi d'Espagne avoit nommé en sa place, cette année-ci, Octave de Ligne, Prince de Barbançon & du S. Empire Romain, Comte d'Aigremont & de la Roche, Marquis d'Avré, Seigneur de Villemont, (2) & Chevalier de la Toison d'or. Il étoit Fils d'Albert Prince de Barbançon, mort à Madrid; & de Marie, Héritiere d'Everard Comte d'Avré. Il avoit épousé le 7 Janvier 1672, Therese Manriquez de Lara, Sœur du Marquis d'Aguilar en Espagne. De plusieurs Enfans qui nâquirent de ce mariage, il n'y eut que deux Filles qui parvinrent à l'âge nubile. L'une, nommée Emanuele, vint au monde cette année le 26 de Décembre, & fut mariée dans la suite au Duc d'Aremberg. L'autre, qui avoit nom Marie de Barbançon, étoit née environ deux ans auparavant. Elle épousa en prémieres noces Isidore-Thomas de Cardone, Marquis de Guadalasta, Amirante d'Aragon, qui mourut le 4 d'Août 1699; & en secondes noces, (3) Gaspar de Zuniga, qui étoit Viceroi de Galice en 1700. Son Pere Octave de Barbançon, qui défendit longtems le Château de Namur contre le Roi de France, perdit la vie pour sa Patrie à la Bataille de Landen, (4) le 29 Juillet 1693. La mémoire de sa prise de possession du Gouvernement de Namur a été conservée sur le Jetton suivant

(1) Delices des Païs-Bas, Tom. III. p. 14.

(2) Mauf. de la Toif. d'or, p. 457.

(3) Imhof Not. S. R. Imp. Proc. fol. 301.

(4) Délices des Païs-Bas. Tom. III. pag. 14.

Face: L'Ecu de ses Armes, timbré d'une Couronne. Il portoit écartelé, au prémier & au quatrieme, de Ligne qui est d'or à la Bande de gueules; & de Barbançon, qui est d'argent à trois Lions de gueules, armés, lampassés & couronnés d'or; au second & au troisieme, d'or, à la Fasce échiquetée d'argent & de gueules: & sur le tout, d'Aremberg, qui est de gueules, à trois fleurs de Neflier d'or. L'Ecu est entouré de Palmes; & sur le tour de la Médaille on lit ces mots:

OCTAVE DUC D'AREMBERG, PRINCE DE BARBANÇON, GOUVERNEUR ET CAPITAINE GENERAL DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Revers: Les Armes de cette Province; & pour Légende:

GECTOIRS DES ESTATS DE NAMUR. 1675.

Il parut cependant bientôt, que le Roi n'en vouloit point à Namur. Ce Prince, après avoir fait raser le Château de Falais qui servoit de retraite aux Partis Espagnols, décampa de Tanne (5) le 9 de Juin, & alla se poster sur la hauteur du Village de Naye sur la Meuse, à une demie lieue de Vizet & de Mastricht; afin de couvrir le Siege de Limbourg, qu'il avoit déja fait investir par un Corps de sept ou huit-mille hommes, sous les ordres du Marquis de Rochefort. La Place étoit raisonnablement fortifiée; & le Prince Jean de Nassau, qui y commandoit, avoit sous lui (6) environ deux-mille Soldats & cinq-cens Païsans: mais elle étoit commandée par deux hauteurs voisines. Ce fut de là qu'on commença de tirer sur la Ville, le 14 de Juin. A la faveur des Batteries qu'on y avoit élevées, on ouvrit la Tranchée le soir-même. Cependant, les Assiegés se défendirent vaillamment, dans l'esperance de se voir bientôt délivrés par le Prince d'Orange. En effet, l'Armée des Alliés s'étoit mise en campagne pendant le Siege de Dinant & d'Huy, & le Prince qui la commandoit, ayant appris celui

(5) Geschied. des jaars 1674 en 1675. pag. 625.

(6) Ibid. pag. 626.

1675.

lui de Limbourg, avoit décampé de Louvain, & prenant sa route par Dieft, Peer, & Weert, s'étoit rendu à Ruremonde, afin d'y traverser la Meuse & de tenter le secours. Dans ce dessein, il envoya le Colonel Eppe au Duc de Lorraine à Bonn, pour lui demander sept ou huit-mille Chevaux, afin d'être en état de faire tête à la Cavalerie Françoise dans l'expédition qu'il projettoit. Le Roi averti de tous ces préparatifs, & ayant eu avis que dès le 16 du mois, ses Troupes avoient emporté le Chemin-couvert, décampa de Mastricht, passa (1) la Meuse le 19 sur deux Ponts près de Vizet, & s'alla poster à Neuchâteau près de Dalem, pour s'opposer au dessein des Ennemis. Cependant le Prince ayant été joint par la Cavalerie qu'il avoit demandée aux Ducs de Lorraine, de Zell & d'Osnabrug, étoit prêt à se mettre en marche, lorsqu'il apprit que le 20 du mois les Assiegeans, après avoir fait jouer trois Mines, s'étoient rendus maitres d'un Bastion l'épée à la main, & avoient forcé le Gouverneur à capituler le jour suivant. Cet accident fit manquer le secours de la Place; & c'est à ce sujet que les François firent frapper les deux Pieces que voici.

(1) Geschied. des Jaars 1674 en 1675. pag. 627.




I. Face: La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire.

Revers: Pallas, tenant d'une main son Bouclier, couvert de la tête de Meduse, qui, s'il en faut croire les anciens Poëtes, (1) avoit la vertu de rendre immobiles tous ceux qui la regardoient. On a voulu marquer par-là les efforts inutiles de l'Armée des Alliés. De l'autre main elle tient une Couronne murale, pour marquer la prise de Limbourg, que l'on voit dans l'éloignement. Ces Emblèmes sont expliqués par la Légende suivante, qui est continuée dans l'Exergue:

(1) Ovid. Metam. Lib. IV. v. 779 & 780. v. 801. & 802. Lib. V. v. 208. & 209.

REGE IN HOSTES SIGNA OBVERTENTE, LIMBURGUM CAPTUM. MDCLXXV.

LIMBOURG PRIS, PENDANT QUE LE ROI FAISOIT TÊTE AUX ENNEMIS. 1675.




II. La seconde a d'un côté le Buste du Roi, armé, & entouré de cette Inscription:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

1675. L'allusion du Revers est fondée sur ce que Louis XIV, pendant le Siege de Limbourg, fit tête à l'Armée des Alliés, composée de trois Nations differentes; d'Allemands, d'Espagnols, & de Hollandois. C'est pourquoi ce Prince est représenté ici sous l'emblème d'Hercule, combattant avec sa massue Geryon, à qui la Fable (1) donne trois têtes. La Médaille est entourée de cette Légende :

(1) Ovid. Heroid. Ep. IX. ℣. 91. & 92. Virg. Æneid. Lib. VIII, ℣. 202. & 203.

UNUS TERGEMINUM. 1675.

SEUL CONTRE UN MONSTRE A' TROIS TÊTES. 1675.

Après la prise de Limbourg, les François tirerent vers le Brabant; & comme ils évitèrent d'en venir à une Bataille, les deux Armées employerent le reste de la Campagne à s'observer mutuellement. Pendant ce tems-là, il se passoit à Messine des choses dont je ne puis me dispenser de parler, à cause de la part que les Provinces-Unies y eurent dans la suite. Cette Ville, mécontente depuis longtems du Gouverneur Espagnol Don Louis del Hojo, avoit porté plus d'une fois des plaintes contre lui à la Cour d'Espagne : mais n'ayant pu obtenir satisfaction, le Conseil de la Ville, composé (2) de quatre Députés de la Noblesse, & de deux du Peuple, prit le parti de contrecarrer en tout le Gouverneur. Celui-ci de son côté employa toute sorte de moyens pour abolir le Conseil, en rendant la Noblesse suspecte au Peuple, & en l'accusant d'être cause de la cherté du grain, dont il avoit lui-même secretement défendu l'entrée. Ces pratiques sourdes lui réussirent : le Peuple s'attroupa, & le Gouverneur s'étant mis à leur tête, on mit le feu aux maisons des Conseillers, & on les jetta eux-mêmes par les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Ce procedé violent fut suivi de plusieurs Ordonnances, qui furent publiées en faveur des Bourgeois; entre autres, que desormais le Conseil seroit composé de trois Députés de la Noblesse, & de trois Députés du Peuple. Mais la cherté continuant toujours, le Peuple & la Noblesse se réunirent enfin contre le Gouverneur : desorte que le Prince de Ligne dont j'ai parlé ci-dessus (*), qui étoit alors Viceroi de Sicile, fut obligé de se rendre à Messine avec quelques Soldats, afin d'appaiser la sédition. Pour en venir à bout, il crut devoir donner quelque satisfaction à la Bourgeoisie. Il blâma le Gouverneur, & lui ordonna de se rendre à Melazzo : après quoi il mit les Prisonniers en liberté, & rappella les Bannis. Le calme paroissoit rétabli : mais une Lettre interceptée excita bientôt un nouvel orage. Elle étoit du Viceroi : il donnoit avis à la Cour, que, ne s'étant pas trouvé le plus fort, il avoit été contraint de ceder pour un tems : mais qu'il esperoit de soumettre bientôt les Messinois, soit par la force, ou par la crainte; & de rétablir (3) hautement le Gouverneur. A la lecture de cette Lettre, la Noblesse & les Bourgeois coururent aux armes, retrancherent les avenues du Palais, & l'attaquerent par plusieurs endroits à la fois : mais ils y trouverent tant de résistance, qu'ils furent obligés de se retirer. Cependant, la Viceroyauté du Prince de Ligne étant finie, & ce Seigneur n'étant plus propre à gouverner les Siciliens depuis qu'il s'étoit attiré leur haine, il partit pour Milan, afin de prendre possession du Gouvernement de ce Duché. C'est en cette derniere qualité qu'il est fait mention de lui sur la Médaille suivante, que j'ai trouvée dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier, à La Haye.

(2) Basnage Annal. des Provinces-Unies, Tom. II. pag. 547.

(*) Pag. 32.

(3) Ibid. pag. 548.





Ce Seigneur y est représenté d'un côté, avec cette Légende :

CLAU-

CLAUDIUS, PRINCEPS A LIGNE, ET SACRI ROMANI IMPERII; 1675.
MEDIOLANI GUBERNATOR.

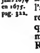
CLAUDE, PRINCE DE LIGNE ET DU SAINT EMPIRE ROMAIN; GOUVERNEUR DE MILAN.

De l'autre, on voit un Vaiſſeau à la voile, ayant ſur la poupe les Armes du Prince de Ligne, qui ſont d'or, à la Bande de gueules. La même Bande traverſe tout le champ de la Médaille. Le bord contient ſa Deviſe ordinaire:

QUO RES CUMQUE CADANT, SEMPER LINEA RECTA.

QUOI QU'IL EN PUISSE ARRIVER, TOUJOURS EN DROITE LIGNE.

Le Marquis de Bayonne, Général des Galeres, prit le Commandement après le départ du Prince de Ligne; & Don Diego de Soria, Marquis de Criſpano, fut fait Gouverneur de Meſſine. Celui-ci, marchant ſur les traces de ſon Prédéceſſeur, fit venir au Palais les Conſeillers nouvellement établis, dans le deſſein de les faire périr tous à la fois: ce qui ſeroit arrivé en effet, ſi les deux Fils du Conſeiller Caffaro n'étoient accourus au Palais, ſuivis d'une grande foule de Peuple, pour délivrer leur Pere, ou du moins pour venger ſa mort. Alors on ne garda plus de ménagemens: la Guerre fut déclarée entre les deux Partis; & le grand Conſeil s'étant aſſemblé, déclara le Gouverneur ennemi de la Ville, & dépoſa tous ceux qui avoient eu la moindre part au Gouvernement précédent. L'Amniſtie générale (1) que le Marquis de Bayonne fit publier, n'ayant fait qu'augmenter l'audace des Meſſinois, les Eſpagnols furent obligés de fortifier tous les Poſtes qu'ils occupoient, & d'employer des moyens plus efficaces pour dompter les Rebelles. Ils bloquerent le Fort de Scalitta par terre, & tinrent vingt Vaiſſeaux & (2) ſeize Galeres devant le Port, pour empêcher les habitans de recevoir des vivres par mer. Par ce moyen les Meſſinois ſe virent bientôt dans une grande diſette, & ſans aucune eſperance de ſecours, excepté du côté de la France. Mais cette Couronne ne leur manqua pas au beſoin. Le Duc de Vivonne mit en mer avec une Eſcadre de neuf Vaiſſeaux de guerre, trois Brulots, & une Frégate, pour leur amener un Convoi conſiderable de Bâtimens chargés de toutes ſortes de proviſions. A leur approche, les Eſpagnols ſe rangerent en bataille pour leur diſputer le paſſage. Mr. du Queſne, Vice-Amiral, eſſuya leur prémier feu, (3) & fut vaillamment ſoutenu par le Duc de Vivonne lui-même. Le vent s'étant renforcé pendant ce prémier choc, & l'Arriere-garde des François étant arrivée, ils redoublerent leurs efforts, mirent les Eſpagnols en deſordre, & les contraignirent de prendre honteuſement la fuite. C'eſt ainſi que Meſſine fut ravitaillée. Sur quoi l'on a frappé la Médaille ſuivante.



(2) Médaill. hiſtoriq. de Louis XIV. fol. 143. verſo.

(3) Geſchied. des jaars 1674 en 1675. pag. 524.



On y voit, d'un côté, la Tête de Louis XIV, avec ſon Titre ordinaire; au Revers, une Vic-

1675. Victoire volante, tenant d'une main quelques épis de Blé, & de l'autre une Couronne de Laurier: avec cette Légende :

ALIMENTA MESSANÆ.

MESSINE RAVITAILLE'E.

Et dans l'Exergue :

HISPANIS AD FRETUM SICULUM DEVICTIS.

MDCLXXV.

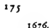
DEFAITE DES ESPAGNOLS DANS LE DETROIT DE SICILE.

1675.

Tout étoit dans la derniere confusion en Sicile. Les Espagnols y recevoient échec sur échec: ce qui affoiblit tellement leur Parti, que la Cour d'Espagne fit solliciter les Etats-Généraux (1) d'envoyer une Flotte dans la Méditerranée, pour mettre les Rebelles à la raison. Ruiter, à qui l'on donna la conduite de cette entreprise, partit au mois d'Août, avec une Escadre de dix-huit Vaisseaux de guerre, six moindres Navires, quatre Brûlots, & deux Bâtimens chargés de munitions; & fit voile vers la Méditerranée, pour aller bloquer Messine. Après avoir convoyé quelques Vaisseaux marchands jusques dans la Méditerranée, le
1676. 2 de Janvier 1676 il fit voile vers le Fare de Messine, où il se mit en croisiere, pour empêcher les François de jetter du secours dans la Place. Ceux-ci parurent le 7, à trois lieues en mer, forts de trente voiles. Comme (2) ils avoient l'avantage du vent, on ne put en venir aux mains que le lendemain. Le Combat fut si terrible, que Ruiter (3) avoua n'en avoir jamais vu de pareil. Les François détacherent deux Brulots pour l'accrocher: mais il eut le bonheur de les écarter, & de les faire consumer inutilement. En un mot, on se battit avec tant d'acharnement, qu'il n'y eut que la nuit qui pût séparer les Combattans. Et comme les Hollandois avoient coulé à fond un Vaisseau de guerre François; & qu'en revanche, un des leurs avoit été tellement maltraité qu'il coula bas tandis qu'on le remorquoit; les deux Partis s'attribuerent l'avantage de cette journée. Quelque tems après, Ruiter fut renforcé par neuf Vaisseaux Espagnols, commandés par le Prince de Montesarchio; & les François augmenterent leur Flotte jusqu'au nombre de quarante à cinquante voiles. Cependant Ruiter, dont la Commission étoit expirée, prit la route de la Hollande. Mais ayant reçu, à la hauteur de l'Ile (4) Gorgone, des ordres du Prince d'Orange de rester encore six mois dans la Méditerranée pour le service des Espagnols, il tourna le cap vers les côtes de Naples & de Sicile; & ayant joint (5) les Espagnols, il découvrit le 22 d'Avril la Flotte Françoise, forte de trente Vaisseaux & quatre Brulots. Quoique beaucoup plus foible en nombre de Vaisseaux & en Equipages, il ne laissa pas, vers les trois heures après-midi, d'engager le Combat avec beaucoup de furie. Mais une demie heure après, un boulet de canon tiré par les Ennemis lui emporta plus de la moitié du pied gauche, & lui fracassa (6) les deux os de la jambe droite, à quatre ou cinq travers de doigts au-dessus de la cheville: ce qui le fit tomber de sept pieds de haut. Les siens cependant, loin de perdre courage par ce fâcheux accident, combattirent avec tant de valeur, qu'à sept heures du soir les Ennemis virerent de bord (7) & prirent la fuite. Malgré cela, les François prétendirent avoir remporté la Victoire, comme il paroit par cette Médaille.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 911.
(2) Ibid. fol. 945.
(3) Ibid. fol. 947.
(4) Ibid. fol. 959.
(5) Ibid. fol. 965.
(6) Ibid. fol. 976.
(7) Ibid. fol. 977.

La



1676.



La Tête du Roi de France, & sur le tour :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Une Statue de la Renommée, au haut d'une Colomne entourée de Pavillons & de differens agrès de Navire ; avec cette Légende :

DEVICTA HOSTIUM CLASSE, DUCE INTEREMPTO,
AD AUGUSTAM SICILIÆ. MDCLXXVI.

LA FLOTTE DES ENNEMIS DEFAITE, ET LEUR AMIRAL TUE', PRES D'AGOSTA EN SICILE. 1676.

(1) Brandt, Leev. van de Ruiter, fol. 978. (2) Ibid. pag. 984.

Après avoir poursuivi l'Ennemi jusqu'à huit heures, (1) au clair de la Lune, la Flotte Hollandoise fit voile vers Syracuse, tant pour se reparer, que pour donner à l'Amiral tous les soins que demandoit sa blessure, qui commençoit à suppurer. On en avoit bien esperé au commencement : mais le quatrieme ou le cinquieme jour, la douleur de la playe, & sur-tout de la fracture de la jambe droite, lui ayant donné la Fievre, qui alla toujours en augmentant, ses forces diminuerent à vue d'œil ; (2) jusqu'à ce qu'enfin il expira le 29 d'Avril, entre neuf & dix heures du soir, dans sa soixante & dixieme année. Telle fut la fin du plus grand Homme-de-mer que le Siecle passé ait vu naitre. Sorti d'une famille obscure, il fit voir que ce n'est pas la naissance qui fait les Héros ; & qu'on peut par des actions éclatantes s'élever aux plus hauts Emplois de la Guerre, malgré la bassesse de son extraction. Soumis tant qu'il fut subordonné, il fut doux après être parvenu au Commandement, sans permettre néanmoins qu'on négligeât ses ordres. Cette douceur lui acquit l'amour de tous les Gens-de-mer, & sa gravité lui concilia leur respect. Jamais homme ne maintint mieux la Discipline parmi les Equipages, & ne sut mieux ranger une Flotte en bataille, y entretenir l'ordre pendant le Combat, ni ordonner une retraite. Intrépide dans le plus grand feu, se possédant au plus fort du danger, maitre de lui-même & de ses passions, il savoit profiter sur le champ des évenemens les plus imprévus. Tant de Vertus militaires réunies en sa personne le firent estimer de tous les Princes, & même de ses Ennemis. Outre l'Ordre de S. Michel, (3) dont Louis XIV l'honora ; le Roi d'Espagne, à la nouvelle du dernier Combat, lui donna le Titre de Duc, (4) & lui assigna une pension de deux-mille Ducats. Les Etats-Généraux voulant perpétuer encore plus (s'il étoit possible) la gloire de son Nom, lui firent ériger par le Conseil de l'Amirauté, dans l'Eglise neuve d'Amsterdam, un magnifique (5) Tombeau de marbre, qui couta (6) dix-mille florins. Ce fut là que son Corps, qu'on avoit embaumé & porté par mer en Hollande, fut enterré aux dépens de l'Etat, avec toute la solemnité que méritoient les services signalés qu'il avoit rendus à la Patrie pendant cinquante-huit ans. La Ville d'Amsterdam, non contente de posséder les respectables restes de ce Héros, voulut ajouter un nouvel éclat à la pompe de ses funerailles, en faisant faire son Oraison funebre. Pierre Francius, Professeur en Histoire & en Eloquence, qui en fut chargé, s'en acquitta dignement dans un Poëme Latin de plus d'onze-cens vers, qu'il prononça dans le Chœur de l'Eglise neuve, qui étoit tendu de noir. Ce fut aussi à la louange de ce Grand-homme, qu'on fit faire la Médaille que voici.

(3) Ibid. fol. 530. (4) Ibid. fol. 1002. (5) Ibid. fol. 1010. (6) Resol. der Staat. Gener. 24 Aug. 1676.


1676.




Cet Amiral, en Buste armé, & orné du Colier de l'Ordre de S. Michel; avec cette Légende:

MICHAEL DE RUYTER,
PROVINCIARUM CONFOEDERATARUM BELGICARUM ARCHITHALASSUS;
DUX ET EQUES.

MICHEL DE RUITER,
AMIRAL DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS;
DUC ET CHEVALIER.

Sur le Revers, un furieux Combat naval; & dans l'Exergue:

PUGNANDO.

EN COMBATTANT.

Sa Vie a été si bien écrite par Gerard Brandt, Ministre Remontrant, qu'on est en doute si l'Auteur a plus immortalisé son Héros, qu'il ne s'est immortalisé lui-même. Gerard Brandt eut un Fils, qui nâquit (1) au Village de Nieukoop le 6 d'Avril 1657. Il portoit le même nom que son Pere, & fut aussi savant que lui. Après avoir donné, dès sa plus tendre jeunesse, des preuves peu équivoques d'un génie heureux, il étudia pendant huit ans en Philosophie & en Théologie, sous Philippe van Limburg. A la connoissance de la Langue Latine, il ajouta celle de l'Hébreu, (2) du François, & de l'Anglois. Mais il s'attacha principalement à sa Langue maternelle; & pour y faire plus de progrès, il écrivit l'Histoire des années 1674 & 1675. Il fut d'abord appellé à Schoonhoven, pour remplir la place (3) de son Frere Gaspar. De là il alla à Dokkum, où il prêcha pendant un Hiver entier, avec beaucoup d'applaudissement. Enfin, avant qu'il eût atteint sa vingt-troisieme (4) année, il fut fait Ministre de l'Eglise des Remontrans à Rotterdam, où son éloquence incomparable lui attira une si grande foule d'Auditeurs, que l'Eglise se trouvoit trop petite pour les contenir. Sa reputation alloit toujours en croissant: mais il ne put pas la porter aussi loin qu'il l'auroit vraisemblablement poussée, s'il eût vécu. Il épousa Elisabeth Verduin, dont il eut un Fils & une Fille, qui lui survécurent. Quelque tems après, la mort lui ayant enlevé (5) dans un an ses quatre Collegues, il jugea qu'il ne tarderoit pas à les suivre. Il ne se trompa point. Environ quatre mois après, vers le milieu de Novembre, il fut attaqué d'une Fievre lente, qui, quoique peu considerable, le mina peu à peu & l'emporta enfin le 21 Décembre 1683, à (6) une heure & demie après-midi, âgé de vingt-six ans & un peu plus de huit mois. Joachim Oudaan, Jean Antonides, Pierre Rabus, Juste van Geel, & d'autres (7) fameux Poetes, ont déploré dans leurs Vers la mort prématurée de cet habile homme; & d'autres en ont conservé la mémoire sur la Médaille suivante.

(1) Leev. van Gerard Brandt, pag. 2.
(2) Ibid. pag. 6.
(3) Ibid. pag. 10.
(4) Ibid. pag. 23.
(5) Ibid. pag. 28.
(6) Ibid. pag. 62.
(7) Ibid. pag. 64.

La


1676.





La Tête représente ce Ministre, en manteau & en rabat; & sur le tour:

GEERAARDT BRANDT DE JONGE, GEBOOREN VI APRIL MDCLVII, OVERLEEDEN XXI DECEMBER MDCLXXXIII.

GERARD BRANDT LE JEUNE, NE' LE 6 AVRIL 1657, MORT LE 21 DECEMBRE 1683.

Sur le Revers, on voit la Ville de Rotterdam, située sur la Meuse; & au-dessus un Soleil couchant, avec ces deux Vers Hollandois:

O LICHT VOL GEEST! O GEEST VOL VIER!
WAT STAAT UW ONDERGANG ONS DIER!

O LUMIERE PLEINE D'ESPRIT! O ESPRIT PLEIN DE FEU!
QUE TA PERTE NOUS COUTE CHER!

Après le Combat, Ruiter se trouvant hors d'état de commander à cause de sa blessure, le Vice-Amiral Corneille de Haan prit le Commandement de la Flotte, & arbora le Pavillon d'Amiral. Il alla d'abord à Syracuse, pour se reparer: mais n'y ayant pas trouvé ce qui lui étoit nécessaire, il fit voile vers Palerme. Pendant ce tems-là, la Flotte Françoise qui étoit à Messine ayant été renforcée jusqu'au nombre de vingt-huit Vaisseaux de guerre, neuf Brûlots, (1) & vingt-cinq Galeres; le Duc de Vivonne qui la commandoit, & qui avoit appris la mort de Ruiter, résolut d'aller chercher les Espagnols & les Hollandois, & de les combattre dans le Port même de Palerme. Il partit dans ce dessein, le 28 de Mai; & trois jours après, il découvrit les Flottes Hollandoise & Espagnole, qui à son approche se rangerent en Demi-Lune à l'entrée du Port. La Bataille commença le 2 de Juin à neuf heures du matin, avec tant de furie, qu'on eût dit que tous les Elémens étoient confondus. Les Montagnes voisines, frappées du bruit du canon qu'elles renvoyoient par de longs Echos, redoubloient l'horreur du Combat; & Palerme même, effrayée de voir répandre tant de sang, trembloit sur ses fondemens, & sembloit vouloir se cacher dans un épais nuage de fumée & de souphre. Cet horrible Combat avoit à peine duré une demie heure, que le Vice-Amiral Espagnol Jean Roco, voyant venir un Brûlot que le vent chassoit sur lui avec beaucoup de violence, coupa son cable, & eut le malheur (2) d'être jetté sur la côte par la force du courant. Cet accident ayant redoublé le courage des Assaillans, ils rompirent la Ligne des Espagnols, & détacherent quelques Brûlots, qui forcerent le reste de leurs Vaisseaux à suivre l'exemple du Vice-Amiral. Après avoir tâché deux fois inutilement de brûler l'Amiral, ils l'accrocherent enfin la troisieme fois, & y mirent le feu, aussi bien qu'à trois autres Vaisseaux Espagnols & à deux Galeres, qui s'étant approchés pour sauver l'Amiral, furent consumés avec lui. La défaite des Espagnols entraina celle des Hollandois. Le feu prit à un de leurs Vaisseaux nommé Steenbergen, qui en derivant le communiqua bientôt à deux autres Navires de la même Nation, & les fit périr de la même maniere. Alors le reste de la Flotte se retira dans le Port, après avoir mis le feu aux Brûlots, de peur que l'Ennemi n'en profitât. Ainsi finit ce malheureux Com-

(1) Medaill. historiq. de Louis XIV. tom. II. fol. 154. verso.

(2) Holl. Merkur. 1676. pag. 114.

1676. Combat. L'Amiral Espagnol D. Diego d'Ibarra, Corneille de Haan qui commandoit les Hollandois, & le Capitaine Middelland de la même Nation, y perdirent la vie, aussi bien qu'un grand nombre de Matelots & de Soldats qui périrent sur les Vaisseaux qui furent consumés par les flâmes. Un de ces Vaisseaux, qui sauta en l'air, endommagea (1) extrêmement la Ville, & tua beaucoup de monde sur la Flotte, par la chute des éclats & de la ferrure. Une Victoire si complete méritoit bien d'être gravée sur l'airain, & de faire le sujet des trois differentes Médailles que voici.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 113.



I. La Tête du Roi de France; avec ces mots:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Un Vaisseau à l'antique, dont la poupe est ornée d'un Globe chargé de trois Fleurs-de-lis, & soutenu par deux Génies. La Victoire en volant pose une Couronne sur ce Globe:

VICTORIA PANORMITANA.

VICTOIRE REMPORTE'E PRES DE PALERME.

C'est apparemment cette défaite qui a donné lieu à cette façon de parler Hollandoise, *Hy is naar Palermo*, qu'on employe pour dire qu'un homme est perdu, ou tué. On trouve encore ces mots dans l'Exergue:

DELETA HOSTIUM CLASSE. 1676.

LA FLOTTE DES ENNEMIS DEFAITE. 1676.

II. La seconde est un Jetton, rapporté par le P. Menestrier (1). On y voit d'un côté la Tête du Roi, couronnée de Laurier; & sur le tour:

(1) Suite de l'Hist. du Roi par les Jettons. n. 54.

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

De l'autre, plusieurs Vaisseaux en feu, ou coulant à fond. Dans l'éloignement, un Vaisseau à la voile, & au-dessus des Fleurs-de-lis sans nombre, ce qui fait les Armes de Paris. Sur le tour:

HISPANIS ET BATAVIS AD PANORMUM DEVICTIS.

LES ESPAGNOLS ET LES HOLLANDOIS DEFAITS PRES DE PALERME.

III. La





III. La troisieme, que j'ai trouvée dans le Médailler de Mr. Guillaume Lormier à La Haye, ne differe de la prémiere qu'en grandeur; & en ce que la Légende qui est à l'Exergue de la prémiere, se trouvée ici placée au haut sur le tour, & que l'Exergue de celle-ci contient les mots suivans, qui sont sur le tour de la prémiere:

VICTORIA PANORMITANA. MDCLXXVI.

VICTOIRE REMPORTEE PRES DE PALERME. 1676.



HISTOIRE

METALLIQUE

DES

PAYS-BAS.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE TROISIEME.

1676.

(*) *Voy. II. Part. pag.* 283. & 368.



La perte (*) du Brezil, Pais très abondant en Or & en Sucre, avoit tellement fait déchoir la Compagnie des Indes Occidentales, qu'elle se trouvoit hors d'état de rembourser les six millions de florins qu'elle avoit empruntés. Le Privilege qui lui avoit été accordé étant expiré en 1674, la décadence de son Commerce porta les Etats à l'abolir; & le 20 de Septembre (1) de la même année, ils en érigerent une nouvelle, à laquelle ils accorderent les mêmes Privileges, afin de conserver ce qui leur restoit encore, tant en Afrique qu'en Amerique. Pour accorder les differends entre les *Participans*, & les *Creanciers* ou ceux qui avoient donné leur argent à interêt à la Compagnie, ils déclarerent que les anciens *Actionaires* auroient (2) quinze florins de Capital dans la nouvelle Compagnie, au lieu de cent florins qu'ils avoient dans l'ancienne; les *Dépositaires*, ou ceux qui avoient prêté de l'argent, trente florins pour cent de ce qu'ils avoient prêté à la Compagnie; & les autres *Créanciers*, la somme entiere qui leur étoit dûe: Et que, pour rétablir le Commerce, chaque ancien Actionaire fourniroit quatre pour cent de son prémier Capital; & chaque Dépositaire, huit pour cent de ce qui lui étoit dû. Moyennant quoi, la Compagnie reçut cent-vingt-mille florins; ce qui, avec ce qu'elle devoit aux anciens Actionaires, Dépositaires, & Créanciers, faisoit (3) une somme de six-millions trois-cens-mille florins. L'Assemblée générale de cette nouvelle Compagnie se tint les six prémieres années à Amsterdam, dont les Habitans y étoient interessés pour quatre neuviemes. Dans l'une de ces Assemblées, qui se tint le 12 de Janvier 1675, on mit en déliberation si l'on continueroit dans son Emploi Mr. Jean Root, qui avoit été jusqu'alors Directeur-général des Côtes d'Afrique & de Guinée, ou si on le rappelleroit; & l'on conclut (4) au rappel, sans porter cependant la moindre atteinte à son honneur & à sa reputation. A son retour en Hollande, après avoir déliberé sur le payement de ce qui lui étoit dû pour ses appointemens, & pour les fraix de son voyage, montant (5) à onze ou douze-mille-florins; non seulement l'Assemblée jugea à propos de lui payer ses arrerages; mais les Directeurs de l'ancienne Compagnie voulurent encore lui témoigner combien ils étoient satisfaits de la fidelité de son administration, en lui faisant un présent de la valeur de (6) mille florins, soit en argent, ou en autre chose. En conséquence de cette résolution, les Directeurs de l'ancienne Compagnie, dont quelques-uns (7) avoient été faits Directeurs de la nouvelle, lui donnerent, le 12 Décembre 1676, la Médaille d'or que j'ai fait graver ici.

(1) Resol. der Staat. Gener. 20 Sept. 1674.

(2) Koophandel van Amsterd. pag. 460.

(3) Ibid. pag. 462.

(4) Resol. der Gecomm. Bewindhebb. ter Verg. van tienen, 12 Jan. 1675, ante meridiem.

(5) Ibid. 3 Juiy 1674 post meridiem.

(6) Ibid. 23 Oct. 1676.

(7) Koophandel van Amsterd. pag. 462.

Les

1676.



Les Armes de *Jean Rout*. Au-dessus, les deux Lettres initiales de son nom ; & au-dessous :

DOOR BEWINTHEBBEREN VAN DE OUDE WESTINDISCHE COMPAGNIE, AAN HAREN DIRECTEUR GENERAAL, DEN 12 XBER 1676, GESCHONKEN.

DONNEE PAR LES DIRECTEURS DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES, A' LEUR DIRECTEUR-GENERAL, LE 12 DECEMBRE 1676.

De l'autre côté, deux Vaisseaux de la Compagnie voguant à pleines voiles, & faisant des routes opposées : par où l'on a voulu marquer le rappel du Directeur, & son retour en Guinée, dont il fut encore établi Directeur-général dans la suite. Les grandes Lettres de la Légende forment le nom de ce Directeur ; & la Légende entiere y fait allusinn :

sIc OmNIA ROTant.

AINSI TOURNENT TOUTES CHOSES.

La Suede ayant renoncé à l'emploi de Médiatrice en se déclarant pour la France, le Roi d'Angleterre redoubla ses soins pour procurer une Paix générale, & fut reconnu en qualité de Médiateur par toutes les Puissances interessées. Le Chevalier Temple, qu'il avoit envoyé à La Haye, fit tous ses efforts pour engager les autres Ministres à renouer les Conferences. Comme il s'apperçut que depuis que l'Empereur avoit fait enlever à Cologne le Cardinal de Furstemberg, (1) Louis XIV paroissoit résolu à n'y jamais renvoyer ses Plénipotentiaires; on proposa Breda, Meurs, Francfort, Cleves, & quelques autres Villes; & enfin, Nimegue (2) fut unanimement choisi pour le Lieu du Congrès. Les Etats nommerent sur le champ, pour leurs Plénipotentiaires, Mrs. de Beverning, d'Odyk, & van Haaren (3), & leur ordonnerent de se tenir prêts à partir au prémier avis. On loua même (4) pour eux à Nimegue la maison de Mr. de Palsterkamp, toute meublée. Mais la France ayant refusé d'y envoyer ses Ministres jusqu'à ce qu'on eût remis le Cardinal de Furstemberg en liberté, & l'Empereur ne paroissant nullement disposé à lui accorder cette satisfaction, Louis XIV crut devoir s'armer encore une fois de la Foudre, & se préparer à ouvrir la Campagne. C'est ce qu'exprime le Jetton suivant.

(1) W. Temple Memor. pag. 378. 379.
(2) Resol. der Staat. Gener. 9 Maart 1675.
(3) Ibid. 18 Mey 1675.
(4) Ibid. 30 Nov. 1675.

1676.



Ce Prince, en Buste armé; & sur le tour:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers: Des vapeurs épaisses & sulphureuses, sortant de terre par quatre endroits differens, & s'élevant dans l'air; & au-dessus:

COGIMUR IN FULMEN.

NOUS NOUS RASSEMBLONS POUR FORMER LA FOUDRE.

L'Exergue fait voir pour quel usage ce Jetton a été frappé:

TRESOR ROYAL. 1676.

Ces quatre nuages marquent les quatre Armées, qui devoient porter le feu de la Guerre en quatre endroits differens. Le Duc de Luxembourg devoit commander la prémiere, sur le Rhin; le Duc de Navailles la seconde, dans le Roussillon; le Maréchal de Rochefort la troisieme, sur la Meuse & la Sambre; & le Roi luimême avoit résolu de se mettre à la tête de la quatrieme, forte de plus de cinquante-mille hommes, pour agir sur les frontieres des Païs-Bas. Ce Prince partit en effet de Paris le 16 d'Avril, & se rendit le 21 à l'Armée que le Maréchal de Crequi avoit assemblée d'avance (1) aux environs de Condé, qui avoit été investi quatre jours auparavant. A l'arrivée du Roi, on acheva la Circonvallation, on joignit les Quartiers de l'Armée par des ponts, on éleva les Batteries; & le soir-même, on ouvrit la Tranchée par trois differens côtés. La nouvelle de cette entreprise hâta la jonction des Troupes Espagnoles & Hollandoises, qui devoit se faire dans le Brabant, où le Prince d'Orange s'étoit déja rendu, étant parti de La Haye le 10 d'Avril, (2) après avoir pris congé des Etats. Les François, avertis de ces mouvemens, pressèrent d'autant plus le Siege; & deux jours après l'ouverture de la Tranchée, ils firent un feu si terrible, qu'avant la fin du jour ils eurent (3) brisé presque toutes les palissades, & renversé les parapets d'une Redoute, d'une Demi-Lune, & du Chemin-couvert. Cependant, les Assiegés ayant reçu la nuit suivante un secours de trois-cens hommes, qui passèrent dans des bateaux plats par-dessus les Terres inondées, firent tous leurs efforts pour reparer le dommage. Mais le feu ayant recommencé le lendemain avec la même violence, les Assiegeans se virent bientôt en état de donner l'Assaut aux Dehors de la Place. Une décharge générale de toutes les Batteries donna le signal de l'attaque, qui se fit par trois endroits differens, avec tout le succès qu'on en pouvoit esperer. Aux deux prémieres, tous les Dehors furent emportés, avec le Chemin-couvert; & à la troisieme, les Troupes commandées par le Maréchal de Crequi, qu'on avoit embarquées dans de petits bateaux à cause de l'inondation, après avoir emporté les Dehors, s'emparerent encore d'une des Portes (4) de la Ville. L'heureux succès de cet Assaut rendit inutile la marche de l'Armée Espagnole, qui s'étoit avancée jusqu'à Mons pour secourir la Place, & con-

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 41.

(2) Resol. der Staat. Gener. 8 April 1676.

(3) Holl. Merkur. 1676. pag. 63.

(4) Ibid. pag. 64.

contraignit les Assiegés de se rendre à discretion. Le Roi sauva la Ville du pillage & de la fureur du Soldat, qui y étoit entré l'épée à la main; & envoya la Garnison prisonniere à Tournay. La prise de cette Place, & la clémence du Roi, ont été célébrées par les deux Pieces que voici. *1676.*



I. La Tête de ce Prince; avec ce Titre:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRE'S-CHRETIEN.

Revers: Les Urnes des trois Fleuves qui passent à Condé, l'Escaut, l'Hoesneau & la Haisne. Sur l'Urne du milieu s'éleve un Caducée, symbole de la Paix; avec une Palme d'un côté, & de l'autre une branche de Laurier; & pour Légende:

VICTORIS CLEMENTIA.

CLEMENCE DU VAINQUEUR.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue:

CONDATUM VI CAPTUM, AB EXCIDIO SERVATUM.
MDCLXXVI.

CONDE' PRIS D'ASSAUT, ET GARANTI DU PILLAGE. 1676.

II. La seconde, qui est un Jetton, a pour Face la Tête du Roi, avec ce Titre different:

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Le Revers est pareil à celui de la Médaille, à cela près, qu'il n'y a que la Légende du bord:

VICTORIS CLEMENTIA.

CLEMENCE DU VAINQUEUR.

Dès que le Roi eut fait combler les Travaux & mis trois-mille hommes de Garnison dans Condé, il envoya le Duc d'Orleans son Frere, avec les Troupes commandées (1) par le Maréchal de Crequi, assieger Bouchain: ce qui fut exécuté le 2 de Mai. L'Armée assiegeante s'étant retranchée, & ayant fait tous les préparatifs nécessaires avec beaucoup de diligence, la Tranchée fut ouverte le

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 79.

1676. 6; & deux jours après, les Batteries se trouverent en état de tirer sur la Place. Le Roi lui-même se mit à la tête du reste de l'Armée, pour couvrir le Siege, & pour observer les mouvemens du Prince d'Orange. Cette précaution étoit nécessaire : car le Prince, sur la nouvelle du Siege de Bouchain, avoit décampé de Mons en Hainaut le 7 au soir, laissant après lui son gros Bagage, pour n'être point embarassé dans sa marche; & le lendemain, il étoit venu camper (1) avec les Troupes Espagnoles & Hollandoises, à une lieue de Condé, entre Perwelts & Bazécles. Mais ayant appris que le Roi étoit parti de Sebourg & de Quievrain pour passer l'Escaut près de l'Abbaye de Denain, & se poster à la vue de Valenciennes afin de couvrir les Assiegeans; il prit la résolution de le suivre. Il décampa donc le 9, & fit tant de diligence, que le lendemain matin les deux Armées se trouverent en présence. Elles se mirent (2) d'abord en bataille, comme pour en venir aux mains, & demeurent tout ce jour-là & le suivant sous les armes. Mais, soit que les deux Chefs craignissent l'évenement du combat, soit que le Prince crût ne pas devoir risquer le reste du Païs pour la conservation d'une seule Place, il n'y eut point de Bataille; & les deux Armées se contenterent de se retrancher, (3) pour se mettre à couvert des surprises. La marche infructueuse de l'Armée du Prince fut suivie de la prise de Bouchain, qui ne tint que six jours de Tranchée ouverte. C'est le sujet des Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 80.

(2) Ibid.

(3) Ibid. pag. 81.





I. La Tête du Roi; avec sa Légende ordinaire. De l'autre côté, ce Prince, sous la figure de Persée, tenant de la main droite la tête de Meduse, dont l'aspect remplit d'effroi & pétrifie (4), pour ainsi dire, l'Ennemi qui s'étoit avancé; & prenant sous sa protection la Ville de Bouchain, représentée par une Femme couronnée de Tours, qui lui présente les Clefs de la Ville. Pour Légende:

(4) Ovid. Metam. Lib. IV. v. 801 & 802. Lib. V. v. 180 & seqq.

HOSTE VIDENTE ET PERTERRITO BUCHEMIUM CAPTUM. MDCLXXVI.

BOUCHAIN PRIS, A LA VUE DE L'ENNEMI EPOUVANTÉ. 1676.





II. La Tête & les Légendes de celle-ci sont pareilles à celles de la précédente. Au Revers on voit le Roi, sous la même figure, tenant de la main gauche la tête de Meduse, qu'il présente à un Soldat éperdu d'effroi; & s'assurant par-là la Conquête de Bouchain, représenté par une Femme éplorée, & couronnée de Tours, qui paroit à la droite du Roi.

Le

Le Roi resta encore quelque tems dans les Païs-Bas, après la prise de Bouchain. Mais un Détachement de huit Bataillons (1) & de vingt-cinq Escadrons, qui marcherent vers le Haut-Rhin sous les ordres du Maréchal de Lorge, & un second renfort qu'il envoya en Lorraine sous le Maréchal de Crequi pour faire tête aux Allemands, lui ayant fait comprendre qu'il ne se feroit plus rien de considérable cette Campagne; il partit le 4. de Juillet pour retourner en France, après avoir laissé le Commandement de l'Armée (2) au Maréchal de Schomberg. Les Allemands, qui étoient sortis de leurs Quartiers d'hiver au commencement de Mai, avoient investi Philisbourg, & assiegé dans les formes le Fort qui est vis à vis, de l'autre côté du Rhin. Leurs Travaux furent poussés avec tant de succès, que la nuit du 10 ils donnerent l'Assaut à une Redoute, & l'emporterent, avec perte de trois Capitaines & quatre-vingts Soldats: après quoi ils pousserent tellement leurs Approches, que la Garnison, (3) voyant que tout étoit prêt pour donner l'Assaut, se retira dans la Ville par le Pont de bateaux, la nuit du 19 au 20. Les Impériaux ayant abandonné Philisbourg après la prise du Fort, la Garnison rasa les Ouvrages qu'ils avoient élevés à l'entour. Cependant le Prince Herman de Bade se préparoit à attaquer de nouveau cette Place, avec les Troupes Allemandes qui s'assembloient à Hailbron; tandis que le Duc de Lorraine (4) feroit tête aux François avec la grande Armée Impériale. Ce dessein ne put néanmoins s'exécuter qu'au mois de Juin. La nuit du 24 au 25, la Tranchée (5) fut ouverte devant Philisbourg. La Garnison, qui comptoit d'être secourue par le Duc de Luxembourg, se défendit vaillamment; & en effet, ce Général fit divers mouvemens dans ce dessein. Mais toutes ses tentatives (6) ayant échoué, cette forte Place fut obligée de capituler le 9 de Septembre; & huit jours après, (7) les Troupes Allemandes en prirent possession. C'est le sujet de cette Médaille. 1676.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 81.

(2) Ibid. pag. 131.

(3) Ibid. pag. 84.

(4) Ibid. pag. 85.

(5) Ibid. pag. 112.

(6) Ibid. pag. 162.

(7) Resol. der Staat. Gener. 14 Sept. 1676.



Le Plan de PHILISBOURG, & du Fort qui est au-delà du Rhin; & de l'autre côté, la Légende que voici:

VON DER RÖMISCHER KAISERLICHER MAJESTAT
UND DES HEYLIGEN RÖMISCHEN REICHS WEGEN,
BELAGERT UND EROBERT,
IM JAHR 1676, DEN 7 UND 17 SEPTEMBER.

ASSIEGE' ET PRIS,
POUR SA MAJESTE' L'EMPEREUR DES ROMAINS,
ET POUR LE SAINT EMPIRE ROMAIN,
L'AN 1676, LE $\frac{7}{17}$ DE SEPTEMBRE.

Le Siege de Philisbourg, & les grands Détachemens que les François avoient tirés de leur Armée de Flandre, porterent le Prince d'Orange à former le Siege de Mastricht avant la fin de la Campagne. Quoique cette Place fût très bien fortifiée, & pourvue d'une Garnison d'environ six-mille hommes; trois jours après le

1676. le départ de Louis XIV, elle fut investie par les Hollandois & les Anglois du côté du Brabant, & par les Allemands du côté de Wyk. Les Etats, connoissant l'importance de cette entreprise, ordonnerent des Prieres publiques, le Dimanche (1) & les autres jours de la semaine, dans toutes les Eglises, pour obtenir du Ciel un heureux succès. Le Prince d'Orange de son côté ne négligea rien pour se rendre maitre de la Place; il s'exposa tellement, qu'il fut blessé dans les Approches: sur quoi il reçut les complimens des Etats, (2) qui l'exhorterent à ménager mieux à l'avenir une vie si précieuse. Depuis le 19 de Juillet que la Tranchée avoit été ouverte, on n'avoit cessé de tirer sur la Place, & l'on avoit même donné deux Assauts aux Dehors: cependant les François témoignerent si peu d'inquietude de ce Siege, qu'ils résolurent de se rendre maitres d'Aire, avant que de songer à secourir Mastricht. Aire, située sur les frontieres de l'Artois, étoit une Place bien fortifiée; & par conséquent, il importoit beaucoup aux Espagnols de la conserver. Le Maréchal d'Humieres eut ordre de l'attaquer, tandis que Mr. de Schomberg couvriroit le Siege, & feroit tête au Duc de Villahermosa, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols. Le 24 de Juillet, on ouvrit (3) la Tranchée devant le Fort S. François qui couvroit la Ville; mais il fut abandonné le lendemain par les Assiegés: après quoi on attaqua la Place même; & la nuit du 29, le Chemin-couvert & un Ouvrage à corne ayant été emportés l'épée à la main, cette Place, fameuse par deux Sieges sanglans (*) qu'elle avoit soutenus autrefois, se rendit après cinq jours de Tranchée ouverte. C'est cette Conquête qui a donné lieu à la Médaille que voici.

(1) Resol. der Staat. Gener. 13 July 1676.

(2) Ibid. 17 July 1676.

(3) Medaill. Historiq. de Louis XIV. Tom. II. fol. 157. verso.

(*) Voy. II. Part. pag. 153 & 154.





La Tête du Roi de France, avec cette Légende:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

La Ville d'Aire, sous l'emblème d'une Femme étonnée, à qui la Victoire arrache en passant près d'elle, la Couronne de Tours qu'elle a sur la tête. On apperçoit la Ville dans le lointain:

TRANSEUNTIS EXERCITUS EXPEDITIO.

EXPEDITION DE L'ARME'E DANS SA MARCHE.

Dans l'Exergue:

ARIA CAPTA. MDCLXXVI.

LA PRISE D'AIRE. 1676.

Le Siege de Mastricht continuoit toujours, & la Garnison se défendoit avec plus de valeur encore qu'elle n'étoit attaquée. Le 30 du mois, les Anglois, après avoir donné deux furieux Assauts au Bastion Dauphin, l'emporterent enfin, non sans y laisser bien du monde. Mais les Assiegés, sans leur donner le tems de perfectionner leur logement, fondirent sur eux, & les obligerent à l'abandonner avec une perte très considerable. Le 4 d'Août (4), on attaqua encore le même Bastion; & quoique les Assaillans, qui s'en étoient rendus maitres, eussent presque tous été enterrés tout vifs par l'effet d'une Mine, le peu qui en réchapa fut soutenu si à propos, que les Assiegeans conserverent leur Poste. Après cet avantage,

(4) Holl. Merkur. 1676. pag. 156.

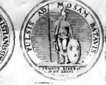
1676.

tage, ils poussèrent vigoureusement leurs Travaux vers le Chemin-couvert, l'Ouvrage à corne, & la Demi-Lune qui étoit auprès, malgré les Sorties que la Garnison faisoit presque tous les jours. Le 11 d'Août, le Prince d'Orange fit attaquer le Chemin-couvert à la gauche, & le 12 à la droite; & après un sanglant Combat, on l'emporta l'épée à la main. On s'attacha alors à l'Ouvrage à corne, auquel on donna l'Assaut le 26, (1) avec une furie que le carnage sembloit redoubler. Aucun des Combattans ne quittoit son poste, qu'avec la vie. Mais enfin les Assiegeans, quoique soutenus par une partie de la Cavalerie qui combattoit à pied, & par des Troupes fraiches, furent forcés de se retirer avec une perte considerable. Cependant l'Armée Françoise, qui avoit reçu divers renforts, s'étoit avancée jusqu'auprès de Tongres pour tenter le secours de la Place, dont la Garnison avoit donné avis du danger où elle se trouvoit, par des décharges de canon & par d'autres signaux. Le Prince d'Orange ayant assemblé le Conseil de guerre sur cette nouvelle, on mit en déliberation si on hazarderoit une Bataille, ou si on leveroit le Siege; & quoiqu'on eût déja poussé fort loin les Attaques, on se détermina pour le dernier parti, parce que l'Armée, extrèmement diminuée par les fréquens Assauts, se trouvoit trop foible pour empêcher les François de jetter du secours dans la Place du côté de Wyk. On embarqua donc, la nuit même, tous les Blessés, l'Artillerie, & le Bagage, qu'on envoya à Ruremonde: mais l'eau étant fort basse, & les bateaux trop chargés, la plupart demeurerent à sec (2), & tomberent entre les mains des Ennemis après que l'Armée eut décampé. C'est cet évenement qui fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 160.

(2) Ibid. pag. 162.





La Tête est semblable à celle de la Médaille précédente. Au Revers, Pallas tient de la main droite une Lance, & s'appuye de la gauche sur un Bouclier où sont les Armes de France. La Légende est continuée dans l'Exergue:

PULSIS AD MOSAM BATAVIS, TRAJECTUM LIBERATUM. MDCLXXVI.

LES HOLLANDOIS CONTRAINTS DE QUITTER LA MEUSE, ET DE LEVER LE SIEGE DE MASTRICHT. 1676.

Tels furent les Exploits de cette Campagne, sur Terre. Voyons à présent ce qui se passoit dans le même tems, sur Mer. Jaques Binkes, qu'on avoit envoyé au commencement de Mars, avec quelques Vaisseaux de guerre, pour attaquer les Colonies Françoises en Amerique, étoit arrivé le 4. de Mai à l'Ile de Cayenne, qui est située près des côtes de l'Amerique Méridionale, & s'étend vers le Nord. Après avoir inutilement fait sommer le Fort S. Michel, il débarqua onze-cens hommes, qui forcerent la Garnison de se rendre à discretion. De là il fit voile aux Iles Antilles, & surprit l'Ile de Marie-galante, dont le Fort se rendit le 1. de Juin. Mais il n'eut pas le même bonheur (3) à la Guardeloupe; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de se présenter devant l'Ile S. Martin qui se soumit aussi, après quelque résistance, le 23 du même mois. Dès que ces nouvelles furent arrivées en France, le Roi fit partir le Comte d'Estrées, avec six Vaisseaux de guerre & quatre Frégates, pour tâcher de recouvrer ce que l'on venoit de perdre. L'Escadre partit de Brest au mois d'Octobre, & arriva trois mois après devant Cayenne, dont elle trouva les fortifications fort augmentées, & garnies de vingt-six pieces de canon. Cet obstacle ne rebuta point le Comte:

(3) Neuw. Hist. van Holl. III. deel, pag. 153.

1676. il fit avancer cinq de ses Vaisseaux fort près de l'Ile, mit huit-cens hommes à terre; & après avoir sommé en-vain (1) la Garnison le 19 de Décembre, il fit attaquer le Fort pendant la nuit, par deux endroits differens. La Garnison, qui avoit témoigné vouloir soutenir le Siege, ne soutint pas l'Assaut plus d'une demie heure, & se rendit prisonniere de guerre aux François, qui ne perdirent que trente-huit hommes dans cette Expédition. Leur joye fut extrême, d'avoir repris cette Ile; & ce fut pour en éterniser le souvenir, qu'on frappa cette Médaille.

(1) Neuv. Hist. van Holl. III. deel, pag. 154.





La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, Neptune sur son Char, tenant d'une main son Trident, dont il menace le Fort de Cayenne; & de l'autre, un Drapeau semé de Fleurs-de-lis. Et pour Légende:

BATAVIS CÆSIS, CAYANAQUE RECUPERATA.
MDCLXXVI.

LES HOLLANDOIS BATTUS, ET L'ILE DE CAYENNE REPRISE. 1676.

Ces avantages étoient peu considerables, au prix de ceux que le Roi de Danemarc remporta cette année sur la Suede. Ce Prince, après s'être rendu maitre le 7 de Janvier (2) de Carelsbourg, qu'il avoit tenu longtems bloqué à l'aide des Troupes de Munster & de Lunebourg, avoit assemblé de bonne heure son Armée près de Cronenbourg, & fait équiper un bon nombre de Vaisseaux à Coppenhague. Vers le milieu d'Avril, l'Amiral Nicolas Juël (3) fit voile avec douze de ces Vaisseaux vers l'Ile de Rugen, où il débarqua quelque monde pour tâcher de s'en rendre maitre. Mais il y trouva tant de résistance, que ses Troupes furent obligées de se rembarquer. Le 2 de Mai, il eut le bonheur de prendre un Vaisseau de guerre Suedois, & d'en brûler un autre; après quoi, ayant été joint par huit Navires, il fit voile vers l'Ile de Gothland (4), où il arriva le 8 au soir. La descente se fit le lendemain près de Klinthaven, où le Comte d'Oxenstiern (5) s'étoit posté avec six-cens hommes, pour s'opposer au débarquement. Mais malgré leur résistance, les Danois vinrent à bout de leur dessein, attaquerent les Suedois, & les mirent en fuite. Dès que le Combat fut fini, les Habitans vinrent en foule témoigner leur joye de se voir remis sous l'obeïssance de leur ancien Souverain, & offrirent leurs Chevaux & leurs Chariots aux Danois. La Flotte partit de là le 10, pour se rendre à Wisby; & le lendemain, elle commença de canonner vigoureusement le Château de cette Place, qui est situé sur un rocher fort dur, & entouré d'épaisses murailles. Quelques heures après, (6) le Colonel Marten fit sommer le Château par un Tambour; & la Garnison ayant répondu qu'elle étoit prête à se rendre à des conditions honorables, le Vice-Amiral Christian Bielke & trois autres Officiers furent envoyés au Château, & convinrent le même jour de tous les Articles. Conformément à la Ca-

(2) Holl. Merkur. 1676. pag. 10.

(3) Ibid. pag. 70.

(4) Ibid. pag. 90.

(5) Ibid. pag. 91.

(6) Ibid. pag. 92.

(1) Resol. der Staat. Gener. 29 Mey 1676. (2) Holl. Merkur. 1676. pag. 93. Capitulation, les Suedois (1) évacuerent le lendemain le Château & tout le Païs; & les Habitans vinrent, (2) avec de grands témoignages de joye, prêter serment au Roi de Danemarc, sous la domination duquel ils s'étoient vus autrefois. C'est le sujet des deux Médailles suivantes. 1676.



I. Le Roi de Danemarc, en Buste armé, & entouré de differentes sortes d'armes, sans aucune Inscription. De l'autre côté, l'Agneau d'Ameland (3), tenant une banderolle où sont les Armes de la Province; & au-dessus: (3) Jacob Mus. Reg. Dan. fol. 97.

AD DOMINUM PATRIAMQUE REDIT.

ELLE RETOURNE AU ROI ET A' LA PATRIE.

La date de cet évenement est marquée dans l'Exergue, suivant le Vieux Stile:

1. MAJI: ANNO 1676.

LE 1r. DE MAI, 1676.

II. La seconde, qui a le même Revers, a pour Tête le Buste du Roi, armé, & couronné de Laurier; avec ces mots:

CHRISTIANUS V, DEI GRATIA, DANIÆ ET NORVEGIÆ REX.

CHRISTIERNE V, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE DANEMARC ET DE NORWEGE.

La joye que causa la réunion de l'Ile de Gothland à la Couronne de Danemarc, fut bientôt augmentée par les bonnes nouvelles qu'on reçut de Norwege. Le Comte Ulric-Frederic de Guldenleuw, Frere-naturel du Roi, en étoit Gouverneur. Il ramassa vers le milieu de Juin, les Troupes Danoises de ces quartiers-là, (4) chassa les Suedois qui s'étoient retranchés près d'Ouistrumbroe; & s'étant emparé de la Ville d'Oddewald, il poursuivit l'Ennemi l'épée dans les reins. Ceux-ci cependant pour empêcher, autant qu'il leur étoit possible, les Danois de péné- (4) Holl. Merkur. 1676. pag. 148.

1676. trer plus avant, mirent le feu au Pont par où ils s'étoient retirés. Mais les Danois trouverent le moyen de l'éteindre, à la faveur des décharges qu'ils faisoient sur l'Ennemi; & ayant reparé le Pont à demi brûlé, ils passerent par-dessus, & poursuivirent les Suedois jusqu'au grand Pont de l'Elve, qui est près de Gottenbourg. Quoique les deux têtes de ce Pont fussent défendues par de bons Forts, les Suedois se déterminerent à y mettre le feu, & à faire passer de l'autre côté de la Riviere les Troupes qui en avoient la garde. Cette fuite précipitée, & l'épaisse fumée, donnerent encore une fois lieu aux Danois d'éteindre l'embrasement, & de passer la Riviere. Ils s'avancerent même jusqu'à (1) Wennersbourg, où les Suedois avoient aussi mis le feu avant que de se retirer, se contentant de laisser Garnison dans le Château. Cette Ville est d'une grande importance, parce qu'elle est bâtie au confluent de deux Rivieres, dont elle est comme entourée, & qui sortant du Lac de Wenner, & traversant les Montagnes, vont se décharger dans la Mer du Nord. Outre le Château qui la défend, elle est entourée d'un Fossé, qui, à la vérité, n'a que dix pieds de largeur; & pourvue d'un double parapet, muni de bonnes palissades plantées près à près; & d'ailleurs, elle est d'une si grande étendue, qu'elle peut contenir aisément (2) une Armée entiere. Les Danois s'étant présentés le 26 de Juin à la pointe du jour, devant le Château, le firent sommer par un Trompette. Le Colonel Lillie, qui y commandoit, répondit qu'il aimoit mieux périr en Soldat, les armes à la main, que de perdre la vie par la main du Boureau, pour avoir rendu lâchement la Place qu'on lui avoit confiée; à moins qu'on n'accordât à lui & à sa Garnison, la permission de sortir avec armes & bagage. La sortie lui ayant été permise à condition que les Soldats laisseroient leur bagage, le Château fut remis aux Danois. Le Roi de Danemare écrivit aux Etats, (3) pour leur faire part de cette nouvelle; & il en reçut des complimens de félicitation. Cette Conquête fait le sujet de la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 149.

(2) Ibid. pag. 150.

(3) Resol. der Staat. Gener. 6 Aug. 1676.





La Ville de Wennersbourg, avec son Château; & sur le tour:

HIC TRANSIIT INVIA VIRTUS.

ICI LA VALEUR S'EST FRAYÉ UN CHEMIN IMPRATICABLE.

Revers: Le Lion de la Norwege, au haut d'une Colomne sur le fût de laquelle on trouve cette Inscription:

CHRISTIANO V,
PIO, AUGUSTO, FELICI,
PATRI PATRIÆ,
OB VENNERSBURGUM SUECORUM CAPTUM
AB ULDARICO FRIDERICO GULDENLEVIO,
XXVI JUNII MDCLXXVI.

A

1676.

A CHRISTIERNE V,
PIEUX, AUGUSTE, HEUREUX,
PERE DE LA PATRIE;
EN MEMOIRE DE LA PRISE DE WENNERSBOURG,
ENLEVE' AUX SUEDOIS PAR ULRIC-FREDERIC GULDENLEUW,
LE 26 DE JUIN 1676.

Après la conquête de l'Ile de Gothland, la Flotte Danoise, renforcée de six Vaisseaux tant Danois que Hollandois, découvrit au commencement de Juin l'Armée navale des Suedois; & le 4 du même mois, il y eut entre les deux Flottes une Action (1) très vive. Sur cette nouvelle, l'Amiral Tromp partit avec quatre Navires Danois & trois Hollandois, pour aller renforcer les Danois. Les deux Armées se livrerent le 11, à la hauteur d'Ocland, un second Combat, dont le succès fut très funeste aux Suedois. Leur Amiral sauta en l'air, leur Vice-Amiral fut brulé; & pendant les trois jours qu'on employa à les poursuivre, les Hollandois leur prirent encore quatre Vaisseaux: les autres furent brulés, coulés à fond, ou brisés contre les rochers. La Flotte Suedoise étant ainsi détruite, les Danois & les Hollandois allerent mouiller dans le Koogerbogt; & Tromp, qui avoit reçu de nouveaux ordres, fit voile à Uystadt, & s'en empara. La prise de cette Place fournit au Roi de Danemarc le moyen de faire une invasion dans la Scanie. La descente se fit le 9 de Juillet, près du Village de Raa, entre Landscroon & Helsingbourg. Le Roi, accompagné de son Frere, (2) y passa avec environ dix-huit-mille hommes, moitié Cavalerie & moitié Infanterie. L'Artillerie étant arrivée le lendemain, on envoya quelques Régimens à Helsingbourg, situé vis à vis de Cronenbourg sur la côte de Scanie, au passage du Sund. A l'arrivée de ces Troupes, la Garnison abandonna la Ville, après s'être pourvue de provisions; & les Habitans allerent à la rencontre des Danois, pour leur porter les Clefs. On mit d'abord (3) Garnison dans la Ville; & comme celle du Château refusa de se rendre, on commença de le canonner par mer & par terre. Malgré le grand feu des Assiegeans, les Suedois se défendirent au commencement avec beaucoup de courage: mais ne voyant aucune apparence d'être secourus, ils ne crurent pas devoir attendre l'Assaut; & la nuit du 13 au 14 (4) ils se rendirent à discretion, à la grande joye du Roi de Danemarc & de ses Alliés. C'est le sujet de cette Médaille.

(1) Leev. van Corn. Tromp, pag. 476.

(2) Holl. Merkur. 1676. pag. 146. 147.

(3) Ibid.

(4) Resol. der Staat. Gener. 25 Juny 1676.



La Ville & le Château de Helsingbourg, dont le nom est marqué au dessus:

HELSINGBURG.

De l'autre côté, le Passage du Sund, à chaque côté duquel on voit une Colomne, portant le Pavillon Danois. Sur ces Colomnes est gravée la Lettre initiale du nom de Christierne V. Et pour faire voir que ce Prince s'étoit rendu maitre de ce Passage, on a ajouté cette Légende:

ARBITRIUM RECUPERATUM.

LA DOMINATION RECOUVRE'E.

1676. Cette Conquête, qui coûta si peu aux Danois, les anima à faire le Siege de Landscroon. La Ville fut emportée l'épée à la main le 20 (1) de Juillet, après cinq jours de Siege; après quoi on attaqua le Château, qui se rendit le (2) 13 d'Août à composition. De là le Roi marcha en personne pour faire le Siege de Christianstadt; & pour ne point perdre de tems, il détacha le Major-Général Dunkamp, avec mille Chevaux & huit-cens Fantassins, pour bloquer Halmstadt. Cette occasion ayant paru favorable au Roi de Suede pour former quelque entreprise, il fit marcher en diligence huit-mille hommes du côté de Halmstadt, sous les ordres du Général Asschenberg, pour déloger les Danois, qui, sur la nouvelle de la marche des Ennemis, se hâterent de décamper: mais malgré toute la diligence qu'ils purent faire, les Suedois (3) atteignirent leur Arriere-garde le 17 d'Août, après deux heures de marche, les obligerent à faire ferme, & à risquer un Combat, où la plupart des Danois furent tués ou faits prisonniers. Cependant, le Roi de Danemarc (4) s'étoit rendu maitre de Christianstadt. Mais, malgré cet avantage, le Roi qui avoit reçu de toutes parts des secours considerables, forma en Novembre (5) une Armée de dix-huit-mille hommes dans la Province de Scanie, résolu d'attaquer les Danois dans leurs Quartiers d'hiver. Le Roi de Danemarc, averti de la marche des Suedois, partit de Coppenhague pour se rendre dans cette Province; & s'étant mis en campagne du côté de Landscroon, il étendit son Armée jusqu'à Malmoe, afin de couvrir les Troupes Danoises qui tenoient cette Place bloquée. Comme les Suedois étoient résolus à la secourir à quelque prix que ce fût, le 4 Décembre (6) Vieux Stile les deux Armées se livrerent un rude Combat, dont chacun s'attribua l'avantage. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Bataille fut suivie de la levée du Blocus de Malmoe; & que le Roi de Danemarc se vit contraint de mettre une partie des Troupes qui lui restoient, en garnison dans les Places qu'il avoit prises dans la Province, ou de les envoyer (7) dans l'Ile de Zéland pour se refaire. Il partit ensuite pour Coppenhague, afin de hâter la levée de douze nouveaux Régimens, qui devoient être prêts au Printems prochain. Les deux Médailles suivantes ont été frappées en l'honneur du jeune Roi de Suede, qui avoit fait paroitre beaucoup de bravoure dans la Bataille.

(1) Holl. Merkur. 1676. pag. 148.
(2) Resol. der Staat. Gener. 26 Aug. 1676.
(3) Holl. Merkur. 1676. pag. 170.
(4) Resol. der Staat. Gener. 8 Sept. 1676.
(5) Holl. Merkur. 1676. pag. 208.
(6) Ibid. pag. 223-237.
(7) Ibid. pag. 228.









I. Le Buste de ce Prince, armé; &, comme un autre Alexandre, ayant la tête couverte d'un Casque entouré de Laurier & d'une Couronne de rayons: avec cette Légende:

CA-

CAROLUS XI, DEI GRATIA, REX SUECORUM. 1676.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

Le Roi de Macedoine étant entré à Gordium dans un Temple de Jupiter, fameux par un Nœud indissoluble qu'on y gardoit; & ayant appris d'un des habitans, que l'Empire de l'Asie étoit promis à celui qui dénoueroit le Nœud; il entreprit d'en venir à bout. Après bien des efforts inutiles, il tira son épée, & coupa (1) le Nœud; remplissant ainsi, ou du moins détournant le sens de l'Oracle.

(1) Quint. Curt. de reb. gest. Alex. Magni, Lib. III. cap. 1.

Le Revers représente, dans l'éloignement, le Combat des deux Armées; & sur le devant, une Epée nue, prête à couper le *NOEUD GORDIEN*, NODUS GORDIUS, qui est placé sur un Autel. Sur le tour:

FACILE RUMPITUR.

IL SE ROMPT AISEMENT.

C'est à dire, que les avantages remportés par les Danois avoient été rendus inutiles par une seule Bataille, donnée dans la Province de

SCANIE, LE 4 DECEMBRE 1676.

SCANIA. IV DECEMBRIS MDCLXXVI.

II. Le Roi, en Buste, couronné de Laurier; & sur le tour:

CAROLUS XI, REX SUECORUM, GOTHORUM, VANDALORUMQUE.

CHARLES XI, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS, ET DES VANDALES.

Le Revers représente encore le Nœud Gordien, posé sur un Autel, & percé du timon d'un Char; & au-dessus, le nom de *JEHOVAH*, au milieu d'une lumiere éclatante qui sort du Ciel: avec la même Légende:

FACILE RUMPITUR.

IL SE ROMPT AISEMENT.

Cette Bataille, dans laquelle les Danois perdirent cinquante-six pieces de Canon, & plus de cinquante (2) tant Drapeaux qu'Etendards, ayant rendu les Suedois maitres de la campagne, ils résolurent d'entreprendre quelque chose de considérable. De toutes les entreprises qui furent proposées dans le Conseil, rien ne parut plus important que de reprendre Helsingbourg, qui rendoit les Danois maitres du passage du Sund. C'étoit aussi pour cette raison que le Roi de Suede, avant la Bataille, avoit conduit le 10 de Novembre son Armée de ce côté-là. Il s'étoit même emparé de la Ville, qui n'étoit pas tenable; & ayant inutilement fait sommer le Château par un Trompette, il le fit (3) canonner vigoureusement de dessus le Cimetiere de la Ville. Malgré le grand feu des Assiegeans, le Lieutenant-Colonel Muller, renforcé à propos par deux-cens Cavaliers qu'on lui envoya de Landscroon, se défendit si bien cette fois-là, que les Suedois, après avoir eu soixante hommes tués & cinq faits prisonniers, furent obligés de se retirer, & d'abandonner trois pieces de Canon de fonte & deux Mortiers. Mais d'abord après la Victoire dont nous venons de parler, ils retournerent devant Helsingbourg au nombre de deux-mille hommes, pour essayer de (4) s'en rendre maitres par la sappe. Sur la nouvelle de ce second Siege, le Roi de Danemarc se transporta de Coppenhague à Cronenbourg, afin de prendre les mesures nécessaires pour le secours de la Place. Mais ses ordres n'ayant pu être exécutés à tems, le Château se rendit le 9 de Janvier 1677. La Garnison fut conduite prisonniere de guerre, partie à Halmstadt, & partie à Malmoe, 1677.

(2) Holl. Mercur. 1676. pag. 117.

(3) Ibid. pag. 109.

(4) Ibid. pag. 118.

1677. moe; malgré les protestations des Danois, qui prétendoient qu'on violoit par-là la promesse (5) qu'on avoit faite au Gouverneur. Quoi qu'il en soit, ce fut ainsi que Helsingbourg retomba entre les mains des Suedois, qui firent frapper à cette occasion la Médaille que voici, à la louange de leur Roi.



Le Buste de ce Prince, couronné de Laurier; & sur le tour:

CAROLUS XI, Dei Gratia, REX SUEcorum.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

De l'autre côté, la Ville & le Château de Helsingbourg; & au-dessus:

HELSINGBURG.

Après la prise de ce Château, les Suedois se présenterent devant Christianstadt, (1) espérant de s'en rendre maitres avant que le Roi de Danemarc pût arriver dans la Province de Scanie avec son Armée. Mais le Général Meerheym, qui commandoit dans la Place, fit plus de résistance que les Suedois ne s'y étoient attendus. Le feu continuel & les fréquentes Sorties qu'il faisoit, firent tirer le Siege en longueur, & donnerent le tems au Roi de Danemarc d'arriver dans la Province, & d'y assembler ses Troupes. Il se mit en marche la nuit du 6 au 7 de Juin, pour aller secourir la Place assiegée, & lorsqu'il fut arrivé à la vue des Ennemis, il fit mettre son Armée à genoux, pour implorer le secours du Ciel dans la Bataille qui alloit vraisemblablement se donner. Mais les Suedois, au-lieu de l'accepter, demeurerent pendant le jour (2) dans leurs retranchemens; & la nuit ils leverent le Siege, & décamperent avec tant de diligence, que les Danois, qui se mirent à leur poursuite le lendemain dès le point du jour, ne purent jamais les atteindre.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 163.

(2) Ibid. pag. 164.

Le 11 du mois fut choisi par le Roi de Danemarc pour faire son Entrée solemnelle dans la Ville: jour bien plus remarquable encore, par le Combat qui se donna entre les Flottes Suedoise & Danoise, à la hauteur de Rostock. La prémiere, forte de (3) neuf Vaisseaux de guerre, deux Yachts, trois Brûlots, & quatre autres Bâtimens, étoit sortie de Gottenbourg sous les ordres de l'Amiral Eric Zeeblad, à dessein de passer le Belt, & de se joindre aux autres Vaisseaux de la même Nation qui devoient mettre incessamment en mer. Mais les vents contraires l'ayant retenue dans le Belt plus longtems qu'on ne croyoit, l'Amiral Nicolas Juël partit de Coppenhague le 2 de Juin, avec onze Vaisseaux de guerre Danois, pour l'aller chercher. Le 11, il rencontra les Suedois (4) à la hauteur de Langeland, & fondit sur eux avec tant de bravoure, que dans deux heures de combat il se rendit maitre de l'Amiral Suedois, (5) & de sept autres Vaisseaux. Un mois après, il y eut un second Combat entre les deux Flottes, à la hauteur de Koge. Dans cette Action les Suedois, quoique forts de quarante Vaisseaux, furent encore tellement battus, que plus de la moitié de leurs Navires furent coulés à fond, brûlés, (6) ou pris par les Danois. Comme c'étoit la troisieme Victoire que les Danois avoient remportée sur Mer dans un peu plus d'un an, ils crurent en devoir conserver la mémoire sur les (7) trois Médailles suivantes.

(3) Ibid.

(4) Leev. van Corn. Tromp. pag. 487.

(5) Holl. Merkur. 1677. pag. 165.

(6) Ibid. pag. 170. 171.

(7) Jacob. Mul. Reg. Dan. fol. 98. 99.

I. La


1677.





I. La prémiere, qui est d'une grandeur extraordinaire, est d'or, & pese (1) dix-huit onces. On y voit d'un côté une Main sortant d'un nuage, à droite; & au-dessus du nuage:

(1) Jacob. Mus. Reg. Dan. fol. 98.

DIES SALUTIS.

LE JOUR DU SALUT.

1677. Vis à vis de cette Main, on voit du côté gauche huit Enfans dansans, & tenant à la main des guirlandes & des branches de Laurier; avec ces mots, qui sont la suite des précédens:

DICENT POSTERIS.

ILS L'APPRENDRONT A' LA POSTERITE.

Tout au haut, on voit le mot JEHOVAH. Le milieu est occupé par une Couronne Royale, au-dessous de laquelle on a mis un C entrelassé d'un 5 (*); & au bas, une Couronne rostrale. Entre ces Couronnes, on lit l'Inscription suivante:

(*) *Le C & le 5 font partie de l'Inscription suivante.*

NUMINIS AUSPICIIS;
FELICI SUB REGIMINE SERENISSIMI ET POTENTISSIMI
PRINCIPIS AC DOMINI,
DOMINI CHRISTIANI 5.
REGIS DANIÆ, NORVEGIÆ, VANDALORUM, GOTHORUMQUE,
DUCIS SCHLESVICI, HOLSATIÆ, STORMARIÆ
ET DITMARSIÆ,
COMITIS IN OLDENBORGO ET DELMENHORSTIA,
TER HOSTILI CLASSE,
I. SUB OLANDIA, II. PROPE LANGELANDIAM,
III. IN SINU JUXTA COAGIUM,
PROFLIGATA,
ET UNDECIM PRIMI ORDINIS NAVIBUS BELLICIS
CUM OMNI APPARATU INTERCEPTIS,
CORONA HÆC COMPARATA EST.

CETTE COURONNE EST LE PRIX DE LA TRIPLE VICTOIRE
REMPORTÉE SUR LES ENNEMIS,
I. PRES D'OELAND, II. PRES DE LANGELAND,
III. PRES DU GOLFE DE KOGE;
ET DE ONZE VAISSEAUX DU PREMIER RANG PRIS
AVEC TOUT LEUR EQUIPAGE;
SOUS LES AUSPICES DU CIEL,
ET SOUS L'HEUREUX GOUVERNEMENT
DU SERENISSIME ET TRES PUISSANT PRINCE ET SEIGNEUR,
CHRISTIERNE V,
ROI DE DANEMARC, DE NORWEGE, DES VANDALES ET DES GOTHS,
DUC DE SLESWICK, DE HOLSTEIN, DE STORMARIE
ET DE DITMARSEN,
COMTE D'OLDENBOURG ET DE DELMENHORST.

De l'autre côté, le Vaisseau *le Mars Suedois*, monté par l'Amiral de Suede, se rendant au Vaisseau *Christierne V*, que montoit l'Amiral Juël. Dans l'éloignement, plusieurs autres Navires Suedois, mis en feu, ou coulant à fond; & au-dessus:

SIC CODANI TURBAS CONCILIASSE JUVAT.
1. JULII, ANNO 1677.

IL

IL EST DOUX D'AVOIR RENDU AINSI LE CALME A LA MER BALTIQUE. LE 1. DE JUILLET 1677. 1677.



II. L'Amiral Juël; & sur le tour:

DOMINUS NICOLAUS JUEL, EQUES, REGIS DANIÆ ARCHITALASSUS.

NICOLAS JUEL, CHEVALIER, AMIRAL DU ROI DE DANEMARC.

Le Revers représente le Combat des deux Flottes, commandées par leurs Amiraux, comme il paroît par cette Légende:

PRÆLIUM INTER CLASSES
CHRISTIANI V, ET CAROLI XI,
I. JULII MDCLXXVII,
DOMINIS NICOLAO JUEL ET HENRICO HORN DUCIBUS.

COMBAT DONNÉ LE 1. DE JUILLET 1677,
ENTRE LES FLOTTES
DE CHRISTIERNE V, ET DE CHARLES XI,
COMMANDÉES PAR NICOLAS JUEL ET HENRI HORN.

III. La troisieme, dont le Revers représente la prise du *Mars Suedois*, monté par l'Amiral Horn, a pour Tête le Buste du Roi victorieux, avec ces mots:

CHRISTIANUS V, REX DANIÆ NORVEGIÆQUE.

CHRISTIERNE V, ROI DE DANEMARC ET DE NORWEGE.

1677.

Quelque tems auparavant, les Etats-Généraux avoient accordé quinze Vaiſſeaux de guerre au Roi de Danemarc, & aſſigné ſept-cens-cinquante-mille florins (1) pour la moitié des fraix de leur armement & de leur entretien pendant ſix mois. Le même jour que ſe donna le dernier Combat dont nous avons parlé, les Lieutenans-Amiraux Guillaume Bastiaenſze & Corneille Tromp, (dont le dernier avoit été fait Comte par le Roi de Danemarc, l'année précédente) parurent dans le Sund avec dix de ces Vaiſſeaux. Ils y arriverent tout à propos pour fermer le paſſage à trois Navires Suedois, qui, après avoir pris la fuite dans le Combat, s'étoient retirés ſous Malmoe, pour ſe rendre enſuite à Gottenbourg. Dès que Tromp fut de retour d'un voyage qu'il avoit fait à Coppenhague, on tint Conſeil de guerre ſur la Flotte Hollandoiſe, & on réſolut d'attaquer ces trois Vaiſſeaux, dont l'un, nommé le *S. Jerôme*, étoit monté de 72 canons, & les deux autres, le *Mercure* (2) & le *Nouveau Calmar*, de 66 canons chacun. Les Capitaines Corneille Tyloos & Nicolas du Bois furent commandés pour l'attaque, qui ſe fit le 12 de Juillet, en préſence du Roi de Danemarc. Tyloos, quoique ſon Vaiſſeau (*la Ville de Campen*) fût un des plus petits de la Flotte, s'avança avec une valeur incomparable au milieu des deux plus gros Navires Suedois; & pendant une heure entiere il fit un feu ſi terrible, que l'un fut obligé d'amener. L'autre, ayant échoué (3) pendant le Combat, ſuivit (4) bientôt l'exemple du prémier; & le troiſieme, accroché par un Brulot Hollandois, périt par les flâmes. Lorſque les Etats eurent appris la Victoire que le Roi de Danemarc venoit de remporter, ils l'envoyerent (5) complimenter, avec de grands témoignages de leur affection. Ce Prince, de ſon côté, fut auſſi ſatisfait de la bravoure des Capitaines Hollandois dans cette occaſion, qu'il l'avoit été de celle des Danois dans la derniere Bataille, & pour exciter les prémiers à ſe ſignaler par de nouveaux exploits, il fit préſent à chaque Capitaine, d'une (6) chaine d'or à laquelle étoit attachée la Médaille ſuivante, du même métal.

(1) Reſol. der Staat. Gener. 22 Maart 1677.

(2) Holl. Merkur. 1677. pag. 170, 171.

(3) Leev. van Corn. Tromp, pag. 448.

(4) Reſol. der Staat. Gener. 6 Aug. 1677.

(5) Ibid. 5 Aug. 1677.

(6) Jacob. Muſ. Reg. Dan. fol. 99.




On y voit d'un côté le Roi de Danemarc, en Buſte; & de l'autre un monceau d'armes, & d'agrès de navire; ſans aucune Inſcription.

Ce Combat fut ſuivi, douze jours après, d'une Bataille qui ſe donna dans la Province de Scanie entre les deux Armées, & dont je vais faire ici le récit. Tandis que les Danois, campés à Landscroon, attendoient l'iſſue du Combat qui ſe donnoit ſur Mer; les Suedois, conſiderablement renforcés par les Troupes (7) qu'ils avoient raſſemblées de toutes parts, ſe déterminerent à leur livrer Bataille. Après avoir paſſé un jour en prieres, ils décamperent le 24 de Juillet à trois heures du matin, & trouverent le Roi de Danemarc avec ſon Armée rangée en bataille entre Serkebing & Silbergenbach. Comme ils vouloient prendre les Danois en flanc, ils s'étendirent ſur la droite à meſure qu'ils approchoient; & enfin, après que le canon eut joué près d'une heure, ils commencerent le Combat (8) entre dix & onze heures du matin. L'attaque des Suedois fut très vive: mais leur droite s'étant embaraſſée dans un Marais, les Danois pendant ce tems-là firent de ſi grands efforts contre leur Aile gauche, qu'ils la firent plier, & la pouſſerent à deux Villages de là. Un faux bruit qui ſe répandit dans l'Armée Suedoiſe, que la gauche avoit été entierement défaite, fut cauſe que le Roi de Suede, qui étoit à la droite, n'oſa pouſſer plus loin l'avantage qu'il avoit déja remporté ſur les Danois, (9) de peur de laiſſer ſans ſecours ſon Aile gauche, qu'il croyoit plus mal-

(7) Holl. Merkur. 1677. pag. 171.

(8) Ibid. pag. 173.

(9) Ibid. pag. 174.

trai-

traitée qu'elle n'étoit. Mais le jour ayant baissé pendant tous ces mouvemens, & les Troupes se trouvant très fatiguées de la chaleur du Soleil, les Danois retournerent à leur Camp. Ainsi finit le Combat, dont les deux Partis s'attribuerent également l'honneur : les Danois, pour avoir fait plier l'Aile gauche des Suedois ; & ceux-ci, pour en avoir fait autant à celle des Danois, pour s'être ralliés ensuite, & être enfin demeurés maitres du Champ de bataille, tandis que leurs Ennemis s'étoient retirés (1) dans leur Camp. C'est sur ce fondement, & pour célébrer en même tems les deux Victoires remportées l'année précédente, qu'ils firent frapper les trois Médailles que voici, en l'honneur de leur Roi. 1677.

(1) Holl. Mercur. Pag. 172.



Le Buste de ce Prince, en cuirasse, & magnifiquement orné :

CAROLUS XI, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, WANDALORUMQUE REX.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS ET DES VANDALES.

Revers : Une Couronne Royale, placée sur le sommet d'une Montagne. La Divinité sous une figure humaine, la foudre à la main, défend cette Couronne contre une Troupe de gens armés, qui tâchent en-vain de la ravir. La Légende est sur la tranche :

(2) OPPUGNABIT DOMINUS OPPUGNATORES MEOS. ANNO 1676, DIE 17 AUGUSTI, ET 4 DECEMBRIS: ANNO 1677, DIE 14 JULII.

(2) Ps. XXXV. v. 1.

LE SEIGNEUR COMBATTRA CEUX QUI M'ATTAQUENT. L'AN 1676, LE 17 D'AOUT, ET LE 4 DE DECEMBRE: L'AN 1677, LE 4 DE JUILLET.

II. Le Buste armé du jeune Roi, qui avoit commandé l'Aile droite de son Armée, conjointement avec le Comte d'Asschenberg :

1677.

CAROLUS XI, DEI GRATIA, REX SUECIÆ.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

Revers : Trois Couronnes de Laurier ; & sur le tour :

AUSPICIIS DUCTUQUE SUO TER VICTOR IN ANNO.

TROIS VICTOIRES REMPORTÉES DANS UN AN, SOUS SES AUSPICES ET SOUS SA CONDUITE.

Les dates de ces trois Victoires sont marquées dans l'Exergue, selon le Vieux Stile :

ANNO 1676, DIE 17 AUGUSTI, ET 4 DECEMBRIS:
ANNO 1677, DIE 14 JULII.

L'AN 1676, LE 17 D'AOUT, ET LE 4 DE DECEMBRE:
L'AN 1677, LE 14 DE JUILLET.



III. La troisieme, que j'ai trouvée dans le Cabinet de Mr. Conrad Christoffers, fameux Négociant Suedois établi à Amsterdam, représente d'un côté le Buste du Roi de Suede ; avec cette Légende :

CAROLUS XI, DEI GRATIA, REX SUECIÆ.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

Revers : Une Victoire, tenant d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre une Palme. Cette Victoire a été, comme le marque la Légende,

LA COMPAGNE DE CHARLES, DANS LES BATAILLES
DU 17 D'AOUT ET DU 4 DE DECEMBRE 1676,
ET DU 14 DE JUILLET 1677.

PUGNANTIS COMES CAROLI,
ANNO 1676, DIE 17 AUGUSTI, ET 4 DECEMBRIS:
ANNO 1677, DIE 14 JULII.

Quoi

1677.

Quoi qu'il en soit du succès de ce Combat, le Roi de Danemarc se retira avec son Armée (1) jusqu'à Landscroon. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle des avantages que le Comte de Guldenleeuw, son Frere-naturel, venoit de remporter sur les Suedois en Norwege. Ce Comte avoit formé le projet de s'emparer de la Ville de Marstrand, dépendante du Gouvernement de Bahus, & située dans une petite Ile à deux lieues du Château de Bahus, & à quatre de Gottenbourg. Pour se rendre maitre & de la Ville, & de l'Ile où elle est bâtie, il avoit rassemblé un grand nombre de Galeres & de petits bâtimens, où il embarqua environ seizecens hommes, avec lesquels il mit à la voile le 28 de Juillet. Ces Troupes eurent ordre de marcher droit à la Ville, par trois differens côtés; le Baron de Degefeld, avec les Colonels de Wisbourg & Coucheron, du côté du Nord; le Colonel Wibe, au Sud; & le Lieutenant-Colonel Fritscheler, soutenu par le Général Mohr, à l'Est. Pendant le trajet, le Comte donna ses ordres pour que la descente se fit par-tout en même tems. Les Suedois cependant, pour s'opposer à leur dessein, faisoient un feu continuel, tant de la Ville que des Forts qui défendoient le Port des deux côtés. Mais les Danois ayant pris terre malgré le feu qui dura deux heures de part & d'autre, les Suedois abandonnerent la Ville & les Forts; & après avoir encloué ou jetté dans l'eau tout le canon, & mis le feu à Gustavebourg, ils se retirerent dans le Château de Carelstein. Quelque diligence qu'ils pussent faire dans leur retraite, ils y perdirent quarante-deux Soldats, quatre Officiers subalternes, cinquante-six pieces de canon, & une grande quantité (2) de seigle, de grain germé, de hareng, de viande, & de sel, dont les Danois s'emparerent. Ceux-ci, après avoir employé trois jours à conduire leur Artillerie devant le Fort de Carelstein, commencerent le 1. d'Août à le bombarder avec cinq Mortiers; & ayant élevé deux jours après quatre nouvelles Batteries, ils eurent bientôt démonté le canon des Assiegés, qui se retirerent dans les Casemates, pour se mettre à couvert du bombardement. Mais ce ne fut pas pour longtems. La breche étant faite, & les ordres donnés pour l'Assaut, la Garnison perdit courage, & capitula. On contraignit les Suedois de poser leurs armes (3) & leurs Drapeaux aux pieds des Vainqueurs, & de leur abandonner la Place, & toute l'Ile de Marstrand. C'est le sujet de cette Médaille, qui fut frappée en l'honneur du Comte de Guldenleeuw.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 175.

(2) Ibid. pag. 176.

(3) Ibid. pag. 177.





Le Comte, en Buste armé; avec le Colier de l'Ordre de l'Eléphant:

ULRICUS FRANCISCUS GULDENLEEUW DANIÆ,

COMES LARVIGIÆ, PROREX NORVEGIÆ,

MARESCHALLUS.

ULRIC-FRANÇOIS GULDENLEEUW DE DANEMARC,

COMTE DE LARWIGE, VICEROI DE NORWEGE,

MARECHAL.

Il étoit Fils-naturel de (4) Frederic III, Roi de Danemarc. Il nâquit le 4 de Juin 1638, & mourut le 17 d'Avril 1704, âgé de soixante-six ans. Après s'être séparé de sa (5) prémiere Femme Cecile Grubben, dont il n'eut point d'Enfans, il épousa en 1677 Antoinette-Auguste, Fille du Comte d'Oldenbourg, de laquelle il eut quatre Fils (6) & autant de Filles. Il eut encore, d'une Demoiselle de condition nommée Sophie d'Uhren, un Fils-naturel, qui porta le nom de Woldemar, & le Titre de Baron de Leeuwendaal.

(4) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 272.

(5) Hubn. Geslachtk. tafel. 87.

(6) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 273.

1677.

Au Revers, on voit l'attaque de l'Ile & des Forts de Marstrand. La Légende est en Allemand:

EROBRUNG VON MAERSTRAND. ANNO 1677.

PRISE DE MARSTRAND. L'AN 1677.

L'heureux succès de cette entreprise engagea le Comte à en former une autre sur la Province de Jemptie, qui avoit appartenu autrefois à la Couronne de Danemarc, mais qui avoit été cedée à la Suede en 1645, par le Traité de Bromsbroo. Cette Province n'a point de Villes; mais dans les Vallées il y a plusieurs Villages, & trois Châteaux. Elle est située entre l'Angermanie, (1) la Medelpadie, la Helsingie & la Norwege; & entourée par-tout de hautes Montagnes. Deux-mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, s'assemblerent pour cette expédition près de Drontheim, sous les ordres des Colonels van Hoven & Schultzen, qui se mirent en marche le 11 d'Août, avec quelques pieces de canon & le menu bagage. Ils prirent leur route par Dafoe & Fersoe, & après avoir fait près de dix lieues de chemin par des Montagnes escarpées, ils pénétrerent jusqu'auprès d'Owingen, où ils trouverent les Suedois au nombre de quatre Compagnies d'Infanterie & autant de Chevaux-legers, retranchés dans le Cimetiere. Le Colonel Schultzen marcha le 25 pour les attaquer, avec deux Compagnies de Cavalerie & quelques Fantassins; & s'étant emparé d'une maison à une portée de mousquet (2) du Cimetiere, il envoya un Trompette aux Suedois, pour leur offrir une honnête composition. Ils témoignerent d'abord vouloir se défendre: mais lorsqu'ils virent que les Danois avoient mis le feu au Jardin du Ministre dont ils s'étoient servis pour se retrancher, & qu'ils se préparoient à donner l'Assaut, ils se rendirent à discretion, poserent les armes, & remirent sept Drapeaux aux Vainqueurs. Le peu de résistance de ces Troupes fut cause que quatre-cens Finlandois, qui s'étoient mis en marche pour aller à leur secours, se retirerent avec précipitation; aussi bien qu'un Corps d'environ mille hommes de la même Nation, commandés par le Général Charles Spar. Ils furent poursuivis par le Colonel van Hoven, qui marcha par le Nord vers Frosoe, (3) avec quelque Cavalerie legere, plusieurs Compagnies d'Infanterie, & quelques pieces de campagne; tandis que le Colonel Schultzen avec le reste des Danois prenoit sa route par le Sud vers le même endroit, pour leur couper la retraite. Mais les Suedois en étoient déja partis lorsqu'ils y arriverent; & en partant ils avoient mis le feu aux Magasins, emmené les bateaux, rompu tous les ponts, abandonnant ainsi toute la Province (4) aux Danois. Tous ces avantages font le sujet des deux Médailles suivantes.

(1) Baudrand Diction. Géograph. pag. 865.

(2) Holl. Merkur. 1677. pag. 177.

(3) Ibid. pag. 178.

(4) Leev. van Corn. Tromp, pag. 489.



I. Un Obélisque, orné de plusieurs Hiéroglyphes (5) qui expriment les differens avantages rem-

(5) Jacob. Mus. Reg. Dan. fol. 100.

remportés par les Danois. On découvre dans le lointain deux Combats, l'un sur Terre, l'autre sur Mer. La pointe de l'Obélisque est chargée d'une boule, où l'on voit le nom du Roi: 1677.

CHRISTIANUS V.

CHRISTIERNE V.

Et sur le tour:

NON EST MAJORIBUS IMPAR.

IL NE CEDE POINT A SES ANCETRES.

Revers: Un Bouclier votif, où l'on voit un Soleil sur les rayons duquel sont écrits les noms des Provinces & des Villes conquises; savoir: GOTLAND, CARLSBURG, CHRISTIANSTAD, MARSTRAND, LANDSCROON, VENNERSBURG, WISMAR, JEMTERLAND.

Les lettres qui sont entre les rayons, forment cette Légende:

VELOX IRE VIAM ULTERIUS. 1677.

PROMPT A POURSUIVRE SA COURSE. 1677.

II. Entre trois Couronnes, dont l'une est Obsidionale, (1) l'autre Murale, & la troisieme Navale, on voit trois C entrelassés, & autant d'V, qui forment le nom de

(1) A. Gell. Noct. Att. lib. 5. cap. 6.

CHRISTIERNE V.

Revers: L'Inscription suivante, entourée d'une Guirlande de Laurier:

QUOT TUA, REX INGENS, PENSABUNT FACTA CORONAE?
MDCLXXVII.

GRAND ROI, COMBIEN FAUDRA-T-IL DE COURONNES, POUR MARQUER TES EXPLOITS? 1677.

Les pertes que la Suede fit cette année, furent encore augmentées par les ravages que le Lieutenant-Amiral Tromp (2) fit dans les Iles d'Oeland & de Smaland, après avoir remporté l'avantage dont j'ai parlé, & qui allarmerent toutes les côtes de ce Royaume. Malgré ces hostilités, Mr. Chrétien Rumpf, Envoyé des Etats-Généraux, se tenoit toujours à la Cour de Suede. Quoiqu'immédiatement après la Déclaration de Guerre, on eût saisi de part & d'autre les effets appartenans aux Sujets des deux Nations, les Etats lui avoient permis (3) de rester à Stokholm en cas qu'on ne lui ordonnât pas de se retirer; esperant par-là de parvenir à établir & à entretenir la liberté du Commerce. Quelque impossible que parût l'exécution de ce projet après la Déclaration de Guerre, & malgré tous les efforts que firent les autres Puissances pour traverser les Etats, Rumpf fut si bien ménager cette affaire délicate, que la Cour de Suede nomma Mrs. (4) Ehrenstein, Lagerfeldt, & Gyldenstalpe, pour dresser avec lui le projet du Traité. Il eut le bonheur de surmonter une infinité d'obstacles qui paroissoient insurmontables, & de conclure enfin, le 16 de Novembre 1675, un Traité de Commerce très avantageux (5) à la République. Il fit lui-même l'échange des ratifications (6), & les Etats, après avoir approuvé (7) l'explication du IX Article, publierent une Ordonnance, (8) par laquelle il étoit défendu à tous leurs Sujets d'armer en course contre les Vaisseaux marchands Suedois, en vertu des Commissions que les autres Puissances pourroient leur accorder. La Médaille suivante, qui a été faite en Suede même, fut la juste recompense de l'habileté, du zèle & de la fermeté, que l'Envoyé de la République fit paroitre dans une affaire si épineuse.

(2) Leev. van Corn. Tromp, pag. 489.

(3) Resol. der Staat. Gener. 30 July 1675.

(4) Holl. Merkur. 1676. pag. 60.

(5) Resol. der Staat. Gener. 21 Maart 1676.

(6) Ibid. 16 Juny 1676.

(7) Ibid. 7 Aug. 1676.

(8) Ibid. 8 Febr. 1677.

 Le

1677.



Le Buste de ce Ministre ; & sur le tour :

CHRISTIANUS CONSTANTINUS RUMPF, MEDICINÆ DOCTOR, FOEDERATI BELGII ABLEGATUS ORDINARIUS APUD SERENISSIMUM SUECIÆ REGEM.

CHRETIEN-CONSTANTIN RUMPF, DOCTEUR EN MEDECINE, ENVOYÉ ORDINAIRE DES PROVINCES-UNIES AUPRES DU SERENISSIME ROI DE SUEDE.

La maniere dont il se conduisit à cette Cour jusqu'à sa mort, qui arriva en 1706, engagea les Etats à lui donner pour successeur son Fils ainé Guillaume Rumpf; & à nommer pour leur Résident à la Cour de Prusse, (1) Charles Rumpf son Cadet.

(1) Resol. der Staat. Gener. 12 Maart 1715. fol. 179.

Au Revers: Un Feu allumé, au-dessus duquel un Diamant enchassé dans un Anneau est soutenu, sans se consumer ni s'alterer, par une Main qui sort de la nue. La Légende est écrite sur une Banderolle, & fait allusion au nom & à la conduite de ce Ministre :

IN ADVERSIS CONSTANTIA VINCIT. 1677.

LA CONSTANCE TRIOMPHE DANS L'ADVERSITÉ. 1677.

Le Traité de Commerce, entre la Suede & la République, fit goûter aux Négocians des deux Nations les plus doux fruits de la Paix, dans le sein même de la Guerre. Cette Paix si desirable paroissoit toujours également éloignée, malgré les mouvemens que les Ministres d'Angleterre se donnoient pour la procurer. La France ne vouloit point entendre parler de renouer les Conferences, qu'on n'eût remis en liberté le Cardinal de Furstemberg ; & l'Empereur refusoit absolument de le relâcher. Ces obstacles ne rebuterent point le Roi d'Angleterre : il écrivit (2) à l'Evêque de Strasbourg, Frere du Prince de Furstemberg, de se joindre à lui pour engager Louis XIV à sacrifier au repos de l'Europe cette prétention particuliere, & à envoyer ses Plénipotentiaires à Nimegue. Il écrivit aussi au Prince prisonnier, qui lui fit réponse le 6 de Fevrier 1676, de Neustad où on l'avoit conduit. Il lui marquoit, qu'il remettoit ses interêts à sa médiation ; & qu'afin que le Congrès ne fût pas retardé plus longtems à son occasion, il consentoit de demeurer au pouvoir de l'Empereur jusqu'à la conclusion de la Paix. Le Roi de France s'étant contenté de cette déclaration, les Plénipotentiaires François furent enfin nommés. Et comme, d'un autre côté, la Cour de France consentit à donner au Duc de Lorraine le Titre que les Etats (3) avoient sollicité pour lui, on se flara que la Paix, si longtems souhaitée, ne tarderoit pas à se conclure. On crut même en voir un présage, dans la Comete que l'on vit au Ciel cette année, vers le milieu d'Avril. Elle parut au Nord-Nord-Est, tout près de l'horizon, entre le pied gauche d'Andromede, (4) & la base du Triangle ; étendant sa queue vers le Nord-Ouest. Quoiqu'on ne pût l'observer fort exactement, parce qu'elle ne parut que très peu de tems avant le lever de l'Aurore, on en a cependant conservé le souvenir sur la Médaille suivante, que je n'ai vue nulle part que dans le Médailler de Mr. Conrad Christoffers, à Amsterdam.

(2) Neuv. Hist. van Holl. III. deel pag. 123.

(3) Resol. der Staat. Gener. 11 Mey & 8 Juny 1676.

(4) Holl. Merkur. 1677. pag. 163.



1677.



La Comete dont je viens de parler, à côté du Triangle; & au-dessus:

PACEM VENIAMQUE DATURUS.

ELLE NOUS ANNONCE LA PAIX ET LE REPOS.

Et comme un grand nombre de Puissances s'étoient liguées pour défendre les Provinces-Unies contre la France, on a représenté sur le Revers, le Lion Belgique couronné, attachant ensemble avec un cordon plusieurs sortes d'Armes pour en faire un faisceau, derriere lequel il se met à l'abri des rayons brulans du Soleil de la France. C'est à quoi la Légende fait allusion:

SÆVISSIMA BELLA LIGAVIT. 1677.

* *IL A MIS FIN AUX GUERRES CRUELLES.* 1677.

(*) A la lettre: *Il a lié les &c.*

Louis XIV ayant consenti à renouer les Conferences, les Passeports furent échangés à La Haye (1) entre Mrs. de Werkendam & de Mauregnault, Commissaires des Etats, & le Chevalier Temple; & remis à tous les Ministres des Puissances interessées. Immédiatement après, on vit arriver à Nimegue (2) Mrs. Colbert, d'Avaux & d'Estrades, Plénipotentiaires de France, qui furent suivis de ceux de Suede, pour le transport desquels les Etats avoient prêté (3) un de leurs Vaisseaux de guerre. Les Ministres de Danemare, de Brandebourg, de l'Empereur, & d'Espagne arriverent ensuite. Ces derniers étoient accompagnés de Jean Baptiste Christin, très habile Jurisconsulte, né dans les Païs-Bas. Sans avoir proprement le Titre de Plénipotentiaire, il accompagnoit les Ambassadeurs d'Espagne en qualité de Conseiller adjoint. Après avoir obtenu des Etats (4) les passeports nécessaires pour ses meubles & ses bagages, il fit son Entrée à Nimegue (5) le 8 de Fevrier; & ayant fait notifier son arrivée, & celle des autres Ministres d'Espagne, ils furent complimentés le 3 (6) d'Août par les Plénipotentiaires de l'Empereur, & les jours suivans par ceux des autres Puissances. C'étoit un homme d'une grande capacité, & qui s'est rendu fameux par les Ouvrages qu'il a publiés. Après avoir rempli successivement la Charge de Conseiller du Conseil de Flandre, & de celui des Païs-Bas à Mádrid, il étoit actuellement Membre du Conseil Privé & du Conseil d'Etat à Bruxelles. Le Roi d'Espagne fut si satisfait de sa conduite dans tous ces Emplois, qu'il érigea (7) en Baronie la Terre de Meerbeeck qui lui appartenoit. Il eut deux Freres, dont l'un, nommé Libert, fut Membre du Conseil ordinaire de Brabant & du Conseil de Marine. C'est en faveur de celui-ci, que le Roi d'Espagne érigea en Vicomtés (8) les Terres de Ter Vuren & de Duisbourg, qu'il avoit achetées. L'autre, nommé Jean-Pierre, fut créé par le Pape, (9) Chevalier de l'Ordre militaire de Christ, & obtint du Roi d'Espagne la Charge de Secretaire de la Cour de Justice de Brabant. Leur Frere Jean-Baptiste, qui fut Envoyé au Congrès de Nimegue, eut un Fils de même nom que lui, dont la Femme, (10) Marguerite-Therese d'Espinosa, étoit de la Maison d'Ursel, & comptoit parmi ses Ancêtres Gaspar Schets, dont j'ai parlé plus haut (*). La Médaille suivante a été frappée en mémoire de celui qui a donné lieu à cette digression.

(1) Resol. der Staat. Gener. 22 Mey 1676.

(2) Actes de la Paix de Nimegue, tom. I pag. 164. & 168.

(3) Resol. der Staat. Gener. 30 July 1676.

(4) Ibid. 23 Febr. & 26 April 1677.

(5) Actes de la Paix de Nimegue, tom. I. pag. 182.

(6) Ibid. p. 319—362.

(7) L'Ereck. de toutes les Terres du Brab. pag. 156.

(8) Ibid. pag. 161.

(9) Chevaliers créés dans le Brab. 1693.

(10) L'Ereck. de toutes les Terres du Brab. pag. 157.

(*) I. Part. pag. 60.

1677.







Son Buste tourné du côté gauche, & revêtu d'une Robe de Conseiller :

JOANNES BAPTISTA CHRISTYN, EQUES, REGI CATHOLICO AB INTIMIS CONSILIIS.

JEAN-BAPTISTE CHRISTIN, CHEVALIER, CONSEILLER PRIVÉ DU ROI CATHOLIQUE.

Sa Mere étoit (1) Fille de Libert van den Hove & d'Eleonore de la Couture. Dans la suite, il fut fait (2) Chancelier de Brabant; & après avoir assisté aux Conferences qui se tinrent à Nimegue pour la Paix, il mourut en 1690.

Au Revers, on voit son Ecusson; & au-dessous, l'année

1674.

Les Ministres des autres Puissances, tant Catholiques que Protestantes, se rendirent aussi à Nimegue pour entamer les Conferences, sous la Médiation du Roi d'Angleterre. Le Pape même, qui après avoir longtems sollicité l'Empereur, (3) le Roi de France & le Roi d'Espagne, (4) à faire la Paix, avoit enfin été reconnu en qualité de Médiateur par toutes les Puissances Catholiques qui étoient en guerre, ne fit aucune difficulté d'envoyer (5) un Nonce à Nimegue, quoique cette Ville dépendit d'un Etat Protestant. Aloise Bevilacqua, Patriarche d'Alexandrie, & Nonce du Pape à la Cour de Vienne, fut nommé pour cet Emploi. Les Etats de leur côté lui accorderent (6) les Passeports nécessaires, & déclarerent qu'il jouiroit (7) des mêmes droits dont jouïssoient les Ministres Catholiques des Têtes couronnées, & qu'il (8) seroit reçu de la même maniere. Son rang étant ainsi règlé, il fit son Entrée à Nimegue (9) le 4 de Juillet. Six Députés du Magistrat de la Ville furent nommés pour le féliciter sur son arrivée. Il les fit asseoir dans la Salle d'Audience; & s'étant assis lui-même sous un Dais au-dessous duquel étoit placé le Portrait du Pape, le Bourguemestre de Welderen, qui portoit la parole, le complimenta en Italien. Le Nonce répondit, que le zèle sincere du S. Pere pour la Paix générale l'avoit porté à envoyer un Ministre au Congrès, afin que les Princes Chrétiens (10) pussent unir leurs armes contre le Turc, leur Ennemi commun. Quand les Députés voulurent se retirer, il les retint à dîner, les régala magnifiquement; & lorsque le vin eut répandu la gayeté parmi les Convives, on but à la santé de tous les Princes de l'Italie. Il fut complimenté de la même maniere, & reconnu pour Médiateur, par les Ministres de l'Empereur, des Rois de France (11) & d'Espagne, & de toutes les Puissances Catholiques; & en cette qualité, il leur communiqua (12) le projet d'un Règlement pour prévenir les desordres parmi leurs Domestiques. Ce fût-là la prémiere démarche qu'il fit comme Médiateur de la Paix, pour laquelle le Pape paroit faire de si ardens souhaits sur la (13) Médaille suivante.

(1) Merc. des Hon. dans le Brab. fol. * 28 † 506.
(2) L'Ereȼt. de toutes les Terres du Brab. pag. 161.
(3) Actes de la Paix de Nimegue, tom. I. pag. 108 & 112.
(4) Holl. Merkur. 1675. pag. 223.
(5) Actes de la Paix de Nimegue, tom. I. pag. 102.
(6) Resol. der Staat. Gener. 8 Mey 1677.
(7) Ibid. 27 Nov. 1676.
(8) Ibid. 17 Febr. 1677.
(9) Actes de la Paix de Nimegue, tom. I. pag 182.
(10) Ibid. pag. 354.
(11) Ibid. pag. 352.
(12) Ibid. pag. 393.
(13) Bonanni Num. Pont. tom. II. fol. 744.

Le

1677.





Le Buste du Pontife. Avant son élection, qui se fit le 21 de Septembre 1676, il portoit le nom de (1) Benoit Odescalchi :

INNOCENTIUS XI, PONTIFEX MAXIMUS.

INNOCENT XI, SOUVERAIN-PONTIFE.

Le Titre de *Pontifex Maximus* a été en usage parmi les Prêtres de l'ancienne Rome. On prétend que le nom de *Pontifex*, qui à la lettre signifie *Faiseur de Ponts*, (2) leur fut donné pour avoir bâti & renouvellé à diverses reprises le Pont *Sublicius*. Le Prémier ou le Chef des Prêtres s'appelloit (3) *Pontifex Maximus*, (*Grand-Prêtre* ou *Souverain-Pontife*) parce qu'*il étoit parmi les Payens*, (comme le Pape l'est parmi les Catholiques) *le Juge* (4) *des matieres les plus importantes qui concernoient la Religion.*

Revers: Une Colombe, symbole & de la Paix, & du (5) S. Esprit qui est (6) un Dieu de Paix ; avec ces paroles sacrées pour Légende :

(7) FIAT PAX IN VIRTUTE TUA. 1676.

QUE LA PAIX SOIT DANS TA FORCE. 1676.

(1) Bonanni Num. Pont. tom. II. fol. 737. (2) And. Flocci de Potest. Rom. lib. I. cap. 8. Pom. Leti de Sacerd. Rom. lib. II. cap. 10. (3) Oudaan R. Moog. pag. 57. (4) Dion. Halicarn. lib III. cap 58. (5) Matth. III. 16. (6) Rom. XV. 33. & XVI. 20. II Cor. XIII. 11. I Thessal. V. 23. Hebr. XIII. 20. (7) Ps. CXXI. v. 7.

Quoiqu'on se fût assemblé à Nimegue pour terminer la Guerre par un Traité, on ne laissoit pas de continuer les hostilités. Le Comte d'Estrées, après son entreprise sur Cayenne, envoya en France les prisonniers qu'il avoit faits dans cette Ile ; & ayant fait reparer le Fort, il fit voile le 11 de Fevrier vers Tabago, pour combattre les Vaisseaux Hollandois qui se tenoient dans ce Port sous la conduite de Jaques Binkes. Celui-ci, averti par un Navire de l'entreprise des Ennemis, fit tout préparer pour la défense, tant sur les Vaisseaux que dans le Fort. La Flotte Françoise, forte de (8) quatorze voiles, parut le 20 à la vue de l'Ile ; & ayant d'abord mis à l'ancre, le Chevalier de Grandfontaine mit pied à terre avec quelques Troupes. Le 22 à la pointe du jour il s'approcha du Fort de Tabago. Mais l'ayant trouvé, contre son attente, entouré de palissades & bien pourvu de monde & de canon, il prit le parti de se retirer sur une hauteur voisine, tandis qu'on préparoit tout pour l'attaque. Quelques jours furent employés à ces préparatifs, & à bombarder le Fort ; après quoi les François résolurent enfin (9) d'attaquer les Vaisseaux Hollandois & la Forteresse, en même tems. Pour exécuter ce dessein, ils s'approcherent le 3 de Mars de l'entrée du Port, & malgré le canon dont il étoit bordé des deux côtes, ils y entrerent à pleines voiles par le côté du Fort, qui fut attaqué en même tems par les Troupes qu'on avoit débarquées. Bientôt on en vint aux mains avec beaucoup de furie, tant sur mer que sur terre. Les Assiegés se défendirent avec tant de bravoure, qu'après avoir repoussé trois Assauts, ils obligerent les Assaillans à se retirer, & à leur abandonner toutes les machines dont ils s'étoient servis dans l'Assaut. Les François perdirent dans cette occasion plus de cent-cinquante hommes, sans compter un bien plus grand nombre de blessés. Cependant, le Combat s'animoit de plus en plus entre les deux Flottes ; & comme les Vaisseaux étoient entassés les uns sur les autres à cause du peu de largeur du Port, aucun coup ne portoit à faux. Cette situation gênée fut fatale aux Hollandois, qui étoient rangés en Demi-lune, & fort serrés. Le feu, qui prit à l'un de leurs Navires, se communiqua de l'un à l'autre avec tant de rapidité, qu'il y en eut dix de consumés. En revanche, le Comte d'Estrées perdit dans le Combat son Vaisseau, monté de 72 canons de fonte, une Fregate de 48, un Brulot & un autre petit Bâtiment. Deux autres Navires, qui s'é-

(8) Holl. Merkur. 1677. pag. 78.

(9) Ibid. pag. 79.

1677. s'étoient trop approchés de la côte (1), ayant échoué, tomberent entre les mains des Hollandois; & le reste de la Flotte fut tellement maltraité, qu'après avoir repris les Troupes qui étoient à terre, elle fit voile (2) vers la France, sans poursuivre son entreprise. C'est ce Combat qui fait le sujet des Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 60.

(2) Ibid. pag. 88.



I. La Tête du Roi :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Au-dessus d'un Navire à l'antique on voit une Victoire, qui de la main droite tient un Foudre, & de la gauche une Palme. Sur le bord :

INCENSA BATAVORUM CLASSE.

LA FLOTTE DES HOLLANDOIS BRULE'E.

Et dans l'Exergue :

AD INSULAM TABAGO. MDCLXXVII.

A L'ILE DE TABAGO. 1677.

II. Le Buste du Roi, en cuirasse, & superbement orné. Le Revers est semblable à celui du N°. I. aussi bien que la Légende du tour :

IN-

INCENSA BATAVORUM CLASSE.

LA FLOTTE DES HOLLANDOIS BRULEE.

Mais dans l'Exergue il n'y a que le nom de l'Ile & le millesime :

TABAGO. MDCLXXVII.

III. Celle-ci qui est plus petite, & qui, aussi bien que la seconde, a été gravée par Antoine Meybusch, est composée de la Tête de la prémiere, & du Revers de la seconde.

IV. La quatrieme enfin, qui est plus petite encore, a d'un côté la Tête du Roi, avec ces mots :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

De l'autre, une Victoire placée sur la poupe d'un Navire, & tenant d'une main un Foudre, & de l'autre une Palme :

INCENSA BATAVORUM CLASSE.

LA FLOTTE DES HOLLANDOIS BRULEE.

Le Comte d'Estrées, qui n'étoit retourné en France que pour se reparer, remit à la voile (1) de Brest au mois d'Octobre, avec une Flotte de seize Vaisseaux, faisant route vers le Cap-verd. Le 30, il alla mouiller à l'Ile de Gorée; & le lendemain, après avoir inutilement fait sommer la Garnison Hollandoise, il débarqua l'après-midi 450 hommes & 60 Grenadiers, partagés en deux Corps, qui s'avancerent vers le Fort, tandis que la Flotte (2) en faisoit autant de son côté. La Garnison, qui n'étoit pas de deux-cens hommes, ne tarda pas à abandonner le Fort d'en-bas, afin de mieux défendre celui d'en-haut : mais ne s'y croyant pas encore en sureté, elle arbora un Drapeau blanc, & se rendit à discretion, le Comte n'ayant point voulu lui accorder de Capitulation. Les François, après avoir rasé, pillé, ou brulé tout ce qui se trouva aux environs, remirent à la voile le 9 de Novembre, & trouverent à l'Ile de Barbade, où ils arriverent le 1. de Décembre, le secours qu'on leur avoit promis de la Martinique. Avec ce renfort ils remirent en mer, & étant arrivés le 7 au soir à la Rade de Tabago, Mr. de Blenac mit pied à terre avec cinq-cens hommes, qui furent bientôt suivis de deux fois autant. Ils s'approcherent le 9 à six-cens pas du Fort; & comme le Commandant Binkes refusa de se rendre, & qu'il paroissoit résolu de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, on ouvrit la Tranchée deux jours après. Ce jour-là & le suivant, le grand feu que les Assiegés faisoient de leur canon endommagea tellement les Travaux, que le Comte d'Estrées fut obligé d'employer de nouveaux moyens pour incommoder la Garnison, & pour couvrir en même tems ses gens. On mit deux Mortiers (3) en batterie, qui firent tout l'effet qu'on en pouvoit esperer. La troisieme Bombe qu'on jetta mit le feu au Magasin à poudre, qui fauta en l'air, & écrasa sous ses ruines le Commandant & presque tous les Officiers. Le peu qui restoit de la Garnison, dépourvu de munitions, n'étoit pas en état de se défendre: ainsi les François, qui profiterent de la confusion pour monter à l'Assaut, n'eurent pas de peine à s'en rendre maitres sans leur accorder aucune composition. Le Comte, après avoir fait démolir le Fort & brûler toutes les Habitations, partit le 27 de Décembre pour retourner en France. C'est cette Expédition qui a donné lieu à la Médaille & au Jetton que voici.

(1) Médaill. historiq. de Louis XIV. tom. II. fol. 166. verso.

(2) Holl. Merkur. 1677. pag. 263.

(3) Ibid. pag. 264.

1677.



I. La Tête du Roi ; & fur le tour :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Le Fort de Tabago, bloqué par une Flotte. Une Bombe met le feu au Magafin qui eft au milieu du Fort, & le fait fauter en l'air :

TABAGUM EXPUGNATUM. MDCLXXVII.

PRISE DE TABAGO. 1677.

II. Le Jetton a pour Tête le Bufte du Roi, avec cette Légende Françoife :

LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Et pour Revers, un Mortier qui jette une Bombe dans le Fort de Tabago. Sur le tour :

IGNIBUS ICTUS CONGEMINAT. 1677.

IL REDOUBLE SES COUPS EN LANÇANT DES FEUX. 1677.

La prife de cette Ile n'étoit pas capable de dédommager la France des fraix qu'elle avoit faits pour défendre les habitans de Meffine contre les Efpagnols. Quoiqu'il lui en eût couté (1) quarante millions, elle fe vit enfin obligée de rappeller les Troupes qu'elle avoit en Sicile. Le Duc de la Feuillade ayant reçu des ordres fecrets pour l'exécution de ce deffein, partit de Toulon avec un nombre fuffifant de Vaiffeaux, & fe rendit à Agoufte, fous prétexte d'y prendre poffeffion du Gouvernement. Afin de mieux cacher fon véritable deffein, il jura folemnellement fur les Evangiles l'obfervation des Privileges, & exigea des Magiftrats un nouveau ferment de fidelité. Mais peu de jours après, il fit affembler les habitans de Meffine, & leur déclara, qu'il avoit ordre du Roi de prendre avec lui toutes les Troupes Françoifes pour une expédition importante, pourvu qu'ils fe fentiffent affez forts pour garder la Ville en fon abfence. La haine invetérée des habitans contre les Efpagnols leur fit accepter cette propofition avec joye, & fans le moindre foupçon ; jufques-là même qu'ils lui offrirent (2) de leurs propres Troupes. Mais le Duc les remercia, & fe contenta d'ordonner à tous les Officiers

(1) Bafnage Annal. des Prov Unies Tom. II. pag. 828.

(2) Ibid. pag. 829.

1677.

ciers François de se tenir prêts, avec leurs Vaisseaux & leurs Troupes, à partir dans huit jours pour l'entreprise qu'il projettoit. Ces ordres ayant été exécutés, on embarqua tout le monde, jusqu'aux malades, sous prétexte de leur faire changer d'air. Enfin, le Duc se rendit lui-même à bord, après avoir reçu des Jurés un Etendard, qu'il planta sur la Dunette de son Vaisseau, & que l'Evêque avoit béni exprès, croyant qu'il alloit combattre l'Ennemi. Tout étoit en mouvement, ce jour-là, chacun s'empressoit à faire des vœux pour l'heureux succès de l'entreprise; & lorsque la Flotte mit en mer, on fit une décharge du canon des remparts, en signe de joye. Mais à peine fut-elle hors de la portée du canon, que le Duc fit venir les Jurés à son bord, & leur déclara son véritable dessein. Cette nouvelle si peu attendue (1) fut un coup de foudre pour ces pauvres gens. Ils comprirent qu'il seroit inutile d'insister sur le retour de la Flotte: ils se contenterent donc de conjurer le Duc d'avoir pitié de tant de miserables, qui alloient être immolés à la vengeance des Espagnols, s'il refusoit de les conduire en France. On leur accorda deux jours pour s'embarquer. Mais malgré la foule incroyable qui se rendit sur le rivage pour éviter le sort que leur conduite passée ne leur donnoit que trop lieu de craindre, il n'y eut qu'environ 450 Familles qui eurent le bonheur de s'embarquer: le reste, réduit au desespoir, eut la douleur de voir partir les François, qui, pour donner quelque couleur à leur départ précipité, prétexterent qu'on attendoit incessamment dans ces quartiers-là une (2) Flotte Hollandoise, renforcée de plusieurs Vaisseaux Anglois. Ce prétexte n'étoit pas destitué de vraisemblance: car, malgré la mort de Ruiter & les pertes que les Hollandois avoient faites depuis, le même courage, qu'ils avoient tant de fois fait éclater sur Mer, les animoit encore. On en vit une preuve cette année, dans l'action héroïque du Capitaine Pierre Goutschalck, qui montoit un Vaisseau marchand nommé *la Ville de Livourne*. Le 20 de Juillet il se trouva engagé, à l'entrée de la Manche, entre sept Vaisseaux de guerre François, dont il y en eut trois qui le serrerent de près, & l'attaquerent rudement. Mais il se défendit avec tant de bravoure, qu'ils furent obligés de l'abandonner; & ayant échapé aux autres, il arriva heureusement en Hollande, avec les richesses dont il étoit chargé. Ses Armateurs furent si satisfaits de sa conduite, que, pour *animer les Gens de mer par l'exemple* de ce brave défenseur de leur bien, & l'exciter lui-même à *poursuivre comme il avoit commencé*, ils lui firent présent d'une grosse Chaine d'or, où pendoit la Médaille que voici, du même métal.

(1) Basnage Annal. des Prov. Unies Tom. II. pag. 830.

(2) Ibid.



ANDEREN TEN VOORBEELD

De Dankbaarheyd, looot Dappre daden
Dit Goud meld GOUTSCHALCKS mannenmoed
Een schelm laat zich door Goud verraden
Een deugdsaam Held spild eer syn bloed
Eer hy syn Schip ten prooy laat sleepen
Zoo stryd een Held voor dankbaar Volk
Zoo reed den Koopman veylig Schepen.
Zoo dringt men door een solfer-wolk
Na 't KOLCHOS, daar men 't Goud moet halen
Waar GOUTSCHALCK mee zal zege-pralen

VAAR ZOO VOORT.

Le Combat dont je viens de parler, est représenté sur la Tête. Le Revers contient cette Légende en Hollandois:

1677.

ANDEREN TEN VOORBEELD.

DE DANKBAARHEYD LOONT DAPPRE DADEN:
DIT GOUD MELD GOUTSCHALCKS MANNEMOED.
EEN SCHELM LAAT ZICH DOOR GOUD VERRADEN:
EEN DEUGDSAAM HELD SPILD EER ZYN BLOED,
EER HY ZYN SCHIP TEN PROOY LAAT SLEEPEN.
ZOO STRYD EEN HELD VOOR DANKBAAR VOLK.
ZOO REED DEN KOOPMAN VEYLIG SCHEPEN.
ZOO DRINGT MEN DOOR EEN SOLFER-WOLK,
NA 'T KOLCHOS, DAAR MEN 'T GOUD MOET HALEN
WAAR GOUTSCHALCK MEE ZAL ZEGEPRALEN.

VAAR ZOO VOORT.

POUR SERVIR D'EXEMPLE A' SES PAREILS.

*CET OR, QUI CELEBRE LE COURAGE HEROÏQUE DE GOUTSCHALCK,
EST LE JUSTE TRIBUT QUE LA RECONNOISSANCE DOIT
AUX ACTIONS ECLATANTES.
IL SAIT CORROMPRE LES AMES LACHES;
MAIS IL NE PEUT RIEN SUR LE COEUR D'UN GUERRIER VERTUEUX,
QUI EST PRET A' REPANDRE SON SANG,
PLUTOT QUE DE LIVRER SON VAISSEAU EN PROYE A' L'ENNEMI.
C'EST AINSI QU'UN HEROS COMBAT POUR DES COMPATRIOTES
QUI SAVENT METTRE LE PRIX A' SA VALEUR.
C'EST AINSI QU'ON ASSURE LES ENTREPRISES MARITIMES
DES NEGOCIANS.
C'EST AINSI QU'A' TRAVERS UN NUAGE DE SOUPHRE,
ON VA CHERCHER DANS LA NOUVELLE COLCHOS,
L'OR QUI DOIT ORNER LE TRIOMPHE DE GOUTSCHALCK.*

POURSUIVEZ AINSI.

Autour de ces Vers, (qui sont de (1) Thierry Schelte, comme il paroît par le nom qui est au bas) on trouve cette Inscription :

(1) Rymw. van Dirk Schelte, pag. 807.

DOOR DE HEEREN REEDERS VAN 'T SCHIP LIVORNE
GESCHONKEN AAN HUN CAPTEYN PIETER GOUTSCHALCK,
VOOR ZYN DAPPERHEYDT EN TROUW,
GETOOND VOOR 'T CANAAL,
ONDER 7 FRANCE OORLOGSCHEPEN,
DEN 20 JULY 1677.

*DONNE'E PAR LES ARMATEURS DU VAISSEAU LA VILLE DE LIVOURNE,
A' LEUR CAPITAINE PIERRE GOUTSCHALCK,
POUR RECOMPENSER LA VALEUR ET LA FIDELITE' QU'IL A TEMOIGNE'ES
EN SE DEFENDANT CONTRE 7 VAISSEAUX DE GUERRE FRANÇOIS,
A' L'ENTRE'E DE LA MANCHE, LE 20 JUILLET 1677.*

Les

1677.

Les armes de la France ne furent pas moins heureuses cette année, sur terre que sur mer. Les préparatifs de la Campagne avoient été faits avec tant de diligence pendant l'Hiver, que Valenciennes se trouva assiegée avant qu'on en eût le moindre soupçon. Cette Place, qui est très forte, est située sur l'Escaut, à sept lieues de Mons en Haynaut, & à une pareille distance de Lille. Elle avoit pour Gouverneur le Marquis de Risbourg, Frere du Prince d'Espinoy; & sa Garnison étoit de plus de trois-mille hommes. Le Duc de Luxembourg l'ayant investie (1) le 28 de Fevrier, le Roi, qui vouloit avoir part aux Lauriers d'une Campagne commencée de si bonne heure, partit de Paris le dernier du mois, & arriva (2) le 4 de Mars au Camp. L'Artillerie étant arrivée trois jours après, la Tranchée fut ouverte la nuit du 9 au 10, devant l'Ouvrage à corne couronné de la Porte de Douay & celui de la Porte de Tournay, par trois-mille Travailleurs, soutenus de six Bataillons; & on la poussa de trois côtés, afin d'embrasser tout le terrein qui étoit entre l'Escaut & les terres inondées. Le 16, les Assiegeans ayant conduit leurs travaux jusqu'au pied du Chemin-couvert, le Roi ne jugea pas à propos d'aller à la sappe, à cause de la saison; & le lendemain, à huit heures du matin, il donna le signal de l'Assaut. Comme les Assiegés étoient (3) extrèmement fatigués du feu continuel que les François avoient fait toute la nuit, ceux-ci ne trouverent pas toute la résistance à laquelle ils s'attendoient. Non-seulement ils emporterent, l'épée à la main, le Chemin-couvert, la Demi-lune, & l'Ouvrage couronné; mais ils eurent encore le bonheur d'entrer dans la Ville pêle-mêle avec les fuyards, & de s'emparer du canon des remparts, qu'ils tournerent contre la Ville. Alors les Assiegés, pour ne point s'exposer à une perte inévitable, prirent le parti de se remettre à la clémence du Roi. Ce Prince ayant vu (4) de dessus une hauteur l'heureux succès de l'attaque, courut à toute bride vers la Ville, & la garantit du pillage & des desordres ordinaires en pareille occasion. C'est cette moderation qui fait le principal sujet des Médailles suivantes.

(1) Médaill. Histor. de Louis XIV. tom. II. fol. 159. verso.
(2) Holl. Merkur. 1677. pag. 11.
(3) Ibid. pag. 11.
(4) Ibid. pag. 13.





I. Le Roi, en Buste armé, & couronné de Laurier:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: La Victoire arrêtant la fureur d'un Soldat qui menace Valenciennes, représentée par une Femme qui embrasse les genoux de sa Protectrice:

CONSERVATORI SUO VALENCENNA. MDCLXXVII.

MONUMENT CONSACRÉ PAR LA VILLE DE VALENCIENNES, A LA GLOIRE DE SON CONSERVATEUR. 1677.

1677.



II. La Tête du Roi, & son Titre ordinaire :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Le Revers est pareil à celui de la Médaille précédente. Sur le tour :

CONSERVATORI SUO.

A SON CONSERVATEUR.

Et dans l'Exergue :

VALENTIANÆ CAPTÆ, ET AB EXCIDIO SERVATÆ. MDCLXXVII.

VALENCIENNES PRISE, ET GARANTIE DU PILLAGE. 1677.

La prompte reddition d'une Place si considerable anima le Roi à pousser plus loin ses conquêtes. S. Omer ayant été investi par le Maréchal d'Humieres, & Cambray (1) par le Duc de Luxembourg, le Roi se rendit devant cette derniere Place le 22 de Mars ; & sa présence anima tellement les Troupes, que la Ville fut obligée de capituler le 5 d'Avril, après huit jours de Tranchée ouverte. Le Gouverneur profita de la suspension d'armes, pour se retirer au Château avec sa Garnison.

La perte de ces deux importantes Places, & le danger où se trouvoient S. Omer & le Château de Cambray allarmerent tous les Alliés, & obligerent le Prince d'Orange à rassembler promptement les Troupes qui se trouvoient le plus à portée, afin de tenter le secours de S. Omer, & de commencer par-là les operations de la Campagne ; pour les fraix extraordinaires de laquelle les Etats avoient accordé (2) cette année deux millions. Le 9 d'Avril, le Prince s'avança jusqu'à S. Mariecapelle à une demie lieue au-dessous de Cassel, & le lendemain il s'approcha du Ruisseau de Pène, près du même Lieu. Il apprit là que le Duc d'Orleans & le Maréchal d'Humieres marchoient à lui avec la plus grande partie de l'Armée assiegeante, & qu'ils n'étoient plus qu'à une petite demie-lieue. Comme il vouloit les combattre le jour-même avant qu'on eût le tems de leur envoyer du renfort, il fit raccommoder en diligence les ponts du Ruisseau qui étoient rompus, & en fit faire plusieurs autres : mais on employa tant de tems à cet ouvrage, que le Combat fut renvoyé au lendemain. Ce retardement fut favorable aux François, (3) qui furent joints la nuit par un bon Corps de Troupes que le Roi leur envoya de devant le Château de Cambray, sous les ordres du Duc de Luxembourg. Malgré ce renfort, les Alliés passerent à la pointe du jour le Ruisseau de Pène, pour marcher à l'Ennemi qui s'étoit mis en bataille dans la plaine. Mais ils rencontrerent dans leur marche un second Ruisseau qui les séparoit (4) de l'Armée de France, auquel ils ne s'étoient point attendus, leurs Guides ne les en ayant point avertis. Tandis qu'on tenoit Con-

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 14.

(2) Resol. der Staat. Gener. 11 & 16 Jan. 1677.

(3) Holl. Merkur. 1677. pag. 33.

(4) Ibid. pag. 31.

1677.

Conseil sur ce nouvel obstacle, les François ayant commencé à s'ébranler, attaquerent un Couvent près du Village de Pène, & firent filer vers la droite une bonne partie de leurs Troupes, afin de prendre l'Aile gauche des Hollandois en flanc. Le Prince d'Orange, pour s'opposer à leur dessein, posta plusieurs Bataillons soutenus de quelque Cavalerie, derriere une haye. Les François chargerent ces Troupes, & firent plier deux Régimens, qui se rallierent à la vérité, mais qui prirent enfin (1) honteusement la fuite. Les Ennemis s'étant ainsi rendus maitres de la haye, gagnerent du terrein, & prirent en flanc l'Aile gauche du Prince. Le reste de leur Armée ayant passé le Ruisseau à deux heures après-midi, le Combat devint général & très opiniâtré. La droite des Alliés soutint longtems, & avec beaucoup de courage, l'effort des François: mais le desordre où les deux Régimens dont j'ai parlé avoient mis l'Aile gauche, & qui augmentoit à chaque moment, s'étant communiqué à la droite, l'Armée entiere prit enfin la fuite (2) du côté d'Ypres, & gagna le Païs de Waas. Cette Victoire a donné lieu à la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 31.

(2) Resol. der Staat. Gener. 17 April 1677.





La Face est pareille à celle de la Médaille précédente. Au Revers on voit le Duc d'Orleans, qui présente au Roi une Palme. Le Roi lui met sur la tête une Couronne de Laurier, pour recompenser de sa valeur & de sa conduite dans la Bataille. Et pour Légende:

VICTORIA AD CASTELLUM MORINORUM.

MDCLXXVII.

VICTOIRE REMPORTÉE PRÈS DE CASSEL. 1677.

Le Duc d'Orleans, se voyant entierement maitre du Champ de bataille, détacha le Duc de Luxembourg avec six Escadrons pour courir après les fuyards. Il en atteignit une partie, qu'il tailla en pieces; & après avoir passé Cassel, il eut le bonheur de se rendre maitre du Bagage & de l'Artillerie des Alliés, & de faire un grand nombre de prisonniers, tant Officiers que Soldats. S'il en faut croire les François, (3) les Alliés perdirent dans cette Bataille treize pieces de Canon, deux Mortiers, dix-sept Etendards, & quarante-quatre Drapeaux; & laisserent plus de quatre-mille morts sur le Champ de bataille: sans compter plus de deux-mille cinq-cens prisonniers. Quoi qu'il en soit, il est certain que leur perte fut grande, puisque les Etats assignerent (4) immédiatement après la Bataille, six-cens-mille florins pour recruter leurs Troupes. Le Duc d'Orleans, qui commandoit en Chef pendant le Combat, se couvrit d'une gloire immortelle. D'abord après la Victoire, il dépêcha le Marquis d'Effiat son prémier Ecuyer, au Roi, & Merille son prémier Valet de chambre, à la Duchesse son Epouse, pour leur porter cette grande nouvelle: après quoi il (5) ramena son Armée devant S. Omer. La Médaille suivante a été frappée pour célébrer la gloire qu'il acquit dans cette journée.

(3) Holl. Merkur. 1677. pag. 41.

(4) Resol. der Staat. Gener. 19 April 1677.

(5) Holl. Merkur. 1667. pag. 41.

1677.



Son Buste, en cuirasse; & cette Légende Françoise:

PHILIPPE DE FRANCE, DUC D'ORLEANS.

Ce Prince étoit Fils de Louis XIII. Il étoit né le 21 de Septembre 1640. Après la mort de Madame Henriette (1) sa prémiere Femme, Fille de Charles I Roi d'Angleterre, il avoit épousé (2) Charlotte-Elisabeth, Fille de Charles-Louis Electeur Palatin. Il eut quatre Enfans du prémier lit; & trois du second, parmi lesquels Philippe II, Duc d'Orleans, Régent de France après la mort de Louis XIV, a beaucoup contribué à la gloire & à la grandeur de sa Maison.

(1) Hubn. Geslachtk. tafel 55.
(2) Buffier Mais. Souv. de l'Europe, tom. I, pag. 147.

Au Revers, on voit le Combat qui fait le sujet de la Médaille; & ces mots sur le tour:

PUGNA AD CASSELLUM. 1677.

BATAILLE DE CASSEL. 1677.

L'Exergue contient, outre les lettres initiales du nom du Graveur, l'Inscription suivante:

VIRTUS DUCIS FORTISSIMI.

LA BRAVOURE DE NOTRE VAILLANT GENERAL.

Cette Victoire mit le Roi en état de pousser avec plus de vigueur le Siege du Château de Cambray, dont il avoit luimême pris la conduite. La nuit qui suivit la prise de la Ville, on ouvrit la Tranchée devant le Château; & malgré le grand feu des Assiegés, elle fut poussée la nuit du 7 au 8 d'Avril jusqu'à (3) quarante pas du Chemin-couvert. Deux jours après, on commença de tirer sur le Château, de trois Batteries qu'on avoit élevées; ce qui obligea la Garnison à se retirer dans les Casemates & les souterrains. Le Chemin-couvert fut emporté l'épée à la main, la nuit du 11 au 12. Mais les François n'eurent pas le même bonheur à l'attaque d'une Demi-lune: car après s'en être rendus maitres, & avant que d'avoir eu le tems de perfectionner leur logement, les Assiegés fortirent sur eux, les rechassérent, & en firent un si grand carnage, qu'on fut obligé (4) de faire une suspension d'armes d'une demie-heure, pour enterrer les morts. Les François ne perdirent pourtant point courage: ils emporterent encore une fois la Demi-lune, & ayant élevé trois Batteries à la droite, ils firent un feu continuel sur le corps de la Place. Le Mineur y ayant été attaché, le Roi fit sommer le Gouverneur; & sur son refus, on fit jouer la Mine. Elle emporta une bonne partie du rempart: mais l'ouverture n'étant pas suffisante pour monter à l'Assaut, on approcha les Batteries (5) afin d'élargir la breche, qui se trouva bientôt de quarante pieds de largeur. La Garnison se voyant serrée de si près, & extrémement incommodée d'ailleurs par les Bombes, prit enfin le parti de battre la chamade le 17 d'Avril; & après avoir obtenu une Capitulation fort honorable, elle sortit le lendemain. C'est le sujet des deux Médailles suivantes.

(3) Holl. Merkur. 1676. pag. 47.
(4) Ibid. pag. 48.
(5) Ibid. pag. 49.

I. II. La

1677.





I. II. La seconde a pour Face la Tête, & la prémiere le Buste cuirassé du Roi, couronné de Laurier. Son Titre ordinaire fait la Légende de l'une & de l'autre :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Elles ont toutes deux au Revers, un Laboureur qui laboure paisiblement son champ. Par où l'on a voulu signifier, que la prise de Cambray (qui paroît dans le lointain) mettoit les frontieres de la France à couvert des courses de l'Ennemi. C'est ce qu'expriment les Légendes :

METUS FINIUM SUBLATUS, CAMERACO CAPTo.
MDCLXXVII.

LES FRONTIERES RASSURÉES PAR LA PRISE DE CAMBRAY. 1677.



Tandis que le Roi étoit occupé au Siege du Château de Cambray, le Duc d'Orleans, après la Victoire remportée à Cassel, poussoit vigoureusement celui de S. Omer. Il fit mettre quelques pieces de canon en batterie du côté du Fort des Vaches; & la nuit (1) du 15 au 16 d'Avril, la Tranchée ayant été poussée depuis l'avant-fossé jusqu'auprès du Chemin-couvert, on résolut d'y donner l'Assaut la nuit du 17 au 18. Mr. de la Cardonniere fut commandé pour conduire la gauche, Mr. Stoupe la droite, & Mr. de Villechauve le centre de l'attaque, qui devoit commencer par un bon nombre de Grenadiers. Dès qu'on eut donné le signal, ces Troupes sortirent à découvert hors de la Tranchée, & avancerent plus de deux-cens pas avec beaucoup d'intrépidité. Mais elles furent tellement incommodées du canon & de la mousqueterie des Ouvrages voisins, que quoique les

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 47.

1677. les prémiers fussent déja parvenus jusqu'aux palissades, il falut se retrancher à cent pas de l'avant-fossé. La Tranchée fut néanmoins bientôt poussée jusqu'au bord du fossé; & après qu'on l'eut comblé, les Assiegés abandonnerent le Fauxbourg de Hautpont, dont le Brigadier Phisser (1) s'empara sur le champ. On acheva alors de combler le fossé; & le 20 d'Avril tout étant prêt pour l'Assaut, la Garnison arbora un Drapeau blanc, malgré l'opposition des Bourgeois, & envoya des Députés au Duc d'Orleans. Ce Prince, ayant reçu les ordres du Roi pour la Capitulation, permit aux Espagnols de sortir Drapeaux déployés, avec leurs armes & deux pieces de canon. Deux jours après, ils furent conduits à Ypres, & de là à Gand, au nombre de seize-cens hommes de pied & cinq-cens chevaux. Dès que la Garnison fut sortie, le Duc d'Orleans entra dans la Ville, fit chanter le Te-Deum, & alla visiter tous les Ouvrages de la Place, dont la prise fait le sujet de la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 50.




La Tête est semblable à celle de la Médaille précédente.

Revers : La Ville de S. Omer aux pieds d'une Victoire ailée, qui de la main gauche porte un Trophée, & de la main droite une Palme. Sur le tour :

VICTORIÆ CASTELLENSIS PRÆMIUM.

PRIX DE LA VICTOIRE DE CASSEL.

Et dans l'Exergue :

FANUM SANCTI AUDOMARI CAPTUM.
MDCLXXVII.

PRISE DE SAINT-OMER.
1677.

Louis XIV étant retourné en France après tant d'heureux succès, fit proposer une Trève (2) aux Alliés; tant pour dissiper la jalousie des Anglois, qui poussoient (3) le Roi Charles à se déclarer contre la France; que pour donner à ses Troupes, dont une bonne partie avoit été mise en garnison, le tems de se refaire de leurs fatigues. Mais, quoique les Alliés eussent auparavant demandé eux-mêmes la Trève, ils la rejetterent dans cette occasion, parce qu'ils se flatoient que les Allemands, qui s'étoient assemblés sur la Moselle, pourroient former quelque entreprise importante; & que d'ailleurs, l'Armée du Prince d'Orange avoit eu le tems de se rétablir depuis la perte qu'elle avoit faite à Cassel. En effet, ayant été jointe par un Corps de près de vingt-mille hommes, des Troupes de Munster, d'Osnabrug, de Zell (4) & de Wolfenbuttel, sans compter les Espagnols, elle décampa d'Alost & marcha vers Ninove, dans le dessein, à ce qu'il paroissoit, d'attaquer le Duc de Luxembourg qui étoit campé près d'Ath. Mais l'exécution de ce projet ayant paru trop difficile, on se contenta de détacher huit ou neuf-mille hommes sous le Marquis d'Usera, (5) pour couvrir la Flandre; & le reste de l'Armée ayant marché vers Nivelle par la Chaussée, alla deux jours après investir Charleroy. Les Etats cependant (6) ordonnerent un Jour de jeûne & de prieres, pour l'heureux succès de cette entreprise. Le Duc de Luxem-

(2) Ibid. pag. 51 & 52.
(3) Ibid. pag. 69.
(4) Ibid. pag. 187.
(5) Ibid. pag. 189.
(6) Resol. der Staat. Gener. 11 Aug. 1677.

xembourg ayant eu avis du mouvement des Alliés, rassembla les Troupes qu'on avoit dispersées dans les Places voisines. Dès qu'il eut renforcé son Armée, il se mit en marche. Et comme il apprit que le Duc de Villahermosa s'étoit posté derriere le Piéton pour l'arrêter, il passa la Sambre (1) à Buissiere, & alla camper derriere la Riviere de l'Heuse, étendant sa droite vers Gerpaine, & sa gauche du côté de Lenef: de sorte qu'il coupoit aux Alliés qui étoient devant Charleroy, tous les Convois qu'ils auroient pu tirer de Bruxelles, d'où ils attendoient leur principale subsistance. Ces mouvemens obligerent le Prince d'Orange à changer de mesures. Il laissa (2) quatorze-mille hommes devant Charleroy, & fit revenir le Détachement que commandoit le Duc de Villahermosa, résolu de chasser les François du poste qu'ils occupoient. Mais lorsqu'il en eut reconnu les avenues, il s'apperçut qu'on ne pouvoit les attaquer sans s'exposer à un danger évident, à cause des défilés qu'il faloit traverser. Il jugea bien que l'Ennemi ne se laisseroit pas aisément attirer hors de ce poste avantageux; & comme la Place étoit forte & bien pourvue, & que d'ailleurs l'Armée Françoise étoit campée de maniere qu'il étoit très difficile de faire passer les Convois, il décampa le 14 d'Août, & marcha vers le Brabant. Ce fut la seconde fois que ce Prince se vit forcé de lever le Siege de cette Place, depuis le commencement de la Guerre; & c'est ce qui a donné lieu à la Médaille suivante. 1677.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 189.

(2) Ibid. pag. 190.





La Tête du Roi de France; avec son Titre ordinaire. Au Revers; une Couronne Obsidionale, composée (3) d'Herbes verdoyantes & fleuries; au milieu de laquelle on trouve cette Légende:

(3) A. Gell. Noct. Att. Lib. V. cap. 6.

OB CAROLOREGIUM ITERUM OBSIDIONE LIBERATUM. MDCLXXVII.

POUR AVOIR FAIT LEVER UNE SECONDE FOIS LE SIEGE DE CHARLEROY. 1677.

La diversion que les Allemands firent du côté de la Lorraine après la prise (4) de Mouzon, fut peu considerable, ce qui contribua beaucoup à la levée du Siege de Charleroy. Le Maréchal de Crequi, qui commandoit l'Armée Françoise en Allemagne, s'opposa à tous leurs projets; & après avoir fait un Détachement pour l'Alsace afin de surprendre un Corps d'Impériaux commandés par le Prince de Saxe-Eisenach, il marcha lui-même de ce côté-là. Il fut suivi par l'Armée Impériale que commandoit (5) le Duc de Lorraine. Mais comme les François avoient moins de chemin à faire, ils arriverent en Alsace avant les Allemands. Ils passerent le Rhin à Brisac, & après avoir poursuivi quelque tems le Prince de Saxe, ils l'atteignirent enfin à Willstad, & le firent charger par un Détachement de dix-mille Chevaux. Les Impériaux, qui ne faisoient que trois-mille hommes en tout, se battirent en retraite, & eurent le bonheur d'éviter leur défaite en se sauvant sous le canon de Strasbourg. Le Duc de Lorraine étant enfin arrivé, les François rebrousserent chemin & repasserent le Rhin. Les Impériaux leur offrirent (6) la Bataille plusieurs jours de suite: mais il n'y eut jamais moyen de leur faire quitter le poste qu'ils occupoient. Les François, de leur côté, ayant fait inutilement de grands ravages pour engager les Allemands à repasser le Rhin, le Maréchal usa d'un stratagème pour venir à bout de son dessein. Comme la saison étoit déja fort avancée, il retourna sur ses pas vers Molsheim, & envoya une partie de ses

(4) Holl. Merkur. 1677. pag. 186.

(5) Ibid. pag. 193.

(6) Ibid. pag. 240.

1677. Troupes sur la Sarre, comme pour y prendre leurs Quartiers d'hiver. Les Impériaux donnerent dans le piege, & se retirerent de leur côté. Mais ils furent à peine partis, que le Maréchal repassa une seconde fois le Rhin à Brisac, & alla le 9 de Novembre investir Fribourg, Capitale du Brisgaw. La Ville, le Château, & les Forts n'ayant tenu que six jours, le Duc de Lorraine, qui avoit rassemblé son Armée dispersée, (1) arriva trop tard au secours de la Place. Cette conquête, qui termina la Campagne en Allemagne, fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 243.





La Tête du Roi de France; avec ce Titre:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Minerve, symbole de la Prudence, ayant à ses pieds sa Chouette, s'appuye d'une main sur l'Egide; & de l'autre elle tient une Lance, au bout de laquelle est une Couronne murale. Sur le tour:

MINERVA VICTRIX.

MINERVE VICTORIEUSE.

Dans l'Exergue:

FRIBURGO BRISGOIÆ CAPTO. MDCLXXVII.

PRISE DE FRIBOURG EN BRISGAW. 1677.

La Campagne des Païs-Bas ne finit pas moins heureusement pour la France. Tandis que les Alliés, après la levée du Siege de Charleroy, étoient occupés (2) à fortifier Halle afin d'assûrer la communication entre Bruxelles & Mons; le Duc de Luxembourg se rendit avec toute son Armée à Alost, d'où il envoya un Détachement de huit ou dix-mille hommes sur le Canal de Bruxelles, pour se rendre maitre du Fort des Trois-Trous, & interrompre la navigation de ce Canal en faisant enfoncer l'arche du Pont. Mais un Capitaine du Païs, qui commandoit dans le Fort, les reçut si bien, qu'après avoir perdu trois ou quatre-cens hommes ils furent obligés de se retirer, de peur d'avoir toute l'Armée (3) ennemie sur les bras s'ils s'y arrêtoient plus longtems. Ils tournerent du côté de Gand, & ayant jetté trois Ponts sur l'Escaut, ils entrerent dans le Païs de Waas, où ils firent de si terribles ravages, qu'après avoir brûlé plus de trois-mille maisons, sans compter les Châteaux, les habitans furent obligés pour sauver le reste, d'entrer en accommodement pour la Contribution (4) qu'ils avoient d'abord refusé de payer. Ces violences attirerent l'Armée des Alliés près de Bruxelles: mais les François ne l'attendirent point; ils quitterent la Flandre, & après s'être séparés, ils entrerent en garnison dans les Villes voisines. Cet exemple fut suivi par les Alliés; & comme on ne se doutoit de rien, les Allemands se retirerent plus avant dans le Païs, & les Munsteriens furent renvoyés chez eux. Cependant le Maréchal d'Humieres, après avoir fait distribuer des habits aux Soldats, & fait de grandes provisions de bois, de charbon & de foin, se remit en

(2) Ibid. pag. 234.

(3) Ibid. pag. 205.

(4) Ibid. pag. 206.

(1) Holl. Merkur. 1677. pag. 234. en campagne (1) le 1. Décembre, & alla investir S. Guislain. La Tranchée ayant été ouverte en trois endroits, la nuit du 9 au 10 les Assiegés emporterent une Redoute l'épée à la main; après quoi ils se rendirent maitres d'un 1677. Ouvrage nommé le Pâté: & le 10, la Place (2) capitula. Cette expédition, à (2) Ibid. pag. 235. laquelle on ne s'étoit point attendu, fait le sujet de la Médaille que voici.





C'est la même Tête. Pallas est représentée sur le Revers, tenant d'une main un Javelot, & de l'autre un Cercle formé par un Serpent qui mord sa queue. Ce Cercle, symbole de l'année écoulée, est entouré de Lauriers:

ANNUS FELICITER CLAUSUS.

L'ANNEE HEUREUSEMENT TERMINEE.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue par ces mots:

FANUM SANCTI GISLENI CAPTUM. MDCLXXVII.

SAINT GUISLAIN PRIS. 1677.

Avant que l'Armée des Alliés se séparât, le Prince d'Orange ayant remis le Commandement au Comte de Waldek, étoit parti pour La Haye, d'où il se rendit à Hellevoetsluis, accompagné de Mr. (3) Resol. der Staat. Gener. 16 Oct. 1677. d'Odyk (3). Il y trouva trois Yachts que le Roi Charles lui avoit envoyés, avec lesquels il partit pour l'Angleterre, escorté de deux Vaisseaux de guerre Anglois, & de plusieurs Navires Hollandois. Ce fut pour répondre à l'empressement des Etats qui l'avoient déja sollicité (4) trois ans auparavant de songer au mariage, qu'il entreprit ce voyage, dans le dessein de demander en mariage la Princesse Marie, Fille ainée du Duc d'Yorck Frere du Roi. Le 19 d'Octobre il débarqua à Harwich (5), & s'étant rendu à la Cour, il y fut reçu avec de grands honneurs. Après avoir vu plusieurs Courses de Chevaux, & assisté à toutes les Fêtes qu'on fit à son occasion, le Lord Danby, Favori du Roi, fit à ce Monarque la prémiere proposition du mariage, & s'en acquitta avec tant d'adresse, que le Roi fit venir sur le champ le Duc son Frere, qui, contre son attente, y donna les mains. Mr. de Stangerland fut chargé par le Prince d'aller porter cette bonne nouvelle aux Etats, & de (6) demander leur approbation. Ils l'accorderent avec beaucoup de joye, & ils écrivirent au Prince, au Roi, au Duc & à la Duchesse d'Yorck, & aux deux Princesses leurs Filles, dans les termes les plus obligeans. Ils firent donner cent ducats au Capitaine du Yacht Anglois, & prierent les Députés de Hollande d'ordonner qu'on sonnât les cloches à La Haye, qu'on tirât le canon, & (7) qu'on fit des réjouïssances publiques. Mr. de Heukelom, & les autres Commissaires pour les affaires étrangeres, furent chargés de faire part de cette nouvelle à l'Ambassadeur de l'Empereur & à tous les Ministres étrangers qui se trouvoient à La Haye; & de pareils ordres furent donnés aux Ministres de la République dans toutes les Cours. Mr. de Stangerland étant arrivé à la Cour d'Angleterre le 14 de Novembre, avec l'approbation des Etats; le même jour, qui étoit celui de la naissance du Prince, la Cérémonie se fit à onze heures du soir. L'Evêque de Londres bénit le mariage, en présence du Roi qui présenta la Princesse à son Epoux, du Duc & de la Duchesse d'Yorck, & de la principale Noblesse de la Cour, &

(4) Resol. der Staat. van Holl. 10 Maart 1674. fol. 66, 67, 68.

(5) Holl. Merkur. 1677. pag. 314.

(6) Resol. der Staat. Gener. 7 Nov. 1677.

(7) Ibid. 11 Nov. 1677.

1677. & le mariage fut consommé (1) la même nuit. Après avoir passé plusieurs jours dans toutes sortes de divertissemens, les nouveaux-mariés s'embarquerent (2) le 7 de Décembre à Marygate, & arriverent deux jours après à Terheyde. Ils se reposerent quelques jours au Château d'Honslatdick *; & le 14, ils firent leur Entrée publique à La Haye, où la Princesse (3), & ensuite le Prince, (4) furent complimentés au nom des Etats, par Mrs. Van Gent, Werkendam, Steyn, Odyk, Renswoude, Bootsma, Sloot, Gruys, & par le Greffier Fagel. Ce Mariage fait le sujet des Médailles suivantes.

(1) Resol. der Staat. Gener. 20 Nov. 1677.
(2) Holl. Merkur. 1677. pag. 227.
* *Honsholredyk.*
(3) Resol. der Staat. Gener. 13 Dec. 1677.
(4) Ibid. 15 Dec. 1677.



I. Le Buste cuirassé du Prince; ayant les cheveux frisés :

GUILHelmus III, Dei Gratia, PRINceps AURaniæ; HOLlandiæ ET WEStfrisiæ GUbernator.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE; GOUVERNEUR DE LA HOLLANDE ET DE LA WESTFRISE.

Revers : Le Buste de la Princesse son Epouse, coiffée galamment en cheveux :

MARIA, Dei Gratia, AURaniæ PRINceps; NATa DE JORC.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE D'ORANGE; NEE PRINCESSE D'YORCK.

II. Celle-ci, qui fut frappée cette année à la louange du Prince, sans aucune application particuliere, porte d'un côté son Buste, avec de longs cheveux plats :

WILHELMUS III, Dei Gratia, PRINceps AURAIcæ ET NASSAVIÆ, EtC. ANNO 1677.

GUIL-

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, ETC. 1677. 1677.

Au Revers on voit deux Guerriers, portant l'épée du côté droit, & tenant une Couronne de Prince au-dessus d'un Chiffre formé des Lettres initiales du Nom & de la Charge du Prince; avec cette Légende, dont le prémier mot est sur une banderolle, & le reste à l'Exergue:

RESTITUENDO, PARTAQUE TUENDO.

EN REPARANT LES PERTES, ET EN CONSERVANT LES CONQUETES.

Avant que de passer à l'année suivante, voyons quels furent les évenemens de la Guerre entre les Suedois & l'Electeur de Brandebourg. Ce Prince, après avoir battu les Suedois à Fehrbellin, comme on l'a vu plus haut (*), s'empara du passage de (1) Gutskow qui lui donnoit une entrée en Pomeranie; & s'étant encore rendu maitre de l'Ile de Wollin, il termina la Campagne, cette année-là, par la prise de Damgarten (2) & de Wolgast. Les Suedois perdirent l'année suivante (1676) le Fort de Schwingen (3) dont ils s'étoient emparés, & furent contraints de lever le Siege de Wolgast: mais l'ayant formé une seconde fois (4), ils eurent le bonheur de repousser le Major-Général Schwerin qui tenta de secourir la Place du côté de Schwine, & lui tuerent (5) plus de quatre-cens hommes. Cet échec obligea l'Electeur à se mettre (6) lui-même à la tête de son Armée. Il força le retranchement des Suedois sur la Pene, passa (7) cette Riviere; & après s'être emparé de (8) Tribbezes, il contraignit les Suedois de lever une seconde fois (9) le Siege de Wolgast. S'étant rendu maitre ensuite du Fort de (10) Penamunde, il alla assieger Anklam, qui se rendit (11) après une vigoureuse résistance. Le Fort de Lokkenits (12) & la Ville de Demmin (13) eurent le même sort; & avant la fin de la Campagne, l'Electeur alla se présenter devant Stetin: mais cette Ville ayant résisté au bombardement, il fut obligé d'en remettre le Siege à l'année suivante. Pour le faire avec succès, les Etats-Généraux lui permirent (14) de lever trois ou quatre-cens Matelots, & ordonnerent au Lieutenant-Amiral Guillaume Bastiaansze de demeurer dans la Mer Baltique (15) aussi longtems qu'il lui seroit possible, avec les Vaisseaux qu'il commandoit. L'Electeur, après avoir fait de longue main tous les préparatifs nécessaires pour un Siege de cette importance, se rendit enfin (16) le 7 de Juillet devant Stetin avec son Armée; & le 4 d'Août, la Tranchée (17) fut ouverte du côté de l'Oder. Comme le terrein étoit fort élevé, & par conséquent très propre pour les Mines, on en fit un grand nombre, tant du côté des Assiegeans que de celui des Assiégés: ce qui fit tellement tirer le Siege en longueur, que la Capitulation ne fut signée (18) que le 26 de Décembre. Le 6 de Janvier 1678, l'Electeur ayant fait son entrée dans la Ville, fut solemnellement inauguré Duc de Pomeranie, & fit répandre parmi le Peuple, (19) qui jettoit de grands cris de *Vive la Maison Electorale de Brandebourg*, quantité de Médailles de ces deux differens coins.

(*) Voy. III. Part. pag. 155.
(1) Holl. Merkur. 1675. pag. 215.
(2) Resol. der Staat. Gener. 25 Nov. 1675.
(3) Holl. Merkur. 1676. pag. 8.
(4) Ibid. pag. 87.
(5) Ibid. pag. 88.
(6) Ibid. pag. 112.
(7) Ibid. pag. 114.
(8) Resol. der Staat. Gener. 18 July 1676.
(9) Holl. Merkur. 1676. pag. 144.
(10) Ibid. pag. 145.
(11) Resol. der Staat. Gener. 9 Sept. 1676.
(12) Holl. Merkur. 1676. pag. 184.
(13) Resol. der Staat. Gener. 27 Oct. 1676.
(14) Ibid. 8 Febr. 1677.
(15) Ibid. 19 Oct. 1677.
(16) Holl. Merkur. 1677. pag. 249.
(17) Ibid. pag. 252.
(18) Resol. der Staat. Gener. 11 Jan. 1678.
(19) Holl. Merkur. 1677. pag. 261.





I. Le Buste du nouveau Duc de Pomeranie; avec ces Titres:

1677.

FRIDERICUS WILHELMUS, ELECTOR; STETINI POMERANIÆQUE DUX.

FREDERIC-GUILLAUME, ELECTEUR; DUC DE STETIN ET DE POMERANIE.

Revers : Un Soleil levant, au-dessus de la Ville conquise :

LUCE RESURGO NOVA.

JE ME LEVE AVEC UN NOUVEL ECLAT.

L'Exergue marque la date de l'Inauguration, selon le Vieux Stile :

ANNO 1677. 27 DECEMBRIS.

L'AN 1677. LE 27 DECEMBRE.

II. Celle-ci a la même Tête. Le Revers est aussi le même, avec cette difference, qu'au-lieu du Soleil levant, on voit au-dessus de la Ville un Sceptre d'or, soutenu par l'Aigle des Armes de Brandebourg & le Griffon de celles de Stetin, en champ d'azur : marques (1) de la Dignité Electorale, & du bonheur que promettoit le Gouvernement du nouveau Souverain, comme il paroit par la Légende :

(1) Imhof Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 61.

FORTIOR HIS SIGNIS.

CES ARMES AUGMENTENT MA FORCE.

Quelque grands que fussent ces avantages, ils étoient peu considerables en comparaison de ceux que la France avoit remportés cette Campagne & les précédentes. Cette étonnante prosperité augmenta tellement les allarmes des Anglois, que le Roi Charles, voyant la lenteur des Conferences de Nimegue malgré les soins qu'il se donnoit depuis trois ans (2) en qualité de Médiateur, résolut enfin de prendre des mesures plus efficaces. Sur la fin de 1677, & au commencement de 1678, il conclut à La Haye un Traité (3) avec les Provinces-Unies, pour porter la France à faire la Paix avec l'Espagne, les Etats-Généraux, & le Duc de Lorraine, à certaines conditions marquées dans le Traité; & à consentir à une Trève de trois mois, pendant laquelle on règleroit les prétentions des autres Puissances interéssées dans la Guerre : avec promesse (4) d'unir leurs forces pour l'exécution de ce projet. Ce Traité fut si agréable à la Chambre des Communes, qu'afin de mettre le Roi en état de remplir ses engagemens, elle résolut d'armer un Flotte de 90 Vaisseaux de guerre, montés de 25562 hommes, & d'augmenter (5) de plus de 29000 hommes les Forces de terre. Mais malgré ce grand armement, la France rejetta absolument les conditions qui lui furent proposées : elle redoubla ses préparatifs pour la Campagne prochaine, remplit de Troupes ses Places frontieres, & y fit de si grands amas d'avoine & de fourage, qu'elle se vit en état de mettre son Armée en campagne, sans attendre que l'herbe eût poussé. Tout étant prêt à la fin de Fevrier, le Roi, pour cacher son dessein, (6) partit le 7 de S. Germain, accompagné de la Reine & des prémieres Dames de la Cour, & se rendit en Lorraine à petites journées; tandis que les Troupes qu'il avoit sur le Rhin, la Moselle & les frontieres des Pais-Bas, tenoient tout le monde en suspens par leurs marches & contre-marches. Après avoir passé par Vitry, Bar, Toul, & Pont-à-Mousson, il se rendit avec sa Suite à Metz & à Thionville, & pour couvrir encore mieux ses projets, il y fit transporter une bonne partie des Magasins qu'il avoit faits dans les Pais-Bas. Au milieu de cette incertitude, le Duc de Villahermosa voyant Ypres, Mons, Namur, Charlemont & Luxembourg menacés par les Troupes Françoises, mais craignant (7) surtout pour la prémiere de ces Places, y envoya la plus grande partie de la Garnison de Gand, & favorisa par-là, sans y penser, les projets des

(2) Holl. Merkur. 1678. pag. 30.

1678.

(3) Resol. der Staat. Gener. 12 Maart & 7 April 1678.

(4) Holl. Merkur. 1678. pag. 30. -- 34.

(5) Ibid. pag. 41.

(6) Ibid. pag. 43.

(7) Ibid. pag. 44.

1678.

des François. Car le Roi ayant eu avis que tout étoit prêt, partit de Stenay (1) le dernier de Fevrier, lorsqu'on s'y attendoit le moins, & fit tant de diligence, qu'il arriva le 4. de Mars devant Gand, qui avoit été investi dès le 1. du mois par dix-mille Chevaux (2) sous les ordres du Maréchal d'Humieres. La justesse des mesures que le Roi prit pour l'ouverture de cette Campagne, & la promptitude de l'exécution, sont le sujet des deux Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 45.

(2) Ibid. pag. 44.





I. & II. La prémiere a pour Face le Buste du Roi, couronné de Laurier; & la seconde, sa Tête. Elles ont les mêmes Légendes:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: La Ville de Gand, dans l'éloignement. Sur le devant, deux Femmes, dont l'une qui arrive en volant, & qui tient d'une main une Fleche, & de l'autre une Clepsydre ailée, représente la Diligence. L'autre est l'emblème de la Prévoyance: elle est assise à côté d'une Tente sur un tas d'Instrumens de guerre; elle tient une Corne d'abondance, & est couronnée d'épis:

CELERITAS ET PROVIDENTIA.

LA CELERITE' ET LA PREVOYANCE.

Elles étoient également nécessaires dans l'entreprise qui fait le sujet de ces Médailles, & qui est marquée dans l'Exergue:

EXPEDITIO GANDAVENSIS. MDCLXXVIII.

EXPEDITION DE GAND. 1678.





Comme il n'y avoit que quatre ou cinq-cens hommes de Garnison dans cette grande Ville, le Roi la fit sommer d'abord après son arrivée. Mais Don Francisco de Pardo qui y commandoit, bien loin de se rendre à la sommation, bru-

1678. brula les Fauxbourgs, enrôla un bon nombre d'hommes choisis parmi la Bourgeoisie, auxquels on donna douze escalin (1) de paye par jour pour garder les Dehors de la Place; & inonda la campagne autant qu'il lui fut possible, en lâchant les Ecluses. Cependant, les Assiegeans (2) trouverent le moyen de jetter des ponts sur les Canaux & les Rivieres; & ayant réussi à détourner les eaux par des saignées & des coupures, ils firent voiturer par eau l'Artillerie nécessaire pour le Siege. La nuit du 5 au 6, la Tranchée fut ouverte entre la Porte de Hever & la Porte de la Pucelle; & deux jours après, le Duc de Villeroi à la tête de cinq-cens Grenadiers ayant donné l'Assaut aux Dehors, les emporta, & fit plus de deux-cens prisonniers. Cette perte fut cause que le Grand-Bailly (3) & les autres Magistrats firent battre la chamade le 9. On leur accorda des conditions très avantageuses; & le Gouverneur s'étant retiré au Château avec sa Garnison & les munitions nécessaires, le même jour à midi on remit une Porte de la Ville aux François. Le lendemain matin, dès que la suspension d'armes fut expirée, le Roi fit attaquer le Château, qui étoit muni de quatre Bastions: mais afin d'épargner les maisons & les Eglises, il fit faire l'attaque du côté de la campagne. La Tranchée fut ouverte en plein jour, à dix heures du matin; & à la faveur d'une Batterie de six pieces de canon qu'on dressa la nuit suivante, les approches furent poussées le 11 jusqu'au pied du Chemin-couvert: après quoi on éleva encore une Batterie (4) de huit canons, & on se prépara à donner l'Assaut au Chemin-couvert. Mais le Gouverneur, ne jugeant pas en devoir attendre le succès, battit la Chamade, & obtint la liberté de se retirer à Anvers, avec sa Garnison, ses Bagages, deux pieces de Canon, & toutes les marques d'honneur. La prise de cette Place, dont le Comte de Monbron fut fait Gouverneur, fait le sujet de la Médaille & du Jetton que voici.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 45.

(2) Ibid. pag. 44.

(3) Ibid. pag. 46.

(4) Ibid. pag. 58.



I. La prémiere a la même Face que la précédente. Au Revers, on voit la Ville de Gand, représentée par une Fille couronnée de Tours, assise au milieu d'un Parc de Berger, au pied d'un Trophée, & témoignant sa douleur par son attitude:

SPES ET OPES HOSTIUM FRACTÆ.

LES ESPERANCES ET LES FORCES DES ENNEMIS DETRUITES.

Ce qui est éclairci par l'Exergue:

GANDAVO CAPTO. MDCLXXVIII.

GAND PRIS. 1678.

II. Le Roi, en Buste armé, occupe la Face du Jetton; & pour Légende:

LOUIS LE GRAND, ROY DE FRANCE.

Re-

Revers : Une Fille affligée, (qui représente la Ville de Gand) assise au pied d'un Trophée: 1678.

LA FLANDRE SUBJUGUE'E.

Le lendemain de la sortie des Espagnols, l'Armée Françoise décampa de Gand pour aller faire le Siege d'Ypres, qui avoit déja été investie par le Marquis de la Trousse. Le Roi arriva le 15 devant la Place, avec sa Cavalerie : mais comme les pluyes continuelles avoient rompu les chemins, l'Infanterie n'arriva que le lendemain, très fatiguée de sa marche. Quoique le mauvais tems continuât toujours, la Tranchée fut ouverte (1) le 18 par deux endroits devant la Citadelle, qui étoit très réguliere, & munie de cinq Bastions, d'autant de Demi-lunes, & d'un Chemin-couvert. Le Marquis de Conflans, qui commandoit dans la Place, se conduisit en homme de tête & de cœur. A la faveur du feu continuel de son canon, il faisoit des sorties fréquentes, qui retardoient extrèmement les Travaux; d'autant plus que l'Artillerie Françoise n'arrivoit que très lentement, à cause des pluyes qui incommodoient extraordinairement les Assiegeans. Comme il y avoit plus d'un pied d'eau dans les Tranchées, on fut obligé de faire un plancher soutenu par des fascines; & l'on employa à cet ouvrage plus de six-mille planches. Malgré ces obstacles, la Tranchée ayant aussi été ouverte en deux endroits du côté de la Ville sous la conduite du Chevalier de Sourdis, fut poussée avec tant de vigueur, que le Roi donna ses ordres pour l'Assaut du Chemin-couvert, tant de la Ville que de la Citadelle. Le 24 à onze heures du soir, une décharge de douze mortiers ayant donné le signal, l'Attaque se fit en bon ordre, par vingt-quatre Compagnies de Grenadiers. Les Assiegés, qui s'étoient préparés à soutenir l'Assaut, firent d'abord un grand carnage des Assaillans; mais enfin le Chemin-couvert fut emporté, & les François s'y logerent : après quoi, l'on fit sommer la Place. Le Gouverneur parut d'abord résolu d'attendre la derniere extrémité : mais ayant consideré, que l'Ennemi avoit déja poussé fort loin ses Travaux, & que n'ayant point de secours à attendre, il couroit risque d'être fait prisonnier de guerre s'il tardoit plus longtems à se rendre; il capitula (2) le 25 à la pointe du jour : & le 26 de Mars la Garnison, forte d'environ trois-mille hommes, sortit pour se rendre à Bruges. La Médaille suivante fut faite par l'Académie des Inscriptions, pour célébrer la prise d'Ypres, dont le Marquis de la Trousse fut fait Gouverneur.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 61.

(2) Ibid. pag. 62.



Face : La Tête du Roi, & son Titre ordinaire.

Revers : La Renommée dressant un Trophée; tandis que la Paix, qui tient d'une main une Corne d'abondance, & de l'autre un Caducée, descend du Ciel sur un nuage. Et pour Légende :

HOSTES AD PACEM ADACTI, YPRIS CAPTIS.
MDCLXXVIII.

LES ENNEMIS CONTRAINTS D'ACCEPTER LA PAIX, PAR LA PRISE D'YPRES. 1678.

La retraite des Troupes Françoises qui furent renvoyées dans leurs Garnisons, & le départ (3) du Roi pour la France, ne furent pas capables de calmer l'alarme que la conquête de ces deux importantes Places avoit répandue parmi les

(3) Ibid. pag. 64.

1678. les Alliés. Le Roi d'Angleterre, après avoir rappellé (1) tous ses Sujets qui étoient au service des Puissances Etrangeres, envoya quelques Troupes en Flandre; & fit même courir le bruit, que si la Guerre continuoit, le Duc d'Yorck son Frere y passeroit lui-même pour prendre le Commandement de l'Armée. Soit que Louis XIV craignit pour les suites, ou qu'il crût devoir profiter de la consternation des Alliés pour obtenir des conditions plus avantageuses, il fit communiquer le 15 d'Avril, par ses Ambassadeurs à Nimegue, un Projet contenant les conditions auxquelles il vouloit conclure la Paix (2) avec toutes les Puissances qui lui faisoient la Guerre; moyennant une Trève qui devoit durer (3) jusqu'au 10 de Mai, pour donner le tems aux Alliés de déliberer sur ses propositions. Après de fréquentes Conferences entre le Prince d'Orange & les Ministres des autres Puissances, les offres de la France furent enfin rejettées unanimement par tous les Alliés de la République, comme étant trop differentes du Projet qui avoit été dressé entre elle & le Roi d'Angleterre. Les Etats, au contraire, voyant leurs Finances épuisées, les plus fortes Places des Païs-Bas Espagnols déja soumises par la France, & considerant d'ailleurs, que les Armées de cette Couronne étoient prêtes partout à se mettre en campagne, au-lieu que celles des Alliés n'y entroient que lentement & avec peu d'esperance de succès; ils furent d'avis qu'on devoit accepter les propositions de la France, persuadés qu'il valoit mieux relâcher quelque chose pour conserver le reste, que de s'y voir contraint par la force. Néanmoins, avant que de se déterminer entierement sur un point de cette importance, ils jugerent à propos d'envoyer Mr. Theodore van Leeuwen van Leyden (4) à Londres, & Mr. Boreel à Bruxelles; le prémier, pour demander au Roi sur quel secours ils pouvoient compter en cas que l'on continuât la Guerre; & l'autre, pour tâcher de porter la Cour d'Espagne à donner les mains aux propositions de la France. Le 8 de Mai, Mrs. Boreel (5) & Weede van Dykvelt eurent leur prémiere Audience du Gouverneur Espagnol. Mais ce Seigneur, qui comptoit beaucoup sur le secours de l'Angleterre, rejetta entierement leur proposition, & exhorta les Etats à se souvenir (6) de leurs engagemens. Cette Négociation ne put demeurer longtems secrete: dès qu'on en fut le véritable sujet, la consternation se répandit parmi les habitans des Païs-Bas, qui craignirent qu'après avoir été abandonnés par les Etats, en faveur de qui on avoit autrefois entrepris la Guerre, ils ne se vissent eux-mêmes en proye à l'ambition de la France; & qu'au milieu des fureurs de la Guerre, le Vaisseau de l'Etat ne fût exposé à des tempêtes plus rudes que toutes celles qu'il avoit essuyées. C'est la pensée de ces deux Jettons, où l'on voit les vœux ardens que formoient les habitans de ces Provinces, à la vue du danger qui les menaçoit.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 72.

(2) Ibid. pag. 73.

(3) Ibid. pag. 76.

(4) Ibid. pag. 77.

(5) Ibid. pag. 89.

(6) Ibid. pag. 91.





I. Un Vaisseau à la voile; & balotté par un Vent impétueux:

DOMINE, SALVA NOS!

(7) *SEIGNEUR; SAUVEZ-NOUS!*

(7) Matt. VIII. 25.

Le Revers ne contient que ce Chronographe Hollandois:

GODT WIL DIT SCHIP BEWAREN VAN DER NOOT.

DIEU VEUILLE GARANTIR CE VAISSEAU DU DANGER.

Ces

Ces mots, *Vander Noot*, qui terminent la Légende, & qui signifient, *du danger*, font allusion au nom du Chevalier (1) Leonard Vander Noot Baron de Kiezeghem, dont les Armes (d'or, aux cinq Coquilles de S. Jaques de sable) se voyent sur la Face, du côté droit. Cette Famille est très ancienne, & alliée (2) aux sept Familles Patriciennes de Bruxelles, qui sont les seules parmi lesquelles il est permis de choisir les Magistrats. C'est par ces alliances qu'elle a fourni à cette Ville en divers tems, des Bourguemestres, des Echevins, & des Inspecteurs du Canal. Philippe-Erard Vander Noot fut nommé Evéque de Gand (3) le 4 de Janvier 1694, après que Philippe IV eut érigé la Terre de Kiezeghem en Baronie, (4) en faveur du Chevalier Leonard Vander Noot dont il s'agit ici. Le même Titre fut donné cette année-ci à la Terre de Carloo, qui appartenoit à Reyer-Gautier Vander Noot. Celui-ci étoit outre cela Seigneur de Duyst, de Capelle, de Glabbeek, de Menzele & de Gyndracht, & Capitaine dans le Régiment du Comte de Créange. Le Titre de Baron lui fut donné en reconnoissance des services que sa Famille avoit rendu sans interruption, depuis (5) près de cinq-cens, tant à la Maison d'Autriche, qu'à celles de Bourgogne & de Brabant.

1678.

(1) Troph. de Brab. tom. II. fol. 474.
(2) Eryci Putean. Brux. sept. fol. 47. & seqq.
(3) Delices des Païs-Bas, tom. II. pag. 35.
(4) L'Ereƈt. de toutes les Terres de Brab. pag. 80.
(5) Ibid. pag. 85.

II. La seconde a la même Tête; & au Revers, ce Chronographe Latin :

DoMIne, saLVa serVos tVos qVI InVoCant te!

SEIGNEUR, SAUVEZ VOS SERVITEURS QUI VOUS INVOQUENT!

L'entreprise que Calvo, Gouverneur de Mastricht, forma sur la Ville de Lewe, & qui fut exécutée avec autant d'adresse que de courage, ne contribua pas peu à augmenter l'épouvante générale. Cette Place, qui est située près de S. Trouin, à huit lieues de Mastricht & à six de Louvain, étoit bien fortifiée: mais il n'y avoit que très peu de monde. Le Gouverneur de Mastricht, pour couvrir son dessein, ayant choisi sept-cens hommes (6) de sa Garnison, parmi lesquels il y avoit cinquante bons Nageurs, les fit sortir de la Ville par des Portes differentes & sous differens prétextes, & sortit lui-même avec eux. Le 3 de Mai, ils se rassemblerent tous à un certain Bureau qui est à quatre lieues de Lewe, avec toutes les machines nécessaires, & vingt petits bateaux de jonc, chargés sur des chariots. Ils se mirent en marche le soir, & étant arrivés à minuit devant Lewe, le Gouverneur les partagea en plusieurs Corps, & fit avancer les matériaux qu'il avoit préparés pour construire des ponts. Mais à peine étoient-ils parvenus au bord du prémier fossé, qu'une Sentinelle les ayant découverts, tira sur eux, & donna l'allarme à toute la Ville. Cependant les François, sans s'effrayer de ce contretems, marcherent le long de la Chaussée jusqu'à la Citadelle, où ils se rendirent maitres non seulement d'une double palissade, mais encore du Chemin-couvert; étant soutenus à propos par les cinquante Nageurs qui avoient traversé le Marais, & par une seconde Troupe embarquée dans de petits bateaux de toile cirée. Les François ayant traversé le second fossé au moyen de ces bateaux, & de (7) plusieurs ponts de jonc, couperent les palissades à coups de hache, & entreprirent de grimper sur le Bastion de la Citadelle. Ce fut alors que le Combat commença avec beaucoup d'opiniâtreté, les Espagnols, revenus de leur prémiere frayeur, s'étant rangés en bon ordre derriere les palissades & le parapet. Mais, malgré leur résistance, les François ayant gagné le haut du Bastion, la Garnison de la Citadelle, saisie d'épouvante, mit les armes bas & se rendit à discretion. Alors les François, renforcés de huit-cens Cavaliers sortis de Mastricht, tournerent le canon de la Citadelle (8) contre la Ville; & ayant mis en fuite la Garnison que le Gouverneur Don Hernandez avoit postée entre la Ville & la Citadelle, ils forcerent la Ville à se soumettre aux mêmes conditions. C'est le sujet de cette Médaille.

(6) Holl. Merkur. 1678. pag. 96.

(7) Ibid. pag. 97.

(8) Medaill. historiq de Louis XIV. tom. II. fol. 171. verso.



La Tête du Roi de France paroît sur la Face; avec ce Titre :

1678. LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Une Victoire volante, couverte du Voile de la Nuit tout parsemé d'Etoiles, & tenant une Couronne murale :

VICTORIA PERVIGIL.

LA VICTOIRE QUI VEILLE.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue, par ces mots :

LEWIA NOCTU CAPTA. MDCLXXVIII.

LEWE PRISE DE NUIT. 1678.

La perte de cette Place, & le refroidissement des Anglois, que leurs troubles domestiques empêchoient de travailler efficacement à secourir les Païs-Bas Espagnols, déterminerent enfin le Duc de Villahermosa à se rendre aux instances des Etats. Il consentit à une Trève de six semaines, & déclara qu'il (1) accepteroit les Articles proposés par la France, moyennant que cette Couronne renonçât à toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur l'Espagne, ailleurs que dans les Païs-Bas. Les François ayant entierement (2) abandonné la Sicile, les Etats jugerent que le Roi de France ne feroit aucune difficulté sur cet article ; & comme ce Prince s'étoit déja avancé sur les frontieres des Païs-Bas (3) pour ouvrir la Campagne, ils se hâterent de lui envoyer un Ambassadeur Extraordinaire. Mr. de Beverning, qui fut revêtu de ce Caractère, étant arrivé auprès du Roi à Wetteren, fut conduit à l'Audience le 1. de Juin par le Maréchal de Lorges, & fit si bien, que le VII Article du Traité de Commerce dont on avoit dressé le plan, fut réglé à la satisfaction de ses Maitres. Il obtint encore une Trève de six semaines, qui devoit commencer (4) au 1. de Juillet, pendant laquelle on devoit tâcher de porter les autres Puissances alliées à consentir aux propositions de la France. Au train que prenoient les Négociations, on se flatoit de voir bientôt la conclusion de la Paix entre la France, l'Espagne, & les Provinces-Unies. Mais lorsqu'on s'y attendoit le moins, les Ambassadeurs de France déclarerent, que quand même la Paix se concluroit, le Roi n'évacueroit les Places (5) qu'il seroit obligé de restituer par le Traité, qu'après que les Alliés auroient donné satisfaction à la Suede. Cet incident, sur un article qui n'avoit rien de commun avec les interêts de l'Espagne, surprit extrêmement les Etats, & leur fit soupçonner que la France n'alloit pas de droit pied dans la négociation. L'ombrage qu'ils en conçurent les porta à s'unir avec l'Angleterre (6) par une Alliance très étroite, & à stipuler que cette Couronne seroit tenue de déclarer la Guerre au Roi de France d'abord après l'expiration de la Trève, en cas qu'il refusât de renoncer à cette nouvelle prétention. On ne négligea rien cependant pour porter ce Prince à se relâcher. Ses Ambassadeurs tinrent bon contre toutes les sollicitations: mais enfin, (7) voyant la Trève sur le point d'expirer, ils se désisterent le 6 d'Août de la demande qu'ils avoient faite ; & quatre jours après, le Traité de Paix & de Commerce entre le Roi de France & les Etats-Généraux fut signé (8) à minuit, dans l'Hôtel des Ambassadeurs de France, conformément au Plan que le Roi en avoit donné. C'est le sujet de la Médaille & des deux Jettons que voici.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 95.

(2) Resol. der Staat. Gener. 15 Maart 1678.

(3) Holl. Merkur. 1678. pag. 115.

(4) Ibid. pag. 121.

(5) W. Temple Memor. pag. 607.

(6) Ibid. pag. 612.

(7) Actes de la Paix de Nimegue, tom. II. pag. 501.

(8) Resol. der Staat. Gener. 11 Aug. 1678.

I. La

1678.



I. La Médaille, qui a la même Tête que la précédente, porte au Revers un Caducée, planté au milieu d'un Foudre, emblême (1) de la Célérité :

(1) Joan. Pier. Valeriani Hieroglyph. lib. XLIII. cap. 28.

PACE IN LEGES SUAS CONFECTA NEOMAGI. X AUGusti MDCLXXVIII.

LA PAIX FAITE AUX CONDITIONS QU'IL A PRESCRITES. A NIMEGUE, LE 10 D'AOUT 1678.

II. Le prémier Jetton a d'un côté la Tête du Roi ; & ces mots :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

De l'autre, un Caducée ailé, symbole d'une Paix promptement conclue ; avec cette Légende :

PACE IN LEGES SUAS CONFECTA.

LA PAIX FAITE AUX CONDITIONS QU'IL A PRESCRITES.

III. Le second Jetton porte aussi la Tête du Roi, avec ces Titres differens :

LUDovicus XIIII, Dei Gratia, FRanciæ ET NAVarræ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, un Caducée, emblême (1) de la Paix ; & cette Légende :

(1) Ibid. lib. XV. cap. 46.

SUPERAS EDUCIT AD AURAS.

IL LEUR FAIT REVOIR LA LUMIERE.

L'Exergue marque l'usage auquel ces Jettons étoient destinés :

REVENUS CASUELS. 1678.

La difficulté que la France avoit fait naitre sur la restitution des Places, tint les choses en suspens jusqu'au dernier moment. Le Prince d'Orange, persuadé qu'elle apporteroit un obstacle invincible à la conclusion de la Paix, & (3) qu'il étoit de l'honneur de la France de se tenir ferme sur l'article ; jugeant d'ailleurs, que quand même elle se relâcheroit, le tems étoit trop court pour que l'Espagne pût entrer dans le Traité ; il partit pour le Brabant après avoir (4) pris congé des Etats, & alla se mettre à la tête de l'Armée des Alliés, qui venoit d'être renfor-

(3) W. Temple Memor. pag. 613.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 14 July 1678.

 cée

1678. cée par dix-mille Anglois. Son dessein étoit de chasser le Duc de Luxembourg de devant Mons, qu'il tenoit bloqué depuis le tems (1) que le Roi avoit formé sa prétention au sujet de la restitution, & où il s'étoit si bien retranché, qu'il se vantoit d'être en état, avec dix-mille hommes, de faire tête à une Armée quatre fois plus forte. Le Prince fit toute la diligence possible pour assembler ses Troupes, & la Trève étant finie, le 14 d'Août il attaqua l'Armée ennemie près de S. Denys, avec tant de bravoure & de conduite, qu'il la mit entierement (2) en desordre, après un Combat très opiniâtré, que la nuit l'empêcha de poursuivre. Tous les vieux Officiers dirent hautement, que si le Prince eût été le maître de le recommencer le lendemain, avec le secours de six ou sept-mille Anglois qui étoient en marche pour le joindre, il auroit fait lever le Blocus de Mons, & donné à la France le plus rude échec qu'elle eût reçu de toute la Guerre. Le Prince s'exposa beaucoup dans cette occasion; & il auroit couru grand risque d'y perdre la vie, si Mr. d'Ouwerkerk ne l'eût sauvé en renversant d'un coup de pistolet un Capitaine François qui serroit le Prince de près. Cette action, qui sauva la vie au Général, ne demeura pas sans recompense: les Etats, pour témoigner leur reconnoissance à Mr. d'Ouwerkerk, lui firent présent d'une paire d'Eperons d'or, (3) & d'une paire de Pistolets du même métal. Ils féliciterent aussi le Prince, (4) par lettres, de l'avantage qu'il venoit de remporter, & firent complimenter la Princesse son Epouse (5) par quatre Députés de leur Corps. Les François, de leur côté, quoiqu'ils eussent été forcés d'abandonner le Champ de bataille, & de se retirer dans leurs retranchemens devant Mons (6) à la faveur de la nuit, après avoir perdu leurs Tentes & leur Bagage, ne laisserent pas de s'attribuer l'avantage du Combat, & de prétendre avoir vengé la Paix qui venoit de se conclure. C'est la pensée de la Médaille que voici.

(1) W. Temple Memor. pag. 622.

(2) Ibid. pag. 630.

(3) Resol. der Staat. Gener. 19 Aug. 1678.

(4) Ibid. 17 Aug. 1678.

(5) Ibid. 19 Aug. 1678.

(6) Ibid. 17 Aug. 1678.





La Tête du Roi; & sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES CHRETIEN.

Revers: Mars, qui d'une main tient un Trophée, & de l'autre une branche d'Olivier:

MARS PACIS VINDEX.

MARS VENGEUR DE LA PAIX.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue, par ces mots:

PUGNA AD FANUM SANCTI DIONYSII.
XIIII AUGUSTI MDCLXXVIII.

COMBAT DE SAINT DENYS.
LE 14 D'AOUT 1678.

Le lendemain, (7) le Prince d'Orange ayant reçu la nouvelle de la signature de la Paix, en fit donner avis au Duc de Luxembourg. Après les complimens réciproques, les deux Généraux s'abouchèrent en rase campagne, accompagnés des principaux Officiers de leurs Armées, & convinrent (8) d'une suspension d'armes jusqu'à la ratification du Traité. De là le Prince partit pour La Haye; & ayant été complimenté à Honslardick (*) sur sa Victoire (9) par huit Députés des Etats, le lendemain 23 d'Août (10) il se rendit à leur Assemblée, pour y rendre compte de sa conduite pendant la Campagne, pour les fraix extraordinaires de laquelle les Etats (11) avoient accordé un million. Il remit aussi aux Etats le Traité qu'il avoit fait devant Mons avec le Duc de Luxembourg, pour la suspension d'armes.

(7) W. Temple Memor. pag. 634.

(8) Resol. der Staat. Gener. 22 Aug. 1678.

(*) Honsholredyk.

(9) Ibid. 22 Aug. 1678.

(10) Ibid. 23 Aug. 1678.

(11) Ibid. 29 Jan. 1678.

Cinq

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 217.

(2) Resol. der Staat. Gener. 20 Sept. 1678.

(3) Ibid. 21 Sept. 1678.

Cinq jours auparavant, le Roi de France avoit (1) ratifié la Paix conclue avec les Provinces-Unies, & avoit envoyé sa ratification à ses Ambassadeurs à Nimegue. Celle des Etats fut faite le 15 de Septembre (2) : & comme les Ambassadeurs de France en pressoient l'échange, il se fit enfin le (3) 20 du même mois, après que les Plénipotentiaires de la République eurent reçu les Pouvoirs nécessaires. Avant cet échange, le Roi de France avoit accordé prémierement (4) mille Passeports, & dans la suite encore cinq-cens (5), pour les Navires Hollandois. C'est ainsi que la Guerre, commencée six ans auparavant sur les bords du Rhin, & marquée par des succès étonnans, fut enfin heureusement terminée sur les bords du Vahal. C'est le sujet des quatre Médailles suivantes, qui ont été frappées dans les Provinces-Unies.

1678.

(4) Ibid. 22 Aug. 1678.

(5) Ibid. 9 Sept. 1678.



I. La Liberté des Provinces-Unies, assise entre la Prudence & la Paix, caractérisées, l'une

1678. par un Serpent & un Miroir, & l'autre par une branche d'Olivier & une Corne d'abondance:

LIBERTAS PACIS SOBOLES, PRUDENTIÆ ALUMNA.

LA LIBERTE', FILLE DE LA PAIX, NOURRIE PAR LA PRUDENCE.

Revers: Au-dessus de la Ville de Nimegue paroissent les Ecus de France & des Provinces-Unies, éclairés d'une lumiere céleste, & attachés ensemble par une chaine & par des festons de fleurs. La Légende est la suite de celle de la Face:

OCCIDIT AD RHENUM, NASCITUR AD VAHALIM. MDCLXXVIII.

APRES AVOIR EXPIRE' SUR LE RHIN, RENAIT SUR LES BORDS DU VAHAL. 1678.

II. La France & les Provinces-Unies se donnent la main sur un Autel où l'on voit un Feu allumé, & un Cercle formé par un Serpent au travers duquel ces deux Figures symboliques passent leurs bras. Le Feu sacré allumé sur l'Autel est l'emblème (1) de la sainteté des Traités. L'Inscription porte:

(1) Virg. Æneid. lib. XII. ṽ. 201.

NEOMAGI GALLIA CUM BELGIO PACATA PER ANGLIAM.

LA FRANCE RECONCILIE'E AVEC LES PROVINCES-UNIES, A NIMEGUE, PAR LA MEDIATION DE L'ANGLETERRE.

Revers: L'Envie & la Guerre, écrasées sous un Globe terrestre, sur lequel paroît la Paix, ayant à ses côtés Mercure, & deux Génies qui soutiennent les Ecus de l'Espagne, de la France & des Provinces-Unies. Ce côté n'a point de Légende.

III. Une Tige de Lis, & un Faisceau de sept Fleches, attachés étroitement ensemble, & passés au travers d'une Guirlande d'Olivier, autour de laquelle on lit ces mots:

QUIS SEPARABIT?

QUI LES SEPARERA?

Et sur le bord:

CONJUNGUNT SUA TELA LEO, SUA LILIA GALLUS.

LE LION ET LE COQ JOIGNENT LES FLECHES AUX LIS.

Le jour destiné à célébrer la Paix, le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France à La Haye, fit mettre devant son Hôtel (2) le même Emblème, illuminé.

(2) Holl. Merkur. 1678. pag. 226.

Le Revers ne contient que ces quatre Vers Hollandois:

GEDACHTENIS VAN 'T VREÉBESLUYT,
SOO LANG GESOCHT, TE LANG GESTUIT;
IN 'T EINDT NOCH RUSTIG DOORGEDREVEN.
GODT LAET DE VREDEMAEKERS LEVEN!
MDCLXXVIII.

MO-

MONUMENT DE LA PAIX, LONGTEMS DESIRÉE, LONGTEMS TRAVERSÉE, MAIS ENFIN HEUREUSEMENT CONCLUE. DIEU VEUILLE CONSERVER CEUX QUI L'ONT FAITE! 1678.

1678.

IV. La quatrieme a la même Tête. Au Revers on voit ce Chronographe, entouré d'une Guirlande d'Olivier :

A DoMIno VenIens popVLIs paX Læta refVLget.

LA PAIX, QUI EST UN DON DU CIEL, APPORTE LA JOYE AUX PEUPLES.

Il ne manquoit plus, pour mettre la derniere main à ce grand ouvrage, que de publier la Paix : ce qui fut exécuté à Paris le 29 de Septembre. La publication s'en fit aussi à l'Hôtel de Ville de La Haye, au son des trompettes, le 28 du même mois ; & le 5 d'Octobre (1) dans toutes les Provinces-Unies : & elle fut (2) suivie d'un Jour de jeûne, d'actions de graces, & de réjouissance, dans lequel on vit les feux de joye succeder au feu dévorant de la Guerre. Dès que le Traité eut été signé à Nimegue, les Etats en envoyerent des Copies à leurs Ministres dans les Cours étrangeres (3), avec ordre de faire des réjouissances publiques. Mr. Chrétien Rumpf, qui étoit toujours à Stokholm de la part des Etats-Généraux, ayant reçu des ordres pareils, fit part de cette nouvelle au Roi, & lui notifia que les Plénipotentiaires des Etats à Nimegue avoient non seulement conclu un Traité de Neutralité à l'égard de la Suede, mais qu'ils s'étoient (4) encore engagés de faire observer la même Neutralité par le Roi d'Espagne. La Cour de Suede fut très satisfaite de voir la Paix avec la République entierement rétablie. Le Ministre des Etats, pour célébrer cet heureux évenement, fit faire un magnifique feu de joye devant son Hôtel ; & entre autres liberalités, il fit jetter au Peuple de petites Médailles pareilles à celle que l'on va voir, & qui, pour cette raison, sont très rares dans ce Païs-ci.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 321.
(2) Resol. der Staat. Gener. 22 Sept. 1678.
(3) Ibid.
(4) Ibid. 4 Aug. 1678.





Les Armes de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies, attachées à une Couronne d'Olivier ; & au-dessous :

GALLO-BATAVA PAX.

LA PAIX ENTRE LA FRANCE ET LA HOLLANDE.

La Ville de Nimegue, éclairée d'une lumiere céleste ; avec ces mots au-dessous :

PAX OPTIMA RERUM. (5)

NOVIOMAGI, ANNO 1678.

(5) Sil. Ital. de Bello Pun. lib. XI. v. 595.

LA PAIX EST LE PLUS GRAND DES BIENS. A NIMEGUE, L'AN 1678.

Les Etats-Généraux n'avoient differé l'échange des ratifications, qu'afin de donner à l'Espagne le tems de faire sa Paix avec la France. Dans les Conferences du 13, du 14 & du 15 d'Août, il s'étoit offert de nouvelles difficultés, les Ambassadeurs

1678. sadeurs de France ayant demandé, qu'outre ce qui étoit stipulé par le Projet, on cedât encore au Roi le Comté de Beaumont (1) avec treize Villages, & tout ce qui étoit au-delà de la Sambre; ce qui auroit fait tomber entre les mains de la France la Principauté de Chimay, avec soixante-six Villages. Ils exigerent outre cela la Neutralité, que l'Espagne s'engageât à ne point donner de secours aux Ennemis de la France; & qu'elle accordât une Amnistie générale aux habitans de Messine, & les rétablit dans leurs biens. Ces prétentions causerent de grands débats: mais comme les Etats se rendirent garants de la Neutralité, les autres obstacles furent bientôt levés, & les Plénipotentiaires s'étant relâchés (2) sur les Articles qui n'étoient point encore réglés, la Paix entre la France & l'Espagne fut enfin signée à Nimegue par leurs Ambassadeurs, (3) le 17 de Septembre, dans l'Hôtel des Plénipotentiaires de Hollande. Le Traité ayant été ratifié par le Roi de France (4) le 28 du même mois, & par le Roi d'Espagne (5) le 14 de Novembre, l'échange des ratifications se fit à Nimegue (6) le 14 de Décembre, par les Secretaires des deux Ambassades, en présence des Ministres des Etats. Après quoi le Traité fut enregitré en France par les Parlemens & par les (7) Chambres des Comptes; & dans les Païs-Bas Espagnols par le Haut Conseil, les Cours subalternes, & la Chambre des Comptes. Mr. Roger van den Wauwere (8) étoit alors un des six Commis de cette Chambre. J'ai déja fait mention (*) de son Pere: ainsi je me contenterai de dire que celui-ci étoit Seigneur de Quenastre, & que le Roi l'avoit fait Chevalier (9) le 10 de Janvier 1645. La Médaille suivante, qui fait allusion à la Paix de l'Espagne avec la France, fut frappée en son honneur au commencement de l'année 1679.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 791.

(2) Resol. der Staat. Gener. 15 Sept. 1678.

(3) Ibid. 18 Sept. 1678.

(4) Actes de la Paix de Nimegue, tom. II. pag. 654.

(5) Ibid. pag. 658.

(6) Ibid. pag. 659.

(7) Ibid. pag. 646.

(8) Sand. Stat. Aulic. fol. 16.

(*) II. Part. pag. 209.

(9) Chev. créés dans le Brab. fol. * 2 verso. 2



L'Ecu de ses Armes, timbré d'un heaume, sépare en deux ce millésime, 1679.

Au Revers, Jason tenant à la main la Toison qu'il vient de ravir. Et pour Légende:

VICTORI HAEC MERCES ERIT, PACEMQUE FERENDI.

CE SERA-LA LA RECOMPENSE DU VAINQUEUR, ET DE CELUI QUI NOUS APPORTE LA PAIX.

Par les Articles IV & V du Traité de Paix, on étoit convenu que la France (10) cederoit à l'Espagne les Villes de Charleroy, Binch, Limbourg, Gand, & toutes leurs dépendances; de même que les Villes d'Ath, Oudenarde, & Courtray, avec leurs Châtellenies & toutes leurs Jurisdictions, & de la même maniere que le Roi d'Espagne les avoit possedées avant la Guerre de 1667; excepté seulement la Ville de Condé, & celle de Menin avec sa Verge. Elle devoit encore ceder le Château de Rodenhuys, tout le Païs de Waas, la Ville & le Château de Lewe, avec son Territoire, & la Ville de S. Guislain, moyennant qu'on en rasât les fortifications. En revanche, la France demeura en possession de toute la Franche-Comté, avec toutes ses Villes, Places, & (11) Territoires, y compris la Ville de Bezançon; comme aussi de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambray, Aire, S. Omer, Ypres, Warwick, Warneton sur la Lys, Poperingue, Bailleul, Cassel, Beauvay & Maubeuge, avec tous leurs Territoires, Châtellenies, Jurisdictions & dépendances. Outre cela, toutes les autres Places & Territoires des Païs-Bas Espagnols, dont la France étoit actuellement en possession, lui furent adjugés en pleine proprieté. Plusieurs de ces Villes cedées ne furent pas fâchées d'avoir changé de Maitre. Après s'être longtems plaintes inutilement de la mau-

(10) Actes de la Paix de Nimegue, tom. II. pag. 618. 619.

(11) Ibid. pag. 634.

vaiſe adminiſtration des affaires ſous le foible Gouvernement de l'Eſpagne, elles ſe voyoient avec plaiſir (1) incorporées à une Monarchie floriſſante, & ſoumiſes à la domination d'un Prince qui étoit en état de les défendre, & de leur faire goûter les doux fruits de la Paix. C'eſt ce qu'expriment aſſez clairement ces trois Médailles de la Ville de Cambray, qui ont été frappées tant à l'occaſion de la priſe de cette Place par le Roi de France, que de la ceſſion entiere qui lui en fut faite par le Traité de Paix. 1678.

(1) Baſnage Annal. des Prov. Unies. tom. II. pag. 810.



I. Ce n'eſt qu'en 1726, & après avoir fait graver la troiſieme de ces Pieces, que j'ai trouvé à Bruxelles les deux prémieres dans le Médailler du Prince de Rubempré, Chevalier de la Toiſon d'or, & Grand-Veneur du Brabant. La prémiere a d'un côté le Buſte du Roi, armé, & couronné de Laurier; avec ces Titres:

LUDovICus XIIII, DeI GratIa, FRanCIæ ET NAVarræ REX. 1677.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. 1677.

Au Revers, la Ville de CAMBRAY; & ce Chronographe:

DVLCIVs VIVeMVs.

NOTRE SORT SERA PLUS DOUX.

II. Le Buſte du Roi, mais préſentant le côté gauche, & accompagné de cette Légende différente:

LUDOVICO VICTORE ET PACIS DATORE.

SOUS LE VICTORIEUX LOUIS QUI NOUS DONNE LA PAIX.

Le Revers repréſente encore la Ville de CAMBRAY, avec ce Chronographe un peu different, & qui eſt la ſuite de l'Inſcription de la Tête:

1678.

DVLCIVs VIVIMVs.

NOTRE SORT EST PLUS DOUX.



III. La Tête du Roi ; avec ces mots :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Au Revers, Cambray ; & ce Chronographe :

DVLCIVs VIVIMVs.

NOTRE SORT EST PLUS DOUX.

L'Exergue nous apprend qui sont ceux qui célèbrent ainsi la douceur de leur sort :

LES ESTATS DE CAMBRAY.

Les autres Puissances alliées ne se déterminerent pas si aisément à accepter les Articles proposés par la France, sur-tout, l'Electeur de Brandebourg & le Roi de Danemarc. Le prémier avoit déconseillé (1) aux Etats de faire leur Paix particuliere ; & le second, la voyant conclue, leur avoit fait faire (2) par son Ambassadeur des représentations d'autant plus fortes, que ses entreprises étoient toujours favorisées du même succès. Quoique ses Troupes eussent été chassées (3) par les Suedois de l'Ile de Rugen, dont il s'étoit rendu maitre avec le secours de la Flotte des Etats, il n'avoit pas laissé de faire tous les préparatifs nécessaires pour l'envahir une seconde fois. Ainsi, après avoir encore conquis sur les Suedois la Ville & le Château d'Helsingbourg (4) dans la Province de Scanie *, la Flotte Danoise fit voile vers l'Ile de Rugen ; tandis que l'Electeur de Brandebourg, qui avoit obtenu des Etats, au commencement de cette année, (5) la permission de lever dans leur Païs huit ou neuf-cens Matelots, marchoit du même côté (6) avec son Armée. Il fit embarquer ses Troupes à Penamunde le 19 de Septembre, & le lendemain, on leva l'ancre. Le 22, une heure avant le jour, après qu'on eut tiré trois coups de canon, la Flotte fit voile vers l'Ile de Rugen, par un vent d'Est-Sud-Est. Elle étoit composée de deux-cens dix Navires, & de cent-quarante Chaloupes, sous les ordres du Comte Tromp (7), qui la commandoit en qualité de Volontaire. Son dessein étoit d'aller d'abord à Palmeroord, afin d'attirer l'Ennemi de ce côté-là ; & de tourner brusquement ensuite vers Putbus, pour y faire le débarquement. Mais un calme qui survint sur le midi, l'obligea de mouiller, & de remettre la descente au lendemain. Ce jour-là, on apprit que les Danois avoient déja débarqué à la pointe de Wittauw. Ils furent bientôt suivis par les Troupes de Brandebourg, qui étant arrivées sur la côte près de Putbus, sauterent dans l'eau jusqu'à la ceinture, & gagnerent le rivage : ce qui obligea les Suedois à se retirer au vieux Fort qui est à l'endroit du Passage, & de là à Stralsund, abandonnant ainsi toute l'Ile de Rugen aux Vainqueurs. C'est le sujet des deux Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 127.
(2) Resol. der Staat. Gener. 23 Aug. 1678.
(3) Holl. Merkur. 1678. pag. 5.
(4) Resol. der Staat. Gener. 22 Juny 1678.
* Ou Schonen.
(5) Holl. Merkur. 1678. pag. 146.
(6) Resol. der Staat. Gener. 19 Febr. & 12 Mey 1678.
(7) Holl. Merkur. 1678. pag. 247.

I. Une





I. Une Femme assise, qui représente le Danemarc, comme il paroît par l'Ecusson qu'elle soutient, étendant la main vers une Pyramide où l'on voit cette Inscription :

RUGIA RECEPTA. XIII SEPTembris MDCLXXVIII.

L'ILE DE RUGEN RECONQUISE, LE 13 DE SEPTEMBRE 1678.

Le Revers représente l'Ile même, au-dessus de laquelle un Aigle volant tient un Ecusson où sont les noms de CHRISTIERNE V & de FREDERIC V. Sur le tour:

VOLITABIT FAMA PER ORBEM.

LEUR RENOMMEE VOLERA PAR TOUT L'UNIVERS.



II. La prémiere étoit déja gravée, lorsque j'ai découvert celle-ci. Elle a d'un côté un Plan très exact de l'Ile de Rugen, & des endroits où se fit le débarquement ; & de l'autre, cette Légende, sous deux branches de Palmier :

RUGIA, DEO AUTORE, VIRTUTE VINDICE,
AUSPICIIS SERENISSIMI ELECToris BRANDENBURGici,
FELICITER RECUPERATA.
ANNO MDCLXXVIII, Mense SEPTEMBRE.

L'ILE DE RUGEN
VAILLAMMENT ATTAQUEE ET HEUREUSEMENT RECOUVREE,
PAR LE SECOURS DU CIEL,
SOUS LES AUSPICES DU SERENISSIME ELECTEUR
DE BRANDEBOURG,
L'AN 1678, AU MOIS DE SEPTEMBRE.

L'Electeur, après s'être emparé du nouveau Fort du Passage, aussi bien que du vieux, se voyant maitre de toute l'Ile de Rugen, mena son Armée en Pomeranie, & mit le Siege devant Stralsund, conjointement avec les Danois. Le Comte de Conigsmark, qui s'étoit jetté dans cette Place après que le vieux Fort du Pas-

1678. Passage eut été pris d'assaut, avoit sous lui une Garnison de six-cens hommes de pied & de seize-cens Cavaliers, soutenus de trois-mille Bourgeois qui avoient pris les armes. Résolu de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, il brûla les Fauxbourgs, & donna ordre de faire de fréquentes sorties, pour empêcher l'Ennemi d'approcher. Les menaces de l'Electeur n'ayant (1) donc pu engager les habitans à se soumettre, ce Prince donna ses ordres pour le bombardement, qui fut si terrible, qu'en peu de tems la moitié des maisons fut changée en mazures. Les Bourgeois effrayés arborerent un Drapeau blanc, pour faire arrêter le feu: mais comme cette démarche avoit été faire à l'insu du Gouverneur, personna n'osa sortir de la Ville, quoique les Assiegeans eussent envoyé un Trompette pour savoir si l'on étoit disposé à traiter; d'autant plus que le Comte de Conigsmark fit tourner le canon contre la Ville, & menaça de faire pendre quiconque oseroit parler de se rendre. Les Assiegeans ayant donc recommencé leur bombardement, tous les quartiers furent bientôt en feu; & le Drapeau blanc ayant été arboré une seconde fois du consentement du Comte, deux Députés se rendirent auprès de l'Electeur. Mais ce Prince trouva leurs demandes si exorbitantes, qu'il fit reprendre le bombardement pour la troisieme fois: jusqu'à ce qu'enfin, le Magasin de munitions de guerre (2) ayant été réduit en cendres, & plus des deux tiers de la Ville ruinés, le Comte fut obligé de se rendre par Capitulation, le 25 d'Octobre. Cette conquête fait le sujet de la Médaille que voici.

(1) Basnage Annal. des Prov. Unies. tom. II. pag. 898.

(2) Ibid. pag. 899.





Le Buste de l'Electeur, couronné de Laurier, pour marque de sa Conquête:

FRIDERICUS WILHELMUS, DEI GRATIA, ELECTOR, POMERANIÆ DUX.

FREDERIC-GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR, DUC DE POMERANIE.

Revers: La Ville conquise, au-dessus de laquelle vole un Aigle qui tient une Couronne triomphale d'une de ses serres, & de l'autre une banderolle où on lit ces mots:

PROSEQUENDO.

EN POURSUIVANT.

C'est à dire, en poursuivant l'avantage qu'il avoit remporté dans l'Ile de Rugen. Le tour contient cette Légende, qui est continuée dans l'Exergue:

STRALESUNDIA, FAVENTE NUMINE, DUCTU SERENISSIMI ELECTORIS BRANDENBURGICI, DEDITIONE CAPTA. ANNO SALUTIS MDCLXXVIII. $\frac{XV}{XXV}$ OCTOBRIS.

STRALSUND PRIS PAR COMPOSITION, AVEC LE SECOURS DU CIEL, SOUS LA CONDUITE DU SERENISSIME ELECTEUR DE BRANDEBOURG, L'AN DU SALUT 1678, LE $\frac{15}{25}$ D'OCTOBRE.

La

1678.

La prise de Stralsund fut suivie de celle de Gripswald, (1) qui se rendit après un Siege de quelques jours. De si grands avantages n'étoient gueres propres à disposer les Alliés du Nord à accepter les dures conditions de la France. Les Impériaux, quoique moins heureux, n'étoient nullement portés à s'y soumettre. Le Duc de Lorraine qui les commandoit, & qui avoit épousé cette année (2) une Sœur de l'Empereur, s'étoit mis en campagne à la fin de Mai avec une Armée formidable, & paroissoit avoir dessein de reprendre Fribourg. Mais le Maréchal de Crequi s'étant mis à la tête de l'Armée de France, renforcée de quelques Troupes tirées des Pais-Bas où la Trève les rendoit moins nécessaires, passa le Rhin à Brisac, pour porter la Guerre sur les Terres de l'Empire, & tenir les Allemands en échec en les obligeant de couvrir leurs Places qui se trouvoient très exposées. Le Duc de Lorraine, qui voyoit ses mesures rompues, (3) tâcha d'obliger les François à repasser le Rhin, en leur coupant les vivres: mais tous ses efforts furent inutiles. Le Maréchal de Crequi ayant fait un Détachement, fit attaquer le 6 de Juillet les retranchemens que les Allemands avoient à la tête du Pont près de Rhinfeld. Ceux-ci, croyant avoir toute l'Armée Françoise sur les bras, s'enfuirent vers la Ville par-dessus le Pont, avec tant de desordre, qu'il y en eut un grand nombre qui tomberent dans l'eau. Les François, cependant, faisoient main-basse (4) sur tout ce qu'ils rencontroient; & ils seroient même entrés dans Rhinfeld pêle-mêle avec les fuiards, si le Gouverneur en faisant lever le Pont n'eût empêché les derniers d'entrer, & ne les eût réduits par-là, ou à chercher dans le Rhin une mort certaine, ou à s'exposer à toute la furie d'un Ennemi victorieux. Après ce Combat, les François recevant de continuels renforts des Païs-Bas, le Duc de Lorraine craignit qu'ils n'eussent dessein de pénétrer plus avant dans la Souabe: ce qui lui fit prendre le parti de marcher vers Lauffembourg, par des chemins impraticables au travers de la Forêt-noire. Dès que le Maréchal de Crequi eut avis du mouvement des Ennemis, (5) il retourna brusquement sur ses pas. Les Allemands, quoique très fatigués de leur marche, le suivirent de si près, qu'étant arrivé sur la hauteur de Gegembach sur le Kints, il découvrit leur Arriere-garde, composée de cinq-ou six-mille hommes de Cavalerie, & de trois Régimens de Dragons, sous les ordres du Duc de Lorraine, qui paroissoit résolu de faire ferme derriere la Riviere. Mais ils se retirerent du côté d'Offembourg, à l'approche des François; & ceux-ci ayant traversé la Riviere à gué, les mirent en desordre, taillerent en pieces une partie des fuiards, dont un bon nombre (6) fut obligé de se sauver dans les montagnes, le chemin d'Offembourg n'étant pas assez large pour leur permettre de se retirer en bon ordre. Cet avantage fut suivi de la prise d'Ortenberg; après quoi le Maréchal tourna vers Strasbourg pour s'emparer du Pont du Rhin, sur lequel les Impériaux avoient déja passé deux fois pour se jetter dans l'Alsace. Les Magistrats lui en ayant refusé le passage, il attaqua le Fort de Kell qui couvroit la tête du Pont, & le 26 de Juillet il y fit donner un si furieux Assaut par deux differens côtés, que la Garnison prit la fuite par-dessus le Pont, & se sauva dans la Ville. Comme il n'étoit pas possible aux François de conserver ce Poste, le Maréchal le fit raser; & afin d'ôter aux Allemands le passage du Rhin par cet endroit-là, le 6 d'Août (7) il mit le feu au fameux Pont de Strasbourg, & le détruisit autant qu'il lui fut possible. Les trois avantages, dont je viens de faire le détail, font le sujet de la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 172.

(2) Ibid. pag. 228.

(3) Ibid. pag. 231.

(4) Ibid. pag. 233.

(5) Ibid. pag. 234.

(6) Ibid. pag. 235.

(7) Ibid. pag. 237.



La Tête du Roi; avec ce Titre:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

1678. Revers : Le Roi dans un Quadrige, (ou un Char de Triomphe tiré par quatre Chevaux) ; & la Victoire qui le couronne :

DE GERMANIS AD RHENOFELDAM, AD KINZAM FLUMEN, AD ARGENTORATUM. MDCLXXVIII.

LES ALLEMANDS VAINCUS A RHINFELD, ET SUR LA RIVIERE DE KINTZ, ET A STRASBOURG. 1678.

Le reste de la Campagne ne fut marqué par aucun évenement considerable, les deux Généraux ne s'étant occupés qu'à s'observer mutuellement. Cependant, le succès dont les entreprises de la France avoient été accompagnées cette année, fit sentir à l'Empereur combien il lui seroit difficile de soutenir une Guerre, dont la Paix conclue entre la France, l'Espagne & les Provinces-Unies, alloit lui faire sentir tout le poids. Louis XIV avoit offert, dans le Projet dont il a été parlé, de faire la Paix avec l'Empereur (1) sur le pied du Traité de Munster ; moyennant qu'on lui laissât Fribourg en équivalent de Philisbourg qu'il avoit perdu ; ou qu'en cedant cette derniere Place, on le remît en possession de la prémiere. Les Impériaux, qui se flatoient d'exécuter quelque entreprise importante, ne s'étoient point encore déclarés sur ces propositions. Mais voyant la Campagne finie très desavantageusement pour eux, les Ambassadeurs de l'Empereur accepterent enfin (2) le 21 d'Octobre les Articles proposés par la France, & convinrent que Philisbourg demeureroit à l'Empire, & Fribourg au Roi. On régla ensuite plusieurs Articles moins importans : après quoi le Traité ayant été mis au net, les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France se rendirent chacun dans leur Apartement à l'Hôtel de Ville de Nimegue, le 5 de Fevrier 1679. Les Ambassadeurs de France envoyerent complimenter ceux de l'Empereur par un Gentilhomme ; & ceux-ci s'étant acquittés de la même cérémonie, les prémiers se rendirent (3) dans la Chambre des Médiateurs, où ils furent suivis par ceux de l'Empereur. Là on collationna les Copies du Traité, qui fut signé prémierement par les Ministres de l'Empereur, & ensuite par ceux du Roi, & scéllé par leurs Secretaires. Le lendemain, (4) la Paix fut conclue entre l'Empereur & le Roi de Suede. Le Traité ayant été ratifié par le Roi de France le (5) 26 de Fevrier, par l'Empereur le 29 de Mars, & par la Diete de Ratisbonne (6) le 24 du même mois, l'échange des ratifications se fit en la maniere ordinaire. C'est ainsi qu'on vit l'ancienne amitié & la bonne union rétablies entre l'Empire & la France ; ce qui a donné lieu à cette Médaille.

1679.

(1) Holl. Merkur. 1678. pag. 74.

(2) Actes de la Paix de Nimegue, tom. III. pag. 74.

(3) Ibid. pag. 436.

(4) Ibid. pag. 437.

(5) Ibid. pag. 528.

(6) Ibid. pag. 523.





La Paix, jouant de la Harpe. A ses pieds est un Lion, qui tient une Epée entourée d'une branche d'Olivier. Plus loin paroissent un Aigle & un Coq, symboles de l'Empire & de la France, soutenant ensemble une branche d'Olivier :

CORDA VELUT CHORDÆ FATO JUNGUNTUR AMICO. 1679.

PAR UN DESTIN FAVORABLE, LEURS COEURS SONT UNIS, COMME LES CORDES (D'UNE HARPE). 1679.

Au

Au Revers, la Paix foule aux pieds un tas d'Armes rompues, & jettées confusément à terre. Elle 1679.
tient un Faisceau de fleches, qu'elle entoure d'une chaine. A côté d'elle est un Flambeau qui s'éteint. Dans le lointain paroît un Laboureur, qui, chassé ci-devant de ses Terres, les laboure aujourd'hui paisiblement:

SIC, FACE RESTINCTA, GAUDIA PACIS ARANT. 1679.

C'EST AINSI QUE LA PAIX AYANT ETEINT LE FLAMBEAU DE LA GUERRE, LE LABOUREUR REPREND JOYEUSEMENT SON TRAVAIL. 1679.



II. La Planche précédente étoit déja gravée, lorsque les quatre Médailles suivantes me sont tom-

 bées

1679. bées entre les mains. Elles sont dans le Cabinet de Mr. Herman Vos, à La Haye. La première a pour Tête la Paix descendant du Ciel, dans un Char tiré par quatre Chevaux, sur un Globe terrestre, au haut duquel on voit differentes sortes d'Armes, renversées par un Vent impétueux; & pour Légende, ces mots imités de Virgile: (1)

(1) Ecl. IV. v. 5.

EX ALTO NASCITUR ORDO.

L'ORDRE VIENT D'EN-HAUT.

Revers: Dans le lointain, la Transfiguration de Jésus-Christ (2) sur la Montagne; & sur le devant, Persée qui délivre Andromede: emblême de la délivrance de l'Europe, affligée par la Guerre. La Légende est empruntée des Pseaumes: (3)

(2) Matth. XVII. (3) Ps. CXXXIII. v. 23.

A JEHOVA FACTUM EST HOC.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR.

La tranche contient outre cela cette Inscription, aussi bizarre qu'obscure:

UNUS DEUS SOL. UNA FIDES VERITAS.
UNUM FOEDUS COR.

UN DIEU, UN SOLEIL. UNE FOI, UNE VERITE'.
UNE ALLIANCE, UN COEUR.

III. Celle-ci est quarrée. On y voit aux quatre coins (4) les Armes de Saxe, de Juliers, de Cleves & de Berg; & sur le bord:

(4) Tenselii Num. Saxon. lin. Alb. pag. 602.

JOHANNES GEORGIUS II, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ,
JULIÆ, CLIVIÆ, ET MONTIUM; ELECTOR.

JEAN-GEORGE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE,
DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERG; ELECTEUR.

Le champ est rempli par la Légende suivante, entourée de deux Palmes attachées ensemble:

SUSCIPIANT MONTES PACEM POPULO. PSALMO 72. VERSU 3.
ANNO MDCLXXIX.

QUE LES MONTAGNES PORTENT LA PAIX POUR LE PEUPLE.
PSEAUME 72. VERSET 3. L'AN 1679.

Au-dessous des Palmes il y a, I. THALER: Pieces de monnoye ainsi nommées du *Joachimsthal* en Allemagne, où elles furent frappées (5) pour la première fois en 1519.

Revers: Hercule élevé au rang des Dieux (6) à cause de ses exploits. Cet Emblême, aussi bien que la Légende, a rapport à l'usage auquel ces Pieces étoient destinées: elles furent distribuées à ceux qui remporterent les Prix dans les Tournois que l'on fit à Dresde (7) depuis le 2 jusqu'au 7 de Novembre, à l'occasion de la Paix de Nimegue:

(5) F. van Mieris, Bisch. Munten van Utr. fol. 9. (6) Ovid. Metam. lib. IX. fab. 4. (7) Tenselii Num. Saxon. lin. Alb. pag. 601.

VIRTUTE PARATA.

RECOMPENSE DE LA VALEUR.

IV. Le Buste du même Electeur; avec ces Titres:

JOHANNES GEORGIUS, DUX SAXONIÆ, SACRI ROMANI
IMPERII ARCHIMARSCHALLUS, ELECTOR.

JEAN-

JEAN-GEORGE DUC DE SAXE, ARCHI-MARECHAL DU SAINT EMPIRE ROMAIN; ELECTEUR.

Revers: La Balance & l'Epée de la Justice, attachées à une Palme:

PAX ET JUSTITIA.

LA PAIX ET LA JUSTICE.

V. La Colombe retournant à l'Arche (1) avec un rameau d'Olivier; preuve que les eaux étoient presque entierement écoulées. Le tour contient ce Chronographe:

(1) Genese VIII. 11.

AVrea paX potIVs tIbI, o argentIna, tVIsqVe
MVnVs DIVIno sVbVoLat aVXILIo.

O STRASBOURG, L'AIMABLE PAIX QUE LE CIEL T'ENVOYE,
ET A' TES HABITANS, EST UN DON
BIEN PLUS PRECIEUX.

La Ville de Strasbourg, où cette Médaille fut frappée, avoit été réunie à l'Empire par le Traité de Paix; & par ce moyen elle conserva sa Liberté. C'est le sujet de cette longue Inscription, qui occupe tout le Revers:

PACE INTER LEOPOLDum I ROManorum IMPeratorem,
ET LUDOVicum XIV GALLiæ REGem,
NEOMAGI FACTA,
Senatus PopulusQue ARGENTORATENSIS
SERVATÆ DIVINITUS REIPublicæ MIRACULUM
ÆTERNÆ POSTERITATIS MEMORIÆ
IN HOC MONUMENTO CONSECRAVIT.
VII KALendas FEBRuarii MDCLXXIX.

LA PAIX AYANT ETE' FAITE A' NIMEGUE
ENTRE LEOPOLD I, EMPEREUR DES ROMAINS,
ET LOUIS XIV, ROI DE FRANCE;
LE MAGISTRAT ET LES CITOYENS DE STRASBOURG,
REDEVABLES AU CIEL
DE LA MIRACULEUSE CONSERVATION DE LEUR LIBERTE',
ONT CONSACRE' CE MONUMENT
POUR EN TRANSMETTRE LA MEMOIRE A' LA POSTERITE'
LA PLUS RECULE'E.
LE 26 DE JANVIER 1679.

(2) Actes de la Paix de Nimegue, tom. III. pag. 424.

Par l'Article XII (2) du Traité on étoit convenu que le Duc de Lorraine, Beau-frere de l'Empereur, seroit remis en possession de ses Etats; & les conditions sous lesquelles il devoit y être rétabli, étoient spécifiées au long dans les dix Articles suivans. Mais ce Prince les trouva si dures, qu'aimant mieux s'exposer à perdre ses Etats, que de se soumettre à des loix si honteuses, il fit faire par son Ministre à Nimegue une protestation très forte contre le Traité, & en fit donner (3) Copie au Nonce du Pape, comme Médiateur, avec toutes les formalités requises. La Paix entre les Ducs George, Guillaume & Rodolphe de Brunswick-Lunebourg, & les Couronnes de France & de Suede, pour laquelle on avoit (4) entamé les Conferences à Nimegue, fut conclue aussi cette année à Zell, le même jour de la signature du Traité entre l'Empereur & la France. Louis XIV, qui n'avoit rien négligé pour y parvenir, s'étoit engagé à faire compter à ces Prin-

(3) Ibid. pag. 532.

(4) Ibid. pag. 536.

1679. ces trois-cens-mille florins (1) dans la Banque de Hambourg, moyennant que le Duché de Breme fût restitué au Roi de Suede. Ce fut aussi pour procurer la Paix entre ce Prince & l'Evêque de Munster, que le Roi de France promit de faire remettre (2) une somme considérable à celui-ci, dans la même Banque, ou dans celle d'Amsterdam; desorte que le 29 de Mars, les Ministres de l'Evêque signerent le Traité de Paix (3) avec la France & la Suede. Ce Prélat avoit été le dernier, des Princes Catholiques, à poser les armes: ainsi, lorsqu'il eut fait sa Paix, le Nonce du Pape eut enfin la satisfaction, après tant de Conferences, de Mémoires dressés de part & d'autre, de soins & de peines, de voir l'union rétablie entre toutes les Puissances Catholiques, par la Médiation du Pape; ce qui avoit été l'unique but de sa Légation. L'heureux succès des soins que le Pontife s'étoit donnés, le porta à faire frapper cette Médaille.

(1) Actes de la Paix de Nimegue, tom. III. pag. 569.
(2) Ibid. tom. IV. pag. 381.
(3) Ibid. pag. 379. 389.





Face: Le Pape, en Chasuble, & la Tiare sur la tête:

INNOCENTius XI, PONTIFex MAXimus.

INNOCENT XI, PAPE.

Revers: Un Ange descend du Ciel, & offre une Palme (symbole de la Paix) à l'Eglise, représentée par une Femme à genoux qui tient un Encensoir, emblème des Prieres (4) adressées au Ciel. L'Inscription est prise du I. Livre des Maccabées: (5)

(4) Apocal. V. 8. & VIII. 3. 4.
(5) I. Liv. des Maccab. Ch. XIV. ℣ 11.

FECIT PACEM SUPER TERRAM.

IL A DONNÉ LA PAIX À LA TERRE.

Le Roi de France avoit non seulement eu soin d'engager l'Evêque à conclure la Paix avec le Roi de Suede, le même jour que son Traité fut signé avec la France; mais il lui fit promettre encore (6) de demeurer neutre dans la Guerre que la Suede avoit à soutenir contre le Roi de Danemarc & l'Electeur de Brandebourg, & de retirer les Troupes qu'il avoit au service de ces Princes. Il engagea aussi les Etats-Généraux, le Roi d'Espagne, & les Ducs de Brunswick-Lunebourg, à promettre & à observer la même Neutralité à l'égard de la Suede; & fit même ensorte, comme nous l'avons vu, de faire restituer à cette Couronne le Duché de Breme, dont les Ducs de Brunswick-Lunebourg s'étoient emparés. L'Empereur, qui s'étoit pareillement engagé à demeurer neutre dans cette Guerre, avoit consenti à une Trève (7) pour un tems limité; à condition, qu'au cas que pendant ce tems-là la Paix ne se fit point dans le Nord, l'Empereur ni l'Empire ne pourroient donner du secours à aucune de ces Puissances, ni permettre que leurs Troupes hivernassent sur les Terres de l'Empire. Et afin que le Roi de France fût à portée d'envoyer du secours au Roi de Suede son Allié, l'Empereur lui permit de mettre des Troupes dans Chastelet, (8) Huy, Verviers, Aix-la-Chapelle, Duren, Linnik, Nuys, & Sons, & de les y tenir jusqu'à ce que la Paix du Nord eût été conclue conformément au Plan qui en avoit été dressé. Ces démarches firent voir combien la France prenoit à cœur les interêts du Roi de Suede, qui n'avoit pris les armes qu'en sa faveur, & qui, quoique trop foible pour résister à tant d'Ennemis à la fois, avoit bien voulu s'exposer à la perte de tant de Places & de Provinces, pour les seuls interêts de la France. Les soins continuels que Louis XIV se donnoit pour secourir efficacement ce fidele Allié, sont le sujet de la Médaille suivante.

(6) Actes de la Paix de Nimegue, tom. IV. pag. 380.
(7) Art. XXVI.
(8) Actes de la Paix de Nimegue, tom. III. pag. 431.

L'Epée,

1679.





L'Epée, le Sceptre, le Globe & la Couronne de Suede, posés sur une gerbe de Blé. Ce sont les Armes (1) de la Maison de Vasa de Grypsholm, laquelle monta sur le Trône de Suede, en la personne de Gustave I, après que Christierne II en eut été chassé. C'est de ce Gustave que le Roi d'aujourd'hui descend (2) à la quatrieme génération, par sa Grand-mere Catherine. Au-dessus de cet Emblème on lit ces mots : (1) Blason de la Toison d'or, fol. 358. (2) Hubn. Geslachtk. tatel 91.

GALLUS PROTECTOR.

LE COQ PROTECTEUR: ou, LA FRANCE PROTECTRICE.

Un Coq, emblème de la France, perché sur un Globe où est écrit le mot SUECIA, *LA SUEDE*; & pour Légende :

SUB UMBRA ALARUM. (3) (3) Pl. XVII. § 8. & LVII. § 2.

A L'OMBRE DE SES AILES.

Tandis que la France prenoit si hautement les interêts de la Suede, cette Couronne ne négligeoit rien pour se procurer par les armes une Paix honorable. Dans le tems que l'Electeur de Brandebourg étoit occupé au Siege de Stralsund, les Suedois s'étant assemblés en Livonie (4) au nombre de seize-mille hommes, sous les ordres du Veldmaréchal Horn, traverserent la Courlande pour se rendre en Prusse ; & ayant eu le bonheur de passer la Riviere de Memel près de Filze, ils pénétrerent jusques dans le cœur de ce Duché. Le Général Gartzken, qui n'avoit avec lui que quelques Régimens, n'étoit pas état de s'opposer aux progrès de l'Armée Suedoise ; desorte que l'Electeur fut contraint de se mettre lui-même en campagne. Il partit de Berlin le 9 de Janvier, malgré le froid excessif qu'il faisoit ; & ayant assemblé ses Troupes, il passa (5) le Weissel le 20 du même mois. Quoiqu'il fût encore à plus de vingt lieues des Suedois, ils n'eurent pas plutôt appris sa marche, qu'ils se retirerent avec précipitation, afin d'éviter le Combat. L'Electeur, au contraire, pour faire plus de diligence, fit mettre son Infanterie dans des Traineaux, & donna ordre au Général Gartzken, qui étoit plus près des Ennemis, de les harceler continuellement pour retarder leur marche. Etant arrivé le 26 de Janvier à Conigsberg, & deux jours après à Labiau, il fit prendre les devans au Général Gartzken avec cinq-mille Chevaux, qui furent suivis de mille autres commandés par le Major-Général Treffenfelt, pour courir après les Suedois & les incommoder dans leur retraite. La nuit du 29 au 30 (6) l'Electeur s'étant avancé jusqu'à Knikkerneze, Treffenfelt eut le bonheur de surprendre les Ennemis dans leur Camp de Filze, de défaire quatre Régimens de Cavalerie, & d'emporter huit Drapeaux, deux Etendards, & une Timbale. Cet échec obligea les Suedois à se retirer le lendemain au-delà de la Riviere de Memel. Mais comme ils étoient en marche, le Général Gartzken tomba sur leur Arriere-garde, & quoique le Veldmaréchal Horn la commandât en personne, elle fut mise en déroute, avec perte de douzecens hommes, de la plus grande partie du Bagage, (7) des Chariots & des munitions. Les Suedois profiterent de la nuit pour faire leur retraite ; & tirant sur la droite, ils traverserent la Lithuanie, la Samogitie & la Courlande, & furent obligés de faire plus de quarante lieues de chemin, au cœur de l'Hiver, exposés à toutes les insultes des habitans, desorte que, de toute leur Armée, il n'y eut pas deux-mille Soldats qui arrive-

(4) Holl. Merkur. 1678. pag. 355.

(5) Ibid. 1679. pag. 26.

(6) Ibid. pag. 27.

(7) Ibid. pag. 28.

1679. rent sains & saufs chez eux. L'Electeur fit part aux Etats-Généraux du bonheur qu'il avoit eu de chasser les Suedois ; & c'est cet évenement qui fait le sujet des Médailles suivantes ; dont la prémiere est entre les mains de Mr. François Fagel, Greffier des Etats-Généraux.





I. L'Armée Suedoise entrant en Prusse au lever du Soleil. Sur le devant, le Lion du Nord grimpant sur un Rocher, pour y aller détruire le nid de l'Aigle Prussienne. L'Inscription est prise de Seneque le Tragique : (1)

(1) Thyest. Act. III. v. 614. 615.

QUEM DIES VIDIT VENIENS SUPERBUM :
ANNO MDCLXXIIX.

CELUI QUE LE SOLEIL LEVANT A VU PLEIN DE FIERTE :
L'AN 1678.

Revers : Dans le lointain, l'Armée Suedoise, poursuivie par la Foudre & par un Bras armé qui sort d'un nuage, prend la fuite & abandonne la Prusse. Sur le devant, le Lion du Nord poursuivi par l'Aigle Prussienne. La Légende termine celle de la Face :

HUNC DIES VIDET FUGIENS JACENTEM.

LE SOLEIL COUCHANT LE VOIT ETENDU PAR TERRE.

Et dans l'Exergue :

PRUSSIA LIBERATA. ANNO MDCLXXIX.

LA PRUSSE DELIVRE'E. L'AN 1679.



II. J'ai trouvé la seconde à Amsterdam, dans le Médailler de Mr. Conrad Christoffers, après avoir

avoir fait graver la première. On y voit Mercure traversant les airs, & tenant d'une main son Caducée. De l'autre il tient une Bourse, soit pour marquer que la Paix s'achete souvent à prix d'argent, ou parce (1) qu'il étoit chez les Anciens le Protecteur du Commerce. 1679.

(1) Oudaan R. Moog. pag. 263.

Au Revers on voit ces mots, IN PREUSSEN, *EN PRUSSE*, dont les lettres sont séparées, & environnent l'Inscription suivante:

WER SAGEN KAN WO MAN IETZ FINDT DIE
LIEFLANDSCHE SOLDATEN,
DEM GEBEN WIRD MERCURIUS DEN BEUTEL
MIT DUCATEN. 1679.

MERCURE DONNERA CETTE BOURSE DE DUCATS A CELUI
QUI POURRA LUI ENSEIGNER OÙ SONT LES SOLDATS
LIVONIENS. 1679.

Cet avantage ayant mis l'Electeur plus au large, & en état (2) d'agir plus efficacement pour le bien de la Cause commune, il montra plus d'éloignement que jamais pour les conditions & les engagemens où la France & les autres Puissances étoient entrées contre les Alliés du Nord. Ces dernieres Puissances, agissant de concert, firent délivrer par écrit aux Médiateurs (3), à Nimegue, les protestations les plus fortes contre ces engagemens; & l'Electeur de Brandebourg en fit faire outre cela en son particulier. Leurs représentations ne furent pas capables neanmoins de suspendre l'exécution des Traités. Le Roi de France, délivré de tant d'Ennemis puissans, ne tarda pas à faire les préparatifs nécessaires pour envoyer son Armée dans le Brandebourg, en la faisant passer par les Villes qu'on avoit laissées à sa disposition. Mais comme l'Electeur n'étoit pas en état de résister à un Prince qui avoit remporté de si grands avantages sur les Alliés dans le tems qu'ils étoient le plus étroitement unis, on convint d'abord d'une Trève (4) pour tout le mois d'Avril, qui fut prolongée dans la suite; à condition que le Roi (5) mettroit Garnison dans Wezel & Lipstad, tandis qu'on traiteroit de la Paix. Cependant, le tems étant s'écoulé sans qu'on eût pu convenir des Articles, le Maréchal de Crequi assembla une Armée (6) de quarante-mille hommes, entra dans le Brandebourg, & obligea les Troupes de l'Electeur à se retirer, de Poste en Poste, jusques sous le canon de Minden. Pour achever de répandre la terreur (7) dans ces quartiers-là, il alla tenter le passage du Wezer, & en (8) étant venu à bout malgré la résistance des Ennemis dont il força les retranchemens, il se vit en état de faire le Siege de Minden. Cette invasion fit comprendre à l'Electeur, qu'il ne lui restoit d'autre parti à prendre que d'accepter les conditions proposées par la France, quelque dures qu'elles fussent. Il donna donc pouvoir à Meynders, son Envoyé à la Cour de France, de signer le Traité suivant le Plan qui en avoit été dressé; ce qui fut exécuté à S. Germain (9) le 29 de Juillet. Le Roi, pour donner une marque de son zèle pour la Paix & pour les interêts du Roi de Suede son Allié, & pour témoigner sa satisfaction de voir l'Electeur rentré dans ses prémiers engagemens, promit de donner à ce Prince (10) une somme de trois-cens-mille Ecus, dans l'espace de deux ans après la ratification du Traité, pour le dédommager en quelque sorte des frais d'une Guerre dont les succès, quelque heureux qu'ils eussent été, lui devenoient desormais inutiles. Ainsi ce Traité, aussi bien que les précédens, fut également le fruit & des armes, & de la prudente liberalité du Roi de France. C'est la pensée de la Médaille que voici.

(2) Holl. Merkur. 1679. pag. 28.

(3) Act. de la Paix de Nimegue, Tom. III. pag. 466. 481.

(4) Ibid. Tom. IV. pag. 310.

(5) Ibid. pag. 469.

(6) Holl. Merkur. 1679. pag. 148.

(7) Ibid. pag. 150.

(8) Ibid. pag. 152.

(9) Ibid. pag. 158.

(10) Ibid. pag. 159.

1679.





Le Buste de ce Monarque, couronné de Laurier :

LUDOVICUS XIIII, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

La Prudence tenant en guise de marteau un Sceptre, dont elle se sert pour forger une Palme qu'elle tient sur une Enclume. Au-dessus d'elle est un Bouclier, chargé d'une Epée, & d'une Corne d'abondance d'où sortent des pieces d'or :

SUB CLYPEO, FERRO, ET AURO, PACEM PRUDENTIA CUDENS.

LA PRUDENCE,
(*) AIDEE DU BOUCLIER, DU FER, ET DE L'OR,
FORGE LA PAIX.

(*) A la lettre, *sous le bouclier &c.*

Par le V Article du Traité, l'Electeur s'étoit engagé de restituer au Roi de Suede tout ce qu'il lui avoit pris, (1) soit en Pomeranie ou ailleurs, principalement Stralsund & Stetin; & quelque repugnance qu'il eût à se soumettre aux conditions que la France lui prescrivoit, il fut obligé de renoncer encore à l'Alliance qu'il avoit faite avec le Roi de Danemarc, qui, ne s'étant pas laissé gagner si aisément, alloit être chargé desormais de tout le fardeau de la Guerre. En effet, le Maréchal de Crequi n'eut pas plutôt appris l'échange des ratifications, qu'il décampa de devant Minden, traversa les Païs de Lunebourg & de Munster, & étant entré dans le Comté d'Oldenbourg, prétendit mettre Garnison dans Dortmond. Les Bourgeois, se fondant sur la Neutralité de l'Empire, refusérent d'abord de recevoir les Troupes Françoises; mais voyant qu'on dressoit une Batterie, & qu'on amenoit (2) du canon de Lipstad, ils entrerent en accommodement & ouvrirent leurs portes. On les desarma néanmoins, & après qu'on leur eut arraché de grosses sommes, le Païs d'Oldenbourg fut taxé à cent-vingt-quatre-mille (*) Ecus de Contribution, outre les impositions ordinaires. Le Maréchal demeura cependant en-deçà du Wezer, dans l'esperance que la Paix ne tarderoit pas à se conclure à la satisfaction du Roi, d'autant plus que (3) Meyerkroon étoit arrivé en France de la part du Roi de Danemarc, pour y travailler. Quoique cette affaire dût naturellement être d'une longue discussion, parce que Louis XIV n'avoit point voulu entrer en Négociation à moins que la Suede ne fût comprise dans le Traité; la Paix entre la France & le Danemarc fut pourtant signée à Fontainebleau (4) le 2 de Septembre, & l'échange des ratifications se fit six semaines après. Ainsi le Roi de France eut la gloire d'avoir entierement rétabli la Paix dans le Nord, & d'avoir procuré de grands avantages au Roi de Suede son Allié. C'est le sujet des deux Médailles suivantes.

(1) Actes de la Paix de Nimegue, Tom. IV. p. 486.

(2) Holl. Merkur. 1679. pag. 169.

(*) Risdales.

(3) Ibid. pag. 170.

(4) Ibid. pag. 175.

I. Le

1679.



I. Le Buste du Roi de France, superbement orné:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

La Victoire, armée d'un Casque, append à un Palmier trois Boucliers votifs, sur lesquels on lit ces Inscriptions:

DE GERMANIS, III ULTRA RHENUM PULSIS: DE HISPANIS: DE BATAVIS.

LES ALLEMANDS CHASSEZ TROIS FOIS AU-DELA' DU RHIN: LES ESPAGNOLS ET LES HOLLANDOIS DEFAITS.

Au pied du Palmier est un Autel, dont la face contient cette Inscription:

OB SUECUM ET HOLSATUM ARMORUM VIRTUTE, AC FIDE EXIMIA, IN INTEGRUM RESTITUTOS.

POUR AVOIR RETABLI LA SUEDE ET LE HOLSTEIN DANS TOUS LEURS DROITS, PAR LA FORCE DES ARMES ET PAR UNE FIDELITE' INVIOLABLE.

Pour entendre ceci, il faut savoir que le Roi, par un Article (1) séparé, avoit exigé le rétablissement du Duc de Holstein, le jour-même de la signature du Traité avec le Danemarc.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 176.

A côté de l'Autel on voit la Paix mettant le feu avec un flambeau à un monceau d'Armes, devenues inutiles par

1679.

LA PAIX DU NORD. 1679.

PAX SEPTENTRIONIS. MDCLXXIX.

Et comme on étoit redevable de cette Paix aux soins & aux secours extraordinaires de la France, on a mis au haut :

SOCIORUM DEFENSORI.

AU DEFENSEUR DE SES ALLIEZ.

II. La Tête du Roi ; avec ce Titre :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Un Autel, à l'un des côtés duquel est la Paix, tenant de la main gauche un rameau d'Olive, & de la droite un Flambeau dont elle brule un amas d'Armes. De l'autre côté est la Victoire, qui appuye sa main sur l'Autel. Sur le tour :

SOCIORUM DEFENSOR.

LE DEFENSEUR DE SES ALLIEZ.

C'est à dire, le Défenseur du Roi de Suede & du Duc de Holstein, à qui Louis XIV avoit fait obtenir la satisfaction dont j'ai parlé. La Légende suivante est à l'Exergue :

PAX SEPTENTRIONIS. MDCLXXVIIII.

LA PAIX DU NORD. 1679.

Quoique dans ce Traité on eût réglé les intérêts des Rois de Suede & de Danemarc, ces deux Princes avoient cependant nommé la Ville de Lunden dans la Province de Scanie, pour y mettre la derniere main aux Négociations de Nimegue, par la Médiation de (1) Jean-George II, Electeur de Saxe, & sous les yeux des deux Puissances interessées. Mrs. Aldenburg, Juel, & Bierman s'y étant rendus de la part du Danemarc, (2) & Mrs. Guldenstiern & Oerenstedt de la part de la Suede, en qualité d'Ambassadeurs Plénipotentiaires, les Conferences se tinrent en présence d'Isaac du Pas (3) Marquis de Feuquieres, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France, & sous la Médiation de l'Electeur de Saxe. On convint d'abord d'une Trève ; & après plusieurs entrevues ce grand Ouvrage fut enfin heureusement terminé, & la Paix conclue entre les deux Couronnes du Nord, (4) le 26 de Septembre. Les deux Rois renoncerent dès ce moment à tous les engagemens qu'ils pouvoient avoir contractés à leur desavantage réciproque, avec promesse de n'en prendre point de semblables à l'avenir, & d'accorder une entiere liberté de commerce entre les Sujets des deux Royaumes. Et comme le Roi de Danemarc, pour le bien de la Cause commune, consentoit à faire la Paix sur le pied des Traités de Roschild, de Coppenhague & de Westphalie ; on convint que ces Traités, avec leurs dépendances, demeureroient dans toute leur force ; & que, conformément aux Articles (5) V & VI du Traité de Fontainebleau, les deux Rois seroient remis en possession de toutes les Provinces & les Villes dont ils s'étoient emparés pendant la Guerre. C'est ainsi que la Suede eut l'avantage de voir finir heureusement une Guerre qui lui avoit été si funeste, & pendant laquelle le Roi avoit exposé plus d'une fois sa vie à la tête de ses Armées, pour la défense de l'Etat : ce qui est exprimé par les Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 178.

(2) Resol. der Staat. Gener. 24 Juny 1679.

(3) Holl. Merkur. 1679. pag. 177.

(4) Ibid. pag. 184.

(5) Ibid. pag. 180.

I. Le



1679.



I. Le Roi de Suede, en Buste armé, & couronné de Laurier:

CAROLUS XI, Dei Gratia, REX SUECIÆ.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

Au Revers, la Suede (*) représentée par une Femme qui tient un rameau d'Olivier de la main droite, & qui appuye le bras gauche sur l'Ecu de Suede, qui est d'azur, (1) aux trois Couronnes d'or:

(*) *A en juger par la Légende, il semble plutôt que ce soit la Paix.* Rem. du Trad.

(1) Les Souver. du Monde, Tom. III. pag. 450.

CUM CAROLO FAUSTA ES, SINE QUO FUNESTA FUISSES. 1679.

TU ES HEUREUSE AVEC CHARLES; SANS LUI TU AUROIS ETE' FUNESTE. 1679.

II. Le Buste du Roi, entouré de la même Légende:

CAROLUS XI, Dei Gratia, REX SUECIÆ.

CHARLES XI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE SUEDE.

Revers: La Couronne de Suede, qu'on a vu (†) attaquée de toutes parts avec tant de furie, est placée ici sur une grosse pierre quarrée, & entourée de toutes sortes d'Armes, dont les unes se brisent, & les autres font d'inutiles décharges contre elle. Cet Emblème signifie, que la Couronne venoit d'être affermie sur la tête du Roi par la Paix. Et comme cette Paix, aussi bien que la Couronne (‡) elle-même, étoit un don du Ciel, on voit une Main qui sortant de la nue, pose une Guirlande & une branche d'Olive sur la Couronne; & au haut le mot JEHOVAH en caractéres Hébraïques: avec cette Légende sur le tour:

(†) *Ci-dessus, pag.* 199.

(‡) *Ci-dessus, pag.* 154.

1679. A COELO EST, QUÆ DAT PACEM, CONSTANTIA VICTRIX. 1679.

LA CONSTANCE VICTORIEUSE, QUI NOUS DONNE LA PAIX, EST UN DON DU CIEL. 1679.

III. Le même Buste, en cuirasse; avec cette Inscription differente:

CAROLUS REX SUECIÆ.

CHARLES ROI DE SUEDE.

Le Revers est semblable à celui du No. I, & ne differe que dans la Légende:

VIRTUTE AUGUSTI. 1679.

PAR LA VALEUR DE NOTRE AUGUSTE ROI. 1679.

Onze jours après la signature du Traité, que les deux Rois devoient ratifier dans quatorze jours, (1) ou plutôt s'il étoit possible, les Plénipotentiaires conclurent encore pour l'espace de dix années une Alliance très étroite pour la défense des deux Rois, contre tous ceux qui entreprendroient de leur faire le moindre tort, soit par les armes, ou de quelque autre maniere que ce fût. Ces deux Princes s'engagerent à se fournir réciproquement, à leurs propres frais, quatre-mille hommes d'Infanterie & deux-mille de Cavalerie, avec leurs armes & bagages, & dix Vaisseaux de guerre (2) bien armés, deux mois au plus tard après qu'ils en seroient requis; & à doubler même ce secours, en cas de besoin, mais aux dépens du requérant. Après quoi, pour cimenter l'union des deux Couronnes, on conclut le mariage de la Princesse Ulrique-Eleonore, Sœur du Roi de Danemarc, avec le jeune Roi de Suede; & la consommation s'en fit (3) l'année suivante. En attendant, les Danois évacuerent toutes les Places & les Provinces qu'ils avoient prises aux Suedois, conformément au Traité, qui portoit, qu'Elsenbourg (4) leur seroit remis le 18 d'Octobre, Landscroon le 20, l'Ile de Rugen le 22, & Marstrand, le Fief de Bahus, l'Ile de Gothland, Carelsbourg & le Fort de Schwingen le 31 du même mois. Et comme par cette restitution la Province de Scanie, qui avoit été conquise pendant la Guerre, retourna à la Couronne de Suede, à la grande joye des habitans; on a voulu conserver la mémoire de cet évenement sur la Médaille suivante, que j'ai trouvée dans le Cabinet de Mr. Henri van Heteren, à La Haye.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 184.

(2) Ibid. pag. 186.

(3) Ibid. 1680. pag. 17.

(4) Ibid. 1679. pag. 180.





Le Buste du Roi de Suede, couronné de Laurier:

HOC SOLO VINDICE TUTA.

C'EST SOUS LUI SEUL QUE JE TROUVE MA SURETÉ.

Le

Le même Prince paroît sur le Revers, vêtu & armé à la Romaine. Une Femme, emblême de la Scanie, se jette à ses pieds, & lui présente un Ecu où sont les Armes de la Province. La Légende paroit être la suite de celle de la Tête: 1679.

REDEO, VETERES AUCTURA TRIUMFOS.

JE REVIENS, POUR AUGMENTER LES ANCIENS TRIOMPHES.

Avant la conclusion de la Paix, le Roi de Danemarc avoit fait marcher ses Troupes du côté de l'Elbe, sous prétexte de faire tête aux François; & les ayant considérablement accrues depuis la signature du Traité, il jugea à propos de s'en servir pour contraindre, s'il étoit possible, la Ville de Hambourg, (comme (1) étant située sur les Terres de Holstein) à prêter le serment de soumission, à lui faire reparation de quelques prétendues railleries, & à lui donner des suretés pour sa conduite à l'avenir. Quelques Vaisseaux Danois, qui parurent sur l'Elbe en même tems, ayant arrêté à Glukstad les Navires de Hambourg, cette Ville envoya quelques-uns de ses Magistats à Pinnenbourg auprès du Roi, pour savoir quelles étoient ses prétentions. Le Chancelier de Danemarc les leur donna par écrit le 9 d'Octobre, protestant, que s'ils ne s'y soumettoient, (2) ils répondroient de l'effusion du sang innocent, & de tous les malheurs qui en résulteroient. Les Députés ayant constamment rejetté les demandes du Roi, la Ville auroit certainement été attaquée, si le Roi de France & le Duc de Zell ne se fussent entremis pour accommoder le differend. Le 1. de Novembre, Vieux Stile, ils firent un Accord provisionel, par lequel les choses devoient demeurer en suspens, jusqu'à ce que tout fût règlé par un Traité, ou par les voyes juridiques. Le Roi de Danemarc s'engagea, en attendant, de ne point inquieter les habitans de Hambourg dans leur Commerce ni dans leurs Privileges. Ceux-ci de leur côté promirent de donner au Roi, dans toutes les occasions, les plus fortes marques de leur estime & de leur respect; d'empêcher de tout leur pouvoir qu'il ne se commit rien qui y fût contraire; & enfin, de payer à ce Prince pour les fautes qui pouvoient avoir été commises à cet égard, la somme (3) de deux-cens-vingt-mille (*) Ecus, savoir soixante & dix-mille Ecus comptant, & le reste (4) dans deux ans, en quatre termes. Ce Traité fait le sujet de la Médaille que voici, qui se trouve aussi dans le Cabinet de Mr. van Heteren.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 189.

(2) Ibid. pag. 190.

(3) Ibid. pag. 194.

(*) Rixdales.

(4) Les Souv. du Monde, Tom. II. pag. 649.





La Ville de Hambourg, dans le lointain; & plusieurs Laboureurs qui labourent la campagne des environs. Au haut paroît le nom de JEHOVAH, dans un nuage lumineux; d'où sort une Main qui pose une Couronne sur la tête de la Paix, qui est placée sur le devant, à côté d'un Eléphant, symbole du Danemarc. Elle foule aux pieds le Dieu de la Guerre, & plusieurs sortes d'Armes:

SUPPRIMO CALCE FACES BELLI; VIGILANDO REPELLO:
PER ME RURA, SCHOLA, CURIA, TEMPLA VIRENT.

1679.

JE FOULE AUX PIEDS LE FLAMBEAU DE LA GUERRE;
JE LE REPOUSSE PAR MA VIGILANCE:
JE FAIS FLEURIR L'AGRICULTURE, LES SCIENCES,
LA JUSTICE, ET LA RELIGION.

L'Exergue marque la date de la conclusion de cet Accord :

DIE I. NOVEMBRIS, PAX, 1679.

LA PAIX, CONCLUE LE 1. DE NOVEMBRE 1679.

Revers : Au haut, une Colombe tenant dans son bec un rameau d'Olive, au milieu d'un nuage éclatant. Sur le devant, Pallas & la Paix, tenant chacune un Dard rompu. Entre ces deux Figures est un Faisceau de fleches, ferré par un Serpent & par une branche d'Olivier. Les Armes de Hambourg couronnées sont attachées à ce Faisceau. Dans l'Exergue on voit le mot CONCORDIA, *CONCORDE*; & sur le tour, ce Distique Latin :

FRANGERE CONCORDES POTERIT VIS NULLA SAGITTAS;
FRANGERE DISCORDES VEL LEVIS AURA POTEST.

RIEN NE SAUROIT BRISER CES TRAITS,
LEUR UNION RENDRA TOUT EFFORT INUTILE.
POUR LES ROMPRE, SEPAREZ-LES,
ET RIEN NE SERA PLUS FACILE.

Le Traité de Paix & de Commerce entre la Suede & les Provinces-Unies ayant été conclu dans le même tems, il ne manquoit plus rien desormais au repos de l'Europe : car pour ce qui regardoit l'Espagne, comme il n'y avoit eu qu'une simple déclaration de Guerre, il n'y eut qu'à la revoquer (1) pour faire la Paix. Lorsque le Traité fut conclu à Nimegue entre la France & les Etats-Généraux, ceux-ci auroient fort souhaité d'en faire un pareil avec la Suede : mais comme les Ambassadeurs de cette Couronne ne recevoient leurs ordres que lentement, à cause de la Guerre qui continuoit encore avec le Danemarc, on fut obligé, comme nous l'avons vu, de se contenter pour-lors de signer un Traité de Neutralité. Louis XIV, qui souhaitoit de voir la fin de cette affaire, ayant fait prier les Etats par ses Ambassadeurs (2) de nommer des Commissaires pour achever de terminer leurs differends avec la Suede; le 26 d'Avril Mrs. Ten Hove, Leeuwe van Leyden, Beverning & Maurregnault furent chargés d'entrer en négociation (3) avec Mr. d'Avaux Ambassadeur de France, & avec les Ambassadeurs de Suede; & Mr. de Heukelom, conjointement avec l'autre Commissaire pour les Affaires étrangeres, eut ordre de dresser une Liste des Puissances qui devoient être comprises dans le Traité. Dans la suite, Mr. de Beverning ayant été envoyé à Nimegue, & Mr. Leeuwe van Leyden en Angleterre; pour ne point retarder les Conferences, Mr. Witsen (4) fut nommé pour les remplacer; & le 9 de Juin le Projet fut en état d'être présenté au Etats, qui l'approuverent, & ordonnerent à leurs Députés de (5) ne point se relâcher sur ces trois Articles; savoir : Que les Sujets de la République ne payeroient pas de plus gros Droits que les Nations les plus favorisées : Que les impositions (6) qu'on avoit mises sur les marchandises étrangeres, depuis l'année 1640 jusqu'à l'année 1656, seroient réglées sur le pied que les Suedois les payoient eux-mêmes; excepté dans le Royaume de Suede, & le Grand-Duché de Finlande : Et enfin, que les Vaisseaux & les marchandises seroient restitués. Les Ministres de Suede firent d'abord difficulté d'accorder ces Articles : mais enfin, après bien des débats, le 12 d'Octobre le Traité de Paix (7) & de Commerce (8) fut signé à Nimegue, par Mrs. Oxenstiern & Olyvenkrans pour la Suede, & Mrs. de Beverning & Haaren pour les Provinces-Unies. Mr. Bikker, Gentilhomme des Ambassadeurs de Hollande, en porta la nouvelle aux Etats, qui lui firent présent d'une Médaille & d'une Chaine d'or, (9) de la valeur de cent ducatons. Le Traité ayant ensuite été (10) rati-

(1) Actes de la Paix de Nimegue, Tom. IV. pag. 514 &c.

(2) Resol. der Staat. Gener. 24 April 1679.

(3) Ibid. 26 April 1679.

(4) Ibid. 10 Mey 1679.

(5) Ibid. 9 Juny 1679.

(6) Actes de la Paix de Nimegue Tom. IV. pag. 643.

(7) Resol. der Staat. Gener. 15 Oct. 1679.

(8) Actes de la Paix de Nimegue, Tom. IV. p. 650.

(9) Ibid. pag. 698.

(10) Resol. der Staat. Gener. 15 Oct. 1679.

(1) Resol. der Staat. Gener. 18 Dec. 1679.

1679.

ratifié par les Etats-Généraux, fut envoyé (1) en Suede à Mr. Rumpf, pour en faire l'échange. On vit alors la Paix rétablie dans toute l'Europe, après une Guerre de huit ans, à compter depuis le tems que la France l'avoit déclarée aux Provinces-Unies. On crut ne pas pouvoir trop célébrer un si grand bonheur; & c'est ce qui a donné lieu aux Médailles & aux Jettons que voici.



I. La Prudence, tenant de la main droite un Miroir, conduit de la gauche la Fortune qui a un bandeau sur les yeux. Dans l'éloignement on voit sur une Mer calme, un Vaisseau brisé contre un rocher, par la violence d'un orage soudain & imprévu; avec ces mots sur une banderolle:

PROSPICE DUM PROSPERA.

SOYEZ PREVOYANT DANS LA PROSPERITE.

Revers: La Ville de Nimegue sur le bord du Vahal, paroît dans le lointain. Sur le devant, deux Palmiers, à l'un desquels sont attachées les Armes de France & de Suede; & à l'autre, celles de l'Empereur, de l'Espagne, des Provinces-Unies, de Danemarc, de Brunswick, de Munster, & de Brandebourg, qui avoient été ligués ensemble contre ces deux prémieres Puissances. Au bas on voit des Armes, jettées confusément à terre; & au haut, une banderolle qui contient cette Légende:

NEOMAGI PAX FACTA.

LA PAIX FAITE A' NIMEGUE.

II. La Ville de Nimegue dans le lointain. Sur le devant, une partie du Fort de Knotsenbourg, près duquel paroissent plusieurs Plénipotentiaires & Envoyés, prenant congé les uns des autres après la conclusion de la Paix générale. Au-dessus de la Ville est l'Ecu de ses Armes, accompagné d'une banderolle où on lit ces mots:

1679.

FIRMATA NEOMAGI PAX. 1678.

LA PAIX AFFERMIE A NIMEGUE. 1678.

C'eſt à dire, que le Traité conclu par la France avec l'Eſpagne & les Etats, étoit le fondement de la Paix générale. C'eſt pour cette raiſon qu'on voit au Revers la Paix, entourée des Armes de toutes les Puiſſances reconciliées, & éclairée d'un Soleil rayonnant; avec cette Légende:

PACATUS SOLIS VIRTUTIBUS ORBIS.

LA PAIX RENDUE A L'UNIVERS PAR LES INFLUENCES DU SOLEIL.



LVDOVICO MAGNO
QVI BATAVIS DEBELLATIS
HISPANIS TOTIES DEVICTIS
SEQVANIS BIS SVBACTIS
GERMANIS VBIQVE SVPERATIS
HOSTIVM CLASSIBVS FVGATIS ET INCENSIS
TOTI FERE EVROPAE CONIVRATAE
ET FOEDERATAE
PACEM DEDIT
IMPERAVIT
ANNO MDCLXXVIII



LVDOVICVS MAGNVS
REX CHRISTIANISSIMVS
RARO MODERATIONIS EXEMPLO
COMPRESSO VICTORIARVM IMPETV
GESTORVM FIDVCIA AD NOVA PROPERANS
INTER FORTVNAE OBSEQVENTIS ILLECEBRAS
PACIS MEMOR QVI VINCEBAT
PER DISPENDIA VICTORIARVM
ORBEM CHRISTIANVM
PACE DONAVIT
MDCLXXIX

III. Le Roi de France, en Buſte armé; & ſur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Le Revers ne contient que cette Inſcription ſuperbe:

LU-

LUDOVICO MAGNO, QUI, BATAVIS DEBELLATIS, *1679.*
HISPANIS TOTIES DEVICTIS,
SEQUANIS BIS SUBACTIS, GERMANIS UBIQUE SUPERATIS,
HOSTIUM CLASSIBUS FUGATIS ET INCENSIS,
TOTI FERE EUROPÆ CONJURATÆ ET FOEDERATÆ
PACEM DEDIT, IMPERAVIT,
ANNO MDCLXXVIII.

A LOUIS LE GRAND,
QUI, APRÉS AVOIR VAINCU LES HOLLANDOIS,
DEFAIT SI SOUVENT LES ESPAGNOLS,
SUBJUGUÉ DEUX FOIS LES PEUPLES DE LA FRANCHE-COMTÉ,
TRIOMPHÉ PARTOUT DES ALLEMANDS,
MIS EN FUITE ET BRULÉ LES FLOTTES DES ENNEMIS,
A DONNÉ LA PAIX ET IMPOSÉ DES LOIX
A L'EUROPE PRESQUE ENTIERE,
LIGUÉE ET CONJURÉE CONTRE LUI.
MDCLXXVIII.

IV. Celle-ci a la même Tête. Le Revers est rempli par cette Inscription :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS,
RARO MODERATIONIS EXEMPLO,
COMPRESSO VICTORIARUM IMPETU,
GESTORUM FIDUCIA AD NOVA PROPERANS,
INTER FORTUNÆ OBSEQUENTIS ILLECEBRAS
PACIS MEMOR,
QUI VINCEBAT, PER DISPENDIA VICTORIARUM
ORBEM CHRISTIANUM PACE DONAVIT.
MDCLXXIX.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN,
AYANT, PAR UN RARE EXEMPLE DE MODERATION,
ARRETÉ LA RAPIDITÉ DE SES VICTOIRES,
DANS LE TEMS QUE, PLEIN DE LA CONFIANCE QUE LUI INSPIROIENT
SES PREMIERS EXPLOITS,
IL COUROIT A DE NOUVELLES CONQUETES;
ET SE SOUVENANT DE LA PAIX,
AU MILIEU DES FAVEURS DE LA FORTUNE TOUJOURS
PRETE A LE SERVIR;
A BIEN VOULU, QUOIQUE VICTORIEUX,
DONNER LA PAIX AU MONDE CHRETIEN,
AUX DEPENS DE SES VICTOIRES.
MDCLXXIX.

1679.



V. Le Roi en Buste, ayant la tête couverte d'un Casque entouré de Lauriers :

LUDOVICUS MAGNUS, ORBIS PACIFICATOR.

LOUIS LE GRAND, PACIFICATEUR DE L'UNIVERS.

Revers : La Paix debout sur un Globe terrestre ; & éclairée d'un Soleil, symbole de la France. C'est à quoi la Légende fait allusion :

SOLUS HÆC OTIA FACIT.

LUI SEUL NOUS PROCURE CE DOUX LOISIR.

VI. Le Roi en Buste armé, ayant une cravate de Point :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Re-

Revers : Le même Monarque, couvert d'un Manteau royal, pose une Couronne d'Olivier sur un Globe terrestre que lui présente la Victoire : *1679.*

PACATORI ORBIS. MDCLXXIX.

AU PACIFICATEUR DE L'UNIVERS. 1679.

VII. Le même Buste, avec ces Titres :

LUDOVICUS MAGNUS, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS LE GRAND, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : Plusieurs branches d'Olivier, entées sur le tronc d'un Laurier ; & pour Légende :

SIC INSITA FLORENT.

ENTÉES SUR CE TRONC, ELLES FLEURISSENT.

C'est à dire, la Paix entée sur la Victoire. L'Exergue marque l'usage de ces Jettons :

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES. 1679.

VIII. Le Buste du Roi ; avec ce Titre :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : Un Soleil, & un Arc-en-ciel, symbole de l'Alliance de Paix ; à quoi la Légende fait allusion :

TERRAS JUBET ESSE QUIETAS.

IL DONNE LE REPOS A' LA TERRE.

L'Exergue fait voir que ce Jetton a été frappé pour l'usage du

TRESOR ROYAL. 1679.

IX. C'est la même Tête. Au Revers, la Paix tenant une Corne d'abondance, & éclairée par un Soleil, se tient debout près d'un Autel :

LÆTITIA TEMPORUM.

L'ALLEGRESSE PUBLIQUE.

X. Le Buste de la Reine, avec ces Titres :

MARIA THERESA, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGINA.

MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : La Colombe qui retourne à l'Arche avec un rameau d'Olivier, marque de la fin du Déluge :

1679. EXOPTATA OMNIBUS ADEST. 1679.

ELLE SE MONTRE A' TOUS, APRES AVOIR ETE' LONG-TEMS DESIRE'E. 1679.

XI. Le Roi, en Buste armé :

LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : Une Salle, où l'on voit une Assemblée qui forme un Concert de Voix & d'Instrumens :

PAIX A' TOUTES NATIONS. 1679.

XII. Le même Buste ; avec ces mots :

LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers : Le Roi assis sur son Trône reçoit à bras ouverts trois Femmes, qui représentent la triple Paix qui venoit de se conclure, & qui alloit faire desormais de sa Cour

LE TEMPLE DE LA PAIX. 1679.

TEMPLUM PACIS. 1679.





XIII. Après avoir fait graver les Planches que l'on vient de voir, j'ai trouvé encore ces deux Médailles Françoises. La prémiere se trouve à La Haye dans le Médailler de Mr. Herman Vos. On y voit le Buste du Roi, parfaitement bien gravé :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, la France, sous l'image d'une Femme assise, ayant la tête appuyée négligemment sur son bras qui est soutenu par un Carreau, & tenant une Couronne royale sur son genou :

SECURITAS GALLIARUM. MDCLXXIX.

LA TRANQUILLITE' DE LA FRANCE. 1679.

XIV. La





XIV. La derniere est un Jetton, que j'ai trouvé à La Haye dans le Cabinet de Mr. Henri van Heteren. On y voit d'un côté, au-dessus d'un Païsage, un Arc-en-ciel symbole de la Paix. Et comme ce Météore est produit (1) par les réfractions des rayons du Soleil dans un nuage formé par des gouttes de pluye : de même, le Roi de France, qui a le Soleil pour emblême, venoit de former à Nimegue, au milieu des sombres nuages de la Guerre, l'Arc-en-ciel qui annonce la Paix. C'est la pensée de la Légende :

(1) Rohault Traité de Physiq. Tom. II. pag. 163. &c.

SOLIS OPUS. 1679.

L'OUVRAGE DU SOLEIL. 1679.

Revers : Les Armes de Paris, & cette Inscription :

AUGUSTE-RORERT DE POMEREU, DE LA 2 PREVOTE' DE MERCATURE.

(*) Ou plutôt, comme nous l'avons remarqué ci-dessus : (†)

DE LA 2 PREVOTE' DE MESSIRE AUGUSTE-ROBERT DE POMEREU.

(*) *Remarq. du Trad.* (†) *Voy. la Note au bas de la pag. 73.*

Le repos de l'Europe, affermi par la Paix de Nimegue, méritoit bien d'être chanté par les Poëtes de toutes les Nations. Mais le Parnasse Hollandois n'étoit gueres en état de prendre part à l'allegresse publique, depuis que la mort de Juste van den Vondel, le plus âgé & le plus illustre de ses Nourriçons, l'avoit plongé dans le deuil & dans les larmes. Je ne puis m'empêcher de parler ici de ce Grand-homme, quoiqu'il le soit assez immortalisé lui-même. Il étoit Fils de Juste van den Vondel, Chapelier (2) d'Anvers, & de Sara Kraanen, dont la Mere, qui étoit Anabaptiste, avoit été mise en prison pour cause de Religion. S'étant mariés à Cologne où ils s'étoient sauvés, ils eurent, entre autres Enfans, celui dont il s'agit ici, qui nâquit (3) en 1587. De Cologne ils allerent demeurer à Utrecht, & de là à Amsterdam, où Juste leur Fils se maria avec une Marchande nommé Marie de Wolf. Il lui abandonna presque entierement le soin du Commerce & le détail de la boutique, & s'attacha uniquement à la Poësie, pour laquelle il avoit fait paroitre de grands talens (4) dès sa plus tendre enfance. Ce fut pour y faire de plus grands progrès, qu'il apprit le Latin (5) & le Grec. Ces deux Langues le mirent en état de prendre dans la lecture des Anciens le goût des vrayes beautés, qui, répandues abondamment dans tous ses Ouvrages, les firent rechercher avec la derniere avidité. Comme il étoit du Parti de Barneveldt, il regarda sa mort comme un véritable Martyre. Ce fut ce qui l'engagea à composer une Tragédie (6), intitulée (*) *Palamede, ou l'Innocence opprimée.* Cette Piece lui attira des affaires : mais son droit de Bourgeoisie le sauva, & il en fut quitte pour une amende de trois-cens florins, qui ne l'empêcha point de publier un grand nombre de Satires, également ingénieuses & mordantes. Il lui nâquit alors un Fils, auquel il voulut donner le nom de (7) Constantin, parce qu'il travailloit à une Vie de ce grand Empereur, écrite en Vers, & qui devoit être partagée en douze Livres, à l'imitation de l'Eneïde ; esperant par-là de laisser après lui deux Enfans de même nom. Mais la perte de son Fils qui mourut en bas-âge, & la mort de sa Femme qui arriva en 1639, le dégoûterent de ce grand Ouvrage, auquel il avoit employé déja plusieurs années ; & le porterent même à le jetter au feu. Depuis ce tems-là, il s'attacha principalement à composer des Tragédies. Celle des *Vierges*, ou de *Ste. Ursule*, fit voir qu'il n'étoit pas éloi-

(2) Leven van Vondel, pag. 7.

(3) Ibid. pag. 10.

(4) Ibid. pag. 11.

(5) Ibid. pag. 15.

(6) Ibid. pag. 20.

(*) *Palamede, of de vermoorde Onnozelheyd.*

(7) Ibid. pag. 36.

1679. loigné des sentimens de l'Eglise Romaine, & en effet, il ne tarda pas à se déclarer ouvertement (1) pour la Croyance de cette Communion, comme on en peut juger par plusieurs de ses Ouvrages, tels que la Tragédie de *S. Pierre & S. Paul*, les *Lettres des Vierges*, le *Jubilé du Lieu Saint*, & (2) les *Mysteres de l'Autel.* La Tragédie de *Marie Stuart* le fit encore condamner à une amende de cent-quatre-vingts florins : mais ses autres Pieces furent généralement applaudies. Après la mort de sa Femme, il se vit chargé de deux Enfans ; & comme ses Ouvrages lui avoient acquis plus de reputation que de richesses, & que d'ailleurs la mauvaise conduite de son Fils avoit extrèmement derangé ses affaires, il se feroit vu, (3) à l'âge de soixante & dix ans, réduit à la derniere misere, si Madame Anne van Hoorn, Dame de Vlooswyk, n'eût obtenu pour lui de son Mari, qui étoit Bourguemestre d'Amsterdam, un Emploi de Teneur de Livres du (*) Mont de Pieté, qui lui rapportoit six-cens cinquante florins (4) par an. Mais les Regitres de cette Maison n'étoient pas dignes d'occuper la plume d'un Favori des Muses, accoutumée à de plus nobles emplois : aussi ne tarda-t-il pas à se décharger de cette occupation, (5) en retenant néanmoins ses appointemens, qu'on voulut bien lui conserver. Il se rendit alors tout entier à la Poësie, composa plusieurs Pieces, & en traduisit d'autres en Vers. Mais sa mémoire & ses forces diminuant peu à peu avec l'âge, les Medecins (6) lui défendirent le travail ; & enfin, une legere maladie l'emporta le 5 de Fevrier (7) 1679, âgé de plus de quatre-vingt-onze ans. Son Corps fut inhumé, trois jours après, dans l'Eglise neuve, & porté par quatorze Poëtes, à chacun desquels (8) on donna une Médaille d'argent ciselé, pareille à celle que l'on va voir. Outre ces Pieces, la mémoire de ce Grand-homme a encore été conservée sur cette Médaille *incuse*, (N°. I.) qui fut faite environ vingt-quatre ans avant sa mort.

(1) Leven van Vondel, pag. 48.
(2) Ibid. pag. 50.
(3) Ibid. pag. 61.
(*) C'est ce qu'on appelle la *Banque d'emprunt*, ou le *Lombard*.
(4) Ibid. pag. 63.
(5) Ibid. pag. 64.
(6) Ibid. pag. 71.
(7) Ibid. pag. 74.
(8) Ibid. pag. 75.



I. Son Buste, en manteau & en rabat :

JUSTUS VONDELIUS, POETA, ÆTATIS SUÆ 67.

JUSTE VONDEL, POETE, AGE DE 67 ANS.

II. Sa Tête, au milieu d'une guirlande de Laurier, qui convient particulierement à cet excellent Poëte, puisque cet Arbre est consacré (9) à Apollon Dieu de la Poësie. La Guirlande est entourée d'une banderolle sur laquelle on lit ces mots :

(9) Virg. Ecl. VII. v. 61. & 64. Phæd. Lib. III. fab. 17.

JOOST

JOOST VAN DEN VONDEL.
GESTORVEN DEN 5 VAN FEBRUARIUS 1679.

JUSTE VAN DEN VONDEL,
DECEDE' LE 5 DE FEVRIER 1679.

Et comme les Cygnes sont consacrés (1) à Apollon, aussi bien que les Poëtes, un voit sur le Revers un de ces Oiseaux chantant; au milieu d'une Guirlande pareille, dont la banderolle contient cette Inscription: (1) Alciat. Embl. CLXXXIV.

'S LANTS OUTSTE EN GROOSTE POËET.
GEBOOREN DEN 17 VAN NOVEMBER, 1587.

LE PLUS AGE' ET LE PLUS GRAND DES POËTES DU PAYS.
NE' LE 17 DE NOVEMBRE 1587.

On publia quantité de Vers sur sa mort: mais on ne mit point d'Epitaphe sur son Tombeau. Ce ne fut qu'environ trois ans après, que Mr. Jean Six, Seigneur de Wimmenum & de Vromade, (2) Ancien-Echevin & Conseiller d'Amsterdam, y fit graver ce Chronographe Latin: (2) Leev. van Vondel, pag. 74.

VIR PHOEBO ET MVSIS GRATVS VONDELIVS HIC EST.

CI-GIT VONDEL, LE FAVORI D'APOLLON
ET DES MUSES.

Pierre van Schooten, Professeur en Mathématiques à Leyden, mourut aussi cette année, le 20 de Novembre. Son Pere, François van Schooten, qui étoit né dans la même Ville en 1581, avoit été fait Professeur dans cette Université à l'âge de trente ans, pour donner des Leçons de Mathématiques (3) en Hollandois; & malgré cet Emploi, il continua de servir à l'Armée sous le Prince Maurice, en qualité d'Ingénieur de l'Etat. Sa place de Professeur fut remplie après sa mort, qui arriva le 11 Décembre 1646, par François van Schooten son Fils ainé; & après la mort de celui-ci, arrivée le 8 de Janvier 1661, par son second Fils Pierre van Schooten, qui étoit né le 22 de Fevrier 1634. On lui donna d'abord la Chaire pour un an, & ensuite pour toute sa vie; & en 1670 on lui accorda même la permission de faire, deux fois la semaine, des Leçons de Mathématiques (4) en Latin. Il remplit cette Charge jusqu'à sa mort, qui fait le sujet de la Médaille suivante, que j'ai trouvée dans le Médailler de Mr. Balthazar Scott, Ancien-Echevin, Conseiller, & Receveur des Droits de la Province, à Amsterdam.

(3) Meurs. Ath. Bat. pag. 350.

(4) Regist. de l'Université, pag. 94.



Pierre van Schooten, assis dans son Cabinet devant une Table, tenant de la main gauche une Equerre, & de la droite un Compas avec lequel il mesure un Gobe terrestre ou céleste:

1679. ACCIDIT IN PUNCTO, QUOD NON SPERATUR IN ANNO.

ON VOIT ARRIVER DANS UN INSTANT, CE QU'ON N'EÛT OSÉ ESPERER DANS UNE ANNÉE.

Revers : L'Ecu de ses Armes ; & pour Légende :

PETRUS A SCHOOTEN, PROFESSOR MATHESEOS LEYDÆ; OBIIT 30 NOVEMBRIS 1679.

PIERRE VAN SCHOOTEN, PROFESSEUR EN MATHEMATIQUES À LEYDEN;

DECEDÉ LE 30 NOVEMBRE 1679.

Cette année fut encore marquée par la mort de Gilles de Roy, Prieur du Couvent de (*) Roodclooster, situé près de Bruxelles à l'entrée du Bois de Soignies. Cette Maison, (1) fameuse par la beauté de ses Fontaines, doit son origine à un Prêtre nommé Gilles Olivier, qui le prémier s'y mit en retraite. Quelque tems après, il prit avec lui Guillaume Daniels, Chapelain de Ste. Gudule; & en 1366, Jeanne Duchesse de Brabant leur permit de bâtir à leurs dépens, dans l'endroit où est à présent le Couvent, une Maison (2) pour neuf personnes. Et comme les murailles de cette Maison furent peintes de rouge par-dedans, on lui donna le nom de *Roodclooster*, ou *Rouge-Cloitre*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Gilles étant mort en 1368, Guillaume Daniels s'associa deux personnes, dont les biens servirent, du consentement de l'Evêque de Cambray, à fonder une Chapelle, qui fut bâtie en 1329. Ces trois Solitaires prirent l'Habit & la Règle des Chanoines Réguliers; & ainsi leur Maison devint un véritable Couvent, dont Guillaume Daniels fut le prémier Prieur. On compte vingt-huit Prieurs, depuis lui jusques à Gilles de Roy (inclusivement), qui succeda (3) à Laurent Strooband en 1670. Il étoit né à Bruxelles, & avoit été fait Licentié en Théologie à Louvain. Après avoir été quelque tems Maitre des Novices, & s'être acquitté de cet emploi avec beaucoup de zèle & d'assiduité, il fut fait Prieur du Couvent, qu'il gouverna pendant neuf ans avec un applaudissement universel; & enfin en 1679 il mourut, regretté de tous les Religieux. On a conservé sa mémoire sur la Médaille suivante, que j'ai trouvée à Bruxelles.

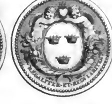
(*) Rouge-Cloitre.

(1) Sanderi Brab. illustr. Tom. II. Rub. vall. fol. 3.

(2) Ibid. fol. 7.

(3) Ibid. fol. 12.





On y voit d'un côté son Buste, en habit religieux; avec cette Légende :

ÆGI-

ÆGIDIUS DE ROY, PRIOR RUBEÆ VALLIS, SANCTÆ THEOLOGIÆ LICENTIATUS. 1679.

GILLES DE ROY, PRIEUR DE ROUGE-CLOITRE, LICENTIÉ EN THEOLOGIE.

Revers : L'Ecu de ses Armes, chargé de trois Couronnes ; & entouré de deux Cornes d'abondance d'où sortent deux Génies qui soutiennent un Cœur brulant. La Légende fait allusion & à son nom, & à son Institut :

REGALITER ET REGULARITER.

ROYALEMENT ET REGULIEREMENT.



HISTOIRE

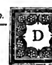
METALLIQUE

DES

PAYS-BAS.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE QUATRIEME.

1679. 

Dès que le feu de la Guerre, qui s'étoit allumé sur le Rhin où il avoit commencé ses ravages par le Siege de quatre Places à la fois, eut été heureusement éteint sur les bords du Vahal par les soins des Ministres de toutes les Puissances interessées ; on vit allumer de toutes parts, dans les Païs-Bas Espagnols, des feux de joye pour le mariage du jeune Roi d'Espagne. A peine ce Prince eut-il atteint l'âge de maturité, que l'on songea à lui donner une Epouse. On avoit même jetté les yeux, dès l'année 1676, sur sa Cousine Marie-Antoinette, (1) Fille de l'Empereur Leopold ; & la Négociation avoit été poussée si loin, qu'au mois de Novembre (2) l'Ambassadeur d'Espagne communiqua par écrit aux Etats la conclusion du Traité de mariage. Mais, soit que l'on trouvât la Princesse encore trop jeune, ou que la Paix eût apporté quelque changement dans les affaires, ce mariage n'eut point lieu ; & l'on envoya en France Don Paul Spinola Doria, Marquis de los Balbazes, pour demander la Princesse Marie-Louise, Fille du Duc d'Orleans. Ce Seigneur arriva à Paris le 27 d'Avril, & s'acquitta de sa commission dans une Audience particuliere que le Roi lui donna à S. Germain le 10 de Mai. Tandis qu'on déliberoit à la Cour sur cette proposition, l'Ambassadeur fit son Entrée à Paris (3) le 11 de Juin ; & deux jours après, il eut son Audience publique. Le mariage ne tarda pas à se conclure : Louis XIV, jugeant que cette Alliance ne pouvoit qu'être avantageuse à la France, y donna son consentement dans une seconde Audience le 2 de Juillet, de l'aveu du Duc d'Orleans son Frere. C'est le sujet de cette Médaille.

(1) Hubn. geslachtk. tafel 127.
(2) Resol. der Staat. Gener. 23 Nov. 1676.
(3) Holl. Merkur. 1679. pag. 229.



La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire :

L'U-

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.



LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : L'Ambassadeur d'Espagne qui fait la demande ; & le Roi qui tenant la Princesse par la main, l'accorde à cet Ambassadeur :

PAX PRONUBA.

LA PAIX PRESIDE AU MARIAGE.

Ce qui est expliqué par la Légende de l'Exergue :

MARIA LUDOVICA AURELIANENSIS CAROLO II HISPANIARUM REGI COLLOCATA. MDCLXXIX.

MARIE-LOUISE D'ORLEANS DONNÉE EN MARIAGE A' CHARLES II, ROI D'ESPAGNE. 1679.

Le Marquis de los Balbazes dépêcha d'abord des Couriers au Roi son Maitre, pour lui faire part de cette nouvelle. Tandis qu'on sollicitoit à Rome (1) la Dispense nécessaire, le Roi d'Espagne envoya à Paris sa Procuration en blanc pour épouser la Princesse, & ayant prié le Roi de la remplir, le Prince de Conti fut nommé pour en faire la cérémonie. Le Contrat fut signé le 11 de Juillet, & les Fiançailles s'étant faites le 30, le jour suivant fut marqué pour la célébration du Mariage, qui se fit avec une magnificence extraordinaire à Fontainebleau, où le Roi, la Reine, le Dauphin, le Duc & la Duchesse d'Orleans, la Princesse fiancée (2), & toute la Cour, s'étoient rendus cinq jours auparavant. La magnifique Chapelle du Château fut choisie pour cette solemnité. On avoit élevé au milieu une Estrade de trois marches, couverte d'un Dais garni, aussi bien que l'Estrade, d'un velours violet, semé de fleurs-de-lis d'or. La Princesse, ayant sur la tête une Couronne d'or enrichie de pierreries, & habillée d'un velours violet, fut conduite par le Dauphin & par le Duc d'Orleans son Pere ; & la queue de sa mante, qui avoit six aunes de long & qui étoit bordée d'hermine, étoit portée par la Princesse sa Sœur, la Grande-Duchesse (3) de Toscane, & la Princesse de Guise. Lorsque toute la Cour fut placée, le Cardinal de Bouillon, accompagné de l'Evêque de Tulle comme Diacre, & de l'Evêque de Seez comme Sous-Diacre, s'assit dans un fauteuil au pied du grand Autel. Le Roi & la Reine s'étant avancés vers l'Autel, la Princesse & le Prince de Conti y furent conduits chacun de leur côté. L'Ambassadeur d'Espagne (4) présenta l'Anneau, qui étoit d'or & d'argent mêlés ensemble ; & après qu'il eut été béni, le Prince de Conti le mit au petit doigt de la main gauche de la Princesse, & lui donna trente pieces d'or en foi de mariage. Alors le Cardinal ayant demandé au Prince de Conti représentant le Roi d'Espagne, & ensuite à la Princesse, s'ils consentoient l'un & l'autre au Mariage, il leur donna la bénédiction ; & après que ce Prélat eut dit la Grand' Messe, le Roi, en présence (5) de l'Ambassadeur d'Espagne, prêta serment entre ses mains, sur les Evangiles, d'observer religieusement le Traité de Paix : ce qui fut fait aussi à Madrid le même jour, par le Roi d'Espagne. La Cérémonie finit par un Te-Deum, & par de grandes réjouissances. Ce Mariage fait le sujet des Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 229.

(2) Ibid. pag. 230.

(3) Ibid. pag. 234.

(4) Ibid. pag. 235.

(5) Ibid. pag. 236.



1679.



I. Le Buste du Roi d'Espagne ; avec ces Titres ;

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.

Revers : Le Buste de son Epouse, coiffée en cheveux :

MARIA LUISA, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REGINA.

MARIE-LOUISE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE D'ESPAGNE ET DES INDES.

II. La seconde, qui a été faite par la Châtellenie de Courtray, a d'un côté le Buste du nouvel Epoux, & cette Inscription :

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, FLANDRIÆ COMES.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES, COMTE DE FLANDRE.

Re-

Revers : Au milieu des Ecus d'Espagne, de France, & de la Châtellenie de Courtray, deux Mains jointes foutiennent un Cœur & deux branches d'Olivier : 1679.

FÆDERA JUNCXIT AMOR. ANNO. 1679.

L'AMOUR A SERRÉ LES NOEUDS DE L'ALLIANCE. 1679.

III. Le Roi d'Espagne, en Buste armé ; & sur le tour :

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.

Au Revers, le Buste de la Reine :

MARIA LUDOVICA, DEI GRATIA, HISPANIARUM INDIARUMQUE REGINA.

MARIE-LOUISE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE D'ESPAGNE ET DES INDES.

Après cette Cérémonie, la Princesse fut traitée en Reine d'Espagne (1) dans toutes les occasions, & reçut en cette qualité les complimens des Ministres étrangers & des Seigneurs de la Cour. Tout étant prêt pour son voyage, elle partit de Fontainebleau le 20 de Septembre, après avoir pris congé du Roi & de toute la Cour, accompagnée du Duc & de la Duchesse d'Orleans, & d'une nombreuse suite de personnes de distinction. Elle fut reçue avec tous les honneurs imaginables, dans les Villes où elle passa. Le Duc la conduisit jusqu'à Amboise, & la Duchesse jusqu'à Orleans. Le 30 elle alla coucher à Poitiers, d'où elle se rendit à Bourdeaux ; & enfin le 9 d'Octobre elle arriva à S. Jean de Luz, la derniere Ville de France, où elle séjourna jusqu'au 3 du mois suivant, pour se remettre de la fatigue du voyage. Ce jour-là, après le dîner, elle se rendit au bruit du canon dans une magnifique Loge de bois, presque entierement dorée par dehors, & qu'on avoit bâtie sur le bord de la Riviere de Bidassoa. On y avoit pratiqué trois chambres (2) superbement meublées. C'étoit là que la Princesse devoit être remise entre les mains de ceux que le Roi d'Espagne avoit nommés pour la recevoir. Ce fut le Prince d'Harcourt qui en fit la cérémonie. Don Antonio Alvarez Gomez, Marquis d'Astorga, reçut la nouvelle Reine de la part du Roi son Maitre ; après quoi les Certificats (3) ayant été délivrés de part & d'autre, les Officiers & les Domestiques François cederent la place aux Espagnols. Alors la Reine, suivie de ses nouvelles Dames d'honneur, étant montée sur le Pont, entra dans une barque, où l'on avoit pratiqué une chambre vitrée & magnifiquement meublée. La barque fut conduite de l'autre côté de la Riviere sur les Terres d'Espagne, par deux bateaux à rames ; & dès que la Reine (4) eut quitté le Pont, la Cavalerie Espagnole fit une décharge générale. C'est ce passage qui a donné lieu au Jetton que voici, qui a été frappé dans les Païs-Bas Espagnols.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 238.

(2) Ibid. pag. 239.

(3) Ibid. pag. 240.

(4) Ibid. pag. 241.





D'un côté, les Armes de Mr. Jaques Madoets, qui étoit cette année (5) Echevin de Bruxelles.

(5) Troph. de Brab. Tom. II. fol. 467.

1679. les. De l'autre, le Roi & la nouvelle Reine d'Espagne dans une Barque, dont la Paix tient le Gouvernail. Sur la voile on voit un C & une M, lettres initiales du nom de Leurs Majestés, entre deux branches de Mirte; & sur le tour, cette Légende :

VENTI DISCEDITE, NAVIGAT UNA PAX ET AMOR. 1680.

RETIREZ-VOUS, VENTS IMPETUEUX; LA PAIX ET L'AMOUR NAVIGENT ENSEMBLE. 1680.

Quoique les Rameurs fissent toute la diligence possible, il étoit nuit lorsque la Reine arriva à l'autre bord. Cependant, comme elle y trouva les Carosses, les Mules & les Litieres qui l'attendoient, elle ne laissa pas de poursuivre sa route aux flambeaux; (1) & le même soir elle alla coucher à Iron, d'où elle partit deux jours après pour Vittoria. Elle apprit en chemin, qu'un rhume avoit obligé le Roi de s'arrêter à Burgos, & qu'il devoit l'attendre là : ainsi, après s'être habillée pour la prémiere fois à l'Espagnole, elle partit au plus vite pour s'y rendre. Mais le Roi s'avança trois lieues audevant d'elle, & la rencontra à Quintana-Palla. Quoique le Mariage eût été conclu en France, on fit encore dans ce Lieu-là de grandes formalités pour le confirmer; & comme l'Archevêque de Burgos étoit malade, ce fut le Patriarche des Indes (2) qui en fit la cérémonie. Dès qu'elle fut achevée, Leurs Majestés reçurent les complimens de tous les Grands; & après avoir diné en public, elles partirent l'après-midi pour Burgos, où le Mariage fut consommé. La Cour, avant que de se rendre au Buen-Retiro, s'arrêta quelque tems dans cette Ville, où elle se divertit à voir des Comédies & des Tournois; afin de donner le tems aux habitans de Madrid de signaler leur zèle par un grand nombre d'Arcs de triomphe qu'ils faisoient élever pour le jour de l'Entrée, dans les rues, les Places & les avenues de la Ville, & qui leur coûterent des sommes immenses. Tout étant prêt au commencement de l'année, Leurs Majestés firent (3) leur Entrée à Madrid le 13 de Janvier, avec une magnificence digne d'un si puissant Monarque. Les rues, les fenêtres & les toits étoient remplis de spectateurs; tout retentissoit de cris de joye; & la nuit qui suivit ce grand jour fut aussi brillante que le jour même, par le grand nombre de feux de joye (4) qu'on alluma de toutes parts. On ne fit pas de moindres réjouissances dans les Païs-Bas; & c'est dans ces Provinces que l'on frappa, dans cette occasion, les Jettons que voici.

1680.

(1) Holl. Merkur. 1679. pag. 141.

(2) Ibid. pag. 141.

(3) Ibid. 1680. pag. 1-5.

(4) Ibid. pag. 6.



I. Les Bustes du Roi & de la Reine, couronnés de la même Couronne :

CAROLUS ET LUDOVICA, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REGES. 1680.

CHARLES ET LOUISE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE D'ESPAGNE ET DES INDES. 1680.

Un rameau d'Olivier emblême de la Paix, & un épi de Blé symbole de la Fécondité, attachés ensemble par un cordon, & entourés de cette Légende :

PA-

PACIS SOBOLISQUE PROPAGO.

LA PAIX ET LA FECONDITE'.

II. Les Armes du Conseiller Pierre-Ferdinand Rose, & au-dessus, l'an 80.

Au Revers, Junon qui présidoit aux noces, assise, & tenant devant ses genoux deux Cœurs attachés ensemble, sur lesquels on voit les Armes de France & d'Espagne:

DURABIT AMORIS PAX NODO FIRMATA DIU.

CETTE PAIX, AFFERMIE PAR LES NOEUDS DE L'AMOUR, SERA DURABLE.

Tandis qu'on ne songeoit, en Espagne & dans les Païs-Bas, qu'à inventer des Fêtes & des réjouissances pour célébrer le Mariage du Roi; les Héritiers de la Maison d'Orange étoient occupés à La Haye à faire le partage des Bijoux, de la Vaisselle d'or & d'argent, & des meubles, que l'Ayeule du Prince avoit laissés en mourant. Cette Princesse, dont j'ai déja parlé (*) à l'occasion de son Mariage, avoit toujours logé à la *Vieille Cour* depuis la mort du Prince son Epoux; & pendant les malheurs de la Maison d'Orange, aussi bien que dans sa plus grande prosperité, elle avoit toujours fait paroitre dans sa conduite, & dans celle de sa Maison, une noblesse & une grandeur dignes de sa naissance. Quoi qu'après la mort de son Epoux, elle n'ait jamais joui de plus de (1) cent-trente-deux-mille florins de revenu, elle vécut toujours avec autant de magnificence & de splendeur qu'aucun Prince de l'Europe; jusques-là même, qu'elle ne se faisoit servir qu'en Vaisselle d'or, & que les Caraffes, les Cuvettes, les Clefs de sa chambre, & tout ce qu'elle touchoit, étoit de ce métal précieux: magnificence dont aucune Cour de l'Europe n'approchoit, & qu'on n'a vu regner chez aucun Prince en-deçà du puissant Royaume de Perse. Cette Princesse, qui avoit autrefois obtenu des Etats de Hollande la permission de disposer par Testament (2) des Fiefs qu'elle possédoit, étoit morte à La Haye le 8 de Septembre 1675, âgée de soixante & treize ans. D'abord après sa mort, les Etats-Généraux députerent quelques Membres de leur Assemblée, (3) pour aller faire en leur nom les complimens de condoléance aux Parens de la Princesse qui se trouvoient à La Haye; & ils s'acquitterent de ce devoir par lettres envers les Princesses Marie de Simmeren, & (4) Henriette-Catherine Femme de Louis Comte d'Anhalt, ses Filles, & envers les autres Parens absens. Ces deux Princesses vinrent passer quelque tems à La Haye, pour faire le partage dont j'ai parlé; & lorsqu'elles furent sur leur départ pour s'en retourner, elles (5) envoyerent un Gentilhomme à Mr. de Pallant, Président des Etats-Généraux, pour lui en donner avis, & l'assurer des vœux qu'elles faisoient pour la prosperité de l'Etat. Ce Seigneur fut député pour les aller complimenter à leur tour, & souhaiter un heureux voyage (6) à la Princesse d'Anhalt. La Médaille suivante, qui est de 1681, & qui a vraisemblablement été frappée pour en faire des liberalités, nous a conservé la mémoire de cette Princesse.

(*) II. Part. pag. 157.

(1) W. Temple Memor. pag. 398. 399.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 28 July 1649. fol. 201.

(3) Resol. der Staat. Gener. 8 Sept. 1675.

(4) Ibid. 4 Oct. 1675.

(5) Ibid. 13 Jan. 1680.

(6) Ibid. 17 Jan. 1680.





Cette Princesse, qui étoit Fille de Frederic-Henri, paroît ici en Buste. Elle étoit née le 31 de Janvier 1637; & à vingt-un an elle épousa Jean-George d'Anhalt-Dessau:

HENRICA CATHARINA, PRINCEPS AURIACA.

HENRIETTE-CATHERINE, PRINCESSE D'ORANGE.

1680. Au Revers, ses Armes timbrées d'une Couronne de Prince, sans aucune Inscription. On trouve seulement dans l'Exergue ce millésime :

1681.

Le Roi de France essaya cette année, par le moyen de son Ambassadeur à La Haye, (1) d'engager les Etats-Généraux à conclure une Alliance plus étroite pour leur commune défense : mais il ne put jamais les y porter. Le differend au sujet des dix Villes & de leur dépendance de la Basse-Alsace, n'ayant point été terminé par le Traité de Nimegue, l'Empereur en avoit remis la décision à quelques Arbitres: mais Louis XIV, au grand étonnement de tout le monde, établit à Brisac & à Mets des Chambres de réunion, où les Seigneurs qui tenoient ces Places furent cités. Les plaintes que ceux-ci porterent à la Diete de Ratisbonne furent inutiles : le Roi s'empara par la force, des Terres qui faisoient le sujet du differend, & s'en fit ajuger la Souveraineté par deux Arrêts, dont l'un fut rendu à Brisac le 22 de Mars, & l'autre à Mets (2) un mois après. L'Electeur de Treves & l'Electeur Palatin, qui se trouvoient extrêmement lezés par ce procedé, se plaignirent au Roi dans les termes les plus forts. Leurs sollicitations furent appuyées par le Roi d'Angleterre, qui épousa vivement leurs interêts. Mais toutes ces démarches furent inutiles, & la France demeura en possession des Terres dont elle s'étoit emparée par la violence. Cette Cour tint la même conduite au sujet des limites des Païs-Bas Espagnols, qui, selon qu'on en étoit convenu à Nimegue, devoient être règlées à Courtray par des Commissaires nommés de part & d'autre. Ils s'y étoient en effet rendus (3) dès l'année précédente : mais ils n'avoient pu encore convenir de rien, parce que les Commissaires François persistoient constamment à exiger comme préliminaire, que le Roi d'Espagne renonçât au Titre de Duc de Bourgogne (4), qu'il avoit pris non seulement dans les Négociations de Nimegue, mais encore dans les Pouvoirs qu'il avoit fait expédier à ses Commissaires, & cette prétention de la France étoit fondée sur ce que ce Duché lui avoit été cedé par la derniere Paix. Un procedé si étrange fit juger aux moins clairvoyans que la Guerre étoit inévitable, & que cette Couronne croyoit pouvoir à son gré ouvrir le Temple de Janus, que le Traité de Nimegue venoit de fermer. C'est ce que la Médaille suivante donne clairement à entendre.

(1) Resol. der Staat. Gener. 22 Jan. 1680.

(2) Holl. Merkur. 1680. pag 76.

(3) Ibid. pag. 124.

(4) Lettre du Resid. Sasbourg à Bruxell. du 7 Juill. 1680.





La Tête du Roi de France :

LUDovicus XIIII, Dei·Gratia, FRanciæ ET NAVarræ REX.

LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Revers: Le Temple de JANUS, fermé. Le nom de ce Dieu est écrit sur le comble, & le tour contient cette Inscription :

J'EN AI LA CLEF.

Et quoique la Paix fût conclue, on a mis dans l'Exergue :

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES. 1680.

Les Commissaires Espagnols se hâterent de donner avis à leur Maitre, de cette demande si peu attendue. Quoique les Espagnols se vissent privés par la Paix, des Alliés qui les avoient soutenus, leur fierté naturelle ne leur permit point de se soumettre aux conditions que la France vouloit leur imposer. Ils résolurent

lurent de gagner du tems, pour tâcher de dissiper l'orage qui les menaçoit. Mais la Cour de France s'étant apperçue de ces délais affectés, les Commissaires de cette Couronne remirent le 3 de Mai à ceux d'Espagne un Mémoire, par lequel ils déclaroient qu'ils avoient ordre de rompre les Conferences, si avant le 15 de Juillet (1) on n'accordoit au Roi leur Maître le Titre qu'il prétendoit. Ce Prince, cependant, non content d'être demeuré jusqu'alors en possession des Places qu'il devoit évacuer, s'étoit encore emparé de plusieurs Villages des environs, qui appartenoient au Roi d'Espagne; & par ce moyen il avoit établi quantité de Bureaux à l'entrée des Villes Espagnoles des Païs-Bas: on forçoit même les habitans de payer les Droits à la France, au-lieu de les payer à l'Espagne; tout cela sous prétexte que les Places dont la France venoit de s'emparer, étoient de la dépendance de celles qui lui avoient été cedées par la Paix de Nimegue. Les Espagnols n'étant point en état de repousser la force par la force, se tournerent du côté des Etats-Généraux, qui obtinrent du Roi de France, que, sans renoncer au Titre de Duc de Bourgogne, il prolongeât jusqu'au (2) 15 de Septembre le terme qu'il avoit fixé. 1680. Pendant ce tems-là le Roi d'Espagne, pour se procurer enfin quelque repos, se rendit aux (3) pressantes sollicitations des Etats, & consentit à se désister du Titre que la France lui disputoit. Mais il ne tira point, de cette démarche, le fruit qu'il en attendoit. Malgré cette renonciation, le Roi de France continuoit à réunir chaque jour de nouvelles Places à ses Etats, toujours sous prétexte qu'elles dépendoient de celles qui lui avoient été cedées: desorte que le Roi d'Espagne crut devoir s'assurer des Princes voisins, pour être en état de s'opposer à la violence de ce procedé. Don Pedro Ronquillo, qui avoit été envoyé quelque tems auparavant dans ce dessein à la Cour d'Angleterre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, fut si bien représenter le péril dont les Païs-Bas Espagnols étoient menacés, & l'interêt que l'Angleterre devoit prendre à leur conservation, qu'il engagea le Roi Charles à conclure une Alliance défensive avec l'Espagne. Ce Traité, qui fut signé le 17 de Juin (4), a donné lieu, si je ne me trompe, au Jetton que voici, qui ne fut frappé que l'année suivante.

(1) Holl. Merkur. 1680. pag. 125.

(2) Ibid. pag. 134.

(3) Ibid. pag. 147.

(4) Ibid. pag. 138.





Le Roi d'Espagne, à cheval, & armé de toutes pieces, comme en tems de guerre; & sur le tour:

CAROLus II, Dei Gratia, HISPaniarum ET INDIArum REX. 1681.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES. 1681.

Revers: Deux Mains jointes, symbole de l'Alliance, tiennent une branche d'Olivier, & la Rose d'Angleterre, au-dessus d'une Corne d'abondance:

PACE DATA HÆC DET CONNEXIO FRUCTUM.

PUISSE, APRÈS LA CONCLUSION DE LA PAIX, CETTE UNION NOUS EN FAIRE GOUTER LES FRUITS!

1680. Et comme l'Olivier a naturellement peu de rapport avec la Rose armée d'épines, on a mis dans le champ même cette Légende :

PAR ET IMPAR.

SEMBLABLE ET DISSEMBLABLE.

Dans ces tems de brouillerie entre les Rois de France & d'Espagne, il parut au Ciel une Comete d'une grandeur (1) extraordinaire, qui ouvrit un vaste champ aux spéculations de ceux qui prétendent persuader au Peuple, que ces Signes sont des présages certains de quelque calamité publique. Ils ne manquerent point de prédire des Inondations, des Famines, des Pestes, des Guerres, des Incendies, des Tremblemens de terre, des changemens dans le Gouvernement; & par-là ils acheverent de répandre la terreur dans les esprits, déja saisis de crainte. Ce (2) Phénomene, après avoir paru pour la prémiere fois à Strasbourg au mois de Novembre de l'année 1679, fut vu ensuite jusqu'au commencement de Fevrier (3) 1680 dans la plupart des Villes de l'Europe, sous differentes figures, suivant l'élevation du Pole. Le 16 de Décembre 1679, le tems étant fort serein, les Astronomes jugerent par leurs observations, que la Comete occupoit avec sa queue la cinquieme partie du Ciel; car elle avoit soixante-huit degrés de longueur, dont chacun est compté pour mille lieues. Le corps de la Comete étoit de la grandeur des Etoiles fixes ordinaires : elle se levoit tous les jours vers les six heures du soir, & disparoissoit entre dix & onze. La queue étoit brillante, mais (4) pâle, desorte qu'on pouvoit voir les Etoiles fixes au travers; & lorsque la Comete étoit à l'horizon, sa queue s'étendoit depuis le Sud-Ouest vers le Nord-Est, presque jusqu'au Zénith. Cette merveille du Créateur remplit d'admiration tous ceux qui en furent les témoins; & c'est pour en conserver le souvenir, que les deux Médailles suivantes furent faites en Allemagne.

(1) Holl. Merkur. 1680. pag. 215.

(2) Ibid. pag. 216.

(3) Ibid. pag. 217.

(4) Ibid. pag. 216.



I. Face : La Comete dont je viens de parler; & au Revers, cette Inscription en Allemand :

DES COMETEN ERSTE ERSCHEINUNG WAR 1680,
IN NOVEMBRI, VOR TAGS, IN DER ♏;
HERNACH ABENDS DEN 16 DECEMBRIS DAERAM GROSTEN :
DIE LEZTE DEN 11 FEBRUARII 1681, IM ♉:
DIE GROSTE LANGE DES SCHWEIFS 76.
SEIN LAUF NACH ORDNUNG DER ZEICHEN,
DOCH GEGEN NORDOST.

LA

1680.

LA COMETE PARUT POUR LA PREMIERE FOIS AU MOIS DE NOVEMBRE 1680, AVANT LE JOUR, DANS LE SIGNE DE LA VIERGE; ENSUITE LE 16 DECEMBRE DANS SA PLUS GRANDE APPARENCE; ET POUR LA DERNIERE FOIS LE 11. DE FEVRIER 1681, DANS LE SIGNE DU TAUREAU. LA PLUS GRANDE LONGUEUR DE SA QUEUE, 76. ELLE SUIVIT DANS SA ROUTE L'ORDRE DES SIGNES CELESTES, MAIS EN TIRANT VERS LE NORD-EST.

II. La même Comete ; & dans l'Exergue :

ANNO 1680, 16 DECEMBRIS.
1681, IN JANUARIO.

*L'AN 1680, LE 16 DECEMBRE.
L'AN 1681, EN JANVIER.*

Le Revers ne contient que ces deux Vers Allemands, dont le second est un Chronographe :

DER STERN DROHT BOESE SACHEN:
TRAV NVR! GOTT VVIRDS VVOL MACHEN.

CETTE ETOILE NOUS MENACE DE GRANDS MALHEURS; MAIS CONFIEZ-VOUS EN DIEU, IL DIRIGERA BIEN TOUTES CHOSES.

Les Physiciens & les Astronomes ne s'accordent point sur l'origine des Cometes. Avant Aristote, les Anciens ont prétendu qu'outre les Etoiles visibles, il y en avoit une infinité d'autres (1) que leur petitesse dérobe à nos yeux ; & que ce sont ces Etoiles qui paroissent sous la figure de Cometes, lorsque par leur mouvement elles se rapprochent en grand nombre les unes des autres : de même que la blancheur qu'on remarque dans la Voie lactée, & qui n'est causée que par la multitude d'Etoiles qui échapent à la vue. Aristote soutient que les Cometes (2) sont formées des vapeurs sulphureuses que le Soleil attire, qui étant condensées & mises en mouvement, s'enflâment & se font voir à nos yeux. Rohault au contraire remarque, qu'il y a eu quantité d'Etoiles qui étoient connues des Anciens, & qu'on n'observe plus aujourd'hui dans le Ciel; d'où il conjecture que les Cometes sont des Etoiles qui changent de place, & qui sont entrainées hors de leur Tourbillon ; & que les rayons qui partent de ces Corps lumineux souffrant dans l'air des réfractions pareilles, à peu près, à celles que souffrent les rayons du Soleil qui forment les couleurs de l'Arc-en-ciel, paroissent à nos yeux sous la figure d'une queue (3). D'autres croyent (4) que ce sont des exhalaisons enflâmées, qui sortent du Soleil. Seneque, Copernic, & plusieurs Anciens soutiennent que ce sont de véritables Planetes, semblables aux autres, qu'elles ont été créées dès le commencement du Monde, & placées dans des Tourbillons d'une si grande étendue & si éloignés, que ce n'est qu'après une révolution d'un grand nombre d'années & peut-être de siecles, qu'elles parviennent à cette partie du cercle qu'elles décrivent qui est la plus proche de nous ; ce qui fait qu'elles paroissent rarement à nos yeux. Je laisse aux Uni-

(1) Rohault Traité de Physiq. tom. II. pag. 90.

(2) La Science naturelle, Part. II. pag. 118.

(3) Rohault Traité de Physiq. tom. II. pag. 101.

(4) La Science naturelle, Part. II. pag. 119.

1680. versités l'examen de ces differens sentimens, aussi bien que l'observation des apparitions de ces Phénomenes. C'est pour cet usage qu'on a élevé à Leyden, sur le toit de l'Académie, une Plate-forme pourvue de tout ce qui est nécessaire pour observer le cours des Astres, où les Professeurs en Physique donnent souvent des leçons lorsque le tems est clair. Mrs. Bucher de Volder & Wolferd Senguerd étoient alors Professeurs en Physique dans cette Université, où le dernier avoit été appellé cinq ans (1) auparavant. Elle perdit cette année le Professeur Jean-Frederic Bockelman. Il étoit né en Allemagne, le 18 d'Avril 1632. La Musique, dont il avoit fait une étude particuliere, ne l'empêcha point de s'appliquer à celle du Droit & de la Politique : il y acquit de si grandes connoissances, qu'il fut nommé Professeur en Droit Civil à Heidelberg; & dans la suite, l'Electeur Palatin (2) le fit Conseiller de sa Cour. Mais, dégoûté de l'esclavage qui est inséparable de la vie de Courtisan, il accepta la Chaire que les Curateurs de l'Université de Leyden lui offrirent en 1670. Il commença d'abord par donner des leçons sur le Droit Civil; & depuis le 3 de Juillet de l'année suivante, il enseigna le Droit des Gens. En 1675, il fut fait ***Recteur magnifique*** (3) de l'Université; & trois ans après, il prononça un très beau Discours, à l'occasion de la mort de son Collegue Albert Rusius, auquel il ne survécut que deux ans; car il mourut le 23 d'Octobre de cette année. Le Professeur Antoine Mattheus fit (4) en Latin l'Oraison funebre de cet habile homme, dont on a conservé la mémoire sur la Médaille que voici. 1681.

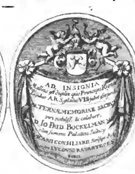
(1) Regitr. de l'Université, pag. 65.

(2) Ibid. pag 50.

(3) Ibid. pag. 28.

(4) Ibid. pag. 50.





On y voit ce Professeur dans son Cabinet, soutenant de la main droite un gros Carreau, sur lequel sont le Bonnet Electoral & les Armes du Palatinat. Il s'appuye du bras gauche sur une Table où sont plusieurs de ses Ouvrages, comme il paroit par les Titres. Au haut, deux Génies sonnant de la trompette tiennent une banderolle, où on lit ces mots:

ILLIC FATIGOR, HIC REQUIESCO.

LA' JE ME FATIGUE, ICI JE ME REPOSE.

Comme il étoit grand Amateur de Musique, on a rempli l'Exergue de divers Instrumens. Le tapis qui couvre la Table contient cette Inscription :

NATUS AD DIEM XVIII APRILIS, ANNI MDCXXXII.

DENATUS AD DIEM XXIII OCTOBRIS, ANNI MDCLXXXI.

NE' LE 18 D'AVRIL 1632,

DECEDE' LE 23 D'OCTOBRE 1681.

Revers : L'Ecu de ses Armes, soutenu par deux Génies qui ont chacun un Marteau à la main; & au-dessous, un drap étendu, sur lequel on lit cette Légende :

AD

AD INSIGNIA. 1681.

MALLEUS EST DUPLEX, QUO PRINCEPS REGNA GUBERNAT.
LEGIBUS ARS, GLADIO VIS, JUBET ESSE PROBOS.

ÆTERNÆ MEMORIÆ SACRUM
VIRI NOBILISSIMI ET CELEBERRIMI
DOMINI JOANNIS FRIDERICI BOCKELMANNI,
OLIM SUMMI PALATINI JUDICII
VICARII CONSILIARII, JURISQUE IBI, ET POSTEA
LUGDUNI-BATAVORUM, ANTECESSORIS.

SUR LES ARMES.

*LES PRINCES GOUVERNENT LEURS PEUPLES PAR UN DOUBLE MARTEAU,
LA POLITIQUE, ET LE POUVOIR SUPREME.
LES LOIX DE L'UNE, ET LE GLAIVE DE L'AUTRE,
OBLIGENT LES SUJETS A' ETRE GENS DE BIEN.*

*A' L'ETERNELLE MEMOIRE
DU TRES NOBLE ET TRES CELEBRE JEAN-FREDERIC BOCKELMAN,
AUTREFOIS CONSEILLER DE LA COUR SOUVERAINE ET
PROFESSEUR EN DROIT, DANS LE PALATINAT;
ET ENSUITE PROFESSEUR DE LA MEME SCIENCE A' LEYDEN.*

Quoique les Cometes ne préfagent aucun malheur, s'il en faut croire les derniers Phyficiens dont j'ai parlé; l'apparition de celle-ci fut fuivie de quantité de révolutions étonnantes, dans l'Europe en général, & en particulier dans les Païs-Bas. Le Duc de Parme, qui avoit fuccédé l'année précédente (1) au Duc de Villahermofa dans le Gouvernement des Païs-Bas Efpagnols, y trouva les affaires auffi brouillées que jamais avec la France. Le Roi demandoit non feulement qu'on lui livrât Vireton & S. Mard; mais il employa même la violence pour empêcher (2) les Efpagnols d'achever les fortifications qu'ils avoient commencées à Bovines; & cela fous prétexte que cette Place étoit trop (3) proche de Dinant. La complaifance que les Efpagnols témoignerent encore dans cette occafion, n'empêcha pas que le Roi ne formât de nouvelles prétentions fur Remich, 's Grevenmacheren, Arlon, & Chiney, comme étant des dépendances de Mets & de Verdun: & pour appuyer fa demande, douze-cens Chevaux commandés par le Comte de Biffy s'emparerent au mois d'Avril, d'Arlon, d'Archemont, & de plus de trente autres Villages du Luxembourg. La Cour de Bruxelles, allarmée de ce procedé, fit faire de fortes inftances par l'Ambaffadeur d'Efpagne à Paris, pour qu'il plût au Roi de rappeller ces Troupes, & de déclarer, une fois pour toutes, en quoi confiftoient fes prétentions. Louis accorda la prémiere de ces demandes, moyennant qu'on lui remît Vireton; ce qui fut exécuté. Il répondit fur la feconde (4), qu'il fe déclareroit dans la fuite, à mefure que fes Droits lui feroient connus; & promit de faire ouvrir dans peu les Conferences qui devoient fe tenir à Courtray pour terminer les differends. Les François, après qu'on leur eut remis Vireton, cefferent à la vérité leurs hoftilités: mais ils trouvoient tous les jours de nouveaux prétextes de s'arrêter dans le Luxembourg, demandant, entre autres, qu'on leur cedât encore le Comté de Chiney. Ils ne donnerent même du tems aux Efpagnols que jufqu'au 15 de Juin (5) pour leur livrer ce Comté, menaçant, en cas de refus, d'entrer à main armée dans la Flandre par deux differens endroits. La crainte des fuites fâcheufes qu'auroit pu avoir ce refus, fut caufe qu'ils obtinrent ce qu'ils demandoient, malgré la violence qu'ils exercerent envers les habitans des Châtellenies de Courtray & d'Oudenarde, qu'ils forcerent de fournir de l'argent & des vivres à leurs Troupes. Les Conferences ayant enfin été entamées à Courtray, les

(1) Refol. der Staat. Gener. 14 Mey 1680.

(2) Holl. Merkur. 1681. pag. 52.

(3) Ibid. pag. 6.

(4) Ibid. pag. 57.

(5) Ibid. pag. 63.

1681. Commissaires de France demanderent, outre ce qui avoit déja été cedé à cette Couronne, le Vieux-Bourg de Gand, avec toutes ses dépendances; la Châtellenie d'Alost; les Bailliages d'Assenede & de Bouchaut; les Territoires de Beveren, de Bornhem, de Flobecq & (1) de Lessines; les Villes de Grammont & de Ninove; Renaix, Rudershove, Weert, Heertbrugge, Opdorp, Moortselle, & S. Armand. Et afin d'appuyer ces prétentions, les Troupes Françoises serrerent si étroitement la Ville de Luxembourg, qu'on commença bientôt à y (2) manquer de vivres. Ce procedé, qui véritablement étoit des plus étranges, causa une surprise générale. Les Etats-Généraux, en particulier, en furent les plus allarmés. Ils regardoient les Païs-Bas Espagnols comme une forte barriere qui les mettoit à couvert des entreprises de la France, dont le pouvoir devenoit de jour en jour plus exorbitant. Ainsi, quelque portés qu'ils fussent à prévenir tout ce qui pouvoit porter atteinte à la Paix, ils ne pouvoient voir tranquillement ces Provinces en danger d'être englouties par ce redou-
1682. table Voisin. Ils déclarerent donc à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'ils fourniroient au Roi son Maitre les huit-mille hommes (3) qu'il demandoit, conformément au Traité de Nimegue, si la France ne levoit pas le blocus de Luxembourg, ou qu'elle ne terminât pas les differends à l'amiable. Ils conclurent encore une Alliance défensive (4) avec le Roi de Suede, pour le maintien de la Paix de Nimegue; & firent solliciter le Roi d'Angleterre, par leurs Ambassadeurs van Citters & van Beuningen, de se servir de son pouvoir & de son crédit à la Cour de France, (5) pour obtenir l'observation du Traité de Paix qui avoit été conclu par sa médiation. L'Empereur, de son côté, crut devoir songer à la sureté de l'Empire, que les François avoient déja commencé d'entamer par l'Alsace, comme nous l'avons vu. Ce fut dans ce dessein qu'il conclut (6) avec le Roi de Suede, les (7) Etats-Généraux, & les Cercles du Haut-Rhin & de Franconie, une Alliance défensive, afin de mettre en campagne sur le Haut-Rhin une Armée formidable, pour s'opposer à quiconque entreprendroit de violer la Paix de Nimegue. C'est ce Traité qui fait le sujet du Jetton suivant.

(1) Holl. Merkur. 1681. pag. 165.

(2) Ibid. pag. 187.

(3) Resol. der Staat. Gener. 23 Maart 1682.

(4) Ibid. 24 Febr. 1682.

(5) Holl. Merkur. 1681. pag. 238.

(6) Ibid. 1682. pag. 119.

(7) Ibid. pag. 109.




Au-dessous d'une Main qui sort de la nue, & qui tient une branche d'Olivier, on voit un Aigle emblème de l'Empire, & un Lion symbole de la Suede ou des Provinces-Unies, soutenir une Lance:

CONTRA INFRACTORES. 1682.

CONTRE LES INFRACTEURS. 1682.

Revers: Les Armes d'Espagne, timbrées d'une Couronne; & sur le tour:

GECTOIRS POUR LE BUREAU DES FINANCES.

Cette conduite des Etats, dont l'Ambassadeur de France se plaignit (8) comme s'ils se fussent ligués contre le Roi son Maitre, fut pourtant cause que ce Prince, après (9) s'être rendu aux instances que (10) le Roi d'Angleterre & les Etats lui faisoient pour lever le blocus de Luxembourg, se conduisit au commencement avec un peu plus de moderation, & qu'enfin, il remit ses differends avec l'Espagne (11) à la décision du Roi d'Angleterre. L'Espagne n'étoit point en état de faire tête à la France: mais comme elle ne doutoit point que l'Angleterre & la Hollande, interessées à la conservation des Païs-Bas, ne joignissent leurs forces aux siennes pour la défense de ces Provinces, elle refusa d'abord de se déclarer sur cette proposition. Cependant elle y consentit enfin, moyennant que la France remît pareillement à la décision du Roi d'Angleterre les differends (12) qu'il avoit avec l'Empereur & ses Alliés. Comme les Etats n'avoient pas moins à cœur le repos

(8) Ibid. 1681. pag. 243.

(9) Ibid. 1681. pag. 98.

(10) Ibid. 1682. pag. 13.

(11) Ibid. pag. 184.

(12) Ibid. pag. 203.

repos de l'Empire, que celui des Païs-Bas Espagnols, leurs Ambassadeurs firent les derniers efforts pour porter la Cour de France à y donner les mains. Mais toutes leurs sollicitations furent inutiles; la Cour déclara qu'elle ne donnoit du tems au Roi d'Espagne que jusqu'au (1) dernier de Novembre, pour se déterminer sur l'acceptation particuliere. Néanmoins, ce terme fut prolongé jusqu'au 15 de Janvier 1683, & ensuite jusqu'au dernier d'Août de la même année. L'Espagne ayant laissé écouler ce tems sans se déclarer, dans la crainte que le Roi de France n'eût d'autre but que de semer la division parmi les Alliés, afin de parvenir plus aisément à abaisser la Maison d'Autriche; les Païs-Bas devinrent encore l'objet des violences de la France. Ses Troupes se répandirent dans la campagne où elles vivoient à discretion chez le Paisan, qu'elles accabloient de Contributions, rasant les maisons de ceux qui refusoient de payer, commettant des ravages affreux, & ruinant en un mot le plat-païs, autant qu'il leur étoit possible. Le ressentiment de la Cour d'Espagne ne tarda point à éclater: le Marquis de Grana, qui avoit (2) succedé au Duc de Parme, fit publier le 12 d'Octobre un ordre (3) de commettre les mêmes ravages sur les Terres de France, & de repousser desormais la force par la force. Après quoi les Espagnols, ayant reçu des Etats le secours de huit-mille hommes, déclarerent formellement la guerre à la France. C'est le sujet de cette Médaille.

1683.

(1) Holl. Merkur. 1682. pag. 202.

(2) Ibid. 1683. pag. 201.

(3) Ibid. 1682. pag. 79.



Le Roi d'Espagne en Buste, & armé d'une cuirasse, parce qu'il venoit de déclarer la Guerre à la France:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.

Un Lion, symbole de l'Espagne, percé d'une fleche, menacé de l'être encore par deux autres dont la pointe est tournée vers lui, & irrité par la douleur que lui cause sa blessure, se dresse sur ses pattes de derriere, ouvre la gueule & étend les griffes, pour se défendre. La Légende est prise de Virgile: (4)

(4) Æneid. lib. X. v. 398.

DOLOR ARMAT IN HOSTES.

LA DOULEUR LE FORCE A SE DEFENDRE.

Louis, qui avoit déja regardé comme une rupture l'ordre que le Gouverneur Espagnol avoit publié, défendit à ses Sujets de payer contribution aux Espagnols; & ayant fait assembler ses Troupes près de Lessines (5) sous la conduite du Maréchal d'Humieres, il fit investir Courtray le 2 de Novembre. Quoique la Garnison fût très foible, le Marquis de Wargnies qui la commandoit, répondit à la sommation (6) qui lui fut faite, qu'il étoit résolu de se défendre en homme d'honneur. La Tranchée fut donc ouverte la nuit du 3 au 4, sous les ordres du Comte de Maulevrier-Colbert; après quoi on forma deux nouvelles Attaques, l'une à la droite de la Porte d'Ypres, & l'autre devant un Bastion qui étoit près de là. La Garnison se défendoit vaillamment; mais comme elle étoit trop foible pour pouvoir garder & défendre les Dehors, dès le 4 au matin, le Régiment des Gardes & celui de Picardie se logerent sur le glacis de la Contrescarpe, & ache-

(5) Holl. Merkur. 1683. pag. 205.

(6) Ibid. pag. 230.

1683. acheverent la communication des deux Attaques. D'un autre côté, le Régiment du Roi s'étant avancé jusqu'auprès d'une Redoute, & celui de Pfiffer au pied du Chemin-couvert (1) entre le Château & la Riviere, la Garnison demanda à capituler vers les dix heures du soir: après quoi elle livra les Portes de la Ville aux Troupes Françoises & Suisses, & se retira au Château, comme on en étoit convenu. La Tranchée fut ouverte devant le Château la nuit du 5 au 6, par le Comte d'Avejan & le Marquis d'Harcourt, & poussée jusqu'au Chemin-couvert. Deux Batteries, l'une de sept & l'autre de huit pieces de canon, incommoderent tellement les Assiegés, qu'ils se rendirent à composition le 7 de Novembre, & se retirerent à Gand. De là les François s'allerent présenter devant Dixmude, Place mal fortifiée, & encore plus mal pourvue de Garnison: aussi se rendit-elle (2) sans faire beaucoup de résistance. C'est ainsi que le Roi se mit en possession d'un des *Equivalens* qu'il avoit fait demander aux Espagnols par le Comte d'Avaux, en échange des Places dépendantes de celles qui lui avoient été ajugées par le Traité. C'est le sujet de cette Médaille.

(1) Holl. Merkur. 1683. pag. 231.

(2) Ibid. pag. 231.



La Tête du Roi; & sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers: Mars qui présente à l'Espagne, représentée par une Femme assise, le Traité de Nimegue; en vertu duquel la France s'ajugeoit la proprieté du Vieux-Bourg de Gand, de la Ville & Châtellenie d'Alost, & de beaucoup d'autres Lieux, sous prétexte qu'elle en avoit été en possession pendant la Guerre, & qu'elle ne les avoit pas cedés formellement. C'est à quoi la Légende fait allusion:

MARS JUS NEGATUM REPETENS.

MARS SE FAISANT LA JUSTICE QU'ON LUI REFUSE.

L'Exergue contient encore ces mots:

CURTRACUM ET DIXMUDA CAPTA.
MDCLXXXIII.

PRISE DE COURTRAY ET DE DIXMUDE.
1683.

La France & l'Espagne étant en guerre ouverte, & la plupart des Puissances voisines occupées à se mettre en état de défense, la sureté des Provinces-Unies paroissoit demander qu'on augmentât les Forces de la République. Sur la proposition qui en fut faite par le Conseil d'Etat, (3) les Etats-Généraux dresserent un Projet pour la levée de dix-mille hommes d'Infanterie & de six-mille Chevaux, & le communiquerent aux differentes Provinces, afin qu'elles envoyassent à l'Assemblée générale leur consentement pour cette levée. Lorsqu'on délibera sur cette proposition dans l'Assemblée des Etats de Hollande, la plupart des Membres, quoique portés à entretenir la derniere Paix, (4) furent d'avis que la sureté de l'Etat deman-

(3) Resol. der Staat. Gener. 29 Sept. 1683.

(4) Holl. Merkur. 1683. pag. 241.

1683.

demandoit cette augmentation de Forces. Cependant la Ville d'Amsterdam, craignant qu'on n'engageât par-là la République dans une nouvelle Guerre, fut d'un autre avis; & quelques efforts que l'on fit pour la porter à se conformer à celui des autres Villes, on ne put jamais l'y engager. On crut donc devoir faire une Députation solemnelle (1), pour tâcher d'arracher au Conseil de cette Ville le consentement qu'on lui demandoit: mais cette démarche fut aussi infructueuse que les précédentes, quoique le Prince d'Orange eût été mis à la tête de la Députation, qui étoit composée de trois Membres du College des Nobles, & des Députés des Villes de Dordrecht (Dort), Harlem, Delft, Gouda (Tergau), Alkmar, Horne & Leyden. La derniere de ces Villes, qui avoit consenti à la levée des seize-mille hommes, fit voir cette année qu'elle n'étoit pas moins attentive à faire fleurir le Commerce de ses habitans, qu'à assurer le repos de l'Etat. Quoiqu'elle soit située au milieu des Terres, elle ne laisse pas d'avoir communication avec la Meuse par le Canal de Corbulon; avec le Haut-Rhin, par Utrecht; avec l'Issel, par la Gouwe; avec le Spare, par le nouveau Canal qui va à Harlem; & avec le Lac de Harlem, l'Y, le Zuider-Zée, & la Mer du Nord, par le Zeyl, que quelques-uns prétendent être un bras de l'ancien Rhin. La navigation est d'autant plus aisée sur toutes ces Rivieres & ces Canaux, que les Bateaux peuvent aborder à la Ville malgré le vent contraire, parce qu'on a la commodité de pouvoir se servir par-tout de Chevaux pour les tirer. Il n'y avoit que le Zeyl où cela ne fût point praticable. Pour remedier à cet inconvénient, le Magistrat de Leyden acheta des Proprietaires des Terres situées le long de cette Riviere, une étendue de vingt-six à trente pieds de largeur, & d'une bonne lieue de long, afin d'en faire un Chemin; & pour la sureté des Terres voisines, on les sépara du Chemin par un fossé de huit pieds de largeur dans quelques endroits, & de douze dans d'autres. On pourvut aussi à la communication des deux bords de la Riviere, par trois grands Ponts, & un autre plus petit; & le Chemin ordinaire fut séparé du nouveau près du Pont du Zeyl, vis à vis le Bureau de Wassenaar, par une Barriere & une Porte ornée des Armes de la Ville. C'est là que tous les Bateaux tirés par des Chevaux payent un Péage, à proportion de leur grandeur, mais qui ne va jamais à plus de quinze sols, ni au-dessous de dix: moyennant quoi celui qui afferme le Péage, est chargé de l'entretien du Tirage, c'est à dire du Chemin où passent les Chevaux qui servent à tirer les Bateaux. Cet ouvrage si utile à la Ville de Leyden fait le sujet de la Médaille que voici, dont on a vraisemblablement fait présent à ceux des Magistrats qui avoient eu la direction du travail.

(1) Holl. Merkur. 1683. pag. 243.





Au haut, les Armes de la Ville, & celles des quatre Bourguemestres, (2) Jean van Vesaneveld, Ripperd van Groenendyk, Jean van den Bergh, & Jean van Banchem. La Ville même paroît dans le lointain; & sur le devant, le Zeyl avec le nouveau Chemin qui le borde, & un Bateau à voiles tiré contre le vent par un Cheval, du côté de la Ville:

(2) Regist. de l'Université, pag. 10. 11.

MINOR EST NON OMNIBUS UNA.

CELUI SEUL NE CEDE POINT A TOUS LES AUTRES.

C'est à dire, aux autres Chemins qu'on avoit faits pour le Tirage des Bateaux, depuis Leyden jusqu'à Harlem & à Utrecht.

Au Revers, on voit dans l'éloignement un Vaisseau marchand cinglant à pleines voiles; & sur le

 devant,

1683. devant, la Navigation, sous l'emblème d'une Femme debout sur un Globe terrestre, & qui tient d'un de ses bras un Navire, & de l'autre une Corne d'abondance:

NAVIGATIO. 1683.

LA NAVIGATION. 1683.

L'utilité du Commerce étranger, aussi bien que de celui qui se fait dans l'interieur du Païs, consiste non seulement à enrichir les Particuliers, mais encore à soutenir puissamment l'Etat, par des impositions modiques sur l'entrée & sur la sortie. C'est ce qui engagea cette année les Etats-Généraux à ordonner que la Compagnie des Indes Orientales, dont le Commerce augmentoit considérablement, payeroit trois-cens-mille florins par an pendant les trois prémieres années suivantes, pour les Droits d'entrée & de sortie (1) du Poivre, des Cloux de girofle, des Noix-muscades, de la Fleur de muscade, de la Canelle, & de toutes les autres marchandises. La Compagnie des Indes Occidentales, malgré son nouvel établissement, étoit toujours dans un état de langueur; & depuis son renouvellement, elle avoit pour la prémiere fois donné aux Interessés, le 20 d'Octobre (2) 1679, une *Répartition* de (3) deux pour cent. Les Directeurs de la nouvelle Compagnie ne tiroient point d'appointemens, & l'Article XXVIII du Privilege ne leur ajugeoit que dix pour cent des Répartitions qui se feroient. Or comme par-là leurs émolumens se trouvoient réduits à peu de chose à cause du mauvais succès de leur Commerce, les Directeurs d'Amsterdam, comme étant interessés (4) pour quatre neuviemes dans la Compagnie, s'ajugerent à eux seuls le dixieme de la Répartition de deux pour cent dont je viens de parler, à l'exclusion des Directeurs de Gueldre, d'Utrecht, d'Overissel, & des Villes de Harlem, Leyden, & Gouda, (5) qu'on y avoit envoyés. Ce procedé, qui choqua extrêmement ces derniers, fut cause d'un differend qui fut porté devant les Etats-Généraux, prémierement par Mrs. van Heert & Krul, & ensuite par les Directeurs de l'ancienne Compagnie (6) qu'on avoit déposés, ou par leurs héritiers. Les Etats, après avoir ouï les Directeurs de la Chambre d'Amsterdam, aussi bien que le rapport de Mr. Baar & des autres Commissaires (7) que LL. HH. PP. avoient nommés dans cette affaire, ordonnerent à la Chambre d'Amsterdam, qui étoit la prémiere, de faire ensorte que desormais tous les autres Directeurs, qui exerçoient leurs Charges en vertu (8) d'une Commission des Etats-Généraux, jouissent de l'égalité avec ceux d'Amsterdam, qu'on les traitât sur le même pied, & qu'on ne leur donnât aucun sujet de plainte. On sollicita cette affaire d'autant plus vivement, qu'on se flatoit (9) que la Compagnie seroit bientôt en état de faire de plus grandes Répartitions. En effet, le 1. d'Octobre (10) 1682 elle en fit une de huit pour cent: de sorte que les Directeurs de la Province de Groningue & des Ommelandes, (qui avoit conservé sa Chambre dans la Compagnie, (11) comme y étant interessée pour un neuvieme) devoient pour cette fois-là tirer dix pour cent des cinquante-six-mille florins qu'ils avoient à répartir. Cela leur fit concevoir de grandes esperances de la nouvelle Compagnie, qu'ils regarderent comme un puissant soutien pour l'Etat. On en peut juger par la Médaille suivante, qu'ils firent frapper cette année, à l'occasion de cette grande Répartition. D'autres, cependant, prétendent qu'elle doit son origine à un morceau d'Or, que le Gouverneur-général de la Côte de Del-Mina legua aux Directeurs par son Testament; & dont on fit des Médailles, qui furent distribuées aux Directeurs de Groningue & des Ommelandes.

(1) Resol. der Staat. Gener. 5 Maart 1683.

(2) Kooph. van Amst. pag. 464.

(3) Resol. der Staat. Gener. 18 Maart 1681.

(4) Ibid. 14 Jan. 1681.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel, fol. 63.

(6) Resol. der Staat. Gener. 25 Maart 1681.

(7) Ibid. 16 Jan. 1681.

(8) Ibid. 6 Febr. 1681.

(9) Ibid. 18 Maart 1681.

(10) Kooph. van Amst. terd. pag. 464.

(11) Ibid. pag. 461.



Quoi qu'il en soit, la Médaille a d'un côté le Fort SAINT GEORGE DEL MINA, com-

comme il paroît par le nom même qui est écrit au-dessus du Fort. Sur le devant, un Vaisseau à la voile; & sur le tour, cette Inscription: 1683.

FULCRA NON MINIMA. 1683.

DE PUISSANS SOUTIENS. 1683.

Cette Côte fut découverte (1) l'an 1471, par Jean Santarem & Pierre Escovar, tous deux gens de Cour, & par les Capitaines Martin Fernandez & Alvarez Estevan. Fernando Gomez Bourgeois de Lisbonne, qui avoit fait les fraix de l'Armement, acquit de grands trésors par cette découverte. Il s'en servit utilement dans la conquête de Ceuta, d'Alcacer, d'Arzila & de Tanger; après quoi le Roi le fit Chevalier, & lui donna pour Armes trois têtes de More, en champ d'argent; avec le surnom de *Del Mina.* En 1482, Jean Roi de Portugal y fit bâtir (2) un Fort, auquel on donna le nom de S. George. Cette Couronne en demeura en possession jusqu'à l'an 1637, (3) ou 1638, que la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales le lui enleva le 29 d'Août. Douze ans auparavant, la même Compagnie avoit tenté inutilement de s'en emparer, l'Amiral André Veron, à qui l'on avoit confié le soin de cette Expédition, ayant été repoussé avec perte de (4) quatre-cens-quarante & un hommes.

(1) Scheepstogt der Portug. van anno 1447. tot 1471. pag. 84.
(2) Scheepstogt van Diego d'Azambuja. pag. 99.
(3) G. Bosman, Descript. de Guinée, pag. 48.
(4) J. de Laat, Verhaal van Westind. fol. 68.

Revers: Au milieu du champ on voit les lettres initiales de ces mots:

GEOCTROIEERDE WESTINDISCHE CAMER VAN GROENINGE EN DE OMMELANDEN.

LA COMPAGNIE PRIVILEGIÉE DES INDES OCCIDENTALES; CHAMBRE DE GRONINGUE ET DES OMMELANDES.

Autour de ces lettres sont les Ecussons des Directeurs, savoir, Taminga, Jean Eeck, René Busch, Gysbert Herman Ripperda, Arnold van Nyveen, Samuel Emmius, Jean Julsinga, Geert Guys, Jean Dreews, Gerard van Berge, Cebes Werumius, & Egbert Klant. Et pour Légende:

SOCIETATIS INDIÆ OCCIDENTALIS DIRECTORES GRONINGÆ ET OMMELANDIÆ.

LES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES, POUR LA PROVINCE DE GRONINGUE ET DES OMMELANDES.

Le grand nombre de Côtes & de Peuples où le Commerce de cette Compagnie s'étendoit, étoit cause qu'elle avoit souvent des differends avec les Négocians des autres Nations. Entre autres desagrémens qu'elle eut à essuyer, elle se plaignit (5) cette année aux Etats-Généraux de l'entreprise de deux Vaisseaux, l'un nommé le Prince Electoral de Brandebourg, monté de trente-six canons, soixante matelots & quarante soldats, & commandé par Matthieu Vos, Sujet de l'Etat; l'autre, nommé le More, & commandé par un Capitaine de Flessingue, nommé Philippe Blonk fils de Pierre. Ces deux Vaisseaux étant venus au mois de Décembre de l'année précédente sur la Côte d'Or, avoient non seulement fait un Commerce défendu à Comany, Baccorary, & dans d'autres Lieux dépendans de la Compagnie; mais ayant mis du monde à terre entre Axem & Boutrou, ils s'y étoient maintenus les armes à la main, malgré les protestations (6) du Gouverneur-général Thomas Ernsthuyse. Ce Gouverneur avoit été élu le 10 d'Avril de l'année précédente par l'Assemblée des Dix, sous le bon-plaisir des Etats, pour défendre les Côtes de Guinée & y maintenir l'ordre & la discipline. On lui avoit assigné cinq-cens florins d'appointemens par mois, outre la dépense de sa table, le revenu de la Civette & du jus de Limon qui se recueillent sur la Côte, & d'autres émolumens. Les Etats ayant (7) consenti à son élection, sur le rapport qui leur fut fait par Mr. van der Elst à qui ils avoient remis la Requête, le nouveau Gouverneur partit la même année pour se rendre à son Gouvernement. Mais il ne jouït pas longtems de cette Dignité. Il mourut le 28 de Juin 1684, au Château Del-Mina, qui est la principale Forteresse (8) de la Côte d'Or. Sa mort fait le sujet de la Médaille que voici.

(5) Resol. der Staat. Gener. 17 Aug. 1683.
(6) Holl. Merkur. 1683. pag. 149.
(7) Resol. der Staat. Gener. 3 Juny. 1682.
(8) G. Bosman, Descript. de Guinée, pag. 48.

1684.



On y voit dans l'éloignement, le Fort dont je viens de parler; & sur le devant, un Enfant assis, ayant à ses pieds un Globe terrestre. Il s'appuye sur l'Ecu des Armes de la Compagnie Occidentale, & tient un Chalumeau, avec lequel il souffle des bouteilles d'écume. Ce qui est expliqué par la Légende:

MEMENTO MORI.

SOUVENEZ-VOUS QU'IL FAUT MOURIR.

Sept Ecussons, que je n'ai pu reconnoitre parce que les émaux n'y sont point marqués, remplissent le Revers. Ils sont attachés ensemble par un ruban, & entourés de cette Inscription:

TER GEDACHTENIS VAN DEN HEER GENERAEL TOMAS ERNSTHUYSE.

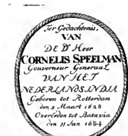
A LA MEMOIRE DE MESSIRE THOMAS ERNSTHUYSE, GOUVERNEUR-GENERAL.

La Compagnie des Indes Orientales perdit aussi son Gouverneur-général, Corneille Speelman, qui mourut à Batavia au commencement de cette année. Celui-ci, que la Fortune prit plaisir à élever, étoit né le 3 de Mars 1628. Il s'embarqua à Rotterdam, Lieu de sa naissance, en qualité d'*Assistant*, pour aller chercher fortune aux Indes. Après être parvenu successivement à l'Emploi de Teneur de Livres général à Batavia, & de Président de la Chambre établie pour la régie des successions des Marchands Chinois, il fut fait en 1663 Gouverneur de la Côte de Coromandel, où il donna de grandes preuves de sa capacité dans l'art de tenir les Livres. Cependant il fut rappellé au bout de deux ans, pour une affaire (1) qui devoit lui causer de grands embaras: mais la Guerre s'étant allumée, précisément dans ce tems-là, entre les Hollandois & le Roi de Macassar, & aucun de ceux qui étoient à la tête du Gouvernement n'ayant envie de se charger de la conduite d'une affaire si délicate, le Commandement en chef fut donné à Speelman. Il se conduisit pendant toute la Guerre avec une conduite & une bravoure inexprimables, battit les Ennemis dans toutes les rencontres, & força enfin le Roi de Macassar lui-même à venir rendre hommage au Conseil de Régence établi à Batavia. Etant ainsi rentré triomphant dans cette Capitale, il fut nommé Conseiller extraordinaire, & ensuite Conseiller ordinaire du Conseil des Indes; & en 1678, il fut fait Directeur-général, qui est la seconde Charge des Indes. Il en prit possession (2) le 13 de Mai, & s'en acquitta si bien, qu'on doute avec raison si jamais, soit avant ou après lui, personne a pu lui être comparé dans l'exercice de cet Emploi. Enfin, Mr. Ryklof van Goens, Gouverneur-général des Indes, étant parti pour retourner en Europe, il lui succeda le 25 de Novembre 1681. Il ne jouit de cette nouvelle Dignité que deux ans, un mois, & dix-huit jours: car il mourut le 11 de Janvier 1684, âgé d'un peu plus de cinquante-cinq ans; comme il paroit par la Médaille suivante, qui est d'or: c'est une de celles qui furent distribuées lors de son enterrement.

(1) Valentyn Beschr. van Oost-ind. IV. deel, fol. 310.

(2) Ibid. fol. 311.

Son





Son Ecu, timbré d'un Casque, & sur le tour:

TER GEDACHTENIS
VAN DEN EDELEN HEER CORNELIS SPEELMAN,
GOUVERNEUR-GENERAAL VAN HET NEDERLANDS INDIA;
GEBOREN TOT ROTTERDAM, DEN 5 MAART 1628;
OVERLEDEN TOT BATAVIA, DEN 11 JANUARY 1684.

A LA MEMOIRE
DE MESSIRE CORNEILLE SPEELMAN,
GOUVERNEUR-GENERAL DES INDES HOLLANDOISES;
NE' A' ROTTERDAM LE 5 MARS 1628;
MORT A' BATAVIA LE 11 JANVIER 1684.

Balthasar Bort, Directeur-général, mourut le même jour à Batavia: ainsi la Compagnie perdit en même tems ses deux principaux Officiers. Celui-ci avoit donné de grandes marques de valeur & de conduite dans les deux Expéditions contre Coxinga, dont il avoit eu le commandement. Car ayant conduit à la Chine, avec douze Vaisseaux qu'il commandoit, l'Ambassade dont j'ai parlé (*) ci-dessus, le 12 d'Août 1662 il ruïna la Ville de Sotia, & le 17 de Novembre celle de Chittad (1), & détruisit sur la Côte de la Chine vingt-sept Navires de Coxinga, (2) tant petits que grands. L'année suivante, il y retourna encore avec une Flotte de seize Vaisseaux. Ayant fait voile de Batavia le 17 de Juin (3), il essuya le 7 de Septembre, devant la Riviere de Hocsieu, une rude tempête, qui mit sa Flotte en grand danger de périr, & la jetta dans la Baye de (4) Heytan, que ses gens ne connoissoient point. Il eut le bonheur de se tirer de ce mauvais pas, & ayant rencontré à la hauteur de Quemuy la Flotte que les Chinois avoient armée contre lui, forte d'environ (5) deux-cens-cinquante voiles, il la mit en fuite, après avoir coulé à fond trois de leurs Vaisseaux. En reconnoissance de ces services signalés, il fut fait Directeur en chef de Malacca, le 15 d'Octobre 1665. Cinq autres Directeurs avoit déja occupé cette Charge avant lui: mais personne, jusqu'alors, n'avoit été revêtu de celle de Gouverneur du même Païs, qui lui fut conferée le 6 d'Août (6) 1668, sur un ordre exprès que les Directeurs de la Compagnie avoient envoyé d'Europe. De là étant venu à Batavia, on le nomma Conseiller extraordinaire, en (7) 1670; & après avoir rempli cette Charge avec beaucoup d'applaudissement pendant huit ans, il fut fait Membre (8) du Conseil ordinaire, & Président du Conseil (9) de Justice. Enfin, Mr. Speelman étant monté de la Charge de Directeur-général à celle de Gouverneur-général des Indes Hollandoises, Mr. Bort (10) lui succeda en 1681 dans celle qu'il venoit de quitter, & s'en acquitta jusqu'à sa mort, avec tout le zèle & l'assiduité que demande un Emploi aussi difficile à remplir que celui-là. La Médaille que voici est d'or, aussi bien que la précédente, & a été faite pour le même usage.

(*) *Voy. II. Part. pag.* 481.

(1) M. Cramer Borts Voyage, pag. 20.

(2) Dapper, Gezantschap naar China, fol. 74.

(3) Ibid. fol. 127.

(4) M. Cramer Borts Voyage, pag. 51.

(5) Ibid. pag. 81.

(6) Valenteyn Beschryv. van Oost-ind. V deel fol. 349.

(7) Ibid. IV. deel, fol. 371.

(8) Ibid. fol. 370.

(9) Ibid. fol. 384.

(10) Ibid. fol. 368.

1684.

D'un côté on y voit ses Armes ; & de l'autre cette Inscription :

GEDAGTENIS
VAN DEN EDELEN HEER BALTHASAR BORT,
DIRECTEUR GENERAAL VAN NEDERLANDS INDIA.
OBIIT 11 JANUARY ANNO 1684.
OUD 58 JAREN.

A LA MEMOIRE
DE MESSIRE BALTHASAR BORT,
DIRECTEUR-GENERAL DES INDES HOLLANDOISES;
MORT LE 11 DE JANVIER 1684,
AGE DE 58 ANS.

Les differends au sujet de la levée des seize-mille hommes, bien loin de s'assoupir, se réveillerent au commencement de cette année avec plus de vivacité que jamais. L'exemple d'Amsterdam qui s'y étoit opposé, entraina (1) plusieurs Villes, & même des Provinces entieres, malgré tous les efforts du Prince d'Orange. Les Etats de Frise & (2) d'Overissel se déclarerent hautement contre la levée. Ceux de Zélande étoient divisés entre eux; & les Députés de Middelbourg (3) s'opposoient aux résolutions des autres Membres de l'Assemblée. Au milieu de tous ces mouvemens, il arriva une affaire qui fit beaucoup de bruit, & qui eut de grandes suites. Le 16 de Fevrier, le Prince s'étant rendu à l'Assemblée des Etats de Hollande, demanda qu'on priât les Députés d'Amsterdam de se retirer pour cette fois. Ils le firent, à la priere des autres Membres : après quoi le Prince (4) produisit une Lettre du Comte d'Avaux au Roi de France, que le Gouverneur des Pais-Bas Espagnols avoit interceptée, & qu'on avoit déchiffrée. Cette Lettre, qui contenoit un détail très circonstancié d'une négociation secrete entre la Ville d'Amsterdam & l'Ambassadeur de France, pour prévenir la levée des seize-mille hommes, surprit extrèmement (5) l'Assemblée; on jugea que si la chose étoit vraye, c'étoit porter atteinte aux Loix fondamentales de l'Etat, & à l'Union d'Utrecht. Mais comme une simple Lettre de l'Ambassadeur ne pouvoit pas servir de preuve, les Etats de Hollande, voulant approfondir l'affaire, firent mettre (6) sous le scellé tous les Papiers des Députés d'Amsterdam. Cette Ville puissante s'offensa extrèmement de ce procedé : elle prétendit qu'il violoit les Droits (7) dont les Députés jouissoient dans le Lieu d'assemblée, & refusa d'en envoyer aux Etats de la Province. Pendant ce tems-là, le Comte d'Avaux insistoit (8) fortement sur la restitution de sa Lettre : mais comme on la rendit d'abord publique par l'impression, il tâcha de faire voir dans un second Ecrit, qu'elle avoit été mal déchiffrée ; & prétendit avoir écrit au Roi son Maitre au sujet des differends que causoit la levée des Troupes, non pas conformément à la véritable situation des affaires, mais de telle maniere (9) que, supposé qu'on eût pu nouer de pareilles intelligences, il auroit pu se promettre de faire venir le Roi au but qu'il se proposoit. Cette intrigue, vraye ou fausse, causa de grands mouvemens, & fit des impressions differentes, selon le jugement que chacun en portoit. Amsterdam envoya le 19 de Fevrier à toutes les Villes de

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 86.
(2) Ibid. pag. 90.
(3) Ibid. pag. 74 81. 86.
(4) Ibid. pag. 18.
(5) Ibid. pag. 41.
(6) Ibid. pag. 30.
(7) Ibid. pag. 53.
(8) Ibid. pag. 34.
(9) Ibid. pag. 36 &c. 41.

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 31-34. (2) Ibid. pag. 41 & 47. de Hollande (1) un Mémoire très étendu, pour se justifier du commerce dont il étoit parlé dans la Lettre de l'Ambassadeur de France; & cette Apologie fut suivie d'une autre, (2) publiée par Mr. Paats, Conseiller de Rotterdam, qui paroissoit par la même Lettre avoir eu part à la Négociation. Au milieu des disputes qu'excitoit cette affaire délicate, on vit paroitre divers Ecrits pour & contre, dont l'un, entre autres, (3) étoit intitulé *Philalethes*. Cependant, les Etats de Hollande (4) délibererent plusieurs fois, s'il ne feroit pas à propos de proceder à l'examen des Papiers saisis. Mais comme ceux d'Amsterdam s'y opposerent de tout leur pouvoir, & qu'ils en vinrent même (le 2 de Juin) jusqu'à prendre (5) une résolution de ne rien fournir pour l'Etat de guerre, si on refusoit de leur rendre leurs Papiers sans les ouvrir; les Etats de la Province, pour rétablir l'union alterée, se déterminerent enfin à faire lever le scellé, & à restituer les Papiers qu'ils avoient saisis: ce qui fut exécuté (6) le 24 de Juin. Par ce moyen, le calme fut rétabli. Mais comme le Vaisseau de l'Etat avoit été sur le point de se briser contre l'écueil des discordes civiles, il y eut des personnes qui firent faire à cette occasion la Médaille que voici. 1684.

(3) Ibid. pag. 74. (4) Ibid. pag. 53. 64. 69. (5) Ibid. pag. 256. (6) Ibid. pag. 257.





Une Chaloupe, au milieu d'une Mer agitée, & en danger de se briser contre un rocher; par la violence d'un orage affreux, mêlé de grêle & d'éclairs; tandis que les Matelots, au-lieu de songer à leur salut, paroissent se quereller avec beaucoup d'animosité. La Légende, qui est prise de Salluste (7), exprime le péril qui les menace: (7) In Bello Jugurth. cap. 10.

DISCORDIA RES MAXIMÆ DILABUNTUR.

LA DISCORDE EST LA RUINE DES PLUS PUISSANS ETATS.

Et comme la Discorde, poussée au plus haut point, produit la Guerre, on a mis dans l'Exergue:

DA NOBIS PACEM IN DIEBUS NOSTRIS.

DONNEZ-NOUS LA PAIX DANS NOS JOURS.

Au Revers, on voit un Feston composé d'un grand nombre de Brochures, Libelles & Satires, dont les deux Partis inondoient alors le Païs; & sur le tour:

DE NIHILO NIHIL FIT, NEC DICITUR.

DE RIEN IL NE SE FAIT NI SE DIT RIEN.

Au-dessus du Feston, dans le champ même, on trouve cette Légende:

AMICUS PLATO, AMICUS SOCRATES; SED MAGIS AMICA VERITAS. 1684.

AMI DE PLATON, AMI DE SOCRATE; MAIS PLUS AMI ENCORE DE LA VERITE. 1684.

Louis XIV sut bien mettre à profit les troubles qui agitoient la République, & qui la mettoient hors d'état de prendre des mesures efficaces pour la sureté des Païs-Bas Espagnols. L'année précédente il s'étoit désisté, à la priere des Etats, de l'entreprise qu'il avoit formée contre Luxembourg: mais les voyant à présent di-

1684. diviſés entre eux, il crut devoir tirer parti d'une deſunion qui facilitoit l'exécution de ſes projets. Ayant donc raſſemblé de bonne heure ſur la frontiere tout ce qui lui étoit néceſſaire pour une pareille entrepriſe, il fit filer ſes Troupes du côté de Condé, & s'y rendit lui-même le 30 d'Avril (1) avec toute la Cour. Les Généraux qui devoient commander pendant la Campagne ayant été nommés, Mr. de Renty marcha vers le Luxembourg à la tête d'un Détachement, feignant de n'avoir d'autre deſſein que de joindre les Troupes de Cologne. Mais on ne tarda pas d'apprendre à Bruxelles que Luxembourg même, Capitale de la Province, avoit été inveſti par les François. Cette Place, où commandoit le Prince de Chimay, eſt ſituée ſur un rocher très élevé, & preſque toute entourée de la Riviere d'Elſe. Quatre Baſtions, un foſſé profond, pluſieurs petites Demi-Lunes ou Ravelins, & un (2) Chemin-couvert, taillés dans le roc, la défendent du côté du Couchant, où la Riviere ne paſſe point. Ce fut par-là, cependant, qu'on l'attaqua; le rocher étant trop eſcarpé de l'autre côté, pour permettre d'y faire des approches. La Tranchée fut ouverte le 8 de Mai au ſoir, en deux endroits, l'un près de la Chapelle de Notre-Dame de conſolation, & l'autre près de Paſſendal; & l'on éleva trois grandes Batteries ſur la hauteur voiſine. Les Aſſiegés, avertis de ce qui ſe paſſoit, tiroient ſans relâche ſur les Travailleurs; & ayant fait une Sortie avec quelque Cavalerie, ils mirent le feu à une partie du Fauxbourg de (3) Paſſendal, & bientôt après ils le brulerent tout entier. Cependant, les Aſſiegeans ne laiſſoient pas de pouſſer leurs travaux. La nuit du 13 au 14, ils deſcendirent dans le Chemin-couvert; & deux jours après, s'étant emparés de deux Redoutes, le 16 au matin ils ſe rendirent maitres de tout le Chemin-couvert. Les jours ſuivans, ils emporterent encore pluſieurs autres Ouvrages; ce qui obligea la Garniſon à capituler le 3 de Juin. Les Articles furent ſignés le lendemain, & la Garniſon Eſpagnole ſortit de la Ville le 7, forte encore de (4) treize-cens Fantaſſins, & de cinq-cens Chevaux-legers. Cette Conquête, qui aſſuroit toute la frontiere de France de ce côté-là, a donné lieu aux trois Médailles ſuivantes.

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 191.

(2) Ibid. pag. 192.

(3) Ibid. pag. 197.

(4) Ibid. pag. 211.





I. La prémiere, que je n'ai vue nulle-part que dans le Médailler de Mr. Herman Vos à La Haye, a d'un côté le Buſte du Roi de France, avec ſon Titre ordinaire :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers : La Sureté, repréſentée à l'antique, & aſſiſe ſur un rocher, afin de marquer la ſituation de Luxembourg. Elle tient un Couronne murale de la main gauche, & s'appuye du bras droit ſur un Bouclier où on lit ces mots :

SECURITAS PROVINCIARUM.

LA SURETE' DES PROVINCES.

En

En effet, le Royaume de France n'ayant point de Place forte de ce côté-là, avoit été ouvert jusqu'alors aux Courses perpétuelles des Partis Espagnols; mais la prise de Luxembourg venoit de leur en fermer l'entrée, ainsi qu'il est marqué par la Légende du tour: 1684.

ULTIMO ADITU HOSTIBUS INTERCLUSO.

LA DERNIERE ENTRE'E FERME'E AUX ENNEMIS.

Ce qui est expliqué par ces mots de l'Exergue:

LUCEMBURGUM CAPTUM. ANNo MDCLXXXIV. JUNII VII.

LUXEMBOURG PRIS, LE 7 DE JUIN 1684.



II. La seconde est semblable en tout à la prémiere, excepté qu'elle est plus petite, & que la Tête du Roi présente le côté gauche.

III. La derniere a aussi, d'un côté la Tête du Roi, mais présentant le côté droit; avec le même Titre:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, on voit encore la Sureté assise sur un rocher, tenant de la main gauche une Couronne murale, & appuyant le bras sur un Bouclier aux Armes de Luxembourg:

SECURITAS PROVINCIARUM.

LA SURETE' DES PROVINCES.

Et dans l'Exergue:

LUCEMBURGUM CAPTUM. MDCLXXXIV.

LUXEMBOURG PRIS. 1684.



1684.

Le Roi avoit bien prévu l'impreſſion, que le Siege de Luxembourg ne pouvoit manquer de faire ſur des eſprits agités déja par la crainte; & craignant que l'allarme générale ne les réunit enfin dans un même ſentiment & n'aſſoupît les differends, ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à l'exécution de ſes projets, il avoit eu ſoin, dès que Luxembourg (1) fut inveſti, de faire déclarer aux Etats par le Comte d'Avaux (2) : Qu'il n'avoit entrepris ce Siege qu'afin de parvenir plus aiſément à la concluſion de la Paix dont il avoit donné le Plan : Et que ſi le Gouverneur Eſpagnol vouloit ceder à la France cette Ville, avec quatorze ou quinze Villages des environs, le Roi étoit prêt à reſtituer non ſeulement Dixmude, Courtray, & un grand nombre de Villages, qu'il avoit réunis à la Couronne depuis la Paix de Nimegue (3), en vertu de la dépendance dont nous avons parlé; mais encore, à conclure avec le Roi d'Eſpagne une Trève ou une Suſpenſion d'armes pour vingt ans. Il menaçoit au reſte les Etats de faire ſaiſir les Vaiſſeaux, les effets & les marchandiſes de leurs Sujets, & de les traiter eux-mêmes en ennemis déclarés, s'ils continuoient de faire ſervir leurs Troupes aux deſſeins de l'Eſpagne. Tandis que l'on pouſſoit le Siege, l'Ambaſſadeur preſcrivit aux Etats, avec beaucoup de hauteur, le terme de (4) quinze jours, à compter depuis la priſe de la Place, pour ſe déclarer ſur la propoſition du Roi ſon Maitre, ſoit en leur particulier, ou conjointement avec le Roi d'Eſpagne & leurs autres Alliés. En-vain les Etats proteſterent qu'ils n'avoient pas la moindre eſperance (5) de porter le Roi d'Eſpagne à ceder Luxembourg; l'Ambaſſadeur de France déclara à leurs Commiſſaires, dans une Conference plus particuliere, que bien loin que le Roi ſon Maitre eût prolongé le terme de quinze jours, comme on en faiſoit courir le bruit, il avoit ordre au contraire de ne rien conclure après le 20, (6) & de faire de nouvelles demandes dès le lendemain. Enfin, lorſque la Place ſe fut rendue, l'Ambaſſadeur de France refuſa d'accorder aucun délai à l'Eſpagne; il promit ſeulement de donner ſix ſemaines de tems aux Etats, moyennant qu'ils concluſſent ſur le champ un Traité avec le Roi ſon Maitre, qu'ils défendiſſent à leurs Troupes de commettre aucune hoſtilité pendant ce tems-là, & qu'ils promiſſent de retirer celles qu'ils avoient au ſervice du Roi d'Eſpagne, ſi ce Prince ne ſe ſoûmettoit pas, (7) avant l'expiration du délai, aux conditions qu'on lui impoſoit. Cette conduite hautaine, par laquelle Louis ſembloit vouloir preſcrire des Loix à toute l'Europe, fait le ſujet des deux Médailles ſuivantes.

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 188.
(2) Ibid. pag. 189.
(3) Ibid. pag. 190.
(4) Ibid. pag. 198.
(5) Ibid. pag. 196.
(6) Ibid. pag. 199.
(7) Ibid. pag. 214.

I. La Ville de LUXEMBOURG, & un Drapeau aux Armes de France arboré ſur le rempart. Vis à vis de cette Ville on voit le bombardement de GENES, que le Roi fit faire (8) cette année, parce qu'il prétendoit avoir été offenſé par les Genois. Le nom de ces Villes eſt écrit au-deſſus de chacune, (LUXEMBURG. GENUA). Le Roi paroît lui-même ſur le de-

(8) Holl. Merkur. 1684. pag. 216. &c.

devant, en Manteau royal & la Couronne sur la tête, tournant à son gré & en faisant un signe du doigt, un Globe terrestre qu'il tient sur la pointe de son épée. La hauteur de cette conduite est exprimée par la Légende : 1684.

QUOD LIBET LICET. 1684.

TOUT M'EST PERMIS. 1684.

Au Revers, un Rideau parsemé de Fleurs-de-lis, & qui étant à demi relevé, fait voir un Bras qui tient une Epée & une branche d'Olivier. Et pour Légende :

ELIGE.

CHOISISSEZ.

II. La Tête du Roi de France :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

Revers : Dans l'Exergue, l'Ecu de France placé au milieu d'un Trophée d'Armes. La Ville de Luxembourg paroît dans le lointain ; & sur le devant, un Rideau pareil à celui de la Médaille précédente, & un Bras qui tient une Epée & une Bourse : avec ces mots sur le tour :

FERRO ET AURO.

PAR LE FER ET PAR L'OR.

L'Espagne, quoique hors d'état de faire la Guerre avec succès, n'avoit fait encore aucune ouverture d'accommodement, ne doutant point que plus ses affaires iroient mal, plus les Provinces-Unies se croiroient obligées à la soutenir. Cette conduite, jointe à la déclaration du Roi de France, & à la division qui regnoit parmi les Alliés, obligea enfin les Etats-Généraux à accepter la Trève de vingt ans que l'Ambassadeur de France leur avoit offerte au nom du Roi son Maitre, & à mettre par-là leurs Provinces en sureté. La résolution en ayant été prise dans leur Assemblée le 24 de (1) Juin, le Traité fut bientôt dressé ; & (2) cinq jours après, il fut signé à La Haye dans une Salle de la Cour, qui en a pris le nom de (*) *Chambre de la Trève*, qu'elle porte encore aujourd'hui. On eut cependant bien de la peine à faire approuver & ratifier le Traité par les Provinces particulieres, dont plusieurs vouloient qu'on terminât en même tems (3) les differends entre le Roi de France & le Prince d'Orange, & que ce qu'on règleroit à cet égard fût inseré dans le Traité. L'Espagne se voyant privée par cette Trève du secours des Provinces-Unies, prit le parti de suivre leur exemple, & de remettre ses interêts à la décision de l'Empereur. Ce fut donc par la médiation des Ministres de ce Prince que la Trève de vingt ans entre la France & l'Espagne fut signée (4) le 10 d'Août, aussi bien que celle de l'Empereur & de l'Empire avec la France, qui fut conclue (5) à Ratisbonne. La ratification du Roi d'Espagne n'arriva pourtant à Bruxelles que le 13 de Septembre : on l'envoya sur le champ à Ratisbonne, & l'échange en ayant été fait, le Comte d'Avaux en donna avis aux Etats (6) le 5 d'Octobre, par un Mémoire, ne doutant point que LL. HH. PP. ne fussent très satisfaites d'apprendre par son canal, qu'on venoit enfin de mettre la derniere main au grand ouvrage de la Paix, auquel ils avoient si glorieusement & si utilement travaillé. En effet, quoique la France gagnât considérablement par le Traité, & que l'Espagne en souffrît toute la perte, on voyoit du moins le repos de l'Europe assuré pour quelques années, après avoir couru grand risque d'être troublé. C'est ce qui a donné lieu aux Médailles & aux Jettons suivans, qui ont été frappés tant en France que dans les Païs-Bas.

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 231.
(2) Ibid. pag. 241.
(*) *Treveskamer.*
(3) Ibid. pag. 242.
(4) Ibid. pag. 247.
(5) Ibid. pag. 251.
(6) Ibid. pag. 253.



1684.



Le Roi de France, en Buste armé:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Une

1684.

Revers : Une Victoire ailée, posant le pied sur un Globe terrestre, tient de la main droite un Caducée, & de la gauche une Guirlande de Laurier :

JUSSIT QUIESCERE.

ELLE DONNE LE REPOS.

C'est à dire ; par la conclusion de la Trève de vingt ans : c'est pourquoi on a mis dans l'Exergue :

INDUCIÆ. 1684.

TREVE. 1684.

II. Celle-ci a la même Tête ; & au Revers, Pallas assise sur un monceau d'Armes, à l'ombre d'un Laurier. Sur le tour :

INDUCIÆ AD XX ANNOS DATAE.

TREVE ACCORDEE POUR VINGT ANS.

L'Exergue acheve le sens de cette Inscription :

VIRTUTE ET PRUDENTIA PRINCIPIS. 1684.

PAR LA VALEUR ET LA PRUDENCE DU ROI. 1684.

III. C'est encore la même Face, avec cette difference, que le Buste du Roi présente le côté gauche. Le Revers ne contient que cette longue Inscription :

QUOD BELLO AB HISPANIS LACESSITUS,
ET CAUSA ET MILITE SUPERIOR,
LUXEMBURGO SUBACTO,
IMMORTALEM,
QUAM ARMIS NACTUS EST, GLORIAM,
CONCESSA ITERUM EUROPÆ TRANQUILLITATE,
CUMULARIT. MDCLXXXIV.

POUR AVOIR MIS LE COMBLE A' LA GLOIRE
QU'IL AVOIT ACQUISE PAR LES ARMES,
EN DONNANT UNE SECONDE FOIS LE REPOS A' L'EUROPE,
APRES LA PRISE DE LUXEMBOURG;
QUOIQUE PROVOQUE' A' LA GUERRE PAR LES ESPAGNOLS,
ET SUPERIEUR PAR LA BONTE' DE SA CAUSE
ET LA FORCE DE SES ARMEES. 1684.

IV. La Tête de Louis XIV, & son Titre ordinaire.

Revers : Pallas assise sous un Olivier, (Arbre qui lui est consacré), mais dans une posture differente. Sur le tour :

VIRTUS ET PRUDENTIA PRINCIPIS.

LA VALEUR ET LA PRUDENCE DU ROI.

Et pour faire voir dans quelle occasion il avoit fait paroître ces vertus, on a ajouté dans l'Exergue :

1684. INDUCIÆ AD VIGINTI ANNOS DATÆ. MDCLXXXIV.

TREVE ACCORDÉE POUR VINGT ANS. 1684.

V. Celle-ci est un Jetton. Il a la même Tête, avec cette Légende :

LOUIS LE GRAND, ROY DE FRANCE.

(1) Oudaan R. Moog. pag. 317.

Au Revers, la Tranquillité, représentée (1) à l'antique :

LE REPOS SUIT LA VICTOIRE.



I. Les Provinces-Unies, qui avoient été les prémieres à accepter la Trève, voulurent aussi en conserver la mémoire sur l'Airain. Ces deux Médailles furent frappées à Amsterdam. Sur la prémiere on voit d'un côté un Guerrier qui représente la France, (comme il paroît par les trois Fleurs-de-lis qu'il a sur l'épaule) donnant le choix d'une Epée ou d'une Palme à l'Espagne, représentée aussi par un Guerrier, qui s'appuye sur un Bouclier où sont les Armes de ce Royaume, & saisit la Palme qui lui est offerte. Entre ces deux Guerriers est un Autel sur lequel sont posés les Sceptres de l'Empire, de la France, & de l'Espagne. Dans l'Exergue, l'Aigle Impériale, dont la Médiation avoit procuré la Trève, écrase avec son bec un Serpent :

DUBIIS PRÆLATA TROPHÆIS.

PREFERÉE A DES VICTOIRES INCERTAINES.

Revers : La Ville d'Amsterdam, sous l'emblème d'une Femme, ayant sur la tête une Couronne Impériale, & tenant une Lance sur le fer de laquelle est le Chapeau de la Liberté. A ses côtés on voit deux Autels, sur l'un desquels est un Feu allumé, & sur l'autre une Bourse :

CONSERVAT UTRAMQUE.

ELLE CONSERVE L'UNE ET L'AUTRE.

Savoir, la Religion & le Commerce. Plus loin on découvre quelques Vaisseaux à la voile, ce qui

qui a rapport encore au Commerce. L'Inscription suivante est en partie sur la base des Autels, & en partie à l'Exergue : 1684.

ANNO 1684, INDUCIIS XX ANNORUM PACTIS.

TREVE DE VINGT ANNÉES, CONCLUE L'AN 1684.

II. Pallas foulant aux pieds le Dieu Mars, tient d'une main une Enseigne à la Romaine, & de l'autre les Sceptres de l'Empire, de la France, & de l'Espagne. Elle est debout entre un Cheval sans mords & sans bride, & un Autel dont le feu consume un Serpent :

UT SUPERET COMMUNE MALUM.
INDUCIIS FACTIS. MDCLXXXIV.

LA TREVE CONCLUE,
POUR METTRE FIN AUX CALAMITEZ PUBLIQUES.
1684.

Revers : Amsterdam, sous la figure d'une Femme, éclairée d'une lumiere céleste, & tenant d'une main une branche d'Olivier, & de l'autre un Caducée. A ses côtés on voit l'Envie, & le Dieu Mars enchainé :

DESCENDIT OLYMPO.

ELLE DESCEND DU CIEL.



La Trève ne fut célébrée dans les Païs-Bas Espagnols, que par ce seul Jetton : sans doute, parce que ces Provinces y perdirent plus que les autres. On y voit d'un côté differentes sortes d'Armes assemblées en forme de Trophée, au milieu d'un Cercle formé par un Serpent, avec ces mots :

ÆTERNUM CORONATA MANEBUNT. 1684.

ELLES DEMEURERONT ETERNELLEMENT
COURONNEES. 1684.

Revers : Les Armes d'Espagne ; & sur le tour :

GECTOIRS DU BUREAU DES FINANCES.

Dès que les Etats-Généraux eurent accepté la Trève, ils firent faire de fortes instances auprès du Roi de France, par Mr. de Sterrenberg (1) leur Ambassadeur, pour l'engager à retirer ses Troupes des Païs-Bas Espagnols, ou du moins à leur défendre de prendre des quartiers en-deçà de Nieuport, d'Oudenarde, de Halle, de Namur, & à une lieue à la ronde d'aucune Place fermée. On ne put cependant obtenir autre chose de ce Prince, si-non, que ses Troupes ne passèroient point Nieuport, & qu'elles n'entreroient point dans le Haut-quartier de Gueldre. Comme son but étoit de contraindre par-là les Espagnols à conclure plus promptement la Trève, on ne douta point dès qu'ils l'eurent acceptée, que les Trou-

(1) Holl. Mercur. 1684. pag. 241.

pes

1684. pes de France, à l'exemple de celles des Etats, ne se retirassent (1) sur leurs frontieres, & qu'elles ne cessassent d'exiger les Contributions exorbitantes dont elles avoient chargé jusqu'alors les Sujets du Roi d'Espagne. Mais ce n'étoit pas là l'intention de la Cour de France : elle prétexta d'abord, que l'Espagne n'avoit pas encore envoyé sa ratification ; ensuite, elle exigea des suretés pour les arrerages des contributions : & sous ces differens prétextes, ses Troupes demeurerent dans les Païs-Bas Espagnols, qu'elles ruinerent entierement. Ces exactions furent cause qu'on envoya à Paris Mr. Del Val, pour tâcher d'obtenir quelque remise sur les Contributions précédentes, qui montoient à neuf millions six-cens-mille livres. Mais, quoiqu'il représentât vivement l'impuissance & l'état déplorable des habitans de ces Provinces, il ne put jamais obtenir qu'un rabais du tiers de la somme. Et dans la suite, lorsque les Espagnols voulurent déduire, de la somme de six-millions quatre-cens-mille livres qui restoient encore, les Contributions qu'ils avoient établies sur les Terres de France, le Roi déclara (2) qu'il n'y consentiroit jamais ; & qu'il prétendoit que chaque Village, Châtellenie, ou Jurisdiction, fournit des Cautions valables pour ce qui étoit dû, & s'engageât à en payer tous les mois un huitieme ; afin qu'ainsi le total des Contributions que le Roi n'avoit point relâché, pût être payé dans le terme de huit mois. Quelque dures que fussent ces conditions, les habitans des Païs-Bas Espagnols furent obligés de s'y soumettre ; & les François, pour célébrer la générosité de leur Roi, qui avoit remis aux Espagnols une partie de la somme, firent faire la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1684. pag. 251.

(2) Ibid. pag. 252.




La Tête du Roi ; avec ce Titre :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Le Roi debout. A son côté droit est la Victoire, qui d'une main tient une branche d'Olivier ; & de l'autre un Flambeau, avec lequel elle met le feu au Regître des Contributions. L'Espagne couronnée de Tours, & désignée (à la maniere des Anciens) par le Lapin qui est à ses pieds, est debout au côté gauche du Roi, & dans une posture suppliante :

HISPANIS ROGANTIBUS REMISSA AUREARUM CORONARUM VIII CENTENA MILLIA. MDCLXXXIV.

REMISE DE SEPT-CENS-MILLE ECUS D'OR, ACCORDE'E AUX ESPAGNOLS. 1684.

Tout étant ainsi règlé, on vit bientôt une joye universelle succeder aux allarmes précédentes ; surtout à la Cour de Bruxelles. Cette Ville a ceci de remarquable (3), que le nombre de *sept* semble lui être particulierement attaché : ainsi je croi qu'on me saura gré d'entrer là-dessus dans quelque détail. D'abord, le nom même de la Ville, aussi bien que ceux de Ste. Gudule & de S. Michel, qui en sont les Patrons, (*Brussel*, *Goedela*, & *Michaël*, dans la Langue du Païs) sont composés chacun de sept lettres. Outre cela, il y a dans cette Ville Royale sept Familles nobles ou Patriciennes, dans lesquelles on fait d'abord une nomination de trois fois sept Echevins, dont il n'y en a cependant que sept d'élus : sept Seigneuries dépendantes de Laken : trois fois sept Magistrats : sept Corps differens qui s'assemblent à l'Hôtel de Ville : sept sortes d'affaires qui dépendent

(3) Er. Puteani Bruxella septenaria. fol. 45.

1685.

dent des Bourguemestres : sept Echevins d'Ulke, qui tiennent leurs Assises dans la Ville : sept Cours de Justice Royales : sept Membres dans le Conseil de Brabant : sept prémiers Secretaires : sept Huissiers de la Chambre : sept Lieux d'Assemblée pour les Nobles à l'Hôtel de Ville : sept Saints canonisés, natifs de Bruxelles : sept Paroisses : sept (1) Classes dans les Ecoles publiques : sept Tables du S. Esprit : sept Maisons de charité : sept Hôpitaux : deux fois sept Images miraculeuses de la Vierge : sept Horloges publiques : sept Gardes établis pour veiller la nuit : sept Musiciens de la Ville : quatre fois sept (2) Tambours : sept Revendeuses : sept Sages-femmes : sept Crieuses d'enterrement : sept Fossoyeurs : sept années que les Femmes de la Ville passerent autrefois dans une espece de veuvage, pendant l'absence de leurs Maris (3) qui s'étoient croisés pour le Voyage de la Terre-Sainte : sept Femmes dont l'office est d'aller inviter ceux que l'on convie aux nôces : sept Portes : sept (4) Collines enfermées dans l'enceinte de la Ville : sept Etangs : deux fois sept Marchés : sept grandes Rues publiques qui aboutissent au Marché : sept autres Rues secretes, qui vont jusques dans l'Hôtel de Ville : sept Maisons d'une même Architecture, sur le Marché : sept grands Clochers : sept Etages, dans celui de l'Hôtel de Ville : sept endroits où se fait la cérémonie du Mariage : sept (5) Puits couverts : deux fois sept Fontaines, distribuées par toute la Ville : sept autres au dedans ou autour de l'Hôtel de Ville : sept branches de la Riviere de Senne : deux fois sept Ponts : sept Personnes Royales (6) qui se sont rencontrées en même tems dans la Ville : enfin, autrefois il y avoit sept Châteaux autour des remparts, & chacun de ces Châteaux avoit son Gouverneur particulier. La même singularité se rencontre dans la Famille de *Rose*, qui a fourni sept Conseillers tant au Grand-Conseil (7) qu'aux autres Cours, & sept Tréforiers de la Ville : c'est ce qui fait le sujet de ce Jetton, qui fut frappé en 1685.

(1) Er. Puteani Bruxella septenaria. fol. 95.

(2) Ibid. fol. 109.

(3) Ibid. fol. 113.

(4) Ibid. fol. 117.

(5) Ibid. fol. 125.

(6) Suppl. aux Troph. de Brab. Tom. I. fol. 5.

(7) Ibid. fol. 156.





Les Armes de cette Famille, de gueules, au Chevron brisé (8) & aux trois Roses d'argent.

(8) Nobl. de Brab. Merc. d'Honn. fol. * 35. verso 6.

QUÆSTOR TOTIES, TOTIESQUE SENATOR.

AUTANT DE FOIS TRESORIER, ET AUTANT DE FOIS CONSEILLER.

Revers : L'Hôtel de Ville de Bruxelles, dont l'Architecture (9) est Gothique, & qui fut commencé en 1400 & achevé quarante-deux ans après. La Girouette du Clocher, lequel a 364 pieds de haut, représente S. Michel Protecteur de la Ville. Cette Girouette est haute de dix-sept pieds, & entierement dorée. Voici la Légende :

(9) Délices des Païs-Bas. Tom. I. pag. 161.

BRUXELLA SEPTENARIA. NUMERO GAUDEMUS EODEM. 1685.

BRUXELLES SEPTENAIRE. NOUS JOUISSONS DU MÊME NOMBRE. 1685.

Cet Hôtel de Ville sert de Lieu d'assemblée, non seulement aux Magistrats de Bruxelles, mais encore aux Etats de Brabant ; & depuis le dernier Bombardement des François, on y a pratiqué pour cet effet plusieurs Salles, dont la magnificence est l'objet de la curiosité de tous les Etrangers qui y arrivent. Le Marquis de Grana, Gouverneur des Païs-Bas Catholiques, qui tenoit sa Cour dans cette Ville, mourut le 20 de Juin de cette année, & eut pour Successeur (10) Don Fran-

(10) Holl. Merkur. 1685. pag. 141.

1685. Francisco Antonio d'Agurto. La mort du Gouverneur fut suivie, environ deux mois après, de celle du Chevalier Leon-Jean de Pape, issu d'une très ancienne Maison, qui a produit un grand nombre d'hommes illustres. Il joignoit à la noblesse de son extraction, un savoir peu commun, qui le rendoit digne de servir son Prince dans les Charges les plus importantes de l'Etat. Sa Mere étoit Fille (1) de Libert van den Hove, & de Leonore de la Couture; & sa Femme, qui mourut le 30 de Juin 1687, s'appelloit Elisabeth de Langenhove. Il étoit Seigneur de Glabbeck; & après avoir été d'abord Conseiller-Pensionaire de Bruxelles, Député ordinaire aux Etats de Brabant, & ensuite Conseiller au Conseil de cette Province, il fut pourvu de la Charge d'Avocat-Fiscal du même Conseil. Dans le tems qu'il exerçoit cet Emploi, le Roi le fit venir en Espagne, & lui donna séance au Conseil d'Etat, pour y donner ses avis sur les affaires qui regardoient les Païs-Bas & la Franche-Comté. Il en revint en 1671, pour prendre possession de la Charge de Conseiller au Conseil d'Etat, & de celle de (2) Président du Conseil Privé des Païs-Bas. Ce fut dans l'exercice de ces Emplois importans qu'il mourut, le 8 d'Août 1685, âgé de soixante & quinze ans. On voit encore son Epitaphe, & celle de sa Femme, dans l'Eglise des Annonciades à Bruxelles. On a eu soin, outre cela, de conserver sa mémoire sur la Médaille suivante, qui m'est tombée entre les mains dans la même Ville.

(1) Nobl. de Brab. Merc. d'Honn. fol. • 28. verso 6.

(2) Ibid. fol. •• verso 7.



Il y est représenté en Buste, orné de la Robe de Conseiller; avec les Titres suivans:

LEO JOANNES DE PAPE, ARCHIPRÆSES REGI A CONSILIIS STATUS.

LEON-JEAN DE PAPE, PRESIDENT DU CONSEIL-D'ETAT DU ROI.

Au Revers, ses Armes, (3) de gueules, à la Croix de S. André dentelée, d'or; & pour supports, deux Léopards qui lui furent accordés (4) par le Roi. Celui du côté droit tient la Banniere de la Maison de Pape, & l'autre celle de la Maison d'Uterlimmingen, (qui est d'or aux trois Pals d'azur, & au Chef de gueules), parce que c'est de cette Maison que descend celle de Pape. L'Ecu est timbré d'un Heaume grillé, & couronné d'une Couronne d'or; & a pour Cimier un Braque de gueules. Sous l'Ecu on trouve cette Légende:

(3) Ibid. fol. • 28. verso. 5.

(4) Par Lettres Patentes accordées à Madrid le 12 Janv. 1671.

ANIMA REGNI JUSTITIA.

LA JUSTICE EST L'AME D'UN ETAT.

Cette mort, & celle du Gouverneur Espagnol, furent peu importantes au prix de celle de Charles II, Roi d'Angleterre, qui arriva aussi cette année. Les suites qu'elle eut par rapport aux affaires générales, & à celles des Provinces-Unies en particulier, furent très considerables. Le 12 de Fevrier ce Prince assista au Conseil Privé, ayant l'air fort gai: mais après le Conseil, il se retira dans sa Chambre, se plaignant d'une grande pesanteur dans la tête & d'un grand accablement. Il y tomba en foiblesse, & s'étant laissé aller dans un fauteuil, il perdit entierement connoissance: ce qui fut accompagné de violentes contractions de nerfs, & de mouvemens convulsifs qui lui faisoient tourner les yeux. Les Medecins jugerent que c'étoit une attaque

(1) Holl. Merkur. 1685. pag. 140.

taque d'Apoplexie : on lui tira dix-sept onces de sang (1) par la saignée du bras, & huit onces par les ventouses : on lui donna un remede, & un vomitif : on lui appliqua des vésicatoires en plusieurs endroits du corps : on lui rasa la tête, au-dessus de laquelle on tenoit une poêle rougie au feu. Tous ces remedes parurent d'abord augmenter l'embaras ; mais enfin, vers le soir il reprit entierement ses esprits, & l'usage de la parole. La Reine, apprenant le danger où se trouvoit le Roi son Epoux, lui envoya demander pardon de tout ce qui pouvoit lui avoir déplu dans sa conduite. Le Duc d'Yorck en fit autant ; & le Roi leur accorda le pardon qu'ils demandoient, les priant l'un & l'autre de lui pardonner à leur tour. Le mal ayant redoublé à l'entrée de la nuit, il fut encore saigné deux fois, à la gorge ; & dans ces deux saignées on lui tira douze onces de sang. Pendant ce tems-là, la Cour étoit dans la derniere consternation : on doubla, & on tripla même les Gardes ordinaires : on envoya des ordres de fermer exactement tous les Ports, afin d'arrêter les Lettres ; & l'on recommanda (2) à tous les Lieutenans des Provinces de veiller soigneusement à tout, & d'empêcher que la nouvelle de la maladie dangereuse du Roi ne causât des mouvemens parmi le Peuple.

(2) Ibid. pag. 141.

1685.

Cependant, on avoit fait prendre au Roi du Quinquina pour arrêter la fievre : mais on fut bien surpris quand, après lui en avoir donné, on vit la sueur froide lui sortir de toutes parts. Ce symptome ayant fait juger qu'il étoit à l'extrémité, l'Archevêque de Cantorbery, & les Evêques de Londres, de Durham, d'Ely, & de Bath & Wells vinrent l'assister dans ses derniers momens. Ils l'exhorterent à se repentir sincerement de ses péchés, & surtout à se confier au mérite très parfait de Jésus-Christ notre Médiateur. Il déclara qu'il y mettoit uniquement sa confiance ; & ayant fait venir pour la derniere fois le Duc d'Yorck son Frere, il lui remit la clef de son Cabinet, & lui dit qu'il y trouveroit plusieurs choses qui le concernoient particulierement, mais qu'il le prioit de ne point s'en offenser ; & d'avoir soin, après sa mort, de la Reine son Epouse, des Ducs de Northumberland & de S. Albans, (3) ses Fils-naturels, & de tous ses Domestiques. Ses forces l'abandonnant peu à peu, le 16 de Fevrier sur les dix heures du matin il perdit la parole, & peu après la connoissance ; & mourut enfin sur le midi. Le même jour, l'Ambassadeur des Etats à la Cour d'Angleterre donna avis à LL. HH. PP. de la mort du Roi, sur laquelle on a frappé les deux Médailles suivantes.

(3) Ibid. pag. 142.



I. La Tête de ce Prince, couverte comme celle d'Hercule, d'une peau de Lion :

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.

1685. Revers : Un Soleil qui se couche dans la Mer :

OMNIA ORTA OCCIDUNT. MDCLXXXV.

TOUT CE QUI S'EST LEVE' DOIT SE COUCHER UN JOUR. 1685.

II. Le tems, avec sa Faux & son Sable, & assis sur un Tombeau, appuye le pied sur une tête de Mort, & tient à la main une Couronne de Myrte ou de Cyprès; avec cette Légende Angloise :

ALL HEADS MUST COME TO THE COLD TOMB.

TOUS LES HOMMES DOIVENT ENTRER DANS LA FROIDE TOMBE.

Le Revers ne contient que l'âge du Roi, & la date de sa mort, selon le Vieux Stile :

KING CHARLES THE SECOND,

ÆTATIS 55, OBIIT FEBRUARII 6, ANNO DOMINI 1684.

LE ROI CHARLES SECOND

EST DECEDE' LE 6 DE FEVRIER 1684, AGE' DE 55 ANS.

Dès que le Roi eut fermé les yeux, ceux des Membres du Conseil Privé qui se trouverent présens, s'assemblerent à la Cour, reconnurent Jaques Duc d'Yorck, Frere du feu Roi, pour son Successeur aux trois Royaumes; & ayant été confirmés par ce Prince dans leurs Charges, ils lui prêterent en cette qualité serment de fidelité. Cette démarche fut suivie d'une Proclamation, qui ordonnoit à tous les Officiers de la Couronne de continuer à exercer leurs Emplois jusqu'à nouvel ordre. L'après-midi, le Duc d'Yorck fut proclamé solemnellement Roi de la Grande-Bretagne & d'Irlande, par (1) les Hérauts, à la Porte de White-hall, à celle de Temple-Bar, & à la Bourse Royale. Avant que la cérémonie fût achevée, les Ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne, de Suede, de Brandebourg, & des Etats-Généraux, se rendirent à la Cour, pour complimenter le nouveau Roi sur la mort de son Frere, & sur son avenement à la Couronne. Ce Prince les reçut avec beaucoup d'affection, & assura en particulier l'Ambassadeur des Etats, qu'il avoit résolu non seulement de maintenir l'étroite amitié (2) que le Roi son Frere avoit entretenue avec la République, mais encore de donner des preuves convaincantes de la disposition où il étoit d'en serrer de plus en plus les nœuds. Les Etats n'eurent pas plutôt appris la mort du Roi Charles, qu'ils nommerent Mrs. van Els, Werkendam, Bloklandt, Odyk, Dykvelt, Palland, Garlacius, & le Greffier Fagel, (3) pour aller en manteaux de deuil complimenter en leur nom le Prince d'Orange sur la mort du Roi son Oncle, & sur l'avenement du Prince son Beau-pere à la Couronne de la Grande-Bretagne. Ayant reçu quelque tems après une Lettre du nouveau Roi, ils résolurent (4) d'envoyer une Ambassade Extraordinaire en Angleterre (5). Après qu'on eut pris l'avis du Prince, Mrs. de Duyvenvoorde & Dykvelt (6) furent chargés de cette commission, conjointement avec Mr. Arnaud Citters Ambassadeur ordinaire à la Cour d'Angleterre; & ils eurent ordre de demander en même tems la confirmation & le maintien des Traités conclus avec le Roi Charles, & d'engager le nouveau Roi à les ratifier. Les trois Ambassadeurs, après avoir prêté serment de ne point recevoir de présens, prirent congé des Etats-Généraux (7) le 26 de Mars, passerent en Angleterre; & le 27 d'Août ils renouvellerent avec le Roi les (8) Traités conclus entre son Prédécesseur & la République. L'avenement de ce Prince à la Couronne d'Angleterre, & son Couronnement qui se fit le 3 de Mai, font le sujet des Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1683. pag. 143.

(2) Ibid. pag. 143.

(3) Resol. der Staat. Gener. 21 Febr. 1685.

(4) Ibid. 27 Febr. 1685.

(5) Ibid. 1 Maart 1685.

(6) Ibid. 6 Maart 1685.

(7) Ibid. 26 Maart 1685.

(8) Holl. Merkur. 1685. pag. 191.

I. La



I. La Tête du Roi, couronnée de Laurier :

JACOBUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ,
FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers : Un Lion couché, ayant une Couronne fur la tête. D'une de fes griffes il tient un Sceptre, & appuye l'autre fur un Globe :

NEMO ME IMPUNE LACESSET. MDCLXXXV.

PERSONNE NE M'IRRITERA IMPUNEMENT. 1685.

1685. II. La Reine son Epouse, en Buste, couronnée de Laurier. Elle étoit Fille d'Alphonse II, Duc de Modene (1), & de Laure Martinozzi :

(1) Hubn. geslachtk. tafel 305.

MARIA, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers: La même Princesse, assise sur une butte; & ces mots de Virgile: (2)

(2) Æneid. lib. 1. v. 332.

O DEA CERTE!

CERTAINEMENT, C'EST UNE DEESSE!

III. La même Tête du No. I. avec ces Titres:

JACOBUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers: Le Buste de la Reine, qu'il avoit épousée (3) le 21 de Novembre 1673:

(3) Hubn. geslachtk. tafel 105.

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

IV. La quatrieme enfin, qui fut frappée lors du Couronnement, & distribuée le jour de la Cérémonie, (4) tant en or qu'en argent, par le Trésorier du Roi, a d'un côté le Buste de ce Prince, avec cette Inscription:

(4) Holl. Merkur. 1685. pag. 152.

JACOBUS II, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Nous avons vu (*) qu'il avoit été Grand-Amiral d'Angleterre sous le Regne de son Frere. Et comme, après avoir mérité en cette qualité la Couronne de Laurier par les avantages qu'il remporta, il venoit d'acquérir par droit de Succession une Couronne Royale; on a représenté sur le Revers la pré-

(*) *II. Part. pag. 504. & 506.*

prémiere de ces Couronnes posée sur un Carreau, & la seconde soutenue par une Main qui sort de la nue: avec ces mots, qui confirment cette explication: 1685.

A MILITARI AD REGIAM.

DE LA MILITAIRE A' LA ROYALE.

La Légende de l'Exergue marque, selon le Vieux Stile, la date du Sacre qui l'avoit mis en possession de cette derniere Couronne:

INAUGURATUS 23 APRILIS 1685.

SACRE' LE 23 D'AVRIL 1685.

Peu de tems après le Couronnement, le Roi fit bien voir, en la personne du Duc de Monmouth & de ses adherens, que ce n'étoit pas sans raison qu'il avoit pris pour Devise, *Personne ne m'irritera impunément.* Ce jeune Prince, Fils-naturel du feu Roi & de (1) Lucie Walters, étoit né en Hollande. Le feu de la jeunesse l'ayant porté à se signaler par les armes, il étoit allé dans ce Païs-là vers la fin de la vie du Roi son Pere; & ne doutant point que les Protestans d'Angleterre ne se soumissent avec peine au nouveau Roi qui étoit Catholique-Romain, il freta un Vaisseau nommé *de Helderenberg* (2), de trente-deux canons & de cent-cinquante hommes d'Equipage, & partit du Texel, malgré les ordres que les Etats-Généraux & l'Amirauté d'Amsterdam (3) avoient donnés pour empêcher son départ. Il fit voile vers l'Angleterre, & débarqua dans la Province de Dorset, où ses partisans s'étoient déja rendus maitres de la Capitale, & où il se flatoit d'exciter un soulevement: protestant qu'il n'avoit pris les armes que pour défendre la Religion Reformée, les Loix & les Privileges du Peuple, contre les atteintes qu'on leur portoit. Le Parlement, à qui le Roi Jaques communiqua sur le champ la nouvelle de cette invasion, lui accorda non seulement les subsides nécessaires pour étouffer la Rebellion, mais il fit encore bruler par la main du Bourreau le Manifeste que le Duc de Monmouth avoit fait répandre, & promit cinq-mille livres sterling de recompense à quiconque le livreroit mort ou vif. Malgré ces démarches vigoureuses, le Duc s'étoit avancé dans l'intérieur du Royaume, afin de grossir son Parti; il avoit même pris le Titre de Roi, prétendant que le Roi Charles avoit épousé sa Mere en secret, & qu'ainsi il étoit Fils légitime de ce Prince, & par conséquent le plus proche héritier de ses Royaumes. Le Roi, de son côté, pour l'empêcher de se renforcer & de marcher vers Londres, fit occuper tous les passages, & rassembla toutes ses Troupes, dont il donna le commandement au Lord Duras (4) Comte de Feversham. Quelque tems après, ayant reçu de Hollande trois Régimens (5) Ecossois & autant (6) d'Anglois, qu'il avoit redemandés aux Etats, le Comte eut ordre de marcher contre le Duc de Monmouth; & comme on craignoit qu'il ne reçût des munitions de Hollande, quoiqu'on y eût publié des défenses très séveres (7) de lui en envoyer, l'Amiral Trevanjon fut chargé d'assembler tous les Vaisseaux qui se trouveroient prêts, & de faire une garde très exacte sur la Côte aux environs de Lime. Il s'acquitta de sa commission avec beaucoup de vigilance; & le Comte de Feversham de son côté poursuivit de si près le Duc qui s'étoit retiré à Bridgewater, qu'enfin le 16 de Juillet il l'atteignit près de cette Ville, & l'engagea au Combat. Malgré la supériorité du Duc de Monmouth, le Comte ayant reçu quelques pieces de canon, eut le bonheur de défaire prémierement la Cavalerie des Rebelles, & ensuite leur Infanterie, leur tua environ deux-mille hommes (8), & fit beaucoup de prisonniers. Cette défaite, qui fit échouer en un seul jour tous les desseins du Duc, fait le sujet de la Médaille que voici.

(1) Hubn. geslachtk. tafel 78.

(2) Resol. der Staat. Gener. 7 Juny 1685.

(3) Ibid. 9 Juny 1685.

(4) Holl. Merkur. 1685. pag. 185.

(5) Resol. der Staat. Gener. 9 Juny 1685.

(6) Ibid. 18 July 1685.

(7) Ibid. 1 Juny 1685.

(8) Ibid. 23 July 1685.

1685.



Face : Le Buste du Duc de Monmouth, sans Légende.

Revers : Un Roc escarpé, au milieu de la Mer, & au haut duquel sont placées trois Couronnes. Un jeune Téméraire entreprend d'y monter : mais à peine est-il à moitié chemin, qu'il tombe à la renverse dans la Mer. L'Inscription est prise d'Ovide : (1)

(1) Metam. lib. IV. v. 168.

SUPERI RISERE. JULII 6. 1685.

LES DIEUX EN ONT RI. LE 6 JUILLET 1685.

Le Duc, après cet échec qui avoit couté la vie ou la liberté à la plupart de ses adherens, & dispersé le reste, ne fut occupé que du soin de se sauver par la fuite. Mais le Comte de Feversham s'étant rendu maitre de Bridgewater le jour même du Combat, fit plusieurs Détachemens qui eurent ordre de battre la campagne, & de tâcher (2) d'arrêter le Duc de Monmouth & le Lord Gray, qui s'étoient retirés de bonne heure du Combat avec cinquante chevaux. Le Duc s'étoit bien attendu qu'on envoyeroit après lui; & craignant que sa fuite nombreuse ne le fit découvrir, il se détacha du reste de ses gens, suivi seulement du Lord Gray & d'un Guide, afin d'être moins aisément reconnu. Cependant, le bruit de sa défaite s'étoit répandu par-tout; & le Lord Lumley ayant posté beaucoup de Troupes aux passages pour arrêter les fuyards, le lendemain de la Bataille le Lord Gray fut pris, accompagné d'un Guide. Ils rapporterent, que peu de tems auparavant ils s'étoient séparés par mégarde, du Duc de Monmouth & d'un autre Général, près de l'endroit où l'on venoit de les arrêter; & qu'on les trouveroit certainement à la même hauteur. Sur un avis si bien circonstancié, on entoura sur le champ tout ce quartier-là, & on ne négligea rien pour les découvrir : mais toutes les recherches furent inutiles, jusqu'à ce qu'enfin une pauvre Femme rapporta qu'elle avoit vu dans une haye près de là, deux personnes qu'elle n'avoit pu reconnoitre. On y alla sans perdre de tems, & après avoir bien cherché, on trouva enfin le malheureux Monmouth (3) caché dans un fossé, & couvert de verdure. Le prisonnier fut d'abord envoyé à Londres, où on lui fit son procès. Ayant été condamné à mort, il écrivit au Roi pour lui demander la grace de pouvoir lui parler. Elle lui fut accordée : il se jetta à ses pieds, & lui dit tout ce que la proximité du sang, l'amour de la vie, & le repentir le plus sincere peuvent inspirer de tendre & de touchant. Le Roi l'écouta patiemment, mais il ne voulut point lui pardonner son crime : & ayant confirmé la Sentence, le Duc fut exécuté le 25 de Juillet devant la *Tour* *, après avoir beaucoup souffert, le Bourreau, éperdu, ne lui ayant fait sauter la tête (4) qu'au cinquieme coup. Cette mort fut regardée differemment, suivant les divers interêts de Religion ou d'Etat. Quoi qu'il en soit, les deux Partis ont à l'envi célébré ce funeste évenement, par les Médailles suivantes.

(2) Holl. Merkur. 1685. pag. 186.

(3) Ibid. pag. 187.

* The Tower-hill.

(4) Ibid. pag. 168.

I. La



I. La prémiere, qui a été faite à la louange du Duc, a d'un côté sa Tête; avec cette Inscription:

JACOBUS, INFELIX DUX MONUMETHENSIS.

L'INFORTUNE' JAQUES DUC DE MONMOUTH.

Revers: Sa Tête séparée du corps, & jettant le sang par la bouche: ce sang se partage en trois jets qui s'élancent en l'air:

HUNC SANGUINEM LIBO DEO LIBERATORI.

J'OFFRE CE SANG AU DIEU LIBERATEUR.

Et dans l'Exergue:

1685. CÆSA CERVIX LONDINI, JULII 15/25 1685.

DECAPITÉ A LONDRES, LE 15/25 JUILLET 1685.

II. Son Buste, avec ces mots :

JACOBUS DUX MONUMETHENSIS, FIDEI
ET LIBERTATIS DEFENSOR.

*JAQUES DUC DE MONMOUTH,
DEFENSEUR DE LA FOI ET DE LA LIBERTÉ.*

Il est représenté sur le Revers, faisant de vains efforts pour ouvrir la gueule d'un Lion qui est prêt à le terrasser :

PARUM SUCCESSIT, FECI SEDULO. MDCLXXXV.

SI J'AI MAL REUSSI, J'AI FAIT TOUS MES EFFORTS.
1685.

III. Le même Buste, avec cette Légende differente :

JACOBUS, DUX MONUMETHENSIS.

JAQUES, DUC DE MONMOUTH.

Revers : Son Chiffre entouré d'une Nuée, & couronné par deux Anges. L'Inscription est empruntée de Virgile : (1)

(1) Æneid. lib. IV. v. 177.

CAPUT INTER NUBILA.

SA TETE EST ENTRE LES NUES.

IV. La derniere a d'un côté le Buste du Roi Jaques, couronné de Laurier pour marquer sa Victoire :

JACOBUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ,
FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Au-dessous du Buste, qui est sur un Piédestal quarré, sont placés quatre Sceptres. Sur le devant du Piédestal on voit les Armes de la Grande-Bretagne, timbrées d'une Couronne, & entourées de la Jarretiere ; & au-dessous :

ARAS ET SCEPTRA TUEMUR.

NOUS DEFENDONS NOS AUTELS ET NOS SCEPTRES.

Revers : Dans le lointain, l'Armée du Duc de Monmouth détruite par la foudre. Sur le devant, la Justice avec son Epée & sa Balance, ayant à ses pieds les corps du Duc de Monmouth, & du Comte d'Argyle compagnon de sa revolte, dont les têtes sont posées à ses côtés sur deux Piédestaux où leurs noms sont écrits : JACOBUS DE MONMOUTH : ARGHIBALD D'ARGYLE.

La Légende est à l'Exergue :

AM-

AMBITIO MALESUADA RUIT. 1685.

L'AMBITION CRIMINELLE COURT A' SA PERTE.

Cet avantage, dont le Roi donna avis (1) aux Etats-Généraux, rendit ce Prince moins retenu qu'il n'avoit été jusqu'alors. Il ne tarda pas à faire connoitre par toute sa conduite, qu'à l'exemple de la France, il avoit dessein de faire regner la Religion Romaine, & d'établir le Pouvoir arbitraire. Mais ses forces étoient peu proportionnées à la grandeur de l'entreprise: au-lieu que le Roi de France s'étant rendu redoutable à toute l'Europe par la force de ses armes, n'avoit rien à craindre ni des ennemis du dedans, ni de ceux de dehors. Il en avoit conçu le projet depuis bien des années, & s'étoit attaché de longue main à sapper le pouvoir de ses Sujets Protestans, à épuiser leurs forces, & à retrancher peu à peu leurs anciens Privileges, afin d'exterminer entierement la Religion Reformée dans ses Etats. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables pour l'exécution de son dessein: il n'avoit rien à craindre de la part des Provinces-Unies, qui n'avoient déja que trop éprouvé sa puissance; non plus que de l'Allemagne, troublée par des discordes intestines qui la mettoient hors d'état de rien entreprendre; & le Roi d'Angleterre, bien loin de lui être en obstacle, étoit au contraire tout disposé à concourir au but qu'ils se proposoient l'un & l'autre. On avoit déja publié en France un Edit (2) qui défendoit aux Gens de mer & aux Artisans, de la Religion Reformée, de s'aller établir dans les Païs étrangers. Les Protestans avoient été dépossédés (3) de tous Emplois publics, & on les avoit exhortés, par voye d'Instruction Pastorale, (4) à embrasser la Religion Romaine. Les Legs faits aux Pauvres Protestans, furent (5) ajugés aux Hôpitaux des Catholiques: on leur interdit l'exercice de leur Religion, dans tous les Lieux où il n'y auroit pas dix familles Protestantes: on mit leurs Ministres (6) à la Taille; & on leur défendit, d'abord sous peine de la vie, & ensuite des Galeres, (7) de sortir du Royaume. On rasa toutes les Eglises où il s'étoit fait des mariages (8) entre des Reformés & des Catholiques: on défendit à tous les Libraires Protestans, d'imprimer ou de débiter (9) des Livres: en plusieurs endroits, il ne fut plus permis aux Reformés d'avoir des Cimetieres: on les chargea même d'une imposition pour l'entretien des Eglises Catholiques; & on leur défendit de se faire servir par des Domestiques qui ne fussent pas de leur Religion. Les Avocats Protestans ne furent plus admis à plaider devant les Tribunaux. On ordonna de démolir toutes les Eglises des Reformés, dans les Lieux (10) où il y auroit un Siege Archiépiscopal ou Episcopal. Ils ne furent plus admis à recevoir (11) le Bonnet de Docteur en Medecine; & l'on interdit aux Chirurgiens & aux Apothicaires de cette Religion (12) l'exercice de leur profession. L'éducation des Enfans qui avoient perdu leurs parens, (13) fut confiée à des Tuteurs Catholiques; & il fut absolument défendu de prêcher ou d'écrire contre la Religion Romaine. Le Roi ayant ainsi avancé ce grand ouvrage par degrés, résolut enfin d'abolir les Edits irrévocables de Nantes & de Nismes, respectables par les Sermens de son Pere & de son Ayeul, & par sa propre (14) confirmation, & qui étoient les plus puissans appuis des Protestans. Cela fut exécuté le 18 d'Octobre; & quatre jours après, l'Edit fut enregitré au Parlement de Paris. Dans cet Edit de Revocation le Roi déclaroit, que quoique par les termes des Edits de Nantes & de Nismes il parût qu'ils devoient être perpétuels, ces Edits n'avoient néanmoins été accordés par les Rois son Pere & son Ayeul que pour un certain tems, pendant lequel ils se proposoient de faire rentrer dans le sein de la véritable Eglise ceux qui s'en étoient séparés: Que la mort inopinée du Roi son Ayeul, & les Troubles qui avoient agité le Royaume pendant la Minorité du Roi son Pere, ne leur avoient pas permis d'exécuter ce projet: Mais qu'ayant le bonheur, après tant de Victoires, de voir son Royaume en paix avec toutes les Nations de l'Europe, il se croyoit obligé de remplir les vues pieuses de ses Ancêtres, par la revocation & l'abolition de ces Edits. Cet évenement singulier fait le sujet de la Médaille suivante, qui fut faite en Hollande.

(1) Resol. der Staat. Gener. 28 July 1685.

(2) Edit du 18 Mai 1682.

(3) Edits du 18 Avril 25 Juin, & 29 Sept. 1682.

(4) Instruction Pastorale &c. du 1. Juill. 1682.

(5) Edits du 25 Janv. 1683 & du 26 Dec. 1684.

(6) Edit du 8 Janv. 1685.

(7) Edit du 31 Mai 1685.

(8) Edit du 28 Juin 1685.

(9) Edit du 9 Juill. 1685.

(10) Edits du 11 & 30 Juill & du 17 Nov. 1685.

(11) Edit du 6 Août 1685.

(12) Edit du 15 Sept. 1685.

(13) Edit du 4 Août 1685.

(14) Déclarat du 8 Juill. 1643. & du 21 Mai 1652.

1685.





I. La Tête du Roi de France, avec ce Chronographe :

LVDoVICVs MAGNVs XIIII.

LE GRAND LOUIS XIV.

Revers: Deux Colomnes, dont l'une, qui est rompue & renversée, portoit cette Inscription, qu'on lit encore sur un des morceaux :

EDIT DE NANTES.

L'autre paroît nouvellement érigée. On y voit cette Inscription, dans un Tableau qui est attaché au-dessous du Chapiteau :

ROMAIN OU REBELLE.

Paroles dont on prétend (1) que le Roi se servit en parlant au Duc de la Force.

(1) Holl. Merkur. 1686. pag. 111.

L'Exergue contient cette Légende :

EDICTUM NANTESIUM NIMESIUMQUE ABROGATUM EST MENSE OCTOBRI 1685.

LES EDITS DE NANTES ET DE NISMES ONT ETE ABOLIS AU MOIS D'OCTOBRE 1685.

On entreprendroit en-vain de rapporter les plaintes ameres, que ce procedé arracha aux Protestans de France. Les Sujets même des Etats, qui se trouvoient dans ce Royaume, ne furent pas exempts de la Persécution: les Ecclésiastiques Romains ne faisoient point difficulté de les venir (2) importuner à l'article de la mort, pour les faire changer de Religion; ainsi qu'il étoit arrivé au Consul Anglois (3): ce qui faisoit craindre à celui de Hollande qu'il ne lui en arrivât autant, en cas de maladie. Comme on faisoit enlever par des Cavaliers armés, les Reformés de la Principauté d'Orange, le Prince en porta ses plaintes (4) aux Etats. On sollicita le Roi d'accorder des passeports à ceux qui voudroient sortir du Royaume; il le promit: mais il refusa d'user d'aucune condescendance envers ceux qui avoient acquis le Droit de naturalité, & voulut qu'ils fussent sujets, (5) aussi bien que les François naturels, au logement des gens de guerre, dont les fraix alloient jusqu'à vingt-cinq livres par jour. Il défendit, même à ceux qui sortoient avec passeport, d'emmener leurs Enfans (6) & leurs Effets. Qui plus est, De Bye, Consul des Etats à Nantes, fut chargé (7) d'un logement considerable: on menaça les Hollandois de les jetter dans des Couvents (8): on leur interdit par-tout l'exercice de leur Religion; & on leur défendit severement d'assister au Service (9) chez les Ministres Etrangers. Cette conduite, qui faisoit assez voir que le Roi ne vouloit dans son Royaume que des Sujets Catholiques, a donné lieu à la Médaille que voici.

(2) Resol. der Staat. Gener. 29 Aug. 1685.
(3) Lettre du Consul Ruts aux Etats, de Marseille le 18 Août 1685.
(4) Resol. der Staat. Gener. 8 Sept. 1685.
(5) Lettre de l'Ambass. Sterrenberg aux Etats, du 9 Oct. 1685.
(6) Lettre du Consul Hersele, de la Rochelle le 16 Oct. 1685.
(7) Lettre du Consul De Bye aux Etats, du 27 Nov. 1685.
(8) Resol. der Staat. Gener. 1 Dec. 1685.
(9) Lettre de l'Ambass. Sterrenberg aux Etats, du 30 Nov. 1685.

Le



1685.



Le Roi, en Buste armé, & ayant une cravate au col:

LUDOVIcus MAGNUS, REX CHRISTIANISSimus.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Un Soleil levant, dans le lointain; & sur le devant, un Soleil dans lequel on expose l'Hostie consacrée à la vue du Peuple. La Légende fait non seulement allusion à l'évenement dont il s'agit, mais encore à la nouvelle Ordonnance (1) que le Roi avoit faite pour la réforme de la Justice:

(1) Médaill. Histor. de Louis XIV. fol. 53. verso.

UNE FOY, UN ROY, UNE LOY.

Les sentimens furent partagés, sur la maniere dont le Roi traitoit ses Sujets Protestans. Les plus sensés d'entre les Catholiques louoient, à la vérité, son zèle pour la Religion; mais, persuadés que la Foi est un don de Dieu, ils desapprouvoient les moyens qu'il employoit pour l'étendre. Ce sont ces principes qui ont fait condamner, pendant les six prémiers Siecles de l'Eglise, ces sortes de procedés. Sulpice Severe (2) blâme hautement deux Evêques, qui s'étoient adressés aux Juges séculiers pour faire chasser les Priscillianistes des Villes. Et lorsque dans la suite ils eurent été mis à mort à leur instance, on a vu S. Ambroise & S. Martin Evêque de Tours se séparer de leur Communion, quoiqu'ils fussent soutenus par l'Empereur; & l'Evêque Theognoste lancer contre eux les foudres de l'Excommunication. Lorsque les Donatistes, du tems de S. Augustin, exerçoient sans aucune retenue leur cruauté sur les Chrétiens, cet Evêque d'Hippone, bien loin d'en demander vengeance, écrivit à Donat Gouverneur d'Afrique, pour le prier de ne point exécuter contre eux les Loix severes de l'Empereur; disant, *qu'il prioit Dieu tous les jours pour leur conversion, & qu'on doit surmonter les plus grandes injures à force de bienfaits.* Après quoi il finit sa Lettre par ces paroles remarquables: (3) *Quelque grand que soit le mal qu'on veut leur faire abandonner, & le bien qu'on veut les engager d'embrasser; ce seroit néanmoins plutôt une chose fâcheuse, qu'avantageuse, de les y contraindre par la violence, au-lieu d'employer la voye de l'instruction.* Ce fut dans le même esprit qu'il écrivit encore dans la suite au Comte Marcel, en faveur des Donatistes qui avoient tué un Prêtre, & en avoient dangereusement blessé un autre: (4) *Je vous conjure,* dit-il, *de ne les point traiter comme ils nous ont traités; car nous serions tres affligés que le meurtre d'un Ministre de Dieu fût puni de mort.* Marcel, Evêque d'Apamée en Syrie, ayant été brulé vif par les Payens, ses Enfans voulurent venger sa mort: mais le Concile de la Province s'y opposa, jugeant, (5) *qu'il n'etoit pas raisonnable de venger la mort d'un homme, dont la felicité devoit être un sujet de joye.* Et quoique cet esprit de paix & de tolerance fût presque entierement éteint dès le VIII Siecle; le Chef de l'Eglise Romaine, Innocent XI qui siegeoit dans le tems dont nous parlons, fit voir qu'il en étoit encore animé: car écrivant, quelque tems après (6), à l'Empereur Leopold au sujet de ces conversions forcées, il se sert de ces termes remarquables: *Il* (Louis XIV) *se glorifie d'avoir suivi les traces de ses Ancêtres, en employant toute sa puissance au maintien des Droits du*

(2) Sulp. Sever. Hist. Lib. II.

(3) Epist. 100. al. 127.

(4) Epist. 123. al. 159.

(5) Sozom. Lib. VII. cap. 15.

(6) Le 5 Fevr. 1688.

1685. *du S. Siege, & à la propagation de la Foi Catholique; & d'avoir fait rentrer plusieurs millions d'ames à la fois dans le giron de l'Eglise. Ce nombre seroit très considerable, si ces conversions s'étoient faites par l'operation du S. Esprit, & par les exhortations pieuses des Ecclésiastiques de son Royaume, & non par la violence & la cruauté des Gens de guerre. Car quelle apparence y a-t-il, que des gens convertis par la force des tourmens, puissent être véritablement convertis? Nous en avons gémi & soupiré, bien loin de nous en réjouir. Le souvenir de tant d'horribles sacrileges commis à cette occasion, me fait & me fera frémir tous les jours de ma vie. Et s'il m'est permis de dire ce que j'en pense, je ne sai si je ne dois pas desesperer du salut d'un Chrétien, qui employe la force de ses armes pour exposer au mépris tous les mysteres de la Religion.* Tels étant les sentimens du Pape, il n'est pas surprenant que les habitans de ces Provinces, unis avec les malheureuses victimes de la Persécution par les liens d'une même Communion, ayent fait faire les Médailles suivantes.



I. Le Pape (quoiqu'il détestât ces sortes de moyens) y est représenté assis sur la Bête à sept têtes, qui déchire plusieurs Reformés. A l'un de ses côtés est un Dragon François, tenant à la main une Epée & des Fers; & à l'autre, un Jésuite qui a des griffes au-lieu de pieds, & qui tient un Papier où l'on voit ces mots: CONCILIA. DECRETA. (*CONCILES. DECRETS.*) Au-dessus du Pape, qui a la foudre à la main, on trouve cette Inscription:

SUPRA DEUM, POST PERNICIEM.

ELEVE' AU-DESSUS DE DIEU, IL SERA PRECIPITE' UN JOUR.

Re-

Revers : Un Temple des Reformés démoli ; & plusieurs de ces malheureux, arrêtés dans leur fuite, pendus au gibet, trainés à la queue des chevaux, ou mis à la chaine & conduits aux Galeres que l'on découvre dans l'éloignement. Sur le tour :

EX MARTYRIIS PALMÆ.

LE TRIOMPHE SUIT LE MARTYRE.

II. L'Eglise Reformée foulant aux pieds un Serpent & une Tiare, & répandant de chaque main sur deux de ses Membres persécutés, une Corne d'abondance d'où sortent des pieces de monnoye. Et pour Légende :

FRATRIBUS FIDEI, SABAUDIS, GALLIS.

A' NOS FRERES DANS LA FOI,
LES SAVOYARDS ET LES FRANÇOIS.

Au Revers, une Galere dans le lointain ; & sur le devant, une Femme attachée à un poteau, & prête à mourir sur un Bucher qui commence à s'allumer. A ses côtés on voit un Ecclésiastique Romain, & un Soldat François. Le Nom de JEHOVAH paroît au milieu d'une lumiere éclatante :

DOMINUS LIBERABIT.

LE SEIGNEUR ME DELIVRERA.

III. Le Prophete Balaam, en habit d'Evêque, monté (1) sur une Anesse, & la frappant pour la faire avancer. L'Anesse, arrêtée par un Ange, adressa ces paroles au Prophete : (1) Nombr. XXII.

QUID ME VERBERAS?

POURQUOI ME FRAPPES-TU?

Revers : La fameuse Eglise de Sorbonne, au-devant de laquelle est tendue une toile d'Araignée qui occupe tout le champ de la Médaille : emblème de cette multitude d'Edits par lesquels tant de personnes avoient été arrêtées comme de foibles Moucherons :

NON AQUILIS LEVE TEXIT OPUS.

CE N'EST POINT POUR LES AIGLES, QUE CETTE TOILE FRAGILE A ETE' TISSUE.

Quoique les Etats-Généraux fussent fort occupés à mettre à couvert de la Persécution un grand nombre de leurs Sujets, que le Commerce avoit portés à s'établir dans les Ports de France, ils ne laisserent pas de faire attention à l'affaire des Monnoyes. Mr. Guillaume Boreel, Conseiller & Directeur-général des Monnoyes, ayant représenté plus d'une fois le mauvais état (2) des Especes, & demandé que toutes les Provinces s'accordassent pour fixer le prix de l'Or & de l'Argent, on nomma Mr. Everwyn & quelques autres Commissaires des Etats (3), pour examiner la proposition ; & sur leur rapport, on fit enfin une Ordonnance (4) qui contenoit un Règlement touchant les matieres d'Or & d'Argent & le Billon, & qui en fixoit le prix. Ce Règlement étoit d'autant plus nécessaire, qu'outre que chaque Province a sa Monnoye particuliere, & souvent plus d'une, les Villes de Nimegue, Zutphen, Deventer, Campen, Zwol & Groningue ont chacune la leur, & prétendent avoir droit de battre monnoye au coin de l'Empire : ce qui fait que comme la plupart de ces Villes, & peut-être toutes, ont dépendu autrefois du Cercle de Westphalie, l'Essai & le Controlle de leurs Especes se fait à Cologne, à certains jours marqués pour cela. Quoiqu'en vertu de ce Droit il ne leur fût permis que de battre de la Monnoye de l'Empire, & non d'en fa-

(2) Resol. der Staat. Gener. 23 Febr. 1685.
(3) ibid. 27 Juny 1685.
(4) Ibid. 7 Nov. 1685.

1685. briquer de celle des Provinces-Unies au titre de l'Empire, elles l'avoient néanmoins entrepris plusieurs fois: ce qui avoit obligé plus d'une fois (1) les Etats-Généraux à décrier ces pieces, & à défendre de s'en servir dans le commerce. Cependant, vers le milieu du XVII Siecle, les Monnoyes de Nimegue & de Zutphen, conformément aux ordres des Etats-Généraux, s'abstinrent de fabriquer aucune sorte de Monnoye de l'Empire: & pour les indemniser, on leur assigna à chacune un don annuel de deux-mille florins, (2) qui devoient être pris sur l'Etat de guerre de chaque Province. Mais, croyant trouver mieux leur compte à faire frapper des especes au coin de l'Empire, elles renoncerent au dédommagement qu'on leur avoit accordé, & recommencerent à fabriquer de ces sortes de pieces, savoir, des *Escalins*, & des pieces de moindre valeur. Ce fut Nimegue qui commença, le 28 d'Août de cette année; & Zutphen suivit cet exemple le 30 de Décembre de l'année suivante. C'est de quoi l'on a conservé la mémoire sur les deux petites pieces suivantes, dont la prémiere fut faite cette année par Gerard van Harn, nouveau Directeur de la Monnoye de Nimegue; & la seconde deux ans après, par van Bayen, Directeur de celle de Zutphen. Comme elles ont rapport au même évenement, je les place ici l'une & l'autre, quoique frappées en differentes années.

(1) Resol. der Staat. Gener. 24 Dec. 1611. 5 April 1628. & 8 Maart 1636.

(2) Ibid. 23 Aug. 1659.



I. Les Armes de Nimegue; & au Revers cette Légende:

MONETA RESTAURATA. MDCLXXXV.

LA MONNOYE RETABLIE. 1685.

II. Les Armes de Zutphen; & la même Légende au Revers, mais avec un autre milléssime:

MONETA RESTAURATA. MDCLXXXVII.

LA MONNOYE RETABLIE. 1687.

De même que la valeur des differentes especes de Monnoye dépend de la difference des métaux dont elles sont faites, & du different degré d'affinage de ces métaux: de même aussi, la beauté de ces pieces dépend du plus ou du moins de perfection du coin. Rome, dans son plus haut point de grandeur, ne se contenta pas d'exceller par la magnificence & la régularité de ses édifices, & par la beauté de ses statues; elle voulut encore porter sa Monnoye & ses Médailles au plus haut degré de perfection. Ainsi, après les avoir moulées, ou frappées, on avoit grand soin de les finir par le moyen de la gravure & de la ciselure, & en leur donnant un beau poli. C'est ce qui fait qu'on ne voit jamais deux Médailles Romaines entierement semblables, quoique du même coin; & que s'il s'en trouve, on les rejette (3) avec raison, comme fausses. A mesure que l'Empire Romain tomba en décadence, on négligea peu à peu le soin qu'on prenoit autrefois de finir les Monnoyes & les Médailles; on se contenta de les marquer d'un coin grossier; & l'Art Monetaire étant entierement déchu de son prémier lustre, passa enfin, (4) avec toute sa grossiereté, des Romains aux prémiers Rois François, qui étoient aussi Seigneurs de ces Provinces. Les anciennes Monnoyes qui nous restent des (5) Evêques d'Utrecht, aussi bien que celles des (6) prémiers Comtes de Hollande, se ressentent de cette barbarie; & quoique dans le XV & le XVI Sie-

(3) Mieris Bisch. Munt. van Uytr. fol. 22.

(4) Ibid. fol. 26.

(5) Ibid. fol. 44. &c. (6) Alkemade Munt. der Graven van Holl. fol. 16. 32. & 48.

Siecle, l'Art de graver les coins ait été porté fort loin, on n'étoit point encore parvenu à donner beaucoup de relief aux figures, en les frappant seulement. Ainsi, les figures les plus relevées en bosse que nous voyons sur les pieces de ces tems-là, ont non seulement été frappées, mais ciselées ensuite, comme cela s'étoit pratiqué du tems des prémiers Empereurs Romains. Enfin, au milieu du XVII Siecle, l'invention des Balanciers à vis porta l'Art Monetaire au plus haut point de perfection. Les Turcs furent d'abord tellement charmés de ces pieces de nouvelle fabrique, qu'en peu de tems ils changerent toutes leurs especes contre cette sorte de monnoye, en quoi ils firent une perte très considerable : car, comme ils avoient plus d'égard à la beauté du coin, qu'au titre, les Marchands étrangers profitant de l'occasion en firent passer un si grand nombre de bas aloi, qu'on fut (1) enfin obligé de refondre toute la Monnoye de Turquie. Ce ne fut cependant que vers la fin de l'année 1670, que les Etats-Généraux prirent la résolution de ne plus faire frapper leur monnoye au marteau, mais de se servir (2) desormais du Balancier nouvellement inventé. Ce qui rendoit cette invention d'autant plus remarquable, c'est que par ce moyen on pouvoit marquer en même tems la tranche des pieces, & y imprimer des lettres : chose très avantageuse au public, en ce que ces pieces ne pouvoient être rognées. Et comme le Sr. Castain, Ingénieur du Roi de France, avoit inventé l'année précédente une Machine, par le moyen de laquelle un homme pouvoit marquer en un jour (3) vingt-mille pieces sur la tranche ; la Ville d'Amsterdam, attentive à la *sureté du Commerce*, & voulant procurer un *nouvel ornement* aux Monnoyes, exhorta toutes les Provinces-Unies à faire marquer d'une Légende la tranche de leurs especes. Ce fut pour faire une épreuve de cette utile invention, aussi bien que pour conserver la mémoire du conseil que la Ville avoit donné de s'en servir, qu'on fit faire cette année la Médaille suivante. Elle se trouve dans le Médailler de Mr. Corneille Bakker, qui a été deux fois Echevin d'Amsterdam.

1686.

(1) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 510.

(2) Resol. der Staat. Gener. 3 Oct. 1670.

(3) Boizard Traité des Monn. pag. 142.



L'Ecu d'Amsterdam, timbré d'une Couronne, & adossé à une Epée & à un Caducée passés en sautoir ; & sur le tour :

CONSILIO, ARMIS, ET INDUSTRIA.

PAR LA BONNE CONDUITE, PAR LES ARMES, ET PAR L'INDUSTRIE.

Le Revers ne contient que cette Inscription :

PRO MONETARUM DECORE,
ET POPULI SECURITATE,
AD PROVINCIAS BELGICAS CONFOEDERATAS
CONSILIUM. 1686.

*CONSEIL DONNE'
AUX PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS,
POUR L'ORNEMENT DES MONNOYES,
ET LA SURETE DES PEUPLES.*

1686.

1686. Le Duc de Savoye entreprit aussi cette année, à l'exemple du Roi de France, de défendre à ses Sujets Protestans l'exercice de leur Religion, par une Ordonnance du 1. de Fevrier, (1) qui les menaçoit de la perte de la vie & de la confiscation de leurs biens, en cas de desobeissance. Frappés de ce coup imprévu, ils envoyerent des Députés à Turin pour tâcher de conjurer l'orage, en représentant à la Cour les funestes suites d'un Arrêt qui rendoit leur perte inévitable. Les Etats-Généraux écrivirent aussi (2) au Duc une Lettre très pressante en faveur de leurs Freres; & le Corps Helvétique, comme étant plus à portée, lui envoya des Députés. Ces sollicitations furent cause que le Duc accorda huit jours aux Reformés des Vallées du Piémont, pour vendre leurs biens & se retirer ailleurs; ajoutant, que si ce tems ne suffisoit pas, ils pouvoient nommer six personnes d'entre eux, & leur en donner la commission. Mais comme ils rejetterent cette offre dans la crainte de s'attirer de plus grands malheurs, il résolut de les y contraindre par la force; & il y réussit, (3) avec le secours des Troupes que le Roi de France lui envoya. Ce Monarque, que sa puissance formidable avoit élevé au-dessus de tous ses Voisins, ne croyoit pas devoir desormais ménager personne. Il fit planter par ses Troupes trois poteaux aux Armes de France, à une portée de fusil du Château de Namur, sur un terrein dont le Roi d'Espagne avoit toujours été paisible possesseur, avant & après le Siege de Luxembourg. On regarda ce procedé comme un acheminement à de nouveaux Troubles, pareils à ceux que la Trève venoit d'assoupir. Le Gouverneur des Païs-Bas Espagnols ayant envoyé sur le champ le Baron du Fay aux Etats-Généraux, avec une relation circonstanciée de ce qui s'étoit passé, ils la firent tenir à Mr. de Sterrenberg leur Ambassadeur, avec ordre de représenter au Roi, qu'ils attendoient de son équité & de sa sagesse, (4) qu'il ne donneroit aucune atteinte au repos & à la paix, si nécessaires à la Chrétienté. En effet, cette affaire n'eut pas de suites : elle fut terminée dans une Conference, moyennant certaines Terres qui furent (5) cedées à la France, en échange de celles qu'elle demandoit; & c'est par-là qu'on assura le repos des Païs-Bas Espagnols.

(1) Holl. Merkur. 1686. pag. 135.

(2) Resol. der Staat. Gener. 31 Jan. 1686.

(3) Holl. Merkur. 1686. pag. 153. 154. 155.

(4) Resol. der Staat. Gener. 7 Oct. 1686.

(5) Holl. Merkur. 1686. pag. 97.

Je finirois par cet évenement ce que je me suis proposé de rapporter de l'Histoire de ces Provinces sur cette année, si je ne me croyois obligé de placer ici un Jetton frappé dans les Païs-Bas en l'honneur de l'Archevêque Alphonse de Berghes. Ce Prélat, qui étoit Fils de (6) Godefroi de Berghes Seigneur de Grimberge, & d'Honorine van Hoorn Fille du Comte de Boucignies, s'étoit dévoué dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Après la mort de François van Gent Evêque de Tournay, arrivée en (7) 1665, il fut nommé par le Roi d'Espagne pour lui succeder. Mais cette Ville étant tombée entre les mains des François, il fut fait Archevêque de Malines en 1671, à la place de Jean Wachtendonk qui étoit mort (8) trois ans auparavant. Il prit possession de cette Dignité le 25 de Janvier de la même année : ce furent les Evêques d'Anvers, d'Ypres (9) & de Namur qui firent la cérémonie de son Inauguration; & les Bourgeois s'empresserent de témoigner par des marques publiques, la joye qu'ils ressentoient de se voir soumis à un Archevêque dont le mérite étoit généralement reconnu. La mémoire de cette Dignité, dont il jouït (10) jusqu'en 1689, a été conservée sur ce Jetton, qui fut frappé cette année.

(6) Troph. de Brab. Tom. I. fol. 657.

(7) Delices des Païs-Bas, Tom. II. p. 224.

(8) Ibid. Tom. I. pag. 361.

(9) Holl. Merkur. 1671. pag. 10.

(10) Delices des Païs-Bas, Tom. I. pag. 312.





L'Ecu de ses Armes, ayant pour timbre un Chapeau Archiépiscopal. Le prémier quartier de l'Ecu est de Brabant, parce que la Maison de Berghes descend de cette Maison Souveraine, par (11) Jean Seigneur de Glimes, bâtard de Jean II, Duc de Brabant :

(11) Troph. de Brab. Tom I. fol. 656.

ALPHONSus DE BERGHES,

Dei ET Apostolicæ Sedis Gratia,

ARCHIEPiscopus MECHLiniensis,

PRIMasque BELgii.

AL-

1686.

ALPHONSE DE BERGHES, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIEGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MALINES, ET PRIMAT DES PAYS-BAS.

On prétend (1) qu'un Evêque d'Alexandrie a été le prémier qui ait pris le Titre d'Archevêque ; de même que celui de Primat a pris naissance en Afrique.

(1) Fleury Disc. IV. sur l'Hist. Eccles. pag. IX.

Revers : Une haute Montagne (allusion au nom (2) du Prélat), entourée du Zodiaque ; avec cette Légende :

(2) Berg en Flamand signifie une Montagne.

DESCENDE, UT ASCENDAS. 1686.

DESCENDEZ, AFIN DE MONTER. 1686.

Quoiqu'il y ait beaucoup de Familles nobles dans le Brabant, parmi lesquelles celle de Berghes est mise avec raison au rang des plus anciennes, on en voit cependant le nombre augmenter de jour en jour, par l'anoblissement de diverses personnes, qui quelquefois même, par la faveur du Roi, se voyent élevées par degrés jusqu'au rang de Princes. C'est ainsi que la Famille des Van Hamme a été anoblie (3) en la personne de Nicolas Van Hamme, par Lettres Patentes du Roi Philippe IV, en date du 26 Décembre 1626. S'étant allié dans la suite par les mariages (4) avec trois des sept Familles privilegiées de Bruxelles, savoir celles de Rudolfs, de Rodenbeek & de Steenwegen, elle a donné divers Magistrats à cette Ville Royale, dont Philibert van Hamme fut fait Echevin (5) en 1657, par D. Juan d'Autriche. Guillaume van Hamme, que je crois avoir été Frere de ce Philibert, étoit Prêtre, Docteur en Droit, Protonotaire Apostolique, Ecolâtre & Chanoine de la Cathédrale d'Anvers. Dix ans après, un autre Guillaume van Hamme, Fils du Capitaine Libert, & Docteur en Droit, fut pourvu de la même Dignité (6) dans la Ville de sa naissance, par le Marquis de Castelrodrigo. Dans la suite, il exerça deux fois encore le même Emploi ; & après avoir été fait Directeur du Canal, il parvint en 1681 (7) à la Charge de Bourguemestre. Quelque tems après, il acquit les Terres de Roversberg, Stelle, Overheym & Terlist. Enfin, ayant été fait Trésorier de Bruxelles en 1685, sa bonne conduite dans l'exercice de cet Emploi lui acquit la faveur du Roi à tel point, que ce Prince le créa Baron de Hamme le 27 de Mars (8) 1686, avec pouvoir d'en attacher le Titre à quelqu'une des Terres dont il avoit fait acquisition, ou qu'il pourroit encore acquérir dans la suite. C'est en conséquence de cette grace du Roi, qu'on trouve les marques de la Dignité de Baron sur un Jetton qui fut fait cette année en son honneur, dans le tems qu'il étoit (9) Trésorier de Bruxelles.

(3) Nobl. de Brab. fol. *. 14. verso 6.

(4) Er. Putean. Brux. Septen. fol. 49. 51. 57.

(5) Troph. de Brab. Tom. II. fol. 464.

(6) Ibid. fol. 465.

(7) Ibid. fol. 467.

(8) Erect. de toutes les Terres du Brab. pag. 90.

(9) Troph. de Brab. Tom. II. fol. 468.



Ses Armes, timbrées d'une Couronne de Baron, & ayant pour Tenans deux Femmes qui portent les Bannieres de sa Maison.

Revers : Un Pêcheur qui vient de prendre un poisson à la ligne ; avec ces mots d'Ovide (10) pour Légende :

(10) De Arte aman- di Lib. III. v. 425.

SEMPER TIBI PENDEAT HAMUS.

LAISSEZ TOUJOURS PENDRE VOTRE HAMEÇON.

C'est à dire, ne vous rebutez point, mais soyez attentif à profiter de toutes les occasions pour pousser votre fortune. Maxime dont Van Hamme avoit reconnu l'utilité, & qu'il avoit prudemment suivie.

Il en étoit tout autrement dans cette partie du Brabant qui dépend de la République, aussi bien que dans les Provinces-Unies mêmes: la Noblesse du Brabant Hollandois, bien loin d'augmenter, avoit au contraire considerablement diminué, ou par l'extinction, ou par la retraite de plusieurs Familles, qui ne trouvoient pas les mêmes avantages sous un Gouvernement Républicain, que sous celui d'un Prince Souverain. Ils se voyoient exclus de toute administration des affaires publiques: leur Province étoit gouvernée comme un Païs de conquête: & au-lieu qu'autrefois les Causes étoient jugées par Appel à la Cour de Justice de Bruxelles, & de là à celle de Malines; comme ces deux Villes étoient rentrées sous l'obeïssance du Roi d'Espagne, on avoit érigé un nouveau Conseil à La Haye, pour les affaires de cette Province. Du tems du Comte de Leycester, le Prince Maurice (1) avoit nommé plusieurs personnes pour juger par Appel, conjointement avec les Membres de son Conseil, les Causes qui seroient jugées en prémiere instance à Bergenopzoom; & comme on ne croyoit pas ces Conseillers en fureté sur les Terres de Brabant, on leur avoit permis de s'établir à Delft ou à La Haye. C'est sur ce pied-là que les affaires du Brabant Hollandois furent jugées, pendant les cinq prémieres années; après quoi les Etats-Généraux (2) établirent à La Haye une Cour fixe pour ces affaires, qui fut d'abord composée de sept, ensuite de dix, & enfin de neuf Membres, dont l'un exerçoit l'Emploi d'Avocat-Fiscal, & un autre celui de Greffier. Lors de l'érection de cette Cour, on donna au prémier Membre du Conseil, nommé André Hesselt van Dinther, le Titre de *Prémier Conseiller*: mais dans la suite, les Etats-Généraux (3) nommerent Mr. Jaques van Aerssen Président perpétuel. Mrs. Matthieu Hesselt van Dinther, David de Ruyter, & (4) Arnaud van Beaumont lui succederent dans cette Charge; & au tems dont nous parlons, elle étoit occupée par Mr. Pierre de Schildere, qui eut la satisfaction cette année d'être Parrain, conjointement avec le Greffier & plusieurs autres Membres du Conseil, d'un Fils de sa Fille. C'est le sujet de la Médaille suivante, dont il fit présent au nouveau-né.

(1) Suivant le Plein-pouvoir qui lui en fut donné, en date du 15 Fevr. 1585.

(2) Resol. der Staat. Gener. 17 Sept. 1591.

(3) Ibid. 14 Maart 1619.

(4) Troph. de Brab. Tom. II. fol. * 385.



Les Armes de Brabant, entre deux Faisceaux de sept fleches chacun, & entourées de branches d'Oranger.

Au Revers, les Armes de Pierre de Schildere, Grand-pere du nouveau-né; & celles du Greffier & de cinq Conseillers; avec cette Légende:

PE-

PETRO BRABANTINO SCHENK, DIE 22 JUNII 1686 NATO, EX FILIA PRÆSIDIS DE SCHILDERE NEPOTI. 1686.

A PIERRE-BRABANÇON SCHENK, NE' LE 22 JUIN 1686, FILS DE LA FILLE DU PRESIDENT DE SCHILDERE.

L'Ecusson d'en-bas est celui du Greffier Nicolas van der Haar, qui ayant été pourvu de cet Emploi le 1. de Septembre 1663, s'en démit vingt-quatre ans après, le 28 de Mars; & eut pour Successeur Boniface van der Haar son Fils, qui en fut pourvu sept jours après. Le second est celui du Conseiller Quirin van Stryen, qui fut Conseiller plus de trente-neuf ans, & mourut Président, le 24 d'Octobre 1719. Mr. Marin van Vrybergen, dont l'Ecusson est le troisieme, fut fait Conseiller de la Cour de Brabant le 19 de Juin 1686; & dix-sept ans après, le 25 du même mois, (1) il prit séance dans l'Assemblée des Etats-Généraux, en qualité de Député ordinaire. Le quatrieme Ecusson est celui de Mr. Gerard Tuynen, créé Conseiller le 30 de Juillet 1672, & mort le 27 d'Octobre 1686. Celui de Mr. Antoine Persyn est le cinquieme. Il avoit été fait Conseiller dix-neuf ans auparavant, & mourut trente-quatre jours après avoir tenu au Batême le Petit-fils du Président. L'Ecusson d'en-haut, à la gauche, est celui de Mr. Nicolas Kan, qui, après avoir exercé trente ans la Charge de Conseiller, fut enfin nommé Président; mais sa mort, qui arriva le 25 de Septembre 1693, l'empêcha de prendre possession de cette Dignité. Enfin, le dernier Ecusson, qui est en-haut, à la droite, est celui de Pierre de Schildere lui-même. Il avoit été fait Conseiller de la Cour de Brabant le 13 de Septembre 1638, & Président de la même Cour (2) en 1678. Il mourut le 16 de Décembre 1689, après avoir pris congé de la Cour par une Lettre écrite de sa main. Le 13 de Septembre de l'année précédente, il avoit eu la satisfaction de célébrer la cinquantieme année d'exercice de sa Charge de Conseiller. Outre ses Parens, il avoit invité à cette Fête tous les Membres du Conseil de Brabant, & les Présidens de la Cour & du Haut-Conseil de Hollande, & ce fut à cette occasion qu'il distribua à chacun des Conviés, qui étoient au nombre de trente ou environ, une Médaille d'argent, pareille à celle que voici.

(1) Troph. de Brab. Tom. II. fol. * 384.

(2) Ibid. fol. * 383.



L'Ecu de ses Armes, entouré de cette Légende:

SUB FIDEI, SPEI, ET CHARITATIS SCUTIS.

SOUS LES BOUCLIERS DE LA FOI, DE L'ESPERANCE, ET DE LA CHARITE'.

L'Inscription suivante commence sur le tour de la Face, & est continuée sur le Revers qu'elle occupe entierement:

1686.

DOMINUS PETRUS DE SCHILDERE,
SUPREMI SENATUS ET CURIÆ BRABANTIÆ
PRÆSES ET LOCUM TENENS;
POST PERACTA
VITÆ XV, SENATORIÆ DIGNITATIS X LUSTRA,
EJUSDEM ORDINIS, QUOTQUOT SUPERSUNT, CONSORTIBUS;
UT ET CURIÆ UTRIUSQUE
HOLLANDIÆ, ZELANDIÆ, FRISIÆQUE
PRÆSIDIBUS, CÆTERISQUE QUI ADSUNT,
TAM AMICITIA QUAM JUNCTIS SANGUINE,
AMPLISSIMIS VIRIS,
HOC QUALECUNQUE MEMORIÆ ERGO
DAT, DICAT, DEDICAT,
PARILEMQUE
ÆTATEM ET AQUILÆ SENECTAM EXOPTAT.
XIII SEPTEMBRIS CIƆ IƆ CLXXXVIII.

MESSIRE PIERRE DE SCHILDERE,
PRESIDENT ET LIEUTENANT DU CONSEIL SUPREME
ET DE LA COUR FEODALE DE BRABANT,
*APRÈS AVOIR ACHEVÉ LE XV*e*. LUSTRE DE SA VIE,*
*ET LE X*e*. DE L'EXERCICE DE SA CHARGE DE CONSEILLER;*
AFIN D'EN CONSERVER LA MEMOIRE,
OFFRE CE MEDIOCRE PRESENT
A TOUS CEUX DE SES COLLEGUES QUI SONT ENCORE VIVANS;
DE MEME QU'AUX PRESIDENS DES DEUX COURS DE JUSTICE
DE HOLLANDE, DE ZELANDE, ET DE FRISE;
ET AUX AUTRES PERSONNES ILLUSTRES UNIES AVEC LUI
PAR LES LIENS DU SANG OU DE L'AMITIÉ,
ET PRESENTES A CETTE SOLEMNITÉ:
EN LEUR SOUHAITANT UNE VIE AUSSI LONGUE
ET UNE VIEILLESSE AUSSI VIGOUREUSE QUE LA SIENNE.
LE 13 SEPTEMBRE 1688.

Les Provinces-Unies, dans lesquelles cette Cour tient ses Assemblées, ne furent pas peu allarmées cette année du Siege de Hambourg, que le Roi de Danemarc entreprit lorsqu'on s'y attendoit le moins. Ce Prince prétendoit, comme on l'a vu ci-dessus (*), que cette Ville lui devoit hommage; & en 1679 il s'en étoit approché avec une puissante Armée, pour l'y contraindre par la force. Mais le Roi de France & le Duc de Zell (1) s'étant entremis pour accommoder le différend, on convint, moyennant une bonne somme d'argent que la Ville donna, qu'on suspendroit les hostilités jusqu'à ce qu'on pût parvenir à un accommodement. Cependant l'Accord ayant toujours tardé à se faire, le Roi de Danemarc entreprit une seconde fois, cette année, de faire valoir ses Droits prétendus. Il assembla sous divers prétextes une Armée de quinze-mille hommes, & s'étant rendu en personne à Glukstad comme s'il n'eût entrepris ce voyage que pour se divertir, il se présenta brusquement (2) devant Hambourg le 31 d'Août, menaçant d'attaquer la Ville par le fer & par le feu, (3) si elle persistoit à refuser

(*) Pag. 255.

(1) Les Souver. du Monde, Tom. II. pag. 648.

(2) Resol. der Staat. Gener. 10 Sept. 1686.

(3) Holl. Merkur. 1686. pag. 161.

fer l'hommage qu'elle avoit si longtems differé de lui rendre. Mais ces menaces ne furent pas capables d'intimider le Conseil, ni la Bourgeoisie: il fut résolu de sacrifier & les biens & la vie à la Liberté publique, & d'implorer le secours des Princes voisins, pour se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Cet acte d'hostilité allarma toutes les Puissances, & surtout les Etats-Généraux, à qui le Résident Hunneke écrivit au nom de la Ville, que les Danois avoient déja ouvert la Tranchée, & attaqué le *Sterreschans*, ou le Fort de l'Etoile, qui est devant la Porte de la Ville. Comme cette entreprise interrompoit entierement le Commerce & la Navigation de l'Elbe, & portoit par conséquent un grand préjudice aux Hollandois, les Etats résolurent d'ordonner aux Vaisseaux du Contre-Amiral Schey & du (1) Capitaine Noordhey, qui devoient rentrer incessamment dans le Port, de même qu'aux deux Navires destinés pour servir de Convoi aux Pêcheurs de hareng, de se joindre, & de se poster aux environs de l'Elbe, pour veiller à la sureté des Sujets de l'Etat, & empêcher qu'on ne les inquietât dans leur Commerce. Et afin que cette résolution pût être promptement exécutée, ils en donnerent avis au Prince d'Orange, qui étoit alors à sa Maison de Loo avec la Princesse son Epouse, pour y prendre le divertissement de la Chasse. C'est à l'honneur de l'un & de l'autre, qu'on frappa cette année la Médaille que voici. 1686.

(1) Resol. der Staat. Gener. 20 Sept. 1686.





Le Buste du Prince:

GUILHELMUS HENRICUS, DEI GRATIA, PRINCEPS ARAUSIONENSIS. 86.

GUILLAUME-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE. 86.

Au Revers, le Buste de son Epouse, qui étoit née (2) le 10 de Mai 1662:

(2) Hubn. Geslachtk. tafel 77.

MARIA, BRITANNIÆ DEI GRATIA PRINCEPS. 86.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE DE LA GRANDE-BRETAGNE. 86.

En conséquence de la Lettre des Etats, le Prince dépêcha le 26 de Septembre (3) un Courier au Contre-Amiral Schey, avec ordre de mettre en mer: mais bientôt après il lui envoya un contre-ordre, sur l'avis qu'il eut que les hostilités entre le Roi de Danemarc & la Ville de Hambourg avoient été suspendues par la médiation des Envoyés de Brandebourg, de Lunebourg, & de Hesse-Cassel. Ces Princes, prévoyant les suites fâcheuses que la prise de Hambourg pouvoit avoir par rapport à l'Empire, avoient fourni dès le commencement de l'entreprise, divers secours aux Assiegés. Le prémier qu'ils reçurent fut de quatorze-cens hommes des Troupes de Lunebourg, qui furent suivis d'un plus grand nombre le 2 de Septembre. Le 7, il entra encore mille hommes dans la Ville; & le lendemain, un Régiment de l'Electeur de Brandebourg, commandé par le Colonel Dewits, s'y jetta, & fut suivi quelque tems après par deux-mille (4) hommes des

(3) Resol. der Staat. Gener. 2 Oct. 1686.

(4) Holl. Merkur. 1686. pag. 175.

1686. des mêmes Troupes. Pendant ce tems-là, des Députés fortis de la Ville avoient obtenu du Roi une fufpenfion d'armes. Elle fut fouvent prolongée jufqu'à la levée du Siege, qui fe fit le 17, fous prétexte de faciliter les négociations par l'éloignement de l'Armée; mais en effet, parce que le Roi ne voyant aucune apparence de fe rendre maître de la Ville, ne cherchoit qu'une occafion de fe retirer avec honneur. C'eft ce que l'évenement juftifia: car quoique les Danois fe fuffent retirés, la Ville perfifta toujours à refufer l'hommage. C'eft ainfi qu'échoua (1) cette entreprife, dont le mauvais fuccès engagea le Roi de Danemarc à tenir un Tournoi à Gottorp, pour diffiper fon chagrin. Les habitans de Hambourg, n'ayant plus rien à craindre, congédierent le 26 d'Octobre la Cavalerie de Brandebourg & de Lunebourg qu'ils avoient prife à leur folde; & le 1. de Novembre, ils renvoyerent l'Infanterie. Cette expédition malheureufe fait le fujet des Médailles fuivantes, qui ont été frappées par les deux Partis.

(1) Holl. Merkur. 1675. pag. 177.



I. L'Ecu de Hambourg, avec une feuille d'Ortie, qui faifoit autrefois les Armes de cette Ville, (2) lorfqu'elle dépendoit du Holftein; & au-deffus:

(2) Jac. Muf. Reg. Daniæ, fol. 103.

IN GRATiam RECEPtum. MDCLXXXVI.

REÇU EN GRACE. 1686.

Revers: La Ville même, au-deffus de laquelle on voit la lettre P, repetée dix-huit fois; ce que l'on prétend expliquer ainfi:

Propter Preces Plurium Principum Pacem Petentium,
Petulantibus, Poenam Præpetem Pristinæ
Pervicaciæ Paventibus, Pius Pater Patriæ
Præsens Protinus Pepercit.

SUR

SUR LES INSTANCES DE PLUSIEURS PRINCES QUI DEMANDOIENT LA PAIX, NOTRE ROI CLEMENT, PERE DE LA PATRIE, A ACCORDE' UN PROMPT PARDON AUX INSOLENS, EFFRAYEZ DU CHATIMENT DE LEUR OBSTINATION PASSE'E, QUI ETOIT PRÊT A' FONDRE SUR EUX. 1686.

II. La même Ville, au-dessus de laquelle paroît une Comete :

NON OMNIA TERRENTIA NOCENT.

CE QUI EFFRAYE, N'EST PAS TOUJOURS FUNESTE.

On a en vue ici, les menaces du Roi de Danemarc, comme il paroît par ces mots de l'Exergue :

HAMBURGI OBSIDIO IRRITA. 1686.

HAMBOURG VAINEMENT ASSIEGE'. 1686.

Le Revers représente la Fable de l'Èpervier, qui voyant un Aigle (1) enlever un Agneau, & voulant l'imiter, fond sur un Mouton; mais au-lieu d'en venir à bout, il s'embarasse le bec & les serres dans la laine de cet Animal, & est surpris par les Bergers. Sur le tour :

(1) J. v. Vondels Warande der Dieren, pag. 42.

TALIA RELINQUAS AQUILÆ.

LAISSEZ ENTREPRENDRE DE PAREILLES CHOSES A' L'AIGLE.

III. Hambourg; & sur le tour, ce Distique :

ASPICIS HIC ALBIM, SED NULLA FLUENTA CAYSTRI.
CELSUS HONOR CYCNO HIC HAFNIA NIDUS ERIT.

C'EST L'ELBE, ET NON PAS LE CAYSTRE, QUE TU VOIS. CECI SERA UN GRAND HONNEUR POUR LE CYGNE, A' QUI COPPENHAGUE SERVIRA DE NID.

Le Caïstre est un Fleuve d'Asie, fameux dans l'Antiquité (2) par ses Cygnes. Cet Oiseau est ici, de même que sur le Revers de cette Médaille, le symbole du Danemarc, qui porte dans son Ecu les Armes de la Stormarie, de gueules au Cygne d'argent.

(2) Ovid. Metam. lib. II. v. 253. Trist. lib. V. El. I. v. 11.

Revers : La Constellation du Cygne, au milieu d'un nuage. Celle de l'Aigle, qui tient dans ses serres un Sceptre, & une branche d'Olivier dans son bec, est placée entre le Cygne & une Etoile, au milieu de laquelle on voit le Sterreschans (ou le Fort de l'Etoile) que les Danois avoient attaqué. Le tour contient ce Distique :

EX AQUILÆ MONITIS AQUILONIS NUBILA CEDUNT,
FORTIBUS HIS RADIIS NE MINUATUR HONOS.

L'AIGLE ECARTE LES NUAGES DE L'AQUILON, DE PEUR QUE DES RAYONS TROP FORTS NE DIMINUENT L'ECLAT (DE CETTE ETOILE).

La Légende suivante forme un demi-tour au dedans de celle que l'on vient de voir :

A SERENISSIMIS SERENITAS REDUCTA.

LES ASTRES LES PLUS SEREINS ONT RAMENE' LA SERENITE'.

1686. Celle-ci, enfin, est sur la tranche :

AUSPICIIS CÆSARIS,
AUXILIIS BRANDENBURGI ET LUNENBURGI,
HAMBURGENSE STELLARE MUNIMENTUM
OPPUGNARI DESINIT. 1686.

SOUS LES AUSPICES DE L'EMPEREUR,
ET PAR LE SECOURS DU BRANDEBOURG ET DU LUNEBOURG,
LE FORT DE L'ETOILE DE LA VILLE DE HAMBOURG
A CESSÉ D'ETRE ATTAQUÉ. 1686.

IV. Celle-ci a la même Face. Au Revers on voit un Cheval sans bride, qui se défend en ruant, contre un Cavalier qui veut lui mettre un mords :

FERRE RECUSAT.

IL REFUSE DE LE PORTER.

V. Le Siege de Hambourg; & sur le tour :

HAMBURGUM OBSESSUM ET LIBERATUM, ANNO 1686.

HAMBOURG ASSIEGÉ ET DELIVRÉ, L'AN 1686.

Revers: Un Eléphant (symbole du Danemarc) portant une Tour, remplie de Soldats dont les armes & les boucliers tombent à terre, & qui paroît prête à tomber elle-même :

SIC ERGO TRIUMPHAT BELLUA.

C'EST DONC AINSI QUE TRIOMPHE CET ANIMAL SI TERRIBLE.

Le Roi d'Angleterre, à qui le Siege de Hambourg ne causoit pas beaucoup d'inquietude, parce que les Danois laissoient librement passer les Vaisseaux Anglois, commença cette année à se brouiller avec une bonne partie de ses Sujets, à l'occasion de la Religion. Sous prétexte d'établir une Tolerance générale, il donnoit assez à connoitre que son dessein étoit d'introduire la Religion Catholique dans les trois Royaumes. Comme il y eut quelques Ecclésiastiques qui prirent le parti de la Cour dans cette affaire, les autres se crurent obligés (1) de s'opposer d'autant plus vigoureusement & plus ouvertement à toute innovation en fait de Religion : desorte que le Roi, mécontent du Comte de Clarendon, le rappella d'Irlande, le dépouilla (2) de sa Charge de Garde du Sceau Privé, & donna la Viceroyauté d'Irlande au Comte de Tyrconnel. Le nouveau Viceroi fit d'abord publier une Proclamation pour la Liberté de conscience; déclara la Ville de Dublin, & quelques autres, déchues de leurs Chartes & Privileges, qui leur furent enlevés; & afin de soutenir par la force ce Pouvoir arbitraire & illimité, qui avoit extrèmement aigri les esprits & lui avoit attiré la haine des Villes maltraitées, il forma sur la Bruyere de Kildare (3) un Camp d'environ sept-mille hommes. Ces démarches violentes ayant donné lieu au bruit qui courut alors, que le Roi méditoit une Guerre, l'Ambassadeur de ce Prince auprès des Etats crut devoir les assurer du contraire, afin de dissiper en même tems l'ombrage qu'ils avoient conçu du mécontentement que le Roi avoit témoigné au sujet de leur Résolution sur le (4) Cérémonial des Ambassadeurs, & de l'emprisonnement de quelques Anglois (5) qui avoient voulu enlever Mr. Peyton sur les Terres de la République. Leurs soupçons étoient encore fortifiés par la retraite que le Prince donnoit (6) dans ses Ports aux Corsaires Turcs, au grand dommage des Hollandois; & par la vigueur avec laquelle il poussoit l'affaire de Bantam (dont j'ai parlé ci-dessus) (7) contre la Compagnie des Indes Hollandoise. Les Païs-Bas Espagnols n'a-

(1) Holl. Merkur. 1687. pag. 69.
(2) Ibid. pag. 115.
(3) Ibid. pag. 117.
(4) Ibid. 1686. pag. 205. & 1687. pag. 117.
(5) Ibid. 1687. pag. 120.
(6) Ibid. pag. 181.
(7) Ibid. pag. 123.

n'avoient aucune part à ces differends qui étoient des suites immédiates du Commerce maritime, ni aux avantages qui résultoient de ce Commerce: ils jouïssoient d'un profond repos, & goûtoient tranquillement les fruits de la Trève de vingt ans, sous le doux gouvernement de leur Roi, en l'honneur duquel on fit cette année la Médaille que voici. 1687.



L'Ecu de ses Armes, entouré de ces Titres:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET NEAPOLIS REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DE NAPLES.

Revers: Au-dessous d'une Couronne, emblème de la Protection Royale, on voit un Faisceau à la Romaine & une Corne d'abondance, posés sur un Globe terrestre; avec ces mots:

HIS VICI ET REGNO. 1687.

C'EST PAR-LA QUE J'AI VAINCU ET QUE JE REGNE. 1687.

Par ces Emblèmes on a voulu donner à entendre, que le Roi avoit versé la Corne d'abondance sur le Monde Espagnol, en maintenant l'Autorité Royale (représentée par les Faisceaux) dans l'Eglise & dans l'Etat. Pour ce qui regarde les affaires ecclésiastiques, Albert van Eede, Evêque d'Anvers, (1) étant mort en 1678, le Roi, en vertu de la Bulle du Pape accordée à Philippe II son Bisayeul, avoit nommé à cet Evéché Jean-Ferdinand van Beugem, Doyen de la Cathédrale de Ste. Gudule de Bruxelles, & le nouvel Evêque avoit été sacré l'année d'après. Jean van Beugem son Pere, qui avoit épousé Marie Geerts, avoit été Marchand d'étoffes de soye: mais comme il ne pouvoit faire (2) ce commerce sans déroger, il y renonça, & acheta les Terres d'Ottignies & de Houten. Ayant été fait Commis pour le payement des Troupes dont la solde étoit assignée sur le Trésor Royal des Païs-Bas, il demanda au Roi Philippe IV d'être réhabilité, comme étant sorti de la noble Famille de Bodegem ou Beugem, & d'être même anobli de nouveau, s'il étoit nécessaire. Sa demande lui fut accordée par Lettres patentes du Roi, datées le (3) 14 Décembre 1654. C'est en vertu de ces Lettres qu'on voit sur la Médaille suivante, qui fut frappée cette année à Anvers, l'Ecusson de l'Evêque orné de trois Bandes d'azur sur un champ d'or, entouré d'une Bordure de gueules chargée (4) de huit Roses d'argent, & timbré d'un Chapeau d'Evêque.

(1) Delices des Païs-Bas, tom. I. pag. 171.

(2) Jurispr. Heroica, fol. 222.

(3) Ibid. fol. 225.

(4) Nobl. de Brab. Merc. d'Honn. fol. * 20 verso 7.

Le Buste de cet Evêque, en habit Episcopal, & portant une calotte:

1687.

JOANNES FERDINANDUS BEUGEMIUS, IX EPISCOPUS ANTVERPIENSIS.

JEAN-FERDINAND VAN BEUGEM, IX EVEQUE D'ANVERS.

Au Revers, ses Armes, telles que je viens de les décrire ; & à l'Exergue, ces mots qui font sa Devise ordinaire :

VIRTUTE ET CONSTANTIA. 1687.

PAR LA VERTU ET PAR LA CONSTANCE. 1687.

Cet Evêque, qui mourut en 1699, avoit un Frere aîné, nommé Matthieu van Beugem, qui avoit épousé la Veuve de Constantin Rubbens. Celui-ci fut Conseiller & (1) Maitre de la Chambre des Comtes de Brabant, & reconnu à Bruxelles pour être descendu de la noble Famille de 't Serhuyghs. Sa Sœur, Claire van Beugem, fut Femme d'Alexandre de Baillencourt Courcol, Conseiller & Receveur général des Finances du Roi, & qui est mort Membre du Conseil d'Etat.

(1) Nobl. de Brab. Merc. d'Honn. fol. * 21.

L'Université de Leyden perdit cette année le Professeur Christophe Wittich. Il étoit né à Bergen (2) en Silesie, le 7 d'Octobre 1625. S'étant appliqué dès sa jeunesse aux Mathématiques, mais surtout à la Théologie, & ayant fait de grands progrès dans l'une & l'autre de ces Sciences, il fut fait à l'âge de vingt-six ans Professeur en Mathématique à Herborn; d'où il fut appellé la même année pour remplir la Chaire de Théologie à Doesbourg; & deux ans après, il fut fait Ministre de la même Ville. De là il passa en 1655 à la Chaire de Théologie de Nimegue; & enfin le 10 d'Octobre 1671, à celle de Leyden, vacante par la mort de Jean Valkenier, décedé (3) le 8 Décembre 1670. Ce fut dans cette Université qu'il fit, selon l'usage ordinaire, l'Oraison funebre de son (4) Collegue Abraham Heydanus, dont j'ai déja fait mention. Enfin, étant mort lui-même le 19 de Mai de cette année, Jaques Gronovius, Professeur en Histoire (5) & en Langue Grecque, s'acquitta du même devoir envers lui. On a conservé sa mémoire sur la Médaille suivante, gravée par Jean Smeltzing, natif de Leyden.

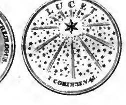
(2) Regstr. de l'Université, pag. 43.

(3) Ibid. pag. 42.

(4) Ibid. pag. 41.

(5) Ibid. pag. 70.





Il y est représenté en Buste, avec un rabat, & une Robe de Professeur :

CHRISTOPHORUS WITTICHIUS, THEOLOGUS.

CHRISTOPHE WITTICH, THEOLOGIEN.

Revers : Une Etoile de la prémiere grandeur, & d'un éclat extraordinaire, entourée d'un grand nombre d'autres plus petites ; & au haut ce mot :

LUCET.

ELLE BRILLE.

Si-

Savoir, comme une des prémieres Etoiles du Ciel. C'est une allusion à ce que l'Apôtre dit des differens degrés de gloire des Bienheureux, qui, semblables aux Etoiles, differeront les uns des autres en gloire. Et afin de faire sentir cette allusion, on a mis au-dessous ces paroles : 1687.

I. AD CORINTHIOS, CAPITE 15, VERSU 41.

I. EPITRE AUX CORINTHIENS, CHAPITRE 15, VERSET 41.

Le Roi de France, considerant les grands avantages que l'Empereur avoit remportés depuis quelque tems sur les Turcs, avec le secours de ses Alliés; & craignant que ce Prince, devenu trop puissant par tant d'heureux succès, (1) ne tournât enfin contre lui ses armes victorieuses, fit proposer plusieurs fois au Pape par le Cardinal d'Estrées, au commencement de cette année, de changer avant le mois de Mars la Trève de vingt ans en une Paix perpétuelle avec l'Empereur : à condition que chacun demeureroit le maitre de ce qu'il possedoit actuellement, comme lui appartenant en propre & lui ayant été cedé pour toujours. Il offrit en même tems, de comprendre l'Espagne dans la Paix. Mais l'Empereur répondit au Nonce du Pape à Vienne, qu'il ne pouvoit faire aucun changement dans une affaire de cette importance, sans le consentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire; beaucoup moins se résoudre à abandonner d'un seul coup, sans aucun examen, tant de belles Provinces, qui faisoient (2) près de la sixième partie de l'Empire. Ainsi la négociation fut accrochée; & Louis XIV fit déclarer à la Diete de Ratisbonne, qu'il se désistoit (3) de la proposition qu'il avoit faite de convertir la Trève en une Paix, son dessein n'ayant jamais été de presser le Corps Germanique de consentir à ce changement. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le Roi fit connoitre par cette démarche la crainte que lui inspiroit l'accroissement du pouvoir de l'Empereur; quoiqu'on ait voulu persuader le contraire par ce Jetton, où ce Prince témoigne qu'il ne redoute aucun de ses Voisins.

(1) Holl. Merkur. 1687. pag. 205.

(2) Ibid. pag. 209.

(3) Ibid. pag. 213.




La Tête du Roi de France, & sur le tour :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

De l'autre côté, un Lion marchant fierement & tranquillement au milieu de quatre Chiens qui aboyent après lui; & pour Légende :

NEC TIMET, NEC PROVOCAT.

IL NE LES CRAINT, NI NE LES DEFIE.

L'usage de ce Jetton est marqué dans l'Exergue :

AERARIUM MILITARE EXTRAORDINARIUM.

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Le Roi fit bien voir, en effet, qu'il n'avoit aucun dessein d'inquieter personne. Ayant résolu d'aller à Luxembourg, il fit savoir au Nonce du Pape par Mr. de Croissy, (4) que la curiosité seule lui faisoit entreprendre ce voyage, afin de voir par lui-même en quel état étoit cette Place qui venoit de lui être cedée; & il le pria de faire ensorte que le Pape, ni les autres Puissances, n'en conçussent au-

(4) Ibid. pag. 214.

Nnnn 2 cun

1687. cun ombrage. La suite confirma cette déclaration : car ce Prince, après avoir fait son voyage, arriva le 6 de Juin à Versailles, d'où il étoit parti le 10 de Mai. La Cour fut fort réjouie de voir le Roi de retour en bonne santé, d'autant plus qu'avant la fin de l'année précédente, il avoit été fort incommodé d'hémorrhoïdes; ce qui l'avoit fait résoudre d'aller prendre les Eaux de Barege. Mais le mal augmentant de jour en jour, les plus habiles Medecins commencerent à craindre pour sa vie : de sorte que le voyage de Barege n'eut point lieu, & que le Roi fut enfin obligé, le 18 de Novembre (1) de l'année précédente, de se soumettre à une dangereuse operation. Il la souffrit avec une constance (2) extraordinaire, quoiqu'on fût obligé d'y revenir une seconde fois, la prémiere incision ne s'étant trouvée ni assez large, ni assez profonde. La France fut dans la derniere inquietude, tant qu'elle craignit pour la vie du Roi : on ordonna des Prieres publiques dans toutes les Eglises du Royaume, pour obtenir du Ciel le rétablissement d'une santé si chere à tous les François. Ces vœux furent enfin exaucés; & la guérison du Roi, dont on avoit presque desesperé, causa dans tout le Royaume (3) une joye proportionnée à la grandeur du danger. Le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire à La Haye, ne se contenta pas de faire des réjouissances publiques devant son Hôtel, pour le rétablissement de la santé du Roi, il voulut encore en perpétuer la mémoire par la Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1686. pag. 131.
(2) Larrey Hist. de Louis XIV. tom. V. pag. 209.
(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. II. pag. 112.





Le Buste du Roi :

LUDOVICUS MAGNUS.

LOUIS LE GRAND.

Revers : A côté d'un Autel consacré à la Santé ou (4) à la Medecine, on voit un Homme qui représente ou le Roi de France, ou Apollon, ou Esculape, & qui tend la main à la France consternée. Sur le tour :

(4) Oudaan R. Moog. pag. 381. 382. 385.

INCOLUMITAS PUBLICA.

LE SALUT PUBLIC.

Ce qui est expliqué par cette Légende de l'Exergue :

OB RESTitutam PRINCipis SALUTem,
JOAnnes ANTonius DE MESMES, COMes D'AVAUX,
APUD BATavos LEGatus EXTRAORDINARIUS,
Cudi Curavit. MDCLXXXVII.

JEAN-

1687.

JEAN-ANTOINE DE MESMES, COMTE D'AVAUX, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN HOLLANDE, A FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE SUR LE RETABLISSEMENT DE LA SANTÉ DE SON PRINCE. MDCLXXXVII.

Ce Ministre eut cette année un démêlé fort vif sur la Controverse, avec Pierre Jurieu, qui, après avoir été Professeur en Théologie parmi les Reformés à Saumur, étoit sorti de France lors de la Persécution, & s'étant venu établir à Rotterdam, avoit été fait Ministre de l'Eglise Françoise, par le Magistrat de la Ville. Parmi un grand nombre d'Ecrits qui sont sortis de sa plume, il y en a un intitulé, *L'Accomplissement des Propheties*, qu'il publia cette année, & où il prétendit faire voir (1) que la Prophetie du VII Chap. de Daniel, touchant la quatrieme Bête, aussi bien que l'Apocalypse de S. Jean, étoient déja presque accomplies. Il soutenoit que l'Eglise Romaine (2) considerée dans ses Membres, ou pour mieux dire, que le Pape lui-même étoit l'Antechrist prédit depuis tant de siecles. Entre autres preuves qu'il alleguoit de son sentiment, il remarquoit, que les lettres initiales de ces mots, (3) *Poculum Aureum Plenum Abominationum* (c'est à dire, (4) *Coupe d'or pleine d'abominations*) forment le mot Latin PAPA, (*Pape.*) Et ayant établi que le nombre de 144 avoir représenté (5) l'Eglise sans tache & le Regne de Jésus-Christ, il croyoit pouvoir trouver par le nombre (6) de 666, la durée entiere du Regne (7) de la Bête, qu'il supposoit devoir être de 1260 ans. D'où il concluoit, qu'il y avoit longtems que cette Bête avoit paru dans le Monde: & lui ayant assigné, comme des proprietés essentielles & des marques caractéristiques, l'Idolatrie, (8) l'Aveuglement & la Corruption, il soutenoit que le Regne de l'Antechrist avoit commencé lorsque ces vices s'introduisirent, au milieu du V Siecle; & qu'ainsi, la fin du Monde devoit arriver entre l'année (9) 1710 & l'année 1720. Ce fut dans l'esperance & dans l'attente de la chute prochaine de l'Eglise de Rome, & à l'honneur de ce profond Interprete des Propheties, qu'on fit la Médaille suivante.

(1) Verv. der Prof. I. deel III. hoofdst. pag. 16.
(2) Ibid. I. deel, XIV. hoofdst. pag. 76.
(3) Ibid. I. deel, XVI. hoofdst. pag. 94.
(4) Apocal. XVII. 4.
(5) Verv. der Prof. I. deel, XV. hoofdst. pag. 89.
(6) Apocal. XIII. 18.
(7) Verv. der Prof. I. deel, XV. hoofdst. pag. 90 &c.
(8) Ibid. I. deel, XIII. hoofdst. pag. 69.
(9) Ibid. I. deel, XI. hoofdst. pag. 255.



Son Buste, orné de la Robe de Professeur; & sur le tour:

PETRUS JURIEU, SACROSANCTÆ THEOLOGIÆ PROPHETIARUMQUE PROFESSOR.

PIERRE JURIEU, PROFESSEUR EN THEOLOGIE ET EN PROPHETIES.

Et pour marquer qu'il esperoit de survivre à la chute de l'Eglise Romaine, on a mis ce mots au-dessous de son Buste:

SPE FATI MELIORIS ALOR.

L'ESPOIR D'UN SORT PLUS HEUREUX ME SOUTIENT.

1687. Revers : Une fumée épaiſſe & un grand nombre de Sauterelles, (1) ſortant du Puits de l'Abîme, cachent preſque entièrement Egliſe qui paroit dans le lointain, & empêchent le Soleil de communiquer ſa lumiere à la Lune ; & au-deſſus :

(1) Apocal. IX. 2 & 3.

BREVI LUCIDIOR FULGEBIT.

BIENTÔT ELLE BRILLERA D'UN PLUS GRAND ECLAT.

(2) Ibid. XXII. 20. Et pour exprimer plus fortement encore cette ferme eſperance, on a mis dans l'Exergue ces paroles de l'Apocalypſe : (2)

ETIAM VENIO CITO. AMEN. VENI DOMINE JESU. 1687.

CERTES JE VAIS VENIR BIENTÔT. AMEN. VENEZ, SEIGNEUR JESUS. 1687.

Fondé ſur ces principes, que ſon imagination féconde lui avoit fournis, il ſoutenoit que la derniere Perſécution de France étoit celle qui eſt décrite dans le Chap. XI de l'Apocalypſe : Que les Edits de Nantes & de Niſmes, abolis par l'autorité du Roi, étoient repréſentés par les (3) deux Témoins : Que les corps de ces Témoins, étendus ſans ſepulture dans les rues de la Grande Ville, marquoient, que malgré la revocation des Edits, il reſtoit toujours en France un grand nombre de Proteſtans cachés. La Grande Ville n'étoit autre choſe, ſelon lui, (4) que le Royaume de France, la plus belle & la plus floriſſante partie du Royaume ſpirituel du Pape, & repréſentant fort bien, par ſa ſituation entre l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne & l'Angleterre, la Capitale de ſon Empire, placée au milieu de toutes les Nations qu'il tient ſous ſon eſclavage. Il prétendoit que les Rois de ce Royaume, qui ſe font honneur du Titre de Rois Très-Chrétiens, étoient ceux qui par leurs liberalités avoient le plus contribué à l'accroiſſement immenſe du Pouvoir Papal : Enfin, que les Rois de France eux-mêmes, qui ſe diſent les Fils ainés de l'Egliſe, étoient les plus puiſſans appuis du Royaume de l'Antechriſt, dont le Regne devoit finir (5) dans trois ans & demi ; la Reformation, qui gémiſſoit actuellement ſous le poids de l'oppreſſion, devant être embraſſée dans ce tems-là généralement en France, par une grace ſurnaturelle du Ciel, & maintenue par l'autorité même (6) des Souverains de ce Royaume. Le Comte d'Avaux ne put ſouffrir ces extravagances : il crut que l'honneur de ſa Religion & celui du Roi ſon Maitre, indignement attaqués tant par ces Ecrits, que par la derniere Médaille que j'ai rapportée, ne lui permettoient pas de garder plus longtems le ſilence ; & qu'il devoit ſe ſervir des mêmes armes pour combattre le ſyſtème imaginaire & les ridicules explications que le Profeſſeur Jurieu avoit employé au ſujet de la Bête de l'Apocalypſe. C'eſt ce qui le porta à faire faire la Médaille que voici, pour ſervir de réponſe à la précédente, & la tourner en ridicule.

(3) Verv. der Prof. I. deel, XIII. hoofdſt. pag. 188.

(4) Ibid.

(5) Ibid. I. deel, XIV. hoofdſt. pag. 192.

(6) Ibid. pag. 201.





On y voit le Buſte de ce Miniſtre, qui eut le malheur de ſurvivre au tems qu'il avoit marqué pour la chute de l'Egliſe Romaine ; & ſur le tour :

PE-

PETRUS JURIEU, PROPHETIARUM PROFESSOR ET PROPHETA ROTTERODAMENSIS. 1687.

PIERRE JURIEU, PROFESSEUR EN PROPHETIES ET PROPHETE DE ROTTERDAM.

Et comme il croyoit avoir trouvé dans le nombre *666*, la marque infaillible de la Bête de l'Apocalypse, on a mis au-dessous de son Buste dans l'Exergue, ces mots Latins en caractères Hébraïques :

MINISTER IRIUS.

LE MINISTRE JURIEU.

Ces Lettres Hébraïques sont numerales, & forment ensemble le nombre de *666*, comme il paroît par le calcul suivant :

40.
10.
50.
10.
60.
9.
1.
200.
10.
200.
10.
6.
60.
666.

De sorte que ce nombre mysterieux se rencontre dans ces deux mots ; & qu'en suivant ses propres principes, on trouva qu'il étoit lui-même cette Bête que S. Jean vit sortir de la Mer. On la voit sur le Revers, avec ces mots de l'Apocalypse : (1)

(1) Apocal. XIII. 5.

DATUM EST EI OS LOQUENS MAGNA ET BLASPHEMIAS.

IL LUI FUT DONNE UNE BOUCHE QUI PROFEROIT DE GRANDES CHOSES ET DES BLASPHEMES.

Après avoir trouvé dans le nom de Mr. Jurieu, & dans celui de son Emploi, le nombre dont il s'agit, l'Ambassadeur fait cette question, dont les paroles sont encore prises de S. Jean : (2)

(2) Ibid. XIII. 4.

QUIS SIMILIS BESTIÆ?

QUI EST SEMBLABLE A LA BETE?

La réponse se trouve dans le nombre même, qu'on a mis immédiatement au-dessous :

666.

1687. Les François Refugiés furent reçus dans les autres Villes des Provinces-Unies, de la même maniere dont Mr. Jurieu l'avoit été à Rotterdam. Plusieurs d'entre eux furent pourvus de pareils Emplois; on leur assigna des pensions, & on leur accorda divers privileges. Les Ministres fugitifs, après avoir été examinés sur la Doctrine par un Synode convoqué exprès à Rotterdam, furent distribués (1) dans les Villes: on donna quatre-cens florins de pension à ceux d'entre eux qui étoient mariés, (2) & deux-cens-cinquante aux autres; la Hollande s'étant engagée à fournir pour cet effet (3) 12000 florins par an, & la Frise (4) 2370. Bilderbeek, Résident des Etats à Cologne, fournit à ceux qui passoient par cette Ville, dequoi (5) poursuivre leur voyage. Le Prince d'Orange engagea au service de la République les meilleurs Officiers Refugiés; ce qui couta cette année cent-quatre-vingt-mille florins (6) aux Etats, sans compter une somme de cent-cinquante-mille florins par an qu'ils assignerent pour le même usage, & qui devoit être prise sur les fonds accordés ci-devant pour l'entretien des Ministres dans les Cours étrangeres. Les Etats de Hollande, en particulier, convinrent non seulement de faire une Collecte générale (7) parmi leurs Sujets, en faveur des Refugiés; mais ils exhorterent encore les autres Provinces (8) à suivre leur exemple. Celle d'Overissel fut la prémiere à y consentir; (9) & Groningue & les Ommelandes ayant suivi, les autres (10) ne tarderent pas à y donner les mains: de sorte qu'il se fit une Quête générale dans les sept Provinces, avec tant de succès, que dans La Haye seule on recueillit près de (11) quatorze-mille florins. Ce fut le 11 de Novembre qu'on fit la Collecte à Utrecht. Les Etats de cette Province ne témoignerent pas moins de charité envers leurs Freres fugitifs: car non contens de leur fournir le nécessaire, & de leur donner des Emplois & d'autres avantages, ils leur accorderent encore le Droit de naturalité. Ce qui engagea les Refugiés à témoigner leur reconnoissance par cette Médaille.

(1) Holl. Merkur, 1687. pag. 691. (2) Resol. der Staat. Gener. 8 Febr. 1687. fol. 84. (3) Ibid. 1 Maart 1687. fol. 187. (4) Resol. der Staat. van Vriesl. 3 April 1687. (5) Resol. der Staat. Gener. 2 Juny. 1687. fol. 239. (6) Ibid. 19 Juny 1687. fol. 263.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 17 Juny 1687. (8) Resol. der Staat. Gener. 19 Juny 1687. fol. 268. (9) Ibid. 2 July 1687. fol. 294. (10) Ibid. 26 July 1687. fol. 317. (11) Holl. Merkur, 1687. pag. 191.



Le Lion des Provinces-Unies, couronné, tenant un Sabre d'une de ses pattes de devant, & soutenant de l'autre l'Ecu de la Province d'Utrecht, fait sortir les rayons d'une Ruche à miel, en la pressant d'une de ses pattes de derriere: emblème de la liberalité exercée envers les Refugiés. Sur le tour:

HOSTIBUS ENSE MINANS, MISEROS SCIT PASCERE MELLE.

IL MENACE SES ENNEMIS DE SON EPE'E, ET NOURRIT DE MIEL LES MISERABLES.

Le Revers ne contient que cette Inscription:

ALMAE MATRI TRAJECTENSI REIPUBLICAE
GALLI REFORMATI,
AD IPSAM RELIGIONIS CAUSA PROFUGI,
OMNES UT PROPRIA VISCERA EXCEPTI,
PLERIQUE PIA ALUMNORUM SORTE DONATI,
HUNC NUMMUM GRATI OFFEREBANT.
ANNO DOMINI MDCLXXVIII.

LES

1688.

LES FRANÇOIS REFORMEZ,
FUGITIFS POUR CAUSE DE RELIGION,
AYANT ETE REÇUS PAR LA PROVINCE D'UTRECHT
COMME SES PROPRES ENFANS,
ET NATURALISEZ POUR LA PLUPART,
LUI OFFRENT CETTE MEDAILLE, COMME A LEUR MERE,
POUR LUI MARQUER LEUR RECONNOISSANCE.
L'AN DE N. S. 1688.

Cette Médaille nous a conduit insensiblement à l'année 1688, dans laquelle les Etats-Généraux (1) reçurent avis de Cologne (*) par le Résident Bilderbeck, de la mort de la Duchesse Douairiere de Simmeren, à qui, l'année d'auparavant, ils avoient accordé deux (2) differentes fois la permission de faire transporter hors de leur Païs, sans payer les Droits, quelques effets qu'elle y avoit fait acheter. Cette Princesse mourut le 20 de Mars, à onze heures du matin, âgée d'environ quarante-six ans, étant née en 1642. Les Etats-Généraux lui avoient autrefois accordé une pension de (3) dix-mille florins. A l'âge de vingt-quatre ans elle avoit épousé (4) le Comte Palatin Louis-Henri Prince de Simmeren, dont elle n'eut point d'enfans, & qui mourut à la fleur de son âge, (5) le 24 Décembre 1673. Elle étoit Fille d'Amelie de Zolms, & de Frederic-Henri Prince d'Orange; & par conséquent Tante du Prince Guillaume III. C'est ce qui engagea les Etats, après avoir déliberé sur le décès de cette Princesse le 27 de Mars, à députer quelques-uns de leurs Membres, pour faire les complimens de condoléance au Prince. La Députation étoit (6) composée de Mrs. Els, Druyvestein, Dykvelt, Alua, Cuper & Rengers, accompagnés d'un des Greffiers. C'est cette Princesse qui fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. Gener. 26 Maart 1688. fol 184.
(*) Le 26 de Mars.
(2) Ibid. 27 Mey 1687. fol. 233. & 11 Juny 1687. fol. 249.
(3) Ibid. 5 Jan. 1689. fol. 11.
(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel, fol. 709.
(5) Hubn. geslachtk. tafel 136.
(6) Resol. der Staat. Gener. 27 Maart 1688. fol. 200.





D'un côté, l'on voit son Buste, avec cette Légende :

MARIE DUCHESSE DE SIMMEREN,
NEE PRINCESSE D'ORANGE, ETC.

De l'autre, ses Armes, & sur le tour :

NATA 5 SEPTEMBRIS 1642.
NUPTA 26 SEPTEMBRIS 1666.
MORTUA 20 MARTII 1688.

1688.

NE'E LE 5 SEPTEMBRE 1642.
MARIE'E LE 26 SEPTEMBRE 1666.
MORTE LE 20 MARS 1688.

Maximilien, Electeur de Cologne, Prince de Liege & Evêque de Munster & de Hildesheim, mourut aussi cette année, le 3 de Juin, (1) dans son Château de Bonn. Sa mort ne donna pas peu d'inquietude aux Etats. Ils étoient en differend avec lui au sujet du Péage de la Meuse; & les Conferences qu'on avoit tenues l'année précédente pour parvenir à un accommodement, (2) n'ayant été d'aucun fruit, on s'étoit séparé sans rien conclure. D'ailleurs le Cardinal de Furstemberg, grand Ami de la France, & par conséquent peu porté pour les Provinces-Unies & leurs Alliés, briguoit de tout son pouvoir cette haute Dignité, & il étoit protegé par la France. Pendant la vie du dernier Evêque, le Chapitre de Cologne l'avoit déja nommé (3) Coadjuteur le 7 de Janvier; & lui avoit donné le Gouvernement du Diocese, après la mort de l'Electeur. Il se servit de ce pouvoir, pour remplir le Païs de Troupes Françoises. Il avoit outre cela un grand Parti dans la Ville de Liege. Cependant l'Empereur & les Etats-Généraux ne laisserent pas de faire tous leurs efforts pour le traverser, & pour faire tomber le choix sur le second Fils de l'Electeur de Baviere, ou du moins sur un sujet qui fût porté pour la Maison d'Autriche. Ces oppositions engagerent le Roi de France à faire déclarer aux Etats par son Ambassadeur, qu'en cas que quelque Puissance voisine entreprit de troubler la liberté des élections, soit par des menaces, (4) ou en faisant marcher des Troupes, il en envoyeroit aussi de son côté, pour maintenir les droits & la liberté des Chapitres. Mais quoique le Cardinal de Furstemberg eût eu treize voix dans celui de Cologne, & le Prince Joseph-Clément de Baviere neuf seulement, le Pape déclara ce dernier légitimement élu, parce qu'il lui avoit accordé d'avance (5) la Bulle d'éligibilité, qu'il avoit refusée au prémier. L'évenement ne répondit pas mieux aux esperances du Cardinal, dans l'élection qui se fit à Liege: le Baron Jean-Louis d'Elderen ayant eu vingt-quatre voix dans le Chapitre, fut élu Evêque & Prince de Liege, (6) le 17 d'Août. Ce fut pendant la vacance du Siege, que les Doyen & Chapitre firent frapper les Pieces de monnoye suivantes, pour faire voir que pendant ce tems-là ils avoient été revêtus du Pouvoir Civil & Ecclésiastique.

(1) Hist. Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege fol. 419.

(2) Resol. der Staat. Gener. 23 Juny 1688.

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 41.

(4) Resol. der Staat. Gener. 10 Juny 1688. fol. 359.

(5) Holl. Merkur. 1688. pag. 55.

(6) Ibid. pag. 57.



I. J'ai trouvé celle-ci à La Haye, dans le Cabinet de Mr. Leonard Vermeulen. Elle a d'un côté

côté le Buste du Patron de la Ville de Liege, ayant la Mitre sur la tête, & entouré d'une bordure : 1688.

SANCTUS LAMBERTUS, PATRONUS LEODIENSIS. 1688.

SAINT LAMBERT, PATRON DE LA VILLE DE LIEGE. 1688.

Au Revers, les Armes de Liege, (1) écartelées au 1^{r}. de gueules, à la Colomne d'or posée sur un piédestal à trois marches, qui est de Liege; au 2^{d}. de gueules, à la Fasce d'argent, qui est du Duché de Bouillon; au 3e. d'argent, à trois Lions couronnés de Sinople, qui est du Marquisat de Franchimont; au 4e. de gueules, aux quatres Fasces d'or, qui est du Comté de Looz. Sur le tour :

(1) Delices des Pays-Bas. Tom. III. p. 240.

MONETA NOVA CAPITULI LEODIENSIS,
SEDE VACANTE.

MONNOYE NOUVELLE DU CHAPITRE DE LIEGE,
LE SIEGE VACANT.

II. La seconde est un Liard de cuivre. Elle a d'un côté le Buste de S. Lambert, qui a été le vingtieme & dernier Evêque de Mastricht, où il fut mis à mort; ce qui fut cause que le Siege Episcopal fut transferé (2) de Mastricht à Liege, l'an 1210 :

(2) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 114.

SANCTUS LAMBERTUS, PATRONUS LEODIENSIS.

SAINT LAMBERT, PATRON DE LA VILLE DE LIEGE.

Revers : Les Armes du Duché de Bouillon, qui dépend (*) de l'Evêché de Liege, timbrées d'une Couronne Ducale :

(*) *Voy. I. Part. pag. 29.*

DECANUS ET CAPITULARES LEODIENSES,
SEDE VACANTE. 1688.

LES DOYEN ET CHAPITRE DE LIEGE,
LE SIEGE VACANT. 1688.

III. La derniere est une *Risdale*, ou piece de cinquante sols, aussi bien que le No. I, auquel elle est semblable en tout, excepté que l'Image du Saint n'est point entourée d'une bordure.

Le nouvel Evêque ne tarda pas à donner avis à LL. HH. PP. de son élection, & à les assurer de l'intention où il étoit de vivre en bonne intelligence avec eux. La Lettre (3) qu'il leur écrivit à ce sujet fut portée par le Courier ordinaire : invention utile s'il en fut jamais, en ce qu'elle entretient un commerce prompt & réglé entre les divers habitans de la Terre, quelle que soit la distance qui les sépare. Les Americains, qui avant l'arrivée des Espagnols ne savoient ni lire ni écrire, surpris de les voir se communiquer leurs idées par le moyen des Lettres, les appelloient (4) des papiers parlans; & dans les commencemens, ils faisoient tous leurs efforts pour en avoir, afin de s'en servir à porter leurs ordres. Les anciens Romains appelloient les Couriers (5) *Tabellarii*. Chaque Province étoit obligée de tenir prêt un certain nombre de Chevaux de poste, pour porter en diligence les ordres de l'Empereur jusqu'aux frontieres les plus reculées de l'Empire. C'est de quoi il nous reste un monument sur une Médaille (6) de Nerva, qui fut faire lorsque l'Empereur exempta l'Italie de cette charge. La décadence de l'Empire entraina celle des Postes réglées : les Lettres ne furent plus portées, la plupart du tems, que par des Messagers; & ce ne fut que sous Maximilien I, que la Maison de La Tour & Tassis imagina un Règlement pour les Postes : ce qui valut à François de Tassis la Charge (7) de Prémier Maitre des Postes des Pais Héréditaires de la Maison d'Autriche, dont il fut pourvu par cet Empereur; & à son Fils Jean-Baptiste de Tassis celle de Directeur-général des Postes Impériales, que lui donna Charles-Quint. Cet établissement, tout commode qu'il étoit, s'in-

(3) Resol. der Staat. Gener. 30 Aug. 1688. fol. 516.

(4) Tweede Scheepstogt van Colombus, pag. 78. 79.

(5) Cic. Ep. ad Fam. Lib. IX. ep. 15.

(6) Oudaan R. Moog. pag. 3.

(7) Hubn. Geslachtk. tafel 332. Les Souv. du Monde, Tom. II. pag. 119.

1688. troduisit assez tard dans les Provinces-Unies: car au commencement du XVII Siecle, on s'y servoit encore de Messagers. Mais enfin l'usage des Postes fut établi successivement dans plusieurs Villes, par differentes personnes. C'est ainsi qu'à Delft, peu après le milieu du XVII Siecle, Mr. Lambert Twent ayant remboursé de leurs Charges divers Messagers, & réuni plusieurs petits Bureaux de Poste, établit enfin un Bureau général. Celui de Leyden doit son origine à Mr. Nicolas Clignet, dont j'ai parlé (*) plus haut, & qui étoit né dans cette Ville le 20 d'Avril 1643. Ayant représenté plusieurs fois aux Magistrats, de quelle utilité il seroit pour le commerce des habitans, d'établir des Postes règlées, il en obtint enfin la direction en 1662; & dans l'espace de sept ans, Fagel Messager de Flandre, & ensuite Abraham du Moulin Messager d'Anvers, étant morts, il fit tant par ses soins infatigables, qu'il mit la derniere main à cet important ouvrage. L'établissement des Postes d'Amsterdam commença par un Bureau pour la Poste d'Allemagne, dont Conrad Geelvink, Fils du Bourguemestre, fut le premier Directeur. Les Lettres pour les autres Pais continuerent encore quelque tems à être portées par des Messagers. Roelof Meulenaer, Messager d'Amsterdam à Anvers, fut pourvu de ce fatigant Emploi le 29 de Décembre 1638. Mais croyant qu'il lui seroit plus avantageux & moins pénible de se servir de la Poste à cheval, d'autant plus qu'alors toutes les Lettres d'Espagne, de France & d'Angleterre passoient par Anvers, il établit enfin un Bureau pour les Lettres de cette Ville; & après avoir mené au commencement une vie laborieuse, il jouït des fruits de ce nouvel établissement jusqu'à sa mort, qui arriva en 1691, le 22 d'Octobre, comme il paroît par une Epitaphe Latine qui se voit sur son Tombeau dans l'Eglise Neuve d'Amsterdam. Environ trois ans auparavant, (en 1688) ayant déja exercé cinquante ans l'emploi de Messager ou de Maitre des Postes, il célébra cet heureux anniversaire; & à cette occasion, il donna à chacun de ses cinq Enfans, qu'il avoit eus de Marie Rey sa Femme, une Médaille pareille à celle que voici.

(*) Ci-dessus pag. 106, 107.



Un Postillon courant à toute bride, & sonnant de son cornet; & au Revers, cette Légende:

ROELOF MEULENAER.

DIE VYFTIGH JAREN LANG POSTMEESTER IS GEWEEST, HEEFT 'T BITTER WEL GESMAECKT, DOGH 'T SOETSTE ALDERMEEST.

IN AMSTELDAM, DEN 29 DECEMBER 1688.

ROELOF MEULENAER.

CELUI QUI A EXERCÉ CINQUANTE ANS LA CHARGE DE MAITRE DES POSTES, EN CONNOIT LES AMERTUMES ET LES DOUCEURS; MAIS IL A EPROUVÉ QUE LES DERNIERES SURPASSENT LES PREMIERES.

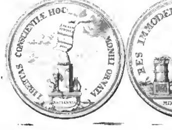
A AMSTERDAM, LE 29 DECEMBRE 1688.

Les

Les Etats étoient très satisfaits d'avoir si bien réussi dans leurs desseins, au sujet de l'élection d'un Evêque de Liege & d'un Electeur de Cologne. Mais leur joye fut bien troublée par la conduite du Roi d'Angleterre, qui paroissoit tendre uniquement à introduire la Religion Catholique & le Pouvoir arbitraire dans ses Etats; ce qui pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour la République. Pour exécuter ce grand projet, il remplit peu à peu toutes les Charges civiles & militaires, de Sujets Catholiques, ou qui du moins n'avoient pas beaucoup d'éloignement pour cette Religion, afin de les trouver soumis à ses volontés dans une entreprise aussi délicate: & après avoir augmenté, autant qu'il le jugea nécessaire, (1) ses Troupes qui faisoient son plus grand appui, il publia une Proclamation, par laquelle il accordoit la Liberté de conscience à toutes les Sectes Chrétiennes. Cette déclaration enhardit tellement les Catholiques, qu'on vit bientôt les Ecclésiastiques & les Moines paroitre ouvertement dans les rues de Londres, avec les habits de leurs Ordres. L'érection d'un Conseil extraordinaire, composé de sept Conseillers parmi lesquels il y en avoit de Catholiques, suivit de près la Proclamation. On donna pouvoir à ce Conseil (2) de juger sans Appel toutes les Causes ecclésiastiques; & il ne tarda pas à l'exercer. L'Evêque de Londres fut suspendu de toutes ses fonctions par ce nouveau Tribunal; & les Universités (3) de Cambridge & d'Oxford furent sommées d'y comparoitre: celle-là, pour avoir refusé à un Moine le degré de Docteur: & celle-ci, parce qu'elle persistoit dans l'élection qu'elle avoit faite du Professeur Hough pour Directeur du College de la Madeleine, au-lieu de l'Evêque d'Oxford que la Cour lui avoit recommandé. Le Roi, après avoir défendu (4) sous de grosses peines de bruler l'effigie du Pape, selon la coutume, envoya le Comte de Castelmaine au Pontife, dont il avoit déja reçu le Nonce (5) avec les plus grandes marques de distinction. Cependant, il restoit toujours un puissant obstacle à l'exécution de ses desseins: c'étoient les Loix Pénales, connues sous le nom de *Test*, établies par les Parlemens contre l'accroissement du Papisme, & qui excluoient les Catholiques de tous Emplois. On résolut donc de les abolir: mais comme l'affaire étoit des plus délicates, il fut jugé à propos de sonder le Prince & la Princesse d'Orange, les plus proches Héritiers de la Couronne, par une Lettre que Jaques Steward écrivit (6) à Mr. Gaspar Fagel, Conseiller-Pensionaire de Hollande. Celui-ci ayant communiqué la Lettre au Prince & à la Princesse, répondit à Steward: Que Leurs Altesses étoient ennemies déclarées de toute contrainte en matiere de Religion, même envers les Catholiques; mais qu'elles ne desapprouvoient pas moins qu'on sappât les Loix fondamentales de l'Etat, & qu'elles n'approuveroient jamais qu'on y portât la moindre atteinte: Qu'ainsi il faloit chercher (7) un milieu, pour accorder la Liberté de conscience de telle maniere, que le *Test* & les autres anciennes Loix Pénales demeurassent en leur entier: Et que comme elles regardoient ces Loix comme le plus fort rempart de la Reformation contre les attaques du Papisme, elles ne consentiroient jamais à leur abolition. Ces Lettres écrites de part & d'autre furent bientôt rendues publiques, & ne causerent pas peu d'émotion dans les esprits d'une multitude déja très aigrie: ainsi l'on ne doit point s'étonner que ce commerce de Lettres ait donné lieu à la Médaille suivante, qui fut faite en Hollande.

1688.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 607.
(2) Ibid. pag. 609.
(3) Ibid. pag. 613.
(4) Ibid. pag. 608.
(5) Ibid. pag. 613.
(6) Ibid. pag. 615.
(7) Ibid. pag. 618.



Un Piédestal sur la face duquel est écrit le mot BRITANNIA, *LA GRANDE BRETAGNE.* Une Bible, un Calice, un Oiseau, & une Mitre d'Evêque, sont posés sur le Piédestal.

1688. destal. La Bible est couverte d'un Bonnet sur lequel il y a le mot LIBERTAS, *LIBERTE'*; ce qui signifie la Tolerance de toutes les Religions. Le Calice marque l'Eglise Romaine; l'Oiseau, les Quakers & toutes les autres Sectes *Non-Conformistes*; & la Mitre, l'Eglise Episcopale d'Angleterre. Au haut paroit une Main qui sort d'un nuage, & qui tient un papier où on lit ces mots:

CASPARI FAGELII EPISTOLA,

EFFLAGITATA A JACOBO STEWARDO. 1687.

LETTRE DE GASPAR FAGEL,

DEMANDE'E INSTAMMENT PAR JAQUES STEWARD. 1687.

On voulut au commencement faire passer cette Lettre pour supposée, & l'on publia même dans ce dessein un Ecrit, muni (1) d'un Privilege du Comte de Sunderland, Président du Conseil. Mais Mr. Fagel fit voir le contraire, & demanda que l'Auteur fût puni comme un calomniateur, & le Privilege revoqué.

(1) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 617.

L'Inscription suivante occupe le tour de la Médaille:

LIBERTAS CONSCIENTIÆ HOC MONILI ORNATA.

LA LIBERTE' DE CONSCIENCE ORNE'E DE CE COLIER.

Un Dogue, ayant au col un Chapelet où pend une Croix, paroît sur le Revers. Il appuye une de ses pattes de devant sur un Livre où sont écrites ces deux lettres, L. C. qui signifient *Liberté de Conscience*; & porte l'autre sur deux Livres posés sur un Autel, & qui contiennent le *Test* & les autres *Loix Pénales*, comme il paroit par les lettres qui y sont marquées. La Légende est sur le tour:

RES IMMODERATA CUPIDO EST. MDCLXXXVIII.

LA CUPIDITE' NE SAIT POINT SE MODERER. 1688.

Quoique le Prince & la Princesse d'Orange se fussent déclarés d'une maniere si positive contre l'abolition des Loix Pénales, le Roi, qui s'attendoit d'avoir bientôt un Héritier, & qui avoit ordonné (2) au commencement de l'année des réjouissances publiques par tout le Royaume pour la grossesse de la Reine, n'abandonna point son projet d'une Tolerance universelle, quoique contraire à ces mêmes Loix, confirmées par les sermens les plus solemnels. Le 24 de Mai il expédia un Ordre pour faire publier dans toutes les Eglises & Chapelles du Royaume, (3) dans un certain tems limité, l'Arrêt du Conseil touchant la Liberté de conscience. Cet Ordre allarma un grand nombre de personnes, surtout à Londres où la première publication devoit se faire, comme sous les yeux du Roi, afin de donner l'exemple aux autres Eglises. Les Evêques de Londres, de S. Asaph, de Bath & Wells, de Chichester, d'Ely, de Peterborough & de Bristol s'assemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery pour déliberer sur cette affaire, & résolurent unanimement de présenter au Roi (4) une Requête, contenant les raisons qu'ils avoient pour ne point obeir à l'Ordre qu'ils avoient reçu. Ils la signerent tous, & allerent en corps la présenter au Roi, qui, surpris de la voir écrite de la main de l'Archevêque, leur dit qu'il la regardoit comme une démarche séditieuse, & (5) leur ordonna d'obeïr: mais voyant qu'ils n'y étoient nullement disposés, il les renvoya jusqu'à nouvel ordre. Le Conseil Privé, dans lequel le P. Peters Jésuite avoit séance, ayant été assemblé le soir-même sur cette affaire, il fut résolu de citer les huit Evêques devant la Cour du Banc du Roi, (6) pour le 18 de Juin, comme coupables d'avoir répandu des Ecrits séditieux contre le Gouvernement. Ils comparurent au jour marqué, persisterent à maintenir leur Requête dans toutes ses parties, & refuserent de donner caution, se fondant sur les privileges des Pairs d'Angleterre. Le Conseil se trouva fort intrigué par cet incident; & ne voyant aucun moyen de satisfaire ni le Peuple, ni le Roi, ni de mettre sa propre autorité à l'abri de toute atteinte, il employa toutes sortes de moyens pour persuader les Evêques d'accorder ce qu'on leur demandoit. Mais ils furent inébranlables, & aimerent mieux se laisser mener à la Tour, où ils furent (7) conduits par eau, à travers les acclamations du Peuple qui les exhortoit à la constance. C'est le sujet de cette Médaille.

(2) Holl. Merkur. 1688. pag. 174.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 618.

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 169.

(5) Ibid. pag. 170.

(6) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 619.

(7) Holl. Merkur. 1688. pag. 174.



1688.



Le Buste de l'Archevêque de Cantorbery, qui avoit été élevé à cette Dignité (1) en 1678: (1) Resol. der Staat. Gener. 25 Jan. 1678.

GUILIELMUS SANCROFT, ARCHIEPISCOPUS CANTUARIÆ. 1688.

GUILLAUME SANCROFT, ARCHEVEQUE DE CANTORBERY. 1688.

Revers: Les Bustes des sept autres Evêques prisonniers, entourés chacun d'une bordure au-dedans de laquelle leurs noms sont écrits, & séparés par onze Etoiles:

GUILIELMUS EPISCPUS SANCTI ASAPHI.
FRANCISCUS, EPISCOPUS ELYÆ.
JOANNES, EPISCOPUS CICESTRIÆ.
HENRICUS, EPISCOPUS LONDINI.
THOMAS, EPISCOPUS BATHONIÆ ET WELLESII.
THOMAS, EPISCOPUS PETRIBURGI.
JOANNES, EPISCOPUS BRISTOLII.

GUILLAUME, EVÊQUE DE SAINT ASAPH.
FRANÇOIS, EVÊQUE D'ELY.
JEAN, EVÊQUE DE CHICHESTER.
HENRI, EVÊQUE DE LONDRES.
THOMAS, EVÊQUE DE BATH ET WELLS.
THOMAS, EVÊQUE DE PETERBOROUGH.
JEAN, EVÊQUE DE BRISTOL.

Quelques-unes de ces Médailles ont encore sur la tranche cette Légende: (2)

(2) Horat. Lib. III. Od. 3. 7. & 8.

SI FRACTUS ILLABATUR ORBIS,
IMPAVIDOS FERIENT RUINÆ.

QUAND L'UNIVERS DETRUIT LES ACCABLEROIT SOUS SES RUINES, LEUR FERMETÉ N'EN SEROIT POINT EBRANLÉE.

Les Avocats du Roi ayant demandé le 25 de Juin que l'on fit comparoitre les Evêques prisonniers, on les tira de la Tour vers les onze heures. Ils furent reçus à leur débarquement, par les Evêques de Glocester & de Norwich, (3) & par une trentaine des prémiers Gentilshommes du Royaume, qui les conduisirent

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 177.

1688. firent à la Cour, où les Pairs les attendoient assis & couverts, pour entendre leur défense. La Cause fut plaidée avec beaucoup de chaleur de part & d'autre. L'Archevêque présenta une Requête par laquelle il déclinoit la jurisdiction de la Cour, à laquelle il prétendoit (1) n'être point sujet, & demandoit d'être jugé par ses Juges ordinaires. Après avoir ouï plusieurs Plaidoyers, la Cour ordonna enfin que les Accusés comparoitroient dans quatorze jours; qu'en attendant, on procederoit à l'élection des Juges; & que les Evêques seroient élargis sur le champ, après s'être engagés à comparoitre. Ainsi, l'Archevêque ayant donné caution pour deux-cens livres sterling, & les Evêques pour cent livres chacun, ils sortirent de la Tour le jour-même, suivis d'un cortege de plus de mille bateaux. Les cris de joye du Peuple, le bruit des cloches de Lambeth (2) & de Ste. Marguerite, les feux de joye & les illuminations dont toutes les rues étoient remplies, signalerent le jour qui rendit la liberté aux Prélats prisonniers. Enfin, les douze Juges ayant été choisis, les Evêques furent ouis le 9 de Juillet, & absous le lendemain, en présence de plus (3) de quarante Pairs, & d'une multitude innombrable d'assistans. On vit alors la joye éclater sur tous les visages, & se répandre par toute la Ville, où l'on alluma (4) autant de feux, que s'il se fût agi d'une Victoire remportée sur les Ennemis de l'Etat. C'est cet évenement qui a donné lieu, entre autres, aux (5) deux Médailles que voici.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 178.

(2) Ibid. pag. 179.

(3) Ibid. pag. 181.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 610.

(5) Holl. Merkur. 1688. pag. 181.

I. Les huit Evêques, que l'on conduit à la Tour de Londres; lieu où l'on enferme les Prisonniers d'Etat:

PROBIS HONORI, INFAMIÆQUE MALIS.

C'EST UN HONNEUR POUR LES GENS DE BIEN, ET UNE IGNOMINIE POUR LES MECHANS.

Et dans l'Exergue:

ARCHIEPISCopus CANTUARiæ.

EPISCOPI SancTi ASAPHi, BATHoniæ ET WELlesii,

ELYæ, PETERBurgi, CHICHESTriæ, BRITolii,

INCARCERati $\frac{8}{18}$, LIBERATI $\frac{15}{25}$ JUNII 1688.

L'AR-

1688.

L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBERY,
ET LES EVÊQUES DE S. ASAPH, DE BATH ET WELLS, D'ELY,
DE PETERBOROUGH, DE CHICHESTER, ET DE BRISTOL,
EMPRISONNES LE $\frac{8}{18}$ DE JUILLET 1688,
ELARGIS LE $\frac{15}{25}$ DU MÊME MOIS.

Revers : Le Soleil & la Lune (emblêmes du Roi & du Peuple) dans une Balance en équilibre :

SIC SOL LUNAQUE IN LIBRA.

C'EST AINSI QUE LE SOLEIL ET LA LUNE SONT EN EQUILIBRE.

II. La Tête de cette Médaille est semblable au Revers de celle de la page 339.

Revers : Une Eglise, dont deux Ecclésiastiques Romains sapent les fondemens, mais qui est soutenue par une Main qui sort du Ciel ; avec ces paroles sacrées (1) pour Légende :

(1) Matth. XVI. 18.

THE GATES OF HELL SHALL NOT PREVAILE AGAINST IT.

LES PORTES DE L'ENFER NE PREVAUDRONT POINT CONTRE ELLE.

Celle de la tranche (2) est prise du même Passage de l'Ecriture :

(2) Discourse of Medals. fol. 155.

UPON THIS ROCK HAVE I BUILT MY CHURCH.

SUR CETTE PIERRE J'AI BATI MON EGLISE.

Avant l'accusation des Evêques, la Reine, dont la grossesse avoit été déclarée, s'étoit tenue longtems au Palais de Whitehall : mais s'étant fait transporter à celui de S. James le 19 de Juin, pendant qu'ils étoient en prison ; à peine y fut-elle arrivée, que dès le lendemain on entendit publier par toute la Cour, que S. M. venoit d'accoucher le matin d'un Prince de Galles, en présence du Roi, de la Reine Douairiere, de la plupart (3) des Conseillers-Privés, & de plusieurs autres personnes des plus distinguées parmi la Noblesse, à la grande joye du Roi & de tous les Catholiques. Le Conseil du Roi publia l'après-midi même (4) un Ordre de célébrer le 27 du mois, dans les Villes de Londres & de Westminster, & dix milles à la ronde, un Jour d'actions de graces solemnelles & de réjouïssance, pour la naissance tant souhaitée d'un Héritier présomptif de la Couronne ; & le 11 du mois suivant fut fixé pour solemniser la même Fête dans tous les autres lieux du Royaume. Ces ordres furent exécutés partout : on fit trois décharges du canon de la Tour ; on arbora l'Etendard Royal ; & plusieurs Courtisans & Ministres d'Etat augmenterent la solemnité, en faisant couler du vin au Peuple, sonner les cloches, & allumer un grand nombre de feux de joye. Dès le lendemain, le Prince fut ondoyé par Leyburn, Evêque Catholique-Romain : après quoi on donna avis de sa naissance aux Etats-Généraux, au Prince & à la Princesse d'Orange, & à toutes les Cours de l'Europe, qui en firent faire compliment au Roi par leurs Ministres. Mr. Citters, (5) qui fut chargé de cette commission par les Etats, reçut ordre dans la suite de faire des réjouïssances publiques devant son Hôtel, (6) à l'exemple des autres Ministres étrangers. Le Prince & la Princesse d'Orange même envoyerent en leur particulier Mr. de Zuilestein en Angleterre, pour féliciter le Roi leur Pere sur l'accouchement de la Reine. Jamais

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 175.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 621.

(5) Resol. der Staat. Gener. 25 Juny 1688. fol. 393.

(6) Holl. Merkur. 1688. pag. 175.

1688. mais on ne vit de plus grande joye à la Cour, qu'à l'occasion de cette naissance, qui paroissoit devoir éloigner pour toujours la Princesse d'Orange de la succession à la Couronne, & assurer l'établissement de la Religion Catholique, qu'on avoit dessein de rendre la Religion dominante. Desorte qu'on pouvoit dire, que le berceau du jeune Prince étoit le tombeau des esperances que les Protestans avoient fondées sur le Droit de succession de cette Princesse. C'est la pensée de la Médaille suivante.



(1) Hygin. Fab. XXX. Ovid. Heroid. ep. IX ꝟ. 21. 22. Metam. Lib. IX. ꝟ. 67.

I. Le jeune Prince y est représenté sous l'emblème d'Hercule, qui étouffe (1) des Serpens dans son berceau. Par les Serpens, on entend ici les esperances des Protestans :

MONSTRIS DANT FUNERA CUNÆ.

SON BERCEAU EST LE TOMBEAU DES MONSTRES.

(2) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. Tom. III. p. 195.

Revers : Trois plumes d'Autruche, au milieu d'une Couronne Royale. Jean Roi de Boheme (2) portoit cet emblème dans sa Banniere, à la Bataille de Crecy qui se donna en 1346 entre les Anglois & les François, & où ceux-ci furent défaits. Il y fut tué, en combattant dans l'Armée de France. Après la victoire, Edouard Prince de Galles, surnommé *le Noir*, prit cet emblème pour Cimier. La Légende est sur le tour, & le millésime à l'Exergue :

FULTA TRIBUS METUENDA CORONA. 1688.

UNE COURONNE QUI A TROIS APPUIS, EST REDOUTABLE.
1688.





II. Le Ministre d'Angleterre à la Cour de Danemarc fit faire celle-ci. Elle porte d'un côté les Bustes du Roi & de la Reine :

JACOBUS II, MAGNÆ BRITANNIÆ REX.
MARIA, MAGNÆ BRITANNIÆ REGINA.

JAQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.
MARIE, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Revers : Un Soleil levant, qui écarte les nuages, & éclaire les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande :

ILLAS FUGAT, RECREAT ISTAS.

IL DISSIPE CEUX-LA, ET REJOUIT CEUX-CI.

La Légende de l'Exergue fait voir que ceci doit être appliqué à la naissance du Prince :

OB

1688.

OB NATUM WALLIÆ PRINCIPEM,
GABRIEL SILVIUS, EQUES AURATUS,
APUD DANOS ABLEGATUS EXTRAORDINARIUS,
CUDI CURAVIT. MDCLXXXVIII.

GABRIEL SILVIUS, CHEVALIER,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE A LA COUR DE DANEMARC,
A FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE,
SUR LA NAISSANCE DU PRINCE DE GALLES.
MDCLXXXVIII.

Le Marquis d'Albyville, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Jaques à La Haye, ayant demandé aux Etats (1) une Audience publique pour leur notifier solemnellement la naissance du Prince de Galles, le 26 de Juin fut fixé pour cette cérémonie. Mrs. Haersolte & Coeverden reçurent l'Ambassadeur au haut de l'escalier de la Salle d'Audience, & le placerent dans un fauteuil de drap verd. Il fit sa harangue en François, & remit aux Etats la Lettre du Roi son Maitre, datée de Whitehall le 21 du mois. Après la lecture de la Lettre, Mr. Verbolt, Président de l'Assemblée, le complimenta en Latin au nom des Etats; & l'Ambassadeur fut reconduit jusqu'à l'escalier avec les mêmes cérémonies, & par les mêmes Députés. Les Etats résolurent de plus, d'écrire (2) au Roi pour le féliciter sur la naissance du Prince. Mr. Citters, leur Ambassadeur à Londres, eut ordre de remettre la Lettre à S. M., & de l'accompagner d'un compliment convenable à la circonstance. Le Prince & la Princesse d'Orange firent prier publiquement (3) dans leur Chapelle pour le jeune Prince, comme pour leur Frere. Pendant ce tems-là, le Marquis d'Albyville se préparoit à donner une grande Fête. Elle commença le 19 de Juillet par une Messe solemnelle, à laquelle assisterent les Ministres de France, de Pologne & (4) de Munster. Ces mêmes Ministres, avec ceux de l'Empereur, de Danemarc, de Cologne & de Liege, & un petit nombre de Seigneurs de la Régence, furent superbement régalés à diner; & le soir on servit aux Dames toutes sortes de rafraichissemens, au bruit des salves de plusieurs pieces de campagne, qu'on avoit placées sur une plate-forme dans le *Vivier*: ce qui dura bien avant dans la nuit. Devant son Hôtel, qui étoit tout illuminé, & d'où couloit une Fontaine de vin, on avoit dressé deux grands mâts, tout chargés de flambeaux; aussi bien que dans le Vivier, dont le parapet étoit garni de tonneaux goudronnés. On avoit outre cela érigé un Arc de triomphe, où l'on voyoit, entre quatre colomnes, le Combat de S. George contre le Dragon, & un grand nombre d'Emblêmes. Tout cela étoit rempli de très beaux feux d'artifice, auxquels on mit le feu vers les neuf heures & demie, pour terminer la Fête, après avoir distribué aux Pauvres (5) de l'argent, du pain & du vin. Ce même Ambassadeur fit frapper aussi la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. Gener. 25 Juny 1688. fol. 393.

(2) Ibid. 26 Juny fol. 395.

(3) Larrey Hist. d'Angleterre. Tom. IV. p. 621.

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 175.

(5) Ibid. pag. 176.





Le Roi d'Angleterre, en Buste, couronné de Laurier:

1688.

JACOBUS II, DEI GRATIA, BRITANNIARUM IMPERATOR.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, SOUVERAIN DE LA GRANDE-BRETAGNE.

La Reine couchée dans son lit, & tenant entre ses bras le Prince nouveau-né; & sur le tour:

FELICITAS PUBLICA.

LA FELICITE' PUBLIQUE.

L'Exergue explique en quoi consiste cette félicité:

OB FELICISSIMAM
MAGNÆ BRITANNIÆ PRINCIPIS NATIVITATEM,
20 JUNII 1688,
IGNATIUS VITUS, EQUES BEATI GEORGII,
MARCHIO DE ALBYVILLE ET SACRI ROMANI IMPERII,
APUD BATAVOS ABLEGATUS EXTRAORDINARIUS,
CUDI CURAVIT.

IGNACE VITUS, CHEVALIER DE SAINT GEORGE,
MARQUIS D'ALBYVILLE ET DU SAINT EMPIRE ROMAIN,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN HOLLANDE,
A FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE
POUR CELEBRER LE TRES HEUREUX JOUR
DE LA NAISSANCE DU PRINCE DE LA GRANDE-BRETAGNE,
LE 20 DE JUIN 1688.

Mr. Petit, Consul d'Angleterre à Amsterdam, (1) voulut célébrer aussi la naissance du Prince de Galles; mais la Fête ne se termina pas aussi tranquillement que celle du Comte d'Albyville. La Populace s'étant amassée devant la maison du Consul pendant qu'on étoit à table, vomit mille injures contre le jeune Prince, dont la moins grossiere étoit celle de Fils de Meûnier; cassa les vitres, enfonça la porte, & obligea les Conviés à se sauver par une fenêtre du toit, pour éviter de plus mauvais traitemens. On sera moins surpris de cette violence, si l'on fait attention, que dès-lors un très grand nombre de personnes prétendoient prouver par bien des raisons, que le Prince de Galles n'étoit qu'un Enfant supposé: ce qui alla si loin, que le Prince & la Princesse d'Orange (2) cesserent de faire prier pour lui dans leur Chapelle. Il étoit en effet très remarquable, que cet Enfant fût né précisément deux jours après l'emprisonnement de l'Archevêque de Cantorbery, qu'on paroissoit avoir éloigné à dessein pour l'empêcher d'être présent à l'accouchement de la Reine, auquel sa Dignité l'obligeoit d'assister. Il n'étoit pas moins remarquable, qu'on eût adroitement éloigné de la Cour la Princesse Anne, en lui conseillant (3) d'aller prendre les Bains; & que lorsque la Reine accoucha, on n'eût admis dans sa chambre que des Etrangers, des Catholiques, ou des personnes entierement dévouées à la Cour: gens interessés à faire passer pour légitime un Successeur, qui en assurant l'établissement de la Religion Romaine, & en les mettant à couvert des Loix Pénales, assûroit aussi leur propre fortune, & faisoit évanouir d'un seul coup les esperances des Protestans & la Succession établie en la personne de la Princesse d'Orange. Ce sentiment se répandit d'autant plus aisément, que le Docteur Willis Medecin de la Reine (4) avoit déclaré longtems auparavant, qu'elle étoit hors d'état d'avoir jamais des Enfans. Et comme cette Prin-

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 177.

(2) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 621.

(3) Ibid. pag. 620.

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 219.

Princesse, pendant tout le tems de sa grossesse, n'avoit jamais permis à aucune Dame Protestante de la Cour de l'approcher d'assez près pour s'en assurer, (1) & en assurer en même tems le public; bien des gens ne douterent plus de la supposition, & soutinrent que, supposé que la Reine eût véritablement accouché, l'Enfant s'étoit trouvé d'une complexion si délicate, qu'il étoit mort d'abord après, & qu'on lui avoit substitué le Fils d'un Meûnier. Quoi qu'il en soit, cette affaire, que je ne prétends point approfondir ni décider, a porté ceux qui regardoient la supposition comme incontestable, à faire frapper les deux Médailles suivantes. 1688.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 236.





I. La Vérité, qu'on représente toute nue, parce que, de même que la Sagesse, elle n'a point de parties (2) que la honte l'oblige de couvrir. Elle écrase de ses pieds un Serpent; & elle ouvre un Cabinet (emblême du Conseil secret du Roi d'Angleterre) dans lequel on voit le Jésuite Peters, Chef (3) de ce Conseil, faisant sortir par le haut du Cabinet un jeune Enfant qu'il soutient sur un Carreau, & qui a la Couronne sur la tête & un Ciboire à la main:

(2) Boccal. Ragg. di Parnasso, Tom. I. pag. 112.
(3) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 627.

SIC NON HEREDES DEERUNT.

DE CETTE MANIERE, LES HERITIERS NE MANQUERONT POINT.

La Légende suivante est sur le dedans de la porte du Cabinet:

JACOBUS FRANCISCUS EDUARDUS SUPPOSITITIUS.
20 JUNII 1688.

JAQUES-FRANÇOIS-EDOUARD SUPPOSÉ,
LE 20 *DE JUIN* 1688.

Revers: Le Cheval de Troye. Dans le lointain, cette Ville consumée par les flâmes. Et sur le tour, ces mots imités de Virgile: (4)

(4) Æneid. Lib. II. v. 48.

EQUO NUNQUAM TU CREDE, BRITANNE.

ANGLOIS! NE VOUS FIEZ JAMAIS A CE CHEVAL.

C'est à dire, à la Liberté de conscience, & à la permission d'exercer publiquement toutes les Religions: comme il paroît par cette Inscription qui est sur la housse du Cheval:

LIBERTAS CONSCIENTIÆ, SINE JURAMENTO
ET LEGIBUS POENALIBUS.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE, SANS SERMENT
ET SANS LOIX PENALES.

Enfin, sur la sangle on trouve le mot ASTUS, *RUSE*.

1688.





II. On voit sur la seconde, la Corbeille que Pallas avoit donnée à garder (1) aux trois Filles de Cecrops ; & l'une de ces Princesses, qui ayant eu la curiosité de l'ouvrir, y trouve Erichthonius, Monstre moitié Enfant & moitié Serpent, qui devoit sa naissance à Vulcain, mais qui étoit venu au monde sans Mere. Ce vers d'Ovide (2) fait la Légende :

(1) Hygin. fab. CLXVI. Nat. Com. Mythol. lib. IV. cap. 5. & lib. IX. cap. 11.
(2) Metam. lib. II. v. 561.

INFANTEMQUE VIDENT APPORRECTUMQUE DRACONEM.

ELLES Y TROUVENT UN ENFANT, QUI A LES PIEDS D'UN SERPENT.

Cette allusion est des plus heureuses. Les trois Filles de Cecrops sont les trois Royaumes de la Grande-Bretagne. Erichthonius désigne le Prince de Galles. La naissance extraordinaire de ce Monstre, qui devoit le jour à Vulcain, mais qui n'avoit point eu de Mere, marque la naissance supposée du Prince, & la stérilité de la Reine.

Revers : Un Rosier languissant & flétri, (emblème de la vigueur éteinte du Roi & de la Reine) qui contre toute apparence pousse un rejetton de ses racines :

TAMEN NASCATUR OPOTET.

QUOI QU'IL EN SOIT, IL FAUT QU'IL NAISSE.

La naissance du Prince de Galles favorisoit extrêmement les secrets desseins du Roi : aussi ce Prince cessa-t-il bientôt d'observer les ménagemens qu'il avoit gardés jusqu'alors, & il ne craignit plus de faire voir ouvertement le but qu'il se proposoit. Il se fit donner une Liste des Ecclésiastiques (3) qui avoient refusé de publier l'Ordonnance pour la Liberté de conscience ; mit plusieurs Docteurs Catholiques dans le College de la Madeleine d'Oxford, à la place de ceux qu'il avoit fait déposer ; ôta les pensions aux Etudians qui refuserent d'obeïr ; donna l'Evêché de cette Ville (4) à un Evêque Catholique-Romain ; & accorda aux personnes de cette Religion la liberté d'avoir par-tout des Eglises, & d'y faire le Service. Son Ambassadeur avoit déja prié les Etats, par un Mémoire, de licencier les Troupes Angloises & Ecossoises qui étoient à leur service, (5) & de les renvoyer au Roi son Maitre : mais n'ayant point été satisfait de la réponse qu'on lui fit, ce Prince fit publier un Ordre à tous ses Sujets (6) de quitter le service étranger, & de revenir dans le Royaume. Dans le tems qu'il étoit le plus échauffé, il apprit que les Etats faisoient un armement considérable. Frappé de cette nouvelle, il leur en fit demander (7) la raison par son Ambassadeur, & les assura qu'il n'avoit (8) aucun mauvais dessein contre eux. Le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, leur fit la même demande : ajoutant, que le Roi son Maitre, persuadé que ces grands préparatifs étoient destinés contre l'Angleterre, leur déclaroit, que les étroites liaisons d'amitié & d'Alliance qu'il avoit avec le Roi Jaques l'obligeroient non seulement à le secourir ; mais encore, (9) à regarder les prémiers actes d'hostilité que leurs Troupes ou leurs Vaisseaux commettroient contre ce Prince, comme une rupture ouverte, & une déclaration de guerre formelle contre la France. Les Etats répondirent, qu'ils n'armoient que parce qu'ils voyoient armer leurs Voisins ; & prierent le Comte d'Avaux (10) de leur communiquer le contenu des Traités faits entre les deux Couronnes. Il est vrai que l'Ambassadeur d'Angleterre les avoit assurés quelques jours auparavant, (11) qu'il ignoroit qu'il y eût

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 182.
(4) Ibid. pag. 183.
(5) Resol. der Staat. Gener. 5 April 1688. fol. 222. 223.
(6) Holl. Merkur. 1688. pag. 190 191.
(7) Resol. der Staat. Gener. 8 Sept. 1688. fol. 529.
(8) Ibid. 21 Sept. 1688. fol. 553.
(9) Ibid. 9 Sept. fol. 532.
(10) Ibid. 14 Oct. 1688. fol. 595.
(11) Ibid. 6 Oct. 1688. fol. 582. 583.

(1) Lettre de l'Ambass. Citters, de Westminster le 18 Juin 1688. (2) Lettre du même, de Windsor le 17 Sept. 1688.

y eût d'autres Traités que ceux qui avoient été rendus publics: mais ils avoient eu avis qu'on équipoit à Brest (1) seize gros Vaisseaux pour le service de l'Angleterre, & que Louis XIV s'étoit engagé de fournir trois ou quatre millions (2) au Roi Jaques. Ces avis furent cause qu'on ne douta plus qu'il n'y eût un Traité secret entre ces deux Princes. D'ailleurs, le Roi d'Angleterre avoit permis aux Corsaires Algeriens d'amener les Prises Hollandoises dans ses Ports; & l'on prétendoit que Louis avoit excité le Grand-Seigneur à faire la guerre à l'Empereur. C'est cette intelligence entre ces quatre Puissances, qui fait le sujet des trois Médailles suivantes. 1688.



I. II. III. Les Rois de France & d'Angleterre, le Grand-Seigneur, & le Dey d'Alger, rangés autour d'un Autel, & confirmant leur Alliance par un Serment solemnel. On voit un Croissant placé au-dessus d'une Croix, sur la face de l'Autel, qui est couvert d'un Feu allumé au milieu duquel paroît un Serpent. Sur le tour:

SOLIMANnus III. LUDOVicus XIV.
MEZOMORTO. JACOBus II.

SOLIMAN II. LOUIS XIV. MEZOMORTO. JAQUES II.

Et dans l'Exergue:

CONTRA CHRISTIANISMUM.

CONTRE LE CHRISTIANISME.

Trois Lis, surmontés d'un Croissant; & au haut, le Diable ayant un bonnet de Prêtre, & tenant d'une de ses griffes un Foudre, & de l'autre une Epée:

1688.

IN FOEDERE QUINTUS. 1688.

CINQUIEME ALLIE'.

Quoique le Roi Jaques fût assûré du secours de la France, les préparatifs des Etats-Généraux ne laissoient pas de lui donner bien de l'ombrage ; & ce n'étoit pas sans raison. Car, après être convenus de fournir (1) la somme de quatre millions, sous prétexte de reparer les fortifications des Places & de les pourvoir de munitions, ils avoient équipé trente-deux Vaisseaux de guerre, qui avoient mis en mer dès le Printems, sous les ordres du L. Amiral Evertzen, & dont l'armement avoit couté (2) 817512 florins. Ils avoient pris à leur solde environ treize-mille hommes des Troupes de Brunswick, de Lunebourg, de Hesse, de Wirtemberg, (3) & d'autres Princes de l'Empire ; & levé dans leur Païs-même (4) près de neuf-mille Matelots pour le service de la Flotte, qui consistoit alors en soixante-cinq Vaisseaux de guerre, cinq-cens Flûtes, soixante Pinques, & dix Brulots (5), & dont les fraix monterent (6) à 1599079 florins. Tandis qu'on étoit occupé à ces préparatifs, on vit paroitre une ample Requête des Anglois Episcopaux mécontens, (7) adressée au Prince & à la Princesse d'Orange, dans laquelle ils représentoient toutes les infractions que le Roi regnant avoit faites aux Libertés & aux Privileges héréditaires de la Nation, pour établir le Pouvoir despotique. Ils faisoient une longue énumeration des moyens violens que la Cour avoit employés, à la suggestion du P. Peters & de quelques autres Ecclésiastiques Papistes, pour introduire le libre exercice de la Religion Catholique, au mépris du Serment d'Abjuration, & des autres Loix Pénales confirmées de la maniere la plus solemnelle. Enfin, ils alleguoient les raisons (8) qui leur rendoient suspecte la naissance du Prince de Galles, & qui les portoient à la regarder uniquement comme une invention politique des Courtisans Catholiques, destinée à faciliter l'exécution de leurs funestes projets, tant à l'égard de la Religion, qu'à l'égard de l'Etat, par la naissance d'un pareil Successeur. Après quoi, s'adressant (9) à Leurs Altesses, ils les supplioient d'employer les remedes que leur profonde sagesse trouveroit convenables, tant pour rétablir le Gouvernement Politique & Ecclésiastique, que pour empêcher, tandis qu'il en étoit encore tems, qu'on n'y portât de nouvelles atteintes, ainsi qu'il y avoit tout lieu de le craindre. Le Prince répondit à la Requête par un Manifeste, (10) dans lequel il déclaroit qu'il prendroit les armes pour la défense de la Religion Reformée, & le rétablissement des Loix, des Libertés & des Privileges des trois Royaumes ; & qu'il y passeroit incessamment avec des forces suffisantes (11) pour l'exécution de ce dessein. Dès-lors on regarda le Prince & la Princesse comme les Défenseurs de l'Eglise Anglicane, & les Protecteurs de la Liberté Britannique ; & c'est ce qui a donné lieu à la Médaille que voici.

(1) Resol. der Staat. Gener. 8 July 1688. fol. 415. Resol. der Staat. van Vriesl. 23 Juny 1688.
(2) Resol. der Staat. Gener. 26 Oct. 1688. fol. 598.
(3) Ibid. 4 Oct. 1688. fol. 578.
(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 191.
(5) Ibid. pag. 277.
(6) Resol. der Staat. Gener. 3 Dec. 1688. fol. 701.
(7) Holl. Merkur. 1688. pag. 198.
(8) Ibid. pag. 217. &c.
(9) Ibid. pag. 254.
(10) Ibid. pag. 255.
(11) Ibid. pag. 262.





Les Bustes du Prince & de la Princesse ; & dans l'Exergue :

MAGNUS WILHELMUS HENRICUS, ET MARIA,

DEI GRATIA, AURANIAE PRINCIPES, ETC.

REFORMATIONIS VINDICES.

LE

1688.

LE GRAND GUILLAUME-HENRI, ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE ET PRINCESSE D'ORANGE, ETC. DEFENSEURS DE LA REFORMATION.

Sur le tour :

ATAVUM PRO LIBERTATE FIDEQUE.

POUR LA LIBERTE' ET LA FOI DE NOS ANCETRES.

Revers : La Religion Anglicane, tenant de la main droite les *LETTRES DE FAGEL* (LITTERÆ FAGELII) ; & de la gauche un Bonnet qu'elle pose sur le Livre des sceps Sceaux. Ce Livre est placé sur un Autel, où l'on voit cette Inscription :

SACROSANCTA FIDES.

LA TRES SAINTE FOI.

Elle foule outre cela aux pieds un Serpent, à côté duquel on voit la triple Croix & la Tiare Papale, un Ciboire, & un Goupillon, jettés par terre. Et dans l'Exergue :

REFORMATIO ANGLIÆ. MDCLXXXVIII.

REFORMATION DE L'ANGLETERRE. 1688.

Au haut de la Médaille est un Oeil ouvert (emblême de la Providence) placé au milieu d'une lumiere céleste, qui coupe en deux la Légende du tour :

JAM MIHI ROMA MINAX FISTULA DULCE CANIT.

ROME, AUTREFOIS MENAÇANTE, ME PARLE AUJOURD'HUI AVEC DOUCEUR.

Le Prince d'Orange étoit trop proche parent de l'Electeur de Brandebourg, pour exécuter une entreprise de cette importance sans la concerter avec lui. Mr. Hop, que les Etats (1) avoient envoyé à Berlin en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, y renouvella (2) le 30 de Juin les Traités de 1678 & de 1685 ; & engagea l'Electeur à fournir cinq-mille deux-cens Fantassins & sept-cens Cavaliers aux Etats, au service desquels (3) ils entrerent le 5 d'Octobre, (4) pour être employés dans l'Expédition d'Angleterre. Ce Prince envoya de son côté en Hollande Mr. Fuchs, son Conseiller Privé, pour traiter (5) de cette affaire, qui étoit des plus délicates ; & enfin, il prit le parti de se rendre lui-même à Wezel, (6) où il arriva le 4 de Décembre, & où Mrs. van Hekeren, Oosthuisen, Dykvelt (7) & Kloese (8) le complimenterent de la part des Etats. Quelque tems auparavant, l'Electeur les ayant priés d'être Parrains de son Fils (9), ils firent présent au jeune Prince de deux Tasses & d'une Boite d'or de la valeur de douze-mille florins, & d'une Pension viagere de quatre-mille, dont le Brevet étoit renfermé dans la Boite, qui fut remise à l'Electeur même (10) par Mr. Roseboom Agent de LL. HH. PP. lorsque ce Prince vint à La Haye. Il s'y rendit vers la fin de l'année, avec l'Electrice son Epouse, pour être plus à portée d'aider les Etats de son secours & de ses conseils, dans une conjoncture si délicate ; & d'abord après son arrivée, il fut complimenté par Mrs. van Els, Groenendyk, Massis, Becker, Bergesteyn, Haarzolte, Cuper, Gerlacius, (11) & par le Greffier Fagel. Le grand interêt que ce Prince paroissoit prendre à l'Expédition d'Angleterre, fait le sujet de cette Médaille.

(1) Resol. der Staat. Gener. 30 July 1688. fol. 458.
(2) Ibid. 2 Aug. 1688. fol 467. & 16 Aug. 1688. fol. 491.
(3) Ibid. 21 Sept. 1688. fol. 581.
(4) Ibid. 19 Oct. 1688. fol. 607.
(5) Ibid. 23 Oct. 1688. fol. 615.
(6) Ibid. 30 Nov. 1688. fol. 693.
(7) Ibid. 2 Dec. 1688. fol. 699.
(8) Ibid. 4 Dec. 1688. fol. 706.
(9) Ibid. 14 Aug. 1683. fol. 507.
(10) Ibid. 31 Dec. 1688. fol. 790.
(11) Ibid. 3 Jan. 1689. fol. 5.

1688.



Son Buste, avec ces Titres :

FREDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGI,
SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS, (1)
ET ELECTOR.

(1) Imhof. Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 60.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDEBOURG, ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

Au Revers, il est représenté comme un autre Jupiter, ayant un Aigle à côté de lui. Il tient un Bâton de commandement à la main, & porte le doigt sur la bouche, (2) pour marquer la fidelité avec laquelle il avoit gardé le secret qu'on lui avoit confié :

(2) Medaill. historiq. de Louis XIV. fol. 62.

EXPEDITIO BRITANNICA CONSILIO ET ARMIS ADJUTA.
1688.

L'EXPEDITION D'ANGLETERRE SOUTENUE DE SES CONSEILS ET DE SES ARMES. 1688.

Avant que d'exécuter ce grand projet, les Etats-Généraux, sur la proposition qui en fut faite (3) par Mr. d'Odyk, ordonnerent de célébrer le (4) 24 d'Octobre un Jour de jeûne & de prieres, pour obtenir du Ciel un heureux succès dans l'Expédition d'Angleterre. Cependant le Prince d'Orange, sous prétexte de faire une Revue générale, avoit assemblé sur la Bruyere de Mook les Troupes que l'Etat venoit de prendre à sa solde: mais ayant appris que les Bâtimens de transport, qu'on avoit fretés à Rotterdam (5) & dans les autres Ports, étoient prêts à mettre à la voile, il fit marcher en diligence ses Troupes de ce côté-là, les fit embarquer, & se prépara à lever l'ancre au premier bon vent. Avant que de partir, il se rendit à l'Assemblée (6) des Etats-Généraux, pour leur communiquer son départ, prendre congé d'eux, les exhorter à demeurer étroitement unis pendant son absence; & leur recommander de la maniere la plus forte la Princesse son Epouse, en cas qu'il vint à périr dans son entreprise. Les Etats lui promirent d'en avoir un soin tout particulier, l'assurerent des vœux qu'ils faisoient pour l'heureux succès de son voyage, & nommerent Mr. van Hekeren & les autres Commissaires des Affaires étrangers, pour l'aller complimenter sur son départ. Dans le tems que les Députés (7) s'apprêtoient à s'acquitter de cette commission, on apprit que le Prince, après avoir pris congé (8) des Etats de Hollande, étoit parti le jour-même en poste, pour se rendre à Maasfluys, (9) & de là à la Brille, où il s'embarqua deux jours après, & mit à la voile le 29 d'Octobre avec toute la Flotte. Après quelques heures de navigation, (10) il s'éleva pendant la nuit une furieuse tempête, par un vent de Sud-Ouest. La Flotte fut dispersée dans l'obscurité, on perdit quatre ou cinq Bâtimens de transport chargés de Troupes, & près de

(3) Resol. der Staat. Gener. 23 Oct. 1688. fol. 593.
(4) Ibid. 27 Oct. 1688. fol. 615.
(5) Holl. Merkur. 1688. pag. 274.
(6) Resol. der Staat. Gener. 26 Oct. 1688. fol. 623.
(7) Ibid. 26 Oct. 1688. fol. 624.
(8) Ibid. fol. 625.
(9) Holl. Merkur. 1688. pag. 288.
(10) Resol. der Staat. Gener. 8 Nov. 1688. fol. 647.

(1) Ibid. fol. 648. de trois-cens Chevaux (1) qui moururent, ou qu'on fut obligé de jetter à la Mer; de sorte que les Vaisseaux furent contraints de rentrer dans les Ports. Mais le dommage ayant été bientôt reparé, le Prince remit en mer d'Helvoetsluys avec sa Flotte, le 11 (2) de Novembre après midi, dans le tems de la haute marée, par un vent frais d'Est-Nord-Est. C'est à cette occasion qu'on fit les Médailles suivantes. 1688. (2) Holl. Merkur. 1688. pag. 188.



I. Le Buste du Prince; & à ses côtés, la Prudence & la Valeur, qui lui mettent une Couronne de Laurier sur la tête. La Légende est en Hollandois:

DIT 'S PRINS WILLEM D'III, WIENS OORLOGHS RAET EN DAET D'EERSTE NIET BESWYCKT, MAER VEEL EER T'BOVEN GAET.

C'EST ICI GUILLAUME III, QUI EGALE ET SURPASSE MÊME GUILLAUME I, PAR SA PRUDENCE ET SA VALEUR DANS LES EXPEDITIONS MILITAIRES.

Tttt 2 Le

1688. Le Buste est appuyé sur un Cartouche, où on lit ces mots :

DAT HY OP DE GOLVEN TRIUMPHERE! 1688.

QU'IL TRIOMPHE SUR LES FLOTS! 1688.

Revers : Plusieurs personnes accourues sur la Jettée du Port, & qui témoignent par leurs gestes les vœux qu'elles font pour l'heureux succès de l'entreprise. Plus loin, on voit la Flotte à la voile, & éclairée d'une lumiere céleste. Au haut est une Renommée, qui embouche deux trompettes. Et sur le tour :

'T VERTRECK VAN ZYN HOOGHEYT DEN HEER PRINS VAN ORANJE,

UYT HELLEVOETSLUYS NA 'T KONINCKRYCK BRITTANJE.

ANNO 1688, DEN 11 NOVEMBER.

DEPART DE SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE, DE HELLEVOETSLUYS POUR LE ROYAUME DE LA GRANDE-BRETAGNE. LE 11 DE NOVEMBRE 1688.

II. Celle-ci a le même Revers; & pour Face, le Prince à cheval, le Bâton de commandement à la main; & dans le lointain, une Troupe de gens de guerre; sans aucune Inscription.

Ce ne fut que le jour suivant, que le Prince put parvenir à mettre sa Flotte en ordre : après quoi, l'ayant partagée à la pointe du jour (1) en trois Divisions, il fit mettre les huniers, & tourner la proue vers le Pas de Calais. Le lendemain matin on découvrit Douvre & Calais; & l'après-midi du 14, l'Ile de Wight, qui est sur la côte d'Angleterre. Le 15 au matin, dès qu'on eut découvert (2) le Cap de Goudstart à l'Est de Plymouth, le vent tourna subitement de l'Est au Nord-Ouest, ce qui est très extraordinaire. La Flotte, favorisée par ce changement de vent qui étoit ce qui pouvoit lui arriver de plus avantageux, étant parvenue entre sept & huit heures du matin à la vue de la côte de Torbay, força de voiles pour l'atteindre; & l'Avant-garde ayant mouillé dans la rade un peu après-midi, le Prince qui la commandoit entra dans la Chaloupe & fit ramer vers la terre. Comme il n'y trouva pas la moindre résistance, il fit signe à ses gens de débarquer au plus vite. Ses ordres furent (3) bientôt exécutés: les Chaloupes chargées de Soldats voguoient, à l'envi l'une de l'autre, pour se rendre sur le rivage; de sorte qu'en peu de tems on vit les Fantassins & les Dragons, animés par le bruit des trompettes, grimper sur les hautes montagnes & les rochers qui bordent la côte. Le 16, on débarqua le reste des Soldats, aussi bien que les Chevaux, que l'on conduisit douze milles plus avant dans les terres jusqu'à Exceter (4), pour y former un Camp, parce que le terrein étoit trop inégal à l'endroit du débarquement. Le Prince y arriva le 18, à deux heures après-midi, au son des cloches. Il prit son logement au Palais de l'Evêque, & eut la satisfaction de trouver le Peuple très bien disposé pour lui. L'heureuse réussite de ce débarquement a donné lieu aux cinq Médailles que voici.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 631.

(2) Holl. Merkur. 1688. pag. 288.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 632.

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 289.

I Le

1688.



I. Le Débarquement, dans le lointain. Sur le devant, le Prince vêtu à la Romaine, élevant en-haut les Armes d'Angleterre & d'Ecosse jointes ensemble, & foulant aux pieds celles de France :

HANC EXTOLLIT, ILLAM DEJICIT.

IL ELEVE CELLE-CI, ET ABAISSE CELLE-LA.

Savoir, par son entreprise contre le Roi Jaques, qui étoit si étroitement uni avec la France. L'Exergue contient cette Legende :

ÆTERNÆ MEMORIÆ
EXPEDITIONIS PRINCIPIS AURANIÆ,
BATAVIS ADJUVANTIBUS, AD LIBERANDAM ANGLIAM.
CLASSIS SOLVIT XI, APPULIT XV NOVEMBRIS, 1688.

A L'ETERNELLE MEMOIRE
DE L'EXPEDITION ENTREPRISE PAR LE PRINCE D'ORANGE,
AVEC LE SECOURS DES HOLLANDOIS,
POUR DELIVRER L'ANGLETERRE.
LA FLOTTE MIT A LA VOILE LE 11 *DE NOVEMBRE* 1688,
ET PRIT TERRE LE 15 *DU MEME MOIS.*

1688. Revers : Le Lion Belgique couvrant avec le Chapeau de la Liberté, entouré d'une guirlande d'Oranger, un Globe terrestre, pour le garantir des ardeurs du Soleil de la France. Il tient de la griffe droite une Epée, dont il menace ce Soleil, au milieu duquel on voit une Fleur-de-lis :

LEO BELGICUS MINATUR SOLI, SED FAVET ORBI.

LE LION BELGIQUE MENACE LE SOLEIL, MAIS IL PROTEGE LA TERRE.

II. Le Buste du Prince, couronné de Laurier :

INVICTISSIMUS GUILLELMUS MAGNUS.

L'INVINCIBLE GUILLAUME LE GRAND.

Revers : Les Troupes du Prince débarquant à Torbay :

GUILIELMUS NASSAVIUS IN TORBAY BRITANNIÆ. 1688.

DEBARQUEMENT DE GUILLAUME DE NASSAU A TORBAY EN ANGLETERRE. 1688.

Le Prince est debout, le Bâton de commandement à la main, à côté d'une Loge de bois, sur laquelle on a arboré un Pavillon où on lit ces paroles :

FOR THE RELIGION AND LIBERTY.

POUR LA RELIGION ET LA LIBERTE'.

III. Le Prince, en Buste armé. Vis à vis de lui est une Couronne Royale ; & sur le tour :

GUILIELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, HOLLANDIÆ ET WESTFRISIÆ GUBERNATOR.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, GOUVERNEUR DE LA HOLLANDE ET DE LA WEST-FRISE.

Le millésime (1688) est marqué sur son épaule brisée ; & la tranche contient cette Légende :

IS TUA RECIPIT, NON RAPIT IMPERIUM.

IL REPREND CE QUI VOUS A ETE' RAVI, MAIS IL N'USURPE POINT LA SOUVERAINETE'.

Au Revers, on voit la Flotte dans le lointain, les Troupes débarquées qui occupent le rivage, & le Prince s'empressant de relever la Justice qui est renversée par terre. La Légende est imitée d'Ovide (1), quoique le sens en soit tout opposé :

(1) Metam. lib. I. v. 150.

TERRAS ASTRÆA REVISIT.

LA JUSTICE EST RETOURNE'E SUR LA TERRE.

IV. Le



IV. Le Prince, vêtu à la Romaine, donne la main à une Femme qui repréſente la Grande-Bretagne, & derriere laquelle paroît un Oranger où ſont ſuſpendues les Armes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Entre eux eſt un Autel, où l'on voit bruler le Feu ſacré:

DEO VINDICE, JUSTITIA COMITE.

AYANT DIEU POUR SOUTIEN, ET LA JUSTICE POUR COMPAGNE.

Le Revers repréſente le Débarquement. La Légende ſuivante en occupe le tour:

CONTRA INFANTEM PERDITIONIS.

CONTRE L'ENFANT DE PERDITION.

C'eſt à dire, contre le Prince de Galles. Et à l'Exergue:

EXPEDITIO NAVALIS PRO LIBERTATE ANGLIÆ.

MDCLXXXVIII.

EXPEDITION NAVALE POUR LA LIBERTE' DE L'ANGLETERRE.

MDCLXXXVIII.

V. Un Oranger, au côté droit duquel on voit les Provinces-Unies ſous la figure d'une Héroïne armée, tenant le Chapeau de la Liberté au bout d'une Lance, & appuyant le bras ſur une Bible poſée ſur un Autel. Au côté gauche de l'Oranger on lit cette Inſcription, ſur un Tableau attaché à une Colomne:

BRITANJE ONTROERT MET GEWELT:

PRINCE D'ORANGIE ONS HERSTELT.

1688.

LE PRINCE D'ORANGE REND LE CALME A LA GRANDE-BRETAGNE, TROUBLE'E PAR LA VIOLENCE. 1688.

1688. Et comme le succès de cette entreprise fit voir que le Ciel la favorisoit, on a mis avec raison sur le tour :

SOLI DEO GLORIA.

A DIEU SEUL EN SOIT LA GLOIRE.

Revers : On voit dans l'éloignement la Flotte Hollandoise faisant voile vers TORBAY sur la côte de la Grande-Bretagne (BRITANNIA) ; & sur le devant, le Lion Belgique tenant une Epée & un Faisceau de fleches. Il écrase un Serpent, d'une de ses pattes de derriere ; & appuye l'autre sur une Bible. La Légende est sur le tour :

IN TUITIONEM RELIGIONIS PROTESTANTIUM.

POUR LA DEFENSE DE LA RELIGION PROTESTANTE.

Les préparatifs du Prince d'Orange avoient déja porté le Roi Jaques à publier (1) une Amnistie générale, & à ordonner (2) des Prieres publiques. Mais quand il apprit la nouvelle de la Descente, il crut devoir prendre des mesures plus efficaces pour en prévenir les suites. Il commença par faire marcher avec toute la diligence possible vers les Provinces de l'Ouest, les Troupes qu'il avoit assemblées dans le Nord ; après quoi ayant exclus du Conseil le Comte de Sunderland, & le Jésuite Peters (3) son Confesseur, & donné l'Archevêché d'Yorck à l'Evêque d'Exceter, il publia une Proclamation par laquelle il promettoit de convoquer un Parlement libre, dès que ses Royaumes seroient délivrés de l'invasion du Prince d'Orange ; & enfin, il rendit aux Villes mécontentes les Chartes qu'il leur avoit ôtées. Cependant, comme l'Armée du Prince avançoit toujours, le Roi tenoit de fréquens Conseils ; dont le résultat fut, que S. M. pouvoit s'assurer pleinement sur ses forces, & qu'il lui seroit aisé d'affermir la fidelité chancelante de ses Sujets mécontens, & d'arrêter les progrès du Prince. Mais le 25 de Novembre, (4) un Exprès dépêché par le Comte de Feversham, Général des Troupes du Roi, porta la nouvelle que les deux Régimens de Cavalerie du Duc de S. Albans & de Warwick, & le Régiment Royal de Dragons commandé par (5) le Lord Cornbury, étoient passés dans l'Armée du Prince, avec toutes leurs armes. La consternation où cette désertion jetta la Cour, fut encore augmentée par une Requête que présenterent plusieurs Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques, tendant à obtenir la prompte convocation d'un Parlement libre. La facheuse situation des affaires ne permettoit pas au Roi d'éluder cette demande : il répondit favorablement à la Requête ; & suivant la résolution prise dans le Conseil, il partit pour Windsor l'après-midi du même jour, suivi du Prince de Danemarc, de quelques Conseillers Privés, & de l'Ambassadeur de France ; & le 28 il se rendit à son Armée qui étoit à Salisbury. Le lendemain, il la passa en revue : après quoi il fit appeller les Officiers-Généraux, pour tenir Conseil. Ils lui apprirent, que la plupart des Troupes demandoient avec ardeur la convocation d'un Parlement libre, & paroissoient absolument déterminées à n'en point venir aux mains avec l'Armée du Prince : ce qui l'émut si fort, qu'il (6) lui prit jusqu'à trois fois un saignement de nez, & qu'il falut le saigner pour arrêter l'hémorragie. Il se vit bientôt après abandonné du Duc de Grafton, du Lord Churchill, du Colonel Barklay, & de beaucoup d'autres personnes de distinction : ce qui lui fit prendre le parti d'envoyer son Armée dans la Province d'Oxford, sous prétexte qu'elle manquoit de vivres à Salisbury, de faire rompre tous les ponts par où elle avoit passé, & d'envoyer son Artillerie à Londres. Enfin, la nécessité de ses affaires l'obligea de faire partir l'Ambassadeur de France, pour presser le Roi son Maitre d'envoyer incessamment les Troupes qu'il avoit promis de fournir. Il avoit d'autant plus lieu de compter sur le secours de Louis XIV, que ce Prince avoit fait saisir tous les Navires Hollandois qui s'étoient trouvés dans ses Ports ; & qu'après avoir (7) déclaré la guerre aux Etats-Généraux, il venoit d'attaquer l'Empire, au mépris de la Trève de vingt ans, en commettant mille cruautés, qui furent suivies du Siege de Philisbourg. Le Dauphin, qui commandoit (8) au Siege de cette forte Place, s'en rendit maitre par Capitulation (9) le 30 d'Octobre, après vingt jours de Tranchée ouverte. C'est le sujet de cette Médaille.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 280.
(2) Ibid. pag. 281.
(3) Ibid. pag. 290.
(4) Ibid. pag. 292.
(5) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 633.
(6) Holl. Merkur. 1688. pag. 296.
(7) Resol. der Staat. Gener. 7 Dec. 1688. fol. 716.
(8) Holl. Merkur. 1688. pag. 77.
(9) Ibid. pag. 81.

Le





Le Buste du Roi de France :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : La Victoire pose le pied sur l'Urne du Rhin, parce que c'est sur cette Riviere qu'est situé Philisbourg, qui paroit dans l'éloignement. Au-dessus de la Victoire est le mot

PROVIDENTER.

EFFET DE LA PREVOYANCE.

Cet effet est marqué dans l'Exergue, par cette Légende :

PHILIPPIBURGUM EXPUGNATUM. MDCLXXXVIII.

PHILISBOURG PRIS. 1688.

Avant la prise de Philisbourg, le Marquis de Bouflers s'étant présenté devant Mayence, avoit su engager l'Electeur, par des offres insidieuses de Neutralité, à lui remettre la Ville. L'Accord fut conclu le 17 d'Octobre (1) à Mayence, & confirmé quatre jours après par le Roi à Fontainebleau. Les François ayant mis d'abord six Compagnies dans la Ville, qui furent bientôt suivies de cinq autres, s'emparerent du Pont du Rhin & des clefs de la Ville, & y mirent Mr. de la Bretesche pour Gouverneur. Le 24 du même mois, le Baron de Monclat (2) eut le même bonheur à Heidelberg, qui lui fut remis à des conditions très favorables en apparence, puisqu'outre plusieurs avantages considerables, il étoit expressément stipulé (3) qu'on ne toucheroit ni au Château Electoral, ni aux meubles magnifiques dont il étoit orné. Ce Château, qui est situé sur une hauteur, est bâti de pierre de taille, & composé de plusieurs corps de logis joints ensemble, qui par certaines faces offrent aux yeux une très belle Architecture, mais qui pris ensemble forment un Tout très irrégulier, malgré les Jardins magnifiques qu'on a ménagés entre les rochers dont il est environné. Il fut réduit en cendres (4) par la fureur du soldat, pendant la Guerre que Gustave-Adolphe Roi de Suede porta en Allemagne: mais en 1667, l'Electeur Charles-Louis le rebâtit, & le mit dans l'état où il est aujourd'hui. Après sa mort, les François s'en emparerent au nom du Duc d'Orleans, enleverent tous les meubles qui y étoient, vendirent le vin de la fameuse Tonne, & auroient enlevé la Tonne elle-même, si elle eût été plus aisée à transporter. Son énorme grandeur a fait dire à Patin, (5) qu'elle pouvoit contenir autant de vin, qu'il y avoit d'eau entre les jambes du Colosse de Rhodes. Elle a trente & un pieds de longueur, & vingt-un de hauteur. On y monte par un escalier de cinquante marches; & au-dessus il y a une plate-forme de vingt pieds de long, entourée d'une magnifique balustrade. Les bords & les fonds sont enrichis de sculptures, & d'autres ornemens; comme il paroît par les quatre Médailles suivantes, où cette fameuse Tonne est très bien représentée, aussi bien que le Palais de l'Electeur que l'on voit sur les trois prémieres, tel qu'il est aujourd'hui.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 90.

(2) Ibid. pag. 85.

(3) Ibid. pag. 86.

(4) Fr. Spanheyms Zweedsche Soldaat, 1. deel. pag. 106.

(5) Misson Voyage d'Italie, tom. I.

1658.



I. Cette Tonne fameuſe ; & ſur le tour :

IMAGINEM VIDES PALATINI CADI, QUO MAJOR
HAUD ULLUS NEC EXPOLITIOR.

CEST ICI L'IMAGE DU TONNEAU DES ELECTEURS PALATINS,
QU'AUCUN AUTRE TONNEAU NE SURPASSE EN
GRANDEUR NI EN BEAUTE'.

Revers : Au-deſſus du milléſime, ANNO 1667, qui eſt dans un Cartouche, on voit le Château Electoral ; avec cette Inſcription ſur le tour :

ARCIS PALATINÆ HÆC IMAGO EST ET SITUS, QUAM
VINDICANT GRADIVUS ET PALLAS SIBI.

RE-

1688.

REPRESENTATION ET SITUATION DU CHATEAU DES ELECTEURS PALATINS, SEJOUR QUE MARS ET PALLAS SE SONT APPROPRIÉ.

II. La même Face, mais avec cette Légende differente :

DAS GROS FAS ZU HEIDELBERG
HELT 204 FUDER, 3 OHM, 4 VIRTEL;
HOG 21, LANG 30 WERCKSCHUHE.
ANNO 1664.

LE GRAND TONNEAU DE HEIDELBERG CONTIENT 204 FOUDRES, 3 OHM, 4 VIRTELS. SA HAUTEUR EST DE 21 PIEDS, ET SA LONGUEUR DE 30. L'AN 1664.

Revers : Le même Château, avec cette Inscription dont le commencement est à l'Exergue, & la suite sur le tour :

A CAROLO LUDOVICO, ELECTORE PALATINO,
ARX HEIDELBERGÆ,
VETUSTA ELECTORUM PALATINORUM REGIA,
PRISTINO DECORI,
POST BELLI TEMPESTATEM, RESTITUTA.

LE CHATEAU DE HEIDELBERG, ANCIEN PALAIS DES ELECTEURS PALATINS, RETABLI DANS SA PREMIERE SPLENDEUR, APRÉS LES RAVAGES DE LA GUERRE, PAR L'ELECTEUR PALATIN CHARLES-LOUIS.

III. La Tonne de Heidelberg, avec cette Inscription en Allemand :

DAS GROS FAS ZU HEIDELBERG HELT 200. 4. FUDER,
3 OHM, 4 VIRTEL; HOG 21, LANG 30.

LE GRAND TONNEAU DE HEIDELBERG CONTIENT 204 FOUDRES, 3 OHM, 4 VIRTELS. IL A 21 PIEDS DE HAUTEUR, ET 30 DE LONGUEUR.

Revers : Le Château Electoral; & sur le tour :

DAS CHURFURSTLICHE RESIDENSSLOT
ZU HEYDELBERG.

LE CHATEAU DE HEIDELBERG, RESIDENCE DES ÉLECTEURS.

1688.

IV. La même Tonne ; & au dessus :

IN HEIDELBERG.

A HEIDELBERG.

L'Inscription suivante occupe tout le Revers :

IST ET WAS
GROSS VON MASS,
IS ET WAS
REICH VON WEIN,
SO KAN UNS DIESES FASS
ZU EINEM MUSTER SEYN.
CARL LUDWIG BAUETS AUF,
UND SEZTE DIESES DRAUF:
204 FUDER,
3 OHM,
4 VIERTEL.
1664.

S'IL Y A UN TONNEAU DE GRANDE MESURE, ET RICHE EN VIN, C'EST CELUI-CI. CHARLES-LOUIS LE FIT CONSTRUIRE, ET Y FIT METTRE 204 FOUDRES, 3 OHM, 4 VIRTELS.

1664.

Les François s'étant ainsi rendus maîtres en très peu de tems, de Mayence, de Heidelberg & de Philisbourg, le Dauphin, après avoir donné le Gouvernement de cette derniere Place (1) à Mr. Desbordes, alla mettre le 4 de Novembre le Siege devant Manheim, Ville bâtie au confluent du Rhin & du Nekre, à quatre lieues au-dessous de Heidelberg. Le Baron de Monclar l'avoit investie d'avance. Deux jours après l'ouverture de la Tranchée, les Bourgeois voyant leurs maisons renversées par les bombes, jetterent les armes qu'ils avoient prises pour la défense de la Ville, abandonnerent les remparts, & refusant (2) de continuer à monter la garde, forcerent le Gouverneur d'envoyer un Trompette aux Assiegeans. Ainsi cette Ville considerable fut remise aux François le 10 de Novembre. Ils éleverent sur le champ trois Batteries contre le Château, dont la Garnison se mutina contre le Gouverneur. Elle demandoit six mois de paye qui lui étoient dûs, & le Gouverneur ayant refusé de les lui payer, les Soldats tirerent sur lui, nommerent des Officiers, & se rendirent maitres de l'Arsenal. Cette violence obligea le Gouverneur à livrer aux François une des Portes du Château, mais à condition qu'ils lui remettroient les principaux Mutins, enchainés, pour les punir comme ils le méritoient. De Manheim, le Dauphin (3) alla se présenter devant Frankendal, Place assez bien fortifiée, située au-delà du Rhin dans le Palatinat. La Tranchée fut ouverte la nuit du 16 au 17, & en même tems, on dressa deux Batteries, qui mirent le feu à la Ville, & forcerent le Gouverneur à se rendre à composition, le 18. Tandis que le Dauphin étoit occupé à ces expéditions, le reste de l'Armée s'empara d'Oppenheim, de Worms, de Kreutznach, de Hailbron, de Bacharach, & de plusieurs autres Places des environs ; après quoi ce jeune Prince, ayant fait le 20 & le 21 la revue de ses Troupes, reprit le chemin de la France. Il fut très bien reçu du Roi son Pere, à son arrivée à Versailles ; & la conquête qu'il venoit de faire de plus de vingt Places, lui valut le Titre de *Louis le Hardi*. Ce sont ces mêmes conquêtes qui font le sujet de cette Médaille.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 82.

(2) Ibid. pag. 83.

(3) Ibid. pag. 84.

1688.





La Tête du Roi de France :

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Le Dauphin présente au Roi un grand nombre de Couronnes murales. Sur le tour :

DOCUMENTORUM MERCES.

RECOMPENSE D'UNE BONNE EDUCATION.

L'Exergue marque en quoi consiste cette recompense :

XX URBES AD RHENUM UNO MENSE A DELPHINO SUBACTÆ. MDCLXXXVIII.

VINGT VILLES SUR LE RHIN PRISES DANS UN MOIS, PAR LE DAUPHIN. 1688.

Malgré le grand nombre de Places dont les François venoient de se rendre maitres, Toucher, Envoyé du Roi à la Cour de Mayence, pressa l'Electeur de lui livrer encore Konigstein, & toutes les autres Villes & Lieux de son obeïssance. Mais ce Prince ayant répondu, qu'étant Electeur & Membre de l'Empire, il ne pouvoit accorder au Roi les Places qu'il lui demandoit, ni se remettre entre les mains des François; ceux-ci rompirent la Neutralité qu'ils lui avoient offerte & promise, saisirent ses biens, enleverent l'argent (1) de son Trésor, forcerent tous ses Sujets de faire hommage au Roi, & exigerent quatre-vingt-mille Risdales de la seule Ville de Mayence. L'Electeur de Treves ne fut pas mieux traité. Ils s'emparerent de sa Capitale; & comme il refusa de recevoir Garnison Françoise dans Coblenz, le Marquis de Bouflers se rendit devant cette Place avec un Corps de six-mille hommes, & y jetta quatre-mille bombes qui ruinerent un tiers de la Ville. Tous les biens de l'Electeur que les François purent saisir, furent confisqués : ils transporterent à Strasbourg toutes les Archives (2) de la Chambre de Spire; fermerent la Chancellerie Electorale de Heidelberg; chargerent les habitans de l'entretien de la Garnison, contre la teneur du Traité; & à peine se passoit-il de semaine, qu'ils n'exigeassent des Villes qui leur avoient été livrées sous la foi publique, aussi bien que de celles dont ils s'étoient rendus maitres par la force, des sommes exorbitantes qu'elles étoient hors d'état de fournir. Ils mirent Garnison dans la plupart des Places de l'Electorat de Cologne, aussi bien que dans Duren, Munstereyffel, Greven, Berchem & Hambach, dans le Païs de Juliers. Ils saisirent les Dimes de la Manse Episcopale dans la Principauté de Liege; exigerent vingt-mille Risdales (3) du Païs de Hesbay; autant de ceux de Hornes, de Condros, & de Franchimont; & taxerent la Ville de Liege même à cent-mille Risdales. Ils exercerent toutes ces violences sans trouver la moindre résistance, parce qu'on ne s'étoit point attendu dans l'Empire à une rupture de la part des François; & qu'ainsi, bien loin de songer à mettre les Places frontieres à couvert d'une invasion, on en avoit au contraire tiré les Garnisons. Cette rupture imprévue, & les cruautés inouies que les François commirent sur les frontieres de l'Empire, ont donné lieu aux Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 90.

(2) Ibid. pag. 91.

(3) Ibid. pag. 91.

1688.







I. Une Carte très exacte des Provinces de l'Empire, qui par la violation imprévue de la Trève de vingt ans étoient devenues le théatre des violences de la France :

INDUCIAS INTERRUMPENTIBUS, GERMANIA SPOLIATA, GALLIS. 1688.

LA TREVE ROMPUE, ET L'ALLEMAGNE PILLEE, PAR LES FRANÇOIS. 1688.

Revers : Le Dauphin, tenant une Bourse à la main, est assis sur un Char de triomphe tiré par un Tigre & un Renard, emblêmes de la Cruauté & de la Ruse. Sur le tour :

PECUNIA, VI, VEL ASTU.

PAR L'ARGENT, PAR LA FORCE, OU PAR LA RUSE.

Et comme la prise de Philisbourg avoit fait donner au Dauphin le surnom de *Hardi*, on a ajouté dans l'Exergue :

PHILIPSBURGUM CAPTUM LUDOVICO AUDACE. MDCLXXXVIII.

PHILISBOURG PRIS PAR LOUIS LE HARDI. MDCLXXXVIII.



II. Après avoir fait graver la prémiere de ces deux Médailles, j'ai trouvé celle-ci dans le Cabinet de Mr. Herman Vos à La Haye. On y voit le Bombardement de Philisbourg (PHILIPSBURG) & de COBLENZ; la prise de HEYDELBEG; les ravages commis dans le Palatinat (PFALTZ); les Maisons réduites en cendres; & les Habitans maltraités de toutes sortes de manieres. Et pour Légende :

SECUROS SIC TRACTAT GALLUS AMICOS.

CEST

CEST AINSI QUE LES FRANÇOIS TRAITENT LEURS AMIS QUI VIVENT SANS DEFIANCE. 1688.

Cette Légende, & la suivante qui est à l'Exergue, ont rapport à l'invasion imprévue, qui venoit de changer en une nouvelle Guerre la Trève de vingt ans :

DENK TEUTSCHLAND AN DEN FRIDENBRUCH. MDCLXXXVIII.

SOUVIEN-TOI, O ALLEMAGNE, DE L'INFRACTION DE LA PAIX. MDCLXXXVIII.

Revers : L'Empire, caractérisé par l'Aigle qui est à ses pieds, donne la main à la Fidelité & à la Concorde :

DIE HULFF DURCH TREV UND EINTRACHT SUCH.

CHERCHEZ DU SECOURS DANS LA FIDELITE ET DANS LA CONCORDE.

La derniere Légende est sur la tranche :

DAS SOLL DIR EIN EWIGER BUND SEYN, DIR UND DEINEN KINDERN.

CECI SERA UNE ALLIANCE ETERNELLE, POUR VOUS, ET POUR VOS ENFANS.

Les autres Provinces de l'Empire, voisines de celles que les François venoient d'envahir, n'auroient pas été mieux traitées, si l'Electeur de Saxe ne se fût enfin mis en campagne, & n'eût marché vers le Rhin. Ce Prince, qui avoit fait *incognito* le voyage d'Italie en 1684, étoit parti au commencement de 1688 pour aller voir les Païs-Bas. Il passa par Anvers, Bruxelles, & par les principales Villes (1) de ces quartiers-là ; & lorsqu'il fut arrivé sur les frontieres des Provinces-Unies, les Etats le firent complimenter par Mrs. de Duivenvoorde & d'Amerongen. Il fut régalé magnifiquement à Amsterdam, à La Haye & à (2) Loo, tant par les Etats, que par le Prince & la Princesse d'Orange : on lui donna le divertissement d'un Combat naval, qui fut exécuté par la Flotte : en un mot, on n'oublia rien pour lui témoigner la considération qu'on avoit pour sa personne ; & il partit très satisfait des honneurs qu'on lui avoit faits. Lorsqu'il fut de retour dans ses Etats, il ne put voir sans beaucoup de chagrin les frontieres de l'Empire envahies d'une maniere si étrange par les François, & les habitans inhumainement maltraités, & chargés de Contributions exorbitantes. Il résolut donc, avant que le mal gagnât plus avant & qu'il n'y eût plus de remede, de se mettre à la tête de ses Troupes, & d'arrêter les progrès de l'Ennemi. Dans ce dessein, il se rendit au mois (3) de Novembre près de Francfort, avec une Armée de plus de vingt-mille hommes, composée de ses propres Troupes, & de celles du Duc de Hanovre & du Landgrave de Hesse-Cassel. Les Saxons se posterent à Markobel, les Troupes de Hanovre à Bergen, & celles de Hesse-Cassel à Viebel. L'Electeur, après avoir mis Garnison dans Hengst, Aschaffenbourg, & dans la plus grande partie de l'Electorat de Mayence, exigea le serment, au nom de l'Empereur, des habitans de ce Païs, aussi bien que des Villes de la Franconie & des autres Villes Impériales ; & par-là il les mit hors d'état d'accepter la Neutralité qu'on leur offroit, & empêcha les François de pénétrer plus avant. Le bonheur qu'il eut d'arrêter par-là leurs progrès sur le Rhin, & la Victoire qu'il avoit remportée près du Danube sur les Turcs (4) qui tenoient Vienne assiegée, font le sujet des Pieces suivantes, qui furent frappées cette année.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 107.

(2) Ibid. pag. 106.

(3) Ibid. pag. 107.

(4) Ibid. 1683. pag. 133.

1688.



I. L'Electeur, en Buste armé ; & sur le tour :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, ELECTOR SAXONIÆ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE SAXE.

Ce Prince étoit Fils de l'Electeur Jean-George II, & de Madeleine-Syhille, Fille du Margrave (1) Chrétien de Brandebourg. Il étoit né le 20 de Juin 1647. En 1676, il épousa Anne-Sophie, Fille de Frederic III, Roi de Danemarc ; & quatre ans après, il parvint à l'Electorat. Sous son Buste on trouve cette Inscription :

(1) Hubn. Geslachtk. tafel 157.

PRESSIS SUCCURRERE FAS EST.

IL EST JUSTE DE SECOURIR LES OPPRIMÉS.

Revers : Un Trophée composé d'Armes Turques, & un autre d'Armes Françoises, l'un près du Danube (DANUBIUS), & l'autre près du Rhin (RHENUS). Et comme l'Electeur avoit sauvé l'Empire en chassant les Turcs & en arrêtant les François, on a mis pour Légende :

VINDICAT IMPERIUM.

IL SAUVE L'EMPIRE.

Le prémier de ces avantages avoit été remporté sur une Nation Orientale, & le second en Occident : ce qui est exprimé par deux Epées passées en sautoir à travers une Couronne de Laurier, & par les Légendes qui les accompagnent sur une ligne parallele. Les voici l'une & l'autre :

SOLIS AD ORTUM. SOLIS AD OCCASUM.

OÙ LE SOLEIL SE LEVE. OÙ LE SOLEIL SE COUCHE.

Ces deux Epées croisées sont la marque de la Charge d'Archi-Maréchal de l'Empire (2), dont les Electeurs de Saxe sont revêtus.

(2) Tenzelii Num. Sax. lin. Albert. pag. 604.

Enfin, la tranche est marquée de cette Inscription :

ALTER ENSIS, TURCARUM CLADE INSIGNIS, SOCIORUM VICTORIAM DE GALLIS AUGURATUR.

L'U-

1688.

L'UNE DE CES EPEES, CELEBRE PAR LA DEFAITE DES TURCS, EST LE PRESAGE DE LA VICTOIRE QUE LES ALLIES REMPORTERONT SUR LES FRANÇOIS.

II. La même Tête, avec cette Légende :

JOHannes GEORgius III, Dei Gratsa, ELector SAXoniæ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE SAXE.

Revers : Une Epée & un Etendard croisés ; pour marquer que le fecours que l'Electeur avoit amené, confiftoit en Infanterie & en Cavalerie. Sur le tour :

PRESSIS AUXILIO.

POUR SECOURIR LES OPPRIMÉS.

III. Le Bufte de l'Electeur :

JOannes GEORgius III, Dei Gratia, ELector SAXoniæ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE SAXE.

Revers : La marque de la Charge d'Archi-Maréchal, favoir, deux Epées paffées en fautoir à travers une Guirlande de Laurier, & furmontées d'un Bonnet Electoral ; & pour Légende :

TUENTUR.

ELLES DEFENDENT.

Les Etats, de leur côté, prévinrent le bombardement dont les François (1) menaçoient la Ville de Cologne, en y envoyant une partie de leurs Troupes, fous les ordres du Comte de Waldek, très habile Général. C'étoit à lui que le Prince d'Orange, pour ne point laiffer les Provinces-Unies expofées à de pareilles infultes pendant fon abfence, avoit laiffé le Commandement des Troupes de la République, qui venoient (2) d'être renforcées de fix-mille quarante-huit Suedois à la folde de l'Etat. Le Prince étant arrivé à Exceter, comme nous l'avons dit, fe rendit d'abord à l'Eglife Cathédrale, où il entendit la Mufique, affis fur le fiege de l'Evêque. Il avoit amené de Hollande le Docteur Burnet, qui s'étoit retiré avec permiffion du Roi, & y avoit acquis le Droit de Bourgeoifie : ce qui fut caufe que ce Prince l'ayant demandé aux Etats, (3) ils refuférent de le lui livrer. Après la Mufique, le Docteur fit la lecture d'un ample Manifefte, dans lequel le Prince déclaroit au Peuple, qu'il n'avoit pris les armes, ni pour enfraindre les Privileges de la Nation, ni pour fe procurer à lui-même la Couronne d'Angleterre ; mais uniquement pour rendre, par la convocation d'un Parlement libre, la Liberté à l'Etat & à la Religion Proteftante, qui gémiffoient fous l'oppreffion. La lecture finie, toutes les rues de la Ville, auffi bien que l'Eglife, retentirent (4) des acclamations du Peuple. Ce Manifefte fut bientôt fuivi d'un autre, que publierent les Gentilshommes qui avoient quitté le parti du Roi pour fe rendre à Exceter auprès du Prince : ils y proteftoient auffi, que la défenfe de la Religion Proteftante, & le maintien de l'ancienne Conftitution du Gouvernement, des Loix & des Privileges (5) des trois Royaumes, étoient l'unique motif de leur conduite. Enfin, le 8 Décembre parut un troifieme Manifefte du Prince,

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 107.

(2) Resol. der Staat. Gener. 6 Nov. 1688. fol. 641.

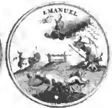
(3) Ibid. 26 Jan. 1688. fol. 51.

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 188.

(5) Ibid. pag. 199.

1688. ce, qui acheva de dissiper la crainte & la retenue que le Peuple avoit témoigné jusqu'alors. On sonna les cloches, & l'on fit de grandes réjouissances à Exminster, à Winkinton, à Hendon & à Salisbury, lorsque le Prince y passa avec ses Troupes; & on le regarda comme un Liberateur, que le Ciel envoyoit au secours de la Nation. C'est à cette occasion qu'on fit, entre autres, la Médaille que voici.





Le Prince en Buste, couronné de Laurier:

GUILIELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, RELIGIONIS LIBERTATISQUE RESTITUTOR.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, RESTAURATEUR DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ.

Revers: L'Arche de l'Alliance, placée sur une Colline. L'Angleterre & la Hollande sont à genoux près de l'Arche. Au haut l'on voit, au milieu d'un nuage lumineux, un Guerrier qui renverse à coups de foudre une Troupe de Soldats François, & met en fuite quelques Ecclésiastiques Romains dont l'un tient un Enfant. Au-dessus du Guerrier on a mis le nom qui fut donné au Fils de Dieu (1), comme au Sauveur du Genre-humain:

(1) Matth. I. 23.

EMANUEL.

DIEU AVEC NOUS.

Cependant, le Prince de Danemarc ayant quitté (2) le Roi à Andover, s'étoit allé rendre, de même que le Duc d'Ormond, le Lord Drunlarick, & plusieurs autres personnes de la prémiere distinction, à l'Armée du Prince d'Orange. La Princesse Anne son Epouse suivit bientôt cet exemple: la Reine l'ayant reprise avec aigreur, de la tranquillité qu'elle témoignoit au milieu du danger commun, elle sortit de Whitehall à (3) trois heures après minuit, avec Mesdames Churchill & Berkley, & se retira chez l'Evêque de Londres, d'où elle alla à Nottingham, rendez-vous des partisans du Prince dans le Nord du Royaume. La Cour, effrayée de tant de désertions, ne savoit quel parti prendre. Dans cette perplexité, le Roi assembla son Conseil, pour aviser aux moyens de soutenir son autorité ébranlée. Après bien des déliberations, on conclut qu'il étoit absolument nécessaire d'assembler un Parlement libre; & l'on expédia des ordres (4) pour le convoquer. Il fut résolu en second lieu, d'entrer en négociation avec le Prince d'Orange; & pour cet effet, on lui envoya demander par un Trompette, des passeports pour les Commissaires que S. M. avoit déja nommés. Au milieu de ces agitations, la Reine s'étant mise au lit le 19 de Décembre à onze heures du soir, se leva vers le milieu de la nuit, & ayant pris avec elle le jeune Prince de Galles, sortit de Whitehall par une porte secrete, sous la conduite du Comte de Lauzun, & accompagnée d'un Gentilhomme François, du Comte & de la Comtesse de Powis, des Comtesses de Dalmon & de Montecuculi, & d'un petit nombre d'autres Dames. Elle trouva plusieurs bateaux à rames qui l'attendoient, & qui la conduisirent (5) à la faveur de la nuit, à travers les Vaisseaux Anglois, jusqu'à Margate, où elle entra dans un Yacht prêt à mettre à la voile. Le 20 au soir, elle alla mouiller à la hauteur des Dunes, & le lendemain au matin elle arriva (6) à Calais. Cette fuite imprévue fait le sujet des trois Médailles suivantes.

(2) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 634.

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 198.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 634.

(5) Holl. Merkur. 1688. pag. 305.

(6) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 636.

I. Le

1688.





I. Le Yacht sur lequel s'embarquerent la Reine, le Prince de Galles, & leur Suite; portant Pavillon François. Sur le devant, le Jésuite Peters assis sur une Ecrevisse, & tenant entre ses bras le jeune Prince qui a un petit Moulin à vent sur la tête, & auquel il adresse ces paroles qui occupent le tour de la Médaille :

ALLONS, MON PRINCE, NOUS SOMMES EN BON CHEMIN.

L'Exergue marque le nom du Prince, & le jour de sa naissance :

JACQUES-FRANÇOIS-EDOUARD, SUPPOSE'.
20 JUIN 1688.

Comme bien des gens prétendoient qu'il étoit Fils d'un Meûnier, on a gravé sur le Revers un Moulin à vent, au milieu d'un Ecusson surmonté d'un Bonnet de Jésuite, au-lieu de Couronne; & entouré, en guise de Colier d'Ordre, d'un Chapelet au bas duquel pend une Ecrevisse : ce qui est expliqué par la Légende du tour :

LES ARMES ET L'ORDRE DU PRETENDU PRINCE DE GALLES.

[Les Chapelets n'ont été en usage que depuis le tems des Croisades, pendant lesquelles on publia des Indulgences plénieres & une exemption de toute sorte de Pénitences, en faveur de ceux qui réciteroient chaque jour un certain nombre de *Pater* & d'*Ave* pour l'heureux succès de ces entreprises. Et afin que l'on ne se méprît point dans le nombre des Prieres, on inventa le Chapelet pour les pouvoir compter.]

Par opposition à la Devise de l'Ordre de la Jarretiere, on a mis celle-ci autour de l'Ecu :

HONY SOIT QUI BON Y PENSE.

II. La Grande-Bretagne sous l'emblème d'une Femme, ayant à ses pieds l'Ecu de ses Armes, & derriere elle une Colomne sur laquelle est le Chapeau de la Liberté. Elle embrasse une Guerriere qui s'avance pour la secourir, & qui porte un Bouclier où sont les Armes du Prince, entourées du Colier & de la Devise de l'Ordre de la Jarretiere. On découvre dans l'éloignement la Flotte Hollandoise. Sur le tour :

MAGNA BRITANNIA EXPÉDITIONE NAVALI. BATAVORUM LIBERATA, RESTITUTA, ASSERTA.

1688. *LA GRANDE-BRETAGNE DELIVREE, RETABLIE, ET AFFERMIE, PAR L'EXPEDITION NAVALE DES HOLLANDOIS.*

Au Revers on voit, au haut d'un Rocher inacceffible, un nid d'Aigle où il y a trois Aiglons. L'Aigle, qui n'en reconnoit que deux pour fiens, jette le troifieme hors du nid, malgré les efforts d'un autre Aigle qui paroit vouloir s'y oppofer. C'eft ce que les Naturaliftes prétendent que ces Oifeaux font à ceux de leurs Petits qui ne peuvent pas regarder fixement le Soleil. La Légende eft :

EJICIT INDIGNUM.

IL CHASSE CELUI QUI EN EST INDIGNE.



III. La troifieme a d'un côté la Tête du Roi de France :

LUDOVICUS MAGNUS REX.

LE ROI LOUIS LE GRAND.

De l'autre, le P. Peters ayant entre fes bras le Prince de Galles qui tient un petit Moulin à vent, & le Duc de Lauzun qui a une Epée rompue à la main. Ils font pourfuivis par le Lion Belgique couronné, qui porte le *Labarum* des Empereurs Chrétiens, & une Lance au haut de laquelle eft le Chapeau de la Liberté; & prennent la fuite vers un Vaiffeau François. Sur le tour :

AUT REX, AUT NIHIL.

OU ROI, OU RIEN.

Et à l'Exergue :

REGIFUGIUM JACOBI AD LUDOVICUM XIV.

FUITE DU ROI JAQUES VERS LOUIS XIV.

Dès que le Roi Jaques fut affuré, par un Gentilhomme François, que la Reine & le Prince de Galles avoient mis en mer, il ordonna à tous les Officiers de fon Armée de fe trouver le 20 de Décembre à Uxbridge (1) au-delà de Windfor, & publia qu'il s'y rendroit lui-même à dix heures. Cependant, il fit retenir les ordres pour la convocation du Parlement qui n'avoient pas encore été envoyés dans les Provinces, (2) & revoqua ceux qui l'étoient déja. La Cour étoit toujours nombreufe : mais on voyoit la frayeur peinte fur tous les vifages. Sur les dix heures du foir, après que le Roi fe fut levé de table, le Comte de Midleton lui remit des Lettres des Commiffaires qui étoient allés trouver le Prince, qui contenoient le détail de leur prémiere entrevue. Le Roi dit qu'il y feroit réponfe le lendemain; & s'étant fait porter (3) le Grand-Sceau, il fe mit au lit fur les onze heures. Mais vers le milieu de la nuit il fe leva, prit avec lui le Chevalier Edouard Hales & un Valet de chambre François, & fe rendit à Margate dans un bateau à rames qu'il avoit fait louer, d'où il fauta dans un petit Bâtiment fans left; & ayant fait (4) appareiller fur le champ, il fit voile vers la côte de Calais. Son évafion, qui fut fue le lendemain de bon matin, caufa de grands mou-

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 307.

(2) Larrey Hift. d'Anglet. Tom. IV. p. 635.

(3) Holl. Merkur. 1688. pag. 308.

(4) Larrey Hift. d'Anglet. Tom. IV. p. 637.

mouvemens dans la Ville de Londres. La populace, à l'exemple de celle de Glocester & de plusieurs autres Lieux, s'étant assemblée en grand nombre, portant des Oranges, & des Rubans de la même couleur, & armée de bâtons & d'autres armes, se jetta dans le Couvent (1) de S. Jean, pilla & démolit deux Chapelles Catholiques-Romaines, & en brula tous les ornemens. Les Chapelles des Ambassadeurs d'Espagne (2), de Venise, & de Toscane, eurent le même sort; aussi bien que la boutique du Libraire Henri Hill, qu'on appelloit l'Imprimerie Papiste. C'est le pillage & la démolition de ces Chapelles qui fait le sujet de cette Médaille.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 636.

1688.

(2) Holl. Merkur. 1688. pag. 308.





La Statue du Prince d'Orange, couronnée de Laurier, & vêtue à la Romaine. Elle tient d'une main une Epée, & de l'autre une Eglise. Le Tems & l'Histoire sont assis à côté du Piédestal, sur lequel on lit cette Inscription:

ÆRE PERENNIUS.

PLUS DURABLE QUE L'AIRAIN.

Ceci doit s'entendre de la gloire que le Prince avoit acquise en délivrant l'Eglise d'Angleterre, & qui le faisoit regarder comme envoyé du Ciel pour la secourir; ainsi qu'il paroît par la Légende du tour:

COELO DELABITUR ALTO.

IL EST DESCENDU DU CIEL.

Revers: Une Chapelle Catholique démolie paroît dans le lointain; & sur le devant, les Livres & les Ornemens des Eglises brulés au milieu d'une Place entourée de barrieres; avec ces mots:

(3) NEC LEX EST JUSTIOR ULLA.

RIEN N'EST PLUS JUSTE.

(3) Horat. Lib. III. Od. XXX. v. 1.

Le Roi n'eut pas autant de bonheur que la Reine, dans sa retraite. Deux jours après son départ, on apprit à Londres que les habitans de Feversham dans le Comté de Kent, ayant armé plusieurs Chaloupes dans l'esperance d'arrêter quelques Catholiques fugitifs, s'étoient rendus maitres (4) d'un petit Bâtiment, qui ayant été battu de la tempête, & n'ayant pas assez de lest pour tenir la mer, avoit été contraint de gagner la côte & de mouiller dans ce Port. Parmi les personnes qu'on arrêta dans ce Navire, il y eut un homme sur qui l'on trouva deux-cens guinées, & qui passoit pour le Valet de Mr. Hales: mais après qu'on lui eut fait remettre son épée, un Gentilhomme qui se trouva là, le reconnut, & assura que c'étoit le Roi. Sur cet avis, les Seigneurs (5) s'assemblerent à Whitehall, & résolurent d'envoyer au Roi les Comtes d'Ailesbury, de Yarmouth, de Feversham & de Midleton, avec deux-cens Gardes du Corps & les Officiers de sa Maison, pour l'accompagner, soit qu'il eût résolu de poursuivre son voyage, ou de retourner à Londres. Il prit le dernier (6) parti, & s'étant rendu à Londres dans ses Carosses qu'on lui avoit envoyés, il y fit son entrée le 26,

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 311.

(5) Ibid. pag. 312.

(6) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 637.

1688. 26, accompagné de ses Gardes; & alla descendre à Whitehall. D'abord après son arrivée, il eut soin de faire cesser le pillage des maisons; il envoya ordre au Duc de Berwick de remettre Portsmouth au Prince d'Orange; & fit même inviter S. A. par le Comte de Feversham (1) de venir à Londres & de prendre son logement au Palais de S. Jaques. Le Comte fut arrêté par ordre du Prince; & le jour suivant, les Comtes de Hallifax & de Shrewsbury remirent une Lettre au Roi, par laquelle on lui signifioit de la part de S. A. qu'il eût à se retirer le lendemain (2) avant midi, à Ham ou à Rochester. Il choisit cette derniere Ville, où il fut conduit le 28 par les Gardes du Prince. Mais le 2 de Janvier 1689, 1689. il trouva le moyen de se sauver & de sortir du Royaume, accompagné du Duc de Berwick & de (3) son Valet de chambre: ce qui est confirmé par cette Médaille.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 312.

(2) Ibid. pag. 313.

(3) Ibid. pag. 314.





Le Buste du Roi Jaques, avec une perruque en bourse:

JACOBUS II, BRITANNIÆ REX FUGITIVUS.

JAQUES II, ROI FUGITIF DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Revers: La Ville de Londres; & sur le devant, une Colomne brisée & renversée par la Foudre; avec ces mots sur le tour:

NON ICTU HUMANO, SED FLATU DIVINO.

NON POINT PAR UN EFFORT HUMAIN, MAIS PAR UN COUP DU CIEL.

Le sens de cet Emblème est expliqué par la Légende de l'Exergue:

SPONTE FUGIT JACOBUS II, ANGLIÆ REX, 20 DECEMBRIS; CAPTUS 23 DECEMBRIS 1688; ITERUM FUGIT 2 JANUARII 1689, STILO NOVO.

JAQUES II, ROI D'ANGLETERRE, A PRIS VOLONTAIREMENT LA FUITE LE 20 DECEMBRE; A ETE' ARRÊTE' LE 23 DU MÊME MOIS, 1688; ET S'EST ENFUI POUR LA SECONDE FOIS LE 2 JANVIER 1689, NOUVEAU STILE.

Le Roi avoit laissé en partant une Lettre sur sa table, dans laquelle il marquoit les raisons de son départ. Il y disoit, qu'il s'étoit attendu d'être mieux reçu à Londres à son retour, qu'il ne l'avoit été: après quoi, entrant dans le détail des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, il se plaignoit qu'on eût arrêté, contre le Droit des Gens, le Comte de Feversham qu'il avoit envoyé au Prince; qu'à son insu, on eût fait investir son Palais de Whitehall à onze heures du soir, (4) par des Troupes étrangeres, après avoir chassé ses Gardes; & que, par un procedé des plus étranges, on lui eût signifié au lit, un ordre de partir de Londres. Quoiqu'on feignît de le tenir prisonnier à Rochester, on l'observoit de maniere qu'il

(4) Holl. Merkur. 1688. pag. 313.

qu'il lui étoit très aisé de se sauver. Ayant donc fait arrêter un Bateau de Pêcheur, par le moyen d'un Capitaine de la Flotte qui étoit Catholique-Romain, il sortit (1) par la porte du Jardin qui donnoit sur la Tamise, & s'y embarqua avec le Duc de Bérwick, & le Sr. Bill son prémier Valet de chambre : mais il fut obligé d'attendre deux marées, avant que de mettre en mer. Dès que le bruit de sa fuite se fut répandu sur la côte de France, on envoya d'Ambleteuse une Chaloupe avec un Enseigne à la découverte, pour tâcher d'apprendre de ses nouvelles. Cet Officier eut le bonheur de le rencontrer, & ayant appris de sa propre bouche la situation de ses affaires, il le reçut (2) dans sa Chaloupe, & le conduisit le 4 de Janvier, à la pointe du jour, dans le Port d'Ambleteuse. Cette date est vérifiée par la Médaille suivante. 1689.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 637.

(2) Holl. Merkur. 1688. pag. 314.





La Tête du Roi, couronnée de Laurier, malgré sa fuite :

JACOBUS II, DEI GRATIA, BRITANNIARUM IMPERATOR.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, SOUVERAIN DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Revers : La Fable du Renard, (3) qui voyant un de ses Petits enlevé par un Aigle, & ne pouvant approcher de ceux de cet Oiseau, se venge en allumant sous leur nid un grand feu, qui les étouffe, & force l'Aigle à se retirer ailleurs. Cette Fable fournit une Leçon, qui est marquée sur le tour :

(3) J. v. Vondels Vorstl. Warande der Dieren, pag. 25.

MAGNIS INTERDUM PARVA NOCENT.

QUELQUEFOIS LES PETITS SONT FUNESTES AUX GRANDS.

On voit bien que le Prince d'Orange est le Renard; le Prince de Galles, l'Aiglon étouffé par la fumée; & le Roi Jaques, l'Aigle obligé d'abandonner son nid.

L'arrivée du Roi en France est marquée dans l'Exergue & sur une partie du tour :

4 JANUARII 1689, STILO NOVO, ABDICATO REGNO, IN GALLIAM APPULIT.

IL EST ARRIVÉ EN FRANCE LE 4 DE JANVIER 1689, NOUVEAU STILE, APRÈS AVOIR ABANDONNÉ SON ROYAUME.

Dès que le Roi eut débarqué, il alla chez un Ingénieur, où il prit quelques heures de repos pour se remettre des fatigues de la mer : après quoi le matin même il se rendit à l'Eglise, pour remercier le Ciel de son heureux trajet. Après le Service il se mit en route, dina à Boulogne, & alla coucher à Abbeville. La Noblesse des environs s'empressa d'aller au-devant de lui, & les Troupes Fran-

1689. çoises le reçurent partout (1) sous les armes. Le second jour il passa par Amiens, & arriva le soir à Breteuil, où le Marquis de Beringhen le vint complimenter de la part du Roi sur son arrivée, & lui offrir son secours de la maniere la plus obligeante. De là il alla coucher à Creil; & étant arrivé le 7 à Clermont, il y trouva les Carosses du Roi, qui le conduisirent (2) jusqu'à S. Germain. Louis XIV le reçut dans la grande Salle du Château, d'une maniere digne de l'un & de l'autre; l'embrassa comme le plus fidele de ses Alliés; & lui assigna pour sa demeure & celle de sa Suite, le Château même de S. Germain, avec une pension (3) qui le mettoit en état de soutenir son rang & d'entretenir sa Cour. L'hospitalité que ce Prince exerça dans cette occasion envers le Roi Jaques, fait le sujet des Médailles suivantes, qui parurent bientôt après. Les deux prémiereres sont à la louange du Roi de France: la troisieme est satirique.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 414.

(2) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 636.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. II. pag. 173.



I. La Tête de Louis XIV, & sur le tour:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: La France, sous la figure d'une Femme qui a la tête couverte d'un casque, reçoit à bras ouverts le Roi Jaques, la Reine son Epouse, & le jeune Prince. La Légende est:

PERFUGIUM REGIBUS.

ASYLE DES ROIS.

Cette Inscription est éclaircie par celle de l'Exergue:

JA-

JACobus II, Magnæ BRITanniæ REX, CUM REGina CONJuge, ET PRincipe WALLIÆ, IN GALLia RECEPTUS. MDCLXXXIX. 1689.

JAQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, REÇU EN FRANCE, AVEC LA REINE SON EPOUSE ET LE PRINCE DE GALLES. 1689.

II. La même Tête, couronnée de Laurier; & la même Légende.

Au Revers, une Guirlande de Myrte garnie de Grenades; emblème (1) de l'Amitié & de l'Hospitalité. Elle est entourée d'une bande, sur laquelle commence cette Inscription, dont la suite est au milieu du champ:

(1) J. Pierii Valer. Hierogl. Lib. LIV. cap. 32.

LUDOVICO MAGNO, OB REGEM, REGINAM, ET PRINCIPEM MAGNÆ BRITANNIÆ SERVATOS.

MONUMENT CONSACRE' A' LA GLOIRE DE LOUIS LE GRAND, POUR AVOIR SAUVE' LE ROI, LA REINE, ET LE PRINCE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

III. Le Buste du Roi Jaques, couronné de Laurier:

JACOBUS II, Dei Gratia, BRITTANniarum IMPERATOR.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, SOUVERAIN DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Revers: Le Soleil de la France, (2) éclipsé en partie par la Lune, qui n'étant point lumineuse par elle-même, représente ici le Roi Jaques privé de l'éclat de la Couronne. La Légende fait allusion à la maniere dont se font les Eclipses du Soleil, qui est l'Emblème des Rois de France:

(2) Le Noble, Tom. VII. Dialog. XI. pag. 86.

ORBATA LUCE LUCIDUM OBSCURAT.

PRIVE'E DE LA LUMIERE, ELLE OBSCURCIT L'ASTRE LE PLUS BRILLANT.

L'Exergue est rempli par cette Inscription:

LUDovicus XIV, GALLiæ REX, ADMITTIT JACobum II, BRITanniæ REGEM FUGitivum, VII JANuarii MDCLXXXIX, Stilo Novo.

LOUIS XIV, ROI DE FRANCE, REÇOIT JAQUES II, ROI FUGITIF DE LA GRANDE-BRETAGNE, LE 7 JANVIER 1689, NOUVEAU STILE.



HISTOIRE
METALLIQUE
DES
PAYS-BAS.
TROISIEME PARTIE.

LIVRE CINQUIEME.

1689.



LE bruit du prémier départ du Roi Jaques ne fut pas plutôt répandu dans Londres, que les Archevêques de Cantorbery & d'Yorck, plusieurs Comtes, Marquis & Evêques, tous Pairs du Royaume Ecclésiastiques ou Séculiers, s'étant assemblés à l'Hôtel de ville, résolurent de se joindre au Prince d'Orange, & de le soutenir (1) de tout leur pouvoir dans le dessein de procurer la convocation d'un Parlement libre. Cette résolution, qui lui fut communiquée au nom de l'Assemblée par le Comte de Plymouth, le Marquis de Weymouth, l'Evêque d'Ely, & le Lord Culpeper, fut suivie d'une Adresse du Maire, des Aldermans & des Bourgeois de Londres, qui (2) imploroient son secours, & le prioient très humblement de se rendre dans cette Ville, l'assurant qu'il y seroit reçu aux acclamations du Peuple, & avec une joye universelle. Les Seigneurs envoyerent pour la même raison un ordre au Comte de Feversham (3) qui commandoit l'Armée du Roi, de ne point disputer le passage à l'Avant-garde de celle du Prince, lorsqu'il marcheroit vers Londres. Ce Général ne se contenta pas d'obeïr à l'ordre des Seigneurs : il congédia encore ses Troupes, qui s'engagerent pour la plupart dans l'Armée Hollandoise. Cependant le Prince s'étant mis à la tête de ses Troupes, s'approchoit toujours de la Capitale. Après avoir couché à Sion, Maison de la Comtesse Douairiere de Northumberland qui n'en est qu'à trois petits milles, il y fit son Entrée publique le 28 Décembre à midi, le jour même que le Roi Jaques étoit parti pour Rochester. Le Prince étoit dans une Caleche ouverte, avec le Comte de Schomberg. Il traversa le Parc de S. James, aux acclamations des habitans qui étoient accourus en foule, portant tous des Oranges & des rubans de la même couleur; & alla descendre au Palais de S. James. Cette Entrée fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 309.

(2) Ibid. pag. 311.

(3) Ibid.





Le Buste du Prince, avec cette Légende :

WIL-

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, RELIGIONIS LIBERTATISQUE RESTITUTOR. 1689.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, RESTAURATEUR DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTE'.

Revers : Un Aigle volant au-dessus de la Ville de Londres, & tenant dans son bec une branche d'Oranger & une Palme, & pour Légende :

ALIS, NON ARMIS, VINCIT LIBERATOR.

NOTRE LIBERATEUR TRIOMPHE PAR SES AILES, ET NON PAS PAR SES ARMES.

C'est à dire, par sa diligence dans l'exécution de son entreprise.

La date de son Entrée est marquée dans l'Exergue :

PRINCEPS AURIACUS INGREDITUR LONDINUM, XXVIII DECEMBRIS MDCLXXXVIII.

LE PRINCE D'ORANGE A FAIT SON ENTRE'E DANS LONDRES, LE 28 DECEMBRE 1688.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 314.

(2) Ibid. pag. 316.

Deux jours après l'Entrée, les Aldermans (1) & les Sherifs allerent, en habits de cérémonie, complimenter le Prince sur son arrivée. Ce fut le Chevalier George Treby qui porta la parole, à cause de l'absence du Maire qui étoit malade. Le Prince les reçut avec beaucoup de politesse, & leur fit une réponse très gracieuse. Peu de tems après, il fit assembler tous les Pairs du Royaume qui se trouverent à portée, afin de convenir des moyens les plus propres pour parvenir au but qu'il se proposoit (ainsi qu'il l'avoit déclaré dans ses Manifestes) d'assurer tellement les Droits & les Privileges de la Nation par la convocation d'un Parlement libre, qu'il n'y eût plus aucun sujet de craindre (2) qu'on pût jamais les renverser. Les Seigneurs assemblés remercierent le Prince de cette déclaration; & après s'être engagés mutuellement à secourir S. A. & à se soutenir l'un l'autre dans le dessein d'établir la Religion Reformée & les Libertés du Royaume sur des fondemens solides, ils résolurent de lui offrir l'Administration des affaires civiles & militaires pendant l'absence du Roi, qui venoit de s'enfuir pour la seconde fois. Mais le Prince ayant répondu, qu'il ne pouvoit rien résoudre sur une affaire de cette importance (3) sans le consentement des Communes, les Seigneurs, après bien des déliberations, convoquerent tous les Députés de la Chambre Basse (4) du dernier Parlement tenu sous Charles II, qui se trouvoient alors à Londres & aux environs. Ils s'assemblerent en grand nombre le 26 de Janvier, avec les Aldermans, les Sherifs, & cinquante Membres du Conseil Commun; & ayant pris une résolution conforme à celle des Seigneurs, ils la communiquerent au Prince par une Adresse. Il prit du tems (5) jusqu'au lendemain, pour se déterminer : & ayant enfin pris son parti, il fit savoir aux Seigneurs à trois heures après-midi, & le soir aux Communes, qu'il acceptoit, pour le bien du Royaume, l'Administration qu'on lui avoit offerte; & qu'il alloit, selon leurs desirs, expédier incessamment (6) les ordres pour la convocation d'un Parlement libre. La Ville retentit de cris de joye, à cette déclaration; on sonna les cloches, on alluma partout des feux de joye; & pour marque de l'approbation publique, on frappa entre autres les deux Médailles que voici.

(3) Ibid. pag. 317.

(4) Ibid. 1689. pag. 1.

(5) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 638.

(6) Holl. Merkur. 1688. pag. 318.

1689.



I. Le Buste du nouveau Régent :

WILHELMUS III, Dei Gratia, PRINCeps AURaniæ, RELIGionis LIBERTATISQUE RESTitutor.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, RESTAURATEUR DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ.

Revers : Un Oranger vigoureux & chargé de fruits. Vis à vis est un vieux Chêne, renversé par terre ; emblème du Roi fugitif. Sur le tour :

PRO GLANDIBUS AUREA POMA.

DES ORANGES AU-LIEU DE GLANDS.

La Légende de l'Exergue a rapport au prémier Acte par lequel les Seigneurs conferent le Gouvernement au Prince :

IN LOCUM REGIS, PRINCEPS AURIACus ADMINISTRATOR REGNI SUBSTITUTUS; ANno MDCLXXXIX, III JANuarii.

LE PRINCE D'ORANGE SUBSTITUÉ A LA PLACE DU ROI, EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DU ROYAUME, LE 3 DE JANVIER 1689.

II. Le Buste du Roi Jaques, avec une perruque en bourse :

JACOBUS II, BRITANNiæ REX FUGITIVUS.

JAQUES II, ROI FUGITIF DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Le Revers est pareil à celui de la Médaille précédente, à quelque difference près dans l'arrangement des figures. La Légende du tour est aussi la même; mais celle de l'Exergue est differente :

POST

POST FUGAM REGIS, DELATA REGNI ADMINISTRATIO PRINCIPI AURIACO, 3 JANUARII 1689, STILO NOVO.

L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DEFERÉE AU PRINCE D'ORANGE, APRÈS LA FUITE DU ROI, LE 3 JANVIER 1689, NOUVEAU STILE.

Le Prince se voyant ainsi à la tête des affaires du Royaume, mit tous ses soins à abolir les innovations qu'on avoit introduites par rapport à la Religion. Il avoit déja déclaré dans son troisieme Manifeste, (1) que tous les Catholiques-Romains qui porteroient ouvertement les armes, ou qui en auroient chez eux ou sur leurs personnes, ou qui exerceroient quelque Emploi civil ou militaire, seroient traités par ses Troupes non comme des Soldats ou des Gentilshommes, mais comme des Voleurs de grand-chemin & des Bandits, qui ne méritoient pas qu'on leur fit grace de la vie; & qu'ils seroient livrés à la discretion de ses Soldats. Il avoit fait la même déclaration contre tous ceux qui leur donneroient du secours, ou qui par de mauvais motifs se laisseroient porter à soutenir leurs interêts. En conséquence de cette déclaration, d'abord après la prémiere fuite du Roi on vit emprisonner (2) quantité de Catholiques-Romains, & d'autres personnes suspectes. Les principaux furent le Comte de Peterborough, le Prémier Juge Herbert, Mrs. Edouard Hales & Shelden, Laban Evêque Catholique-Romain, Mr. Brent, le Frere du Jésuite Peters, & Guillaume Penn: ce dernier néanmoins fut élargi, après avoir donné caution de dix-mille livres sterling pour lui-même, & de cinq-mille pour chacune de ses deux Cautions. George Jeffreys, ci-devant Chancelier, fut arrêté à Wapping déguisé en Matelot, & mis en prison; & plusieurs autres, qui cherchoient à se sauver sous differens déguisemens, eurent le même sort. Les Pairs ordonnerent à tous les Catholiques qui n'auroient pas demeuré trois ans à Londres, d'en sortir (3) sur le champ, & de s'en tenir éloignés à la distance de dix milles: mais on en excepta les Domestiques de la Reine Douairiere, & ceux des Ministres Etrangers. Dans la suite, ils publierent encore un ordre qui défendoit aux Catholiques, ou à ceux qui étoient reputés tels, de se trouver dans l'Antichambre, la Chambre peinte, la Cour des Requêtes, ou la Salle de Westminster, pendant la tenue du Parlement. La Chambre Basse de la Convention rétablit non seulement le Serment du Test & les autres Loix pénales qui excluoient les Catholiques de tous Emplois: mais elle fit de plus une Loi perpétuelle, par laquelle il étoit défendu aux Princes & aux Princesses du Sang Royal d'Angleterre, de se marier avec quelque personne que ce fût qui seroit profession de la Religion Catholique-Romaine; & qui excluoit pour jamais de la succession à la Couronne, (4) quiconque seroit de la même Religion. Toutes ces démarches font voir quel étoit le sens de la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 300.

(2) Ibid. pag. 311.

(3) Ibid. 1689. pag. 4.

(4) Ibid. pag. 5.



Un Ours auprès de trois Ruches à miel, dont il vient d'en renverser deux, est assailli par les Abeilles, qui se jettent sur lui avec fureur:

1689.

POENA COMES SCELERIS.

LE CHATIMENT SUIT LE CRIME.

Les Abeilles irritées marquent les Protestans, comme il paroît par la Légende de l'Exergue :

SIC LIBERTATEM RELIGIONEMQUE BRITANNI
A SPOLIANTIBUS VINDICANT.
MDCLXXXVIII. STILO NOVO.

C'EST AINSI QUE LES ANGLOIS VENGENT LEUR LIBERTE' ET LEUR RELIGION, SUR CEUX QUI VEULENT LES LEUR RAVIR. MDCLXXXVIII. NOUVEAU STILE.

Revers : Le même Ours emmuselé, portant un Chapelet au cou, & un Bonnet de Prêtre sur la tête. Deux Mains sortent d'un nuage ; l'une tient l'Ours par la muselière, & l'autre le fait danser en le menaçant du bâton. La Légende du tour est :

FORTEM VIS FORTIOR URGET.

LE FORT EST DOMPTE' PAR UNE FORCE SUPERIEURE.

Celle de l'Exergue explique les deux Emblêmes :

BRITANNIA A DUPLICI, ARBITRARIA PAPALIQUE, OPPRESSIONE LIBERATA. 1689.

LA GRANDE-BRETAGNE DELIVREE DE LA DOUBLE OPPRESSION DU POUVOIR ARBITRAIRE ET DU PAPISME. 1689.

La Convention déclara ensuite : *Que le Roi Jaques ayant tenté de renverser la Constitution du Royaume, en violant le Contrat originel entre le Roi & le Peuple, par le conseil des Jésuites & d'autres personnes mal-intentionnées, avoit enfraint les Loix fondamentales de l'Etat ; & qu'ayant abdiqué le Gouvernement* (1) *en se retirant hors du Royaume, le Trône d'Angleterre étoit devenu vacant.* Sur ce fondement, la Chambre Basse de la Convention, après avoir fait diverses Loix fondamentales & perpétuelles, tant pour assigner des bornes à l'Autorité Royale, que pour maintenir (2) celle des Parlemens & la Succession dans la Ligne Protestante, procéda à l'Election des personnes qui devoient remplir le Trône vacant. Les sentimens furent d'abord fort partagés, sur cette importante affaire. Quelques-uns vouloient qu'on nommât la Princesse d'Orange seule ; d'autres vouloient qu'on lui joignît le Prince son Epoux : les prémiers, afin de maintenir le Droit de Succession ; & les autres, pour recompenser le Prince du secours qu'il avoit donné à la Nation. Au commencement, le prémier avis (3) l'emporta de cinq voix : mais le Prince ayant donné à entendre sous main, (4) que si l'on s'en tenoit à cet avis, il s'en retourneroit avec ses Troupes & laisseroit l'Angleterre exposée à la vengeance d'un Roi irrité, les Seigneurs & les Communes élurent conjointement (5) le Prince & la Princesse pour remplir le Trône. Ainsi les deux Chambres ayant eu avis de l'arrivée de la Princesse, se rendirent le 23 de Fevrier auprès de Leurs Altesses, & les prierent d'accepter la Couronne d'Angleterre, de France & d'Irlande qu'on leur offroit, avec toute l'autorité qui y est attachée, conformément (6) aux nouvelles conditions qu'elles avoient dressées. LL. AA. acceptérent sans difficulté la proposition des deux Chambres : le Prince stipula seulement en son particulier, qu'il lui seroit permis, comme Stadhouder de Hollande & des autres Provinces-Unies, de s'y transporter toutes les fois que la nécessité des affaires le requerroit. Après cette acceptation, le Prince & la Princesse (7) furent proclamés solemnellement ; & le 21 d'Avril, le Couronnement se fit (8) avec les cérémonies accoutumées. C'est le sujet des Médailles suivantes ; dont quelques-unes furent faites pour être jettées au Peuple, le

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 5.
(2) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 641.
(3) Holl. Merkur. 1689. pag. 5.
(4) Burnet Mem. hist. de la Gr. Bret. Tom. III. pag. 443.
(5) Holl. Merkur. 1689. pag. 8.
(6) Ibid. pag. 15.
(7) Ibid. pag. 16.
(8) Ibid. pag. 26.

le jour du Couronnement ; d'autres, pour être données aux personnes qui devoient exercer les fonctions du Sacre ; d'autres enfin, furent frappées tant en Angleterre que dans les Provinces-Unies & ailleurs, ou en mémoire de cette cérémonie, ou à la louange du Roi & de la Reine. 1689.



I. La prémiere fut distribuée à toutes les personnes que le devoir de leurs Charges obligeoit d'assister

1689. au Couronnement. Elle a d'un côté les Bustes du Roi & de la Reine, avec cette Légende :

GULIELMUS ET MARIA, REX ET REGINA.

GUILLAUME ET MARIE, ROI ET REINE.

De l'autre, Phaëton foudroyé par Jupiter, pour avoir mal conduit le Char du Soleil, & mis la Terre en feu; & sur le tour :

NE TOTUS ABSUMATUR.

DE PEUR QUE LE MONDE ENTIER NE SOIT CONSUMÉ.

Le jour du Sacre est marqué dans l'Exergue, selon le Vieux Stile :

INAUGURATI II APRILIS 1689.

SACRÉ LE II D'AVRIL 1689.

II. Les mêmes Bustes, avec cette Légende differente :

GULIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, ANGLIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA, FIDEI DEFENSORES, ETC.

GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; DEFENSEURS DE LA FOI, ETC.

Revers : Andromede attachée à un rocher, parce que sa Mere avoit eu la vanité de comparer sa beauté à celle des Nereïdes. Persée, Fils de Jupiter & de Danaé, la délivre en tuant le Monstre qui la gardoit. La Légende est prise d'Ovide : (1)

(1) Metam. lib. IV. v. 739.

PRETIUMQUE ET CAUSA LABORIS. 1689.

LE PRIX ET LE MOTIF DE L'ENTREPRISE. 1689.

III. Les Bustes du Roi & de la Reine, couronnés de Laurier :

GULIELMUS REX, MARIA REGINA, FIDEI DEFENSORES, PII, AUGUSTI.

LE ROI GUILLLAUME, ET LA REINE MARIE, DEFENSEURS DE LA FOI, PIEUX, AUGUSTES.

Revers : Un amas d'Ornemens d'Eglise à l'usage des Catholiques, un Joug symbole de la Servitude, & quelques Serpens à demi cachés, sont consumés par le feu du Ciel. Ces mots de Virgile (2) sont écrits au haut de la Medaille :

(2) Æn. lib. II. v. 324.

HÆC SUMMA DIES.

CE JOUR EST POUR EUX LE DERNIER.

C'est à dire, pour le Papisme & pour l'Esclavage. Le jour dont il s'agit ici, est marqué dans l'Exergue :

INAUGURATIS MAJESTATIBUS $\frac{11}{21}$ APRILIS. 1689.

LEURS

LEURS MAJESTE'S SACRE'ES LE $\frac{11}{21}$ D'AVRIL 1689. 1689.

IV. La même Face, avec ces Titres differens :

GULIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, BRITANNORUM REX ET REGINA; FIDEI DEFENSORES.

GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DEFENSEURS DE LA FOI.

Revers : Un Aigle jettant hors de son nid ceux de ses Petits (1) qui ne peuvent regarder fixement le Soleil, qui paroît au haut de la Médaille ; & sur le tour :

(1) C. Plin. Hist. Nat. Lib. X. cap. 3.

NON PATITUR SUPPOSITITIOS.

IL N'EN SOUFFRE POINT DE SUPPOSE'S.

Dans l'Exergue :

JURE REGNI VINDICATO. MDCLXXXIX.

LE DROIT DE SUCCESSION MAINTENU. 1689.

V. Les Bustes du Roi & de la Reine, chacun dans un Cartouche séparé, formé de branches d'Oranger & de Rosier. Ils sont attachés ensemble par un cordon, & surmontés de quatre Sceptres, & d'une Couronne au-dessus de laquelle paroît un Oeil environné d'une lumiere éclatante, symbole de la Providence divine. La Légende du tour est :

AUREA POMA MIXTA ROSIS.

LES ORANGES MÊLE'ES AVEC LES ROSES.

[Les Oranges & les Roses, sont les emblèmes de Guillaume III, & de l'Angleterre.]

Les Bustes sont appuyés sur le Chapeau de la Liberté, placé au-dessus du Livre des sept Sceaux, qui est appuyé sur un autre Livre dont la tranche porte cette Inscription :

LEGES ANGLIÆ.

LES LOIX D'ANGLETERRE.

[Il faut entendre par ces Loix, celles que le Parlement venoit de faire (2) pour mettre des bornes au Pouvoir Royal, & pour la sureté de la Religion Protestante.] Le tout est appuyé par deux Cornes d'abondance, de l'une desquelles sortent des Couronnes & des branches de Laurier, & de l'autre des Fruits. Un peu plus haut est la Légende suivante :

(2) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 641.

SALUS REGNI. FELICITAS PUBLICA.

LE SALUT DE L'ETAT. LA FELICITE' PUBLIQUE.

Celle-ci est à l'Exergue :

DEFENSORES FIDEI ANGLIÆ, WILHELMUS HENRICUS ET MARIA, MAGNÆ BRITANNIÆ REGES.

LES DEFENSEURS DE LA FOI DE L'ANGLETERRE, GUILLAUME-HENRI ET MARIE, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

1689. Revers : Un vieux Chêne déraciné, & renversé par terre ; & un Oranger vigoureux, chargé de fleurs & de fruits, planté à sa place :

MELIOREM LAPSA LOCAVIT.

SA PLACE EST REMPLIE PAR UN MEILLEUR.

L'Exergue contient cette Inscription :

INAUGURATIONE MAJESTATUM PERACTA LONDINI, $\frac{11}{21}$ APRILIS 1689.

LEURS MAJESTÉS COURONNÉES A LONDRES, LE $\frac{11}{21}$ D'AVRIL 1689.

VI. La sixieme ne se trouve qu'en Or : elle fut donnée aux personnes qui avoient fait la Cérémonie du Sacre. On y voit d'un côté le Roi & la Reine en Buste ; avec cette Légende :

GULIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA.

GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers : Le Roi & la Reine assis sur un Trône, le Sceptre à la main ; & deux Evêques Anglois, qui soutiennent une Couronne Royale au-dessus de leurs têtes. Et pour Légende :

IDOLOLATRIA SERVITUTEQUE PROFLIGATIS: RELIGIONE, LEGIBUS LIBERTATEQUE RESTITUTIS. 1689.

L'IDOLATRIE ET LA SERVITUDE DETRUITES: LA RELIGION, LES LOIX ET LA LIBERTÉ RETABLIES. 1689.

VII. Les Bustes du Roi & de la Reine, placés vis à vis l'un de l'autre. Sur le tour :

MAJUS PAR NOBILE SCEPTRIS.

LES SCEPTRES SONT MOINS GRANDS QUE CET ILLUSTRE COUPLE.

Et dans l'Exergue :

GULIELMUS HENRICUS ET MARIA, PRINCIPES AURANIÆ, MAGNÆ BRITANNIÆ REGES. 1689.

GUILLAUME-HENRI ET MARIE, PRINCE ET PRINCESSE D'ORANGE, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE. 1689.

Revers : L'Angleterre, sous l'emblême d'une Femme couronnée & magnifiquement vêtue, embrasse une Guerriere qui est le symbole du secours des Hollandois, & qui porte sur son Bouclier les Armes du Prince entourées du Colier & de la Devise de l'Ordre de la Jarretiere. A côté de l'Angleterre on voit l'Ecu de ses Armes, & une Colomne sur laquelle est le Chapeau de la Liberté. La Flotte Hollandoise paroît dans l'éloignement. Et sur le tour :

MA-

MAGNA BRITANNIA EXPEDITIONE NAVALI BATAVORUM LIBERATA, RESTITUTA, ASSERTA. 1689.

LA GRANDE-BRETAGNE DELIVREE, RETABLIE, ASSUREE, PAR L'EXPEDITION NAVALE DES HOLLANDOIS.



VIII. Le Roi & la Reine en Buste, couronnés de Laurier ; & sur le tour :

 GUI-



1689. GUILIELMUS ET MARIA, REX ET REGINA BRITANNIÆ.

GUILLAUME ET MARIE, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Revers : L'Angleterre, sous la figure d'une Femme assise sur la poupe d'un Navire, à l'ombre d'un Oranger & d'un Rosier dont les troncs entrelassés passent au travers d'une Couronne. Elle embrasse une Corne d'abondance ; de la main gauche, elle tient une Pique au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté ; & de la droite, une Croix & une Balance : symboles de la Liberté rendue à la Religion & aux Loix. Sur le tour :

AUREA FLORIGERIS SUCCRESCUNT POMA ROSETIS.

LES ORANGES CROISSENT AVEC LES ROSES.

Ce qui marque l'établissement de la Maison d'Orange en Angleterre, où la Rose blanche & la Rose rouge ont été employées autrefois dans les Devises des Maisons Royales, comme le Chardon en Ecosse.

La Légende de l'Exergue est :

SECURITAS BRITANNIÆ RESTITUTA.

LA SURETÉ DE L'ANGLETERRE RETABLIE. 1689.

IX. Les mêmes Bustes, avec ces Titres differens :

GUILIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, ANGLIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA; FIDEI DEFENSORES.

GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; DEFENSEURS DE LA FOI.

Revers : La Statue du Prince, vêtue à la Romaine & couronnée de Laurier, tenant d'une main une Epée, & de l'autre une Chapelle. Elle est élevée sur un Piédestal où l'on voit ces mots d'Horace : (1)

(1) Lib. III. Od. 30. v. 1.

ÆRE PERENNIUS.

PLUS DURABLE QUE L'AIRAIN.

D'un côté du Piédestal est le Tems, & de l'autre l'Histoire ; & sur le tour de la Médaille :

COELO DELABITUR ALTO.

IL EST DESCENDU DU CIEL.

X. Le Buste du Roi :

GUILIELMUS III, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HYBERNIÆ REX. 1689.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE. 1689.

Re-

Revers : Un Globe terrestre flottant sur la Mer, & dont la partie qui comprend l'Angleterre est éclairée par un Soleil :

CÆTERA LUSTRABIT.

IL EN PARCOURRA LE RESTE.

C'est à dire, qu'il répandroit ses salutaires influences sur le reste de la Terre ; comme il venoit de les répandre sur l'Angleterre par son Couronnement ; ainsi que le marquent ces mots de l'Exergue :

CORONATIONE INVICTI WILHELMI HENRICI,
LIBERTATIS VINDICIS.

PAR LE COURONNEMENT DE L'INVINCIBLE GUILLAUME-HENRI,
DEFENSEUR DE LA LIBERTE'.

XI. Le Roi & la Reine, en Buste :

GULIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ,
FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA.

GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE
DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers : Le Port de TORBAY paroît dans l'éloignement. Le mot BRITANNIA est écrit au haut de la Médaille. Plus bas est le Lion Belgique couronné, tenant un Faisceau de sept fleches, & une Epée passée au travers d'une Couronne. Il appuye la patte droite de derriere sur une Bible, & de la gauche il écrase un Serpent. A côté de lui est une Couronne renversée ; & sur le tour :

IN TUITIONEM RELIGIONIS PROTESTANTIUM.

POUR LA DEFENSE DE LA RELIGION PROTESTANTE.

[Le nom de *Protestant* tire son origine de la Protestation solemnelle qui fut faite (1) en 1529 par six Princes Lutheriens, contre le Decret que la Diete de Spire avoit porté sur la Religion. Ces six Princes étoient, Jean-Frederic Electeur de Saxe, George Margrave de Brandebourg, Ernest & François Ducs de Lunebourg, Philippe Landgrave de Hesse, & Wolfgang Prince d'Anhalt ; auxquels se joignirent quatorze Villes Impériales.]

(1) G. Brandt Dagwyser der Gesch. pag. 180. 181. Heiss Hist. de l'Emp. Tom. I. pag. 404.

XII. Celle-ci a la même Tête. Au Revers on voit les Ecussons du Roi & de la Reine, surmontés d'une Couronne Royale, & attachés à deux Sceptres passés en sautoir ; avec cette Légende :

GULIELMUS ET MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ,
FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX ET REGINA,
PRINCIPES AURANIÆ ET NASSAVIÆ,
HUICQUE TERRÆ LAETITIA.

1689. *GUILLAUME ET MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; PRINCE ET PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU; ET LA JOYE DE CES ROYAUMES.*



XIII. Les Bustes du Roi & de la Reine ; & sur le tour :

NON NISI VICTOR.

TOU-

TOUJOURS VICTORIEUX. 1680.

Dans l'Exergue :

WILHELMUS ET MARIA, REX ET REGINA.

GUILLAUME ET MARIE, ROI ET REINE.

Revers : La *Force* & la *Prudence*, comme il paroît par leurs attributs, & par ces mots, FORTITUDO, PRUDENTIA, qui sont à l'Exergue. Et sur le tour :

JUNCTIM.

CONJOINTEMENT.

XIV. Le Roi en Buste, couronné de Laurier, & ayant sur la poitrine le nom de JEHOVAH en lettres Hébraïques ; & sur le tour, ce Chronographe :

WILHELMVS TERTIVS ANGLIÆ VINDEX.

GUILLAUME III, LIBERATEUR DE L'ANGLETERRE.

Au Revers, il est représenté dans ses habits royaux, à genoux sur un Globe terrestre, & levant les yeux au Ciel d'où sort une lumiere éclatante, au milieu de laquelle est un Oeil ouvert, symbole de la Providence ; & pour Légende :

DEO JUDICE.

PAR UN DECRET DE DIEU.

En 1665, Mr. de Zuylichem, qui représentoit la personne du Prince, ayant convoqué à Orange le Conseil & la Bourgeoisie, dans le Cirque de cette Ville, on vit paroître en l'air une Couronne Royale formée par un nuage, & qui après être descendue (1) s'arrêta au-dessus de la tête de ce Seigneur, à la vue d'une infinité de Spectateurs. Ce Phénomene extraordinaire parut précisément le même jour de l'année, auquel le Prince fut couronné Roi d'Angleterre : c'est pourquoi on a mis dans l'Exergue :

(1) Smallegang Afkomst der Pr. van Oranje. pag. 81.

PRÆSAGIUM AURAUSIONENSE 1665,
MAGNA BRITANNIA IMPLEVIT $\frac{11}{21}$ APRILIS 1689.

LE PRESAGE D'ORANGE, DE L'AN 1665,
A ETE' REMPLI PAR LA GRANDE-BRETAGNE,
LE $\frac{11}{21}$ D'AVRIL 1689.

XV. Les Bustes du Roi & de la Reine :

GULIELMUS REX, MARIA REGINA,
FIDEI DEFENSORES, PII, AUGUSTI.

LE ROI GUILLAUME ET LA REINE MARIE,
DEFENSEURS DE LA FOI,
PIEUX, AUGUSTES.

1689. Revers : Les Armes d'Angleterre, attachées à un Oranger. Le Roi Jaques & le P. Peters, épouvantés par la foudre qui éclate, prennent la fuite. Le Roi jette sa Couronne & son Sceptre; & le Jésuite porte entre ses bras le Prince de Galles, qui tient à la main un petit Moulin à vent. Au milieu d'un nuage entr'ouvert on lit cette Inscription :

ITE, MISSA EST.

ALLEZ-VOUS-EN, LA MESSE EST FINIE.

[Cette Formule Latine étoit en usage (1) parmi les Payens, dans les Tribunaux, pour avertir l'Assemblée de se séparer. Elle s'introduisit ensuite dans l'Eglise; & c'est de-là que vient le nom de *Messe*, parce que le Prêtre après l'Office (*) se sert des mêmes paroles pour congédier le Peuple.]

(1) Fleury Hist. Eccl. Liv. XXX. pag. 100.
(*) *Missale Romanum.*

La Légende suivante est à l'Exergue :

INAUGURATIS MAJESTATIBUS; EJECTO PAPATU, EXPULSA TYRANNIDE, BRITANNIA FELIX. 1689.

LA GRANDE-BRETAGNE HEUREUSE PAR LE COURONNEMENT DE LEURS MAJESTES, ET PAR L'EXPULSION DU PAPISME ET DE LA TYRANNIE. 1689.

XVI. Le Roi, en Buste armé; & vis à vis de lui, une Couronne; avec cette Légende Angloise :

CROUNED KING; APRILL XI, MDCLXXXIX.

COURONNE' ROI, LE 11 D'AVRIL 1689.

Revers : Le Buste de la Reine, avec une Couronne placée comme celle de la Face; & cette Inscription :

CROUNED QUEEN, APRILL XI, MDCLXXXIX.

COURONNE'E REINE, LE 11 D'AVRIL 1689.

XVII. Les deux Bustes occupent la Face de celle-ci; avec cette Légende :

WILLIAM REX. MARIA REGINA,

LE ROI GUILLAUME. LA REINE MARIE.

Revers : La Religion, placée entre deux Orangers, tient d'une main un Livre; & de l'autre un Chapeau qui marque la Liberté. La Légende est sur le tour :

HOC FLORET IN HORTO.

C'EST DANS CE JARDIN QU'ELLE FLEURIT.

Aussi-

1689.

Auſſi-tôt que le Prince d'Orange eut accepté la Couronne d'Angleterre que les Seigneurs & les Communes lui avoient offerte, il en donna avis (1) aux Etats-Généraux. Dès le 22, il leur écrivit une Lettre datée de Whitehall, où il leur marquoit : *Que bien loin que ſon élevation diminuât l'affection qu'il avoit toujours portée à la République, ni le ſoin qu'il avoit pris de ſa conſervation ; elle le mettoit au contraire en état de leur être plus utile dans l'Emploi qu'il avoit exercé juſqu'alors, de leur procurer (2) tout ce qui pourroit contribuer à leur avantage, & de les défendre contre toutes les attaques du dehors : Qu'il eſperoit que ſous ſon Regne, on verroit l'union ſincere & la bonne intelligence augmenter de plus en plus entre ſes Royaumes & les Provinces-Unies ; & que de part & d'autre on s'empreſſeroit d'établir & d'entretenir entre leurs Sujets une alliance & une amitié ferme & indiſſoluble, afin d'aſſurer le repos & la paix des deux Etats, & de ſoutenir les interêts de la Religion Reformée.* Cette Lettre remplit de joye tous les habitans des Provinces-Unies. Les Etats-Généraux ordonnerent (3) un Jour de jeûne & d'actions de graces dans toutes les Provinces pour le 30 de Mars ; & le jour du Couronnement (*) fut célébré d'une maniere ſolemnelle (4) dans toute l'étendue de leur domination. Le Profeſſeur Bidloo prononça une Harangue très éloquente dans la grande Egliſe de La Haye : on ſonna les cloches : on fit l'après-midi (5) dix-huit décharges du canon du Vivier : depuis quatre heures juſqu'à dix du ſoir, on tira à diverſes repriſes celui des remparts ; & les trois prémiers rangs de toutes les Compagnies Bourgeoiſes ayant pris les armes, au nombre d'environ cent-ſoixante hommes, ayant leurs Capitaines à leur tête, firent des ſalves de leur mouſqueterie devant la Maiſon de Ville & ſur le bord du Vivier, dans lequel les Etats de Hollande avoient fait préparer (6) à leurs fraix un beau Feu d'artifice, qui fut tiré le même ſoir. Ce fut dans cette circonſtance qu'on vit paroître en Hollande, entre autres Médailles, celle que voici.

(1) Reſol. der Staat. Gener. 2 Maart 1689. fol. 157.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 18.

(3) Reſol. der Staat. Gener. 7 Maart 1689. fol. 178.

(*) Le 11 d'Avril.

(4) Ibid. 8 April 1689. fol. 281.

(5) Holl. Merkur. 1689. pag. 31.

(6) Ibid. pag. 32.





La Hollande, ſous l'emblême d'une Femme armée, portant le Chapeau de la Liberté au bout d'une Lance, & appuyant le bras gauche ſur une Bible poſée ſur un Autel. La Roſe d'Angleterre, & le Faiſcau de fleches des Provinces-Unies, ſont repréſentés ſur une des faces de l'Autel. La Légende eſt :

HANC TUEMUR, HAC NITIMUR.

NOUS DEFENDONS CELLE-CI, ET NOUS NOUS APPUYONS SUR CELLE-LA.

Les Armes du Prince d'Orange occupent le Revers. Elles ſont entourées de la Deviſe & du Collier de l'Ordre de la Jarretiere, & ſurmontées d'une Couronne Royale ; avec cette Inſcription ſur le tour.

BRITTANNIÆ LIBERTAS, RELIGIO, JUSTITIA, LEGESQUE VINDICATÆ. MDCLXXXXIX.

LA LIBERTE', LA RELIGION, LA JUSTICE ET LES LOIX DE LA GRANDE-BRETAGNE AFFERMIES. 1689.

Les réjouïſſances que l'on fit le même jour à Amſterdam, ne le cederent point à celles-là. On y ſonna trois fois les cloches : on fit pluſieurs décharges du canon qu'on avoit placé ſur les avenues de la Maiſon de l'Amſtel & du Pont-neuf. Les Vaiſſeaux qui étoient dans le Port, étoient ornés de pavillons & de flâmes ; les Tours, gar-

1689. garnies de lanternes ; & il y eut devant l'Hôtel de Ville un excellent Concert, une illumination de flambeaux, (1) & un feu de tonneaux goudronnés. Les Directeurs des Compagnies d'Orient & d'Occident, les Députés au Conseil de l'Amirauté, & les Consuls d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal & de Danemarc, en firent autant devant leurs maisons; de même que les principaux Habitans, parmi lesquels le L. Amiral Tromp se signala extrèmement. Les Négocians Anglois, transportés de joye, s'étoient assemblés au † *Colveniers Doele*, & avoient fait conduire dans l'Amstel, au-delà du * Pont de la Demi-lune, au bruit des trompettes & des timbales, un Yacht de l'Amirauté & plusieurs autres Bâtimens, garnis d'un grand nombre de lanternes, & ornés des Pavillons d'Angleterre & de Hollande, dont les prémiers portoient en lettres d'or sur un fond rouge, cette Devise: (2) *Pour la Religion Reformée, & la Liberté de l'Angleterre.* On avoit érigé devant la grande Salle de l'Auberge où ils étoient assemblés, un Arc de triomphe fort élevé, enrichi d'Emblêmes & de Devises, parmi lesquels on voyoit le Chiffre de *Guillaume* & *Marie* entouré de branches d'Oranger & de Rosier, & surmonté de trois Couronnes. Aux coins, où l'on avoit peint les Armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, on voyoit un Sceptre & une Epée passés en sautoir, avec ces mots: *Defenseurs de la Foi.* Enfin, ils avoient fait préparer sur l'eau un Feu d'artifice qui représentoit la Tour de Londres, & qui fut tiré avant minuit. Le concours de peuple fut si grand à ce spectacle, qu'on fut obligé de faire une garde très exacte, pour prévenir tous les accidens qui pouvoient arriver pendant la nuit, dans une Ville si peuplée. Les Officiers de la Compagnie Bourgeoise du Capitaine Bernard Muikens, qui étoient de garde cette nuit-là, tant au Poids du Marché-neuf qui est près de là, que dans d'autres endroits, voulurent conserver la mémoire de ce jour mémorable, auquel la tranquillité publique avoit été confiée à leurs soins; & au-lieu d'employer les Amendes qu'ils avoient rassemblées pendant l'année, en differentes pieces d'argenterie qu'ils ont accoutumé de partager entre eux, ils en firent faire cette Médaille, qui est ciselée.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 33.

† C'est une Auberge de la Ville.

* De halve-maansbrug.

(2) Ibid. pag. 34.





Le Roi & la Reine en habits royaux, le Sceptre & le Globe à la main, & la Couronne sur la tête :

GUILHELMUS ET MARIA, REX ET REGINA,
CORONATI APRILIS $\frac{11}{21}$ 1689.

GUILLAUME ET MARIE, ROI ET REINE,
COURONNÉS LE $\frac{11}{21}$ D'AVRIL 1689.

Au Revers, le Capitaine Bernard Muikens, son Lieutenant Jean Althusius, & son Enseigne Sylvestre van Tongeren, avec les Armes qui marquent leur Emploi. Au haut sont celles de la Ville; & sur le tour :

TER GEDAGTNIS,
DAT OP DE DACH DER KRONING DE WAGHT HAD
DE COMPAGNIE VAN DEN HEER BERNARD MUIKENS.

EN

1689.

EN MEMOIRE

DE CE QUE LA COMPAGNIE DE Mr. BERNARD MUIKENS ETOIT DE GARDE LE JOUR DU COURONNEMENT

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 32. A Harlem, on avoit érigé fur la Place (1) une Colomne de soixante & quinze pieds, au haut de laquelle on avoit mis un Oranger, & au-dessus un Pavillon Anglois, avec ces mots: *Je maintiendrai.* On y voyoit encore, au-dessus d'un Globe terrestre, le Chiffre du Roi & de la Reine, furmonté de la Couronne Impériale d'Angleterre; & de chacun des quatre coins fortoir un Etendard orné d'Emblèmes & de Devises qui faisoient allusion aux Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande. Outre cela on avoit dressé, au milieu de deux demi-cercles de tonneaux goudronnés, quatre Mâts, au haut desquels on avoit mis (2) les Couronnes & les Pavillons de ces quatre Royaumes. Les salves de l'Artillerie des remparts furent précédées d'un beau Concert. La grande Eglise, où ce Concert fut exécuté, étoit superbement ornée par-dedans, & le Clocher, garni d'un grand nombre de lumieres. Leyden, la Mere des Sciences & des beaux Arts, se signala aussi dans cette occasion: la Ville & l'Université témoignerent à l'envi la part qu'elles prenoient à la Révolution. On avoit rangé une grande quantité de tonneaux goudronnés, fur un échauffaut bâti dans le Rhin devant les Chantiers de la Ville, & tout autour du fameux Château de Leyden; tandis que tous les Magistrats, après avoir entendu une Harangue prononcée par un des Professeurs, étoient à table dans le Château même, où l'on avoit préparé un superbe festin. La Ville de Delft, qui avoit autrefois présenté au Batême le nouveau Roi, ne témoigna pas moins de joye que les autres Villes, le jour de son Couronnement. Outre un grand nombre de feux que le Magistrat & les principaux Habitans firent allumer fur les Places & les Canaux de la Ville, il n'y avoit point de petite rue qui ne fût ornée d'une infinité de Couronnes & d'Images. Là, on voyoit bruler l'Envie; ici, la Bête à sept têtes; plus loin, le P. Peters enfermé dans une cage; ou bien, le Prince de Galles assis fur un Cochon, ou habillé en Meûnier. En un mot, toutes les Villes retentissoient de cris de joye, & l'on regardoit par-tout le nouveau Roi comme le Conservateur de la Religion, & le Liberateur du Peuple. On poussa même les choses si loin, qu'à Rotterdam où se fait le plus grand commerce avec l'Angleterre, pour témoigner l'estime que l'on faisoit du Prince, on mit son nom devant celui de la Patrie, fur un Jetton du Conseil qui fut frappé cette année; comme on peut le voir ici.

(2) Ibid. Pag. 33.





Dans l'éloignement, on voit la Ville, bâtie fur le bord de la Meuse. Sur le devant, un Palmier au pied duquel font les Armes de la Ville, foutenues par deux Lions; & au-dessous, un rouleau où est le mot

ROTERODAMUM.

ROTTERDAM.

Revers: La Statue du célebre Erasme, qui nâquit dans cette Ville (3) le 28 d'Octobre 1467. Plus loin est un Arc de triomphe, au-dessus duquel est placé le Buste du Prince; avec cette Inscription fur la frise: (3) Sweertii Ath. Belg. fol. 106.

PRINCIPI, PATRIÆQUE. SENATUS CONSULTO. 1689.

AU PRINCE, ET A LA PATRIE. PAR ARRÊT DU CONSEIL. 1689.

Le Roi & la Reine, après leur élection, donnerent à la *Convention* le Titre de Parlement légitime d'Angleterre. Celle d'Ecosse étoit troublée par les dissensions des Episcopaux & des Non-Conformistes, qui faisoient naitre des disputes très vives sur l'état de la Nation & le Gouvernement. Le Fils ainé du Duc d'Hamilton (1) étoit d'avis, au commencement, que le Roi Jaques étant leur Roi légitime, ils ne devoient point l'abandonner, mais l'inviter à revenir. Cependant l'Assemblée déclara dans la suite: *Que le Roi Jaques, VII du nom en Ecosse, ayant violé les Loix fondamentales & les anciens Privileges du Royaume, en avoit perdu la Souveraineté, dont il avoit pris possession sans prêter le Serment requis; qu'il étoit déchu de son Droit à la Couronne; & qu'ainsi le Trône* (2) *étoit devenu vacant.* En conséquence de cette Déclaration, la Convention résolut d'offrir la Couronne d'Ecosse au Roi Guillaume & à la Reine Marie son Epouse, suivant les conditions qu'on avoit d'avance rédigées par écrit; & de les faire proclamer (3) le même jour par le Héraut Royal. Cela (4) fut exécuté sur le champ: après quoi le Comte d'Argyle, & les Chevaliers Jaques Montgommery de Skelmorley, & Jean Dalrymple, Députés de la Convention, partirent pour Londres; où ayant été admis à l'Audience vers la fin de Mai, dans la Salle des Banquets, ils remirent à LL. MM. une Lettre de l'Assemblée d'Ecosse, qui contenoit le résultat de ses déliberations. Après la lecture de cet Ecrit, le Roi & la Reine ayant accepté avec reconnoissance la Couronne d'Ecosse, le Comte d'Argyle (5) lut à haute voix le Serment du Sacre, que leurs Majestés répéterent mot pour mot, en levant la main droite. Cette cérémonie fait le fondement du Titre de Roi & Reine d'Ecosse, que l'on trouve sur les Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 35.

(2) Ibid. pag. 47.

(3) Ibid. pag. 50.

(4) Resol. der Staat. Gener. 4 Mey 1689. fol. 349.

(5) Holl. Merkur. 1689. pag. 52.



I. Le Buste du nouveau Roi, avec ces Titres:

GUILIELMUS, REX ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ, ET HYBERNIÆ.

GUIL-

GUILLAUME, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE. 1689.

Et sous le Buste :

PATRIÆ DECUS, ANGLIÆ PRÆSIDIUM.

L'ORNEMENT DE SA PATRIE, ET LE SOUTIEN DE L'ANGLETERRE.

Au Revers, l'Angleterre, représentée par une Femme qui porte la Couronne & le Sceptre, donne la main au Roi. Elle est accompagnée de la Religion & de la Liberté; celle-là tient à la main un Livre ouvert, où l'on voit ces mots: (1)

(1) Isaïe XL. 8.

VERBUM DEI MANET IN AETERNUM.

LA PAROLE DE DIEU DEMEURE ETERNELLEMENT.

La Liberté, portant un Chapeau au bout d'une Lance, tient un Papier où est écrit ce mot, TEST. La Légende du tour est :

TE SERVATORE NON SERVIMUS.

TA PROTECTION NOUS AFFRANCHIT DE L'ESCLAVAGE.

Et celle de l'Exergue :

RESTITUTORI BRITANNIÆ. 1689.

AU RESTAURATEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE. 1689.

Enfin, sur la tranche, ce vers d'Ovide : (2)

REGIA, CREDE MIHI, RES EST SUCCURRERE LAPSIS.

(2) De Ponto, lib. II. Eleg. IX. v. 11.

C'EST UNE ACTION VRAIMENT ROYALE, DE SECOURIR LES MALHEUREUX.

II. Celle-ci a la même Tête. Au Revers, les Armes d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande attachées à la Jarretiere, qui est entortillée d'une branche d'Oranger, & qui porte la Devise de l'Ordre :

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Le Chronographe suivant est au milieu du rond que forme la Jarretiere:

GVILIELM PrInCeps AVrIaCVs, AnGLIæ, sCotIæ, FranCIæ et HIbernIæ reX CoronatVr.

GUILLAUME PRINCE D'ORANGE, COURONNÉ ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

1689. Et un peu plus bas :

DIE 21 APRILIS.

LE 21 D'AVRIL.

III. Le même Buste, avec ces Titres :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Au Revers, il est représenté comme un autre Hercule, la massue à la main, foulant aux pieds une Hydre, & couronné par la Fortune; avec cette Légende :

QUI SEMPER FORTIS TANDEM FELIX.

CELUI QUI EST TOUJOURS VAILLANT, EST A LA FIN HEUREUX.

Et dans l'Exergue :

INVINCIBILI HEROI, LIBERTATIS EUROPÆ RESTAURATORI. MDCLXXXIX.

AU HEROS INVINCIBLE,
AU RESTAURATEUR DE LA LIBERTE DE L'EUROPE.
MDCLXXXIX.

IV. Le Buste de la Reine :

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers : Un Aigle qui prend son essor vers le Soleil. De deux Aiglons qu'il tient entre ses serres, il en laisse tomber un, parce qu'il ferme les yeux (1) aux rayons de cet Astre :

(1) C. Plin. Hist. nat. lib. X. cap. 3.

NON PATITUR SUPPOSITITIOS.

IL N'EN SOUFFRE POINT DE SUPPOSES.

Ce qui est expliqué dans l'Exergue par ces mots :

EXCELLENTISSIMAE PRINCIPIS JUS REGNI VINDICATUM, EJECTO SUPPOSITITIO. MDCLXXXIX.

LE DROIT DE NOTRE TRES EXCELLENTE PRINCESSE A LA COURONNE SOUTENU PAR L'EXPULSION DE L'HERITIER SUPPOSE.
MDCLXXXIX.

I. Le

1689.

I. Le Buste du Roi Guillaume; & sur le tour:

GULIELMUS III, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX; FIDEI DEFENSOR; PIUS, AUGUSTUS.

1689.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; DEFENSEUR DE LA FOI; PIEUX, AUGUSTE.

Au Revers, celui de la Reine; avec ces Titres :

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA; FIDEI DEFENSATRIX; PIA, AUGUSTA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; PROTECTRICE DE LA FOI; PIEUSE, AUGUSTE.

II. Le même Buste, avec ces Titres differens :

MARIA II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE II, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Au Revers : La Lune, au milieu de plusieurs Etoiles ; & pour Légende, ces mots d'Horace : (1)

VELUT INTER IGNES LUNA MINORES.

COMME LA LUNE ENTRE LES ETOILES.

(1) Carm. lib I. Od. XII. ℣.47 & 48.

III. Le Buste du Roi :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers : Le Tems, ou Saturne, qui dévore (2) un de ses Enfans. Dans l'éloignement, Jupiter assis sur un Trône, & dédaignant d'exercer sa vengeance sur deux foibles Mortels qui l'ont offensé. Sur le tour :

INDIGNUS REGIA IRA.

INDIGNE DU COURROUX D'UN ROI.

(2) Hygin. fab. CXXXIX. Nat. Com. Mythol. lib. I. cap. 19. lib. II. cap. 2.

[On sent bien que Saturne, qui dévore son Enfant, est l'emblême du Tems, qui après avoir découvert le mystere de la naissance du Prince de Galles, devoit détruire cet Héritier supposé.]

Dans l'Exergue :

GUILIELMUS III SUCCESSIT JACOBO.

GUILLAUME III A SUCCEDÉ A JAQUES.

IV. La

1689.

IV. La même Médaille a quelquefois pour Tête, le Lion Belgique couronné, portant le *Labarum* des Empereurs Chrétiens, & une Lance au bout de laquelle est le Chapeau de la Liberté; & poursuivant le Roi Jaques & le P. Peters, qui prennent la fuite vers un Vaisseau François. Le Roi tient à la main une Epée rompue; & le Jésuite porte entre ses bras le Prince de Galles, qui tient un petit Moulin à vent. La Légende de l'Exergue est :

REGIFUGIUM JACOBI AD LUDOVICUM XIV.

FUITE DU ROI JAQUES VERS LOUIS XIV.

Et celle du tour :

AUT REX, AUT NIHIL.

OU ROI, OU RIEN.

V. Le Roi Guillaume, en Buste :

GUILIELMUS III, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Le Revers n'a point d'Emblème; on y lit seulement cette Inscription :

AMOR BATAVÆ GENTIS,
ET BRITANNICÆ,
ORBIS PROPINQUI TERROR,
EUROPÆ STUPOR,
ADSERTOR AEQUI, JURIS ADSERTOR DEI,
HENRICUS HIC EST GUILIELMUS,
INCLYTUS REGUM ILLE SANGUIS,
SANGUIS ILLE CAESARUM,
NULLO IPSE REGUM,
CAESARUM NULLO MINOR.

L'AMOUR DE LA NATION BATAVE ET BRITANNIQUE,
LA TERREUR DES ETATS VOISINS,
L'ETONNEMENT DE L'EUROPE,
LE PROTECTEUR DE L'EQUITÉ,
LE DEFENSEUR DES DROITS DE DIEU;
TEL EST GUILLAUME-HENRI,
CET ILLUSTRE SANG DES ROIS ET DES EMPEREURS,
QUI NE CEDE EN RIEN A AUCUN DES EMPEREURS,
NI A AUCUN DES ROIS.

VI. Celle-ci, qui est plus petite, a le même Revers; & pour Face, la Tête du Roi, avec ces mots :

1689.

GUILIELMUS III, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX; FIDEI DEFENSOR, PIUS, AUGUSTUS.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; DEFENSEUR DE LA FOI, PIEUX, AUGUSTE.

VII. Le Buste de la Reine :

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA, FIDEI DEFENSATRIX, PIA, AUGUSTA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; PROTECTRICE DE LA FOI, PIEUSE, AUGUSTE.

Revers : A côté d'un Oranger auquel sont attachées les Armes d'Angleterre, on voit la Reine dans ses habits royaux, levant les yeux vers un nuage lumineux dans lequel est écrit le mot JEHOVAH, & d'où descendent trois Couronnes :

DIGNA QUÆ LONGE PLURES.

ELLE EN MERITE BIEN DAVANTAGE.

Et comme la Religion Protestante venoit d'être rétablie en Angleterre par l'avenement de cette Princesse à la Couronnne, de même que la Religion Catholique y avoit été rétablie (*) sous le Regne de Marie I; on a ajouté ces mots dans l'Exergue :

(*) *I. Part. pag. 10.*

MARIA, II NOMINE, VIRTUTE I. 1689.

MARIE, SECONDE DU NOM, PREMIERE EN VERTUS. 1689.

VIII. La huitieme est plus grande que les deux précédentes. On y voit d'un côté le même Buste, avec cette Légende differente :

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Le Revers est le même que celui du N°. VII; mais l'Inscription de l'Exergue est differente :

MARIA ANGLIÆ, II NOMINE, VIRTUTE PRIMA. ANNO MDCLXXXIX.

MARIE D'ANGLETERRE, SECONDE DU NOM, PREMIERE EN VERTUS. L'AN MDCLXXXIX.

IX. Le

1689.



IX. Le Roi, en Buste armé, & couronné de Laurier :

GULIELMUS III, Dei Gratia, MAGnæ BRITanniæ, FRANciæ, ET HIBerniæ REX.

 GUIL-

1689.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers: Le Buste de la Reine, coiffée en cheveux:

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

X. Le Buste du Roi, avec cette autre Inscription:

WILHELMUS III, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers: Le Buste de la Reine, couronné de Laurier:

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA; FIDEI DEFENSATRIX, PIA, AUGUSTA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANNDE; PROTECTRICE DE LA FOI; PIEUSE, AUGUSTE.

XI. La Tête du Roi, couronnée de Laurier:

INVICTISSIMUS GUILLELMUS MAGNUS.

L'INVINCIBLE GUILLAUME LE GRAND.

Revers: La Tête de la Reine:

MARIA II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ HIBERNIÆQUE REGINA.

MARIE II, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

XII. Le Buste du Roi:

GULIELMUS, DEI GRATIA, ANGLORUM, SCOTORUM, FRANCORUM, HIBERNORUMQUE REX; FIDEI DEFENSOR; PATER PATRIÆ; FELIX, AUGUSTUS.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; DEFENSEUR DE LA FOI; PERE DE LA PATRIE; HEUREUX, AUGUSTE.

Revers: Le Buste de la Reine, ayant les cheveux tressés; & ces Titres:

MA-

MARIA, DEI GRATIA, ANGLORUM, SCOTORUM, FRANCORUM, HIBERNORUMQUE REGINA; FIDEI DEFENSATRIX; PIA, FELIX, AUGUSTA. 1689.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; PROTECTRICE DE LA FOI; PIEUSE, HEUREUSE, AUGUSTE.

XIII. Le Roi, en Manteau royal, la Couronne fur la tête, & le Sceptre à la main:

GULIELMUS REX, DEFENDOR OF THE FAITH.

LE ROI GUILLAUME, DEFENSEUR DE LA FOI.

Revers: La Reine, portant la Couronne & le Manteau royal:

MARIA REGINA.

LA REINE MARIE.

XIV. La derniere eft la plus petite. Elle a d'un côté la Tête du Roi, avec ces mots:

GUILIELMUS III, DEI GRATIA.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU.

Et de l'autre, celle de la Reine, coiffée en cheveux & préfentant le côté droit:

MARIA II, DEI GRATIA.

MARIE II, PAR LA GRACE DE DIEU.

On peut juger de l'affection des Peuples pour Leurs Majeftés, par le grand nombre de Médailles qu'on vient de voir. Cependant, comme l'Envie eft la compagne inféparable des fortunes éclatantes, celle de ces deux illuftres Perfonnes donna lieu à bien des Satires & à bien des difcours injurieux. La difference de Religion, la Politique ou l'interêt de Parti, donnerent naiffance à un grand nombre d'Ecrits, où l'entreprife du Roi Guillaume étoit dépeinte avec les plus noires couleurs. Les uns comparoient la nouvelle Reine à l'ambitieufe Tullie, Fille de (1) Servius Tullius fixieme Roi de Rome, & Femme de Tarquin le Superbe, fon Coufin; Princeffe, que l'impatience de regner porta à folliciter fon Epoux (2) d'ôter la vie à fon Pere, fous prétexte (3) qu'il vouloit changer la Religion; & qui, après le crime commis, étant allée féliciter Tarquin fur fa nouvelle Dignité, eut l'inhumanité de faire paffer fon Char fur le corps de fon Pere, quoique les Chevaux effrayés fe fuffent détournés à côté. D'autres comparoient le Roi Guillaume à l'Incendiaire (4) Neron, qui fit mourir fon Frere Britannicus (5) pour s'affurer l'Empire; ou à Cromwell, (6) qui avoit fu couvrir fon ambition du mafque d'une feinte dévotion. On prétendoit, que malgré (7) les proteftations dont fes Manifeftes étoient remplis (8), par un rafinement de Politique inconnu même aux anciens Romains, Maitres dans cette fcience, il avoit jetté les fondemens de fa propre grandeur, en feignant de travailler (9) pour la Religion: Que dans ce deffein il s'étoit élevé, comme un autre Abfalom, contre fon Pere, (10) lui avoit fait quitter d'une maniere indigne la Capitale de fon Royaume: Et qu'enfin, pour fatisfaire l'ambition qui le dévoroit, il s'étoit emparé de la Couronne, non par Droit de fucceffion, mais en cachant fes deffeins artificieux fous une apparence de zèle pour la Liberté & la Religion, & en employant la force de fes armes & le fecours des Anglois, trompés par de fi beaux dehors. C'eft ce qui paroit par ces deux Médailles fatiriques, qui furent faites à peu près dans ce tems-là.

(1) Le Noble. tom. VII. Dial. II. pag. 44.
(2) Tit.Liv. Hift. lib. I. cap. 48. Ann. Flor. lib. I cap. 7.
(3) Le Noble, tom. VII, Dial II. pag. 44.
(4) Ibid. Dial. III. pag. 14.
(5) Sueton. in Nerone, cap. XXXIII.
(6) Le Noble, tom. VII. Dial. III. pag. 5.
(7) Ibid. pag. 10.
(8) Holl. Merkur. 1688. pag. 265. & 274.
(9) Boccal. Ragg. di Parn. tom. II. pag. 40.
(10) Le Noble, tom. VII. Dial. III. pag. 11.



1689.



I. La prémiere a d'un côté le Buste de ce Prince; & sur le tour:

MAGNUS WILHELMUS HENRICUS, PRINCEPS AURANIÆ,
MAGNÆ BRITANNIÆ TYRANNUS.

LE GRAND GUILLAUME-HENRI, PRINCE D'ORANGE,
TYRAN DE LA GRANDE-BRETAGNE.

De l'autre, il est dépeint sous la figure d'Absalom, pendu par ses cheveux roux (allusion au nom (1) d'Orange) à un Chêne; tandis que son Mulet, qui représente la Hollande, s'échape de dessous lui. Et pour Légende:

(1) Le Noble tom. VII. Dial. III. pag. 11.

ECCE MANUS ABSALOM.

VOICI LA MAIN D'ABSALOM.

Ceci fait allusion à la Statue ou à la Colomne que ce Fils de David s'étoit fait dresser dans la Vallée du Roi pendant la Rebellion, comme un monument qui devoit faire vivre son nom, & qui fut nommée (2) *la main d'Absalom.* Ce Prince pendu par les cheveux à un Chêne, & son Mulet qui s'enfuit se voyant en liberté, marquent l'opinion où bien des gens (3) étoient alors, que Guillaume, attaché desormais à l'Angleterre, ne gouverneroit plus les Provinces-Unies. C'est pourquoi on a mis dans l'Exergue ces mots Hollandois:

(2) II. Samuel, XVIII. 18.
(3) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 642.

GELUCKIGH HOLLAND!

HEUREUSE HOLLANDE!

II. Un Monstre à plusieurs têtes, qui, après avoir jetté par terre l'Epée & la Balance de la Justice, ravit une Couronne:

NU-

NUMERO, NON JURE, VALEBAT.

IL L'A EMPORTÉ PAR LE NOMBRE, MAIS NON PAR LE DROIT.

C'est à dire, qu'il étoit parvenu à la Couronne, non par Droit de succession, mais par le grand nombre de ses partisans. Les mots suivans sont à l'Exergue:

ANNO NOVI DOMINI PRIMO.

LA PREMIERE ANNÉE DE NOTRE NOUVEAU MAITRE.

Revers: Une figure humaine à deux Faces, se tenant debout sur une Boule traversée par un Serpent. L'une de ses Faces est celle du nouveau Roi, & l'autre représente une tête de Sanglier, symbole de la Cruauté. Le Monstre étend une de ses mains, armée d'une hache, vers la Tour de Londres sous laquelle est écrit ce millésime, 1684, qui marque l'année (*) où le Duc de Monmouth fut décapité: il étend l'autre main vers un Palais où est écrit l'an 1689, époque du Couronnement (1) de Guillaume III. La Légende est empruntée de Juvenal: (2)

(*) *Ci-dessus*, pag. 306.
(1) Le Noble, tom VII. Dial III. pag 4.
(2) Sat. XIII. v. 105.

ILLE CRUCEM, HIC DIADEMA TULIT.

CELUI-LA EST MONTÉ SUR UN ECHAFFAUT,

CELUI-CI SUR LE TRONE.

Quand on eut mis ordre aux affaires du dedans du Royaume, autant que le demandoit la surprenante révolution qui venoit d'arriver, & que les circonstances le permettoient; les États-Généraux envoyerent à LL. MM. une nombreuse (3) Ambassade, tant pour les féliciter sur leur avenement à la Couronne, que pour conclure une Alliance (4) plus étroite contre la France. Le Roi Guillaume, qui depuis son élevation avoit toujours également à cœur les interêts des Provinces-Unies & ceux de l'Europe entiere, représenta au Parlement (5) dans deux differentes occasions l'état de ses Alliés, & l'exhorta de prendre des mesures pour les soutenir; ne doutant point que la Nation Anglose ne fût prète à marquer aux Hollandois la même générosité & la même affection, que ceux-ci avoient témoigné pour sa délivrance. Sur cette représentation, les deux Chambres firent présent aux États-Généraux (6) de six-cens-mille livres sterling, en reconnoissance de la délivrance qu'ils avoient procurée à la Nation, & pour les indemniser des fraix de leur armement: après quoi le Roi ayant déclaré la guerre (7) à la France à leur sollicitation, elles lui accorderent les subsides nécessaires pour la soutenir conjointement avec les États, dont la Déclaration de guerre avoit (8) été publiée. Afin de la pousser avec succès, ils firent revenir les Troupes qu'ils avoient prêtées à l'Angleterre, assignerent quinze-cens-mille florins (9) pour l'entretien de l'Armée pendant l'année courante, & conclurent avec le Roi d'Espagne, plusieurs Princes d'Allemagne, & avec l'Empereur, une Alliance offensive contre la France, à laquelle chacune de ces Puissances déclara la guerre (10) en particulier. L'Empereur, entre autres, disoit dans son Manifeste: (11) *Que Louis XIV avoit non seulement excité contre lui, & contre l'Empire, l'Ennemi du Nom Chrétien: mais qu'il avoit encore offert depuis peu à l'Empereur Ottoman, de conclure avec lui une Alliance offensive contre la Chrêtienté, suivant laquelle ils devoient s'aider mutuellement à faire la guerre pour leurs interêts reciproques, & pour remettre les Turcs en possession de ce qu'ils avoient perdu; promettant de ne point faire de Paix, sans le consentement de la Porte: Qu'ainsi la France méritoit, à aussi juste titre que les Turcs mêmes, d'être traitée d'Ennemie déclarée de l'Empire & de* (12) *toute la Chrêtienté, comme elle l'avoit déja été par un Decret unanime de la Diete tenue à Spire en* 1544. C'est sur ce fondement qu'on frappa cette année les trois Médailles satiriques que voici, conformes à la Déclaration de l'Empereur.

(3) Resol. der Staat. Gener. 7 Maart 1689. fol. 178.
(4) Holl. Merkur. 1689. pag. 143.
(5) Ibid. pag. 21.
(6) Ibid. pag. 133.
(7) Ibid. pag. 134.
(8) Resol. der Staat. Gener. 6 Maart 1689. fol. 171.
(9) Ibid. 10 Maart 1689. fol. 189.
(10) Ibid. 10 Mey 1689. fol. 367.
(11) Holl. Merkur. 1689. pag. 186.
(12) Ibid. pag. 187.

1689.



I. II. III. On y voit dans l'éloignement, un Chrétien à qui l'on fait souffrir le supplice du feu; & sur le devant, le Roi de France se prosternant aux pieds du Sultan, & lui offrant deux Bourses pleines d'or, pour l'engager à continuer en sa faveur la Guerre contre les Chrétiens. La Légende du tour est :

GALLIA SUPPLEX.

LA FRANCE SUPPLIANTE.

Et celle de l'Exergue :

VIRO IMMORTALI.

A L'HOMME IMMORTEL.

Le Revers est rempli par cette Inscription :

AMICUS TURCA, AMICI ALGERINI, AMICI BARBARI; CHRISTIANORUM OSOR ET HOSTIS. 1689.

AMI DES TURCS, AMI DES ALGERIENS, AMI DES BARBARES: ENNEMI DES CHRETIENS. 1689.

Rien

Rien ne contribua davantage à aigrir les Alliés contre la France, que l'expédient cruel, quoiqu'assez usité autrefois, qu'elle s'avisa d'employer, à l'exemple des anciens Gaulois. Ces Peuples, peu propres à porter le joug, voulant secouer celui de Rome, s'engagerent solemnellement à faire la guerre à César, sous les ordres de (1) Vercingetorix. Mais comme ils redoutoient la puissance des Romains, & qu'ils craignoient de ne pouvoir résister en rase campagne à leurs soldats aguerris, ils prirent le parti de se bien retrancher, d'éviter d'en venir à une Action, & de ravager sans distinction toutes les frontieres, afin que la disette des vivres empêchât l'Armée de César de pénétrer dans le Païs. Ainsi l'on vit dans le Berry, aussi bien que dans les autres Provinces, tous les Villages & plus de vingt Villes réduits en cendres dans un seul jour. Les mêmes raisons engagerent la France à commettre de semblables desordres: mais avec cette difference, que les anciens Gaulois ne ravageoient que leur propre Païs; au-lieu que les François porterent le feu, au long & au large, dans celui de leurs Voisins. La France n'étoit pas en état de faire tête, de tous côtés, à tant d'Ennemis conjurés contre elle: elle n'avoit d'ailleurs aucune Place forte qui la couvrît du côté du Palatinat, desorte qu'il étoit à craindre que (2) l'Ennemi ne pénétrât par-là. Ce fut ce qui la porta à violer les engagemens où elle étoit entrée (*) lorsque les Villes de ces quartiers-là lui furent remises. Après avoir donc, contre la foi des Traités, enlevé aux habitans ce qu'ils avoient de plus précieux, les Troupes Françoises brulerent rez-pié-rez-terre tous les Villages, Bourgs, Hameaux, Maisons, Châteaux & Villes des environs, ruinerent toute la campagne, & détruisirent tout ce qui s'y trouva, sans aucun égard pour l'ancienneté ou la magnificence des Villes & des autres Lieux, ni pour les cris des malheureux habitans. C'est ainsi que le Château Electoral de Heidelberg fut entierement livré aux flâmes, le 2 de Mars pendant la nuit, après quoi les François mirent le feu aux quatre coins de la Ville, (3) avant que d'en sortir: de sorte qu'un grand nombre de maisons, l'Hôtel de Ville, le grand Pont, & plusieurs Moulins furent réduits en cendres. A Manheim & à Frederiesbourg, il ne resta que de tristes masures. Worms, Spire (dont la Chambre Impériale avoit été transportée à Wetzlar), Frankendal, Bacharach, Kreutznach, Wikloch, & Smitzheim eurent le même sort: quelques-unes néanmoins furent moins maltraitées que les autres, les habitans ayant eu le bonheur d'arrêter l'incendie après le départ des François. Quoique les ruïnes de ces Villes desertes dussent conserver pendant bien des années la mémoire de ces horribles ravages, on a pourtant trouvé à propos d'en éterniser le souvenir par les Médailles suivantes.

1689.

(1) Politike Discourf. III Boek, 9 Oisc. pag. 197. Cæs. de Bello Gall. lib. VII. cap. 14 & 15.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 217.

(*) Ci-dessus, pag. 357 &c.

(3) Holl. Merkur. 1689. pag. 218.





I. Sur la prémiere, on voit d'un côté les ravages commis autrefois par les Turcs près du *DANUBE* (DANUBIUS); & de l'autre, les Villes que les François venoient de détruire par le feu, sur les bords du *RHIN* (RHENUS). Les Dieux de ces deux Fleuves sont placés sur le devant, avec leurs

 Urnes,

1689. Urnes, & tenant un rouleau dont l'Inscription est continuée sur le tour. Nous joindrons ici ensemble celles de la Tête & du Revers :

QUAM ATROCIA GESTA PER TURCAS,
ANNO 1683.
LONGE ATROCIORA GESTA PER GALLOS,
ANNO 1689.

QUELQUE CRUELS QU'AYENT ETE' LES RAVAGES COMMIS PAR LES TURCS EN 1683; CEUX QUE LES FRANCOIS ONT FAITS EN 1689, SONT BEAUCOUP PLUS CRUELS ENCORE.

Le Distique suivant est marqué sur la tranche :

HÆC, GERMANE, TIBI PRÆBENT INCENDIA LUMEN,
UT VIDEAS TALI QUÆ SIT IN HOSTE FIDES.

APPRENEZ, GERMAINS, PAR CES INCENDIES, QUEL FONDS VOUS DEVEZ FAIRE SUR LA FOI D'UN TEL ENNEMI.

II. Phaëton, emblême du Roi de France, conduisant le Char du Soleil. Fier d'occuper la place du Dieu de la Lumiere, il pousse ses Chevaux avec si peu de ménagement, qu'il embrase les Villes & les Campagnes des environs du Rhin & du Nekre. La Légende est prise des Pseaumes :

DUM SUPERBIT IMPIUS, INCENDITUR PAUPER.
PSALMO 10.

TANDIS QUE L'IMPIE S'ENORGUEILLIT, LE PAUVRE EST CONSUMÉ PAR LE FEU. PSEAUME 10. (1)

(1) Verset 2.

Le Revers ne contient que cette Inscription élégante, & très propre à exciter le courage des Allemands :

MONUMENTUM INCENDIARIÆ CRUDELITATIS
AD RHENUM ANNO 1689 A GALLIS PATRATÆ;
NE A TANTO IGNIUM ÆSTU
ACCENSOS FIDELIUM ANIMOS
PRO CÆSARE, PATRIA, LIBERTATE TUENDIS,
MEMOR GERMANIA
REFRIGESCERE UNQUAM PATIATUR.

QUE CE MONUMENT DE LA CRUAUTE' INCENDIAIRE EXERCE'E PAR LES FRANÇOIS SUR LE RHIN, L'AN 1689, SOIT TOUJOURS PRESENT AUX YEUX DE L'ALLEMAGNE; AFIN QU'ELLE NE LAISSE JAMAIS REFROIDIR L'ARDEUR QUE TANT D'EMBRASEMENS ONT EXCITE'E DANS LE COEUR DES FIDELES SUJETS, POUR LA DEFENSE DE L'EMPEREUR, DE LA PATRIE ET DE LA LIBERTE'.

Les

Les cruautés que la France venoit d'exercer fur le Rhin, animerent non feulement les Princes de l'Empire qui y étoient le plus intereffés, mais encore leurs Alliés, à unir tous leurs efforts contre cette Puiffance deftructrice. Les Etats-Généraux fentoient parfaitement la néceffité de prendre une vigoureufe réfolution: mais les differends (1) qui s'étoient élevés entre le Roi de Danemarc & le Duc de Holftein, leur donnoient de grandes inquietudes. Ils craignoient qu'ils ne devinffent une fource de Troubles pour le Nord, & que la Guerre y étant une fois allumée, les Electeurs de Brandebourg & de Saxe, (2) & les autres Princes intereffés aux affaires de ces Païs-là, ne gardaffent la meilleure partie de leurs Troupes, au-lieu de les employer de concert contre l'Ennemi commun, ainfi qu'on en étoit convenu par les Traités. Ils jugerent donc à propos d'envoyer (3) Mr. de Heemskerk, pour affifter de leur part aux Conferences qu'on avoit ouvertes à Altona, fous la Médiation de l'Empereur, & des Electeurs de Brandebourg & de Saxe, pour tâcher d'accommoder ces differends, qui duroient depuis près de quatorze ans. Ce Miniftre travailla avec tant de zèle & de fuccès, & fut fi bien fecondé par ceux des autres Puiffances, qu'enfin le 29 de Juin (4) les Envoyés de Danemarc délivrerent un Projet d'accommodement, qui fut approuvé par ceux de Holftein, après un leger changement. Ainfi cette affaire, qui auroit pu avoir (5) des fuites fâcheufes, fut terminée par l'entremife de Mr. de Heemskerk, au grand contentement du Duc de Holftein-Gottorp, qui fit préfent au Miniftre des Etats, d'un Gobelet d'or (6) enrichi de pierreries. Ce Prince avoit d'autant plus lieu d'être content de la République, qu'elle s'étoit engagée à lui payer (7) le quart de la fomme qu'il avoit à prétendre du Danemarc, pour la ceffion des Bailliages de Femeren, de Steinhorft & de Frensbuttel. Ce Traité, fi avantageux à la Caufe commune, fait le fujet des deux Médailles fuivantes.

1689.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 105.

(2) Ibid. pag. 107.

(3) Refol. der Staat. Gener. 5 Mey 1689. fol. 356.

(4) Holl. Merkur. 1689. pag. 105.

(5) Refol. der Staat. Gener. 16 Aug. 1689. fol. 649.

(6) Ibid. 2 Maart 1690. fol. 146.

(7) Ibid. 6 Febr. 1690. fol. 82.

I. Deux Mains jointes foutiennent deux Palmes paffées au travers d'une Couronne; avec cette Légende:

SIC PRIDEM AVULSÆ REDEUNT IN FOEDERA DEXTRÆ.

CES MAINS, DEPUIS LONGTEMS DESUNIES, SE JOIGNENT POUR RENOUER LEUR ANCIENNE ALLIANCE.

1689. L'Inscription suivante occupe tout le Revers :

POST XIV ANNORUM TÆDIA,
ET BREVE FORTUNÆ LUDENTIS INTERSCENIUM,
DEI OPTIMI MAXIMI MUNERE,
AUGUSTISSIMI CÆSARIS,
ELECTORUMQUE SAXONIÆ ET BRANDENBURGI
FELICIBUS AUSPICIIS,
LEGATORUMQUE OPERA,
REGEM INTER DUCEMQUE CONCORDIA PROCURATA.
ANNO MDCLXXXIX, DIE XX JUNII.

APRÈS QUATORZE ANS D'ENNUIS,
ET UN COURT INTERVALLE DE TRANQUILLITÉ
QUI N'ETOIT QU'UN JEU DE LA FORTUNE,
LA CONCORDE A ETÉ RETABLIE ENTRE LE ROI ET LE DUC,
PAR LA BONTÉ DIVINE;
SOUS LES HEUREUX AUSPICES DE SA MAJESTÉ IMPERIALE,
ET DES ELECTEURS DE SAXE ET DE BRANDEBOURG;
ET PAR LES SOINS DES AMBASSADEURS:
L'AN 1689, LE 20 DE JUIN.

II. Deux Vaisseaux, dont l'un battu de la tempête, & près d'être abîmé dans les flots, est l'emblème du danger où le Nord avoit été pendant les contestations dont j'ai parlé. L'autre, qui vogue sur une Mer tranquille, sous un Ciel parsemé d'Etoiles, marque le rétablissement du repos :

ASPERA NOS TENUERE DIU, NUNC ASTRA SERENANT.

LA TOURMENTE NOUS A LONGTEMS FATIGUÉS; MAINTENANT
LE CIEL DEVIENT PLUS SEREIN.

Revers: Un Autel quarré, couvert d'un Feu allumé, & placé au milieu d'une Campagne fleurie. Sur l'une des faces de l'Autel on voit un C & un A, lettres initiales du nom de Chrétien-Albert Duc de Holstein-Gottorp, surmontés d'un Bonnet Ducal ; avec cette Inscription :

FORTUNÆ REDUCI EX VOTO.
MDCLXXXIX, DIE XX JUNII.

A LA FORTUNE REDEVENUE FAVORABLE SELON NOS SOUHAITS.
MDCLXXXIX, LE 20 DE JUIN.

Sur le tour :

MENS PIA, MENS SUMMO VICTIMA GRATA DEO.

UN COEUR VERTUEUX ET RECONNOISSANT EST UNE
VICTIME AGREABLE A DIEU.

Pen-

1689.

Pendant que ces affaires se traitoient dans le Nord, les Etats faisoient leurs préparatifs pour ouvrir la Campagne contre la France, du côté du Brabant. Dès le mois de Fevrier, Louis XIV ayant envoyé un bon Corps de Troupes à Liege, avoit forcé cette Principauté à conclure un Traité (1) de Neutralité, à faire sauter le Château de la Ville de Liege, & à consentir à la levée de trois Compagnies de Chevaux-legers. Mais cette démarche ne fut pas d'un grand fruit. Le Comte de Flodrof se mit en campagne le 2 d'Avril, avec trois-mille Fantassins, toute sa Cavalerie, quatre pieces de canon & deux mortiers. Lorsqu'il fut arrivé au Fauxbourg de Liege, il demanda deux-mille Risdales par jour pour l'entretien de ses Troupes; & par-là il contraignit la Principauté à renoncer au Traité qu'elle venoit de conclure avec la France, & à se déclarer pour l'Empereur (2) & ses Alliés. D'abord après l'heureuse réussite de cette entreprise, le Marquis de Gastanaga, Gouverneur-général des Païs-Bas Espagnols, déclara la guerre à la France, (3) au nom du Roi son Maitre; & au commencement de Septembre il se rendit de Bruxelles à Gand, afin d'ouvrir la prémiere Campagne. Son dessein étoit de se mettre à la tête des Troupes que le Prince de Vaudemont avoit assemblées dans ces quartiers-là, & de forcer les Lignes qui couvroient la Flandre Françoise, & qui étoient gardées par deux-mille cinq-cens hommes, commandés par le Général Calvo. L'entreprise réussit: le Général François, ne se sentant pas assez fort pour faire tête au Gouverneur Espagnol qui s'avançoit, abandonna les Lignes, qui furent comblées par ordre du Marquis. Cet exploit sembloit annoncer le Siege de Furnes, & vraisemblablement ce devoit être la prémiere entreprise des Espagnols. Mais leur retraite imprévue ayant donné lieu aux François de reprendre leurs postes peu de tems après, (4) les Lignes furent relevées, & par-là Furnes se vit délivrée du danger qui la menaçoit. C'est le sujet de cette Médaille, frappée à l'honneur du Roi, & en reconnoissance du secours auquel cette Ville dut sa conservation.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 170.

(2) Ibid. pag. 173.

(3) Ibid. pag. 179.

(4) Ibid. pag. 180.



La Tête du Roi de France:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers: Hercule armé de sa massue, & tenant la main sur un Bouclier où sont les Armes de Furnes. Sur le tour:

TUTI QUOS SERVAT.

CEUX QU'IL GARDE SONT EN SURETE.

L'Exergue marque le nom de la Ville que le Roi avoit conservée, & le millésime:

FURNAE. 1689.

FURNES. 1689.

1689. La même raison qui avoit obligé le Général Espagnol à quitter si précipitamment les Lignes des François après les avoit comblées, & à demeurer dans l'inaction, fut cause aussi que le Comte de Waldek, qui commandoit l'Armée des Etats, ne forma aucune entreprise considerable pendant toute la Campagne. On étoit résolu de se tenir sur la défensive dans les Païs-Bas, afin d'agir avec d'autant plus de vigueur dans l'Electorat de Cologne. Les mouvemens que les Etats s'étoient donnés pour faire tomber l'élection sur le Prince de Baviere, au préjudice du Cardinal de Furstemberg, avoient été le principal motif (1) de la Déclaration de guerre que le Roi de France leur avoit faite. Afin donc de ne pas perdre le fruit de leurs soins, ils s'étoient chargés, moyennant l'assistance des Troupes de Brandebourg & de Munster, de déloger de cet Electorat celles de France & de Furstemberg; & d'assurer au nouvel Evêque, qui venoit d'être confirmé par le Pape, la possession paisible de ses Etats. Les Troupes de Brandebourg se mirent de bonne heure en mouvement pour exécuter ce dessein; & les François, après la défaite de trois de leurs Compagnies (2) près d'Ordingen, ne tarderent pas à évacuer la petite Ville de Nuys, & quelques autres Places peu importantes de ces quartiers-là. Rhinberck même s'étant rendu à composition le 14 de Mai, on y envoya deux jours après une Garnison de six-cens quatre-vingts hommes (3) des Troupes de Hollande & de Brandebourg. D'abord après la reddition de Rhinberck, on forma le Siege de Keyserswert, qu'on avoit tenu bloqué depuis la prise de Nuys. Le 21 de Juin, l'Electeur de Brandebourg se rendit en personne au Siege, afin de hâter les travaux par sa présence: & cinq jours après, les Assiegeans se trouverent tellement avancés, que Marcognet Gouverneur de la Place fut obligé de capituler (4) le 26. Les Alliés prirent possession de la Ville, où ils mirent une Garnison composée de (5) Troupes de Hollande & de Brandebourg, sous les ordres du Général Schoning. Ce prémier Exploit fait le sujet de la petite Médaille que voici.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 197.

(2) Ibid. 1689. pag. 107. 108.

(3) Ibid. pag. 211.

(4) Ibid. pag. 213.

(5) Resol. der Staat. Gener. 30 July 1689. fol. 607.





L'Electeur, en Buste armé:

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGI, SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS ET ELECTOR.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDEBOURG, ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

Au Revers, le Plan de Keyserswert, avec les Attaques & les Batteries de Canons & de Mortiers, qui mettent le feu à la Ville; & au-dessus, un Rouleau qui contient cette Légende:

PRIMAS DAT CÆSARIS INSULA LAUROS.

KEYSERSWERT DONNE LES PREMIERS LAURIERS.

Et dans l'Exergue:

EXPUGNATA $\frac{15}{25}$ JUNII 1689.

PRIS LE $\frac{15}{25}$ DE JUIN 1689.

Après

1689.

Après la prise de cette Place, l'Electeur de Brandebourg partit le 3 de Juillet pour Nuys, & fit investir Bonn (1) par ses Troupes & par celles des Etats. Cette Ville, qui est la résidence des Electeurs, est située sur le bord méridional du Rhin, à quatre lieues au-dessus de Cologne. Comme la Garnison étoit de six-mille hommes, choisis parmi l'élite des Troupes de France, on résolut de les forcer à se rendre par le grand feu des bombes, des grenades, & des autres feux d'artifice. Le Lieutenant-Général Barfus s'étant rendu maitre, le 11, du Fort qui est de l'autre côté du Rhin, on y éleva une Batterie de cent pieces de canon de fonte, & une autre de quarante-six mortiers (2) & de quatre haubits. Le 14, vers les huit heures du soir, ces Batteries commencerent à faire un feu si terrible, que tous les environs en furent ébranlés, & qu'une bonne partie de la muraille, du côté de la Riviere, croula. Au bout d'une demie-heure, le feu prit à la Ville & au Château de l'Electeur, en plus d'un endroit; & les bombes firent un tel fracas, que dans très peu de tems il n'y eut presque point de maisons qui ne fussent renversées ou réduites en cendres. Le Gouverneur cependant ne s'étonna point de ce desordre : il tint les habitans en bride; & pour éviter le feu, il se retira avec sa Garnison dans les Ouvrages avancés, & dans les voûtes & les caves de la Ville. De sorte que quelques jours après, les Assiegeans voyant que leur bombardement n'étoit pas capable de forcer de vieilles Troupes à capituler aussi promptement qu'ils s'en étoient flatés, prirent le parti de tenir la Ville investie, jusqu'à ce qu'on l'assiegeât dans les formes; afin de pouvoir envoyer en attendant au Duc de Lorraine, & aux Electeurs de Saxe & de Baviere, le secours de six-mille hommes qu'ils demandoient (3) pour exécuter des entreprises plus importantes. Le dernier de ces Princes étoit dans le plus grand feu de la jeunesse, & en qualité de Gendre (4) de l'Empereur, entierement dévoué à la Maison d'Autriche. Marchant sur les traces de son Ayeul, qui s'étoit signalé dans la Guerre de Boheme, comme nous l'avons vu (*), il venoit de se couvrir de la gloire immortelle que méritoient ses vertus militaires, dans la Guerre (5) que l'Empereur avoit actuellement contre les Turcs. C'est ce qui fait qu'il est représenté sur la Médaille suivante, comme un autre Thesée; non point pour venger l'attentat commis contre Hippodamie (6), Epouse de son Ami Pirithoüs : mais comme se préparant à faire éprouver, pendant cette Campagne, à l'Euryte François le juste châtiment des ravages commis en Allemagne; à rétablir le Duc de Lorraine dans les Etats qu'on lui avoit enlevés; & à venger les outrages faits à l'Electeur de Mayence.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 113.

(2) Ibid. pag. 114.

(3) Ibid. pag. 115.

(4) Hubn. geslachtk. tafel 134.

(*) Voy. II. Part. pag. 112.

(5) Holl. Merkur. 1683. pag. 19.

(6) Ovid. Metam. lib. XII. v. 210 & 214.





Le Buste de ce Prince, armé d'un Casque & d'une Cuirasse. [Il étoit né le 11 de Juillet (7) 1662.]

(7) Hubn. geslachtk. tafel 134.

MAXIMILIANUS EMANUEL, ELECTOR BAVARIÆ.

MAXIMILIEN-EMANUEL, ELECTEUR DE BAVIERE.

Au Revers, il est représenté sous l'emblème de Thesée, portant les Armes de Baviere sur son bouclier, & perçant de sa lance le Centaure Euryte; avec ces mots d'Ovide : (8)

QUI, ME VIVENTE, LACESSAS
PIRITHOUM, VIOLESQUE DUOS?

(8) Metam. lib. XII. v. 218 & 219.

1689. *OSES-TU, PENDANT QUE JE RESPIRE, IRRITER PIRITHOUS, ET NOUS OFFENSER TOUS DEUX EN MEME TEMS?*

(1) Metam. lib. XII. v. 109. (2) Hygin. Fab. CCLVII. (3) Hubn. geslachtk. tafel. 181.

Pirithoüs étoit (1) Fils d'Ixion, & uni à Thesée (2) par les liens de la plus étroite amitié. Ces deux Amis, qui étoient convenus de n'épouser que des Princesses descendues de Jupiter le Souverain des Dieux, désignent le Duc de Lorraine & l'Electeur de Baviere, dont le prémier avoit épousé (3) une Sœur & l'autre une Fille de l'Empereur, qui est le Chef de toutes les Puissances qui composent le Corps Germanique. La Légende suivante est à l'Exergue:

THESEUS BAVARICUS. 1689.

LE THESÉE BAVAROIS. 1689.

Ce Prince s'étoit déclaré pour l'Empereur, dès le commencement de la Guerre. Après avoir tenu quelque tems Philisbourg bloqué, il se rendit le 20 de Juillet avec ses Troupes devant Mayence. La Place étoit investie depuis quatre jours par un Corps d'Impériaux, commandé par le Duc de Lorraine, qui avoit été renforcé le lendemain par trois Régimens d'Infanterie Saxonne. Ceux-ci avoient filé insensiblement (4) du côté de Gustaveberg, tandis que les Impériaux étoient occupés à passer le Rhin à Coblenz; & après avoir traversé aussi cette Riviere, tant sur des bateaux legers que sur de gros bâtimens, ils s'étoient rendus au Camp devant Mayence. D'abord après leur arrivée, ils jetterent un pont sur le Main (5) près de Weissenau, pour assurer la communication; & les Impériaux en jetterent un sur la même Riviere près de Hocheim, & un autre sur le Rhin près de Biberich. Mais l'Electeur de Saxe, qui six ans auparavant avoit forcé les Turcs par sa valeur à lever le Siege de Vienne, & qui venoit tout récemment (*) d'arrêter l'invasion imprévue des François, ne crut pas en faire assez que d'envoyer ses Troupes sur le Rhin au secours de l'Empire: il voulut encore assister en personne aux operations de la Campagne. Il s'étoit rendu à Francfort dès le 6 de Juillet, (6) accompagné des Princes Jean-George & Frederic-Auguste, ses deux Fils; afin de leur apprendre lui-même la Guerre dès leur jeunesse; d'exciter en eux, par son exemple, cette valeur héroïque qui sied si bien aux Princes; & de les accoutumer à porter des regards assurés sur l'éclatant Soleil de la France. C'est la pensée de cette petite Médaille.

(4) Holl. Merkur. 1689. pag. 115. (5) Ibid. pag. 116. (*) En 1688. (6) Ibid. pag. 115.



L'Electeur, en Buste armé:

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ, JULIACI, CLIVIÆ, MONTIUM, ANGRIÆ ET WESTPHALIÆ; ELECTOR.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES, DE BERG, D'ANGRIE ET DE WESTPHALIE; ELECTEUR.

[On

1689.

[On a vu ci-dessus (*) le fondement du Titre de Duc de Juliers, de Cleves & de Berg, que ce Prince prend ici.] L'Inscription suivante est sur la tranche : (*) *Voy. II. Part. pag.* 64.

UTRUMQUE PRINCIPEM MOGUNTUM MILITATUM DUCENS. ANNO 1689.

CONDUISANT LES DEUX PRINCES SES FILS A MAYENCE, POUR LES FORMER A LA GUERRE. L'AN 1689.

L'ainé de ces Princes étoit né le 18 d'Octobre 1668. Il succeda à son Pere dans la Dignité Electorale, l'an 1691. Mais étant mort trois ans après, le 24 d'Avril, sans laisser d'Enfans (1) de son mariage avec Eleonore, Fille du Duc Jean-George d'Eisenach ; il eut pour Successeur son Frere puiné, dont nous parlerons dans la suite, & qui est aujourd'hui Roi de Pologne. (1) Hubn. Geslachtk. tafel. 177.

Ils sont représentés tous deux sur le Revers, sous l'emblème de deux Aiglons, & leur Pere sous celui d'un Aigle, qui par son exemple anime ses Petits à regarder fixement le Soleil. La Légende est sur le tour :

INTREPIDE INTUITUROS.

ILS LE REGARDERONT HARDIMENT.

Les deux jeunes Princes, aussi bien que l'Electeur leur Pere & l'Electeur de Baviere, prirent leurs quartiers à (2) Weissenau, & assisterent fort assidûment à tous les Conseils de guerre. Dans l'un de ces Conseils il fut enfin résolu, après qu'on eut achevé la Circonvallation, que le Duc de Lorraine d'un côté, & les Electeurs de l'autre, ouvriroient la Tranchée en même tems, chacun avec leurs Troupes. Cela fut exécuté le 21, sous la conduite de ces trois habiles Généraux. Malgré le grand feu & la vigoureuse défense des Assiegés, les Travaux (3) s'avançoient & se perfectionnoient de jour en jour : de sorte que les François connoissant l'importance de cette Place, mais se trouvant trop foibles pour en faire lever le Siege, résolurent de faire une diversion pour la conserver. Le Maréchal de Duras assembla quelques Troupes dans ce dessein, & quoiqu'il n'eût point d'Artillerie, il se présenta le 4 d'Août devant (4) Heidelberg. Les Allemands y jetterent mille hommes le jour même, qui furent bientôt suivis de mille autres. Malgré cela, le Maréchal fit donner l'Assaut. Quelques-uns des plus hardis percerent jusques dans la haute Ville, & tâcherent de se maintenir dans l'Eglise de S. Jean : mais la Garnison fondit sur eux, (5) les chassa à leur tour, & ayant fait partout la même résistance, repoussa les Ennemis avec grand' perte, & les obligea de se retirer sans avoir pu réussir dans leur téméraire entreprise. On en fit des réjouissances au Camp devant Mayence ; & l'Armée, encouragée par cette bonne nouvelle, ayant poussé les travaux jusqu'auprès du Chemin-couvert, on ne tarda pas à donner l'Assaut général. Le Combat fut sanglant (6), & soutenu avec beaucoup d'opiniâtreté de part & d'autre : mais la valeur des Assiegeans les rendit enfin maîtres du Chemin-couvert. Peu de jours après, la Garnison manquant de poudre battit la chamade ; & la Capitulation fut signée (7) le 9 de Septembre. La premiere nouvelle en fut portée par un Courier dépêché par Groelard, (8) Maître des Postes de Mastricht ; & peu de tems après, Mr. Camprich, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, en fit part (9) aux Etats-Généraux. Cet évenement fait le sujet des Médailles suivantes, frappées cette année, tant en Allemagne qu'ailleurs.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 215.
(3) Ibid. pag. 216.
(4) Ibid. pag. 218.
(5) Ibid.
(6) Ibid. pag. 220.
(7) Ibid. pag. 226.
(8) Resol. der Staat. Gener. 14 Sept. 1689. fol. 734.
(9) Ibid. 24 Sept. 1689. fol. 756.

1689.



I. D'un côté, l'Aigle Impériale, couronnée, & tenant dans ses serres une Epée & un Sceptre. De l'autre, le Siege & le Bombardement de Mayence, parfaitement bien représenté. La Légende commence sur la Tête, & est continuée sur le Revers :

PLUS ULTRA GERMANORUM VIRTUTIBUS RESTITUENDO,

PORTA SPEI APERTA.

LE PLUS ULTRA *RETABLI PAR LA VALEUR DES ALLEMANDS,*

NOUS OUVRE LA PORTE DE L'ESPERANCE.

Cette Légende fait allusion à la valeur que les Allemands témoignerent au commencement du XVI Siecle, sous Charles-Quint, qui portoit ces mots pour Devise : *Plus Ultra.* Celle de l'Exergue est :

MOGUNTIA RECEPTA. MDCLXXXVIIII.

MAYENCE REPRISE. 1689.

II. Phaë-

II. Phaëton emblème de la France, foudroyé par un Aigle symbole de l'Empire. L'Inscription qui est au-dessus de l'Aigle, est imitée d'Ovide : (1) 1689.

(1) Metam. lib. II. v. 313.

COMPESCET IGNIBUS IGNES.

IL ARRÊTERA LE FEU PAR LE FEU.

Pour marquer les incendies & les ravages commis en Allemagne par les François, au commencement de l'année : ce qui est confirmé par la Légende qui est sous le Char du Soleil :

INCENDIT QUACUNQUE INCEDIT.

IL MET LE FEU PAR-TOUT OÙ IL PASSE.

Revers : Une Guirlande de Laurier, traversée de deux Trompettes ; avec cette Inscription :

VICTRICIBUS CÆSARIS ET CONFOEDERATORUM ARMIS,
FINES GERMANIÆ
A FOEDIFRAGORUM USURPATORUM GALLORUM
TYRANNIDE VINDICANTUR.
ANNO MDCLXXXIX.

LES FRONTIERES DE L'ALLEMAGNE
DELIVREES DE LA TYRANNIE DES FRANÇOIS,
VIOLATEURS DES TRAITES ET USURPATEURS,
PAR LES ARMES VICTORIEUSES
DE L'EMPEREUR ET DE SES ALLIES.
L'AN MDCLXXXIX.

Plus bas est un Lis fané, qui panche sa tête vers la terre ; & au-dessous :

NON SEMPER LILIA FLORENT.

LES LIS NE FLEURISSENT PAS TOUJOURS.

III. La Tête du No. II, jointe à un autre Revers, qui représente le Bombardement de Mayence ; avec cette Légende continuée à l'Exergue :

MOGUNTIACUM,
GALLORUM FRAUDE EREPTUM,
VIRTUS GERMANORUM RESTITUIT.
ANNO 1689.

1689. *MAYENCE, ARRACHÉE A L'EMPIRE PAR LA MAUVAISE-FOI DES FRANÇOIS, Y A ÉTÉ REÜNIE PAR LA VALEUR DES ALLEMANDS. L'AN 1689.*

IV. La quatrieme eſt compoſée du Revers de la ſeconde, & de celui de la troiſieme; c'eſt pourquoi je ne m'arrêterai point à la décrire.

(1) Hubn. Geſlachtk. tafel 31. V. L'Empereur en Buſte, couronné de Laurier. [Il avoit épouſé en troiſiemes noces (1) Eléonore-Madeleine, Fille de l'Electeur Palatin Philippe-Guillaume de Neubourg.]

LEOPOLDUS MAGNUS, ROManorum IMPerator.

LEOPOLD LE GRAND, EMPEREUR DES ROMAINS.

Revers: Le Bombardement de Mayence, avec cette Légende ſéparée en deux par une Roue, qui fait les Armes de la Ville:

FORTUNA REDUX.

LA FORTUNE DE RETOUR.

Ce qui eſt expliqué dans l'Exergue par ces mots:

MOGUNTIA RECEPTA.

MDCLXXXIX. Die $\frac{12}{2}$ SEPTembris.

MAYENCE REPRISE,

LE $\frac{12}{2}$ DE SEPTEMBRE 1689.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 227. Le 11 de Septembre à ſept heures (2) du matin, la Garniſon, forte encore d'environ ſix-mille hommes, ſortit de Mayence comme on en étoit convenu, tambour battant, enſeignes déployées, avec armes & bagages & toutes les marques d'honneur, emmenant avec elle ſix pieces de canon de fonte & quatre mortiers. On lui donna dix-mille Impériaux, pour l'eſcorter juſqu'à Landau par le plus court chemin. Tandis que les François ſortoient, Mr. d'Uxelles Gouverneur de la Place fit de grandes civilités au Duc de (3) Ibid. pag. 228. Lorraine, aux deux Electeurs (3) & aux principaux Officiers, en prenant congé d'eux. Comme la Garniſon étoit fort nombreuſe, il étoit trois heures après-midi avant qu'elle eût achevé de ſortir. Trois-mille Allemands entrerent dans la Ville, par la Porte d'Altmunſter. Le lendemain fut employé à des actions de graces ſolemnelles: le Chanoine de Bubenheym célébra la Meſſe dans l'Egliſe Cathédrale, & entonna le Te-Deum, auquel le Duc de Lorraine & les Electeurs (4) de Baviere & de Saxe aſſiſterent. (4) Ibid. pag. 229. C'étoit principalement à la conduite & à la bravoure de ces deux derniers Princes, qu'on étoit redevable de la priſe de cette importante Place. L'ardeur que les Troupes Saxonnes avoient témoignée dans les travaux, & la valeur avec laquelle elles avoient chaſſé l'Ennemi (5) de tous les (5) Ibid. pag. 230. poſtes dans l'Aſſaut du Chemin-couvert, ont donné lieu aux Médailles ſuivantes, qui font l'éloge de leur Prince, ſous la conduite duquel elles s'étoient ſi fort ſignalées à ce Siege.

I. L'E-



I. L'Electeur de Saxe, en Buste armé :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, ELECTOR SAXONIÆ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE SAXE.

Et sous le Buste :

PRESSIS SUCCURRERE FAS EST.

IL EST JUSTE DE SECOURIR LES OPPRIMÉS.

Revers : Le Siege de Mayence, avec cette Légende, dont la fin est à l'Exergue :

MOGUNTIACUM,
GALLORUM FRAUDE EREPTUM,
VIRTUS GERMANORUM RESTITUIT.
ANNO 1689.

1689. *MAYENCE, ARRACHÉE A L'EMPIRE PAR LA MAUVAISE-FOI DES FRANÇOIS, Y EST REUNIE PAR LA VALEUR DES ALLEMANDS. L'AN 1689.*

La tranche contient outre cela l'Infcription fuivante :

TEMPUS ULTIONIS EST A DOMINO, VICISSITUDINEM IPSE TRIBUET EI. JEREMIÆ 51. (1)

(1) Verf. 6.

C'EST LE TEMS DE LA VENGEANCE DE L'ETERNEL, IL LUI RENDRA CE QU'ELLE A MERITE. JEREMIE 51.

II. Le même Bufte, & fur le tour :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE.

Au Revers on voit dans l'éloignement, Cacus, ce célébre Brigand de la Fable, qui fut tué par Hercule (2) pour lui avoir volé deux Bœufs. Il eft repréfenté tenant un flambeau à la main, à l'entrée d'une Caverne du Mont Aventin dans laquelle il fe retiroit, & où il fut trouvé par Hercule. Ce Héros paroît fur le devant, tenant Cerbere enchainé, pour marquer qu'il avoit (3) dompté ce Monftre. La Légende eft :

(2) Ovid. Faft. lib. 1. v. 543. & feqq.
(3) Senec. Trag. in Herc. fur. v. 783. & feqq.

NEC CERBERUS, NEC KAKUS.

NI CERBERE, NI CACUS.

Cacus défigne la France, & Cerbere l'Empereur des Turcs. Ces deux Puiffances avoient éprouvé la valeur de l'Hercule Saxon, dans les deux occafions qui font marquées à l'Exergue :

VIENNA LIBERATA. MOGUNTIACO OCCUPATO.

LA DELIVRANCE DE VIENNE. LA PRISE DE MAYENCE.

III. La même Tête ; avec ce Titre :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, ELECTOR SAXONICUS.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE SAXE.

Au Revers, un Trophée d'Armes parmi lefquelles on remarque un Drapeau François ; & au bas, un Caducée, un Livre, & plufieurs Inftrumens qui marquent les Arts ; avec cette Légende :

HÆC SUNT NOSTER AMOR. 1689.

CEST-LA' L'OBJET DE NOS DESIRS.

C'est à dire, de remporter la Victoire, afin de faire fleurir ensuite les Arts dans le sein de la Paix. L'Inscription suivante est sur la tranche :

NUMEN TUA VOTA SECUNDET!

QUE LE CIEL SECONDE TES VOEUX!

IV. La Tête, qui est pareille à celle des trois prémieres, a pour Légende :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA,
DUX SAXONIÆ.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU,
DUC DE SAXE.

Revers : Le Dieu du Rhin appuyé sur son Urne. Et comme la prise de Mayence, qui est située sur le bord de ce Fleuve, mettoit les Contrées voisines en sureté, on a mis cette Inscription sur le tour :

ASSERTO RHENO.

LE RHIN MIS EN SURETE.



V. Le Buste de l'Electeur, armé d'une Cuirasse :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ,
JULIACI, CLIVIÆ, MONTIUM, ANGRIÆ ET WESTPHALIÆ;
ELECTOR.



1689. *JEAN-GEORGE, III, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES, DE BERG, D'ANGRIE ET DE WESTPHALIE; ELECTEUR.*

Revers : Le Siege de Mayence, dont le nom est écrit en Allemand sur le tour :

MEINTZ.

MAYENCE.

VI. Celle-ci, qui est plus grande, a le même Revers. Sur la Face on voit le Buste de l'Electeur, orné d'une Cravate de Point, & entouré de differentes sortes d'Armes; avec ces Titres :

JOHANNES GEORGIUS III, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ, JULIACI, CLIVIÆ ET MONTIUM; SACRI ROMANI IMPERII ARCHIMARESCHALLUS ET ELECTOR.

JEAN-GEORGE III, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERG; ARCHI-MARECHAL ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

Après la reddition de Mayence, le Siege de Bonn, qui avoit été suspendu, fut repris, quoique l'Armée assiegeante eût été affoiblie par un Détachement de sept Régimens Hollandois, (1) qui s'étoient mis en marche le 29 d'Août, pour aller renforcer l'Armée des Etats que le Comte de Flodrof commandoit en Brabant. Les Troupes de Hollande & de Munster formerent une Attaque, & celles de Brandebourg une autre, dont elles ne partagerent l'honneur avec personne. La Tranchée ayant été ouverte le 16 de Septembre aux deux Attaques, les Troupes de Brandebourg pousserent leurs travaux à la gauche du chemin de Passeldorf (2) vers cette partie de la Ville qui regarde le Rhin, afin de se couvrir de ce côté-là par la Riviere; & celles de Hollande & de Munster attaquerent les Ouvrages que les François avoient nouvellement ajoutés à la Place. Quoique ces differentes Nations travaillassent à l'envi à se surpasser, on jugea pourtant à propos, après l'arrivée du Duc de Lorraine qui se rendit le 24 au Siege avec un Corps de douze-mille hommes, de former une troisieme Attaque, afin d'obliger les Assiegés à partager leurs forces. Le 1. d'Octobre ils abandonnerent tous les Postes avancés, & se retirerent dans le Chemin-couvert, auquel les Troupes de Brandebourg, de Hollande & de Munster donnerent l'Assaut général le 9, sur les cinq heures (3) du soir; tandis que les Impériaux attaquoient l'Ouvrage à corne qui le couvroit. Tout réüssit aux Assiegeans : ils emporterent tout le Chemin-couvert, l'Ouvrage à corne, un Ravelin, en un mot, tous les dehors de la Place (4) de ce côté-là : de sorte que dès le lendemain au matin, le Comte d'Asfelt qui en étoit Gouverneur, fit battre la chamade. On entra d'abord en pourparler; & le 12 d'Octobre (5) l'Electeur de Brandebourg signa les Articles de la Capitulation, au nom de l'Empereur & de ses Alliés, des Etats-Généraux, & de l'Evêque de Munster. Comme cet Electeur avoit eu le Commandement en Chef pendant tout le Siege, c'est avec raison qu'on lui a attribué la gloire de cette Conquête, & qu'on l'a célébrée par les Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 229.

(2) Ibid. pag. 230.

(3) Ibid. pag. 231.

(4) Ibid. pag. 232.

(5) Ibid. pag. 236.

I. Le

1689.



I. Le Buste de l'Electeur de Brandebourg, couronné de Laurier :

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, ELECTOR BRANDENBURGI, ETC.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE BRANDEBOURG, ETC.

Revers : Une Victoire ailée, qui rend au Dieu du Rhin le Chapeau de la Liberté ; & à l'Exergue :

COLONIÆ TRAJANÆ BONNÆQUE VICTORIA. 1689.

LA VICTOIRE DE KEISERSWERT ET DE BONN. 1689.

Et comme ces avantages avoient forcé les Troupes de France & du Cardinal de Furstemberg à abandonner tout l'Archevêché de Cologne, on a mis sur le tour :

REBUS ARCHIEPISCOPATUS COLONIENSIS RESTITUTIS.

1689. *LES AFFAIRES DE L'ARCHEVECHÉ DE COLOGNE RETABLIES.*

II. Le Buste de l'Electeur, & cette Légende :

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, ELECTOR
BRANDENBURGICUS, ETC.

*FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR
DE BRANDEBOURG, ETC.*

(1) Hubn. Geslachtk. tafel. 180.
(*) *Ci-dessus, pag.* 2.

[Ce Prince étoit Fils de (1) Frederic-Guillaume, & de Louise Fille de Frederic-Henri Prince d'Orange, de laquelle nous avons eu (*) occasion de parler. Il étoit né le 1. de Juillet 1657. Après la mort de sa prémiere Femme, Isabelle Princesse de Hesse-Cassel, il avoit épousé Sophie-Charlotte de Hanovre.]

Ces paroles du Psalmiste sont au-dessous du Buste :

CONTERES EOS IN VIRGA FERREA.
PSALMO II. VERSU 9.

*TU LES BRISERAS AVEC UN SCEPTRE DE FER.
PSEAUME II. VERSET 9.*

La Ville assiegée est représentée sur le Revers ; avec cette Inscription :

BONO REDIT OMINE BONNA.

LA PRISE DE BONN EST UN HEUREUX PRESAGE.

III. L'Electeur, en Buste armé ; avec ces Titres differens :

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGICUS,
SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS
ET ELECTOR.

*FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE
BRANDEBOURG, ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR
DU SAINT EMPIRE ROMAIN.*

La Ville de BONN, au-dessus de laquelle est l'Aigle Impériale couronnée, qui tient une banderolle où on lit cette Inscription :

VICTORIÆ BONÆ FELICI.

A LA BONNE ET HEUREUSE VICTOIRE.

Ou :

A L'HEUREUSE VICTOIRE DE BONN.

Je traduis cette Légende de deux façons, afin de faire sentir le jeu de mots, qui roule sur le nom de la Ville. La date est à l'Exergue :

CAPTA $\frac{12}{2}$ OCTOBRIS 1689.

PRISE LE $\frac{12}{2}$ D'OCTOBRE 1689.

IV. Le Buste de l'Electeur :

FRI-

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO ET ELECTOR BRANDENBURGICUS. 1689.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS ET ELECTEUR DE BRANDEBOURG.

Au Revers, les Plans de KAISERSWERT, de RHEINBERG, & de BONN, dans trois Cartouches differens, attachés à un Trophée; & à l'Exergue :

A TYRANNIDE GALLORUM LIBERATÆ. 1689.

DELIVRES DE LA TYRANNIE DES FRANÇOIS. 1689.



V. Celle-ci est entierement semblable au No. III, excepté qu'elle est plus petite.

VI. VII. Les deux dernieres, qui sont de grandeur differente, ont d'un côté le Buste de l'Electeur, avec cette Inscription :

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGICUS, SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS ET ELECTOR.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDEBOURG, ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

De l'autre, le Dieu du Rhin couronné de Glayeul, assis paisiblement, & s'appuyant sur son Urne; emblème de la tranquillité dont l'Archevêché de Cologne jouïssoit depuis que les Ennemis en avoient été chassés. La Légende est prise d'une Médaille de Posthume: (1)

(1) Oudaan R. Moog. pag. 361.

1689.

SALUS PROVINCIARUM.

LE SALUT DES PROVINCES.

Celle-ci est à l'Exergue :

INFERIOR RHENUS LIBERATUS. 1689.

LE BAS-RHIN DELIVRÉ. 1689.

On étoit convenu que la Garnison sortiroit de Bonn deux jours après la signature de la Capitulation, & qu'elle seroit conduite à Thionville (1) par le plus court chemin, sous une bonne Escorte. Le 15 d'Octobre, les Troupes de Brandebourg, de Hollande & de Munster s'étant mises sous les armes, on envoya quelques Officiers de distinction dans la Ville, pour prendre congé du Gouverneur, qui sortit avec sa Garnison forte encore d'environ quatre-mille hommes, tambour battant, au son des trompettes, & avec les autres marques d'honneur ; mais ce ne fut (2) que vers les cinq heures du soir, parce qu'on manquoit de chariots de bagage. Le lendemain après le Sermon, l'Electeur fit chanter le Te-Deum sur le *Kruysberg*, ou la Montagne de la Croix, au bruit du canon. On mit provisionellement en Garnison dans la Place, un Bataillon de chacune des trois Nations qui composoient l'Armée ; savoir, (3) un de Brandebourg, sous le Colonel Slabberendorf ; un de Hollande, commandé par le Colonel Berchem ; & un de Munster, sous le Colonel Landsberg : & on régla, que tour à tour, chacun de ces Colonels auroit son jour pour commander. Après cette conquête, il ne restoit plus dans l'Evêché de Cologne, personne qui tint le parti du Cardinal de Furstemberg : car ceux des Chanoines qui avoient été ses partisans, s'étoient retirés de Bonn dès le commencement d'Avril ; & le Cardinal lui-même étoit parti le 7 pour Strasbourg, (4) sous une Escorte de sept à huit-cens hommes. Les Chanoines dont je viens de parler, étant constamment demeurés attachés au parti du Cardinal, furent privés de leurs Dignités par le nouvel Electeur. Ce Prince, qui venoit de donner au Colonel Bakkum le Gouvernement de Rhinberck, écrivit une Lettre de sa main aux Etats-Généraux, (5) pour les prier de retirer leurs Troupes de cette Place. Cela fut exécuté, de même que dans les autres Villes. Ainsi Son Altesse Electorale ayant été mise en pleine possession de ses Etats, fit son Entrée solemnelle dans Bonn. C'est le sujet de ces deux Médailles.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 234.

(2) Ibid. pag. 237.

(3) Ibid. pag. 239.

(4) Ibid. pag. 210.

(5) Resol. der Staat. Gener. 30 July 1689. fol. 607.



I. Le Buste du nouvel Archevêque, Fils de Ferdinand Electeur de Baviere, & d'Adelaïde (6) Fille du Duc de Savoye. Il étoit né le 5 Décembre 1671. Ses Titres sont sur le tour de la Médaille :

(6) Hubn. Geslacht. tafel. 134.

JO-

JOSEPHus CLEMENS, Dei Gratia, ARCHIEPiscopus COLONiensis; ELECTOR; ET DUX UTRiusque BAVARiæ. 1689.

JOSEPH-CLEMENT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHEVEQUE DE COLOGNE; ELECTEUR; ET DUC DES DEUX BAVIERES.

Revers : Un Lion couronné, qui marque le Palatinat (1) du Rhin, sur un parquet échiqueté d'argent & d'azur, qui sont les émaux de l'Ecu de Baviere. Il tient dans ses pattes une Epée, une Crosse & Mitre, & s'appuye sur les (2) Armes de l'Archevêché de Cologne. Sous lui est l'Envie terrassée. La Légende est la même qu'on employa après l'expulsion de Gebhard Truxes : (*)

(1) Les Souver. du Monde, Tom. I. pag. 48.
(2) Ibid. pag. 57.
(*) *I. Part. pag.* 332.

TANDEM BONA CAUSA TRIUMPHAT.

ENFIN LA BONNE CAUSE TRIOMPHE.

II. Le même Buste, mais avec des Titres differens :

JOSEPHus CLEMENS, Dei Gratia, ARChiepiscopus COLONiensis, PRINceps, ELector.

JOSEPH-CLEMENT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHEVEQUE, PRINCE ET ELECTEUR DE COLOGNE.

Le Revers représente le châtiment terrible de (3) Coré, Dathan & Abiran, qui s'étant soulevés contre Moïse & Aaron, & voulant s'emparer de la conduite du Peuple de Dieu & de la Souveraine-Sacrificature, furent engloutis tout vifs dans la terre, avec leurs Femmes, leurs Enfans, leurs Tentes, & tout ce qui leur appartenoit. La Légende est prise de S. Paul :

(3) Nomb. chap. XVI.

NE QUISQue SIBI SUMAT HONOREM, SED QUI VOCATUR A DEO, TAMQuam ARON.

AD HEBræos, capite 5.

QUE NUL NE S'ATTRIBUE A' SOI-MEME CET HONNEUR; MAIS QU'IL SOIT APPELLE' DE DIEU, COMME AARON.

EPITRE AUX HEBREUX, CHAPITRE 5. (4)

(4) Vers. 4.

Ceci réfléchit sur l'Election du Cardinal de Furstemberg, qui avoit été déclarée illégitime par le Pape.

La Légende de l'Exergue est :

DIOECESIS COLONIENsis RESTITUTA. 1689.

LE DIOCESE DE COLOGNE RETABLI. 1689.

1689.

La nouvelle que les Etats apprirent peu de tems après, de l'arrivée de cinq Vaisseaux des Indes, & de deux Navires François pris au Cap de Bonne-Esperance, ne leur fit pas moins de plaisir que celle de la prise de Bonn, dont Mr. de Wartenberg, Conseiller & Chambellan de l'Electeur de Brandebourg, leur (1) avoit donné avis. Ces Vaisseaux étoient entrés dans les Ports de Hollande le 29 d'Octobre, (2) richement chargés. Jean de Hertog, qui les commandoit, étoit né à Rotterdam. Etant parti pour les Indes au service de la Compagnie, il y fut successivement pourvu de divers Emplois, & parvint enfin à celui de Gouverneur de Japara, qui est la Côte orientale de Java. Il fit tant par ses soins & sa fidelité, qu'au-lieu que ceux qui avoient occupé ce poste avant lui s'étoient toujours trouvés en arriere, il trouva moyen de faire gagner à la Compagnie plusieurs centaines de tonnes d'or. Les Directeurs s'étant apperçus de cette difference par les Comptes qu'on leur envoyoit, ordonnerent au Conseil des Indes d'avoir égard à son mérite & à sa fidelité, & de lui donner des Emplois plus importans. Mais, soit envie, ou pour quelque autre raison, le Gouverneur-général & les Conseillers des Indes, jaloux de sa grandeur naissante, ne firent aucun cas de ces ordres: à peine le regarderent-ils, à son retour à Batavia; & ils se firent même un plaisir de traverser sa fortune. Il souffrit quelque tems ces mauvais procedés, (3) sans se plaindre: mais enfin il se détermina à retourner en Europe, pour y passer en repos le reste de ses jours. Le Conseil des Indes fut ravi de lui voir prendre ce parti; & pour s'en défaire, on lui donna le commandement de la Flotte dont j'ai parlé, avec laquelle il partit pour la Hollande. A son arrivée au Cap de Bonne-Esperance, il eut le bonheur de se rendre maitre (4) de ces deux Vaisseaux François, qui valoient plus que toute sa Flotte: mais il n'eut pas celui de voir sa Patrie, & d'y recevoir le prix de ses services; car sa Femme & lui moururent peu de jours l'un après l'autre, à la vue des Côtes de Hollande. Leurs corps furent portés à terre, & inhumés avec beaucoup de cérémonie. Les Directeurs, ne pouvant reconnoitre en sa personne les services qu'il leur avoit rendus, voulurent du moins témoigner à son Pere qui tenoit un rang considerable parmi les Négocians de Rotterdam, combien ils y étoient sensibles. Ils lui firent présent d'une Médaille d'or, du poids d'une livre, qu'ils accompagnerent de beaucoup d'assurances d'estime & de reconnoissance pour la mémoire de son Fils. Cette Médaille est encore à Rotterdam entre les mains de Mad.lle Anne-Marie Hogenkamp, sa Niece. En voici le Dessein.

(1) Resol. der Staat. Gener. 29 Oct. 1689. fol. 617.
(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 279.
(3) Ceci est tiré des Memoires de sa Famille.
(4) Resol. der Staat. Gener. 23 Maart 1690. fol. 215.



D'un côté, l'on voit un Vaisseau de la Compagnie des Indes, à la voile; & de l'autre, cette Inscription Hollandoise, qui fait foi de la probité de celui pour qui la Médaille a été frappée.

TER


1689.

TER GEDAGTENISSE VAN DE GOEDE DIENSTEN
AEN DE OOSTINDISE COMPAGNIE DESER LANDEN
GEPRESTEERT,
DOOR DEN EDELEN JOHANNIS DE HERTOG,
ZALIGER GEDACHTENISSE,
GEWEEST ZYNDE OPPERKOOPMAN,
ENDE ANNO 1689
ALS OPPERHOOFT OVER DE NAASCHEEPEN
TOT ZEEVEN IN GETAL,
DAAR ONDER TWEE FRANSCHE PRYZEN
AAN DE CAAP DE GOEDE HOOP VEROVERT,
VAN DAAR HERWAARTS AAN VERTROCKEN,
DOCH EENIGE WEYNIGE TYD
VOOR DESSELFS ARRIVEMENT IN DESE LANDEN
OP DE RYSE OVERLEDEN,
IS DESE PENNING DOEN MAKEN,
EN AAN DESSELFS VADER VEREERT.

MESSIRE PIERRE DE HERTOG,
D'HEUREUSE MEMOIRE,
PREMIER MARCHAND AUX INDES HOLLANDOISES;
ET A' SON RETOUR EN EUROPE,
COMMMANDANT DE LA DERNIERE FLOTTE DE L'AN 1689,
COMPOSE'E DE SEPT VAISSEAUX,
PARMI LESQUELS ETOIENT DEUX NAVIRES FRANÇOIS
PRIS AU CAP DE BONNE-ESPERANCE;
ETANT MORT PEU DE TEMS AVANT SON ARRIVE'E;
CETTE MEDAILLE,
DESTINE'E A' CONSERVER LA MEMOIRE DES BONS SERVICES
QU'IL A RENDUS A' LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES
ETABLIE DANS CES PROVINCES,
A E'TE' DONNE'E A' SON PERE.

Les pertes que la France avoit faites cette année sur le Rhin, firent sentir à Louis XIV qu'il n'étoit pas assez fort pour résister à tant de Puissances liguées contre lui. Afin donc d'être en état de faire de plus grands efforts, il résolut de s'accommoder à quelque prix que ce fût avec la Cour de Rome, avec laquelle il étoit (1) fort brouillé au sujet des Franchises ou du Droit d'asyle pour les Criminels, dans l'étendue & aux environs des Hôtels de ses Ambassadeurs à Rome; & avec les Algeriens, qui faisoient quantité de prises sur les François. On vit donc alors la Cour de France, accoutumée à donner la loi aux Princes Chrétiens, conclure un Traité avec le Dey d'Alger, à de dures conditions. Elle fut obligée de restituer les cinq Vaisseaux Corsaires (2) qui avoient été pris avant la déclaration de la Guerre, avec tous leurs agrès & leurs Equipages; & de donner dans quarante jours, huit-mille Bombes, cinq Mortiers avec un Bombardier, & cinquante-mille Ecus en argent, (3) en dédommagement d'un Vaisseau qui avoit été brûlé près d'Oran. On accorda aux Algeriens le droit de visiter (4) les Navires François, & d'en enlever toutes les personnes d'une autre Nation: au lieu qu'il étoit défendu aux François (5) de croiser sur la Côte d'Alger. La rançon des

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 35. &c.

(2) I. Art. du Traité. Holl. Merkur. 1689. pag. 281.

(3) II. & VIII. Art. du Traité.

(4) III. Art. du Traité.

(5) IV. Art. du Traité.

1689. des Mores & des Turcs prisonniers étoit fixée à cent, (1) ou tout au plus à cent-cinquante Ecus : mais celle des Esclaves François dépendoit entierement du Maitre à qui ils appartenoient. L'accommodement avec la Cour de Rome ne fit pas plus d'honneur à la France. Innocent XI, qui étoit très peu porté pour cette Couronne, étant mort, l'accord fut conclu avec Alexandre VIII (2) son Successeur, mais par un désistement formel du Droit prétendu. Pendant la querelle, le Roi, afin de maintenir le Droit de Franchise, non content d'avoir mis des Troupes (3) dans Avignon & de faire garder à vue le Nonce du Pape à Paris, avoit fait porter par le Parlement de cette Ville un Appel (4) au prémier Concile Général, de la suppression que le Pape avoit faite du Droit dont il s'agit. Malgré toutes ces démarches, il se vit enfin forcé, pour s'accommoder avec le Pape, de renoncer aux Franchises (5) dont il avoit toujours joui, de retirer ses Troupes d'Avignon, & de mettre le Nonce en liberté. Comme personne n'ignoroit avec quelle fierté Louis XIV avoit traité jusqu'alors les autres Puissances, on fut étrangement surpris de ces deux Traités. C'est ce changement de conduite qui a donné lieu à l'insolente Médaille que voici.

(1) V. & VII. Art. du Traité.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 284.

(3) Ibid. 1688. pag. 69.

(4) De Riencourt Hist de Louis XIV. Tom. II. pag. 133.

(5) Holl. Merkur. 1689. pag. 286.





On y voit d'un côté une Bombe marquée de trois Fleurs-de-lis, & sautant en éclats par la force de la poudre allumée ; & au-dessus :

SE IPSISSIMO.

D'ELLE-MÊME.

C'est à dire, par la violence du feu qu'elle renferme dans son sein. La Légende de l'Exergue est :

IMPerium GALLICum.

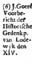
LA MONARCHIE FRANÇOISE.

Revers : Le Roi de France rendant un Lavement, que le Pape vient de lui donner. Le Pontife tient d'une main la Seringue dont il s'est servi, & de l'autre le Bassin sur lequel le Roi est assis, & dont le bord est marqué de cette Inscription : IMMUNITAS DITIONUM LEGATORUM ; *FRANCHISE DES QUARTIERS DES AMBASSADEURS.* A côté de lui est un autre Bassin, sur lequel est écrit le mot AVENIO : *AVIGNON.* Un Algerien, ayant à ses pieds une des Bombes que le Roi s'étoit engagé de fournir à ces Corsaires, lui tient la tête d'une main, & de l'autre un Pot de chambre dans lequel ce Prince vomit quantité de pieces d'argent. Sur le tour :

NECESSITATI NE QUIDEM DII RESISTUNT.

LES DIEUX MÊMES NE PEUVENT RESISTER À LA NECESSITÉ.

C'est une allusion aux flateries outrées des Courtisans, qui prétendoient trouver dans la personne du Roi (6) quelque chose de divin. L'Inscription suivante est à l'Exergue :


(6) J. Goeré Voorbericht der Historische Gedenkp. van Lodewyk den XIV.

LU-

1689.

LUDovico MAGno XIV
DITionum LEGATorum IMMUNITAtem
ET AVINIONEm
PAPæ ALexandro VIII CEDENTE,
ETIAMQue
AURO PACEM AB ALGERinis PETENTE. 1689.

LE GRAND LOUIS XIV
CEDANT AU PAPE ALEXANDRE VIII
LES FRANCHISES DES QUARTIERS DE SES AMBASSADEURS,
ET LA VILLE D'AVIGNON;
ET ACHETANT LA PAIX DES ALGERIENS
A' PRIX D'ARGENT. 1689.

Louis XIV ne s'étoit foumis à des conditions fi dures, qu'afin de foutenir plus efficacement le parti du Roi Jaques en Irlande, où il prévoyoit que fe feroient les prémiéres hoftilités. En effet, on faifoit de grands préparatifs en Angleterre pour porter la Guerre dans ce Royaume; & le nouveau Roi afpiroit fur toutes chofes à s'en affurer la poffeffion, afin d'avoir les mains plus libres, & de fecourir puiffamment fes Alliés. Ce fut dans ce deffein qu'il donna ordre à fon Ambaffadeur en Danemarc, d'engager cette Couronne à lui donner du fecours. Après bien des négociations, le Traité fut conclu le 25 (1) d'Août. Le Roi de Danemarc s'engagea de fournir au Roi Guillaume fix-mille hommes de pied & mille chevaux, avec les Officiers néceffaires: à condition que tant que ces Troupes demeureroient au fervice de l'Angleterre, (2) elles feroient payées fur le même pied que les Troupes Angloifes, & qu'après la fin de la Guerre, on les renvoyeroit dans trois mois, completes; ou bien qu'on payeroit dix-huit Rifdales pour chaque Fantaffin, (3) & foixante pour chaque Cavalier qui manqueroit. Comme il faloit faire de grands frais pour le tranfport de ces Troupes, le Roi Guillaume s'obligea encore de payer deux-cens-quarante-mille Rifdales en cas qu'on les fit paffer en Angleterre ou en Ecoffe; & cent-dix-mille de plus, fi elles abordoient à quelque Port d'Irlande. Cette fomme devoit être remife au Roi de Danemarc (4) à Hambourg, en bonnes efpeces courantes, la moitié le jour de la fignature du Traité, & l'autre moitié à l'arrivée des Troupes au lieu marqué. En exécution de ce Traité, dont les ratifications devoient être échangées dans un mois, ou plutôt s'il étoit poffible, les Danois furent embarqués, & arriverent en Angleterre & en Ecoffe avant la fin de l'année, fous le Convoi de fix Vaiffeaux de guerre Anglois. Ce fecours fait le fujet de la Médaille fuivante.

(1) Holl. Merkur, 1689. pag. 154.

(2) VII. Art. du Traité.

(3) VIII. Art. du Traité.

(4) VI. Art. du Traité.



La Flotte qui fervit au tranfport des Danois, cinglant à pleines voiles; & au Revers, cette Infcription:

1689.

A CHRISTIANO V MISSUM WILHELMO III AUXILIUM VII MILLIUM MILITUM. MDCLXXXIX.

SECOURS DE SEPT-MILLE SOLDATS, ENVOYÉ A GUILLAUME III PAR CHRISTIERNE V. MDCLXXXIX.

Ces mesures, & d'autres que l'on prit encore contre l'Irlande, furent jugées d'autant plus nécessaires, que le Comte de Tirconnel, nommé Viceroi de ce Royaume par le Roi Jaques, avoit réussi à s'en rendre presque entierement maitre par le secours des Irlandois Catholiques, & à faire déclarer les habitans en faveur du Roi fugitif. Ce Prince, esperant de pouvoir par ce côté-là commencer à se rétablir dans la possession de ses Royaumes, s'étoit embarqué à Brest (1) le 17 de Mars, & étoit arrivé le 22 à Kingsale, avec les Troupes que la France lui prêtoit. De là il prit sa route par Cork, pour se rendre à Dublin; & ayant trouvé en chemin le Comte de Tirconnel qui venoit le complimenter sur son arrivée, il l'honora du Titre de Duc, pour recompense de sa fidelité. Lorsqu'il se fut rendu dans la Capitale, il s'appliqua sans relâche à régler les affaires du Royaume. Il reçut le Comte d'Avaux (2), en qualité d'Ambassadeur de Louis XIV, & le secours que ce Prince lui avoit offert: après quoi ayant donné ses ordres pour la convocation du Parlement d'Irlande, qui devoit s'assembler à Dublin le 17 de Mai, il partit pour les Provinces du Nord, où ses Troupes s'étoient déja emparées de Coleraine. Son dessein étoit d'examiner par lui-même la situation des affaires dans ces quartiers-là, & sur tout de voir de près le (3) Siege de Londonderry. Cette Place, & Inniskilling, étoient les seules qui tinssent pour le nouveau Roi. La Bourgeoisie étoit soutenue par un grand nombre de Protestans qui s'y étoient sauvés; & conduite par le Ministre (4) George Walker, qui, renonçant à l'état ecclésiastique, avoit pris les armes pour la défense de cette Ville & de ceux de sa Communion: & tous ensemble étoient résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, & de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leurs murailles, que de se soumettre au Roi Jaques. Quoique le Siege eût commencé dès le milieu du mois d'Avril, ils se défendoient toujours avec une valeur extraordinaire; & ni les furieuses attaques des Assiegeans, ni les offres (5) avantageuses des partisans du Roi, ne purent jamais les porter à changer de résolution. Ils se voyoient cependant sur le point d'y être contraints par la faim: car vers la fin de Juillet la disette y devint si grande, qu'on y vendoit à fort haut prix (6) de la chair de Cheval, des Chiens, des Souris, des Rats, du Suif, des Cuirs salés, du sang de Cheval, de l'Amidon, de l'Algue & d'autres mauvaises herbes; en un mot, toutes sortes d'alimens étranges & peu nourrissans, dont on se repaissoit avec avidité. On étoit même réduit à n'avoir plus que pour deux jours de cette miserable nourriture. Dans ce péril extrème, on découvrit la Flotte Angloise, qui, après avoir rompu la chaine qui fermoit la Riviere, passa entre les deux Forts bâtis de chaque côté, (7) & sauva la Ville. La Médaille suivante a été frappée en mémoire de cet évenement.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 68.

(2) Ibid. pag. 69.

(3) Ibid. pag. 70.

(4) Ibid. pag. 82.

(5) Ibid. pag. 83.

(6) Ibid. pag. 95.

(7) Ibid. pag. 96.





On y découvre dans le lointain, la Flotte Angloise qui s'avance pour secourir Londonderry; & sur

sur le devant, le Buste du Roi Guillaume, appuyé sur un Piédestal, éclairé d'une lumiere céleste, & couronné par la Valeur & l'Abondance. L'Inscription est sur le Piédestal : 1689.

WILHELMUS, MAXIMUS IN BELGICA, LIBERATOR IN BRITANNIA, RESTAURATOR LIBERTATIS LONDONDERRY. 1689.

GUILLAUME, TRES GRAND DANS LES PAYS-BAS, LIBERATEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE, RESTAURATEUR DE LA LIBERTE DE LONDONDERRY. 1689.

Revers : La Pauvreté & la Servitude tiennent une Couronne de Laurier brisée, sur la tête de Louis XIV; tandis que la Foudre éclate dans les airs. Le Buste de ce Prince est posé sur un Piédestal où on lit cette Inscription :

LUDOVICUS MAGNUS,
IN GERMANIA BARBARUS,
IN GALLIA TYRANNUS.
OBSESSIS MOGUNTIA ET BONNA.

LOUIS LE GRAND,
BARBARE EN ALLEMAGNE,
TYRAN EN FRANCE.
PENDANT LE SIEGE DE MAYENCE ET DE BONN.

Le Roi Jaques, sans attendre le succès de ce Siege opiniâtre, étoit retourné à Dublin pour assister à l'ouverture du Parlement. Cette Assemblée déclara l'Irlande indépendante de la Grande-Bretagne : elle abolit (1) la Loi Pénale par laquelle les biens des Rebelles de 1641 avoient été confisqués ; défendit d'appeller aux Tribunaux d'Angleterre, des Jugemens rendus dans le Royaume ; rejetta toutes les résolutions prises par le Parlement d'Angleterre au sujet de l'Irlande, comme nulles & de nulle valeur ; consentit à la Liberté de conscience que le Roi demandoit ; & déclara les Irlandois capables d'exercer toutes sortes d'Emplois Civils. Et comme le Roi Jaques avoit besoin de grosses sommes pour soutenir la Guerre, le Parlement lui accorda vingt-mille livres sterling (2) par mois pour les treize prémiers mois, afin d'agir contre le Maréchal de Schomberg. Ce Général, à qui le Roi Guillaume avoit donné le Commandement en Chef de l'Armée d'Irlande, s'étant embarqué en Angleterre le 22 d'Août (3) avec quatorze Régimens d'Infanterie, étoit arrivé le jour suivant à Bangor (4) dans le Comté de Downe. Après s'être reposé quelques jours, il prit la route de Dublin, & marcha ensuite vers Drogheda, où campoit l'Armée du Roi Jaques, forte d'environ vingt-sept-mille hommes. Cependant, l'argent commençant à manquer à ce Prince, il eut recours à l'expédient ordinaire en pareil cas : il fit faire de la monnoye de cuivre, & promit de la changer contre d'autre de meilleur alloi, lorsqu'il seroit rétabli dans ses Etats. On en fit de plusieurs sortes, pendant le cours de cette année. En voici trois, qui ont été frappées dans des mois differens.

(1) Holl. Merkur. 1689. pag. 113.

(2) Ibid. pag. 114.

(3) Ibid. pag. 151.

(4) Ibid. pag. 153.

1689.



I. II. III. La prémiere de ces Pieces, qui fut frappée au mois de Septembre, est un demi-Ecu d'Angleterre, ou piece de trente sols. La seconde est un Chelling, ou piece de douze sols; elle fut frappée au mois d'Octobre. Et la troisieme, qui est du mois de Juin, un demi-Chelling. Elles ont toutes trois, d'un côté, le Buste du Roi Jaques couronné de Laurier; & de l'autre, une Couronne traversée de deux Sceptres. La Légende est continuée sur le Revers:

JACOBUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX. 1689.

JAQUES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE. 1689.

Je finirois ici le récit des évenemens de cette année, si je ne me croyois obligé de parler du voyage de la Princesse fiancée au Roi d'Espagne, & de son passage par les Provinces-Unies. Marie-Louise de Bourbon, que le Roi d'Espagne avoit épousée en prémieres noces, comme nous l'avons vu (*), étant morte subitement d'une pleurésie, (1) le 12 de Fevrier de cette année; ce Prince, qui se voyoit sans Enfans, forma le dessein de se remarier. Entre toutes les Princesses sur lesquelles il jetta les yeux, il fit choix de Marie-Anne de Neubourg, Fille de l'Electeur Palatin, à cause de la fécondité des Princesses de cette Maison. Le Comte de Mansfeldt, (2) Ambassadeur de l'Empereur à Madrid, fut envoyé à la Cour Palatine pour négocier cette affaire, & la demande lui ayant été accordée, les Fiançailles se firent le 28 d'Août avec beaucoup de solemnité, en présence de l'Empereur, & de l'Imperatrice son Epouse, Eleonore Princesse Palatine: Joseph Roi de Hongrie, Fils de l'Empereur, représenta dans cette occasion le Roi d'Espagne. L'Electeur écrivit aux Etats-Généraux (3) une Lettre de sa main, pour leur communiquer le Mariage, & leur donner avis que la Princesse avoit résolu de passer par les Païs-Bas: sur quoi ils envoyerent à Dusseldorp au-devant de la nouvelle Reine, deux Yachts du Roi d'Angleterre (4) & quatre de l'Amirauté; & nommerent Mrs. de Duivenvoorde, de Haare, & Lemker, pour l'aller complimenter à son arrivée sur la frontiere. Ces Députés la reçurent près du Fort de Schenk, vers la mi-Novembre; & lorsqu'elle passa à Dordrecht faisant voile vers la Zélande, Mrs. van Voorst, Repelaar, Bors van Waveren & vander Does (5) lui firent compliment au nom des Etats de Hollande. Etant arrivée à la hauteur de Rammekens, elle entra dans le Yacht du Roi d'Angleterre, avec lequel elle mit à la voile pour l'Espagne le 27 de Janvier, sous le convoi de quelques Vaisseaux de guerre Hollandois & Anglois. Après avoir essuyé (6) une rude tempête, elle débarqua le 6 d'Avril (7) à Mugardos. Le 4 de Mai, le Patriarche Antoine Bananides (8) fit la cérémonie du Mariage dans l'Eglise de S. Pierre d'Alcantara. Les Médailles & les Jettons que voici, ont été frappés tant sur les Fiançailles, que sur le Mariage de cet auguste couple.

1690.

(*) Ci-dessus, pag. 169. & suiv.

(1) Resol. der Staat. Gener. 1 Maart 1689. fol. 172. & 8 Maart fol. 179.

(2) Holl. Merkur. 1689. pag. 166.

(3) Resol. der Staat. Gener. 19 Sept. 1689. fol. 744.

(4) Ibid. 7 Sept. 1689. fol. 716.

(5) Holl. Merkur. 1689. pag. 166.

(6) Ibid. 1690. pag. 191.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 14 April 1690. fol. 312.

(8) Holl. Merkur. 1690. pag. 192.

I. La

1690.



I. La prémiere, qui fut faite à Anvers par Philippe Rottier, fait voir d'un côté les Bustes du Roi & de la Reine, avec ce Chronographe qui marque l'année de leurs Fiançailles :

CAroLVs reX hIspanIæ DVXIt annaM neobVrgIæ.

CHARLES ROI D'ESPAGNE EPOUSE ANNE DE NEUBOURG.

1690. Au Revers, leurs Armes posées sur un Piédestal, soutenues par deux Amours, & surmontées d'une Couronne :

INFANTES MARI-ANNA DABIT, QUOD GANDA PRECATUR.

MARIE-ANNE DONNERA DES ENFANS AU ROI SON EPOUX: CE SONT LES VOEUX DE LA VILLE DE GAND.

Les Armes de Flandre sont attachées au Piédestal, & partagent en deux cette Inscription, dont le milléſime eſt à l'Exergue :

SENATUS POPULUSQUE GANDAVENSIS. MDCLXXXIX.

LES MAGISTRATS ET LES CITOYENS DE GAND. 1689.

II. Le Roi, en Buste armé :

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.

L'Emblème du Revers marque la Fécondité, dont le Roi eſperoit que le Ciel accompagneroit ſon Mariage. On y voit un Champ couvert de Blés, & arroſé de la Pluye, ſymbole de la Bénédiction divine, ſur laquelle Sa Majeſté fondoit ſes eſperances; comme on le voit par la Légende :

IN TE, DOMINE, SPERAVI.

SEIGNEUR, J'AI ESPERE' EN VOUS.

III. La Tête du Roi, entourée de ce Chronographe, qui marque l'an 1691 :

MAGNVS REX CAROLVS, EVROPÆ VINDEX.

LE ROI CHARLES LE GRAND, DEFENSEUR DE L'EUROPE.

Au Revers, la Tête de la Reine, qui étoit née (1) le 28 d'Octobre 1668; & à l'entour, cet autre Chronographe qui marque auſſi l'année 1691 :

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 191.

ORIATVR EX TE INFANS AVGVSTVS, DELICIÆ GENERIS HVMANI.

QU'IL NAISSE DE TOI UN AUGUSTE ENFANT, QUI FASSE LES DELICES DU GENRE-HUMAIN.

IV. Les Têtes du Roi & de la Reine, couronnées de Laurier; & cette Légende, dont les lettres numerales marquent l'époque du Mariage, ſavoir l'an 1690 :

DIV VIVITE INCOLVMES, REX ATQVE REGINA!

QUE LE CIEL CONSERVE LONGTEMS LE ROI ET LA REINE!

Au Revers, un Amour qui ente une greffe ſur un Arbre :

IRRADIANTE DEO, DABIT HÆC CONJUNCTIO FRUCTUS.

CETTE UNION PRODUIRA SON FRUIT, PAR LA BENEDICTION DIVINE.

V. Le

1690.

V. Le Roi & la Reine, en Buste:

CAROLUS II, HISPANIARUM MONARCHA.
MARIA ANNA, ELECTORIS PALATINI FILIA.

CHARLES II, MONARQUE D'ESPAGNE.
MARIE-ANNE, FILLE DE L'ELECTEUR PALATIN.

Revers: Deux Femmes, emblèmes de l'Espagne & du Palatinat, comme il paroît par les Armes qui sont sur leurs Bouclies. Elles sont debout devant un Autel, sur lequel elles posent chacune un Cœur brulant, où l'on voit les prémieres lettres du nom du Roi & de la Reine. L'Inscription suivante est sur le devant de l'Autel.

MEMORIA II DESPONSATIONIS CAROLI II,
HISPANIARUM MONARCHÆ,
ET MARIÆ ANNÆ ELECTORIS PALATINI FILIÆ,
PRÆSENTIBUS AUGUSTO LEOPOLDO,
ELEONORA MATRE SERENISSIMA,
JOSEPHOQUE I REGE HUNGARIÆ,
FELICI OMINE ET SINGULARI POMPA
NEOBURGI CELEBRATÆ,
28 AUGUSTI.

A LA MEMOIRE DU SECOND HYMENE'E
DE CHARLES II, ROI D'ESPAGNE,
AVEC MARIE-ANNE FILLE DE L'ELECTEUR PALATIN,
CELEBRE' A' NEUBOURG,
SOUS D'HEUREUX AUSPICES
ET AVEC UNE POMPE SINGULIERE,
EN PRESENCE DE L'EMPEREUR LEOPOLD,
DE L'IMPERATRICE ELEONORE,
ET DE JOSEPH I, ROI DE HONGRIE,
LE 28 D'AOUT.

Comme la Sœur ainée de la Princesse avoit épousé (1) en 1676 l'Empereur Léopold, & qu'elle étoit par conséquent Mere du Roi de Hongrie; on a dépeint l'Hymen volant au-dessus de l'Autel, & allumant son flambeau aux rayons qui partent d'une L. On a voulu par cette lettre, qui est la prémiere de *Léopold* & de *Louis*, mettre en opposition l'Empereur & le Roi de France; de même que dans la Légende du tour, qui fait allusion aux incendies & aux ravages commis deux ans auparavant par les François, dans le Palatinat:

(1) Hubn. geslechtk. tafel 140.

HIS RESTAURATUR FLAMMIS, NON PERDITUR ORBIS.

CES FLAMES RANIMENT L'UNIVERS, BIEN LOIN
DE LE DETRUIRE.

Le Distique suivant est sur la tranche; les lettres numerales marquent l'époque des Fiançailles, l'an 1689:

FAVSTA DIES REGI QVA IVNGITVR ANNA MARIA!
QVIPPE FERET SOLES HÆC TIBI, IBERE, NOVOS.

1690. *HEUREUX JOUR! QUI UNISSANT MARIE-ANNE A NOTRE ROI, PROMET DE NOUVEAUX SOLEILS A L'ESPAGNE.*

VI. Je n'ai vu celle-ci qu'à Rotterdam, dans le Médailler de Me. Marie Verburg, Veuve de Mr. Jaques Verbrugge. Elle porte d'un côté les Bustes du Roi & de la Reine, avec cette Légende :

CAROLUS ET MARI-ANNA, REX ET REGINA.

CHARLES ET MARIE-ANNE, ROI ET REINE.

Et de l'autre cette Inscription, sans aucun Emblème :

GANDA VOVET REGI REGES, COMITESQUE, DUCESQUE.

1689.

LA VILLE DE GAND SOUHAITE AU ROI, POUR HERITIERS, DES ROIS, DES COMTES, ET DES DUCS. 1689.

Tandis que les Vaisseaux du Roi Guillaume conduisoient la nouvelle Reine en Espagne, la longue absence de ce Prince causoit de grandes divisions entre les Villes de Hollande, à l'occasion de l'Election des Echevins d'Amsterdam. Le Magistrat de cette Ville avoit coutume d'élire tous les ans quatorze personnes, desquelles le Stadhouder a le droit d'en choisir sept pour la Charge d'Echevin, dans un certain tems limité. Mais en vertu des Lettres-patentes de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, de Marie de Bourgogne, de Charles-Quint, de Marguerite de Parme Gouvernante des Païs-Bas, & en particulier de (1) Philippe II, c'étoit à la Cour de Hollande à faire la Nomination, en l'absence du Stadhouder. Suivant ce Règlement, le Prince étant absent, les trente-six Conseillers de la Ville d'Amsterdam avoient envoyé le 28 de Janvier de l'année derniere leur Election à la Cour de Hollande: mais l'affaire étant de conséquence, la Cour voulut prendre l'avis du Stadhouder avant que de proceder à la Nomination; & pour cet effet elle envoya en Angleterre une Copie de l'Election, à l'insu du Magistrat d'Amsterdam. Et comme la réponse du Roi sur le choix des Echevins ne fut remise au Grand-Bailly de la Ville qu'au mois de Mars, par la Poste (2) ordinaire de La Haye, il se trouva que le tems marqué pour la prestation de serment des nouveaux Echevins, qui doit se faire le 2 de Fevrier suivant les Ordonnances que j'ai rapportées, étoit passé: de sorte que le cours de la Justice auroit été interrompu, si les Etats n'eussent ordonné aux anciens Echevins de continuer les fonctions de leur Charge. Cette année-ci, comme le tems de l'Election approchoit, le Conseil de la Ville pria (3) les Etats de la Province d'ordonner à la Cour de Hollande de nommer au moins cette fois les Echevins, en l'absence du Stadhouder. Les Etats, avant que de prendre aucune résolution là-dessus, ayant écrit en Angleterre pour consulter le Roi, les Magistrats d'Amsterdam prétendirent que cette conduite étoit une violation manifeste de leurs Privileges, & déclarerent que si on ne maintenoit ceux de la Ville, ils ne consentiroient (4) à aucune imposition pour les fraix de la Guerre. Cette déclaration fit éclater le feu qui couvoit depuis quelque tems: le mécontentement alla si loin, que les Députés d'Amsterdam cesserent de se trouver à l'Assemblée des Etats. Ceux-ci, quoique très embarassés, résolurent néanmoins le 28 de Janvier de ne point terminer le differend avant que d'avoir reçu la réponse du Roi, & d'envoyer en Angleterre (5) la Liste des Echevins nouvellement élus; à quoi, en vertu de leur Autorité souveraine, ils ajouterent un ordre aux anciens Echevins de continuer l'exercice de leur Charge, sans prétendre toutefois porter atteinte aux Privileges de la Ville. Les Magistrats répondirent à cette Résolution par un ample Mémoire, qui n'empêcha pourtant pas les Etats de confirmer par une nouvelle Résolution du 7 de Fevrier, celle qu'ils avoient prise le 28 du mois précédent. Il se tint cependant diverses Conferences, pour tâcher d'accommoder l'affaire, mais elles furent sans fruit; & les Etats, après avoir encore confirmé le 28 leurs Résolutions précédentes, déposerent les anciens Echevins, déclarerent (6) leur procedé contraire aux Loix, & prierent le Stadhouder d'inter-

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 6.

(2) Ibid. pag. 7.

(3) Ibid. pag. 8.

(4) Ibid. pag. 11.

(5) Ibid. pag. 38.

(6) Ibid. pag. 81.

terposer son autorité pour maintenir leurs Résolutions & prévenir de plus grands desordres. Cette affaire fit un bruit extraordinaire dans ces Provinces. Les uns louoient la fermeté avec laquelle les Etats avoient maintenu l'autorité du Stadhouder, (1) & celle de leur Corps: les autres les taxoient de partialité, & se récrioient sur la difference qu'on remarquoit entre leur conduite présente, & celle qu'on avoit tenue en 1617 du tems de Maurice, ou en 1651 après la mort de Guillaume II. Ce sont sans doute ces sentimens opposés, qui ont produit les deux Médailles suivantes. 1690.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 37.



I. La prémiere, qui est à la louange des Etats, porte d'un côté le Buste du Stadhouder, avec ce Titre:

GULIELMUS III, DEI GRATIA, BRITANNIÆ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

De l'autre, le *LION BATAVE*, comme le marquent ces mots, LEO BATAVUS, dans une posture menaçante, tenant la Lance & le Chapeau de la Liberté, & un Faisceau de sept Fleches; avec ces mots: (2)

FECIT MAGNA QUI POTENS EST.

LE PUISSANT A FAIT DE GRANDES CHOSES.

(2) Luc I. 49.

II. Celle-ci a la même Tête. Au Revers on voit encore le même Lion, enchaîné à un Oranger, & s'abandonnant au sommeil, au-lieu de travailler à rompre ses chaines. Sa sécurité est encore marquée par les Fleches qu'il a laissé échaper de ses griffes, & qui sont semées confusément à terre. La Légende est prise de Virgile: (3)

QUANTUM MUTATUS AB ILLO! 1690.

QU'IL EST DIFFERENT DE CE QU'IL A ETE! 1690.

(3) Æneid. lib. II. v. 274.

La Résolution dont j'ai parlé ayant été examinée de nouveau & confirmée deux jours après, Mr. Corneille Bors van Waveren, Conseiller-Pensionaire d'Amsterdam, qui avoit assisté seul à l'Assemblée des Etats (4) depuis que les Députés s'en étoient absentés, fit des remontrances très fortes à ce sujet, & déclara que la

(4) Holl. Merkur. 1690. pag. 20.

1690. la Ville se reservoit le droit de faire dans la suite (1) telle Protestation qu'elle jugeroit à propos contre la Résolution. Le Conseil d'Amsterdam, averti de ce qui s'étoit passé, s'assembla pour déliberer sur le parti qu'il y avoit à prendre: & comme de trente-six Conseillers il y en avoit cinq d'absens, le parti de la douceur l'emporta par la pluralité de dix-neuf voix contre douze; & il fut résolu de tâcher d'accommoder l'affaire à l'amiable. Le Bourguemestre Nicolas Witsen, que son expérience dans les affaires d'Etat avoit fait choisir pour cette importante négociation, partit pour La Haye le 3 de Mars. C'est le même dont j'ai parlé plus haut (*). Il étoit Fils de Corneille Witsen & de Cornelie Opt. En 1670 (2) il fut fait Conseiller, & trois ans après Echevin (3) de la Ville de sa naissance; & en 1678 & 1679 (4) il exerça encore une fois cette derniere Charge. Depuis le 20 d'Octobre 1674 jusqu'au 30 d'Avril (5) 1678, il eut séance dans l'Assemblée des Conseillers-Députés de Hollande, aussi bien qu'en 1687; & en 1683 & 1684 (6) il fut Député aux Etats-Généraux. L'année d'auparavant (7) il avoit été fait Bourguemestre d'Amsterdam, Charge dont il a été souvent revêtu, & qu'il exerçoit cette année pour la quatrieme fois. C'est en cette qualité qu'il est fait mention de lui sur ces deux Médailles.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 81.

(*) Ci-dessus, pag. 65.

(2) Commelin Beschr. van Amsterd. pag. 307.

(3) Ibid. pag. 377.

(4) Ibid. pag. 380.

(5) Ibid. pag. 310.

(6) Ibid. pag. 312.

(7) Ibid. pag. 383. & suiv.



I. D'un côté est son Buste, en manteau, avec un Colet de Point; & de l'autre, l'Ecu de ses Armes, timbré d'un Casque. La Légende est continuée sur le Revers:

NICOLAUS WITSEN, JURIS CONSULTUS,
CONSUL ET SENATOR AMSTELODAMENSIS,
AETATIS XLIII, MDCLXXXV.
PRIMUM AD SENATUM HOLLANDIÆ
A DOMINIS ORDINIBUS DEPUTATUS,
POST DOMINORUM ORDINUM GENERALIUM DELEGATUS.

NICOLAS WITSEN, JURISCONSULTE,
BOURGUEMESTRE ET CONSEILLER D'AMSTERDAM,
AGÉ DE 44 ANS, L'AN 1685;
PREMIEREMENT, DEPUTÉ DES ETATS DE HOLLANDE
AU CONSEIL D'ETAT DE LA PROVINCE;
ET ENSUITE, DEPUTÉ AUX ETATS-GENERAUX.

[Il étoit Bourguemestre, l'année que cette Médaille fut faite.]

Sous

Sous son Ecu, qui est parti de gueules à la demi-Fleur-de-lis d'argent, & d'azur à la Croix d'argent, on lit cette Inscription sur un rouleau : 1690.

(1) LABOR OMNIA VINCIT. (1) Virg. Georg. lib. I. v. 145.

LE TRAVAIL SURMONTE TOUS LES OBSTACLES.

II. La Tête de ce Bourguemestre, & sur le tour :

NICOLAUS WITSEN, CONSUL AMSTELODAMENSIS.

MDCLXXXVIII.

NICOLAS WITSEN, BOURGUEMESTRE D'AMSTERDAM.

MDCLXXXVIII.

[Il étoit alors Bourguemestre pour la troisieme fois.]

Au Revers, une muraille (2) renversée à coups de Bélier ; & pour Légende : (2) D. Saavedræ Symbol. polit. LXXI.

LABOR OMNIA VINCIT.

LE TRAVAIL SURMONTE TOUS LES OBSTACLES.

Le Comte de Portland, Favori du Roi Guillaume, étoit arrivé depuis peu à La Haye. Ce fut chez lui, & chez le Grand-Pensionaire Antoine Heinsius, que Mr. Witsen se rendit, afin de concerter avec eux les moyens de terminer l'affaire à la satisfaction des Etats, en ménageant, autant qu'il seroit possible, l'honneur du Magistrat d'Amsterdam. Après trois jours de négociation (3), il alla faire son rapport au Conseil de la Ville ; & étant retourné à La Haye, il entra de nouveau en conference avec ces deux Seigneurs. Quelques autres Députés d'Amsterdam ayant été nommés dans la suite pour l'assister, ils avancerent l'accommodement jusqu'au point, que le 11 de Mars, Mr. Bors van Waveren & le Secretaire Huydekoper ayant été sommés par les Etats de Hollande au sujet du consentement aux fraix extraordinaires de la Guerre, déclarerent à l'Assemblée, que comme la Ville étoit sur le point de lui envoyer l'Election qu'elle avoit faite, il étoit à propos que le differend fût accommodé auparavant, de telle maniere néanmoins, que les Résolutions précédentes des Etats à ce sujet fussent ôtées de leurs Regitres, & anéanties. On leur accorda ce qu'ils demandoient, & l'Election des Echevins d'Amsterdam fut remise (4) le lendemain aux Etats, afin que la Cour de Hollande, conformément aux Privileges dont j'ai parlé, ou les Etats de la Province euxmêmes, en vertu de leur Autorité souveraine, procedassent à la Nomination. Mais les Etats de Hollande voulurent encore s'en rapporter au Roi Guillaume, à qui ils envoyerent la Liste ; & en même tems ils ordonnerent aux anciens Echevins d'Amsterdam de continuer en attendant les fonctions de leurs Charges, au nom des Etats : sans prétendre néanmoins par-là préjudicier en rien, ni aux Privileges du Stadhouder, ni à ceux de la Ville. Le differend ayant ainsi été terminé, les Députés d'Amsterdam (5) reprirent séance dans l'Assemblée des Etats, le 27 du même mois. C'est le sujet de cette Médaille.

(3) Holl. Merkur. 1690. pag. 81.

(4) Ibid. pag. 82.

(5) Ibid. pag. 84.





On y voit d'un côté le Buste du Stadhouder, entouré de cette Inscription :

1690.

GULIELMUS III, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX; BELGII GUBERNATOR.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; GOUVERNEUR DES PROVINCES-UNIES.

Revers : Une Femme, Symbole de la Ville d'Amsterdam. A sa droite est un Lion qui marque la Province de Hollande, & qui tient avec ses griffes le Bâton de Stadhouder & les Armes d'Angleterre. A sa gauche est le Chien Cerbere. D'une main elle flate le Lion, & de l'autre elle montre (1) Cerbere, qui vomit contre elle le feu & le souphre. La Légende est :

(1) Ovid. Metam. lib. IV. v. 450.

QUANTUM DISCRIMINIS HIC EST!

QUE CES DEUX SONT DIFFERENS!

Et pour marquer le retour des Députés d'Amsterdam dans l'Assemblée des Etats, après l'accommodement dont j'ai parlé, on a mis dans l'Exergue :

AMSTLA REDUX.

AMSTERDAM DE RETOUR.

La séance que le Comte de Portland avoit pris (2) dans l'Assemblée des Etats de Hollande, fit naitre une seconde dispute, qui ne contribua pas peu à échauffer la prémiere. Ce Seigneur, connu autrefois sous le nom de (3) Guillaume Benting, avoit eu entrée dans cette Assemblée, comme Membre du College des Nobles. Il accompagna le Prince d'Orange dans son Expédition d'Angleterre; & ce Prince étant monté sur le Trône, le créa Comte de Portland (4) pour recompenser ses services, lui accorda le Droit de naturalité, & lui fit prendre séance dans la Chambre Haute. Or comme les Etats, par leur Résolution (5) du 7 de Mars 1586, avoient ordonné qu'à l'avenir tous ceux qui seroient engagés, soit par serment, soit par des pensions ou des appointemens, à d'autres qu'à ceux qui les députeroient à l'Assemblée des Etats de Hollande, ne pourroient y avoir séance; la Ville d'Amsterdam prétendit que le Comte étoit dans le cas, comme ayant prêté serment à l'Angleterre, & étant Membre de la Chambre des Seigneurs. L'affaire ayant été mise en déliberation, fut jugée le 20 de Janvier par les Etats de Hollande en faveur du Comte (6) : mais les Députés d'Amsterdam protesterent contre ce Jugement; & firent enregitrer (7) leur Protestation. Quelque tems auparavant, ils avoient présenté un ample Mémoire contre la séance du Conseiller Corneille Teresteyn van Halewyn dans le * Vieux-Conseil de Dordrecht; soutenant que, conformément aux Instructions de la Cour & du Haut-Conseil de Hollande, & aux Résolutions particulieres des Etats de la Province, ces deux Charges ne pouvoient être exercées (8) par la même personne, comme étant incompatibles. La Ville de Dordrecht prétendit le contraire, & au commencement de cette année, elle remit à ce sujet un (9) Mémoire aux Etats, qui après l'avoir examiné déclarerent le Conseiller capable d'exercer l'une & l'autre Charge, & l'y confirmerent le 5 de Janvier. C'est ainsi qu'on vit l'ancienne union rétablie entre les Villes de Hollande, par la décision de ces trois affaires épineuses qui furent terminés à peu près dans le même tems; savoir, l'Election des Echevins d'Amsterdam, l'affaire du Conseiller Halewyn, & celle du Comte de Portland. C'est ce qui a donné lieu à la Médaille que voici.

(2) Holl. Merkur. 1690. pag. 22.

(3) Resol. der Staat. Gener. 28 Febr. 1690. fol. 244.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. tom IV. fol. 525.

(5) Holl. Merkur. 1690. pag. 22.

(6) Ibid. pag. 14. &c.

(7) Ibid. pag. 19.

(*) Den Oudraad.

(8) Ibid. 1689. pag. 275.

(9) Ibid. 1690. pag. 1.

Le

1690.







Le Buste du Stadhouder de ces Provinces :

GULIELMus III, Dei Gratia, BRITANNiæ Rex, RELIGionis LIBERTATISQue RESTITUTor.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, RESTAURATEUR DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ.

Au Revers, le Lion de la Province de Hollande, tenant un Sabre d'une de ses pattes, & s'appuyant de l'autre sur un Faisceau de baguettes de Bouleau, ferré par une bande dont les differens tours forment distinctement trois Sautoirs, qui sont les Armes d'Amsterdam. Au-lieu de Hache, le Faisceau est traversé d'une Epée, sur la pointe de laquelle est le Chapeau de la Liberté. Un Soleil levant paroît dans le lointain; & sur le tour on lit cette Inscription :

ANIMOS JUNGIT, LEGESQUE TUETUR.

IL REUNIT LES COEURS, ET MAINTIENT LES LOIX.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner la vérité de cette Légende : contentons-nous de dire qu'on vit alors l'harmonie regner comme auparavant entre les differentes Villes de la Province, du moins s'il en faut croire l'Inscription de l'Exergue :

HOLLandiæ CIVITATum UNIO RESTAURata.

1690.

L'UNION RETABLIE ENTRE LES VILLES DE HOLLANDE.

1690.

Le Magistrat d'Amsterdam, qui avoit eu tant de part à ces differends, étoit occupé depuis quelques années à procurer aux habitans tous les avantages possibles, par des ouvrages utiles au Commerce, & à la sureté de la Ville. Depuis longtems les entrées du Texel s'étoient extrèmement élargies : de sorte que dans les hautes marées, par un vent de Nord-Ouest, le *Haarlemmerdyk*, le *Nieuwendyk*, le *Warmoes-straat*, le *St. Antonis-breestraat*, le *Marché-neuf*, & toute cette partie de la Ville qui est au-dehors du *Zeedyk*, étoient entierement sous l'eau; ce qui causoit des pertes considerables, tant aux habitans qu'aux étrangers, dont les marchandises se trouvoient dans les caves ou les magasins de ces quartiers-là. Le dommage que la Ville souffroit de cet inconvénient, engagea les Magistrats à songer aux moyens d'y remedier. Après bien des déliberations, le projet du Bourguemestre Jean Hudde (1) fut enfin approuvé. Au-lieu des Ponts de l'*Ammerak*, du *Vieux-Kolk*, du *Gelderschekaay*, de ceux qui étoient des deux côtés de la Tour du *Schryershoek*, de l'*Oudewaal* & de l'*Oudeschans*, par où les eaux de la Ville se déchargent dans l'Y, on fit, de chaque côté des quais, de fortes Jettées de maçonnerie, garnies de doubles por-

(1) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 832.

1690. portes pour résister aux eaux. Mais commes les rues qui aboutissent à toutes ces Ecluses le long de l'Y étoient si basses, qu'elles couroient risque d'être inondées dans de fort hautes marées, on les éleva en dos d'âne avec de l'argile bien forte, jusqu'à une hauteur convenable ; & depuis ce tems-là, la Ville a été à couvert de l'inondation, à quelque hauteur que l'eau ait monté. Pour jouïr de ce grand avantage, on fut obligé de hausser tout le nouveau *Zeedyk* depuis le Batardeau du (*) nouveau Canal, jusqu'à l'Ecluse de *Rapenburg*, (1) de même que tout le quai le long de l'Y jusqu'au *Nieuwewaals-Eyland*, l'*Oudewaal* jusqu'au Pont nommé le *Hoogebrug*, & de là le long des vieux *Teertuynen*, du *Camperhoofs*, du *Texelschekaay* & du *Raamskooy* jusqu'au *Nieuwendyk*. Comme il faloit de grosses sommes pour tous ces ouvrages, les Etats de Hollande (2) avoient accordé aux Magistrats, dès l'année 1681, des Lettres-patentes, en vertu desquelles les Echevins avoient fait la répartition de ce que chaque Maison de la Ville seroit obligée de contribuer. On en fit quatre Classes : celles de la prémiere étoient taxées à trois années des Charges ordinaires, ou de l'Imposition sur les Maisons nommée le Huitieme-denier ; celles de la seconde Classe, à deux années ; celles de la troisieme, à une année & demi ; & celles de la quatrieme, à une année. Cette Imposition, dont la répartition fut affichée publiquement, ne devoit se payer qu'une fois, & étoit destinée à subvenir aux dépenses déja faites, ou à celles qu'on seroit obligé de faire dans la suite. Mr. Corneille Witsen mit la prémiere pierre à l'Ecluse du Pont-neuf, le 25 de Juillet 1681 ; & cet important ouvrage ayant été achevé en 1690, les Bourguemestres firent faire la Médaille suivante, pour en conserver le souvenir.

(*) *Nieuwe Vaart.*

(1) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 833.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 23 Maart 1681.



Amsterdam, sous la figure d'une Femme assise dans un Enclos bien fermé de pieux, & construit sur un ouvrage de maçonnerie élevé au milieu de l'eau. Elle tient d'une main un Miroir, emblême de la Prudence ; & de l'autre un Caducée qui marque le Commerce. A ses côtés sont deux Lions, & deux Urnes qui jettent de l'eau ; & sur le tour :

AMSTELODAMUM.

AMSTERDAM.

Le Revers ne contient que cette Inscription, dans une Guirlande de Chêne :

PACTIS CONTRA GALLIAM REGIBUS:
FIRMATIS TERRAQUE MARIQUE FINIBUS:
ASSERTA RELIGIONE:
EXPERGEFACTA LIBERTATE:
MUNITA
CONTRA QUALESCUNQUE TEMPESTATES URBE.
MDCXC.

AYANT

1690.

AYANT FAIT ALLIANCE AVEC PLUSIEURS ROIS CONTRE LA FRANCE,
ASSURE' LES FRONTIERES PAR TERRE ET PAR MER,
ETABLI LA RELIGION, RANIME' LA LIBERTE',
ET MUNI LA VILLE CONTRE TOUTE SORTE DE TEMPÊTES,
L'AN MDCXC.

Tandis que ces choses se passoient en Hollande, en l'absence du Stadhoudér qui les avoit en partie produites; ce Prince étoit occupé en Angleterre à des affaires non moins importantes. Pour les bien entendre, il est à propos de remonter jusqu'à leur origine. Charles II, dont le but étoit d'étendre les bornes du Pouvoir Royal, & d'ôter pour cet effet aux Villes leurs anciens Privileges, avoit commencé par la Capitale. Il fit assigner la Ville de Londres à comparoitre devant la Cour du Banc du Roi, pour répondre à deux accusations frivoles (1) qu'on lui intentoit. L'affaire fut plaidée avec chaleur de part & d'autre: mais enfin, le 12 de Juin 1683 la Ville fut condamnée (2) à perdre ses anciennes Chartes; & dans la suite les autres Villes eurent le même sort. Bien loin que les plaintes ni les représentations pussent engager le Roi à se relâcher, les partisans de la Liberté furent mis en prison comme des séditieux, & n'en sortirent qu'après avoir donné caution pour leur bonne conduite, ce qui supposoit l'approbation de la Sentence rendue au sujet des Chartes. Les choses demeurerent en cet état, jusqu'à la Révolution. Mais le Prince d'Orange ayant déclaré, à son arrivée en Angleterre, que son dessein étoit de rétablir la Nation dans tous les Privileges dont on l'avoit dépouillée, la Ville de Londres crut qu'il étoit tems de redemander ceux qu'on lui avoit enlevés. Le Parlement, à qui elle s'adressa comme au Conservateur des Droits & des Libertés de la Nation, après mûre déliberation, dressa un Bill pour ordonner que les Chartes (3) seroient restituées à la Ville de Londres, & que le Maire, les Aldermans & les Membres du Conseil-Commun de cette Ville seroient déposés, pour en élire d'autres à leur place conformément aux anciens Règlemens. Ces Magistrats présenterent une Requête (4) contre le dernier article du Bill; mais elle fut rejettée: le Bill passa tel qu'il étoit; & ayant été présenté au Roi de la part des deux Chambres, ce Prince y donna son consentement. C'est cet Acte qui fait le sujet de la Médaille suivante.

(1) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 569.

(2) Ibid. pag. 570.

(3) Holl. Merkur. 1690. pag. 123.

(4) Ibid. pag. 119.





Le Buste du Roi, avec ces Titres:

WILHELMus III, Dei Gratia, ANGliæ, SCOtiæ, FRANCiæ ET HIBerniæ REX.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

1690.

Au Revers, on le voit assis sur son Trône, la Couronne sur la tête & le Sceptre à la main, rendant aux Magistrats des Villes les Privileges dont on les avoit dépouillés; & sur le tour:

REDDITIS PRIVILEGIIS.

LES PRIVILEGES RENDUS.

Et comme ces Privileges rendoient aux Villes leur ancienne Liberté, on a ajouté ces mots dans l'Exergue:

REDIVIVÆ LIBERTATI.

A' LA LIBERTE' RENAISSANTE.

Avant que cette affaire, & d'autres d'aussi grande importance, se traitassent dans le nouveau Parlement, la Cour (1) & les Etats de Hollande avoient eu soin de donner promptement avis au Roi Guillaume, des trois sujets de differend qui s'étoient élevés entre les Villes de la Province. Et comme ces Troubles étoient principalement causés par la longue absence du Roi, bien des gens se persuadoient qu'il ne tarderoit pas à passer en Hollande: d'autant plus que les Etats l'avoient prié d'interposer son autorité (2) pour maintenir leurs Résolutions, & qu'il leur avoit promis dans sa Lettre de se rendre auprès d'eux, si sa présence (3) étoit jugée absolument nécessaire pour mettre fin à toutes les disputes. Mais, soit qu'il se fiât au pouvoir & à l'autorité des Etats, & qu'il ne crût pas sa présence d'une nécessité indispensable; ou qu'il comptât assez sur l'habileté du Comte de Portland, pour se flater qu'avec le secours de ceux de son Parti il viendroit à bout de terminer les affaires à son avantage; il ne fit point cette année le voyage de Hollande, comme on s'y attendoit. Au contraire, lors qu'il parut (4) pour la première fois au Parlement, il déclara dès l'entrée de son Discours, qu'il n'omettroit rien de ce qui pourroit contribuer au Bien-public, & que comme sa présence étoit nécessaire pour la prompte réduction de l'Irlande, il avoit résolu (5) d'y passer, afin de mettre fin à cette importante affaire. Cette déclaration se fit dans un tems, où beaucoup de personnes croyoient qu'il étoit absolument nécessaire qu'il se rendit en Hollande; & c'est ce qui a donné lieu aux Médailles suivantes.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 10.

(2) Ibid. pag. 81.

(3) Ibid. pag. 83.

(4) Ibid. pag. 112. 113.

(5) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 681.



Le Roi d'Angleterre, en Buste armé; & cette Légende sur le tour:

GUI-

1690.

GUILIELMUS III, Dei Gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex; Belgii Gubernator.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; GOUVERNEUR DES PROVINCES-UNIES.

Revers: La Flotte destinée pour l'Expédition d'Irlande, paroît dans le lointain; & sur le devant, une Licorne (emblème de l'Angleterre) ayant une Couronne autour du cou, & courant au grand galop, sans se laisser arrêter par les coassemens de trois Grenouilles qui sont sur le rivage. La Légende est:

NON ME TAM ABJECTA MORANTUR.

JE NE M'ARRETE POINT POUR DE SI VILS OBJETS.

L'Inscription de l'Exergue explique ce qu'on doit entendre par la course de la Licorne:

TRAJECTUS IN HIBERNIAM. MDCLXXXX.

PASSAGE EN IRLANDE. 1690.

Il est certain que les trois Grenouilles signifient les Protestations que la Ville d'Amsterdam avoit faites au sujet de la Nomination des Echevins, de la Séance du Comte de Portland aux Etats de Hollande, & de celle du Conseiller Halewyn au Vieux-Conseil de Dordrecht. C'est pour cette raison, qu'on trouve quelquefois ce Revers joint à celui de la Médaille dont nous avons donné l'explication à la page 440; avec la même Légende:

QUANTUM DISCRIMINIS HIC EST!

QUE CES DEUX SONT DIFFERENS!

Après la fin de ces disputes, la Ville d'Amsterdam ayant envoyé, comme à l'ordinaire, des Députés à l'Assemblée des Etats de la Province, ainsi que nous l'avons dit; on y a joint ces mots de l'Exergue:

AMSTLA REDUX.

AMSTERDAM DE RETOUR.

Dans le même tems, & en conséquence de la résolution dont je viens de parler, Guillaume déclara à la Chambre des Seigneurs, qu'il avoit dessein de laisser pendant son séjour en Irlande le Gouvernement entre les mains de la Reine son Epouse, qui lui étoit plus proche que personne, & dont la capacité leur étoit connue; & il les pria de faire ensorte que le Parlement donnât à la Reine un Plein-pouvoir pour l'exercice de l'Autorité Royale, (1) en cas qu'il le jugeât à propos. Les deux Chambres, qui avoient déja confirmé les Actes du Parlement précédent, travaillerent (2) sans délai à ce que le Roi demandoit. Mais elles ne s'en tinrent pas là. Elles accorderent à LL. MM. les Revenus héréditaires dont le Roi Jaques avoit joui, qui furent declarés être desormais un Droit inaliénable de la Couronne, & elles les mirent en possession (3) du Revenu des Impositions qui avoit été accordé aux deux derniers Rois, avec pouvoir d'emprunter de l'argent sur ces Revenus: enfin, elles donnerent au Roi un Subside de douze-cens-mille livres sterling, pour faire la Guerre à la France, & pour soumettre au-plutôt l'Irlande. Tous les préparatifs destinés contre ce Ro-

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 114.
(2) Ibid. pag. 130.
(3) Ibid. pag. 115.

1690. Royaume étant faits, le Roi, qui étoit sur son départ, prorogea le Parlement (1) jusqu'à l'Hiver prochain, après avoir remercié les deux Chambres de l'affection qu'elles lui avoient témoignée. Il envoya des Instructions aux Lords-Lieutenans des Provinces, aux Juges de Paix & autres Officiers, (2) concernant la maniere dont ils devoient se conduire pendant son absence. Le 10 de Juin il introduisit la Reine au Conseil, en qualité de Régente du Royaume, & lui donna le Comte de Nottingham pour Secretaire. Enfin, après avoir reçu à Kensington les complimens du Maire & des Magistrats de Londres sur son voyage, il partit de cette Capitale le 14 de Juin, accompagné du Prince de Danemarc. Le 21 il s'embarqua (3) à Highlaken: deux jours après il aborda à Karrick-Fergus en Irlande; & se rendit de là par terre à Belfast, où (4) le Duc de Schomberg, le Prince de Wirtemberg, quantité d'Ecclésiastiques, de Juges de Paix & de Gentilshommes, lui vinrent faire compliment sur son arrivée. Le départ du Roi pour l'Irlande fait le sujet de cette Médailles.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 144.

(2) Ibid. pag. 213.

(3) Resol. der Staat. Gener. 10 July 1690. fol. 488.

(4) Holl. Merkur. 1690. pag. 214.





Le Buste du Roi Guillaume, couronné de Laurier:

GULIELMus III, Dei Gratia, BRITanniæ REX; ARAUSionensis PRinceps; BELGii GUBernator.

GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, PRINCE D'ORANGE, GOUVERNEUR DES PROVINCES-UNIES.

Revers: Un Aigle qui vole sur la côte d'Irlande, & qui tient dans son bec une branche d'Oranger, & une autre d'Olivier. La Flotte paroît dans le lointain. Sur le tour:

ALIS, NON ARMIS.

PAR SES AILES, ET NON PAR SES ARMES.

Ce qui marque la promptitude avec laquelle il comptoit de soumettre l'Irlande; ou bien, qu'il venoit pour la proteger, & non pour lui faire la Guerre, au cas qu'elle acceptât le rameau d'Olive qu'il lui offroit.

Son départ est marqué dans l'Exergue:

TRAJECTUS IN HIBERNIam LONDino, $\frac{4}{14}$ JUNii 1690.

IL A PASSÉ DE LONDRES EN IRLANDE, LE $\frac{4}{14}$ DE JUIN 1690.

Avant

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui se passa en Irlande après l'arrivée du Roi, je croi qu'il est à propos de rapporter les évenemens de la Campagne des Païs-Bas. Les Etats-Généraux avoient mis tout en œuvre pendant l'Hiver, pour assembler sur les frontieres du Brabant une Armée formidable, sous les ordres du Prince de Waldek, à qui ils avoient donné le Commandement en Chef de leurs Troupes, (1) à la recommandation du Roi Guillaume. Après la jonction des Armées de Hollande & d'Espagne, celle de France commandée par le Duc de Luxembourg fit divers mouvemens, dans la vue de passer la Sambre, & de mettre à feu & à sang les Terres du Roi d'Espagne & des Etats. Cette manœuvre obligea le Prince de Waldek à décamper d'Harlemont, & à marcher vers le Piéton, pour couvrir le Païs. Pendant sa marche, il reçut avis le 30 de Juin, (2) qu'on avoit découvert quelques Troupes des Ennemis près du Village de Fleurus: mais peu de tems après, ses Coureurs lui rapporterent que toute l'Armée Françoise, renforcée de (3) quarante & un Bataillons & de quatre-vingts Escadrons commandés par Mr. de Boufiers, marchoit à lui pour le combattre. La supériorité des François ne permettant point aux Alliés de faire leur retraite sans s'exposer à une défaite certaine, ils (4) passerent la nuit sous les armes; & le 1. de Juillet, (5) au matin, on vit paroitre l'Armée ennemie, marchant en ordre de bataille. L'Aile gauche des François & la droite des Hollandois (6) se chargerent d'abord de front, avec une viguer extraordinaire: tandis que l'Aile droite de l'Armée de France s'avançoit (7) d'un côté, pour prendre les Alliés en queue. Mais le Général Weibnom, qui commandoit à l'Aile gauche des Hollandois, prit les Ennemis en flanc dans le tems qu'ils s'avançoient, & les ayant en même tems chargés de front, il mit plusieurs de leurs Bataillons en desordre. Cependant, les François se rallierent sur le champ, retournerent à la charge avec de nouvelles Troupes; & comme ils avoient l'avantage du nombre, ils attaquerent à leur tour la gauche des Hollandois, nonseulement en flanc, mais encore par derriere. Ceux-ci soutinrent le choc avec une fermeté extraordinaire; ce qui donna lieu (8) au Prince de Nassau-Sarbruck de faire attaquer en flanc la droite des François par le Général Hubuy. Cette charge eut tant de succès, que les Ennemis plierent & furent mis en desordre, & qu'on leur prit (9) quelques pieces de Canon, plusieurs Drapeaux, & un Etendard. Mais s'étant ralliés une seconde fois, ils recommencerent le Combat avec de nouvelles Troupes, & mirent enfin (10) toute la Cavalerie des Alliés en fuite. L'Infanterie Hollandoise, quoiqu'abandonnée, ne perdit point courage, & ne se laissa enfoncer qu'après une longue résistance & un Combat très sanglant. Quoique la déroute fût presque générale, il y eut plusieurs Corps qui firent une belle retraite, & qui gagnerent (11) les hayes de Melle; tandis qu'une partie de l'Armée se retiroit vers Bruxelles, & l'autre du côté de Charleroy. Cette Victoire des François a donné lieu à la Médaille que voici.

1690.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 168. Resol. der Staat. Gener. 3 Juny 1690. fol. 407.
(2) Holl. Merkur. 1690. pag. 170.
(3) Ibid. pag. 186.
(4) Ibid. pag. 176.
(5) Ibid. pag. 186.
(6) Ibid. pag. 187.
(7) Ibid. pag. 170.
(8) Ibid. pag. 168.
(9) Ibid. pag. 171.
(10) Ibid. pag. 172.
(11) Ibid. pag. 188.





La Tête de Louis XIV, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Au Revers, le Dieu Mars assis sur un monceau d'Armes, tenant de la main droite une Epée, & s'appuyant de la gauche sur un Bouclier aux Armes de France; & sur le tour:

1690. MARS ULTOR FOEDERUM VIOLATORUM.

MARS VENGEUR DE L'INFRACTION DES TRAITES.

Ceci est conforme à la Déclaration de guerre de la France, dans laquelle elle prétendoit que les Provinces-Unies avoient été les prémieres à rompre le Traité; (1) par leurs Armemens considerables, & leurs Alliances avec ses Ennemis.

(1) Holl. Merkur. 1688. pag. 197.

Ces mots sont à l'Exergue:

AD FLORIACUM. MDCLXXXX.

A FLEURUS. 1690.

Les François tirerent plus de gloire que d'avantage, de cette sanglante Victoire. Elle avoit été si cherement vendue au commencement du Combat, que le nombre de leurs morts égaloit, s'il ne surpassoit pas même celui des Alliés. Leur Armée, extrèmement affoiblie, fut hors d'état d'entreprendre rien de considerable du reste de la Campagne: d'autant plus que le Gouverneur Castanaga fit assurer les Etats (2) par le Vicomte de Sébourg, qu'il alloit incessamment joindre cinquante Escadrons de Troupes Espagnoles à celles de Hanovre & aux autres Troupes auxiliaires, afin de former une nouvelle Armée. Les Etats, de leur côté, envoyerent au Prince de Waldek Mr. Heinsius Pensionaire de Hollande, & Mrs. van Dykvelt & Schuurman, pour concerter avec lui les moyens de remettre l'Armée sur pied. Ils leur permirent d'employer à cet usage (3) tout ce qui se trouveroit d'argent dans la Caisse Militaire; & leur donnerent même pouvoir d'en emprunter, en cas de nécessité pressante. On exigea des Provinces un Subside extraordinaire (4) de trois-cens-mille florins, pour recruter l'Armée, qui devoit être complete (5) au 1. d'Octobre, pour le plus tard. On ordonna aux Villes de Nimegue, Berg-op-Zoom, Breda, Bois-le-Duc, Mastricht & Arnhem, de fournir (6) sans délai au Prince de Waldek toute l'artillerie, les armes & les munitions qu'il demanderoit. Enfin, on envoya Mr. de Hekeren en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire (7) à l'Electeur de Brandebourg, qui étoit arrivé à Wezel dès le 7 de Juillet. Cette Ambassade produisit son effet. L'Electeur ayant assemblé ses Troupes, marcha au secours des Païs-Bas Espagnols, & se joignit (8) près de Genappe à l'Armée des Alliés; qui, renforcée d'ailleurs par six Régimens Anglois & douze-mille Liegeois, décampa de Digom le 1. d'Août, presque aussi forte qu'à l'entrée de la Campagne. La promptitude avec laquelle l'Electeur étoit venu au secours des Païs-Bas Espagnols, engagea le Gouverneur de ces Provinces à le recevoir avec toute sorte d'honneurs à Bruxelles, où (9) il le régala magnifiquement, & lui fit présenter le Vin d'honneur par le Magistrat. C'est aussi ce même secours qui fait le sujet de la Médaille suivante.

(2) Resol. der Staat. Gener. 7 July 1690. fol. 491.

(3) Ibid. 5 July 1690. fol. 485.

(4) Ibid. 28 July 1690. fol. 539.

(5) Ibid. 27 July 1690. fol. 536.

(6) Ibid. 4 July 1690. fol. 480.

(7) Ibid. 7 July 1690. fol. 491.

(8) Holl. Merkur. 1690. pag. 190.

(9) Ibid. pag. 321.





L'Electeur, en Buste armé. [Le Roi d'Angleterre lui avoit envoyé, au commencement (10) de cette année, l'Ordre de la Jartetiere.]

(10) Ibid. 1693. pag. 164.

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, MARCHIO BRANDENBURGI; SACRI ROMANI IMPERII ARCHICAMERARIUS ET ELECTOR.

FRE-

1690.

FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDEBOURG; ARCHI-CHAMBELLAN ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

Au Revers, on voit dans l'éloignement la Ville de Bruxelles; & sur le devant, Pallas armée d'une Pique & d'un Bouclier, prête à défendre le Lion Belgique qui est à sa gauche. La Légende est continuée dans l'Exergue:

TUTELA BELGII EXPEDITIO 1690.

L'EXPEDITION DE L'AN 1690 EST LA DEFENSE DES PAYS-BAS.

(1) Holl. Merkur. 1690. pag. 198. Dix jours (1) après la Bataille de Fleurus, il y en eut une autre entre la Flotte Angloise & Hollandoise, & celle de France, qui ne fut pas moins sanglante. Les prémiers étant à l'ancre le 2 de Juillet au Port de Ste. Helene, apprirent que la Flotte Françoise, forte de (2) Ibid. pag. 195. 196. 197. soixante & dix-huit Vaisseaux de ligne (2) & de trente-sept Brulots, étoit entrée dans la Manche. Sur cet avis ils mirent à la voile, & découvrirent le 5 l'Armée navale des ennemis. Le 9 ils reçurent or- (3) Ibid. pag. 202. dre de la Reine d'Angleterre (3) de forcer les François à quitter ces parages, soit par la Victoire qu'on se flatoit de remporter sur eux, soit par le mauvais état où ils se trouveroient après le Combat. La Flotte des deux Nations n'étoit que de cinquante-huit Vaisseaux de guerre, sans les Brulots: mais malgré son infériorité, elle porta le cap sur l'Ennemi, le 10 de Juillet. Les Hollandois qui fai- (4) Ibid. pag. 204. soient l'Avant-garde, composée (4) de vingt-deux Vaisseaux, & commandée par le L. Amiral Corneille Evertzen & les Contre-Amiraux Kallenberg & van der Putten, commencerent le Combat sur les neuf heures du matin, avec tant de conduite, d'ordre & de bravoure, que l'Avant-garde des François, qui portoit Pavillon bleu, fut obligée après trois heu- (5) Ibid. pag. 202. res de Combat (5) de se retirer à toutes voiles, pour éviter une défaite entiere. Un calme subit qui survint sur le midi, empêcha les Hollandois de poursuivre les fuyards, & causa quelque desordre parmi leurs Vaisseaux, dont plusieurs se mêlerent en derivant, par la force du Cou- (6) Ibid. pag. 203. rant. Cet accident enhardit ceux des Navires François (6) qui n'avoient pu se retirer assez loin, & qui se trouvoient par conséquent le plus à portée, à recommencer le Combat, sans s'embarasser du reste de leur Flotte; d'autant plus que Torrington Amiral d'Angleterre s'étoit contenté jusqu'alors, sur quelque prétexte, d'être simple spectateur du Combat, & qu'au-lieu de fondre sur l'Ennemi, il se tenoit rangé en demi-lune (7) hors de la (7) Resol. der Staat. Gener. 3 Aug. 1690. fol. 554. portée du canon. Un grand nombre de Vaisseaux François s'étant détachés du Corps de bataille, vinrent joindre ceux qui étoient aux mains avec les Hollandois. Cependant, ceux-ci soutinrent le Combat jusqu'à cinq heures du soir; & malgré la grande supériorité des François, ils firent une retraite que leurs Ennemis mêmes (8) ont été forcés de louer. Les (8) Holl. Merkur. 1690. pag. 199. Anglois & les Hollandois prirent le parti de regagner les Ports, à la faveur de la nuit: mais se voyant poursuivis le lendemain, on résolut dans le Conseil de guerre, de brûler, de couler à fond, ou d'échouer tous les Vaisseaux qui étoient hors d'état de suivre. De cette maniere les Hollandois perdirent (9) sept Vais- (9) Ibid. pag. 207. seaux, outre un autre qu'on leur avoit pris la veille dans le Combat. Tout le monde avoua, qu'ils s'étoient battus avec tant de bravoure, que si l'Amiral Anglois les eût soutenus, la Flotte Françoise auroit certainement (10) été mise en (10) Ibid. pag. 206. fuite. En France même on disoit hautement, que les Hollandois avoient eu l'honneur, les Anglois la honte, & les François l'avantage du Combat. Les six Pieces suivantes furent faites à cette occasion, à la louange du Roi, & de son Fils-naturel qui étoit Amiral de France.

1690.



I. La Tête du Roi de France, avec cette Inscription sur le tour :

LU-

LUDOVICUS MAGNUS, REX CHRISTIANISSIMUS. 1690.

LOUIS LE GRAND, ROI TRES-CHRETIEN.

Revers : Un amas de Vaiſſeaux fracaſſés, & de Pavillons aux Armes de Hollande; & ſur le haut de ce Trophée, une Victoire. L'Inſcription eſt continuée dans l'Exergue :

MERSA ET FUGATA ANGLORUM ET BATAVORUM CLASSE, AD ORAS ANGLIÆ. MDCXC.

LA FLOTTE DES ANGLOIS ET DES HOLLANDOIS COULE'E A' FOND OU MISE EN FUITE, SUR LES COTES D'ANGLETERRE. 1690.

II. Le Buſte du Roi, orné d'une Cuiraſſe magnifique :

INVICTISSIMUS LUDOVICUS MAGNUS.

L'INVINCIBLE LOUIS LE GRAND.

Au Revers, eſt la repréſentation du Combat naval; & ſur le devant, le Roi de France ſous l'emblème de Neptune aſſis ſur ſon Char, le Trident à la main; avec cette Légende empruntée de Virgile : (1)

(1) Æneid. lib. I. v. 141. 142.

MATURATE FUGAM, ILLI IMPERIUM PELAGI.

HÂTEZ VOTRE FUITE; C'EST A LUI QU'APPARTIENT L'EMPIRE DES MERS.

Et dans l'Exergue :

PUGNA AD BEVESIRIUM
ANGLIS BATAVISQUE UNA FUGATIS;
DIE X JULII *1690*.

*LES ANGLOIS ET LES HOLLANDOIS
MIS EN FUITE DANS LE COMBAT DE BEVESIER,
LE 10 DE JUILLET 1690.*

III. Celle-ci eſt entierement ſemblable à la prémiere, à cela près, qu'elle eſt deux fois auſſi grande.

IV. Le Roi en Buſte, portant une Cravate; avec ces Titres differens :

LUDOVICUS MAGNUS, FRANCORUM REX;
PIUS, FELIX, AUGUSTUS;
PATER PATRIÆ.

*LOUIS LE GRAND, ROI DES FRANÇOIS;
PIEUX, HEUREUX, AUGUSTE;
PERE DE LA PATRIE.*

1690. Ciceron fut le prémier à qui on donna le Titre de (1) *Pere de la Patrie*, après qu'il eut découvert la Conjuration de Catilina; & Commode est le prémier Empereur (2) qui ait pris celui d'*Heureux*, à l'imitation du Dictateur Sylla.

(1) Juven. lib. III. Sat. VIII. v. 244.
(2) Oudaan R. Moog. pag. 84.

Le même Combat est représenté sur le Revers, mais d'une maniere differente; avec cette Inscription:

IMPERIUM MARIS ASSERTUM.

L'EMPIRE DES MERS AFFERMI.

Ce qui est expliqué par la Légende de l'Exergue:

ANGLIS BATAVISQUE
UNA DEVICTIS AD BEVESIRIUM,
DIE X JULII MDCLXXXX.

LES ANGLOIS ET LES HOLLANDOIS
DEFAITS DANS LE COMBAT DE BEVESIER,
LE 10 DE JUILLET 1690.

V. Mr. Jaques Noordhey, Directeur de la Compagnie des Indes Orientales à Rotterdam, est le seul chez qui j'aye vu celle-ci. On y voit d'un coté le Buste du jeune Amiral de France, avec cette Inscription:

LOUIS ALEXANDRE DE BOURBON, COMTE DE TOULOUSE,
ADMIRAL DE FRANCE.

Le l'autre, il est porté sur la Mer, dans un Char tiré par deux Chevaux qu'il conduit lui-même. La Légende est prise de Virgile: (3)

(3) Æneid. lib. I. v. 142. 143.

MIHI IMPERIUM PELAGI.
1690.

C'EST A MOI QU'APPARTIENT L'EMPIRE DES MERS.
1690.

VI. L'année suivante on frappa une Médaille qui a la même Tête, avec un Revers different: je l'ai trouvée dans le Médailler de Mr. Henri van Heteren. On y voit le Comte de Toulouse, Fils-naturel du Roi, & de Françoise de Rochechouart, Femme de Henri Comte de Montespan. Ce Prince, qui est né (4) le 6 de Juin 1678, y est représenté sous l'emblème de Neptune, le Trident à la main, porté sur son Char au milieu des flots; & pour Légende:

(4) Hubn. Geslachtk. tafel. 54.

FRANGIT TUMIDOS, STERNITQUE REBELLES.
1691.

IL HUMILIE LES ORGUEILLEUX, ET DOMTE LES REBELLES.
1691.

L'Ambassadeur d'Angleterre (5) fut le prémier qui donna avis du Combat aux Etats-Généraux, & le L. Amiral Corneille Evertzen (6) leur en fit dans la suite une relation circonstanciée. Sur cette fâcheuse nouvelle, ils se rassemblerent pour la seconde fois le 17 de Juillet à huit heures du soir, & ayant résolu de reparer les Vaisseaux endommagés, ils écrivirent aux differentes Provinces dans les termes les plus forts, pour leur remontrer la situation dangereuse des affaires, & les exhorter à mettre à part tout interêt particulier, afin de concourir effica-

(5) Resol. der Staat. Gener. 16 July 1690. fol. 508.
(6) Ibid. 17 July 1690. fol. 509.

ceaement & unanimement au rétablissement des affaires de leur chere Patrie. On résolut donc de mettre au-plutôt en mer dix gros Vaisseaux de guerre, six Frégates & trois Brulots, pour remplacer ceux qu'on avoit perdus. Le Conseil d'Etat (1) demanda pour cet armement un Subside de 369300 florins; un million, pour la construction de dix-huit Vaisseaux de guerre, qui devoient être achevés cette année; & trois-cens-mille florins pour acheter l'Artillerie nécessaire. On avoit cependant chargé Adrien de Beyer, fameux Négociant de Londres, d'avoir soin de l'entretien & de la guérison (2) des blessés qui avoient été conduits en Angleterre; & Mr. Citters, que les Etats y avoient renvoyé sur le champ, eut ordre de prendre sur la somme de cinquante-mille livres sterling qu'ils avoient dans l'Echiquier, ce qui seroit nécessaire pour fournir à cette dépense. La Reine d'Angleterre de son côté, après avoir fait mettre à la Tour (3) l'Amiral Torrington pour s'être mal conduit dans la Bataille, donna ordre que l'argent fût compté, & fournit tout ce qui dépendoit d'elle, tant pour les blessés, que pour le radoub des Vaisseaux Hollandois qui s'étoient retirés dans ses Ports. Les François, après leur Victoire, voulurent faire une descente à Torbay; mais ils ne tarderent gueres à se rembarquer. Cette tentative fut cause que la Reine assembla environ huit-mille hommes à Blackheath, tant pour faire tête à l'Ennemi, que pour prévenir les mouvemens qui pouvoient s'élever dans l'intérieur du Royaume. La précaution étoit d'autant plus nécessaire, qu'on croyoit avoir découvert une Conspiration contre l'Etat; ce qui avoit obligé la Reine à faire arrêter plusieurs personnes du prémier rang, & même (4) de ses Parens qu'on soupçonnoit d'y tremper. Il parut cependant dans la suite, que les Gentilshommes qu'on avoit arrêtés en dernier lieu (5) étoient innocens. La bonne conduite que la Reine fit paroitre dans ces conjonctures difficiles, tant pour écarter les dangers qui menaçoient le Royaume, que pour reparer les pertes, a donné lieu à ces deux Médailles.

1690.

(1) Resol. der Staat. Gener. 22 July 1690. fol. 525.

(2) Ibid. 18 July 1690. fol. 511.

(3) Holl. Merkur. 1690. pag. 230.

(4) Ibid. pag. 235.

(5) Ibid. pag. 236.



Le Buste de la Reine, entouré de cette Inscription:

MARIA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.

Revers: Dans le lointain, les Vaisseaux Hollandois, que l'on carene par ordre de la Reine; & d'un autre côté, la Prison de la Tour, où l'on conduit le Comte de Torrington. Sur le devant,

1690. vant, la Reine tenant un Trident de la main droite, & se tournant vers le rivage, pour marquer qu'elle avoit écarté le danger qui menaçoit l'Angleterre du côté de la Mer. De la main gauche elle tient une Corne d'abondance, symbole de la liberalité extraordinaire avec laquelle elle avoit pourvu à la reparation des Vaisseaux & aux besoins des Equipages Hollandois. La Légende du tour est:

DISSIPAT ET REFICIT.

ELLE DISSIPE ET RETABLIT.

C'est à dire, qu'elle avoit dissipé les orages qui menaçoient l'Etat, & reparé les pertes de ceux qui s'étoient exposés pour le soutien de sa Cause. Cette conduite lui attira un grand nombre d'Adresses (1) de remerciment, tant de la Ville de Londres, que de plusieurs autres Villes ou Provinces; & lui fit en particulier consacrer cette Médaille, comme il paroît par ces mots de l'Exergue:

(1) Holl. Merkur. 1609. pag. 239.

REGINÆ REGENTI.

A' LA REINE REGENTE.

II. Celle-ci, qui est plus petite, a le même Revers; & pour Face, les Têtes du Roi & de la Reine, avec cette Légende:

GULIELMus REX, MARIA REGINA,

FIDEI DEFENSORES, PII, AUGUSTI.

LE ROI GUILLAUME, ET LA REINE MARIE,

DEFENSEURS DE LA FOI,

PIEUX, AUGUSTES.

FIN DU TOME TROISIEME.



